This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Revue d'Histoire franciscaine

DIRECTEUR : Henri LEMAÎTRE

TOME 2e. — 1925

PARIS (VIe)
LIBRAIRIE AUGUSTE PICARD
82, RUE BONAPARTE

Digitized by Google

BX 2401
R4
v. 2.

Digitized by Google

Pauchard

Revue d'histoire franciscaine

Digitized by Google

Digitized by Google

JUL 31 1925

Revue d'Histoire franciscaine

TOME II. N° 1.

JANVIER 1925.

PAUL GUINARD. SAINT FRANÇOIS DANS L'ŒUVRE DE GRECO 1
M.-J. FERRÉ. LES PRINCIPALES DATES DE LA VIE D'ANGÈLE DE FOLIGNO 21
H. WAQUET. NÉCROLOGE DES CORDELIERS DE QUIMPER 35
C. ENLART. LA DATE DE LA SALLE HAUTE DU CÉNACLE 60

MÉLANGES

ÉTIENNE GILSON : Notes médiévales au tiers livre de Pantagruel, 72. — WALTER SETON : The oldest text of the Benediction of Saint Clare of Assisi, 88.

COMPTES RENDUS

MAURICE VAUSSARD : Saint François d'Assise, sa vie, ses principes..., 91. — F. CUTHBERT : The romanticism of St Francis..., 91. — ÉTIENNE GILSON : La Philosophie de saint Bonaventure, 92. — Chan. BITTREMIEUX : L'Institution des Sacrements d'après saint Bonaventure, 95. — Saint BERNARDIN DE SIENNE : Enseignements et apologues, traduits par Fr. BENEDICT, 96. — GASTON ETCHEGOYEN : L'Amour divin, essai sur les sources de sainte Thérèse, 97. — A. RENAUDET : Préréforme et humanisme à Paris..., 99. — G. PONDAVEN : La Querelle des langues... dans une branche des Franciscains de Bretagne, 107. — J. BRAUNER : Le P. Daniel Frey, Cordelier de Haguenau..., 109. — P. Fr. BERNARDINO IZAGUIRRE : Historia de las misiones franciscanas... en el Oriente del Perú, 109. — G. GOYAU : Une Épopée mystique, les origines religieuses du Canada, 111.

CHRONIQUE

PÉRIODIQUES

OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PARIS (VIe)
LIBRAIRIE AUGUSTE PICARD
82, RUE BONAPARTE

Digitized by Google

Revue d'Histoire franciscaine

DIRECTEUR : Henri LEMAITRE

Recueil d'Histoire, de Littérature, d'Archéologie et d'Art.

La REVUE D'HISTOIRE FRANCISCAINE paraît tous les trois mois, par livraison de 152 pages environ; elle forme chaque année un beau volume in-8° de 600 pages, augmenté de nombreux hors texte.

La direction, entendant ne publier que des travaux d'érudition, n'acceptera que des articles présentant toutes garanties à ce point de vue; cette réserve faite, elle laisse aux auteurs toute la responsabilité des opinions qu'ils pourraient émettre.

RÉDACTION. — L'envoi des manuscrits, livres à rendre compte, revues en échange, doivent être adressés à *Monsieur le Directeur de la " Revue d'Histoire Franciscaine "*, 11, rue Guénégaud, Paris-6e.

ADMINISTRATION. — Les abonnements, réclamations, changements d'adresse et renseignements divers doivent être adressés à la *Librairie Auguste PICARD*, 82, rue Bonaparte, Paris-6e.

CONDITIONS. — Les abonnements sont annuels et partent de janvier; ils se paient à la réception du premier numéro de l'année.

France et Belgique : **30** fr. — Union postale : **35** fr.
Édition de luxe sur papier pur fil Lafuma : **60** fr.

Compte de Chèques Postaux : Paris 649-16.

Digitized by Google

SAINT FRANÇOIS

DANS L'ŒUVRE DE GRECO

Saint François occupe dans l'œuvre de Greco une place très importante, et sans doute y a-t-il peu de peintres, même dans cet art espagnol du « Siècle d'Or », dont saint François fut un des thèmes préférés, qui l'aient représenté aussi souvent. Le catalogue qui termine le livre excellent de Manuel B. Cossio (1) signale plus de cinquante tableaux de Greco sur ce sujet, soit à peu près la septième partie de son œuvre connue, — et il ne prétend pas être complet ; en revanche, il ne retient que les œuvres attribuables avec vraisemblance à l'artiste. — Dans cette abondante production, tout n'est pas égal : bien des exemplaires sentent la hâte, l'exécution « en série », peut-être avec la collaboration d'élèves. Mais en se restreignant aux meilleurs, qui sont en général signés (2), on trouve encore un ensemble imposant d'œuvres de premier ordre. Images d'une beauté ardente et sévère qui sont parmi les plus émouvantes que nous connaissions de saint François, parmi les plus caractéristiques aussi de l'inquiet génie du peintre crétois transplanté en Espagne. A ce titre seul, elles mériteraient d'être étudiées ici. Mais elles sont doublement intéressantes par leur place historique, à l'aube du grand siècle de l'art espagnol. Je voudrais, après avoir classé les divers saint François de Greco et montré leur caractère commun, poser le problème des origines et de l'influence en Espagne du type franciscain qu'il a créé.

(1) Manuel B. Cossio, *El Greco*, Madrid, 1908, 2 vol.

(2) Vingt-cinq exemplaires signés — soit un peu moins de la moitié — sont signalés par Cossio.

608116

Digitized by Google

Les saint François de Greco peuvent se répartir, d'après leurs sujets, en un très petit nombre de groupes, à l'intérieur desquels on ne relèvera que des différences de détail. Il faut renoncer à un classement chronologique, aucune des œuvres en cause n'étant datée, et (sauf dans un cas, sur lequel nous reviendrons) les différences de style ou de facture qui les séparent étant insuffisantes pour fournir une base. Ce qui semble certain, c'est que presque tous les saint François appartiennent aux 30 dernières années de la carrière de Greco : ils s'échelonneraient entre l'époque de l'*Enterrement du comte d'Orgaz* que le peintre achevait en 1586 et où paraît déjà le type franciscain qui lui est propre, et l'année de sa mort, 1614, où il laissait dans son atelier « un grand saint François commencé » (1). Pendant cette période il a créé plusieurs formules de saint François, mais simultanées et non successives, selon son habitude de reprendre les mêmes thèmes, avec des variations plus ou moins grandes, à des époques diverses. Ces formules, nous ne voyons pas quand chacune apparaît pour la première fois; dans un cas seulement, pour le saint François méditant, un crâne entre les mains (2), nous savons par un document d'archives que le prototype est antérieur à 1600; mais toutes ont dû être exploitées jusqu'à la fin : car dans l'inventaire de l'atelier de Greco qui fut dressé quelques semaines après sa mort, nous retrouvons, désignés avec une clarté très suffisante, des exemplaires de chaque série (3).

(1) Inventaire des biens de Greco, fol. 5, publié dans le livre de San Roman y Fernandez, *El Greco en Toledo*, Madrid, 1910, document n° 52.

(2) Le saint François de ce type que possède le collège des Jésuites de Monforte en Galice, lui fut légué par testament du fondateur, l'archevêque de Séville, Rodrigo de Castro. — Or celui-ci mourut en 1600. Cf. le volume *Galicia* par Murguia, dans la collection *España, sus monumentos y artes*, Barcelone, 1888, qui reproduit le document, p. 1053.

(3) Par exemple (cf. l'inventaire déjà cité) : 2 saint François « au crâne », 1 saint François « avec son compagnon vu de dos » (c'est sans doute la scène des stigmates reproduite fig. 3), — 1 saint François « avec un crucifix », — 2 « saint François avec saint Jean l'Évangéliste ».

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Cliché Moreno.

Pl. I. — Greco. Saint François recevant les stigmates.
(Collection Zuloaga, Zumaya-Biscaye.)

Digitized by Google

Ces séries sont non seulement peu nombreuses, mais très peu variées. Elles traitent des sujets de même ordre où l'élément historique n'a qu'une place insignifiante. D'une vie si variée, si riche en épisodes qui prêtent à la traduction plastique, Greco a presque tout négligé. A part une *Mort de saint François* que lui attribue le catalogue des peintures espagnoles de Louis-Philippe et qui a disparu (1), nous ne le voyons traiter qu'une scène déterminée de la vie du saint, celle de la stigmatisation. Et c'est l'épisode le plus rebelle au pittoresque, le plus dégagé du cours temporel des choses. Là, comme dans ses autres images de saint François, c'est le saint, face à face avec Dieu seul, vu hors du temps et comme dans l'absolu, que nous présente Greco.

Ce n'est pas immédiatement que Greco a trouvé une formule qui le satisfît pleinement. Et pour la scène des stigmates, nous avons un « premier état » précieux de sa conception : c'est le petit tableau peint sur bois que possède le peintre Zuloaga, et dont je ne connais qu'une réplique fort intéressante aussi, mais non signée, dans la collection Lazaro à Madrid. La date en est inconnue, mais par la signature en petites majuscules grecques, semblable à celle des œuvres de jeunesse de Greco, on peut l'attribuer au plus tard à ses premières années d'Espagne (fig. 1). Le saint y est agenouillé face au spectateur, la tête nue, les mains étalées symétriquement et de biais pour recevoir les rayons lumineux qui les frappent obliquement, tandis que frère Léon vu de dos, les mains levées, émerge au second plan d'un repli du terrain. Plusieurs traits annoncent déjà les œuvres futures : l'importance presque exclusive donnée au saint (non seulement le frère est presque dissimulé, mais le crucifix céleste, source des rayons, est microscopique et perdu dans les nuages) ; la mise en valeur des mains, avec leurs longs doigts poin-

(1) « *Notice des tableaux de la galerie espagnole exposés dans les salles du Musée royal au Louvre* ». Le catalogue n'indique pas sur quelles bases se fonde l'attribution. — On sait que cette magnifique collection, — propriété personnelle de Louis-Philippe et qu'il retira du Louvre après 1848, — fut dispersée après sa mort, en Angleterre principalement.

Digitized by Google

tus ; les grandes lignes même de la composition seront reprises plus tard. Mais l'atmosphère et le type du saint changeront notablement. Ici les deux tiers de la composition sont occupés par un curieux paysage, très stylisé, de rochers aux arêtes vives et d'arbres rabougris au bord d'une route. Ceux-ci sont vus à contre-jour et leurs masses se détachent en une délicate harmonie brun-rosé, sur un fond de ciel clair. Le ciel, dans la partie inférieure, est semé de nuages verts dont les pans semblent répondre à ceux des rochers et qui ont le même éclat froid et marbré, un peu irréel, de mosaïque. Avec sa silhouette trapue, sa tête lourde et carrée, encadrée de barbe courte, le saint a une expression têtue et comme défiante : c'est un moine rustique, encore très peu affiné.

Mais ces deux tableaux sont isolés, tous les autres exemplaires de la scène sont dépourvus de localité précise ; rien ne détourne l'attention du saint en extase. La disposition et quelques détails varient : tantôt le saint est représenté seul à mi-corps, soit incliné légèrement sous les rayons de feu, avec le crucifix tout petit deviné dans la partie supérieure du tableau et une tête de mort posée sur un rocher (1) (fig. 2), — soit la tête couverte du capuchon, levée vers un crucifix qui sort des nuages, relativement grand, mais très estompé et dont on discerne mal les ailes traditionnelles (2), — tantôt le saint, en pied, semble jeté à genoux par la nappe lumineuse, tandis que le frère, assis à terre, se retient au sol d'une main pour ne pas tomber : la position des deux personnages rappelle alors le tableau de la collection Zuloaga, mais avec un mouvement d'une tout autre puissance (fig. 3) (3).

Ce qui ne change guère, c'est le décor ou mieux l'absence de décor : une sorte de grotte obscure où quelques fleurs au creux de la muraille et des cailloux bizarrement taillés,

(1) Madrid. — Collection du marquis de Pidal. — Cossio signale 6 exemplaires de cette série : dans quelques-uns, le crucifix céleste n'apparaît même pas.

(2) Escurial (salles capitulaires) — 5 exemplaires signalés, dont 2 avec quelques variantes et notamment la tête de mort.

(3) Madrid. — Mis de Cerralbo. — 3 exemplaires signalés.

Digitized by Google

Digitized by Google

Cliché Moreno.

Pl. II. — Greco. Saint François recevant les stigmates.
(Collection du Mis de Pidal, Madrid.)

Digitized by Google

Cliché Moreno.

Pl. III. — Greco. Saint François recevant les stigmates.
(Collection du Mis de Cerralbo. Madrid.)

Digitized by Google

Digitized by Google

semblables à des haches préhistoriques, viennent seuls rappeler qu'on est sur terre (1), ou une ligne de rochers dont la couleur plus sombre tranche sur celle des nuages lourds qui brouillent le ciel et qui souvent, en en reproduisant grossièrement les lignes, forment comme une auréole autour de la tête du saint (2). Même unité dans le mouvement de saint François, représenté, non plus de face, mais de trois quarts et la tête jamais droite, dans la position qui fait paraître le plus long son visage émacié, l'œil fixé au ciel comme s'il buvait avidement les rayons célestes; les mains pendantes, l'une vue à plat, l'autre de profil, toutes deux largement ouvertes pour recevoir les stigmates. Le geste est particulièrement ample dans le saint François en pied, où, prolongeant l'écartement des pans du manteau, les bras retombent comme les ailes d'un grand oiseau blessé.

Dans les autres séries de saint François, l'action est nulle, et le saint est toujours représenté en oraison (3). L'une est formée par les images du saint contemplant le crucifix (4) dans le même cadre de nuages et de rochers qu'adoucissent parfois une branche de lierre ou des fleurs, peintes avec une délicatesse minutieuse, comme si Greco voulait rappeler qu'élève de Giulio Clovio, il a peint jadis des miniatures. Le saint se présente de profil, le visage assez éclairé sur un fond très sombre, — tourné à droite, agenouillé tête nue avec les mains croisées sur la poitrine (5) (fig. 4); — ou vu à mi-corps, tourné à gauche, une main

(1) Madrid. — Mlle de Cerralbo.

(2) Madrid. — Mlle de Pidal.

(3) On ne trouve chez Greco aucun exemple du saint debout, un crucifix levé dans la main, qui paraît fréquemment chez ses contemporains et ses successeurs.

(4) On peut rattacher à ce groupe le saint méditant, les yeux fixés au ciel, les mains croisées, de la collection Lazaro, et dont on ne connaît pas de réplique. Ce type du saint avec son visage allongé, mais plus plein que d'habitude, ses épais cheveux presque crépus, s'écarte un peu du type habituel à Greco, de même le modelé de l'oreille et des mains est un peu différent. L'atmosphère est aussi beaucoup plus claire. Si le tableau est de Greco, il est sans doute plus ancien que la plupart des saint François. Mais l'attribution est discutable, quel que soit le mérite de l'œuvre.

(5) Par exemple Tolède, hôpital Tavera, ou musée de Lille; c'est une des séries les plus nombreuses; 8 exemplaires connus.

Digitized by Google

tendue, l'autre étalée sur la poitrine et tantôt le regard abaissé vers le crucifix comme dans le cas précédent (1), tantôt semblant délaisser l'image terrestre du Christ pour le chercher au ciel (2) (fig. 5). Le crucifix est accompagné de la tête de mort ou d'un livre; placé de biais, contre la paroi rocheuse, il est remarquable par la torsion très marquée du corps divin dont les jambes sont complètement déjetées, dont les muscles des bras dessinent d'étranges zigzags : procédé qui est le même que dans les grands Christ en croix du peintre, mais qui semble encore plus accentué dans ce format réduit (3).

Le dernier groupe est celui du saint François méditant, une tête de mort entre les mains, dont le plus bel exemplaire se trouve au collège des demoiselles nobles de Tolède (fig. 6). C'est le type le plus fréquemment reproduit (on en connaît 16 exemplaires) et le plus fidèlement, sans qu'on note aucune variante. Sans doute est-il devenu rapidement populaire et le fait est qu'il était difficile de créer une image plus sobrement saisissante. Nous y retrouvons la grotte obscure de certaines stigmatisations, mais une

(1) Par exemple, collection du Mis de Santa Maria de Silvela à Madrid. — 3 exemplaires signalés.

(2) Par exemple celui qui est reproduit, qui appartint à D. R. Garcia Palencia jusqu'à sa mort et dont j'ignore le possesseur actuel. — 3 exemplaires connus. Noter que dans ces exemplaires le saint porte le capuchon, tandis que dans les variantes de la même série, il est tête nue.

(3) On peut rattacher à cette dernière série, en raison de la similitude de la coiffure, du visage et du geste, les trois exemplaires connus de saint François avec un des saint Jean ; la seule différence, c'est que le saint est en pied. Il s'incline légèrement devant l'agneau que saint Jean-Baptiste lui montre, placé entre eux deux (Chicago? reproduit dans Cossio, pl. 90), ou devant le calice que tient saint Jean l'Évangéliste (Boadilla del Monte, palais du duc d'Alcudia, exemplaire signé — et Madrid-Prado, exemplaire médiocre, sans doute œuvre d'atelier). Les silhouettes se détachent sur un fond d'arbres et de montagnes qui ne sont nullement à leur échelle. — Ces représentations de saints appariés sont fréquentes en Espagne à la fin du XVIe siècle (cf. de nombreux exemples à l'église de l'Escorial, et Greco lui-même en a donné un exemple magnifique avec les deux saint Jean de l'église San-Juan-Bautista à Tolède. On sait que dans les couvents de Franciscaines, au XVIe siècle, la dévotion à saint Jean souleva de violentes discussions; certains préféraient la dévotion à saint Jean-Baptiste, les autres à saint Jean l'Évangéliste. A Tolède les religieuses de San Juan de la Penitencia tenaient pour le premier, celles de Santa Clara pour le second. Greco recut sans doute des commandes des unes et des autres.

Digitized by Google

Digitized by Google

Cliché Marquette.

Pl. IV. — Greco. Saint François devant le crucifix.
(Musée de Lille.)

Digitized by Google

Cliché Moreno.

Pl. V. — Greco. Saint François méditant devant un crucifix.
(Ancienne collection Garcia Palencia, Madrid.)

Digitized by Google

Digitized by Google

échancrure laisse deviner un coin de ciel bleuâtre et quelques arbres lointains. Sur la paroi noire, se détachent durement, avec un relief de statues, les silhouettes grises de saint François et d'un frère. Le crâne forme exactement le centre de la composition ; c'est vers lui que le frère lève la tête, sur lui que le saint fixe son regard tandis que ses mains le soupèsent et semblent l'exposer en avant. Plus de courbes savamment brisées, plus de beaux effets de mains. Une concentration absolue, le corps tassé en une forte masse aux lignes tombantes, présentée de face comme dans la stigmatisation de Zuloaga, mais avec une tout autre grandeur. La tête triangulaire est prolongée par une barbe en pointe, qui allonge encore ce mince visage. De plus le saint est vu d'en dessous, comme sur un piédestal et baissant la tête : le capuchon pointe en une pyramide qui, prolongeant exactement les lignes des épaules, achève celle que dessine le corps tout entier : masse pleine et calme, d'une majesté imposante.

Telles sont les diverses représentations de saint François dans l'œuvre de Greco. On voit combien elles ont de traits communs : concentration de l'intérêt autour du saint soustrait aux préoccupations terrestres; élimination du décor; quasi monochromie des vêtements de bure et des chairs terreuses, mais puissants contrastes d'ombre et de lumière, sur les étoffes aux rares plis fortement marqués, sur les visages où le capuchon creuse de profondes franges d'ombres; aspect fantastique dû à ces étranges nuages d'un bleu vert orageux, ou aux flaques de clarté jaunâtre qui filtrent dans les parties hautes; indication du vêtement précise sans minutie (sans qu'on puisse, comme chez Murillo ou Zurbaran, suivre la trame de l'étoffe et en compter les reprises : Greco rend surtout sensible, par le jeu des plis et des ombres, la qualité d'une matière épaisse et bourrue); disposition constante des vêtements, la tunique avec la mosette et le capuchon, partagée également par une grosse corde qui traîne à terre (1), ou par dessus la tunique, le manteau qui se relève sur les

(1) Sans être jamais accompagnée du capuchon.

Digitized by Google

bras en plis symétriques. Voilà pour l'extérieur. Mais l'unité du type est plus profonde encore. Le saint François de Zuloaga mis à part, les variantes sont toujours superficielles; elles portent sur l'abondance de la barbe, d'ordinaire assez fournie et taillée en pointe, mais qui se réduit parfois à un léger collier (1) ou disparaît presque complètement (2); ou bien sur l'âge apparent du saint, auquel dans certains cas, malgré son teint plombé, on ne donnerait guère plus de la trentaine (3), tandis que les fortes rides, les joues creuses et ravinées des saint François du marquis de Cerralbo ou du collège des Demoiselles nobles de Tolède le vieillissent d'au moins quinze années. Mais par delà ces différences, comme par delà celles de présentation et d'éclairage, le fond reste le même : un visage allongé et osseux, dont le front droit se creuse brusquement à la naissance du nez; un nez maigre, saillant en lame de couteau, des sourcils arqués souvent et très accentués toujours, des joues étroites aux forts méplats; le menton pointant au dessous d'un creux profond, que souligne la disposition de la barbe, clairsemée en ce point. Visage dont les traits n'ont point cette beauté régulière et eurythmique chère à tous les académismes; corps nerveux qu'on devine résistant malgré sa maigreur, et dont les attitudes, un peu contournées parfois, échappent toujours à la mièvrerie. Car le type reste viril, beaucoup plus que chez les saint François de Murillo aux molles extases, et l'on sent que son affinement tient moins à la nature qu'à la volonté, que ce corps a été sculpté par la vie ascétique et la constante aspiration vers Dieu.

C'est le grand mérite des saint François de Greco : le peintre, en choisissant des sujets où le corps du saint est passif, immobile et comme inerte, a su les animer d'un mouvement puissant, qui rend sensible l'ardeur de son désir. De ce mouvement, les deux pôles sont les yeux et les mains : ces longs yeux dont les paupières dessinent

(1) Par exemple Stigmatisation du Mis de Pidal.

(2) Par exemple saint François au crucifix du Mis de Santa Maria de Silvela.

(3) Mis de Pidal.

Digitized by Google

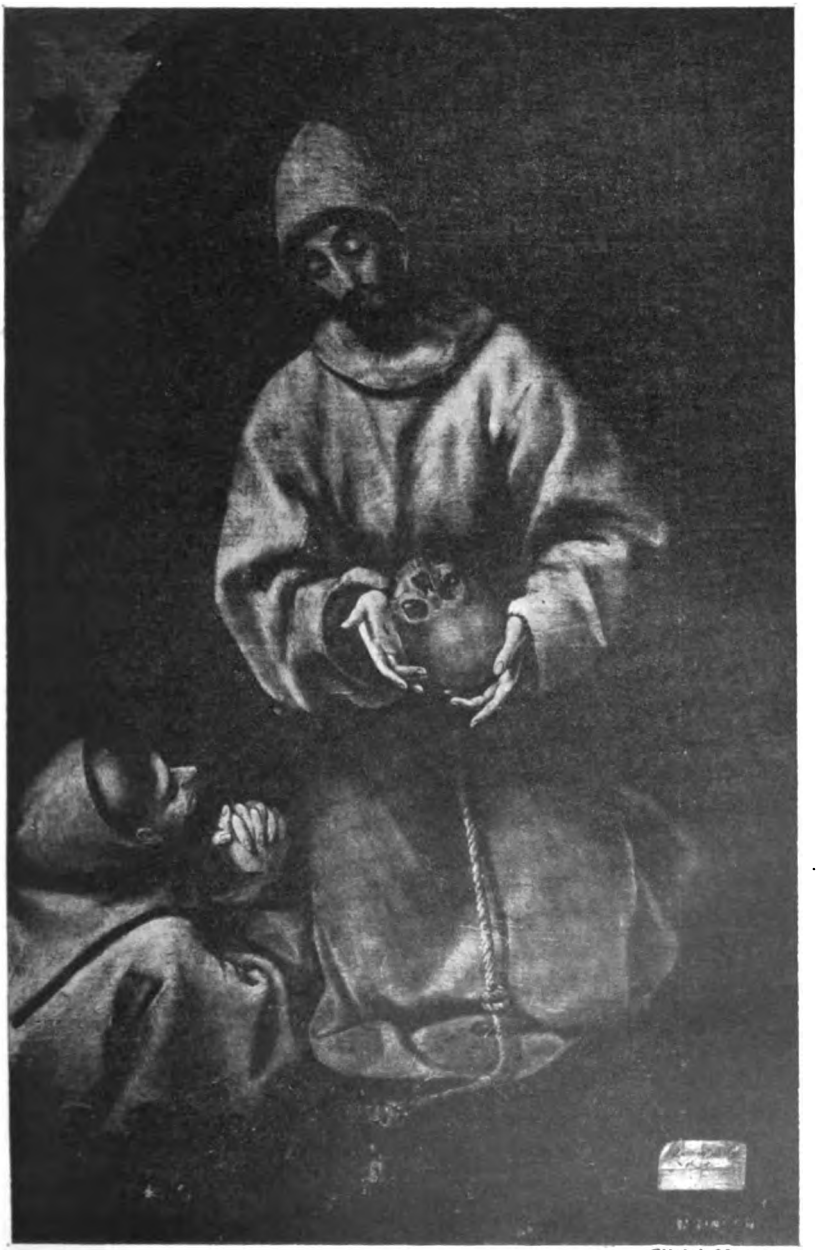

Cliché Moreno.

Pl. VI. — Greco. Saint François méditant devant un crâne.
(Collège des Demoiselles nobles, Tolède.)

Digitized by Google

Digitized by Google

une ample courbe, presque toujours dilatés vers le ciel, mais auxquels alors même qu'ils sont mi-clos, le fort accent lumineux ménagé sur la prunelle donne un éclat étrangement fixe ; ces mains qui, tout en restant très humaines par leur modelé solide et ce qu'elles gardent de noueux, semblent animées d'une vie indépendante, participant à celle de l'âme : elles la doivent à leur beauté propre, sveltes, blanches, avec leurs doigts fuselés étalés en éventail (1), elles la doivent plus encore à la noblesse de leur mouvement, tendues vers le ciel, elles semblent vouloir percer l'ombre, ou inclinées, ployer sous la blessure divine ; ou serrées sur la poitrine du saint, attester la fidélité de son amour. Elles traduisent et résument l'élan de tout l'être.

Ainsi, de cette représentation de saint François, toute séduction est absente ; plus rien ne reste de la douceur italienne. Le regard du saint nous ignore ; il manque à cet ascète le sourire, et cet amour universel des créatures que nous aimons chez le saint François de l'histoire et de la légende. En revanche, une vie brûlante et concentrée ; un seul thème : la soif d'être possédé et consumé par l'amour divin. Par la constance avec laquelle il a tout sacrifié pour le traduire, Greco atteint à une grandeur peut-être inégalée ; son saint François semble l'image même de la vie mystique.

Mais cette vision qu'il a marquée du sceau de son génie et qui à ce titre est bien sienne, on peut supposer qu'elle n'est pas sortie tout armée de son cerveau ; on voudrait pouvoir retrouver les influences d'ordre artistique ou d'ordre spirituel qui ont présidé à sa naissance, en connaître aussi la fortune et la postérité. Il faut avouer que cette étude est bien difficile, et pour deux raisons : la pénurie de renseignements sur le peintre, et l'absence de tout travail

(1) A noter les annulaires et les médius rapprochés suivant le procédé familier à Greco.

Digitized by Google

sur l'iconographie franciscaine en Espagne. Il faut se borner pour l'instant à serrer d'aussi près que possible les données du problème.

Ce type ascétique et extatique du saint, on peut croire que ce n'est pas d'Italie que Greco l'a rapporté : il s'éloigne trop de cette mesure élégante, de cette « humanité » que gardent toujours les saint François italiens (1). Et sans doute d'autres éléments, étrangement difficiles à démêler, entrent dans la formation composite du peintre ; et nous connaissons bien mal cette école de peinture crétoise dont il a pu subir l'influence dans sa jeunesse. Mais on ne découvre aucune parenté entre son saint François et celui qui paraît dans certaines icones gréco-vénitiennes. Si Émile Bertaux a rapproché d'une de ces images (2) représentant la stigmatisation, le tableau de la collection Zuloaga, c'est uniquement pour le paysage et la facture dont certains traits rappellent dans les deux cas l'art byzantin de l'Athos ; mais le saint François de l'icone, imberbe et jeune est tout à fait celui de l'art italien du xve siècle, plus anguleux et raide seulement, alors que celui de Greco avec son réalisme un peu rude, semble annoncer déjà l'Espagne.

D'autre part on ne voit guère quels modèles aurait pu trouver Greco dans l'art espagnol antérieur ou contemporain. On sait quelle fut sur cet art la profondeur des influences étrangères, française aux xiiie et xive siècles, flamande et italienne aux xve et xvie siècles ; et les peintres préférés de la dévotion espagnole dans la période qui précède immédiatement Greco, Luis de Vargas à Séville ou Juan de Juanes à Valence, n'arrivent pas à créer un art

(1) Nous n'avons aucune œuvre certaine de la période italienne de Greco où saint François paraisse. Mais si l'on admet l'attribution au peintre d'un « Paradis » que M. Lionello Venturi a étudié dans le *Boletin de la Sociedad Española de Excursiones* (1918, n° 4) et qui aurait été peint en Italie (attribution qui, en dépit de sa critique ingénieuse, ne paraît pas décisive), le saint François qui y figure, avec sa tête ronde, sa petite barbiche en pointe et son air de componction un peu molle n'annonce certes pas les saint François espagnols de Greco.

(2) Partie d'un tryptique que Bertaux avait vu chez un marchand lyonnais et dont il perdit ensuite la trace ; — on la trouvera reproduite dans ses *Notes sur le Greco* de la *Revue de l'Art Ancien et Moderne*, 1913.

Digitized by Google

Digitized by Google

Cliché Moreno.

Pl. VII. — Greco. Franciscain assistant à l'enterrement du comte d'Orgaz.
(Église Saint-Thomas, Tolède.)

Digitized by Google

religieux « national » ; un seul d'entre eux, et le plus intéressant, Morales, y réussit parfois, mais on ne connaît de lui nulle image authentique du saint. Et nous sommes assez déçus par celles que nous offrent les statues ou tableaux qui nous sont parvenus de cette époque, comme par les gravures qui illustrent ces ouvrages franciscains dont les éditions se succédèrent à Valladolid, Salamanque ou Séville dans tout le cours du XVIe siècle. Tout cela est généralement médiocre, et surtout très européen : aucun détail n'y révèle un type proprement espagnol de saint François. Une seule œuvre est puissamment originale, celle du grand sculpteur Berruguete à l'église Santiago de Caceres ; et cela excite d'autant plus notre attention que l'influence de Berruguete, par la torsion puissante et l'allongement de ses figures, a pu s'exercer sur l'art de Greco en général. Mais son type de saint, imberbe et musclé, et surtout l'esprit dans lequel il traite la scène des stigmates, n'annoncent en rien Greco. Avec moins d'emphase et quelque chose de plus direct, le saint François de Berruguete est un héros michélangesque qui cherche d'un élan magnifique à s'arracher à la terre : tout son corps, suivant le mouvement du bras levé, se dresse vers le séraphin qui le perce de ses rayons : art dramatique, bien éloigné de la vie contemplative, de la flamme tout intérieure du saint François de Greco.

Mais, il y a d'autres sources d'inspiration que les œuvres d'art, et tout porte à croire que Greco s'est inspiré de l'Espagne vivante de son temps, qu'il voyait mieux que les Espagnols mêmes, avec ses yeux plus frais d'étranger : elle lui a fourni le modèle de son type franciscain et ce modèle, c'est dans le chef-d'œuvre même de Greco, l'*Enterrement du comte d'Orgaz* qu'il faut le chercher. Le religieux franciscain qui, dans la partie terrestre du tableau, au premier plan à gauche, contemple le miracle (fig. 7), semble le prototype, et pour les traits du visage, et pour la disposi-

(1) *Compendium privilegiorum*, *Speculum Fratrum Minorum ordinis*, etc. On sait d'ailleurs qu'au XVIe siècle la gravure en Espagne est en quelque sorte le privilège d'artistes du Nord, Flamands ou Allemands.

Digitized by Google

tion du vêtement, de presque tous les saints François étudiés plus haut : certains d'entre eux, comme celui de la fig. 5, en reproduisent presque identiquement la partie supérieure (1). Ce religieux a dû être exécuté d'après nature, comme les autres personnages de la partie basse, dont nous savons qu'ils sont des portraits : ce n'est pas seulement une tradition douteuse qui l'affirme (comme il arrive souvent pour Greco), mais une autorité sérieuse et contemporaine, celle du chanoine Francisco de Pisa, le grand historien de Tolède à la fin du XVIe siècle (2); d'ailleurs nous pouvons identifier au moins deux des personnages représentés, les frères Covarrubias dont Greco nous a laissé plusieurs portraits. Nous ignorons malheureusement quel put être le modèle du religieux, et si son importance dans l'œuvre de Greco est accidentelle ou s'il fut un ami du peintre, car nous ne savons rien de précis sur les relations de Greco avec les Franciscains tolédans, qui sont eux-mêmes très mal connus (les archives de leur principal monastère, celui de Saint-Jean-des-Rois, ont disparu dans la destruction partielle du couvent par le bombardement français de 1808). Mais on sait quelle était à l'époque de Greco leur importance dans la vie religieuse de la ville, où ils n'avaient pas moins de trois couvents d'hommes et sept de femmes; et un indice intéressant nous porte à croire que Greco les avait en particulière estime : c'est la place qu'ils occupent dans le testament fait en 1616 par son fils Jorge-Manuel, d'après les instructions laissées par lui : nous y voyons que le service de bout de l'an, célébré pour le peintre au couvent de Santo Domingo el Antiguo (3),

(1) On trouve même une reproduction de la figure en pied : c'est le saint François de l'église Saint-Nicolas à Tolède, auquel fait pendant un saint Augustin qui lui aussi s'inspire fidèlement du type (sinon de la position) du saint Augustin de l'*Enterrement du Comte d'Orgaz*. Les deux œuvres sont d'exécution médiocre; ce sont probablement des travaux d'atelier, peut-être des copies anciennes d'originaux disparus. Elles attestent du moins, même si elles ne sont pas de la main de Greco, l'habitude prise de puiser à cette source pour représenter saint François.

(2) Fr. de Pisa, *Apuntamientos para la 2a parte de la Historia de Toledo*, 1612 (Bibl. provinciale de Tolède, manuscrit).

(3) Monastère de Bernardines pour lequel il avait exécuté les premières œuvres tolédanes et où il voulut être enterré.

Digitized by Google

fut confié à vingt-quatre religieux franciscains (1). Ce choix ne dut pas être fait sans raison. Sans doute, nous sommes réduits à des hypothèses : mais on voit très bien Greco (dont la maison était voisine du couvent de Saint-Jean-des-Rois), en relations régulières avec les religieux, trouvant chez eux un beau modèle d'ascète castillan et se plaisant à le reproduire; peut-être même y avait-il plusieurs modèles, l'un traité seulement plus fréquemment que les autres —, qui, d'âges et de traits un peu différents, devaient à leur communauté d'origine et de vie l'unité de leur type.

Faut-il aller plus loin, et penser que Greco fut dirigé par les Franciscains quant à la manière de représenter saint François? Ce n'est pas impossible. On constate de plus en plus quelle était encore, dans l'Europe catholique de la fin du XVIe siècle, l'action des gens d'Église sur les programmes et l'iconographie des tableaux religieux. Et si la « contre-réforme » dans le domaine artistique fut quelque part forte et vivace, ce fut en Espagne. L'*Arte de la Pintura* de Pacheco qui parut en 1649 en est une preuve intéressante, et qui mériterait une étude approfondie; les derniers chapitres de son troisième livre constituent un traité fort méthodique et complet d'iconographie sacrée. Et Pacheco, longtemps délégué par l'Inquisition de Séville au contrôle des œuvres d'art, est un gardien sévère de l'orthodoxie iconographique (2). Or, à propos de saint François, voici le curieux éloge qu'il fait de Greco — (il trace le portrait du saint d'après la *Chronique des Frères Mineurs*, VIII, 13).

« Saint François était de taille moyenne, petit plutôt

(1) Fr. S. Roman, *El Greco en Toledo*, document n° 57. « Item digo que por quante le digo su cabo de año en el dicho monasterio de Sto Domingo el Antiguo, el qual hicieron veinte e quatro frailes de la orden de San Francisco e se les dio la limosna acostumbrada lo ratifico e apruebo ».

(2) A propos des Stigmates, par exemple, il reproche au peintre Carducho d'avoir peint en 1600, à San-Geronimo de Madrid « les pointes des clous dans les paumes du saint alors qu'il devait peindre les têtes, conformément au témoignage de l'histoire. Chose que si j'avais été son frère [peintre également], j'aurais corrigée facilement, pour sa réputation et à cause de l'excellence de la peinture ».

Digitized by Google

que grand ; il avait la tête ronde et bien proportionnée ; le visage un peu allongé, le front uni, les yeux noirs et paisibles, et peu grands. Il avait les cheveux et le poil de la barbe noirs, le nez régulier et mince et les oreilles petites. Son visage était affable et doux, et son teint non pas blanc, mais foncé. Il avait les dents rapprochées et égales, il était maigre et d'une complexion très frêle. Et son esprit paraissait appartenir au ciel plus qu'à la terre. Il est certain que si Antonio Mohedano (1) avait suivi ces indications, il aurait été (à mon sens) le meilleur peintre de ce saint qu'on eût connu à notre époque. Mais nous laisserons cette gloire à Dominico Greco, parce qu'il s'est mieux conformé aux données de l'histoire (2) ».

On peut discuter l'esprit et quelques points de fait de ce brevet de sagesse (car les yeux du saint François de Greco ne sont pas précisément petits et c'est fort heureux!), mais surtout, nous ne nous attendions guère à le voir décerner à Greco, qui paraît avoir été fort indépendant d'humeur, assez attaché à ses idées propres et qui avait justement eu maille à partir avec le chapitre de Tolède à propos de l'orthodoxie de certains détails, lorsqu'il peignit le *Partage de la Tunique du Christ* pour la sacristie de la Cathédrale. Est-ce aux Franciscains qu'il dut cette fois de satisfaire à la fois aux exigences des puristes et aux préférences de la dévotion populaire? Un fait nous inclinerait à le croire, c'est le costume que Greco donne à saint François. Sur ce point, en effet, porte la seule réserve dont Pacheco tempère son éloge, lui qui, dans la grande querelle sur l'habit primitif du fondateur, se range pleinement du côté capucin. « Mais si Greco a vêtu le saint de serge (3) rude et grossière, comme un Récollet, ce ne fut pas là son habit, comme nous le verrons avec précision. A la vérité, les pein-

(1) Antonio Mohedano (1561-1625), peintre andalou, élève de l'italianisant Pablo de Cespedes et grand ami de Pacheco.

(2) Pacheco. *Arte de la Pintura*, III, 14.

(3) Je n'ose affirmer que le *xerga* du texte espagnol corresponde bien à ce que nous appelons aujourd'hui serge. Du moins c'est la traduction qu'on adoptait en France au XVIIe siècle. Le dictionnaire de César Oudin (1607) traduit « sarge, espèce de drap ; c'est aussi du gros drap ».

Digitized by Google

tres s'accommodent en cela de ce que demandent les clients». En effet, sauf le saint François de la collection Zuloaga — œuvre de jeunesse — auquel on ne voit pas de mosette, les saint François de Greco ont tous les traits du costume proprement franciscain : mosette, capuchon rond, manteau relativement long, corde à nœuds plats. Sans doute reflètent-ils l'influence des Franciscains tolédans, comme les saint François de Murillo celle des Capucins de Séville, avec lesquels nous savons que ce peintre était lié.

Mais, disciple ou non des Franciscains, Greco dut subir l'empreinte de la vie religieuse tolédane. Nous savons qu'il fut l'ami de gens d'église (1), et notamment d'un prédicateur et poète (2) alors célèbre, le Trinitaire Paravicino.

On peut se demander dans quelle mesure Greco s'est inspiré de cette littérature mystique à la fois précieuse et passionnée qui est si abondante en Castille à la fin du XVIe siècle et qui est encore si mal étudiée. Par exemple, entre les saint François de Greco et des poèmes comme le « *Romance à saint François* (3) », de son contemporain tolédan, José de Valdivielso, il n'y a probablement pas relation directe, il y a certainement communauté d'atmosphère spirituelle. La poésie de Valdivielso. assez obscure et parfois gâtée par des pointes déplorables, chante, avec une tension qui n'est pas sans grandeur, l'union intime de saint François et du Christ par la stigmatisation. Que Greco, de son côté, ait traité

(1) Par exemple les exécuteurs testamentaires qu'il désigne sont, avec son fils, le doyen de Cuenca D. Luis de Castilla et le Dominicain Fr. Domingo Venegas (San Roman, *El Greco en Toledo*, document n° 49).

(2) Il fit plusieurs fois son portrait, et Paravicino écrivit quatre sonnets à la louange du peintre.

(3) José de Valdivielso, *Romancero espiritual*, Tolède, 1612 (nombreuses rééditions dans le cours du XVIIe siècle). Voici le passage le plus typique : « Celui qui était sain s'est mis en croix. — Et volant, celui qui était blessé — Est venu se clouer contre lui — Tous deux morts, et tous deux vivants.

Sans lance et sans clous, — sans tarières et sans marteaux, — L'un devint la croix de l'autre — Et tous deux formèrent un seul crucifix.

Par les bouches béantes — de leurs côtés rompus — Leurs cœurs aimants — Se donnèrent mille baisers tendres.

Et tous deux une fois séparés — Restèrent si semblables — que le Père put dire — Une seconde fois : « Celui-ci est mon fils ».

Digitized by Google

ce thème du saint enflammé par l'amour divin, d'une façon aussi exclusive, on peut y voir l'influence des prédilections de la spiritualité castillane. Si l'on ne tient pas compte de la richesse de la tradition mystique dans l'Espagne du XVIe siècle, comme de cette dévotion passionnée aux souffrances du Christ qui fut toujours un des traits de la piété espagnole, il est bien difficile d'expliquer la transformation par Greco du type franciscain légué par l'Italie, sa vision du saint à la fois si limitée et si pénétrante.

Il est certain, en tout cas, que la dévotion espagnole s'est reconnue promptement dans ces images et les a adoptées. Et le texte de Pacheco est doublement précieux, car, en d'autres passages de son livre, l'auteur est sévère pour les audaces du peintre crétois; cet honnête homme un peu timoré donne assez fidèlement la moyenne du goût public. Sans doute cette réussite ne fut pas unique : nous avons une tendance à nous représenter de loin un Greco romantique, incompris et isolé dans son temps. Mais l'abondance de ses *Madeleine au désert*, de ses *Saint Pierre pleurant son reniement*, de ses *Sainte famille* atteste leur succès. Ils se répandirent bien au delà de la région de Tolède; et la gravure contribua encore à les populariser : un des seuls tableaux de Greco dont on connaisse des estampes contemporaines (1) est un saint François, celui qui tient la tête de mort. Il fut reproduit dès 1606, par le burin du graveur tolédan Diego de Astor.

La faveur de ces images survécut au peintre : à côté des œuvres exécutées par lui ou dans son atelier, il en existe dans une foule d'églises, même de modestes villages, des imitations tardives qui datent souvent de la deuxième moitié du XVIIe siècle et qui reproduisent maladroitement, mais fidèlement, les modèles consacrés. Elles sont plus nombreuses en Castille, mais on en trouve ailleurs, et l'une d'elles au moins, la plus intéressante parce qu'elle est datée et signée, n'est pas l'œuvre d'un Castillan. Il s'agit d'un tableau d'un certain mérite qui fut donné récemment, par le marquis de la Vega-Inclan, au musée de

(1) Il y en a quatre seulement.

Digitized by Google

Digitized by Google

Cliché Moreno.

Pl. VIII. — ZURBARAN. Saint François méditant sur un crâne.
(Collection Beruete, Madrid.)

Digitized by Google

Greco à Tolède : un saint François en extase (1), dont la pose rappelle beaucoup de celui du marquis de Pidal, tandis que la tête est exactement celle du saint au Collège des Demoiselles nobles de Tolède. Est-ce la simple reproduction d'un prototype perdu ? est-ce une variante où se combineraient des éléments pris à plusieurs tableaux de Greco ? On ne peut le dire. Mais la parenté est évidente, au point qu'on attribuait le tableau à l'atelier de Greco, jusqu'au jour où l'on découvrit la signature : « Blas Muñoz, 1683 ». Or ce Muñoz naquit à Lorca, près de Cartagène en 1620 ; il y vécut ; il y mourut en 1696. Peut-être ne vit-il jamais la Castille. Mais il connut des œuvres ou tout au moins des copies de Greco. Et son exemple prouve curieusement la vitalité persistante du type, un demi-siècle et plus après la mort du créateur.

Mais ni le crucifix ni les rayons ne sont visibles. Les différences avec Greco portent surtout sur la facture des yeux et des lèvres (il y manque les touches carminées familières à Greco) et le dessin des mains (celles-ci sont beaucoup plus lourdes, et les cinq doigts de la main droite sont tous séparés, contre l'habitude de Greco).

Cette popularité même, jointe au petit nombre et à l'importance secondaire de ses disciples directs, fait qu'il est difficile de suivre la trace du type créé par Greco dans l'art espagnol du XVIIe siècle. Il y a pourtant plus d'un rapprochement intéressant à faire entre son œuvre et celle de ses successeurs ; et j'en voudrais indiquer, chez des artistes de formation très différente et déjà assez éloignés de lui dans le temps, deux exemples, qui sont parmi les meilleures images de saint François du XVIIe siècle espagnol.

C'est d'abord chez Zurbaran, le beau saint François en extase de la collection Beruete à Madrid, qui est daté de 1659 (fig. 8). Sans doute l'atmosphère est beaucoup plus claire, et le paysage du fond n'est pas escamoté ; le visage est moins aigu, les mains sont plus lourdes, mais dans le

(1) Cf. le catalogue de Fr. J. Sanchez Canton *Nueva Sala del Museo del Greco*, 1921, qui décrit et reproduit le tableau. — Il est possible, en raison de l'attitude du Saint et du triangle lumineux qu'on voit en haut du tableau à gauche, qu'il s'agisse de la stigmatisation.

Digitized by Google

mouvement général du saint, agenouillé contre un bloc de rocher, le corps un peu incliné, la tête vue de trois quarts, une main tenant la tête de mort, tandis que l'autre s'étale contre la poitrine; dans la coupe et dans l'expression du visage, noyé à demi dans l'ombre du capuchon, mais dont les yeux immobiles fixent le ciel avec tant d'éclat, je crois qu'on ne peut méconnaître une réminiscence de Greco (1).

C'est d'autre part chez le sculpteur andalou Pedro de Mena, qui en 1663 s'installait à Tolède où il était engagé par le chapitre, et qui y a laissé une des plus impressionnantes statues de saint François que nous connaissions (2). Son savant biographe, D. Ricardo de Orueta (3), estime que le séjour en Castille et la fréquentation des œuvres de Greco ont fortement modifié son style. Et le fait est qu'entre le saint François tolédan de Mena et celui qu'il avait sculpté quelques années plus tôt pour le chœur de la cathédrale de Malaga, la différenee d'inspiration est profonde. Tous deux ont la même attitude (4), debout, les bras croisés, les mains cachées sous les manches de la robe. Mais celui de Malaga avance la jambe comme s'il marchait lentement; trapu, le visage raviné, le capuchon aplati sur un front qu'il écrase, les plis du vêtement nombreux et courts, il donne une impression de force un peu vulgaire. Celui de Tolède (fig. 9) est immobile; sous les lignes calmes du vêtement, soulignées par les rares et profondes cassures de l'étoffe, on devine un corps décharné; le front droit que ne masque plus le capuchon rigide, le nez mince et saillant, la barbe en pointe allongeant encore la physionomie, et surtout le regard perdu des grands yeux, que les sourcils arqués semblent grandir encore, tout cela est

(1) D'autant plus que les autres saint François que nous connaissons de Zurbaran (comme celui du musée provincial de Séville) sont d'un tout autre type, le saint debout, tenant un crucifix, la tête plutôt carrée, la barbe épaisse et courte.

(2) Elle est conservée actuellement dans le Trésor de la cathédrale.

(3) Ricardo de Orueta, *Pedro de Mena*, Madrid, 1914.

(4) Attitude que Mena a dû apprendre, peut-être par l'intermédiaire de son maître Alonso Cano, des sculpteurs de l'école de Valladolid (cf. le saint François anonyme du musée de Valladolid).

Digitized by Google

Cliché Moreno.

Pl. IX. — Pedro de Mena. Statue de saint François.
(Trésor de la cathédrale de Tolède.)

Digitized by Google

Digitized by Google

d'une expression autrement sévère et profonde, et fait songer immédiatement à celle des saint François de Greco.

Mais quelle que soit la portée de ces rapprochements, il faut envisager plus largement les choses : on peut estimer que l'influence diffuse du saint François de Greco dépassa beaucoup son influence apparente. C'est une valeur de libération qu'eut surtout son exemple pour les artistes espagnols : il les a encouragés à s'inspirer de la réalité contemporaine, il leur a révélé la beauté plastique et spirituelle de modèles qu'ils coudoyaient tous les jours. Une chose est certaine, c'est que le type classique du saint François espagnol, osseux et maigre, très brun, fortement barbu, l'air un peu farouche et les yeux fixes, est inconnu avant Greco; qu'après lui au contraire, il est familier aux peintres et aux sculpteurs et ne s'affadira que dans les dernières années du XVIIe siècle, probablement sous un regain d'influence italienne. Sans doute, l'influence de Greco a pu n'être pas exclusive; d'autres peintres de sa génération, Roëlas à Séville, Ribalta à Valence (1), travaillent dans le même sens; c'est une poussée collective qui débarrassera l'Espagne du maniérisme italien. Mais, par l'abondante diffusion de son modèle et la vie puissante qu'il lui a insufflée, on peut attribuer à Greco un rôle capital dans cette création.

D'ailleurs si Greco a rendu largement à l'Espagne ce qu'elle lui avait donné, il garde quelque chose d'unique; cette atmosphère irréelle et dépouillée, la tension pathétique que prend sous son pinceau la vie contemplative, je ne crois pas qu'aucun des plus beaux saint François de ses successeurs nous les rende. Il y a dans l'art espagnol de la meilleure époque un certain manque d'imagination. Il a sans cesse besoin de se rattacher à la terre, et son originalité est de faire baigner la peinture de la vie religieuse, — jusques et y compris l'extase, — dans l'atmosphère de la vie quotidienne; par la précision du détail concret, il l'authentique, la rend comme natu-

(1) Dont le musée de Prado possède un fort beau saint François, mais d'un type beaucoup plus fruste que celui de Greco.

Digitized by Google

relle. Et c'est sa force, mais c'est aussi sa limitation. Il atteint avec Zurbaran, à force de simplicité loyale, à une sorte de grandeur épique. Mais il manque de lyrisme ; à côté des saint François de Greco, les siens paraissent toujours un peu lourds et engoncés dans la matière. Pour fixer la synthèse idéale de l'ascétisme espagnol, peut-être fallait-il une flamme inquiète, une richesse d'invention plastique, une aisance à traduire sur la toile des visions intellectuelles que ce Grec méditatif et lettré, héritier de tant de siècles de spéculation raffinée, en même temps que nourri des belles formes italiennes, pouvait mieux que nul autre apporter à l'Espagne.

PAUL GUINARD.

Digitized by Google

LES PRINCIPALES DATES

DE LA VIE D'ANGÈLE DE FOLIGNO

Le lecteur qui parcourt l'œuvre d'Angèle de Foligno, soit dans les *Acta Sanctorum* (1), soit dans l'édition de Boccolini (2), est frappé de n'y trouver aucune tentative de chronologie, qui permette de le guider dans la vie de la bienheureuse et de situer celle-ci dans son époque. De sa naissance, il n'est pas question et la date de sa mort n'est indiquée que dans une note suivant l'Amen final; et si l'on se réjouit de découvrir que le sixième pas spirituel d'Angèle commença peu avant le 5 juillet 1294, cette joie, comme nous l'avons montré précédemment (3), ne résiste pas à l'examen, car il ne s'agit pas ici du sixième des dix-huit pas spirituels énumérés dans le texte imprimé, mais du sixième des sept pas supplémentaires qui n'y sont pas même mentionnés (4).

En dehors de ces deux dates, les deux éditions que nous venons d'indiquer ne fournissent aucun autre renseignement chronologique; le manuscrit d'Assise, dont nous vous avons déjà entretenus (5), permet de préciser bien autrement les faits. Dans les paragraphes qui vont suivre, nous nous efforcerons de tirer de lui tous les éléments qu'il peut donner, en partant des événements les plus aisés à dater pour finir par ceux pour lesquels nous ne pouvons aboutir qu'à une approximation.

(1) Janv., t. I, p. 186-234 : *Vita B. Angelæ de Fulginio.*

(2) B. Angelae Fulginatis *vita et opera...*, Fulginiae, 1714, in-4°.

(3) *Revue d'histoire franciscaine*, t. Ier, p. 301-303.

(4) Bibl. d'Assise, ms. 342, fol. 21 v° : *et incipit iste predictus status predictorum tormentorum* (6e pas supplémentaire) *aliquo tempore ante pontificatum pape Celestini...*

(5) *Rev. d'hist. francisc.*, t. Ier, p. 296 sqq.

Digitized by Google

La Mort.

Pour la mort d'Angèle, il ne saurait y avoir de doute. Imprimés ou manuscrits, tous les textes connus portent une note ainsi conçue : « Transiit autem venerabilis sponsa Christi, Angela de Fulgineo, ex hoc mundi naufragio ad celi gaudia longo sibi ante tempore jam promissa, anno dominice Incarnationis .m. .ccc. viiij., pridie nonas januarii, tempore domini Clementis pape v[1]. — Or la vénérable épouse du Christ, Angèle de Foligno, passa du naufrage de ce monde aux joies du ciel à elle promises longtemps auparavant, la veille des nones de janvier, l'an de l'Incarnation M.CCC.IX, au temps du seigneur pape Clément V ». C'est précis : Angèle est morte le 4 janvier 1309.

Il est vrai que cette indication figure hors du texte et que, sauf dans le manuscrit d'Assise, elle vient après l'Amen final des œuvres d'Angèle; mais elle est très ancienne et elle concorde exactement avec le récit de la mort de la bienheureuse qui nous est donné dans le récit. Existait-elle déjà dans l'exemplaire que l'auteur du manuscrit d'Assise a eu sous les yeux ? Nous ne le croyons pas. Ce copiste montre trop, par ailleurs, sa probité pour que nous le jugions capable de mettre au bas d'une page, en cursive, et loin de sa place naturelle, une partie si importante de l'original qu'il avait à reproduire. En effet, à un autre endroit où il a pris sur lui d'introduire dans le texte un titre de chapitre qui se trouvait en note, il ne manque pas de signaler la liberté qu'il a prise : « Dubito ne ista rubrica debeat esse in principio presentis capituli, scilicet *Item*. In exemplari autem, erat in margine sine signo (1) ».

Le fait qu'il n'a pas indiqué avoir trouvé la date de la mort d'Angèle dans l' « exemplaire » c'est-à-dire dans le manuscrit revu et préparé pour les copistes (2), est une preuve certaine qu'elle n'y figurait pas, et comme cette

(1) Bibl. d'Assise, ms. 342, fol. 9r.
(2) Cf. *infra*, p. 28.

Digitized by Google

date est écrite de sa main, il s'ensuit qu'il a ajouté de son cru cette mention.

Or le manuscrit en question est noté dès le 1er janvier 1381 dans l'inventaire de la bibliothèque du Sacro Convento d'Assise (1), son exécution est donc antérieure à cette date et rien n'empêche de croire qu'elle est beaucoup plus rapprochée de l'année de la mort d'Angèle.

Si nous comparons la date fournie par cette note avec le récit de la mort d'Angèle, tel qu'il apparaît dans le texte, nous constatons que leurs données coïncident exactement. En effet, d'après le récit, la bienheureuse mourut le samedi dans l'octave des Saints-Innocents; or ce samedi tombe précisément le 4 janvier en 1309; il y a donc concordance parfaite.

Aussi que nous considérions soit l'ancienneté du ms. d'Assise, soit la conformité de la date qu'il fournit en marge avec les indications données par le texte, nous croyons pouvoir accepter comme un élément sûr la date qu'il assigne au trépas d'Angèle et la tenir pour fixée au 4 janvier 1309.

Les sept pas supplémentaires.

Ce que sont ces sept pas, nous l'avons dit dans notre article précédent (2).

Essayons maintenant d'en établir la chronologie, en procédant, comme il est juste, du connu vers l'inconnu. Du sixième et du septième pas, Arnaud lui-même nous a fourni la date. Il nous a dit, en effet, que le sixième pas a commencé peu de temps avant le pontificat du pape Célestin V et qu'il a duré deux ans. Pour qui sait que saint Célestin a été élu pape le 5 juillet 1294, il ressort que

(1) Bibl. d'Assise, ms. 691, fol. 1a; — *Inventario dell'antica biblioteca del S. Convento di S. Francesco in Assisi, compilato nel 1381, pubblicato (dal cod. 691) con note illustrative e con raffronto ai codici esistenti nella Comunale della stessa città, dal bibliotecario Leto Alessandri, a cura e spese della Società internazionale degli studi francescani.* — Assisi, tip. Metastasio, 1906, in-8°, 270 p. : voir p. 3.

(2) *Rev. d'hist. francisc.*, t. Ier, p. 301 sqq.

Digitized by Google

ce sixième pas a duré du printemps 1294 à celui de 1296. Comme, d'autre part, le septième pas a commencé un peu avant lui et lui a survécu, il est clair qu'il va lui même des débuts de 1294 à l'été au moins de 1296. Voilà qui est acquis (1).

Aux cinq autres pas, Arnaud n'a assigné aucune année ; mais il a eu l'heureuse idée de nommer ici et là certaines fêtes témoins des révélations d'Angèle et de nous dire en particulier que la fête de Saint Antoine de Padoue dont il parle au quatrième pas, tomba un samedi (2). Or, de 1285 à 1294 inclus, le 13 juin n'est tombé qu'une seule fois un samedi, et c'est en 1293. Le quatrième pas, qui commence quelques jours avant la fête de Sainte Claire et s'achève à la fin de l'été de l'année suivante, s'étend donc des premiers jours d'août 1292 à la fin de l'été 1293. C'est une troisième certitude, fournie par la comparaison du texte d'Arnaud et de la chronologie. Grâce à elle, nous saurons la date du pas précédent.

A peine Arnaud a-t-il raconté le premier fait du troisième pas, qu'il nous montre Dieu enseignant l'humilité à Angèle, et il dit à ce propos : « *Quand lui fut montrée la puissance divine* et sa bassesse, il lui fut dit : Vois qui tu es, toi pour qui je suis venu ! » Or, l'écrit est là pour prouver que c'est au début du quatrième pas, au commencement d'août 1292, que Dieu montra ainsi sa puissance à la voyante. Il en résulte que ces deux pas ont commencé presque en même temps, et qu'ils ont ensuite marché de pair aussi longtemps qu'a duré le troisième. Le troisième pas a donc commencé dans l'été de 1292 lui

(1) Ms. 342, fol. 21 r° : « Set duravit predictus sextus passus parvo tempore, silicet fere duobus annis et currit simul cum septimo passu, qui incepit ante sextum passum aliquantulum temporis et qui sequitur omnibus mirabilior ». Sur la durée du sixième pas, Angèle dit elle-même au fol. 21 v° : « et duravit bene plus quam duos annos ». Il dura donc *approximativement* deux ans.

(2) Angèle dit *Saint Antoine* tout court. Mais, dès lors qu'elle se dépeint, à la même date, lavant des laitues et assistant à la représentation de la Passion sur la place de Ste-Marie *infra portas*, il ne peut être question de la fête de Saint Antoine l'abbé, qu'on célèbre en janvier. L'hiver de Foligno ne permet point ces choses, tandis qu'elles sont tout-à-fait de saison au 13 juin.

Digitized by Google

aussi, à la fin de juillet ou au début d'août. Quatrième fait certain.

Nous avons ainsi fixé de façon sûre la date des troisième, quatrième, sixième et septième pas. Il ne nous reste plus à dater que le premier et le deuxième, et le cinquième que nous avons laissé de côté.

Ce cinquième pas évolue tout entier autour du carême. En quelle année? Le quatrième pas s'achève à la fin de l'été de 1293, le septième commence dès les premiers mois de 1294 : dans laquelle de ces deux années fixerons-nous ce carême et son cinquième pas? Arnaud vient à notre aide en nous révélant sa méthode de classement et en nous priant implicitement d'en tenir compte. Le sixième pas se trouvait tout entier enfermé dans le septième ; d'après quel principe a-t-il placé auparavant le pas qui avait commencé le dernier? D'après le principe de la fin. Ce pas a fini le premier, il est placé auparavant et classé sixième. D'après cette méthode, le cinquième pas ne peut trouver place en 1293 : son carême et lui auraient pris fin avant le quatrième pas. Il eut donc lieu au carême de 1294. Nous en avons la certitude morale basée sur la méthode même d'Arnaud.

Pour le premier et le deuxième pas, nous devons nous contenter de sérieuses probabilités.

Le deuxième pas commença dès le voyage d'Assise, par l'explication des paroles si douces et si profondes que *Dieu même est l'amour de l'âme*. Les autres visions qu'il contient eurent lieu, Angèle le dit, dans l'année qui suivit celle du célèbre voyage (1). Nulle date, nulle fête qui nous permette de les rattacher à un mois ou à une saison. Mais le fait de nous dire que la première de ces visions eut lieu après cette année-là nous invite à penser que ce fut au début de l'année suivante, et lorsqu'à tout instant Angèle laisse échapper de ses lèvres le souvenir du pélerinage d'Assise comme un chant d'amour, elle nous indique qu'il était proche encore. Il y a place pour lui au début de

(1) Ms. 342, fol. 7 v^{b} : « Post annum illum in quo ille locutiones divine facte fuerunt michi eunti Asisium, dum eram in oratione... »

Digitized by Google

1292, avant l'été qui verra commencer presque simultanément le troisième et le quatrième pas.

Quant au premier, nous savons qu'il eut lieu dans l'année qui précéda, donc en 1291. Remonter plus haut, c'est enlever autant aux dix-neuf pas précédents qui commencèrent à la conversion d'Angèle survenue après le 21 juillet 1285.

Résumons maintenant ces données en un tableau général :

Premier pas : 1291. Très probable.

Deuxième pas : 1291 et débuts 1292. Très probable.

Troisième pas : Été 1292. Certain.

Quatrième pas : Début d'août 1292-fin été 1293. Certain.

Cinquième pas : Carême 1294. Moralement certain.

Sixième pas : Printemps 1294-printemps 1296. Certain.

Septième pas : Premiers mois 1294-fin été 1296 au moins. Certain.

Les sept pas supplémentaires d'Angèle remplissent donc environ cinq fois douze mois chevauchant sur six années; et le premier et le deuxième de ces pas ne sont que le vingtième et le vingt-et-unième de la première série (1).

Le Pélerinage à la Portioncule et les révélations suivantes.

L'impression la plus vive qui se retire de cette partie de l'œuvre d'Angèle provient de l'ordonnance chronologique des faits. C'est dans un ordre parfait que se succèdent le dimanche avant le 2 août, la fête de saint Pierre-ès-liens du 1er août, le pélerinage du 2 août, la dernière messe de frère Arnaud, la fête des Anges du 29 septembre, une maladie d'Angèle et de sa compagne, la fête de la Chandeleur, le

(1) Dès les premières lignes de son premier pas supplémentaire, Arnaud écrit : « Hic incipit narrari passus mirabilis qui superius vigesimus est inceptus » (Ms. 342, p. 5, va). — L'identité du vingt-et-unième pas et du second des pas supplémentaires résulte de la phrase suivante : « Notandum est autem hic, quod ego frater scriptor, Dei adjutorio, studui continuare materiam a primo passu usque ad locum illum qui scribitur in vigesimo primo passu, vel in fine secunde revelationis, ubi... » (Ms. 342, p. 3, vb.)

Digitized by Google

lendemain, 3 février, et, pour finir, un mercredi saint. Il semble bien que nous ayons là des faits portant sur deux années, du dernier dimanche de juillet de la première au mercredi saint de la seconde ; et il suffirait de trouver la date de l'un de ces faits pour connaître celles de tous les autres. Or, il en est un qui se prête à ce calcul ; c'est le lendemain de la Chandeleur.

Lorsqu'il a rapporté la belle vision qu'Angèle eut en cette fête du 2 février, l'auteur commence le récit d'une nouvelle vision par ces mots : « Die Veneris immediate sequente *ipsum* festum... » Il ne dit pas *idem* mais *ipsum*, de sorte qu'il nous faut traduire : « Un jour de vendredi qui suivait immédiatement la fête elle-même... » Il en résulte, que cette année-là, le 3 février, lendemain de la Chandeleur, tomba un vendredi ; et ceci se produisit en 1301 et en 1307, entre les années 1298 et 1309 qui sont les limites extrêmes de cette partie de l'œuvre d'Angèle. Mais quel motif aurons-nous de préférer l'une à l'autre de ces deux années ?

Ce n'est sûrement pas la sympathie témoignée à l'indulgence de la Portioncule dans cet écrit ; car on combattit ardemment pour et contre elle pendant tout ce temps. Par contre, il est visible qu'à l'année où nous sommes, la maternité spirituelle d'Angèle trouvait encore des détracteurs, comme en 1298 lorsqu'Hubertin vit la bienheureuse ; et ceci est plus exact en 1301 qu'en 1307. A cette date aussi, les Franciscains du parti spirituel étaient durement malmenés, le document en fait foi ; et c'est plus réel en 1301 sous Boniface VIII, qu'en 1307 sous Clément V. Enfin, la place occupée par ces faits dans le manuscrit convient beaucoup mieux à 1301 qu'à 1307. Car, si nous les mettons en face de l'œuvre d'Arnaud terminée en 1296 et de la mort d'Angèle qui eut lieu le 4 janvier 1309, nous constatons que quatre feuillets doctrinaux seulement les séparent de 1296 tandis qu'il y a quinze feuillets semblables entre eux et 1309.

L'argument ne vaudrait rien si l'écrit n'avait aucun classement chronologique, nous le savons. Mais ce classement existe ; nous venons de le voir pour les faits, nous

Digitized by Google

l'allons constater pour l'ensemble de cette seconde partie du manuscrit.

Il est évident que les documents qui s'alignent à la suite de l'œuvre d'Arnaud n'ont point été classés par ordre de matières. Quatre feuillets doctrinaux, cinq feuillets historiques, quinze feuillets doctrinaux à nouveau : du point de vue des sujets traités, c'est aussi désordonné que possible. Et vous noterez que les mêmes doctrines sont proposées en divers points du manuscrit.

Or, ce désordre matériel indéniable est, à notre avis, la conséquence et la preuve du classement chronologique. Ces feuillets écrits à des dates diverses ne furent point, en effet, abandonnés au caprice des hommes et du temps. Sitôt la mort d'Angèle au moins, et peut-être auparavant, ils furent recueillis pour être présentés au plus vite à la haute approbation du cardinal J. Colonna ; et dix-huit mois plus tard ils avaient déjà subi l'examen et reçu l'approbation de cet homme qui aimait beaucoup les choses mystiques et les entendait fort bien. A qui fera-t-on croire que les amis dévoués d'Angèle, qui recueillirent ces feuillets dans un but si évidemment laudatif pour elle, les aient, sans un grave motif, jetés dans ce désordre apparent entre les mains d'un homme, dont la décision devait faire la fortune ou la ruine de leur mère spirituelle ? Il n'en put être ainsi. Si ces hommes-là n'ont pas ordonné les documents d'après les sujets traités, c'est qu'ils les ont classés d'après l'âge de chacun d'eux.

Ordonnée et classée pour une approbation solennelle, étudiée par le cardinal, ornée de sa signature et revêtue de son sceau, l'œuvre d'Angèle eut donc aussitôt sa mort un texte définitif *ne varietur*.

Est-ce ce premier manuscrit officiel que notre copiste a eu entre les mains ? C'est possible. Il est certain en tout cas que cet homme reproduisait un *exemplar*, comme il l'appelle lui-même au début de cet article. Or l'*exemplar*, c'était le texte type, officiellement approuvé pour la reproduction des copies (1). Comme il est en tout cas bien

(1) J. A. Destrez, O. P., *La « Pecia » dans les manuscrits du moyen âge*,

Digitized by Google

difficile d'admettre que moins de 70 ans après la mort d'Angèle on eût officiellement authentiqué une leçon différente de celle qu'avait approuvée le cardinal Colonna, nous tenons pour certain que nous avons dans le manuscrit d'Assise la reproduction fidèle du texte qu'il a étudié, et l'ordre chronologique dans lequel les pièces furent classées. Or cet ordre chronologique, nous l'avons dit, nous invite lui aussi à dater le 3 février dont nous parlions, de l'an du Seigneur 1301.

Cette date une fois acceptée, nous avons pour la série de faits qui nous occupent, la chronologie suivante :

1° — Messe dans Saint-François, à l'autel de la Vierge : dimanche, 31 juillet 1300.

2° — Messe dans Saint-François, à l'autel de Saint-Michel : lundi, 1er août 1300.

3° — Procession d'Assise à la Portioncule : lundi après midi, 1er août 1300.

4° — Messe et révélations à la Portioncule : mardi matin, 2 août 1300.

5° — Dernière messe de frère Arnaud : entre le 2 août et le 29 sept. 1300.

6° — Fête des Anges de septembre : jeudi 29 sept. 1300.

7° — Maladie d'Angèle et de sa compagne : entre le 29 sept. 1300 et le 2 février 1301.

8° — Fête de la Chandeleur à Foligno : jeudi 2 février 1301.

9° — Le lendemain de la Chandeleur : vendredi 3 février 1301.

10° — Le mercredi saint : 29 mars 1301.

L'entrée dans le Tiers-Ordre.

Ici point n'est besoin de grande recherche; Angèle reçut l'habit du Tiers-Ordre en 1290 ou, plus probablement au début de 1291. Le fait était encore nouveau lors du célèbre voyage d'Assise; être fidèle à sa Règle était alors

extrait de la *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, t. XIII, 1924, p. 182-197.

Digitized by Google

l'objet de ses préoccupations et de ses prières. « Et inter alia rogaverat beatum Franciscum... quod gratiam acquireret beatus Franciscus a Deo quod ipsa servaret bene regulam beati Francisci quod noviter promiserat. — Et, entre autres choses, elle avait demandé au B. François... que le B. François lui obtînt de Dieu la grâce de bien observer la règle du B. François, qu'elle avait récemment promise (1) ». Ainsi parle frère Arnaud. Sa phrase n'est point élégante; mais elle est claire. Lorsqu'Angèle s'en allait priant sur la route d'Assise, aux beaux temps de 1291, son entrée dans le Tiers-Ordre était chose récente. Aussi la situons-nous de préférence au début de 1291.

La conversion.

Nous plaçons ce fait considérable entre le 21 juillet 1285 et la fin de 1286. Pourquoi après le 21 juillet 1285? Parce que, pendant les vingt années qui précédèrent, l'évêque de Foligno était un Dominicain, et qu'on ne voit pas ce Dominicain prendre pour chapelain un religieux franciscain à la face des fils de saint Dominique, ses frères, établis dans sa ville. Or, notre manuscrit en fait foi, quand Angèle se convertit, un Franciscain était chapelain de l'évêque de Foligno; et c'était notre frère Arnaud. On sentira la force de cet argument si l'on veut bien noter qu'en 1274, à la mort de saint Bonaventure, les deux ordres frères étaient depuis longtemps rivaux.

Comme, d'autre part, nous avons à placer dix-neuf pas spirituels d'Angèle entre sa conversion et son vingtième pas qui eut lieu en 1291, il nous faut éloigner le moins possible la conversion du 21 juillet 1285, pour laisser aux dix-neuf pas en question le temps de se produire. Il est vrai que ces pas, ces phases spirituelles, ont pu ne durer que peu de temps; il est même possible que quelques-uns d'entre eux aient existé simultanément comme il est arrivé pour les sept pas supplémentaires; mais il n'y en eut pas

(1) Ms 342, fol. 5 va.

Digitized by Google

moins dix-neuf, et il n'est que juste de ne leur enlever que le moins possible des six ans où nous les pouvons placer. La fin de 1285 serait peut-être la date la mieux choisie pour la conversion, et c'est vers elle que nous inclinons.

La Naissance.

Jacobilli fait naître la bienheureuse en 1249. Ce n'est pas une raison suffisante pour nous arrêter à cette date. Il suffit de lire n'importe quelle page de cet auteur pour constater que la précision n'est point son fait, et qu'il est l'historien de l'à-peu-près. Ne fait-il pas mourir frère Arnaud une fois *vers 1315* et une autre fois *vers 1313*? (1) Mais nous voyons dans Boccolini, édité en 1714, qu'un décret de la Congrégation des Rites, daté du 3 mai 1701, fixe la naissance d'Angèle à 1248 (2) et je vois d'autre part que le bréviaire franciscain pense de même lorsqu'il la fait mourir dans sa soixante-unième année en 1309. Je devine bien que le bréviaire s'appuie sur le décret de 1701, et je sens vivement que ce décret est un témoignage fort tardif. Je tiens néanmoins cette date comme très probable pour deux raisons tirées de notre manuscrit.

Nous voyons d'une part, que de 1292 à 1296 les religieux franciscains et leurs tertiaires créèrent toutes sortes d'ennuis à Angèle et à Arnaud, parce qu'ils les voyaient dans l'église, l'un près de l'autre, rédigeant un mystérieux mémoire; elle était donc alors d'un âge qui pouvait prêter aux soupçons. Née en 1248, elle aurait eu à cette époque

(1) Lodovico Jacobilli, *Vite de' Santi e Beati dell' Umbria*, Foligno, appresso Agostino Alterii, 1647. Au 4 janvier, en tête de la vie d'Angèle, il fait mourir Arnaud « circa l'anno 1315 »; mais au 17 juin, jour anniversaire d'Arnaud, c'est en « 1313 in circa ». Le plus clair est qu'il n'en sait rien.

(2) B. Angelae Fulginatis *vita et opuscula, cum duplici prologo* V. F. Arnaldi, *Ord. Minorum, ejusd. Beatae confessarii atque illius vitae scriptoris. Accedunt appendix et variae lectiones ex vetusto ms. necnon aliquorum virorum illustrium elogia. Eminentiss. et reverentiss. Domino F. Francisco Mariae Casino S. R. E. presbytero cardinali.* — Fulginii, typis Francisci Antonelli, superiorum permissu, 1714. In-4°, 292 p.; p. 291.

Digitized by Google

entre quarante-quatre et quarante-huit ans; c'est encore un âge qui permet des suppositions.

Nous savons, d'autre part, qu'Angèle perdit son mari, sa mère et ses enfants au cours du neuvième pas, et conséquemment à mi-chemin à peu près de 1285 à 1291, soit vers 1288. Or, les aînés de ses enfants ne pouvaient avoir alors ni beaucoup plus ni beaucoup moins de vingt ans : pas beaucoup plus parce qu'il n'est question ni de mariage, ni de gendres, ni de brus; pas beaucoup moins, parce qu'ils avaient plusieurs frères derrière eux (1). Ajoutons à ces vingt années approximatives des enfants les vingt autres années que pouvait avoir leur mère lorsqu'elle se maria, et retranchons cette quarantaine de 1288, nous sommes à nouveau reportés vers 1248.

Jusqu'à preuves contraires, 1248 restera donc pour nous l'année de la naissance de la bienheureuse.

L'Approbation de Jacques Colonna.

Pour terminer, nous étudierons la date à laquelle le cardinal Jacques Colonna approuva l'œuvre d'Angèle; car ses œuvres, c'est elle encore et tout ce qui nous reste de sa grande âme.

Deux dates se posent comme limites extrêmes de nos investigations : c'est le 4 janvier 1309 où mourut Angèle, et le 12 août 1318 qui vit la mort du cardinal. Mais nous avons à restreindre de beaucoup ce champ d'action. Jacques Colonna étant entré à la cour d'Avignon le 8 septembre 1310 et n'ayant plus fait, que nous sachions, aucun séjour prolongé en Italie jusqu'à sa mort, c'est entre le 4 janvier 1309 et le 8 septembre 1310 qu'il nous faut placer cette approbation.

Pourra-t-on quelque jour faire la preuve qu'Hubertin en fut l'instigateur? Nous l'espérons; il reste tant à découvrir sur ce grand homme. Entre temps, nous notons ici les raisons qui rendent très probable ce fait et précisent notre

(1) Ms 342, fol. 1v° : « et postea mortuus est vir meus et omnes filii in brevi tempore ».

Digitized by Google

question. Le 15 février 1308, Hubertin prend part à l'approbation que le cardinal Napoléon Orsini donne aux révélations de Marguerite de Cortone; à la fin de la même année il est à Rome avec les cardinaux Napoléon Orsini et Jacques Colonna, fait avec eux la reconnaissance des instruments de la Passion trouvés dans le cœur de Claire de Montefalco, et est guéri par elle d'une hernie inguinale droite; le 12 juin 1309, le cardinal Orsini, son maître et protecteur, rentre sans lui en Avignon; enfin Hubertin, comme Jacques Colonna, arrive à la cour d'Avignon en 1310. Sous quelle égide s'abrita Hubertin persécuté, entre le 12 juin 1309 où s'éloigna son maître et l'époque où il arriva lui-même à Avignon en 1310? Une seule réponse nous vient aux lèvres parce que nous ne connaissons qu'un seul homme puissant qui pût alors protéger Hubertin; et cet homme c'est le cardinal J. Colonna. — S'il en est ainsi, les œuvres d'Angèle furent approuvées pendant qu'Hubertin était auprès de Jacques Colonna, entre ce 12 juin 1309 où le cardinal Orsini rentra à la cour d'Avignon, et le 8 septembre 1310 où le cardinal Jacques Colonna y entra pour la première fois, bien que la pourpre lui eût été rendue depuis presque cinq ans.

Pour plus de clarté, nous résumons à la page suivante en un tableau d'ensemble, les données chronologiques que nous venons d'exposer.

M.-J. Ferré.

Digitized by Google

Années	Mois ou saisons	Faits
1248.		Naissance d'Angèle.
1285.	Après le 21 juillet,	Conversion d'Angèle.
1285-1291		Ses 19 premiers pas et la mort des siens.
1291.	Début de l'année,	Entrée dans le Tiers-Ordre.
	Aux beaux temps,	Voyage d'Assise : 20e pas, ou 1er pas supplémentaire.
1291-1292.	Surtout au début de 1292,	21e pas, ou 2e pas supplémentaire.
1292.	Été,	3e pas supplémentaire.
1292-1293.	Début d'août 1292 — fin été 1293,	4e pas supplémentaire.
1294.	Carême,	5e pas supplémentaire.
1294-1296.	D'un printemps à l'autre,	6e pas supplémentaire.
	D'un début d'année à l'autre,	7e pas supplémentaire.
1296.	Fin d'année,	Achèvement et approbation de l'écrit d'Arnaud.
1298.		Visite d'Hubertin de Casal.
1298-1300.		Les quatre premiers feuillets doctrinaux du Ms. d'Assise.
1300.	31 juillet — 2 août,	Pélerinage d'Angèle à la Portioncule.
	Entre le 2 août et 29 sept.,	La dernière messe de frère Arnaud.
	29 septembre,	La fête des Anges de septembre.
1300-1301.	Entre le 29 sept., et le 2 février,	Maladie d'Angèle et de sa compagne.
1301.	2 et 3 février,	Deux visions.
	29 mars,	Autre vision.
1301-1308.		Les quinze derniers feuillets doctrinaux du Ms. d'Asisse.
1309.	4 janvier	La mort, précédée du testament.
1309-1310.	Entre le 4 janvier, ou le 12 juin 1309, et le 8 septembre 1310,	Approbation des œuvres d'Angèle par le cardinal Jacques Colonna.

Digitized by Google

NÉCROLOGE

DES CORDELIERS DE QUIMPER

(1681-1787)

Le couvent des Cordeliers de Quimper était un des plus anciens de France et le plus ancien de Bretagne : il avait été fondé en 1232 par l'évêque Rainaud, au retour d'un pèlerinage que ce prélat, originaire de la région parisienne (*de genere francus*) (1), avait accompli à Saint-Nicolas de Bari, pèlerinage qui, selon toute apparence, l'avait fait passer par Assise. Les familles de la région, notamment les seigneurs du Pont et du Juch, montrèrent dès l'origine beaucoup d'amitié pour la maison ; aussi l'église ne tarda-t-elle pas à devenir une aristocratique nécropole. Évidemment les religieux ne manquaient pas de tenir un registre des inhumations, mais, de la période antérieure au XVIIe siècle, il ne subsiste plus que des extraits de nécrologes, extraits faits par des généalogistes au XVIe siècle et contenant la copie de 157 actes (2). Pour le dernier siècle de la vie du couvent nous possédons un registre assez bien tenu, conservé jadis aux archives communales de Quimper, au milieu des registres de baptêmes, mariages et sépultures, et qui a été versé en 1913 au dépôt des Archives départementales (Cordeliers de Quimper, 18 H 27*). C'est celui qui est publié ci-après. Il se présente sous l'aspect d'un cahier relié, comptant 59 feuillets et mesurant 0 m. 29 c. de long sur 0 m. 19 c. de large.

(1) L. Duchesne, *Les anciens catalogues épiscopaux de la province de Tours*, p. 80.

(2) Publiés par J. Trévédy dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XV, 1888, p. 98-124.

Digitized by Google

Les décès s'y trouvent mentionnés dans l'ordre des jours de l'année. Le premier en date est du 16 janvier 1681, le dernier du 8 juillet 1787. Il ne s'agit, d'ailleurs, que de décès suivis d'inhumations au couvent; il y en a en tout 235, dont 204 de personnes étrangères au couvent ou à l'ordre de Saint-François. Le chiffre moyen par année est faible : deux seulement; c'est que les plus puissantes familles d'autrefois s'étaient dispersées, éteintes ou appauvries et les nouveaux titulaires de leurs seigneuries n'avaient pas recueilli leurs sentiments. Par suite la plupart des personnes enterrées au XVIIIe siècle dans l'église, le cloître ou la cour (1), appartiennent à la bourgeoisie ou à la petite noblesse. Il s'y trouve même de fort petites gens, telle la fille du couvreur Cariou et la bonne femme anonyme signalée seulement par son grand âge de cent treize ans. La dernière inhumation, en 1787, fut celle du garçon de la sacristie.

En effet, l'opinion publique, et, ce qui importait davantage, l'opinion administrative condamnait l'inhumation dans les églises. Cette pratique avait donné lieu à des abus que réprouvaient des papes et des conciles. En 1738, un mandement de l'archevêque de Rouen réservait les églises aux prêtres et aux bienfaiteurs. Les évêques de Quimper, s'ils n'ont pas laissé de décisions analogues, ont pu néanmoins en prendre. Enfin le Roi, par une déclaration en date du 10 mars 1776, interdisait l'inhumation dans les églises paroissiales et celles des couvents, exception faite pour les évêques, prêtres, patrons, hauts justiciers et fondateurs. Encore les religieux ou personnes attachées aux couvents ne pouvaient-ils être enterrés que dans les cloîtres ou préaux. Aux Cordeliers de Quimper, après 1776, nous ne relevons plus que six inhumations de défunts ayant enfeu (2). Au point de vue généalogique le nécrologe fournit donc beaucoup plus pour la bourgeoisie et spécialement pour la bourgeoisie d'offices que pour la noblesse.

(1) Dans la cour on n'inhuma plus personne après 1683.

(2) Tout ce paragraphe est écrit d'après l'étude de J. Trévédy publiée dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXI, 1894. p. 157-158.

Digitized by Google

Au point de vue de l'histoire franciscaine, il n'est pas à dédaigner : « Il permet de dresser une nomenclature assez complète depuis 1681 jusqu'à la suppression du couvent : 1° des gardiens ou supérieurs ; 2° des frères sacristains ; 3° des religieux inhumés au couvent ». En outre « les actes indiquant souvent en quelle partie de l'église a eu lieu l'inhumation nous révèlent les vocables de la plupart des autels » (1).

Le couvent, vendu comme bien national en 1792, a été démoli en 1845. Presque tout le peu qu'il en reste, en dehors des archives, se trouve au musée archéologique de Quimper. Le même musée a acquis en 1916 un grand plan en relief, présentant une véritable reconstitution de tous les bâtiments et de l'enceinte fortifiée qui les bordait sur deux faces. Cette reconstitution, exécutée d'après des pièces d'archives et des dessins anciens, est l'œuvre d'un ancien membre de la Société archéologique du Finistère, M. Bodereau. On peut en contester la valeur d'art, mais non le mérite archéologique. Le couvent y apparaît tel qu'il était au moment où on y tenait le nécrologe que nous publions.

N. B. — Il va de soi que si le texte n'a pas subi la moindre retouche dans la forme, l'orthographe, qui est des plus fantaisistes et sans intérêt pour les philologues, a été ramenée aux habitudes de notre temps.

H. Waquet.

Janvier.

3 Ce jour troisième janvier mil sept cent soixante deux a été inhumé dans notre église, au dessous du grand bénitier vis à vis la grande porte, dame Marie-Anne Du Botmeur, veuve de messire écuyer de La Marche. — F. F. La Chenais, *gardien*.

7 Ce jour 7 janvier 1773 a été inhumé dans notre église Messire

(1) J. Trévédy, *Notice sur les nécrologes du couvent de Saint-François de Quimper*, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XI, 1884, p. 29-30.

Digitized by Google

Charles Duménez de Tronévézec, chef de nom et d'armes, chevalier seigneur du Pérennou, du Coëtglas et autres lieux. — F. Y. Poirier, *sacriste*.

8 Ce jour dix-huitième janvier a été inhumé dans notre église, proche la balustrade du grand autel, Mr Joseph-Corentin Gouesnoux. 1713. — F. Bazin, *sacriste*.

9 1682 Ce jour a été inhumée en notre église une damoiselle de Hennebont nommée Mlle André. 1682 (1).

11 1697 Ce jour a été inhumé dans nostre église dans la tombe de Mademoiselle Penanrun Pitoys, tout proche le tombeau de la famille de Meros, Sébastien-Corentin de Prédour, sieur de Querervan, avocat au siège présidial de Quimper. *Requiescat in pace*. 1697. — F. Bernard, *sacriste*.

15 Ce jour quinzième janvier 1718 a été inhumé dans le chapitre le Révérend Père René Cordon, procureur de ce couvent. 1718. — F. Du Tertre, *sacriste*.

16 1681 Ce jour a été inhumé un petit enfant à Monsieur de Kersula en notre cour (2).

20 Ce jour a été inhumé un enfant à Monsieur de Keraret dans une tombe à lui appartenante en notre église. 1681.

Ce jour a été inhumé écuyer Jean-Baptiste Desal-Billouard dans l'enfeu de demoiselle. La Forêt-Ninon, situé dans le haut du chœur du côté de l'évangile. 1748.

Ce jour a été inhumé dans notre église le Révérend Père Hyacinthe-Guillaume Audouin, bachelier de Sorbonne, ancien définiteur et custode; a été placé au milieu du chœur, vis-à-vis le petit pupitre, en 1770. — F Meneust, *vicaire et sacriste*.

20 1687 Ce jourd'hui 20e janvier 1687 a été inhumée dans notre chœur défunte Madame de Kerlivio et ce dans la tombe où a été enterré feu M. Pennarun Pitois. La susdite dame avait nom Marie Gougau (3).

21 Ce jour vingt-et-unième janvier mil-sept-cent-vint-cinq a été inhumé dans le caveau qui joint le marchepied du grand autel où [ont] été enterré deux évêques, le corps de feu Père Guillaume de la Croix, gardien de ce couvent. — F. Du Tertre, *vicaire et sacriste*.

23 1681 Ce jour a été inhumé Simon Voisin, facteur de Me Beau,

(1) Cette mention est répétée à la fin du registre, avec ce détail : « proche l'autel de la Conception ».

(2) Mention répétée à la fin du registre avec, en plus, l'indication de l'âge : trois jours.

(3) Mention qui ne figure qu'à la fin du registre.

Digitized by Google

natif de Rennes, en une sépulture devant la Ste Trinité en la quatrième tombe du troisième rang.

24 1682 Ce jour, 1682, a été inhumé [le corps] de feu Messire Guy Frolo en une tombe appartenante à sa famille, située proche la chaire dans le chœur.

25 1686 Janvier 1686 a été inhumé en notre église, proche les deux tombes situées vis-à-vis du grand autel du chœur, noble homme François Le Baron, sieur de Keruffé.

26 Ce jour 26 janvier 1717 a été inhumé dans la chapelle de N.-Dame des Agonisants, près des marches de l'autel au milieu, le corps de dame Michelle Frollo, veuve du feu Sr Doirin Papias, laquelle étoit décédée le jour précédent à 3 heures du matin. — F. Du Tertre, *sacriste*. F. René de Trémic, *gardien*.

27 1690 Ce jour a été inhumé sous la tombe appartenante aux héritiers de Monsieur de Tréaudet défunt Maitre Sébastien Tanguy, sieur des Déserts, avocat en la cour. 1690.

28 1699 Ce jourd'hui a été inhumé dans notre église, sous une tombe couverte de cuivre proche celle de Me Kerarret, le corps de demoiselle Marie Flò, veuve de noble homme Tanguy Housseau, sieur de Quillien. La dite demoiselle a fondé à perpétuité une basse messe tous les premiers vendredis de chaque mois et huit pendant l'octave des morts. — F. B. Macé, *préd. conventuel et sacriste.*

29 Ce jour mil sept cent vingt sept a été inhumé dans notre église, sous la tombe qui joint celle qui est élevée sous la lampe du côté de la chaire du prédicateur, le corps de Monsieur Moucheron, gentilhomme. *Requiescat in pace.* — F. Du Tertre, *vicaire et sacriste.*

Février.

1 Ce jour premier février de l'an mil-sept-cent-quatorze a été inhumé dans la chapelle de Ste Barbe au cloître, sous la tombe du milieu qui est celle de ses ancêtres, M. Jullien Le Mavic, sieur de Keranguen.

2 Ce jour 2 février, le Frère Pierre Fredel dit Félix, a été inhumé dans le chapitre.

3 1682 Ce jour, 1682, a été inhumée en notre église défunte Madame de Keraret en une voute appartenante au dit seigneur de Keraret.

4 1693 Ce jour 4e février 1693, Ollive Le Pennec, marchande, veuve de Guillerme, a été inhumée dans la chapelle de la Trinité, proche l'autel Ste-Marie-Égyptienne, environ les 5 heures du soir. — F. Peltier, *sacriste.*

Digitized by Google

Ce jour, damoiselle Françoise Pellan a été inhumée dans la chapelle des agonisants du côté de l'épitre, proche la muraille du côté de Ste-Reine. Elle étoit du Tiers-Ordre de St-Francois (1).

4 Ce quatrième février de l'année mil sept-cent-un a été inhumé dans notre église, entre les deux grandes tombes du milieu du chœur, défunt Monsieur Allain Le Baron, sieur de Keruffé. 1701.

8 Ce jour huitième février mil sept-cent-soixante-dix-neuf, le corps de Messire Jean-François, chef de nom et d'armes de Keratry, chevalier, seigneur du dit lieu, a été inhumé dans le caveau contre la grande porte du chœur où il y a un marcassin sur la tombe, environ les six heures du soir. — F. And. Chauvin, *gardien ;* F. Richard, *sacriste.*

10 Ce jour a été inhumée devant l'autel de Saint-Antoine, sous la
1690 seconde tombe qui est proche du banc qui est contre le second pilier de la nef défunte demoiselle Françoise Capitaine, veuve de Monsieur Lisé, docteur en médecine. 1690.

1693 Ce jourd'hui dixième février 1693, le corps de damoiselle Jeanne Poulain a été inhumé dans la plus proche tombe du balustre, du côté de l'épitre dans la chapelle de la Trinité, environ les six heures du soir ; elle étoit veuve de M. Ravier, médecin. — Peltier, *sacriste.*

Ce jour 10e février 1710 a été inhumé dans cette église, dans le caveau de la terre du Faou, sous la lampe, le corps de feu damoiselle Françoise de Kernen, veuve de Messire François de Kermeno, décédée le 8e de ce mois. — F. de Trémic, *gardien* ; F. Du Tertre, *sacriste.*

13 Ce jourd'hui, 13e février 1687, a été inhumé dans notre église feu Monsieur Kerguéven au haut du chœur sous une tombe qui leur appartient.

14 Ce jour quatorzième février 1683 a été inhumé en notre
1683 église [le corps] de feu maître Louis Nivirit, maître chaudronnier de cette ville de la paroisse du Saint-Esprit.

15 Ce jour a été inhumé dans notre chapitre le F. Jean Fournier, profès de cette maison depuis un an et avoit fait profession pour frère lais. 1741.

18 Ce jourd'hui, 18e février 1687, a été inhumé dans notre église une fille à Cariou, notre couvreur, dans la nef proche le second pilier devant Notre-Dame de Pitié. Cette fille étoit âgée de vingt ans.

(1) Cette inscription, qui ne mentionne aucune date, doit être, comme la précédente, du 4 février 1693.

Digitized by Google

Ce jour 18 février 1773 a été inhumée dans notre église Marie-Françoise Colombel, veuve du Sieur Julien Déprés. — F. Y. Poirier, *sacriste*.

19 Ce jour a été inhumé noble homme Mathieu-Michel Merle, sieur de Penguilly, dans notre église près la tombe au dessous de celle des évêques, l'an 1766. — F. Y. Poirier, *vicaire et sacriste*.

20 Ce jour 20e a été inhumée au bas de la nef de la Trinité sous la
1690 seconde tombe contre la muraille du côté du cimetière défunte sœur Marguerite Le Gleviat du Tiers-Ordre de Saint-François. 1690.

1771 Ce jour vingt février mil sept-cent-soixante-onze a été inhumée au bas de la nef, sous la troisième tombe vis-à-vis le bénitier, dame Catherine Élizabeth Audouyn, épouse de Monsieur Audouyn, avocat à la Cour, la dite tombe donnant vis-à-vis l'autel de St-Bonaventure. — F. Y. Poirier, *supérieur*.

26 Ce jour, vingt-sixième février de l'année mil sept-cent-vingt-trois, a été inhumé dans la tombe des gardiens de ce couvent le corps de dame Françoise Amproux, femme de feu M. La Forest-Ninon. — Fr. Du Tertre, *vicaire et sacriste*.

28 Ce jour vingt-huitième février de l'année mil-sept-cent-vingt-quatre a été inhumé dans la chapelle du Juch, sous la tombe qui est contre le tombeau appartenant à Messieurs de Kerharo (1), feu Monsieur Guillaume Mazoire, bailli des reguaires. *Requiescat in pace*. — F. Du Tertre, *sacriste*.

Mars.

2 Ce jourd'hui a été inhumé dans notre église feu Monsieur Dilay dans la chapelle de la Trinité, sous une tombe qui est la quatrième au quatrième rang. L'an 1687.

3 Ce jour a été inhumé en la chapelle de la Trinité dans notre
1681 église un écolier..... (2) à Monsieur Landanet. 1681.

Ce jour a été inhumé dans (3)..... un jeune garçon mort chez Monsieur Kererrien, sindic de ville. L'an 1687.

5 Ce jour a été inhumée, sous la tombe qui est au pied du tom-
1690 beau appartenant à Messieurs de Méros, défunte dame Marguerite Le Doux, en son vivant compagne de Monsieur de Guernélès. 1690.

(1) Seigneurie en Cléden-Cap. Sizun.
(2) Un mot illisible.
(3) L'emplacement n'est pas indiqué.

Digitized by Google

6 Ce jour a été inhumée une pauvre femme dans le bas de notre église. 1681.

1681 Plus a été inhumé un jeune enfant en notre église à M. Fodiot. 1681.

1683 Ce jour 6e mars 1683 a été inhumé dans notre cour [le corps] de feu Monsieur Bodier, fermier du domaine de Sa Majesté en Bretagne.

1683 Ce même jour a été inhumé [celui] de M. de Kersulla dans notre chœur.

7 Ce jour a été inhumée une bonne femme, âgée de cent-treize
1681 ans, proche de Sainte-Marie-Égyptienne, en la chapelle de la Sainte-Trinité.

Ce jour 7 mars 1773 a été inhumé dans notre église noble homme Vincent-Thomas Hernio, avocat. — F. Y. Poirier, *sacriste*.

8 Ce jour 8ème a été inhumée en notre église en la chapelle du
1682 Juch défunte damoiselle Catherine Billouart, dame du Forestic. 1682.

10 Ce dixième mars 1689 nous avons inhumé dans notre église,
1689 proche les sièges du chœur, proche la chaire du prédicateur, damoiselle Anne Le Héder, dite de Kerlambert. — F. J. Lotin, *sacriste*.

10e Ce dixième mars 1750 nous avons inhumé dans notre chapi-
1750 tre, à la 3e tombe du côté de la sacristie, le R. P. Laurent Flaud de Dinan. — F. J. Cornute, *sacriste*.

11 Ce jour a été inhumé un écolier nommé Olivier Héhon, de la paroisse de Scaër, dans notre église en la chapelle de la Trinité (1).

12 Ce jourd'hui Yves Falière, maître cordonnier, a été enterré
1694 dans cette église dans une tombe calée (?) par la moitié vis-à-vis du Crucifix vis-à-vis du 2e pilier du bas de l'église. — F. Peltier, *sacriste*.

1696 Ce même jour a été inhumé dans cette église un enfant de M. de La Garde, procureur au siège présidial de Quimper, nommé Maurice, âgé de six ans, sous l'autel de Sainte-Marie-Égyptienne, lieu de la sépulture de ses ancêtres.

14 Ce jour a été inhumé en notre église dans la cour défunte
1683 Madame de Saint-Alouarn. 1683.

15 Ce jour quinzième mars 1720 a été inhumé dans la chapelle de Sainte-Barbe au cloître, sous la tombe du milieu qui est celle

(1) Aucune indication d'année. Probablement 1682, à en juger d'après l'écriture.

Digitized by Google

de ses ancêtres, madame Renée Blanchard, épouse de Monsieur Mavic. — F. Du Tertre, *vicaire et sacriste*.

16 1683 Ce jour a été inhumé[e] dans notre église en la chapelle du Juch Mademoiselle de Kervénénan-La Garde. 1683.

1700 Ce 16 mars mil sept-cent a été inhumée dans notre église une femme d'un maître cordonnier appelée Michelle Gal.

1690 Ce jour a été inhumé dans la chapelle du Juch, sous la tombe qui est contre le tombeau appartenant à Messieurs de Kerharo, défunt Guillaume Filipe, sieur de Goréquer, procureur au siège présidial de Quimper. 1690.

18 Ce dix-huitième mars 1709 a été inhumée dans notre église, sous le tombeau qui appartient à Monsieur de Méros, Mademoiselle Claude-Joseph Le Pape, dame de Kerver. 1709. — F. Bazin, *sacriste*.

23 1710 Ce jour vingt-et-trois mars a été inhumée dans notre église Madame Marguerite Mahé de Kervéseault, sous le banc de Monsieur de Méros. Mil sept-cent-dix.

23 Ce jour 23e mars 1687 a été inhumée dans notre chœur devant la première... (1) du côté de l'Évangile Favete (?), dame de Kerselaf.

1690 Ce jour a été inhumé au haut de la chapelle du Juch, du côté de l'épitre, défunt François Cordon, sieur de Kersivilly, notaire royal à Quimper. Il étoit du Tiers Ordre et notre syndic. 1690.

1690 Le même jour a été inhumée dans la nef de la Trinité, sous la seconde tombe proche de la troisième arcade de la dite chapelle, défunte Michelle Menet. 1690.

26 1682 Ce jour 1682 a eté inhumée en notre église en la chapelle de la Trinité défunte mademoiselle Saoult, 1682; en la seconde tombe à l'onzième rang.

1690 Ce jour a été inhumée dans le chœur proche du pupitre, sous une tombe armoyée d'une mâcle, défunte dame Anne de Tréanna, compagne de Monsieur de Kervélégan, doyen des conseillers du siège présidial de Quimper.

27 Ce jour vingt-septième de mars mil sept-cent-vingt a été inhumée, sous le marchepied de Ste-Marie-l'Égyptienne, Isabelle Malherbe, dame de Kerliver. — F. Du Tertre, *vicaire et sacriste*.

Avril.

1 L'an mil sept cent-quatre-vingt-deux, demoiselle Marie-Joseph

(1) Un mot illisible.

Digitized by Google

Stévenot, veuve de noble homme Gilles Stévenot, est morte à Quimper le quatre avril et a été inhumée le cinq dans le cloître des religieux Mineurs conventuels dits Cordeliers vis-à-vis la chapelle de Ste-Barbe. — F. DE TRÉDERN, *sacriste*; F. AND. CHAUVIN, *supérieur*.

4 Ce jour 4e a été inhumée en notre église dans le chœur, en une tombe appartenante à Monsieur de Méros, défunte Madame
1683 de Coatmorvan, 1683.

1690 Ce jour a été inhumée en notre église, sous la tombe des gardiens, défunte demoiselle Catherine Troadec.

7 Le 7e avril 1728 le vénérable Père Jacques Drouallen, prédicateur et confesseur, est mort et inhumé dans la tombe de ses ancêtres, située dans la voûte la première du côté de l'Évangile dans la chapelle de la Trinité. Le dit Père a été gardien de Vannes, de Dinan et de Bourgneuf. — F. MOINNERYE, *gardien*; Fr. J. DU TERTRE, *sacriste et vicaire*.

9 Ce jour 9e d'avril 1683 a été inhumé en notre église, en une
1683 tombe située en notre chœur, [le corps] de feu Monsieur Doarin Papias, conseiller au présidial de cette ville de Quimper.

1685 Le même jour 1685 a été inhumé en notre église, en une tombe située en notre chœur vis-à-vis le pupitre du côté de l'Évangile, sous les marches des basses stalles, Messire Guy Louis de Moëlien, chevalier de Gouandour, chef d'escadre de la marine du département de Brest et chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis. — F. AND. CHAUVIN, *gardien*.

10 Ce jour dixième avril mil sept-cent-vingt-trois a été inhumé dans notre église dans la chapelle des Trépassés feu M. Ecart, maître chirurgien. *Requiescat in pace*. — F. J. DU TERTRE, *sacriste*.

11 Ce jour onzième avril mil sept-cent-trente-cinq a été inhumé, dans la tombe vis-à-vis de la chaire, le corps de feu Louis-René de Trémic, docteur de Paris, ancien définiteur, custode et Père de la maison de Paris, religieux d'un rare mérite. *Requiescat in pace*. — F. J. DU TERTRE, *vicaire et sacriste*.

11 Ce onzième avril mil sept-cent a été inhumé dans notre église, dans la chapelle du Juch, Monsieur Simon Argan, procureur du présidial en son vivant. 1700.

Le dit jour dixième avril 1728 a été inhumé dans notre église, dans la tombe située au milieu de la chapelle de St-Antoine, sous le marchepied de l'autel, noble homme Guillaume Goulhezre, Sr de La Tourelle, bourgeois et capitaine d'une des compagnies de la ville. — F. R. MOINNERYE, *gardien*.

Digitized by Google

12 Ce jour, 1682, a été inhumé en notre église, en la chapelle
1682 de la Trinité, feu maître Pinoche, maître maréchal. 1682. En la troisième tombe, cinquième rang.

15 Ce jour fut inhumée dans notre église Jeanne Gougeart dans la quatrième tombe du troisième rang de la nef devant la porte du cloître, l'an bissexte 1692.

17 Ce jour a été inhumé dans la chapelle de la Trinité, sous la
1690 tombe qui est droit au milieu du marchepied de l'autel tout joignant, défunt noble homme Jan Lorans, sieur de Bodrel.

18 Ce dix huitième avril mil sept-cent a eté inhumé dans notre église, vis-à-vis la Conception, Monsieur Kerineul, âgé de vingt-et un an. 1700.

19 Ce jour a été inhumé en notre église, en la chapelle de la Trinité, un homme nommé La Grande Barbe. 1683.

Ce jour fut inhumé dans notre chapitre un religieux prêtre appelé François Salvens dans la pénultime tombe du haut du premier rang du côté de l'épitre.

1705 Ce jour vingtième avril a été inhumé dans notre église, dans
20 la nef du côté de l'Évangile, écuyer Charles de Boisguéneuc, seigneur du Minven. 1705. — F. Bazin, *sacriste*.

20 Ce jour a été inhumé Laurent Le Rouleau, sieur du Forestic,
1681 en une tombe en la chapelle du Juch. 1681.

1683 Ce jour 20e a été inhumé en notre église un jeune garçon âgé de quinze ans. nommé Jean Couraizier.

22 Ce jour 22e d'avril 1683 a été inhumé[e] dans le chœur défunte Madame du Minven dans une tombe élevée qui appartient à
1683 cette famille. La dite tombe est située dans le balustre du grand autel.

28 Ce jour a été inhumé dans notre église le Révérend Pere Bertrand Le Tort, religieux prêtre, prédicateur, théologien, sacriste et procureur du couvent de Quimper; a été placé auprès de St-Jean Discalcéat. En 1741. — F. Tessier, *sacriste*.

29 Ce jour vingt-et-neuvième de l'année mil sept-cent-neuf a été inhumée dans notre église une sœur du Tiers Ordre, nommée Catherine Gouic. — F. Bazin, *sacriste*.

30 Ce trente avril mil six-cent-nonante-cinq a été inhumé dans notre chœur, sous une tombe proche les cloches du côté de l'Évangile, écuyer Charles Touronce, sieur du Leuré. — F. P. Ribault, *sacriste*.

Mai.

2 Ce jour a été inhumé en notre église maître Antoine Vérité,
1683 notre cuisinier, du pays du Maine. 1683.

Digitized by Google

6 Le six mai 1749 a été inhumé dans l'église des Pères Cordeliers de Quimper le corps d'écuyer M. Du Cotier-Hamon, dans une tombe appartenante à Monsieur de Ploeuc par la permission du dit M. de Ploeuc. Cette tombe est jointe (?) au grand tombeau vis-à-vis la porte du dortoir. *Requiescat in pace.*

8 Ce jour 8e a été inhumé Maître Jean Corvisier, maître sellier,
1683 dans une tombe en la chapelle de la Trinité. 1683.

10 Ce jour a été inhumée en notre église la femme de Maître Yves
1682 Cariou notre couvreur, dans la sixième tombe au troisième rang de la nef.

Ce jour dixième mai 1722 fut inhumé dans notre église, dans le caveau qui joint le marchepied du grand autel où ont été enterrés deux évêques, le corps de feu écuyer Charles Dondel, seigneur du Parc et de Trefelestr, conseiller du Roy, senéchal et premier magistrat du siège présidial de Quimper et de Cornouaille. Ce grand magistrat, âgé de 75 ans, après avoir tenu l'audience du jour précédent qui fut celui de sa mort, monta à la chambre du Conseil où il mourut subitement en l'endroit où il rendoit ses jugements. *Requiescat in pace.* — F. J. Du Tertre, *sacriste.*

12 Ce jour a eté inhumé en la chapelle de Juch le petit Mre de Fahouet. 1683.

13 Ce jour 13ème 1682 a été inhumée en notre chœur Anne Furic,
1682 compagne de M. le lieutenant du présidial de cette ville.

Ce jour 13ème a été inhumé en notre chœur François Chovin, sieur du Moustoir, en une tombe proche la chaire.

14 Ce jour 1682 a été inhumé en notre église un enfant à Maître
1682 Yves Cariou, couvreur de cette maison, en une petite tombe, cinquième du second rang de la nef.

1743 Ce jour 14 a été inhumé, dans la chapelle de Ste-Barbe au cloître, noble homme Julien Mavic, major de la ville de Quimper.

15 Ce quinzième mai de l'année mil sept-cent-cinq a été inhumée dans notre église défunte Mademoiselle Marie-Corentine Ravier, épouse en son vivant de Monsieur Berthelot, médecin.

17 Ce jour a été inhumé Maître René Hachart, sergent royal, en
1681 notre église, en la chapelle de la Trinité. 1681.

18 Le dix-huitième mai 1707 a été inhumée dans notre église demoiselle Hiraille Laudin, veuve de défunt Antoine Martin, maître orfèvre.

18 Ce 18e mai de l'année 1698 a été enterré dans le chapitre, à la troisième tombe du premier rang, du côté de la sacristie, le R. Père Jean Batorel, père antique de cette maison, âgé de

Digitized by Google

quatre-vingt-douze ans. *Requiescat in pace.* — F. Bernard, *sacriste.*

Ce [dix-] huitième mai de l'année mil sept-cent-cinq a été inhumé dans notre église écuyer Jacques Du Stangier, sieur de Penanec. 1705.

21 Ce jour vingt-unième mai mil sept-cent-vingt-sept a été inhumé dans notre église, sous la tombe qui est auprès du balustre de l'autel de St-Antoine, le corps de feu Monsieur Buzaré, avocat au Parlement et fils de feu Mr Buzaré de Landévennec. — F. R. Moinnerye, *gardien*; F. J. Du Tertre, *vicaire et sacriste.*

23 Ce jour a été inhumée en notre [église] défunte Anne Guillerm, femme de Me Doussin, procureur du siège présidial de cette ville. 1683.

1773 Ce jour est décédé et a été inhumé le 25 mai 1773 en notre
24 église, sous la tombe qui est au pied du petit autel du bienheureux Jean Discalcéat, le Rd Père Jean Lucas, prédicateur et confesseur. — F. Y. Poirier, *sacriste.*

28 Ce vingt-huit mai de l'année mil six-cent-quatre-vingt-trois a
1683 été inhumée dans l'enfeu de Monsieur du Minven, et ce par la permission du dit sieur de Minven, sans qu'aucun autre puisse prétendre dans le dit enfeu aucun droit, honorable personne Charlotte de Rospiec Du Méné, compagne de noble homme Sébastien de Kerbasquen, écuyer, conseiller au présidial de Kempertin (1).

29 Ce jour vingt-neuvième mai mil sept-cent-vingt-sept a été inhumé dans notre église le corps de feu Monsieur René le Baron de Pennemprat, dans la tombe qui est au bout de celle qui est élevée sous la lampe en allant au sanctuaire. 1727. — F. J. Du Tertre, *sacriste.*

Juin

1 Ce jour a été inhumée dans la chapelle de devant la sacristie, dans une tombe qui est dans la muraille du côté du petit jardin, damoiselle Thérèse du Parc. 1692.

6 Ce jour a été inhumé dans notre église, devant l'autel de la Très-Sainte-Trinité, dans la seconde tombe à côté de la seconde arcade voutée de la dite chapelle du côté du cimetière, honorable homme Jean Guillerme, en son vivant marchand orfèvre. 1696.

(1) Forme assez fréquemment employée au XVIIe siècle pour Quimper-Corentin.

Digitized by Google

Le même jour a été inhumé dans la chapelle de sainte Barbe, sous la tombe du milieu qui est celle de ses ancêtres Mr Julien-Claude Le Mavic, sieur de Keranguen. L'an 1784. — F. And. Chauvin, *gardien*.

7 Ce jour a été inhumé un petit enfant âgé de treize mois. 1683.

Ce même jour a été inhumée dans notre église, sous une tombe appartenante à feu Mr Bruneau, prêtre, qui est la 10e à compter depuis la muraille du côté du cimetière et continuer vers la porte des cloîtres droit vis-à-vis Saint-Antoine, laquelle tombe joint même presque la balustrade du dit Saint-Antoine, Mlle Bougeant, mère de Mr Bougeant. 1691.

9 Le même jour est décédé noble homme Gilles Stévenot et a été inhumé le 10 dans la chapelle des Trépassés, sous la seconde tombe du côté de l'Évangile près le marche-pied de l'autel. Cette tombe appartient aux Mazoire et Ecars; comme il a épousé une demoiselle Ecars, il a demandé par testament à y être enterré. L'an 1772. — F. Y. Poirier, *supérieur*.

9 Ce jour neuvième juin de l'année mil sept-cent-cinq a été inhumé dans notre église honorable homme Guillaume Le Bascon, maître-couturier. 1705.

9 1683 Ce jour 9me juin 1683 a été inhumé le petit chevalier du Fahouet, nommé Even-Charles du Frenay, en la chapelle du Juch.

1683 Le même jour a été inhumé une jeune demoiselle nommée Catherine, parente à Mlle de Keryven, en la chapelle du Juch, au bas de la tombe élevée.

10 1690 Ce 10e juin 1690, a été inhumée dans notre église au milieu de la nef, dans la 7e tombe vis-à-vis la porte des cloîtres, Jeanne Bossart, femme d'un maître cordonnier.

20 Ce jour vingtième juin 1718 a été inhumé dans le chapitre le Révérend Père René Bazin, sacriste. 1718. — F. Du Tertre, *sacriste*.

21 Ce jour de l'an 1695 a été inhumée, dans le sépulcre qui est enfoncé dans la muraille de la Trinité à la chapelle des Agonisants, dame Anne Rio, dame de Mesnoalet. — F. Lair, *gardien*.

Ce jour vingt-et-unième juin mil sept-cent a été inhumée dans notre église dans le chœur Louise Le Denic, dame de Grandpré. — F. R. Bazin, *sacriste*.

22 Ce jour a été inhumé dans la nef de la Trinité, sous la quatrième tombe proche la troisième arcade de la dite chapelle, défunt Michel Le Dû, maître boucher. Fait ce même jour que, dessus et l'année 1690.

24 Ce jour a été inhumée dans la nef de la chapelle des Agonisants

Digitized by Google

sœur Jacquette Le Cor, sœur du Tiers-Ordre de Saint-François.

27 Ce jour 27me juin 1683 a été inhumé en notre église un enfant à Monsieur de Kermorvan dans l'enfeu de Mr de Méros. 1683.

28 Ce jour vingt-huit juin 1784 a été inhumé dans notre église, dans une tombe au pied du grand autel, Messire René de Madec, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, colonel d'infanterie. seigneur des terres, fiefs et juridictions de Coetfao et Pratanras et autres lieux, âgé de quarante-huit ans, époux de dame Marie-Anne Barbette, native des environs d'Agra, ville principale de l'empire du Grand Mogol dans l'Indoustan. — F. And. Chauvin, *gardien.*

Les 4 tombes devant le grand autel lui appartiennent.

Juillet.

2 1683 Ce jour deuxième juillet mil six-cent-quatre-vingt-trois a été inhumé en notre église un petit enfant nommé François Bacon, fils de Maître Guillaume Bacon, maître tailleur. 1683.

1683 Ce jour deuxième a été inhumé un petit enfant au meunier de Mgr l'évêque.

4 Ce jourd'hui quatrième juillet 1687 a été inhumé dans notre église sous la cinquième tombe du neuvième rang du bas de la chapelle de la Trinité. 1687 (1).

5 1689 Ce cinquième juillet 1689 nous avons inhumé dans notre église, dans le tombeau de Mr de Méros, écuyer Joseph-Corentin Le Pape, sr de Kermorvan. — F. Potin, *sacriste.*

1739 Ce 5e a été inhumé frère Antoine Mauduit, profès clerc de ce couvent.

7 1683 Ce jour 7e de juillet 1683 a été inhumé en notre église un enfant à Monsieur de Keraudit.

1743 Ce 8e a été inhumé dans notre église le vénérable Père Étienne Maunoir, prêtre et confesseur.

1787 Le 8 Nicolas Vidame, de la paroisse de Plouisy, évêché de Tréguier, garçon de notre sacristie, a été inhumé dans le préau du cloître au pied de la croix.

8 1681 Ce jour a été inhumé en la chapelle de Sainte-Barbe dans notre cloître un enfant à Monsieur du Lesty, âgé de vingt-et-deux mois.

Ce jour huitième juillet mil sept-cent-seize nous avons inhumé dans notre église, dans le tombeau de Mr de Moélien, damoiselle Marie de Moélien, dame de Kerhorlay.

(1) Manque le nom de la personne inhumée.

Digitized by Google

9 Ce 9 juillet 1714 a été inhumée dans notre église une sœur du Tiers-Ordre, nommée Jeanne.

1693 10 Ce jour dixième juillet 1693 a été inhumé en cette église sous le marchepied de Sainte-Marie-Égyptienne le corps de défunt François Jouel, sieur de Kerbiguet, environ les 7 heures du soir. — F. Peltier, *sacriste*.

Ce jour dixième juillet mil sept-cent-vingt-trois a été inhumé dans cette église, sous la tombe qui est située entre les deux autels de Saint-François et Saint-Antoine, le corps de défunte Agnès-Pélagie de Parcevaux, femme de Monsieur de Marigo, président au siège présidial de Quimper. — F. J. Du Tertre, *sacriste*.

13 1681 Ce jour a été inhumé au bas de notre cour Corentin Jouhan, sieur de Kerdrein. 1681.

14 Ce jour, quatorzième juillet mil sept-cent-neuf a été inhumée dans notre église Mademoiselle Michelle Marguier, veuve de Mr Cordon.

17 1683 Ce jour a été inhumée en notre église la femme de Monsieur Corbet (?) nommée... (1).

18 1683 Ce jour 18me a été inhumé un petit enfant à Mr de Keraudit dans la chapelle de la Trinité. 1683.

Ce jour 18e juillet 1690 a été inhumée Mademoiselle Launay dans une des tombes de Mr de La Garde, proche l'autel de Sainte-Marie-Égyptienne.

19 Ce dix-neuvième juillet 1689 fut enterré dans notre chapitre, sous la seconde tombe du second rang du chapitre, le vertueux Frère Antoine Hillin, religieux hybernien de l'Ordre de Saint-François.

20 Ce jour vingt-unième (2) juillet 1717 a été inhumé, dans la tombe vis-à-vis de la chaire, le corps de feu damoiselle Yvonne Frollo, dame douairière de Keranneizan et mère du soussignant. — F. L.-R. de Tremic, *gardien*; F. Du Tertre, *sacriste*.

21 Ce vingt-unième juillet mil sept-cent-huit a été inhumée dans notre église, dans le tombeau de Méros, Jeanne Le Pape, dame de Méros.

23 1683 Ce jour 23me a été inhumé en notre église Me Brignon, maître vitrier.

Ce jour 23me juillet 1720 a été inhumée en notre église, dans la seconde tombe vis-à-vis l'autel de Saint-François, damoiselle

(1) La mention est incomplète.

(2) Le scribe avait d'abord écrit « vingtième », conformément à l'indication marginale en chiffres.

Digitized by Google

Jeanne-Marie Kerneau, fille de Mr Kerneau, procureur de Lesneven, et de défunte damoiselle Louise Cozves, ses père et mère. — F. R. MOINNERYE, *gardien*; F. DU TERTRE, *sacriste*.

25 Le Révérend Père Étienne-François Richard, sacristain, a été inhumé devant l'image du bienheureux Jean Discalcéat. — F. F. CHARPENTIER, *supérieur* (1).

27 Ce jour 27e a été inhumé un maître [d']école, nommé M. Du
1682 Freté, dans le bas de notre église. 1682.

28 Ce jour 28e a été inhumé dans notre chœur un petit enfant à
1682 Monsieur de Kerbiguet de la rue Keréon. 1682. (2).

29 Ce jour vingt-neuvième juillet mil sept-cent-vingt-deux a été inhumée dans la chapelle de la Trinité damoiselle Andrée de Bays, femme de M. Gérard, marchand orfèvre de cette ville. — F. DU TERTRE, *vicaire sacriste*.

30 Ce jour a été inhumée dans notre chœur, en une tombe pro-
1681 che des évêques, défunte Madame Keranisant. 1681.

1682 Ce même jour 30e a été inhumée en notre église, en la chapelle de la Trinité, défunte Mlle Hero.

31 Ce jourd'huy 31e juillet a été inhumé dans notre chœur, en
1686 une tombe qui est au haut du chœur proche les chaises du côté de l'épitre, défunt Maître Sébastien Frollo, sieur de Kergannet. 1686.

AOÛT.

1 Ce 1er août 1686 a été inhumée en notre église, au bas du chœur sous une tombe du côté de l'épitre, Mlle Catherine de Keranguen. 1686.

4 Le quatrième août 1696 a été inhumée Madame Marie,
1696 comtesse de La Gabetière, morte en sa maison de Troannet le second de ce mois même. Elle est enterrée dans l'enfeu de sa maison dans la chapelle du Juch. — F. F. LAIR, *gardien*.

10 Ce jour 10e, 1685, a été enterrée en notre chœur sous une
1685 tombe de cuivre Marie Faze, dame de Kervazégan, sénéchale des Reguaires.

14 Ce jour Renée Bobet a été inhumée dans notre chœur, défunte
1683 Madame de Penandrez Scanger, dans une voûte et sur la tombe est gravé un marcassin. 1683.

16 Ce jour 16e a été inhumé en notre église [le corps] de feu
1682 M. de Bordeleau dans le balustre de St-Antoine. Le dit Bor-

(1) Sans millésime d'année.

(2) Suit une inscription incomplète : « Ce jour vingt-et-huitième juillet a été inhumé dans... ».

Digitized by Google

deleau était procureur au siège présidial de cette ville de Quimper. 1682.

19 1732 Ce jour dix-neuvième août de la présente année 1732 a été inhumé dans le chœur de notre église, sous la tombe qui est à côté du marchepied des chantres, du côté droit en entrant, feu Louis de La Villeneuve Le Corvaisier, consignataire en cette ville de Quimper, âgé de 73 ans. A Quimper, ce 19 août 1732. — F. J. Du Tertre, *gardien*.

20 Ce jour 20 août 1772, a été inhumée dans notre église, dans une des tombes à Monsieur de La Marche, la première de l'arcade près l'autel de Sainte-Marie-l'Égyptienne, feue Charlotte-Yvonne Du Chatel, dame de Kergariou. — F. Y. Poirier, *supérieur*.

22 Ce vingt-et-deuxième d'août mil six-cent-quatre-vingt-neuf a été inhumée en notre église, vis-à-vis l'autel de Saint-Pierre d'Alcantara, du côté de l'épitre auprès de la grande tombe, Catherine Drioult, femme de honorable homme François Le Maître. L'année 1689. — Forget, *sacriste*.

23 Ce vingt-et-troisième d'août mil six-cent-quatre-vingt-dix a été inhumée en notre église, dans la chapelle de Saint-Pierre d'Alcantara, entre le tombeau et le confessionnal qui est proche la sacristie, Pétronille, femme d'honorable homme Salmon, maître apothicaire.

27 Ce jour 27 août 1692, entre 6 et 7 heures du soir, a été inhumé dans cette église, dans l'enfeu de M. de Minven, noble homme Sébastien de Kerbasquen, écuyer, conseiller au présidial de Quimper. — Peltier, *sacriste*.

Ce jour vingt-et-septième août mil sept-cent-dix a été inhumée dans notre église, tout proche la balustrade du grand autel, Mademoiselle Ursule Papias, épouse en son vivant de Monsieur de Kerneguennou.

30 Ce jourd'huy 1695 a été inhumée dans la chapelle du Juch damoiselle Louise-Marguerite Kersivili-Cordon, veuve de Monsieur François Bertrand, sieur de Creachervan (?); elle décéda hier au soir sur les six heures. Dieu lui fasse miséricorde. — F. J. Lair, *gardien*.

Septembre.

5 1681 Ce jour a été inhumée une sœur du Tiers-Ordre dont (*sic*) elle est morte à l'hôpital général. 1681.

8 Ce jour a été inhumée une femme, veuve de maître Collegever, maître tailleur d'habit (1).

(1) Sans indication d'année.

Digitized by Google

13 Ce jour a été inhumée en notre église, à côté de l'autel Saint-
1774 Yves, dame Marie-Louise Philippe, agée de 31 ans, épouse de Monsieur Martin, procureur au siège présidial de Quimper. — F. Y. Poirier, *sacriste*.

14 Ce jour 14e a été inhumée en notre église, en la chapelle de la
1682 Trinité, un nommé M. de Kergreach, sergent au siège présidial de cette ville.

15 Ce jour 15e a été inhumée en notre église en la chapelle de la
1682 Trinité une jeune fille, âgée de treize ans, appartenant à M. de Kerliviry, procureur au siège présidial de cette ville.

Ce jour quinzième de septembre (1) a été inhumée dans notre église tout proche de l'autel de la Conception, dans une tombe qui appartient à la famille, Mademoiselle de Kerlinque (?).

17 Ce jour dix-septième septembre a été inhumé dans notre église, dans la tombe des gardiens de ce couvent, le corps de damoiselle Geneviève La Forest-Ninon. âgée de quatre-vingt-deux ans, l'an mil sept-cent-trente-quatre. — F. J. Du Tertre, *sacriste*.

18 Ce jour 18e septembre 1720 a été inhumée dans notre église damoiselle Françoise Gouesnou, épouse de M. de Corvaisier, contrôleur du domaine, âgée de vingt-et-neuf ans, dans la tombe de ses ancêtres, du côté de l'épitre, aboutissante au marchepied du grand autel, dite la tombe du Parc. — F. R. Moinnerye, *gardien* ; F. J. Du Tertre, *sacriste*.

1728 Ce jour 18e septembre 1728 a été inhumée dans notre église damoiselle Guillemette Audouin, épouse de feu M. de La Jollais-Chiror (?), procureur au présidial, âgée de quatre-vingt ans, dans la onzième tombe du premier rang, descendant la marche en commençant du côté du cimetière. — F. Denis, *sacriste et vicaire*.

19 Ce jour dix-neuvième septembre mil sept-cent-vingt-sept a été inhumé dans la chapelle des Trépassés, sous la tombe qui donne sous le marchepied de l'autel la plus proche du grand autel, le corps de défunte Marie Pitouais, dame Berthelot, femme de M. Berthelot, médecin. *Requiescat in pace*. — F. J. Du Tertre, *sacriste*.

25 Ce jour vingt-et-cinquième septembre 1699 a été inhumée dans la chapelle de la Très Sainte-Trinité Mademoiselle Michelle Herbet.

30 Ce jour a été inhumée en notre église, en la chapelle de la
1681

(1) Sans indication d'année.

Digitized by Google

Trinité, Anne Le Dû, fille de maître Michel Le Dû, autrefois boucher de cette maison. 1681.

1704 Ce jour trentième septembre de l'année mil sept-cent-quatre a été inhumée, dans l'enfeu des MM. de Meros, Mademoiselle Geneviève de Rosily, épouse en son vivant de M. de Kermorvan-Le Pape.

OCTOBRE.

1 Ce jour premier d'octobre a été inhumé un enfant à M. de La-
1684 garde, dans son caveau en la chapelle de la Trinité. Le dit enfant âgé de cinq ans, 1684.

Ce jour premier octobre de l'année mil sept-cent-seize a été inhumé dans notre chapitre le Révérend Père Nouël Hély, prédicateur conventuel de cette maison.

4 Ce jour quatrième, mil sept-cent-vingt-cinq a été inhumé dans
1725 notre église, sous le marchepied de l'autel des Trépassés, feu M. François Bertelot, médecin du couvent. *Requiescat in pace.* — F. J. DU TERTRE, *vicaire et sacriste.*

Ce jour quatrième octobre mil sept-cent-cinquante-cinq a été inhumé dans notre église, devant l'autel de Sainte-Anne, le corps de feu Marie Bouffant, veuve de Jean Le Bras. *Requiescat in pace.* — F. M. THÉBAULT, *gardien.*

6 Ce jour six octobre 1767 a été inhumé dans le chapitre le vénérable Père Louis Delanou, âgé de 46 ans. — F. Y. POIRIER, *vicaire et sacriste.*

7 Ce jour a été enterré dans cette église sous une tombe tout
1697 auprès de celle où il y a un marcassin, tirant vers le bas, du côté de l'aile gauche du chœur, écuyer Germain Pérard, sieur de Kerdulas. Il mourut hier à sept heures et demie du matin. *Requiescat in pace.* — F. BERNARD, *sacriste.*

11 Ce jour d'octobre 1683 a été inhumée dans notre chœur une
1683 jeune damoiselle, nommée Renée Le Gubaër, âgée de quatorze ans.

1695 Ce onzième octobre 1695 a été inhumée dans le chœur de notre église, proche la chaise, Madame Perronnelle Poldu, femme d'écuyer Tregain, conseiller du Roi et juge criminel du siège présidial de Quimpertin. Elle décéda hier sur les six heures du matin. — F. JULLIEN LAIR, *gardien.*

12 Ce jour a été inhumée une jeune enfant, nommée Guillamette Pedel, en notre église (1).

(1) Aucune indication d'année.

Digitized by Google

14 Ce jour quatorzième octobre 1698 a été inhumé dans la chapelle de Sainte-Barbe au cloître, sous la tombe du milieu qui est celle de ses ancêtres, M. René Le Mavic, sieur du Letty, âgé de 54 ans, en son vivant avocat au siège présidial de Quimper. Sa famille a toujours été fort affectionnée à cette maison. — Frère L. de Trémic, *sacriste*.

15 Ce jour quinze octobre 1773 a été inhumé dans l'église le Révérend Père François-René Bourdet, ancien lecteur de théologie et procureur de ce couvent, âgé de 52 ans. — F. Y. Poirier, *sacriste*.

19 Ce jour dix-neuvième octobre mil sept-cent-vingt-deux a été inhumée dans notre église, proche l'autel de Sainte-Marie l'Égyptienne, Mademoiselle Marie Chauveau, sœur du Tiers-Ordre de Saint-Dominique. — F. Du Tertre, *sacriste*.

20 Ce jour vingtième octobre de l'année mil sept-cent-un a été inhumée dans notre église, devant l'autel privilégié, Mademoiselle Françoise Le Feunteun, femme de M. Fréron, orfèvre. 1701.

21 Ce jour vingt-un octobre 1771 a été inhumée dans la nef des Trépassés, sous la seconde tombe, entre le premier confessionnal et l'arcade qui est proche l'autel de Sainte-Marie l'Égyptienne, par le Révérend Père Paul Menenot, vicaire et sacriste, dame Charlotte-Louise du Guernelez. — F. Y. Poirier, *supérieur*.

23 Ce jour a été inhumé dans le chapitre le Révérend Père Marie Touller, gardien, âgé de 42 ans. L'an 1763. — F. Y. Poirier, *vicaire et sacriste*.

26 Ce vingtième octobre a été inhumée dans notre église Mademoiselle Jacquette Bertel. Mil sept-cent.

28 Ce jour 28e octobre mil sept-cent-dix-neuf, damoiselle Marguerite Tréoureur de Kerstrat, fille d'écuyer M. de Kerstrat, sgr de Trohannet et autres lieux, a été inhumée dans notre église, dans la tombe de La Motte, proche celle de M. de Méros, dans la chapelle de Saint-Pierre d'Alcantara. — F. R. Moinnerye, *gardien*; F. J. Du Tertre, *sacriste*.

29 Ce vingt-neuvième octobre de l'année mil-sept-cent-un a été inhumé dans notre église, dans la chapelle du Juch, André Billette, âgé de dix ans. 1701.

30 Ce jour 30e a été inhumée Thérèse de Lépine, femme de
1683 M. de Kerléon, conseiller au Présidial de cette ville de Quimper. 1683.

Digitized by Google

NOVEMBRE.

1 1682 Ce jour 1er 1682 a été inhumée une femme en notre église au bas de la nef, en la seconde tombe du quatrième rang, nommée Marie Roland. 1682.

Ce jour premier novembre de l'année mil sept-cent-un a été inhumé dans notre église, dans la chapelle du Juch, honorable homme M. Dusconvel Cariou, sénéchal des reguaires de Quimper. 1701.

4 1688 Ce quatrième novembre mil six cent-quatre-vingt-huit nous avons inhumé dans notre église, du côté de l'épitre proche le tombeau de Monseigneur de Méros, damoiselle Françoise Pitoys, femme de M. Bougeant, syndic de la ville de Kempertin. — F. J. POTIN, *sacriste.*

5 Ce jour 5e 9bre 1720 damoiselle Catherine Le Traon, épouse de Me Huchet, notaire royal et procureur au siège présidial de Quimper, a été inhumée en la nef de notre église, dans une tombe située sous le marche-pied de l'autel de la Conception de la Sainte Vierge. — F. R. MOINNERYE, *gardien*; F. J. DU TERTRE, *sacriste..*

6 Ce 6e novembre 1690 avons inhumé dans notre église, proche la balustrade de l'autel de Saint-François, dans la 2e tombe, Melle Fagé, sœur du Tiers-Ordre de Saint-François.

Ce jour sixième 9bre 1719 a été inhumée dans notre église damoiselle Françoise Doguet dite Kerlosquet dans la chapelle des Agonisants, proche le banc qui est hors le balustre de la dite chapelle ; elle est originaire de la paroisse de Trégunc, évêché de Quimper, et du Tiers-Ordre de Saint-François. — F. R. MOINNERYE, *gardien* ; F. J. DU TERTRE, *sacriste*.

7 Ce jour 9ième a été inhumée dans notre église en la net damoiselle Anne Du Guay, femme de M. de La Ferday, huissier du Présidial de cette ville. C'est la 13eme tombe du premier rang. 1683.

9 Ce même jour 9e de novembre 1690 avons inhumé dans notre chœur, sous une grosse tombe proche le pupitre du côté de l'Évangile, Melle Stang, âgée de 80 tant d'années.

13 Ce jour treizième novembre 1720 damoiselle Urbane Lafont, dite Rosmodou, fille de feu M. Lafont de la paroisse de... (1), évêché de Quimper, a été inhumée dans notre église dans la tombe de M. de Mesnoalet, qui est une voûte dans la muraille

(1) Le nom de la paroisse manque.

Digitized by Google

du côté de l'Évangile et la première de ce côté-là. — F. R. Moinnerye, *gardien* ; F. J. Du Tertre, *sacriste*.

15 Ce jour quinzième novembre de l'année mil sept-cent-six a été inhumée dans notre église, dans la chapelle du Juch, damoiselle Marie Gigareff (?), dame et épouse en son vivant d'écuyer M. de Bonamour.

17 Ce jour dix-septième novembre mil sept-cent-vingt-six a été inhumé dans notre chapitre le vénérable Père Michel Jamois, prédicateur conventuel de cette maison. *Requiescat in pace.* — F. J. Du Tertre, *vicaire et sacriste*.

22 Ce jour, vingt-deuxième 9bre mil sept-cent-vingt-trois, a été inhumé dans notre église, sous la tombe au dessous de la lampe, dame Marie-Thérèse-Olive de Kermeno, veuve de feu Messire René de Guernizac, seigneur du Stanc, fille de feu Messire François de Kermeno, en son vivant seigneur baron du dit lieu et de défunte dame Françoise de Kerven de La Roche, âgée de soixante-trois ans. *Requiescat in pace.* – F. J. Du Tertre, *vicaire et sacriste*.

23 Ce jour a été enterré un petit enfant à M. de Gorréguer dans
1681 la chapelle du Juch. 1681.

24 Ce jour vingt-quatre 9bre 1775 a été inhumée dans notre église, sous la seconde tombe de la nef, au dessus du premier pilier où est le bénitier, dame Renée Baron, épouse de M. Delourme, receveur des Domaines du Roy, par le Révérend Père Pierre Étienne, docteur de Sorbonne. — F. Y. Poirier, *sacriste*.

25 Ce jour a été inhumée dans notre chœur damoiselle Le Denic, femme de M. de Trefervant, avocat en la cour. 1680.

26 Ce jour a été inhumée dans notre église, en la tombe de M. de Keraret, dame Anne de Rospiec de Quineville, au couvent de Saint-François de Quimper. 1732.

29 Ce jour 29eme a été inhumée en notre église dans la chapelle
1682 de la Trinité, dans la dernière tombe du second rang, défunte Melle Rochel, du Tiers-Ordre.

30 Ce jour trentième novembre mil sept-cent-dix a été inhumé dans notre église défunt écuyer Mathurin de Rosily, seigneur de Méros, dans l'enfeu qui lui appartient. — F. Bazin, *sacriste*.

Décembre.

2 Ce deuxième décembre 1692 a été inhumée dans la chapelle de la Trinité, proche l'image de Notre Dame de Pitié, dans la quatrième tombe vers le cimetière, défunte Julienne Berthelot, épouse de M. Salmon, maître apothicaire.

Digitized by Google

3 1681 Ce jour a été inhumé dans notre église en une tombe appartenant au seigneur de Kerouallé, dans la chapelle du Juch, noble et discret Messire Charles de La Roussaye, prieur du Ponthou. 1681.

5 Le cinq décembre mil sept-cent-soixante-neuf a été inhumée dans notre église Mademoiselle Marguerite-Hyacinte Kerlas de Kerlatré dans l'enfeu de ses ancêtres proche la balustrade du grand autel du côté de l'Évangile, dans une voûte, et sur la tombe est gravé un marcassin. — F. Meneust, *sacriste*.

8 1681 Ce jour a été inhumé en la chapelle de la Trinité, en une tombe appartenant à M. de La Garde, feu M. de Malherbe.

10 Ce dix décembre mil sept-cent-soixante-et-dix-sept a été inhumé le corps de Mademoiselle Marie-Renée Aleno de Saint-Alouarn de Rosmadec, morte dans sa trente-et-sixième année, dans le tombeau qui est devant l'autel de Saint-Yves, dans l'église des Cordeliers de Quimper-Corentin. — F. de Larose, *sacriste*.

13 Ce jour treizième décembre mil sept-cent-vingt-deux a été inhumée, dans le tombeau de Pratmaria, dame Françoise de Kerviher, femme de feu M. Dondel, sénéchal de Quimper. — F. J. Du Tertre, *vicaire et sacriste*.

15 Ce quinzième décembre 1699 a été inhumé dans notre église, dans le tombeau de ses ancêtres, M. de Kerlivio-Frollo.

17 1688 Ce dix-septième décembre 1688 nous avons enterré dans notre église, dans le caveau de Pratmaria, damoiselle Catherine Torcol, dite Du Guilly. — Fr. J. Potin, *sacriste*.

20 1641 Ce jour 1641 a été inhumée Melle Renée de La Garenne, dame de Kerjaouen, au bas de notre église. 1641 (1).

1729 Ce jour vingtième de décembre mil sept-cent-vingt-neuf, nous avons inhumé dame Marie-Thérèse Pernot, épouse de M. Charles Du Haffont, seigneur de Lestriagat, dans l'enfeu de M. de Pratmaria; le dit enfeu est dans le sanctuaire. — F. Denis, *vicaire et sacristain*.

21 1681 Ce jour a été inhumée en notre église défunte Melle Lestanboursie. 1681.

22 Ce jour vingt-et-deuxième décembre mil sept-cent-dix a été inhumé dans notre église Philippe Le Peton, maître-tailleur. — F. Bazin, *sacriste*.

25 Ce quinzième (*sic*) décembre de l'année mil sept-cent-un a été inhumée dans notre église, dans la chapelle du Juch, entre les

(1) Cette inscription est certainement de beaucoup postérieure à l'inhumation; d'après l'écriture elle doit dater des années 1680-1683.

Digitized by Google

deux grandes tombes, dame Anne Le Sal, dame Dusconvel, veuve de M. Dusconvel, sénéchal des reguaires de Quimper.

26 1682 Ce jour a été inhumée en notre église, proche l'autel de la Conception, une damoiselle nommée Jeanne Ogomart. 1682.

28 Ce jour vingt-huitième décembre 1719 a été inhumée en notre église, dans la seconde tombe du côté de l'Évangile, appartenant à Allain Augustin, damoiselle Marie Mazouëre, femme de M. Ocars, maître chirurgien de cette ville, après avoir reçu tous les sacrements. — F. R. Moinnerye, *gardien*; F. J. Du Tertre, *vicaire et sacriste*.

29 1765 Ce jour vingt-et-neuf-décembre a été inhumé dans le chapitre le Révérend Père Thibault, ex-Cordelier, docteur en théologie. *Requiescat in pace.* — F. And. Chauvin, *gardien*.

31 Ce jour a été inhumé dans notre chapitre le Frère François Le Direur, profès de cette maison, âgé de cinquante ans, laïque. 1681.

Digitized by Google

LA DATE

DE LA SALLE HAUTE DU CÉNACLE

RÉPONSE AU R. P. VINCENT

Mon article sur *La Salle haute du Cénacle* (1) a été honoré d'un long compte-rendu du R. P. Vincent, ou plutôt d'une « recension », selon le terme français emprunté à la langue italienne, par la *Revue Biblique*. Cet article (2) m'obligeant à une réponse, j'en profite pour revoir, compléter et préciser mon étude.

Elle a été l'objet de trois sortes d'attaques : le R. P. Vincent relève dans les références des négligences de pure forme que j'aurais mauvaise grâce à ne pas reconnaître (3).

(1) *Revue d'Histoire franciscaine*, t. Ier, 1924, p. 64.

(2) *Revue biblique*, t. XXXIII, 1924, p. 474.

Puisque le R. P. Vincent aime l'exactitude, je lui signale que je n'ai pas droit au titre d'architecte (p. 474), n'étant ni diplômé ni professionnel. Quant au titre de maître, il me flatte profondément.

Tout en affectant de me savoir gré de louer son plan (p. 476, n. 2), le R. P. V. regrette que mes graphiques ne soient pas plus nombreux. J'ai jugé inutile de reprendre complètement ce qui me paraissait bon dans son propre travail. De même pour la partie historique. Au reste, le R. P. V. sait bien dans quelles conditions on peut travailler au Cénacle. Or, habitant Jérusalem, il a eu l'occasion d'étudier cet édifice plus longuement que je n'ai pu le faire. Cela n'empêche pas que j'aie pu y faire des remarques qui lui ont échappé.

(3) Je m'avoue coupable d'un plagiat dont le R. P. Abel est la victime (P. 475, note 4) :

J'ai donné en français l'énumération des trois locaux du Cénacle désignés dans la bulle de 1342 et ces deux lignes sont empruntées à la traduction de l'éminent érudit. J'ai omis de le citer, tout en indiquant, comme je devais le faire, le document original. Je pourrais, il est vrai, soutenir qu'il n'y avait pas deux manières de traduire et faire remarquer au R. P. Vincent que si nos citations sont de même longuenr, c'est que le passage est le seul qui nous intéresse. Je préfère présenter simplement mes excuses au

Digitized by Google

Je n'ai qu'à le remercier de l'*erratum* qu'il a bien voulu prendre la peine de me fournir.

Ceci ne touche pas le fond du débat.

Je ne m'attarderai pas aux critiques de détail étrangères au sujet et que j'accepte (1).

Une autre catégorie d'attaques consiste en invites à discuter des textes dont le R. P. Vincent sait, comme moi, que nous ne pourrons jamais tirer de précisions indiscutables. Ces textes n'ont rien à voir avec la date du Cénacle mais certains pourraient fournir des indications sur le plan de l'église du Mont Sion. Le R. P. Vincent avait donné de celle-ci une restitution (2) différente de celle proposée par l'architecte allemand Renard (3). Ce dernier s'était trompé en ne comprenant pas le Cénacle dans le périmètre de l'église et il avait supposé à celle-ci trois absides, tandis que le R. P. Vincent en trace une seule, les doubles bas-côtés se terminant au carré, comme à Bethléem et à l'Eleona.

L'existence de cette terminaison rectiligne est attestée par le mur byzantin du sud-est que le R. P. Vincent a reconnu et qui forme l'extrémité orientale du Cénacle. A l'intérieur, cette terminaison est également rectiligne aujourd'hui, mais cet intérieur a été remanié. Et l'on peut supposer un chevet tout à la fois rectangulaire, à l'extérieur et formant à l'intérieur une ou deux absidioles. Ce plan, en effet, domine dans les églises de Palestine et de Syrie à toutes les époques : le R. P. Orfali l'a reconnu à

R. P. Abel, certain que sa charité chrétienne ne saurait être moindre que celle du R. P. Vincent.

(1) On est toujours tenté d'abréger un titre allemand ; je m'y étais fort mal pris pour l'article de M. l'architecte Renard :

Die Marienkirche auf den Berge Sion, in ihren Zusammenhang mit dem Abendmahlsaale.

Le vieux traducteur de Daniel est de Noroff et non Nauoff, mais sa plaquette n'a rien d'un « gros recueil ». (4). Le P. Vincent a raison sur d'autres détails matériels. J'accepte en bloc les corrections qu'il a pris la peine de me fournir et j'en prends bonne note, mais j'ai hâte d'arriver à des questions de plus de portée.

(2) P. 475, note 4.

(3) On trouvera les deux plans de restitution dans le bel ouvrage des RR. PP. Vincent et Abel, *Jérusalem*, II, Pl. XLIX et p. 434, fig. 168.

Digitized by Google

Gethsémani aussi bien dans la basilique du IVe siècle que dans l'église des Croisés.

Les récits de pélerins peuvent-ils faire croire à l'existence d'une absidiole à l'extrémité orientale du Cénacle ? Peut-être, bien qu'ils ne soient pas décisifs.

Je renonce à faire état du pèlerin Thierry car, lorsqu'il dit : « ad illum ascenditur caenaculum quod in fine absidis situm est », il entend simplement que le Cénacle touche à l'extrémité du sanctuaire, qu'il désigne globalement, dans toute sa description, par le terme *absis* (Voir *Jérusalem* t. II, p. 479, ss. XXXI).

Par contre, Nicolas de Poggibonsi donnerait à penser qu'une absidiole intérieure a pu exister à l'est du Cénacle, car, au-dessus du prétendu tombeau de David, il a vu un sanctuaire ruiné qu'il dénomme *tribuna*, d'un terme dont l'acception ordinaire est une abside (1). Le même pélerin signale, dans cette même chapelle, une grande pierre blanche, placée dans une « finestra » et cela peut, à première vue, faire croire à l'existence d'une dalle transparente comme celle des fenêtres de San Miniato et de la cathédrale d'Orvieto ; la réflexion me convainc qu'il n'en est rien : en effet, Nicolas dit « nella detta finestra » or, il vient de parler de la « tribuna », les deux termes sont donc synonymes et le glossaire de Du Cange (2) fournit l'explication de cette synonymie : *fenestra*, en effet, a parfois signifié un parloir : une citation de la vie de saint Dominique en témoigne et dans ce sens, la description est très claire : on a montré à notre pélerin une chapelle qui fut le parloir des Apôtres (1) avec leur table de marbre.

S'attarder à la discussion de textes de ce genre est un exercice dont je ne veux pas médire, mais qui ne nous donnerait qu'une certitude incontestable : celle de perdre notre temps.

Aussi, lorsque le R. P. Vincent déclare froidement qu'« il m'incombait de prouver » par des textes que « la salle haute existant en 1342 avait bien le caractère gothique du

(1) Du Cange, *Glossarium* aux mots *tribuna* et *tribunal*.
(2) Ibid. au mot *fenestra*.

Digitized by Google

monument parvenu jusqu'à nous » (1) on peut se demander s'il me croit très naïf ou s'il l'est lui-même.

En faveur de la seconde hypothèse, j'alléguerai son appréciation : « la tentative de M. E. de le prouver par l'histoire étant absolument vaine » (2).

Cette tentative eût même été ridicule si j'avais prétendu montrer autre chose que ceci : aucun texte ne s'oppose à ce que le bâtiment existant en 1342 soit le même qui subsiste aujourd'hui.

Et comme, de son côté, il ne peut citer aucune preuve écrite de la reconstruction de la salle haute au XIVe siècle, j'aurais tort de demander davantage à l'histoire.

C'est l'édifice lui-même qu'il faut interroger. Je l'avais fait, sans grande insistance, en me reprochant presque de chercher à démontrer des choses évidentes pour qui possède des notions même élémentaires sur l'évolution dite gothique. En cela encore, je me trompais : me voici amené à des répliques que plus d'un lecteur jugera oiseuses.

Que l'on ait ou que l'on n'ait pas bâti de remparts près du Cénacle au temps de Frédéric II (3), cela n'a rien à voir avec la date du Cénacle lui-même et les Musulmans ont pu s'opposer à la construction d'ouvrages militaires tout en tolérant la restauration d'un édifice religieux.

En supposant que celle-ci même leur ait porté ombrage, on peut supposer la salle haute du Cénacle commencée, puis interrompue. Sa travée occidentale manque : elle peut avoir disparu ou n'avoir jamais été construite. Et si je date sa portion existante de 1229 à 1244, ce n'est pas parce que l'architecture ne saurait convenir à l'année 1228 ou à 1245, c'est que la période indiquée est le seul moment entre 1187 et 1342 où des chrétiens latins aient pu avoir la libre disposition du Cénacle.

Une carrière d'artiste peut embrasser un demi-siècle environ ; l'art du milieu d'un siècle est généralement com-

(1) P. 476.
(2) *Ibid.*
(3) P. 475 et note 1, le R. P. Vincent paraît attacher de l'importance à cette question de construction de remparts ; elle n'en a pas en ce qui concerne le Cénacle, qui ne fut pas fortifié ni dépendait d'une forteresse.

Digitized by Google

mun au deuxième et au troisième quart du siècle ; quand j'ai dit milieu du XIIIe siècle, je l'ai entendu dans ce sens ; j'ai dit « au milieu » parce que « commencement » eût été trop radical et parce que « fin » eût été inexact.

Que certains éléments n'aient pas « disparu à tout jamais du répertoire architectural après 1299 » (1), c'est ce que nul n'ignore, mais nous savons aussi que d'autres éléments sont introuvables avant ou après une date donnée et c'est même dans la connaissance de ces dates-là que consiste la science archéologique.

Mon étude ayant pour objet d'apprécier le degré de vraisemblance de l'attribution de l'édifice au XIVe siècle, je m'étais attaché à rechercher plutôt la date finale que la date initiale des formes du XIIIe siècle que j'y rencontrais.

Le R. P. Vincent prend ces appréciations dans un sens abusif (2) et c'est sans profit pour sa thèse puisqu'il me fait dire que l'architecture du Cénacle appartiendrait au style de 1250 à 1300. Or, il nous faudrait arriver à 1342, et même en faussant ma pensée, on en reste loin.

On trouve au Cénacle des éléments, tels que les larmiers communs à toute la période gothique (3), des profils d'abaques et d'ogives que l'on peut rencontrer dans les trois derniers quarts du XIIIe siècle, même occasionnellement au XIVe ; mais d'autres éléments ont eu la vie moins longue. En règle générale, la base à griffes, dont le R. P. Vincent a l'imprudence de rappeler l'existence (4), et le socle carré qui la motive (5), disparaissent généralement au cours de la seconde moitié du XIIIe siècle. On voit bien encore des griffes en 1310, à Saint-Nazaire de Carcassonne, mais elles diffèrent beaucoup de celles du Cénacle (6). La griffe reparaîtra, avec toute son importance, quand la Renaissance rétablira les socles carrés.

(1) P. 475, note 1.
(2) P. 476 et 477.
(3) Aussi ai-je eu soin de n'en pas faire état, ce qui m'est reproché p. 477.
(4) P. 477.
(5) P. 476.
(6) Ces griffes diffèrent beaucoup de celles du Cénacle et les bases, sans scotie, diffèrent encore plus.

Digitized by Google

Quant à la base à scotie, dérivée de la base attique telle qu'on la voit au Cénacle, elle disparaît plus tôt encore. Déjà dans la chapelle du prieuré de Bray près Senlis, fondée en 1248 et dans la Sainte-Chapelle de Saint-Germer, que l'on sait avoir été élevée entre 1259 et 1266, dans les chœurs des cathédrales de Toulouse et de Limoges, commencés en 1272 et 1273, au chœur des Jacobins de Toulouse, inauguré en 1292, la scotie est partout systématiquement supprimée (1). Vouloir attribuer à la date initiale de 1342 une quelconque des bases du Cénacle est en contradiction avec les données les plus constantes et les mieux établies de l'évolution gothique : le style caractéristique du XIVe siècle règne du nord au midi dès le dernier quart du XIIIe.

Soit que l'on envisage les bases dont j'ai publié le tracé ou celles qu'a relevées le R. P. Vincent (*Jérusalem*, t. II, p. 432, fig. 162 et 163 ; p. 438, fig. 169), aucune ne peut être attribuée au XIVe siècle : les unes, composées de deux tores cylindriques et d'une scotie, peuvent être antiques ou romanes ; les autres sont du type le mieux caractérisé et le plus usuel du XIIIe siècle : leur tore inférieur est aplati, comme le montrent les fig. 8 et 9 de mon article et la figure moins intelligible du R. P. Vincent, p. 163. Dans toutes, la scotie reste trop ouverte pour que l'on puisse dater ces bases de la seconde moitié du XIIIe siècle.

Un détail de caractère avancé apparaît pourtant sous les bases des colonnettes des fenêtres (figures citées) : c'est la petite console qui soutient les saillies du tore aplati débordant sur le socle. Ce détail apparaît, peu développé encore, dans la cathédrale de Reims et se perpétuera au XIVe siècle, mais déjà on le trouve, tel qu'il se présente ici, dans une partie du triforium de la nef de la cathédrale d'Amiens commencée en 1220, consacrée en 1236 et dans la nef de Saint-Denis, œuvre de Pierre de Montreuil,

(1) La suppression de la scotie est une simplification qui se rencontre çà et là beaucoup plus tôt : à la fin du XIIe siècle au clocher de Wimille (Pas-de-Calais), en 1231 au château de Boulogne, mais ces exemples sont des exceptions ; la suppression générale s'opère graduellement et systématiquement de 1260 à 1300 environ.

Digitized by Google

commencée en 1231. Il n'a donc rien d'anormal pour la période de 1229 à 1244.

Les chapiteaux, comme les bases, appartiennent quelques-unes au XIIe siècle et la plupart au XIIIe ; rien n'y autorise une attribution au XIVe.

J'ai reproduit dans mon article deux chapiteaux romans réemployés. On peut en signaler deux autres au Cénacle.

Le premier, photographié dans *Jérusalem*, t. II, pl. XLVI, fig. 2, a des analogues à Sainte-Anne, au Thabor et dans diverses églises de Bourgogne ; le second, très grossièrement retaillé à une date récente, conserve au bas de sa corbeille des départs de feuilles de dattier qui ont leurs analogues dans des chapiteaux du XIIe siècle, à l'édicule de l'Ascension et à la façade du Saint-Sépulcre.

Le chapiteau reproduit dans *Jérusalem*, t. II, pl. XLVI, fig. 6, semble bien appartenir au XIIIe siècle, mais il manque de style et doit avoir subi une retouche.

Les chapiteaux des pl. XLV, fig. 4 et XLVI, fig. 2, 3, 4, 5, sont tous du type le plus usuel entre 1210 et 1260 environ. Ceux des chapiteaux de la salle haute de Cénacle qui ne sont pas romans appartiennent tous à ce type; leurs feuillages sont ceux qu'on trouve dans la nef de la cathédrale d'Amiens commencée en 1220, consacrée en 1236 ; s'ils étaient de la fin du XIIIe siècle, leur plan serait octogone et leur feuillage différent ; les reporter vers le milieu du XIVe siècle est d'une invraisemblance absolue.

Les frises photographiées dans mon article et dans *Jérusalem*, t. II, pl. XLV, fig. 1 et XLVI appartiennent au même art que les chapiteaux. Les rinceaux de pampres, dont on voit les analogues sur les chapiteaux de la cathédrale de Reims, sont traités avec une simplicité qui exclut l'attribution au XIVe siècle; quant à l'autre frise, elle ressemble beaucoup à la corniche des chapelles du chœur de la cathédrale de Beauvais, commencé en 1247, soit trois ans après la date finale que j'envisage pour le Cénacle, mais je ne vois rien qui permette de l'attribuer à 1342 ou qui empêche de l'attribuer à 1230 environ. C'est une variante d'un modèle extrêmement répandu durant tout le XIIIe siècle : le développement du chapiteau à cro-

Digitized by Google

chets ; au XIVe siècle, on y substitua des rangs de bouquets de feuillages.

Le profil des abaques du Cénacle est fréquent dans la cathédrale de Nevers, qui fût rebâtie après l'incendie de 1211 et dans celle d'Amiens, construite exactement de 1220 à 1269. On le trouve dans le déambulatoire de celle de Rouen, bâtie après l'incendie de 1210 ; à la Sainte-Chapelle de Paris, bâtie de 1245 à 1248 ; sur des colonnettes de fenêtres de Notre-Dame de Paris, qui datent de 1230 à 1250.

Cette énumération d'édifices bien connus et bien datés suffit à prouver que le profil en question fut usuel de 1239 à 1244. Loin de représenter alors une mode de l'avenir, il était entré dans l'usage un quart de siècle environ avant la période visée et je ferai au P. Vincent le plaisir d'ajouter qu'il pourrait en trouver la persistance jusqu'au XIVe siècle. Malheureusement pour lui, il en va tout autrement des bases, ainsi que de la sculpture des chapiteaux, certainement antérieures de plus d'un demi-siècle à la donation de 1342.

Le R. P. Vincent ne saurait mieux se réfuter lui-même qu'en attribuant à la même date deux édifices contigus aussi différents entre eux que la salle haute du Cénacle et l'ancien cloître des Franciscains. Je n'en veux pour preuve que ses excédents relevés (2).

Il lui incombe donc de réserver la date de 1342 à l'une ou à l'autre de ces constructions. Quant au mur de refend de l'ouest, que ce soit ou non l'œuvre des Franciscains, peu nous importe. C'est, comme bien d'autres, une cloison de fortune faite pour boucher une brèche et qui a pu être provisoire dans la pensée de ses auteurs. Quelle raison a-t-on de se demander s'il leur fait honneur ? (!)

Le R. P. Vincent estime qu'il ne serait pas difficile de

(1) Lorsque j'estime son plan bon, le R. P. Vincent a tort de voir dans cette appréciation de la « bienveillante indulgence » (p. 476) ; elle m'est dictée par l'équité, sentiment qui paraît l'étonner. Cette même équité pourra, à l'occasion, m'obliger à refuser pareil éloge à tels autres de ses dessins.

(2) P. 477, haut.

Digitized by Google

prouver que la travée de l'est remonte au XIIe siècle (1).

Cette facilité dépend d'abord de ce qu'il entend par « prouver » et ensuite de ce qui doit faire l'objet de la preuve. S'agit-il de l'extérieur? Il l'a déjà parfaitement relevé et étudié. — S'agit-il de l'intérieur? Aucune étude sérieuse n'en pourra être faite si l'on n'obtient d'abord de faire tomber les enduits. — Si la voûte de la travée orientale de la salle remontait au XIIe siècle, il faudrait supposer une reprise en sous-œuvre de la colonne qui la porte.

En tous cas, les parties orientales de l'édifice ont été plusieurs fois endommagées et remaniées et la seule constatation à laquelle je tienne c'est qu'elles n'appartiennent pas au XIIIe siècle comme les travées voisines. Quoi qu'il entreprenne de prouver, je suivrai la démonstration du R. P. Vincent avec un intérêt sympathique.

Pour en revenir à notre XIIIe siècle, les édifices élevés en Syrie entre le désastre de 1187 et la fin de la domination latine en 1291 confirment les comparaisons fournies par la France : au Crac (Kalaat el Hôshn) qui fut perdu en 1271, les chapiteaux et les bases sont semblables à ceux du Cénacle. Le cloître de Belmont a un groupe de chapiteaux analogues, que j'ai publié : Acre, Sayette et Tortose, qui tinrent jusqu'en 1291, ont gardé quelques chapiteaux de style sensiblement plus avancé; ils prouvent que l'art du Royaume de Jérusalem n'était pas en retard sur celui de la France et que le Cénacle est antérieur à la fin du XIIIe siècle. Après Vogüé, le R. P. Vincent estime que les artistes à qui l'on doit la salle gothique du Cénacle sont venus de Chypre (2). Rien n'est plus vraisemblable : l'architecture et la sculpture sont les mêmes que dans les parties de la cathédrale de Nicosie construites au XIIIe siècle (depuis 1209). Mais ce dont le R. P. Vincent ne s'avise pas, c'est que cette hypothèse constitue une forte présomption en faveur de Frédéric II, qui amena de Chypre dans ses domaines de l'Italie du Sud deux cons-

(1) Ibid.

(2) P. 474. « Empreinte gothique chypriote » serait parfaitement exact si la malheureuse date de 1342 n'arrivait tout gâter à la ligne suivante. Chypre, à cette date-là était d'un siècle en avance sur l'art du Cénacle.

Digitized by Google

tructeurs de châteaux, Philippe Chinard et Aimeri Savarin.

C'est à Frédéric II, comme l'a établi le regretté Émile Bertaux (1), que l'on doit l'importation de Chypre en Pouille et en Sicile d'un style français tout à fait analogue à celui du Cénacle. L'exemple le plus connu de cet art est Castel del Monte, bâti en 1240 par le chiprois Philippe Chinard. Le style est fort analogue à celui du Cénacle (2) et la ressemblance est encore plus frappante au Castel Maniace de Syracuse, bâti pour le même Frédéric II dans un style purement français.

Si, par contre, le R. P. Vincent veut bien comparer le Cénacle aux édifices du XIVe siècle conservés en Chypre, il trouvera un art beaucoup plus avancé et nettement différent, soit à la façade de la cathédrale de Nicosie et dans le porche que l'archevêque Jean de Polo y fit ajouter de 1319 à 1330, soit dans l'église franciscaine de Famagouste, que le roi Henri II (1286 à 1327) fit bâtir, soit dans la cathédrale de Famagouste, dont la partie orientale date de 1300 à 1311 et le reste de l'épiscopat de Baudouin Lambert (1311 et années suivantes), soit dans les bâtiments claustraux de Lapaïs élevés sous Hugues IV (1327 à 1361). Je me borne à citer les monuments bien datés (3).

Il me reste à relever dans l'œuvre de mon aimable confrère quelques appréciations et quelques expressions qu'il m'est impossible d'admettre.

En reconnaissant dans la salle haute du Cénacle une œuvre du temps de Frédéric II, je n'ai nullement entendu proposer une « hypothèse » (4), mais bien affirmer une certitude, et c'est se méprendre non moins étrangement

(1) Spécialement dans sa thèse *De Gallis qui Saeculo XIIIo a partibus transmarinis in Apuliam se contulerunt.* Paris, 1903, et dans son grand ouvrage sur l'*Art dans l'Italie Méridionale*,. t. Ier, ch. III, *Frédéric II et l'architecture française*.

(2) On en peut dire autant de la cathédrale de Cosenza, consacrée en 1222, en présence de Frédéric II. (Voir Em. Bertaux, *Gazette des Beaux-Arts*, 1898, *Le Tombeau d'une reine de France à Cosenza*).

(3) Sur ces monuments et sur leur histoire, on peut se renseigner dans C. Enlart, *L'Art gothique en Chypre*, Paris, 1901, 2 vol.

(4) P. 477.

Digitized by Google

sur ma pensée que de me faire considérer le maître de l'œuvre comme « un précurseur ..... notablement en avance sur son temps. » Les pages qui précèdent ont déjà montré ce qu'une telle appréciation aurait d'absurde.

J'espère que, de son côté, le R. P. Vincent envisage comme une simple hypothèse l'idée, véritablement imprévue, qu'il émet sur ce même maître de l'œuvre.

Selon lui, en effet, l'artiste aurait adopté le style d'une époque antérieure « parce qu'il était plus ou moins limité peut-être par les ressources mises à sa disposition (1) ». Voilà une conception vraiment originale et amusante! Sans doute cet artiste peu banal eût-il devancé son temps si, au contraire, il eût disposé de vastes crédits.

Les édifices en avance ont, à cette époque, une tout autre allure, comme la Sainte-Chapelle de Saint-Germer, de 1259 à 1266, et Saint-Urbain de Troyes, de 1262 à 1267. L'art du XIVe siècle s'y annonce déjà par maint détail. Les édifices archaïques où le style du XIIIe siècle se prolonge, comme on en trouve dans les régions des Alpes, ont également un aspect tout différent de celui du Cénacle : ils sont plus ou moins lourds et gauches et l'archaïsme se reconnaît à la dégénérescence des formes. Il n'y a rien de semblable ici.

La comparaison des profils et des feuillages du XIIIe siècle avec ceux du XIVe peut se faire aisément dans le chœur de la cathédrale de Beauvais, commencé en 1247, réparé en 1272; transformé en 1337 (2).

C'est la fin de l'article et il vous laisse ainsi sur une impression gaie. L'auteur doit se figurer son maître d'œuvres du XIVe siècle sous l'aspect de nos marchands de confections, qui soldent au rabais les modèles de la saison écoulée.

Pour parler sérieusement, nous avons déjà vu que le souci d'économie s'est traduit au Cénacle d'une façon beaucoup plus conforme aux habitudes du moyen âge, par le remploi de pans de murs de matériaux et d'ornements de plusieurs époques antérieures.

(1) P. 477.
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

Le R. P. Vincent veut bien signaler chez moi une « regrettable imprécision » (1). A cette paille, il me permettra d'opposer la poutre que voici :

Je ne connais pas d'imprécision plus regrettable que l'usage constant fait par le R. P. Vincent du terme *médiéval*, dans l'acception de *roman*.

Je comprendrais qu'on rejetât le mot *gothique*, clair mais absurde; au contraire, *roman*, non moins précis, est en même temps juste; *médiéval* implique l'ensemble d'une période millénaire qui a produit les styles les plus variés. Opposer *médiéval* à *gothique*, comme le fait mon aimable confrère, dans les légendes de ses beaux relevés et dans ses descriptions, est donc un non-sens. Le terme générique *médiéval*, loin de s'opposer à *gothique* englobe tous les genres de gothique (y compris celui des Goths).

Je persisterai donc à appeler le style roman par son nom. Je persisterai également, en nombreuse compagnie, j'aime à le croire, à considérer la salle haute du Cénacle comme une œuvre de 1229 à 1244, jusqu'à ce que le R. P. Vincent ait découvert, soit en France, soit en Chypre, un monument du même style authentiquement daté de 1340 ou des années suivantes. Si cette recherche l'intéresse, je ne doute pas qu'elle l'amène promptement à mon opinion. Qu'il veuille bien se rappeler alors que je suis sans rancune.

C. Enlart.

(1) P. 475, note 4.

Digitized by Google

MÉLANGES

NOTES MÉDIÉVALES

AU TIERS LIVRE DE PANTAGRUEL

Les quelques notes au texte de Rabelais que nous avons publiées, ont été accueillies avec une indulgence extrême. Simples observations d'un lecteur de Pantagruel qui cherche à préciser le sens d'une œuvre souvent obscure, elles ne se donnent toutefois que pour des hypothèses qu'il eût été prudent de discuter avant de commenter le texte. On voudra bien accueillir dans le même esprit les notes suivantes au *Tiers Livre*. La liste est bien loin d'être exhaustive. Nous avons en effet écarté tous les textes où Rabelais indique sa source et définit lui-même le sens des mots dont il use. Nous avons en outre écarté les termes d'origine médiévale, chaque fois que Rabelais ne nous a pas semblé les employer avec leur signification technique. Ainsi, son énumération des fonctions de la pensée : discourir, juger, délibérer, ratiociner et remémorer (Liv. III, ch. 4), se comprend fort bien telle quelle et sans recourir à leurs définitions philosophiques. Rabelais n'y songeait probablement pas en les écrivant, et le désordre même de leur énumération en est un assez sûr indice. Nous avons simplement relu le texte, en notant les termes médiévaux dont le sens technique n'est pas immédiatement évident, et dont cependant la définition exacte permet soit de faire comprendre le sens même de la phrase, soit d'en déceler une nuance, soit encore d'en expliquer quelque détail de rédaction.

Des interprétations que nous proposons, nous ne serions

Digitized by Google

aucunement surpris que telle ou telle fût rejetée par les interprètes compétents du texte de Rabelais; la chose va même de soi lorsqu'on observe combien il faut aujourd'hui de compétences particulières, pour reconstituer approximativement une pensée du XVIe siècle : langue, style et science réunis. Nous avons nous-même constaté que l'une au moins de nos interprétations antérieures était fausse (voir note 3) et nous ne tenons à aucune de celles qui soulèveraient la moindre difficulté. C'est dans le même esprit que, ne pouvant résoudre le probléme posé par un texte (voir note 7), nous avons tenu du moins à le formuler, dans l'espoir d'en apprendre la solution d'un lecteur mieux informé. Lorsqu'on aura enfin défalqué des autres notes celles qui n'apporteront rien aux commentateurs de *Pantagruel* qu'ils ne connussent, peut-être leur restera-t-il quelques renseignements utilisables; qu'ils les acceptent comme un faible témoignage de gratitude pour tous les éclaircissements que nous leur devons déjà.

Les références au *Tiers Livre* se rapportent à l'édition des *Œuvres de Rabelais*, par M. H. Clouzot. On lira, par exemple : III, 3 ; p. 312 : Livre III, Chapitre 3 ; p. 312 de l'édition H. Clouzot. — Quant aux termes communs à la physiologie médiévale et à la médecine, nous avons choisi, à cause de leur clarté et de leur brièveté, les définitions de Jean Fernel (1497-1558), dont l'*Universa Medicina* constitue une véritable somme de la physiologie et même de la psychologie médiévale. On n'oubliera pas, en effet, que toute cette physiologie est commandée par l'œuvre d'Aristote, et qu'elle n'était ignorée d'aucun disciple du Stagyrite. Peut-être serait-ce gagner du temps, pour comprendre ou faire comprendre les admirables chapitres III et IV du Tiers Livre, d'en faire précéder les notes d'un résumé de la physiologie médiévale ; nous avons essayé d'en condenser du moins l'essentiel dans le commentaire que nous en avons esquissé.

1. — Prologue; p. 229 : «... *une forme spécificque et propriété individuale*... »

Digitized by Google

La définition complète d'un individu, selon la logique scolastique, suppose d'abord qu'on lui assigne une espèce, et ensuite qu'on le distingue des autres individus de même espèce. Ce qui situe un être dans une certaine espèce, c'est sa *forme*, à laquelle participent également tous les individus de cette espèce. Ce qui le distingue des autres individus à l'intérieur de son espèce, c'est, selon saint Thomas, la matière qui individualise la forme; mais, selon Duns Scot, c'est une détermination individuelle positive, en vertu de laquelle un individu est tel et non autre (Cf. Duns Scot, *In II Sent.*, dist. 3, qu. 5 et 6; éd. Quaracchi, n° 285; p. 264). L'expression de « propriété individuale » dont use Rabelais, malaisément conciliable avec le thomisme, s'accorde au contraire fort bien avec la tradition franciscaine et scotiste, dont il paraît ici s'inspirer.

2. — III, 1; p. 302 : «... *les Cieulx et intelligences motrices*,... ». Et plus loin, III, 3, p. 311 : « ... *toutes les intelligences*... »

Allusion à l'astronomie d'Aristote. Dieu, premier moteur en tant qu'aimé et désiré, meut le premier ciel; mais cette motion n'explique pas les mouvements propres du Soleil, de la Lune et des autres planètes, qui tournent selon des directions différentes du premier ciel. Pour en rendre raison, Aristote suppose que chaque sphère est mue par un moteur propre (*De Cœlo*, II, 2; 285 a 29). La Scolastique, reprenant cette conception, désigna ces moteurs célestes par le nom d'*Intelligences*, pour bien spécifier qu'il s'agissait là, non pas d'âmes des astres, mais de simples causes de leur direction. — Cf. « Non dicamus Aristotelem recessisse a positione prima; nec verba ejus cogunt hoc sibi imponere, quia ubicumque vocat *animam* cœli, exponitur quantum ad conditionem qua anima est *motrix*, non qua est forma; et illa anima est Intelligentia propria motiva hujus orbis, conjuncta huic ut *motrix* propria ». Duns Scot, *In II Sent.*, dist. 14, qu. 1; éd. Quaracchi, 585, f; p. 538.

3. — III, 1; p. 304 : « ... *établira religions*... »

C'est-à-dire : fondera des monastères; comme l'ont bien noté les éditeurs à *Gargantua*, t. II, p. 400, note 12; et non des « ordres religieux », comme nous avons eu tort de l'interpréter. Il est en effet impossible de « bastir murailles au circuit » d'un Ordre, alors que le sens est clair s'il s'agit d'un couvent.

4. — III, 2; p. 307 : «... *des quatre vertus principales*... »

C'est-à-dire, comme le montre l'énumération suivante : des quatre vertus cardinales, qui sont Prudence, Justice, Force et Tempérance.

Digitized by Google

Sur quoi l'on notera :

a) Que l'épithète de *principale*, adoptée par Rabelais, est traditionnelle chez les scolastiques. Cf. « ... convenienter inter virtutes morales ponuntur illae, quae dicuntur principales, seu cardinales. » S. THOMAS, *Sum. Theol.*, Ia IIae, qu. 61, art. 1, Concl.

b) Que l'ordre selon lequel Rabelais énumère et décrit ces vertus est l'ordre d'importance décroissante qu'avait déterminé saint Thomas par raison démonstrative. Cf. « *Prudentia*, quae perficit rationem, praefertur in bonitate aliis virtutibus moralibus perficientibus vim appetitivam, in quantum participat rationem; et in his etiam tanto est una altera melior, quanto magis ad rationem accedit; unde et *Justitia*, quae est in voluntate, praefertur aliis virtutibus moralibus; et *Fortitudo*, quae est in irascibili, praefertur *Temperantiae*, quae est in concupiscibili, quae minus participat rationem ». *Sum. Theol.*, Ia IIae, qu. 66, art. 1, Concl.

5. — III, 2 ; p. 307 : « *De Justice : Commutative... Distributive,...* »

Développement construit sur la distinction aristotélicienne (*Eth. Nicom.*. V, 4 ; 1131 b 24 sq.) entre la justice commutative et la justice distributive.

a) La justice commutative est celle qui maintient le rapport d'égalité entre ce que l'on achète et ce qu'on paye, dans les transactions commerciales. (Cf. S. THOMAS, *Sum. Theol.*, IIa IIae, qu. 61, art. 2, Concl.). D'où la plaisanterie de Rabelais, qui accumule en une formule concise toutes les inégalités concevables dans un échange de ce genre : acheter cher à crédit, et revendre comptant à bon marché.

b) La justice distributive est celle qui donne à chacun proportionnellement à ses mérites. Elle ne vise donc pas à établir un rapport d'égalité, mais à proportionner les récompenses aux mérites : « et ideo in distributiva justitia tanto plus alicui de bonis communibus datur, quanto illa persona majorem habet principalitatem in communitate, quae quidem principalitas in aristocratica communitate attenditur secundum virtutem; in oligarchica secundum divitias; in democratica secundum libertatem, et in aliis aliter ». (S. THOMAS, *ibid.*). C'est pourquoi Panurge insiste expressément sur les qualités des bons et gentils compagnons, des bonnes et jeunes gualoises (« notez bons » ; « notez bonnes » ; « notez jeunes ») et nous en définit pittoresquement les mérites, puisque ce sont eux qui fondent leur droit à se « repaître » largement, du point de vue de la justice distributive.

6. — III, 2 ; p. 308 : « *De Tempérance...* »

La Tempérance, quatrième des vertus cardinales, consiste dans l'aptitude à réprimer les concupiscences charnelles, et spécialement celles du toucher. (Cf. S. THOMAS : « Temperantia reprimit concupis-

Digitized by Google

centias delectationum tactus ». *Sum. Theol.*, Ia IIae, qu. 61, art. 3, Concl.). Elle porte donc essentiellement sur l'appétit (*Ibid.*, art. 2, Concl. : « in concupiscibilem, quae est subjectum temperantiae »), et nommément sur l'appétit sensitif, ou sensuel (cf. « Sensualitas definitur esse appetitus rerum ad corpus pertinentium... Et sic sensualitas est nomen appetitus sensitivi ». *Op. cit.*, qu. 81, art. 1, Concl.). On comprend dès lors pourquoi, à propos de la Tempérance, Rabelais écrit, deux lignes plus loin : « me émancipant des appétits sensuels,... », car c'est sa fonction propre que de les maîtriser.

7. — III, 3, p. 310 : « *Avois créé* ».

Tout ce passage ne peut être littéralement expliqué sans recourir à la définition scolastique de l'acte créateur.

a) « *Sur l'opinion de tous Philosophes* (*qui disent rien de rien n'estre fait*),... ».

Pour mettre en évidence le caractère unique et miraculeux de l'acte créateur dont il va se vanter, Panurge commence par poser la loi qui préside aux productions naturelles telles que les philosophes la définissent : rien ne naît de rien. C'est en effet le point de comparaison dont il faut partir si l'on veut concevoir ce qu'il y a de divin dans la création. Cf. S. Thomas : « Ex hoc autem confutatur error antiquorum philosophorum, qui ponebant materiae omnino nullam causam esse, eo quod, in actionibus particularium agentium, semper videbant aliquid actioni praejacere; ex quo opinionem sumpserunt omnibus communem, quod *ex nihilo nihil fit*; quod quidem in particularibus agentibus verum est. Ad universalis autem agentis, quod est totius esse activum, cognitionem nondum pervenerant, quem nihil in sua actione praesupponere necesse est » (*Cont. Gent.*, II, 16).

b) « *...rien ne tenent, ne matière première...* »

La matière première est pure possibilité, c'est-à-dire ce qui, n'étant rien de déterminé, peut tout devenir; elle est donc aussi le minimum d'être qu'un agent qui ne crée pas puisse requérir pour que son action soit possible. Or un véritable créateur produit *ex nihilo* (« rien ne tenent ») et sans même avoir besoin de ce donné minimum pour que son action soit possible. Cf. S. Thomas : « Materia prima aliquo modo est, quia est ens in potentia. Deus autem est causa omnium quae sunt. Deus igitur est causa materiae primae, cui nulla praeexistit; divina igitur actio materiam praeexistentem non requiret » (*Cont. Gent.*, II, 16).

c) « *...estoys facteur et créateur* ».

Deux termes à distinguer soigneusement. En tant que *créateur*, Panurge produit quelque chose de rien; et en effet, il fait sortir les prêteurs du néant en leur empruntant : il les crée. En tant que *facteur*, il produit quelque chose à partir d'une matière préexistante; et en effet, il lui faut avoir d'abord créé des prêteurs pour pouvoir

Digitized by Google

ensuite leur emprunter : il fait des dettes. D'où la construction du développement : « Avois créé. Quoy? Tant de beaulx et bons créditeurs... Et faict quoy? Debtes ». Cf. Saint THOMAS : « Esse autem simpliciter per *creationem* causatur, quae nihil praesupponit, quia non potest aliquid praeexistere quod sit extra ens simpliciter; per alias autem *factiones* fit hoc ens vel tale; nam ex ente praeexistente fit hoc ens vel tale. Ergo creatio est propria Dei actio » (*Cont. Gent.*, II, 21).

Ainsi, l'ensemble du développement est une variation plaisante sur la théorie scolastique de la création, et qui revient à ceci : On me reproche mes dettes? Mais, en les faisant, je me rends semblable à Dieu (« ...en ceste seule qualité je me reputois auguste, reverend et redoubtable... ») puisque, en dépit du principe que rien ne nait de rien, je suis capable de tirer des prêteurs du néant, sans matière première, et par conséquent de créer comme lui.

8. — III, 3 ; p. 311 : « ...*âme de l'univers*... »

Le terme d'*Académicques* s'applique généralement aux disciples de Platon (cf. S. AUGUSTIN : « cum..., post mortem vero Platonis, Speusippus, sororis ejus filius, et Xenocrates, dilectus ejus discipulus, in scholam ejus, quae Academia vocabatur, eidem successissent, atque ob hoc et ipsi et eorum successores *Academici* appellarentur;... » *De civit. Dei*, VIII, 12; *Patr. lat.*; t. 41, col. 237. Cf. RABELAIS, III, 32; p. 408); de telle sorte que l'« âme de l'univers » dont parle ici Rabelais est une allusion à la doctrine enseignée par Platon dans le *Timée* (34, 10 sqq) et fréquemment rappelée par les philosophes postérieurs (S. AUGUSTIN, *De immortalitate animae*, 15, 24 : *Patr. lat.*, t. 32, col. 1033. *De civitate Dei*, XIII, 17, 2 : « Hanc enim animam Plato ab intimo terrae medio,... per omnes partes ejus usque ad coeli summa et extrema diffundi et extendi per numeros musicos opinatur, ut sit iste mundus animal maximum, beatissimum, sempiternum, cujus anima et perfectam sapientiae felicitatem teneret, et corpus proprium non relinqueret; ... » *Patr. lat.*, t. 41, col. 390).

9. — III, 3 ; p. 311 : « ... *l'idée et forme*... »

Deux termes synonymes, *idée* étant grec, et *forme* en étant la traduction latine. — Cf. S. THOMAS D'AQUIN : « Idea enim graece, latine forma dicitur. Unde per ideas intelliguntur formae aliarum rerum praeter ipsas res existentes. Forma autem alicujus rei praeter ipsam existens ad duo esse potest : vel ut sit exemplar ejus cujus dicitur forma, vel ut sit principium cognitionis ipsius, secundum quod formae cognoscibilium dicuntur esse in cognoscente » (*Sum. Theol.*, I, qu. 15, art. 1, Concl.). C'est évidemment au premier de ces deux derniers sens que Rabelais emploie le terme; il veut donc dire :

Digitized by Google

représentez-vous le modèle de ce que serait un monde sans emprunteurs ni prêteurs.

10. — III, 3; p. 312 : « *...par vapeurs et exhalaisons...* »

Notions d'origine héraclitéenne, comme le marque Rabelais, reprises par Aristote dans ses *Météores*, et léguées par lui au moyen âge. Les rayons du soleil, tombant sur un terrain sec, en tirent une exhalaison chaude et sèche, analogue à une sorte de feu ou de fumée : c'est l'*exhalaison* proprement dite. Si les rayons du soleil tombent sur de l'eau ou sur un terrain humide, ils en font sortir une exhalaison froide et humide : c'est la *vapeur* proprement dite. (Cf. Aristote, *Meteor.*, I, 3.)

11. — III, 3; p. 312 : « *... ne transmutation...* »

Les quatre *éléments* sont la Terre, l'Eau, l'Air et le Feu. Ce sont réellement les premiers de tous les corps, mais ils sont cependant analysables, pour la pensée, en fonction des quatre *qualités* qui les caractérisent : chaud, froid, sec et humide. Ces quatre qualités se répartissent en deux couples de contraires : le chaud et le froid d'une part, le sec et l'humide d'autre part. Le chaud et le froid ne peuvent donc jamais s'associer, non plus que le sec et l'humide; par contre le chaud et le sec s'unissent dans l'élément feu, le chaud et l'humide dans l'élément air, le froid et l'humide dans l'élément eau, le froid et le sec dans l'élément terre.

Ceci posé, les termes dont use Rabelais s'expliquent :

a) « *Entre les éléments ne sera symbolisation...* »

Chaque élément communique avec deux autres par chacune de ses deux qualités. L'eau s'accorde (« symbolise ») avec la terre par le froid, et avec l'air par l'humide; l'air s'accorde avec l'eau par l'humide, et avec le feu par le chaud ; le feu s'accorde avec l'air par le chaud, et avec la terre par le sec. Cf. : « Esse autem eum quem diximus elementorum ordinem optime constitutum, ex eo deprehendi potest quod elementa sic locata inter sese qualitate una conveniant, altera dissentiant, atque ita licet una ex parte, interitum sibi machinentur, ex alia tamen communium qualitatum veluti brachiis sese complectantur et edicta concordia ad consensum mutuumque commercium foederentur. Etenim terra est arida et frigida; aqua frigida et humida; aer humidus et calidus; ignis calidus et siccus. Itaque terra siccitate aquae adversatur, sed eidem conciliatione frigoris copulatur; aer cum igne humiditate, cum aqua calore depugnat; idemque calore igni, humiditate aquae annectitur. Sicque per hunc circuitum et chorum quemdam discordis concordiae elementa inter se pariter vinciuntur et dissociantur » (*Comm. Colleg. Conimbricensis, Phys.*, IV, 5, 3, 1).

Digitized by Google

b) « *...alternation, ne transmutation aulcune* ».

Étant ainsi composés et liés, les éléments ne sont aucunement irréductibles ; ils se transmuent au contraire perpétuellement les uns dans les autres. En effet, tout élément peut devenir l'élément suivant en lui cédant celle de ses deux qualités par laquelle il s'y oppose. D'où une série alternative et cyclique de transmutations, que Rabelais énumère dans l'ordre régulier :

« *De terre ne sera faicte eau* », car la terre (froid + sec) ne peut se transformer sans abandonner son élément sec, et que l'eau (froid + humide) ne lui prête son élément humide à la place.

« *L'eau en aër ne sera transmuée* » ; car l'eau (froid + humide) devrait pour cela perdre sa qualité froide et recevoir en échange le chaud de l'air (chaud + humide).

« *De l'aër ne sera faict feu* » ; car l'air (chaud + humide) ne peut se faire feu sans perdre sa qualité humide et recevoir en échange le sec du feu (chaud + sec).

« *Le feu n'eschauffera la terre* » ; car le feu ne peut s'introduire dans l'élément terrestre (froid + sec) qu'en expulsant le froid et lui prêtant son chaud (chaud + sec).

c) « *La terre rien ne produira que monstres,...* »

Les monstres s'expliquent en effet par un déséquilibre dans la *complexion* des éléments qui composent les corps naturels. De même, pour chacun des phénomènes suivants qui serait une dérogation à l'harmonie universelle, la cause doit être cherchée dans un arrêt des transmutations entre éléments que l'accord de leurs qualités rend possibles. Cf. « Et ita fit ut singula elementa duo sibi hinc inde vicina singulis qualitatibus, velut quibusdam amplectantur ulnis. Aqua terram frigore, aerem humore ; aer aquam humiditate, ignem calore ; ignis aerem calore, terram vero siccitate. At haec vinculorum varietas, sine qua mundi harmonia nullatenus cohaeret non nisi inter quatuor elementa esse potest ». (*Comment. Collegii Conimbricensis, De Coelo,* III, 5, 1, 1).

12. — III, 3 ; p. 313 : « *...l'autre petit monde...* »

Pour l'analogie du microcosme au macrocosme, voir Galien, *De usu partium*, Lib. III : « Maximum et pulcherrimum eorum quae sunt est mundus, quis vero non dicet? Sed etiam animal, veluti parvum quemdam mundum esse aiunt viri veteres, naturae periti. Eamdem namque in ambobus invenies sapientiam creatoris ». Parisiis, 1528 ; p. 91.

13. — III, 4 ; p. 315 : « *...notre microcosme...* »

Ces deux pages sont un résumé incroyablement dense, et toutefois d'un mouvement admirable, de toute la physiologie médiévale ; leur

Digitized by Google

commentaire intégral formerait un *De usu partium corporis humani*, au complet, et nous ne signalerons que les termes techniques sur le sens précis desquels on risquerait de se méprendre.

a) « *id est*, petit monde... » Voir la note précédente.

b) « *L'intention du fondateur*... » Conception communément admise au moyen âge : le corps est entièrement organisé par Dieu en vue de l'âme. Cf. « Omnes res naturales productae sunt ab arte divina; unde sunt quodammodo artificiata ipsius Dei. Quilibet autem artifex intendit suo operi dispositionem optimam inducere, non simpliciter, sed per comparationem ad finem... : finis autem proximus humani corporis est anima rationalis, et operationes ipsius... Dico ergo quod Deus instituit corpus humanum in optima dispositione secundum convenientiam ad talem formam, et ad tales operationes » S. Thomas, *Sum. Theol.*, I, qu. 91, art. 3, Concl.).

c) « *...y entretenir l'âme... et la vie* ». C'est en effet l'âme qui confère la vie au corps. Cf. « Viventis corporis species est anima, cui vita tanquam propria peculiarisque actio comes est et socia. Cuicumque igitur illa insidebit, id animatum reddet pariter et vivum, animamque sortietur seu veram essentiam, vitam vero ut propriam illius functionem » (Fernel, *De animae facultatibus*, lib. V, cap. 2). Ceci résulte de la définition aristotélicienne de l'âme comme forme du corps organisé : *De anima*, II, 1; 412 a 27-28.

d) « *Sang est le siège de l'âme* ». Allusion probable à la célèbre parole du *Lévitique* : « Anima carnis in sanguine est » (XVII, 11).

e) « *... et cuire...* » C'est-à-dire : faire subir la concoction qui les rendra assimilables. Cf. « Idipsum autem concoctio est, nempe in peculiarem et propriam ejus quod alitur qualitatem conversio ». Fernel, *De functionibus et humoribus*, lib. VI, cap. 1.

f) « *L'appétit, en l'orifice de l'estomach...* » Localisation dont la précision n'est pas fantaisiste, mais traditionnelle. Cf. « Fames quidem et animalis appetentia totius est ventriculi, praesertimque oris ejus,... » Fernel, *De functionibus et humoribus*, lib. VI, cap. 1.

g) « *... par vertus expulsive...* » L'opération vitale par excellence étant la nutrition, elle requiert d'abord une *faculté attractive* dans chaque organe, par laquelle il s'empare de ce qui lui est assimilable; mais elle requiert une *faculté expulsive* correspondante, par laquelle il élimine ce qui lui est inassimilable. Cf. « Ea si est facultatis attrahentis necessitas unicuique parti ingenita, necesse est simul et expultricem quamdam inesse, quae quod inutile est et supervacaneum depellat ». Fernel, *De animae facultalibus*, lib. V, cap. 4.

h) « *... et en fait sang...* » L'hématopoièse est en effet considérée au moyen âge comme la fonction propre du foie (Cf. Galien, *De usu partium*, lib. IV; Parisiis, 1528, p. 102, l. 10 sq.) Elle s'opère par la chaleur de la chair du foie et une faculté qui lui est propre. Cf.

Digitized by Google

« Quem igitur chylum ope venarum mesentarii praeparatum (*scil.* « les vaines mesaraïcques ») et rudi quadam sanguinis forma adumbratum jecur accepit, hunc per eam moram et contagionem, vera et expressa sanguinis specie ornat et perficit ». FERNEL, *De functionibus et humoribus*, lib. VI, cap. 3.

i) « ... *en tirent l'aiguosité...* » Le sang élaboré par le foie serait trop épais pour glisser dans les canaux s'il n'était rendu plus liquide par un véhicule aqueux. C'est cette « aiguosité », inassimilable par le corps, que les reins ont pour fonction d'expulser. Cf. « Hoc autem loco (*scil.* vena cava) aquoso et tenui humore sanguis perfunditur, quo tanquam vehiculo, facile et expedite in graciles et perquam angustas tum mesentarii, tum jecoris venas permanat. Hic humor quoniam alendo corpori minime est accommodatus, perfunctus jam illo vehendi munere,... e jecinoris convexo secernitur et trahitur in renes unde mox profunditur in vesicam... Itaque renes per ductus venarum emulgentium urinam eliciunt ». FERNEL, *De functionibus et humoribus*, lib. VI, cap. 5.

j) « ... *le terrestre et la lie...* » Ce filtrage du sang pour en séparer la lie était en effet considéré comme la fonction propre de la rate (« Lienis siquidem id deducit sibique jungit, quod in sanguine velut faex et limus subsidebat ». FERNEL, *De part. corp. humani descriptione*, Lib. I, cap. 6). Rabelais nomme ce résidu, formé d'élément terrestre, une « lie » parce que telle était la comparaison reçue. Cf. « Quod a nutritione reliquum fecit (*scil.* lienis), crassum quidem et vinaceae faecis aemulum, in os ventriculi... profundit ». FERNEL, *ibid.*, cap. 7.

k) « ... *la Cholère superflue...* » C'est-à-dire la bile jaune, que la vésicule biliaire extrait du sang contenu dans le foie. Cf. FERNEL, *De functionibus et humoribus*, lib. VI, cap. 3.

l) « ... *c'est le Cœur;...* » Rabelais résume ici une physiologie bien différente de la nôtre, même lorsqu'elle use de notre terminologie. Le cœur s'y élargit d'abord par un mouvement actif qui lui est propre (« mouvements diastolicques ») ; la diastole a pour effet d'aspirer dans le ventricule droit du sang de la veine cave, et dans le ventricule gauche de l'air emprunté aux poumons. En partant de là, on peut suivre la description du phénomène donnée par Rabelais. En effet, le ventricule droit est un peu plus petit et un peu moins chaud que le gauche ; étant rempli de sang, il le distille (« Eo enim perveniens, calidus, subtilis, vaporosus debebat inveniri ». GALIEN, *op. cit.*, p. 188, l. 2) et l'envoie aux veines par le poumon. (« Est dexter ventriculus cordis, gratia pulmonis,... factus ». GALIEN, *op. cit.*, p. 174, l. 22. Cf. p. 167, l. 10). Le ventricule gauche, au contraire, est plus chaud que le droit ; étant rempli d'air et d'un peu de sang qui filtre du ventricule droit, il le subtilise davantage encore et le transforme en sang « spirituel » c'est-à-dire chargé d'esprits, qui se répand dans le corps par les artères. Cf. : « Post haec autem elaboratus dili-

Digitized by Google

genter spiritus, in sinistrum cordis ventriculum arripitur, ex quo, accedente etiam sanguinis vapore, qui ex dextro ventriculo permanavit, vi cordis insita, ejusque innato spiritu et ingenti caloris incendio, haud secus atque in fornace spiritus procreatur vitalis, qui demum in omne corpus per arterias effusus, salutarem impertit toti calorem ». FERNEL, *De funct. et humoribus*, lib. VI, cap. 18.

m) « ... *pour l'autre sang des veines eschauffer et esventer* ». La formule, en apparence contradictoire, ne se comprend que par la conception médiévale du pouls artériel. En se dilatant par leur diastole, les artères (qui fonctionnent comme le poumon) aspirent les esprits du cœur et répandent leur chaleur dans le corps. En retombant sur elles-mêmes par leur systole, les artères expulsent les exhalaisons fuligineuses qui résultent de la combustion du sang et des esprits. Elles réchauffent donc le corps par leur diastole, et le ventilent (« éventer ») par leur systole. Cf. : « Cum vero submittuntur atque contrahuntur (*scil.* les artères), fumida et halituosa supervacua, quae ex humorum et spirituum ustione proveniunt, tum in cutem, tum in alias partes expellunt. Sic igitur perflabile corpus est (*scil.* le sang artériel), et arteriae suo pulsu tum ex omni parte trahunt, ut nativum calorem conservent (« échauffer »), tum in omnem partem transfundunt, ut eum ipsum ab omni eluvie liberent et expurgent (« éventer ») ». FERNEL, *De functionibus et humoribus*, lib. VI, cap. 17.

n) « ... *avec ses lobes et soufflets*... » Cf. III, 3 ; p. 313. — Comparaison classique et qui revêt un sens précis. Le poumon a pour fonction propre de rafraichir le corps et d'en tempérer la chaleur (ARISTOTE, *De partibus animalium*, III, 6; 668 b 34 sqq.). Il est placé autour du cœur parce que cet organe, véritable fournaise, requiert un soufflet de cette taille pour être convenablement éventé. — Cf. : « Caeterum cor quod calore ingenti tanquam flamma exardescit, non satis commode potest arteriarum pulsatione conservari, sed majore quodam adminiculo quasi flabello indigebat, cujusmodi in his animantibus quae multo sanguine et calore vigent sunt pulmones ». FERNEL, *De functionibus et humoribus*, lib. VI, cap. 17.

o) « ... *en reconnaissance de ce bien*... » Cet échange de services entre le poumon et le cœur, qui s'insère à merveille dans le développement de Rabelais, est cependant un trait emprunté à la physiologie galénique. Cf. : « Retaliationem enim ac retributionem quamdam videtur cor pulmoni praebere. Id quod ei ut hostimentum et beneficii praemium (cambium vocant) a corde offertur pro spiritu quem ab illo recipit ». *De usu partium*, lib. VI ; éd. citée, p. 168, l. 6 sqq.

p) « ... *dedans le retz merveilleux*... » C'est-à-dire le « rete admirabile » de FERNEL (*De part. corporis humani descriptione*, lib. I, cap. 9), ou encore « retiformis plexus, maximum, miraculum eorum quae ibi sunt » (GALIEN, *De usu partium*, lib. IX; éd. citée p. 261, l. 31). On le décrivait comme un réseau d'une admirable finesse, dont les filets seraient constitués par les ramifications extrêmement

Digitized by Google

ténues des artères qui montent du cœur et s'épanouissent sous les ventricules du cerveau. C'est là que les esprits vitaux, élaborés dans le ventricule gauche, se transforment en esprits animaux. Cf. GALIEN : « spiritus is qui bene elaboratus est in retiformi plexu,... » (*Op. cit.*, lib. IX, p. 264, l. 2). « Spiritus vero qui in asperas arterias (*scil.* la trachée artère) foris attrahitur, in carne quidem pulmonis primam elaborationem accipit; post haec autem in corde et arteriis, et maxime iis quae sunt in plexu retiformi, secundam; deinde postremam et perfectissimam in cerebri ventriculis, ubi utique et animalis primum exacte efficitur ». (*Ibid.*, lib. VII, p. 204, l. 17 sqq.). Cf. plus loin III, 13, p. 341-342.

q) « ... *moyennant lesquels elle imagine...* » etc. Cf. FERNEL : « Quae portio (*scil.* spiritus vitalis) per cervicis arterias in cerebri basin rapitur, tertio contextus illius admirabilis anfractu mitigata, mox in cerebri ventriculos per contextum alium choroïdem appellatum confertur. Illic exhausto per nares elaboratoque aëre, fomentum incrementumque recipit.., conversione quadam spiritus fit animalis, aethera plane imitatus, ad motum, ad sensum, ad omnes denique animales functiones apte comparatus ». *De spiritu et innato calido*, lib. IV, cap. 11. — Cf. GILSON, *Index scolastico-cartésien*, textes 171, 172, 225 et 227, pages 99-101, 138-139.

14. — III, 13 ; 342 : «... *cestuy esprit vagabond...* »

Chaque partie du corps possède ses esprits, sans lesquels elle ne pourrait durer ni fonctionner. Mais, outre ces esprits sédentaires, il existe trois espèces d'esprits *vagabonds* : l'esprit naturel, l'esprit vital, l'esprit animal. — Cf. : « Unde intelligitur, praeter innatos spiritus qui stabiles et in unaquaque parte fixi sunt, tres insuper errantes et vagos influentesque existere, unum naturalem e jecore per venas in corporis extrema diffusum; alterum vitalem, quem cor assiduo per arterias emittit; tertium animalem, qui in cerebri ventriculis genitus, hincque per nervos profectus, partes irrigat sensus motusque compotes ». FERNEL, *De spiritu et innato calido*, Lib. IV, cap. 10. Puisqu'il s'agit ici de nutrition, c'est probablement à l'esprit naturel que Rabelais fait allusion.

15. — III, 13 ; p. 344 : «... *pénétration des esprits visifz et reception des especes visibles...* »

a) Dans ce curieux passage Rabelais semble opposer la *pénétration* des esprits animaux de l'œil dans l'objet à la *réception* des espèces (voir *b*) rayonnées dans l'œil par ces objets. Le second point n'offre aucune difficulté ; le premier est sans doute une allusion à la doctrine qui expliquait la vision par un rayonnement des esprits hors de l'œil, frappant l'objet et revenant à l'œil. Fernel la rejette : « Neque

Digitized by Google

praeterea visio fit... spiritus radio ab oculo per medium in objectam rem incidente, qui pari angulo resiliens in obtutum referatur ». *De funct. et humoribus*, lib. VI, cap. 10.

b) La forme de chaque corps rayonne continuellement des *espèces*, qui sont autant d'images immatérielles de ce corps, et dont l'action sur l'organe visuel détermine la sensation de ce corps. L'*espèce* était toujours considérée comme la condition première des sensations visuelles : « Species rei exigitur ad visum », écrit Roger Bacon (*Opus Tertium*, éd. Duhem, p. 77).

16. — III, 23 ; p. 376 : « ... *par chapitre exprès de nostre règle...* »

Voir *Regula II* ; cap. IV : Quod fratres non recipiant pecuniam ; dans *Opuscula S. P. Francisci*, Quaracchi, 1904, p. 67.

17. — III, 31 ; p. 403 : « ... *superfluité de la tierce concoction* ».

La *concoction* une fois définie (voir note 13, *e*), il faut ajouter que l'assimilation de l'aliment s'accomplit en trois phases : une première concoction, dans l'estomac ; une deuxième concoction, dans le foie ; une troisième, qui est « la tierce concoction », dans l'organe même qui assimile. C'est seulement avec cette troisième phase que la concoction atteint son parfait achèvement. Cf. : « Triplex existit concoctio, prima in ventriculo. (Cf. Rabelais, III, 32 ; p. 409), secunda in jocinore, tertia in singulis particulis... Tertia concoctio in partibus fit singulis, qua appositus adjectusque sanguis jam a priore natura deficiens, in idoneam alendae parti substantiam convertitur : ... ejus autem absolutio est perfecta assimilatio atque nutritio, omnium concoctionum finis ». (Fernel, *De functionibus et humoribus*, lib. VI, cap. 6). Ajoutons à cela que toute concoction achevée engendre une humeur, et laisse un résidu inassimilable, qui est l'excrément. Des excréments ainsi engendrés, les uns sont utiles, les autres inutiles. La semence est précisément un excrément utile, résultant de la concoction complète de l'aliment, donc « une superfluité de la tierce concoction ». — Cf. Aristote, *De partibus animalium*, II, 7 ; 653 b 9 sqq. *De generatione et corruptione*, I, 17 ; II, 3 ; IV, 8, dont Fernel résume bien la doctrine : « Dum igitur purior ac plane confectus sanguis in membra distribuitur, accedensque illis assimilatur (ce qui est la tierce concoction), postremae concoctionis atque etiam nutricationis redundans et superfluens utile alimentum, excrementum etiam appellamus ; id autem seminis est materia. Semen igitur excrementum est et residuum alimenti utilis atque ultimi ». *De hominis procreatione*, lib. VII, cap. 1.

Digitized by Google

18. — III, 23; p. 377 : « ... *nous disait que naturellement les Diables craignent la splendeur des espées, aussi bien que la lueur du Soleil.* »

Nous n'avons pu déterminer s'il s'agit ici d'une doctrine véritablement enseignée, ou d'une imagination de Rabelais. La première hypothèse paraît plus vraisemblable et nous nous permettons de poser la question aux docteurs en « diabologie ». De même pour le texte de la page suivante : « ... pourquoy les Diables n'entrent jamais en paradis terrestre? Ilz ne donnent aultre raison sinon que à la porte est un Chérubin, tenent en main une espée flambante. » (p. 378). On sait que le Chérubin est là pour empêcher l'homme de rentrer (*Sum. Theol.*, IIa IIae, qu. 164, art. 2, Concl., d'après *Genèse*, III, 24); il va de soi qu'il empêche aussi le démon ; mais nous ignorons si c'est une déduction de Rabelais, ou une doctrine enseignée par quelque théologien.

19. — III, 23 ; p. 378 : « ... *pourquoy les Diables n'entrent jamais en paradis terrestre ?* »

On notera l'indicatif présent : « n'entrent » ; le Paradis Terrestre existe en effet encore, même après le péché de l'homme (S. Thomas, *Sum. Theol.*, I, qu. 102, art. 2, ad 3m) puisqu'on dit qu'Énoch et Élie y habitent. La question de savoir où il se trouve était par contre abondamment controversée. Voir sur ce point le très précieux travail du P. Ildefonse Ayer, *Où plaça-t-on le Paradis terrestre ?* dans *Études Franciscaines*, t. XXXVI, p. 117-140 ; 371-398.

20. — III, 23; p. 378 : « ... *de leurs substances aërées...* »

La nature aérienne du corps des démons est enseignée à maintes reprises par saint Augustin. — Cf. : « Daemonum ea est natura, ut aërii corporis sensu terrenorum corporum sensum facile praecedant... Per has efficacias quas aërii corporis natura sortita est... Unde conjicere facile est, quanto posset in aëriis corporibus sensus acrior esse... » (*De divinatione daemonum*, cap. VII ; *Patr. lat.*, t. 40, col. 584-585). « Dæmones aëria sunt animalia, quoniam corporum aeriorum natura vigent ; et propterea morte non dissolvuntur ; quia praevalet in eis elementum, quod ad faciendum quam ad patiendum est aptius. » *De Genesi ad litteram*, lib. III. cap. 10. n. 14; *Patr. lat.*, 6. 34, col. 284. C'est pourquoi Rabelais a dit plus haut « que les Diables vrayement ne peuvent par coups d'espée mourir... »

21. — III, 31 ; p. 404 : « ... *du sens commun ...* »

L'un des sens internes. Il exerce trois fonctions principales : 1° percevoir les actes accomplis par les sens ; par exemple : voir est

Digitized by Google

une sensation de la vue ; percevoir qu'on voit est l'effet du sens commun ; 2° comparer entre elles les sensations des différents sens ; 3° distribuer aux sens externes les esprits animaux sans lesquels ils ne peuvent exercer leurs fonctions : et c'est à quoi Rabelais fait ici allusion. — Cf. : « Hoc (*scil.* spiritu) plurimo conferti sunt ventriculi, interioresque cerebri sinus, unde tanquam e jugi fonte per nervorum ductus et canaliculos, tum in sensuum instrumenta, tum in musculos motores profluit. » FERNEL, *De functionibus et humoribus*, lib. VI, cap. 10.

22. — III, 31 ; p. 404 : « ... *de l'imagination et apprehension...* »

a) Imagination : le sens interne qui peut nous représenter les images des objets perçues auparavant par ce sens commun, et nous les faire voir, en leur absence, comme s'ils étaient présents. Le plus grand désaccord régnait sur son emplacement. (Cf. *Index scolastico-cartésien*, texte 414, p. 266) mais on ne doutait pas qu'il ne résidât dans le cerveau. — Synonyme : fantaisie. Cf. S. THOMAS, *Sum. Theol.*, I, 78, 4. Concl.

b) Rabelais ajoute : « *et appréhension* », terme dont l'explication n'est pas aisée. Il s'agit sans doute d'une opération liée à celle de l'imagination comme la recordation à la mémoire, et la résolution à la ratiocination. Or la recordation et la résolution sont à la mémoire et à la ratiocination ce que l'acte est à la faculté qu'il achève. Il semble donc que l'on doive expliquer ainsi : les ventricules où réside la faculté de reproduire les images (« imagination ») et de percevoir les images ainsi reproduites (« appréhension »). La distinction, pour être subtile, n'en est pas moins confirmée par un texte de Fernel, qui va exactement dans ce sens : « Ut in sensu tria quidem sunt, res objecta, vis sentiens, et actio quae ex illorum congressu intervenit, ita haec quoque operatio (*scil.* imaginandi) tribus continebitur : simulachro (*scil.* la trace laissée dans le sens commun par l'objet), facultate fingendi (ce que Rabelais nommerait l'imagination), et ipsa actione qua, exterius rebus abjunctis, facultas ob simulachrum versatur (ce serait l'appréhension). » *De animae facultatibus*, lib. V, cap. 8.

23. — III. 31 ; p. 404 : « ... *et recordation...* »

La *mémoire* consiste à se représenter un objet ou un événement passé, avec son caractère d'être passé ; c'est en ce dernier point qu'elle se distingue de l'imagination. Quant à la *recordation*, elle consiste proprement dans l'opération de la pensée qui reconstruit, par une réflexion approfondie, un souvenir dont les images cérébrales sont partiellement détruites. Cf. FERNEL : « Quamdiu itaque, constans et dilucidum erit externae rei simulachrum,... memoriam

Digitized by Google

rei a qua ductum est poterit excitare. Quod si non universum id retinebitur, sed vel temporis diurnitate, vel morbo, vel alia quavis injuria pars deleta est, pars vero tam pusilla reliqua est, ut neque animum ciere, neque rem externam repraesentare integre possit: tum profecto illius periisse memoriam dicemus. Caeterum, si pusilla ea pars, tanquam origo et seminarium quoddam poterit vel minimum excitare et proritare, haec confestim contextu et serie in proximum et affine quippiam migrabit, mox in tertium, deinde in aliud, donec admirabili rerum continuatione et serie pristinam cognitionem capiat. Hoc quidem modo mens reminiscitur, ipsaque illius actio recordatio est, collapsae memoriae revocatio. » *De functionibus et humoribus,* lib. VI, cap. 14.

24. — III, 43; p. 444. : « ... *l'érection des simples et humbles.* »

Allusion à la parole de l'Évangile : « dispersit superbos mente cordis sui. Deposuit potentes de sede, et exaltavit humiles » (Luc, I, 51-52).

25. — III, 52 ; p. 472 : « ... *le fin miel du ciel, c'est la Manne* ; ... »

On appelait *manne*, une liqueur blanche et de saveur sucrée, formée de rosée et de fines particules terrestres, et qui se déposait sur les feuilles de certains arbustes. Certains la nommaient « mel aërium » ; non seulement parce que le goût en rappelait celui du miel, mais encore parce qu'elle avait une origine analogue à celle du miel. Ne pas oublier, en effet, qu'à cette époque les abeilles récoltent le miel, mais ne le font pas. Cf. *Comment. Colleg. Conimbr.*, *In lib. Meteor.*, VII, 9 et VII, 11, où les opinions de Celse, Columelle, Dioscoride, etc. sont rapportées dans *Index scolastico-cartésien*, texte 268, p. 166.

A propos de notre note 5 (*Rabelais franciscain*, p. 263), un correspondant nous demande si la forme latine *perspectivus* est rare ou usuelle au moyen âge. Elle est tout à fait usuelle. Cf. Roger Bacon : « Nam et naturalis, et *perspectivus*, et astronomus habent aliqua de his assignare. » *Opus Tertium*, éd. Duhem, p. 138. Le *perspectif* s'y trouve à sa place, entre le physicien et l'astronome. La forme, plus savante, *perspectivista*, se rencontre également; Cf. Cl. Baeumker, *Witelo*, p. 185, note 5.

Un autre correspondant nous fait justement observer, à propos de la note 12, A. f., que « *la paix tant désirée* »

Digitized by Google

se déduit en effet du texte de saint Thomas que nous citons, mais ne s'y trouve pas expressément mentionnée. Nous n'avons pas voulu multiplier les textes, mais en voici un de Guillaume d'Auvergne qui donnera sans doute toute satisfaction : « Dico igitur in primis, quia necesse est elementa pacem habere inter se, et ut non sit amplius pugna et conflictus inter ea. Causa autem in hoc est, quoniam pugna hujusmodi et conflictus, non est apud elementa, nisi propter generationem generabilium... Quia igitur cessabit generatio etc. » Si quelqu'un se reportait à ce texte (GUILIELMI ALVERNI *Opera omnia*, Parisiis, 1674, t. Ier, p. 741), nous lui conseillerions de lire le début du chapitre 8 du *de Universo* (II, 3, 8) et d'y chercher (p. 1030) l'histoire des *daemones joculatores, foeda ridiculositate jocantes cum hominibus;* il y trouverait un bel exemple de diablerie rabelaisienne et ne regretterait pas d'avoir poussé jusque là.

ÉTIENNE GILSON.

THE OLDEST TEXT OF THE BENEDICTION OF SAINT CLARE OF ASSISI

I have read with interest, but not without some surprise, the article by P. Ubald d'Alençon in the *Revue d'Histoire franciscaine* (1) entitled « Le plus ancien texte de la Bénédiction, du Privilège de Pauvreté et du Testament de sainte Claire d'Assise. »

As regards the Privilege of Poverty and the Testament of Saint Clare, Père Ubald has certainly drawn attention to a ms. (188 de la Bibliothèque franciscaine provinciale à Bry-sur-Marne) which, if it is correctly dated about 1482, carries back the pedigree of those important Franciscan Documents by some years and helps to support their authenticity. I confess to some surprise that the

(1) T. Ier, p. 469 sqq.

Digitized by Google

learned Franciscan Scholar has, in dealing with the Benediction of Saint Clare, apparently overlooked the information as to much earlier Manuscript versions of the Benediction which I discovered and published several years ago.

In 1914 I published in the *Archivum Franciscanum Historicum* (1) an article entitled « Some new Sources for the Life of Blessed Agnes of Prag including some chronological notes and a new text of the Benediction of Saint Clare ». In that article I called attention to the discovery of a German version of the Benediction, among several other Franciscan documents, in three separate but probably related German Mss. viz. : (1) Misc. hist. 146 E. VII 19 of the Royal Library of Bamberg which contains that document on folios 157v°-158v°. (2) Misc. hist. 147 E. VII 54 of the same Library, containing it on folios 181r°-183r°. (3) The Ms. now known as Germ. Oct. 484 in the Royal Library, Berlin, which contains it on folios 222v°-223r°.

In 1915 I described these Mss. in great detail in my volume «Some New Sources for the Life of Blessed Agnes of Bohemia », published by the British Society of Franciscan Studies and added information about two other Mss. which I had found in the meanwhile, viz. Ms. 281 in the Royal Library, Dresden, and Cod. 132 Helmstad, in the Ducal Library, Wolfenbüttel.

In these two publications I brought forward evidence to show that the earliest of the four Mss., the Bamberg Ms. 146 E. VII 19 could not have been written later than 1393, as the scribe Katherin Hofmenin, died in that year, and that it was probably written even earlier. Similarly I showed that the second Bamberg Ms. was not later than 1403 and probably considerably earlier. The Berlin, Dresden and Wolfenbüttel Mss. are later than the Bamberg Mss. and are certainly XVth century, but even so they are probably earlier than the Bry Ms., described by Père Ubald.

As the text of the Benediction is not very long and as

(1) T. VII, p. 185 sqq.

Digitized by Google

this German version is about a century older than Père Ubald's French text, I think it worth while to reproduce it here. It is taken from the Bamberg Ms., 146 E. VII 19.

In dem namen des vaters vnd des svns vnd des heiligen gaistes. Amen. Vnser herre gesegen dich vnd behüt dich vnd zaig dir sein antlütze vnd erbarm sich vber dich. Er kere sein antlutze zv dir vnd geb dir vride, mein swester vnd mein tohter, Agnes.

Ich Clara, ain dirn vnsers herren Cristi, ain pflantz vnsers aller selisten vaters Sand Franciscen, dein swester vnd dein muter vnd der andern armen swester, doch ain vnwirdiger, ich pit vnsern herren Jhesum Cristum durch sein parmherzikait vnd durch die pet seiner aller heiligsten mvter Marien vnd des heiligen fvrstengels sand Michels vnd aller heiligen, unsers seligen vaters Sand Franciscen vnd aller seiner heiligen vnd heiligine, daz der himelische vater dir gebe vnd bestetig disen seinen aller heiligsten segen in dem himel vnd an der erden, avf erden dich meren in gnaden vnd in seinen tugenden vnter seinen knehten vnd seinen dirnen in der streitenden cristenhait, in dem himel dich erhöhen vnd eren in der signvftenden cristenhait oder samnvnge vnter seinen heiligen. Ich gesegen dich pei meinen leben *vnd nach meinem tode* als vil ich mag vnd mer denn ich mag mit allen den segenne mit den der vater der parmhertzikait sein svn vnd sein tohter hat gesegent vnd noch wirt gesegenne in dem himel vnd auf ertreich *vnd mit den ain gaistleich vater vnd muter ir gaistleich svn vnd tohter gesegent hat vnd noch gesegenne wirt.* Amen. Ich pin ze aller zeit ain minnerin deiner sel vnd aller deiner swester. Ich pit dich daz du fleizzik seist ze behalten dev dink die dv vnserm herren gelobt hast. Vnser herre sei mit dir ze allen zeiten, vnd wolle got daz dv alle zeit seist in im. Amen.

I observed at the time (page 55) that the French Translation of the Benediction given by the editors of the *Textus Originales* contained certain variants which were found in the German Mss., but that there was nothing in that French Translation to correspond to the German phrases italicized in the above given text. I note with interest that Père Ubald's French text has got words to correspond to those in the German version : viz. (line 10 « et apres ma mort » and (ligne 13) « et pere et mere espirituelz ont beneiz ses filz et filles espirituelz et beneistra ». Père Ubald's Ms. confirms the view that I expressed in 1915 that the text contained in the German Mss. is an earlier and more accurate one than that upon which Mark of Lisbon relied.

WALTER SETON.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS

MAURICE VAUSSARD, *Saint François d'Assise, sa vie, ses principes, son influence sociale.* Nouvelle édition revue et corrigée. — Paris, Gabalda, 1924. Petit in-12, 72 p.

M. Maurice Vaussard nous donne une nouvelle édition, revue et corrigée, de cet opuscule, dont la publication remonte à 1911. Se bornant à raconter en vingt pages la vie de saint François, il s'attache surtout à décrire, d'après le *Speculum Perfectionis*, les *Fioretti* et le livre bien connu de Joergensen, les principes de la vie franciscaine, qu'il classe sous trois chefs : pauvreté absolue, amour universel et joie parfaite. Il indique enfin brièvement l'influence sociale et artistique du *poverello*, et les six pages dans lesquelles est résumée l'histoire de l'art franciscain, depuis Giotto jusqu'à Maurice Denis, sont particulièrement bien venues.

MAURICE BEAUFRETON.

FATHER CUTHBERT, *The romanticism of St Francis and other studies in the genius of the Franciscans. New edition.* — London, Longmans, Green and Co., 1924. In-8°, XI-311 p.

La première édition de ce livre date de 1915. Celle-ci comprend de plus un important essai sur Adam Marsh, une des figures les plus représentatives parmi les premiers Franciscains anglais. La première étude, qui a donné son titre au volume, est une analyse de la pauvreté franciscaine, envisagée comme un facteur de développement moral et spirituel. Vient ensuite une biographie de sainte Claire d'Assise, qu'on peut regarder comme une des meilleures qui aient été écrites sur la fille spirituelle de saint François. Non moins remarquable est la vue synthétique que nous donne le P. Cuthbert sur l'histoire des Mineurs pendant les deux premiers siècles de l'Ordre; l'auteur a su parfaitement montrer comment l'esprit de saint François a continué de vivre chez les Mineurs, même chez ceux qui n'avaient ni le splendide idéalisme ni l'héroïsme du *poverello*. Les trois études dont nous venons d'indiquer l'objet ne contiennent, à la vérité, rien de nouveau ; on ne saurait néanmoins les négliger, tant elles sont riches en aperçus féconds; tout au plus peut-on regretter que le P. Cuthbert accorde une égale autorité aux divers documents qu'il utilise, à quelque siècle qu'ils appartiennent. Un peu plus de sévérité dans sa critique n'aurait donné que plus de force à son argumentation.

Digitized by Google

Le livre se termine par la vie d'un Capucin anglais de nos jours, le P. Alphonse, qui fut Provincial de son Ordre. Ces pages émues font grand honneur à celui qui les a inspirées et à celui qui les a écrites.

MAURICE BEAUFRETON.

Étienne GILSON, *La Philosophie de saint Bonaventure* (tome IV des *Études de philosophie médiévale*). — Paris, J. Vrin, 1924, in-8°, 482 p.

Par suite d'une regrettable défiguration du mouvement intellectuel au moyen âge, on hésitait depuis longtemps à reconnaître la haute valeur de la philosophie bonaventurienne. Le livre de M. Gilson vient corriger cette erreur et cette injustice.

A la perspective thomiste d'un XIIIe siècle tirant toute la vérité du système d'Aristote parce que la tradition augustinienne aurait été impuissante à constituer une doctrine cohérente, M. Gilson substitue une interprétation différente des faits. La scolastique au XIIIe siècle, dit-il, eut deux sommets : l'un, né d'une poussée dont les origines sont lointaines, correspond à la doctrine de saint Bonaventure; l'autre d'inspiration en apparence au moins toute nouvelle, correspond au système de saint Thomas d'Aquin (p. 465). Beaucoup d'historiens refusaient de considérer le philosophe en saint Bonaventure à cause de son mysticisme augustinien. C'est précisément pour ce motif que nous devons au contraire le mettre au rang des plus grands philosophes, puisque le surnaturel a « sa place marquée sous nos yeux en signes si clairs qu'un expérimentalisme intégral n'aurait pas le droit de n'en pas tenir compte » (p. 571), et puisque le sentiment mystique fait partie intégrante de la nature humaine et de la vie chrétienne (p. 466).

La part très active, l'initiative même prise par le Docteur séraphique dans les luttes doctrinales de 1267-1277 contre l'averroïsme, si fortement mises en lumière par le P. Jules d'Albi dans un ouvrage que M. Gilson lui-même analysa dans cette revue (1), étaient un autre titre qu'il n'a pas manqué de faire valoir (cf. p. 29-38, et tout le chapitre II : *Critique de la philosophie naturelle*, p. 89-118). A ce propos l'auteur précise la position de saint Bonaventure en philosophie. Il établit que son système n'est pas un thomisme manqué ou hésitant. C'est très volontairement et non pas pour n'avoir pas connu Aristote que Bonaventure est anti-aristotélicien dès son Commentaire des Sentences. Il l'est malgré le renom d'Albert le Grand et l'exemple de Thomas d'Aquin. Bien qu'il fasse de nombreux emprunts à Aristote et qu'il reconnaisse en lui le savant par excellence, sa doctrine lui paraît revêtir un caractère nettement antichrétien. En conséquence l'aristotélisme n'est pas un progrès qu'il peut admirer

(1) T. Ier, p. 506-510.

Digitized by Google

et suivre, c'est une erreur qu'il juge et condamne. Bonaventure est en outre très frappé de l'insuffisance de la raison, privée des lumières de la foi. Néanmoins il distingue parfaitement la philosophie de la théologie. Mais à ses yeux la spécification de la raison n'entraîne pas nécessairement l'autonomie de la science philosophique, et tandis que certains philosophes considèrent comme possible une science purement rationnelle de Dieu qui soit limitée mais non fausse, saint Bonaventure refuse de la considérer comme légitime à l'intérieur de ses limites mêmes. Le problème qui préoccupa le plus notre Docteur, ce ne fut donc pas celui de distinguer la raison de la foi, mais celui de déterminer le degré de suffisance de la raison. Et comme ce degré n'est pas très élevé, saint Bonaventure a peu de confiance dans la philosophie naturelle qui n'est pour lui qu'une « Voie vers autre chose, un lieu de passage » vers la contemplation mystique (p. 115). Il n'admet pas non plus de philosophie indépendante de la théologie, et à ce point de vue « il tourne le dos à la philosophie séparée des temps modernes ». Saint Thomas d'Aquin subordonne lui aussi la philosophie à la théologie, mais dans des conditions telles qu'elle apparaît comme se suffisant à elle-même aussi longtemps qu'elle demeure sur son propre terrain. Cette conception thomiste restaure pour la première fois dans les temps modernes l'idée d'une discipline de la raison qui ne relève que d'elle-même, et dont la méthode est compétente pour explorer le domaine qu'elle s'est assigné (p. 116). Il n'en résulte pas que l'intuition métaphysique du Docteur séraphique soit moins féconde que celle du Docteur angélique. Au contraire, car en affirmant l'unité parfaite de la sagesse humaine, elle est en harmonie avec l'aspiration de la pensée moderne qui, depuis la Renaissance, nous apparaît travaillée continuellement par l'idéal d'un système de connaissances humaines intégralement unifié. Ce problème subsiste, et la philosophie moderne ne l'a ni oublié ni résolu (p. 117 sqq.).

Peut-être les différences entre les deux docteurs sur ces points particuliers ne sont-elles pas aussi tranchées que nous les montre M. Gilson. Bonaventure ne refusait pas d'accepter le terrain commun de la pure raison ; il répondait aux arguments rationnels par des arguments de même nature. D'autre part, Thomas d'Aquin n'admettait pas plus que lui l'existence d'une philosophie vraiment indépendante et séparée. L'un et l'autre avaient la plus grande défiance pour la raison livrée à elle-même. Quoi qu'il en soit, saint Thomas a eu la hardiesse et l'habileté d'extraire de l'aristotélisme des semences de vérité qui lui ont permis de constituer une synthèse à laquelle *La Philosophie de saint Bonaventure* rend un hommage significatif en l'appelant « un ajustage d'idées comme il n'en a jamais été réussi ni avant ni depuis » (p. 7).

Ces mots témoignent de la haute impartialité qui est un des traits caractéristiques de la méthode employée par M. Gilson. Il expose avec la plus vive sympathie les pensées diverses qui s'offrent à son

Digitized by Google

examen, il les rapproche et les compare, mais il ne juge pas et ne vise pas à exalter les beautés d'une des cîmes qu'il décrit, au détriment de l'autre. A l'impartialité se joint une objectivité parfaite, obtenue d'abord par le recours immédiat au texte même du Séraphique Docteur dans l'admirable édition de Quaracchi, puis par une mise en garde attentive contre les scolies qui l'accompagnent et s'efforcent trop d'expliquer les idées bonaventuriennes en fonction du thomisme. Enfin une information copieuse (les 9 dernières pages de ce gros in-octavo sont remplies par la bibliographie du sujet), une érudition très sûre qui se montre discrètement, et qui, pour ne pas s'étaler, n'en est pas moins réelle, complètent la méthode avec laquelle M. Gilson a su, dans une exposition claire, vivante et pleine d'entrain, dissiper les incompréhensions, les erreurs, les fausses interprétations par lesquelles la pensée de Bonaventure était rendue méconnaissable ou inintelligible.

Sans entrer dans le détail de toutes les questions abordées par l'auteur (1), questions qui dépassent notre compétence et le cadre de cette revue, il nous suffira de retenir ce qui constitue l'essence même de la philosophie bonaventurienne. C'est l'impossibilité de se dégager du christianisme. Le Docteur séraphique ne peut se résoudre à perdre de vue le trésor des vérités garanties par l'autorité divine et cachées dans le dépôt de la foi. Il se détourne de la considération aristotélicienne des choses considérées pour elles-mêmes. Ce n'est là que vaine curiosité. Il demande donc à la théologie de délimiter les frontières de la philosophie et d'en déterminer le centre d'où il sera possible de rejoindre toutes choses à partir de lui, de même qu'il sera possible de revenir vers lui à partir de toutes choses. Ce centre, c'est le Christ. Aux yeux de saint Bonaventure, « la pensée doit être un instrument de salut et rien autre: qu'elle mette le Christ au centre de notre histoire comme il est au centre de l'histoire universelle, elle n'oubliera jamais qu'un chrétien ne peut rien penser comme il le penserait s'il n'était pas chrétien » (p. 455 sqq.). Par là, non moins que par « l'ordre du cœur », la philosophie de saint Bonaventure s'apparente avec celle de Pascal disant : « Le Christ est le centre de tout; qui le connaît, connaît la raison de toutes choses ».

Et si l'on demande d'où venait cette attitude de saint Bonaventure, M. Gilson répond avec une admirable justesse qu'elle lui venait de

(1) *La Philosophie de saint Bonaventure* comprend quinze chapitres dont voici les titres : I. L'homme et le milieu, II. La critique de la philosophie naturelle, III. L'évidence de l'existence de Dieu, IV. Les idées et la science divine, V. La puissance et la volonté de Dieu, VI. La création, VII. L'analogie universelle, VIII. Les anges, IX. Les corps inanimés et la lumière, X. Les animaux et les raisons séminales, XI. L'âme humaine, XII. L'illumination intellectuelle, XIII. L'illumination morale, XIV. La nature, la grâce et la béatitude, XV. L'esprit de saint Bonaventure.

Digitized by Google

saint François d'Assise. Il en fait la preuve dès le premier chapitre intitulé : *L'homme et le milieu*. On pourrait discuter ici telle ou telle assertion de notre savant historien, notamment sur les deux conceptions de la vie franciscaine exprimées l'une par la *Regula prima*, l'autre par la *Regula bullata* (p. 43 sqq. et 52 sqq.), sur les causes de la démission de Jean de Parme (p. 45), et du développement des études (p. 61), sur quelques autres points encore, importants sans doute pour l'histoire de Bonaventure, mais secondaires dans une étude de sa philosophie. Par contre il ne faut qu'admirer l'équité qui conduit M. Gilson à justifier avec un bonheur d'expression qui lui est habituel, la décision prise au Chapitre général de 1266 de supprimer toutes les biographies antérieures de saint François. Bonaventure « croyait apporter une image fidèle de saint François, capable de rétablir l'accord entre des âmes divisées et d'empêcher que la personne du saint, vivant symbole d'amour, ne devînt une cause de désunion dans sa propre famille.... Il a voulu supprimer des erreurs d'ordre moral et religieux, là où nous l'accusons d'avoir voulu supprimer des documents historiques » (p. 28). Il faut aussi noter les fines remarques sur les avantages que retire la pensée du Docteur franciscain du fait de son élévation au généralat qui, en l'affranchissant des servitudes scolaires, « le replongeait au cœur même de l'Ordre, mettant sous ses yeux et offrant à sa méditation quotidienne une matière autrement vivante et riche que la lettre de Pierre Lombard ou les textes d'Aristote » (p. 40). Enfin les pages intitulées : *Le problème bonaventurien* (p. 69-88) sont parmi les plus belles de ce très beau livre. Elles nous montrent comment saint Bonaventure interpréta non plus la Règle, mais la vie même de saint François. Il avait remarqué la place que tient le Christ dans la spiritualité du saint fondateur, et il lui a donné la même place dans sa philosophie. C'est par là que frère Bonaventure, Docteur de l'Université de Paris, est un fils authentique du Poverello. C'est parce qu'il a subi cette emprise bienfaisante de l'âme du Séraphique Père que le Séraphique Docteur a pu rajeunir le vieux système augustinien et constituer cette philosophie que M. Gilson lui-même appelle dans l'intimité la « métaphysique de l'Alverne » et dont il nous a laissé dans cet ouvrage une vue si profonde qu'on ne pourra plus désormais l'oublier.

P. Gratien.

Chanoine Bittremieux, professeur à l'Université de Louvain, *L'Institution des Sacrements d'après S. Bonaventure*. Dans *Études franciscaines*, Paris, 1923, t. XXXV, p. 129-152, 225-240, 337-355.

De cette étude il faut retenir les conclusions suivantes : d'après saint Bonaventure, le Christ est l'auteur de tous les Sacrements, y compris la Confirmation et l'Extrême-Onction. Il a institué tous les Sacrements, mais de manière différente. Deux d'entre eux ont été voulus par lui et insinués, mais cette insinuation n'exclut pas l'acte

Digitized by Google

de la volonté de la part du Christ, acte absolument requis pour que les Sacrements dérivent réellement du Christ. Il pouvait signifier sa volonté soit par lui-même, soit par d'autres. Il a eu recours à ce dernier mode pour deux Sacrements, car l'Esprit-Saint et les apôtres ou l'Église ont manifesté aux fidèles la volonté du Christ.

La théorie de saint Bonaventure, ainsi comprise, n'est pas en opposition avec le concile de Trente. Elle a été inadéquatement exposée par les théologiens, et de cet exposé imparfait proviennent certaines notes exagérées et injustifiées. Elle n'est pas à identifier avec la sentence de l'institution immédiate « in genere », telle que les théologiens modernes la décrivent. Elle est en toute vérité une *institution par le Christ, mais médiate, et par insinuation*.

FR. DE S.

SAINT BERNARDIN DE SIENNE, *Enseignements et apologues*, traduits de l'italien par FRANÇOIS BENEDICT. — Paris, Perrin, 1923. In-16, XXI-256 p.

Sous ce titre, une dame trop modeste qui se dissimule sous le pseudonyme de François Benedict, et à qui nous devons déjà une délicieuse traduction de l'opuscule : *Les Noces mystiques de saint François avec Madame Pauvreté* (Paris, Librairie de l'art catholique, 1922), nous donne des extraits habilement choisis dans les sermons de saint Bernardin de Sienne.

Dès la première ligne du livre, j'ai reçu une bienfaisante leçon d'humilité. La traductrice nous y donne, en effet, ces pages comme « présentées aujourd'hui pour la première fois au lecteur français... » Comme j'en avais déjà traduit un certain nombre dans mon *Anthologie franciscaine* (Paris, Crès, 1921, p. 290-319), j'ai senti combien la notoriété de mon propre ouvrage était réduite, et voilà, n'est-il pas vrai, le meilleur des remèdes contre la vaine gloire. Et dans la lecture qui m'était proposée j'ai trouvé une seconde leçon d'humilité : la traduction de François Benedict vaut infiniment mieux que la mienne : simple, aisée, savoureuse, elle garde toute la verdeur de l'original, de ces improvisations merveilleuses que recueillit sur la place *del Campo*, à Sienne, un des auditeurs du saint.

A part un fragment sur la nécessité de l'étude (p. 206-213), toutes les pages traduites par François Benedict sont, en effet, empruntées au Carême prêché à Sienne en 1427 par saint Bernardin, et dont l'édition Banchi nous a fait connaître le texte (Sienne, 1880-1888, 3 vol. in-16 — et non 1840, comme l'écrit François Benedict). On regrette que ces fragments, qui ne suivent pas toujours l'ordre du texte italien, et dans lesquels il arrive que deux sermons traitant du même sujet ont été assemblés en un seul morceau, ne portent pas l'indication détaillée de leur provenance. Mieux encore, la traduction d'un sermon entier aurait permis au lecteur de situer les extraits dans un cadre semblable, et d'en mieux apprécier la valeur.

MAURICE BEAUFRETON.

Digitized by Google

GASTON ETCHEGOYEN, *L'Amour divin, essai sur les sources de sainte Thérèse* (*Bibl. de l'École des Hautes Études hispaniques*, fasc. 4). — Bordeaux, Feret et fils, 1923. In-8, 377 p.

Cet ouvrage nous appartient en ce qu'il montre que, parmi les multiples influences qui se sont exercées sur sainte Thérèse, celle des livres franciscains apparaît prépondérante, et qu'il fait connaître la richesse de doctrine qu'on trouve chez les écrivains de l'Ordre de Saint-François dont elle s'est assimilé l'enseignement.

Dès l'année de sa profession, en 1536, Thérèse fait connaissance, chez son oncle Dom Pedro Sanchez de Cepeda, du *Troisième Abécédaire Spirituel* de Francisco de Ossuna : « Cet oncle... m'avait fait présent, à mon passage, d'un livre intitulé : *Le troisième Abécédaire*. C'est un traité de l'oraison de recueillement. J'avais lu, pendant cette première année de ma vie religieuse, plusieurs bons livres -- car je ne voulais plus en lire d'un autre genre, comprenant trop le mal qu'ils m'avaient fait, — et pourtant je ne savais pas encore comment m'y prendre pour faire oraison et me recueillir. Ce livre me fit donc grand plaisir, et je me résolus de suivre avec toute la facilité possible la voie qu'il m'ouvrait. Comme j'avais déjà reçu de Dieu le don des larmes et que j'aimais la lecture, je commençais à prendre des temps de solitude, à me confesser souvent, à m'engager enfin dans le chemin où mon livre me servait de guide. En effet, pendant vingt ans à partir de l'époque dont je parle, il me fut impossible, malgré mes recherches, d'en trouver un : je veux dire un confesseur qui me comprît » (Vie de sainte Thérèse écrite par elle-même, chap. IV).

Qu'était ce livre qui paraît avoir eu une influence si profonde sur sainte Thérèse, et que non seulement elle lisait, mais annotait de sa main, comme on le voit par l'examen, dans la sacristie de Saint-Joseph d'Avila, de l'exemplaire dont elle se servait? C'est un manuel de contemplation en trente-deux traités. L'auteur y expose les principes de la mystique franciscaine à travers sa sensibilité et son imagination d'Andalous. Il apprend à aimer la nature en retrouvant parmi les choses et les êtres qui passent le « signe » de l'absolu. Il décrit les soupirs de nostalgie, les larmes de langueur, le désir invincible, la haute révélation des paroles et des images surnaturelles, le culte de la joie, la volupté de souffrir, l'extase qui confond l'âme avec Dieu. Il promet tout cela si l'on veut bien pratiquer la méthode de recueillement et énumère les variétés fécondes de cette oraison, les moyens de la mériter, l'art de l'exalter de plus en plus vers la pure contemplation. Pour exprimer celle-ci, il interprète la création, la vie humaine et la Bible.

Ce livre, qui professe la doctrine de l'oraison la plus élevée, d'après la tradition de Richard de Saint-Victor, le pseudo-Denis l'Aréopagite et saint Bonaventure, n'est point fait pour les débutants. Thérèse en

Digitized by Google

a pleinement conscience, aussi recommande-t-elle à ses religieuses un autre écrit franciscain. C'est *L'Art de servir Dieu*, « ouvrage excellent, dit-elle, qui convient parfaitement à ce degré où l'entendement travaille » (Vie, ch. XII). Restant sur le terrain de l'ascétisme, l'auteur, Alonso de Madrid, tend à une direction d'un caractère pratique et général, condamne les manifestations trop sensibles de l'Amour divin et leur préfère les effets moraux. La première partie de son opuscule dénonce au lecteur les mensonges de la vie intérieure; la seconde lui enseigne la connaissance de soi; la troisième l'initie enfin à l'Amour divin sous de très prudentes réserves.

Vers 1555 enfin, alors que commencent pour Thérèse les états surnaturels d'oraison, Francisco Salcedo, le « saint chevalier », la met en relation avec Gaspar Daza, qui lui demande de préciser ces états. La contemplative, plutôt que d'écrire une relation, offre à son juge la lecture qui exprime le mieux sa vie intérieure, et c'est encore un livre franciscain qu'elle choisit : *L'Ascension du mont Sion*, de Bernardino de Laredo : « Je consultai des livres afin de voir s'ils m'aideraient à m'expliquer sur mon oraison. Dans un ouvrage intitulé : *L'Ascension de la Montagne*, à l'endroit où il est parlé de l'union de l'âme avec Dieu, je rencontrai toutes les marques de ce que j'éprouvai relativement à l'impuissance de réfléchir, et c'est précisément cette impuissance que je signalai surtout à propos de cette oraison. Je marquai d'un trait les endroits en question, puis je remis les livres au gentilhomme, afin qu'il examinât de concert avec ce pieux ecclésiastique dont j'ai parlé : tous deux m'indiqueraient ensuite ce que j'avais à faire » (Vie, ch. XXIII).

C'est à ce moment qu'intervient, dans la direction de la Carmélite, la Compagnie de Jésus. Mais, remarque Gaston Etchegoyen, on ferait erreur en s'imaginant que l'influence des Jésuites a beaucoup affaibli celle des Franciscains. L'âme de Thérèse a ce privilège d'assimiler des éléments nouveaux sans rien sacrifier des forces du passé. Elle est enrichie d'une double expérience : celle de saint François et celle de saint Ignace.

L'auteur de ce beau travail, dont il avait fait sa thèse de doctorat ès lettres, est mort le 16 décembre 1922, alors que son manuscrit était encore chez l'imprimeur. Pour mieux approfondir la doctrine de sa chère sainte, il lui avait paru nécessaire d'étudier celle de saint François, et c'est pour lui faciliter cette tâche que Mgr Duchesne nous avait présentés l'un à l'autre dans le *studio* de l'École française de Rome. Nous nous étions de suite liés d'une étroite amitié. Lorsqu'il eut terminé la rédaction de son livre, il voulut prendre, en compagnie de sa mère, un peu de repos au pays de saint François. « J'ai visité l'Ombrie avec votre *Anthologie* dans mon sac de pélerin, m'écrivait-il. Foligno m'a beaucoup déçu... Quant à Assise nous y sommes si heureux que nous y vivrons le plus longtemps possible ». Hélas! sept mois plus tard, à l'âge de trente-deux ans, il expirait!

MAURICE BEAUFRETON.

Digitized by Google

A. Renaudet, *Préréforme et humanisme à Paris pendant les premières guerres d'Italie* (1494-1517). (Bibliothèque de l'Institut français de Florence, « Université de Grenoble », 1re série, t. VI).— Paris, E. Champion, 1916. In-8°, XLIII-739 p.

Gros livre, bourré de faits et d'idées, bien qu'avec de nombreuses redites. Comme le titre l'indique, les réformes et les doctrines y tiennent une place prépondérante. Nos études franciscaines trouveront largement à glaner dans ce laps de vingt-et-un ans.

I. Les Cordeliers, vieux de trois siècles, avaient sûrement besoin de réforme. Au fait, que leur reproche-t-on? « Cordeliers et Jacobins, écrit l'A. (p. 21), prétendent envahir les paroisses, enlever aux curés la direction des consciences, les bénéfices du ministère sacerdotal, et gagnent la faveur des fidèles par des absolutions faciles. Tandis que les séculiers continuent de professer les doctrines de Bâle et le gallicanisme, ils prêchent la soumission absolue au pape, maître des églises et dispensateur de leurs biens, juge suprême des âmes sur la terre, puissant jusqu'au Purgatoire dont ses indulgences abrègent à son gré les épreuves. Ils traitent d'hérétiques ceux qui s'opposent aux volontés pontificales, et, dans le clergé catholique affaibli, perpétuent, au nom de la politique romaine, des haines mortelles ».

Tout n'est pas juste dans cette diatribe. Les laïques d'aujourd'hui doivent aux Mendiants la liberté de conscience qui leur permet d'accuser leurs fautes au confesseur de leur choix. Et c'est bien une véritable conquête. Plusieurs des propositions reprochées au Frère Mineur Jean Lange (p. 51) à la cathédrale de Tournai en 1482 ont fini par entrer dans le droit canonique.

Les abus de langage existaient. Sous prétexte de faire comprendre aux masses simplistes la valeur des indulgences ou de l'invocation des saints, il était exagéré de prétendre avec les pardonneurs de Saint-Pierre de Saintes, 1476, « que toute âme du Purgatoire s'envole au ciel, dès qu'on donne, en son intention, six blancs pour la fabrique » et avec le Cordelier de Besançon, Jean Marchand, 1486, « que tous les ans saint François descend en Purgatoire et délivre ceux qui portent l'habit franciscain » (p. 51).

Des abus plus réels minaient l'Ordre des Frères Mineurs. M. R. ne les a pas indiqués. Il en aurait découvert à souhait dans les bulles pontificales. Le fait important, c'est que l'Ordre se réformait.

Vers 1494 « les Cordeliers de Paris, entièrement déréglés, étaient sourds aux paroles d'Olivier Maillard qu'ils détestaient; et le prédicateur, isolé parmi ses frères, peu aimé des séculiers qu'il maltraitait dans ses sermons, des laïques contre lesquels il n'avait jamais assez d'invectives, des gallicans dont il condamnait les hardiesses, représentait seul dans la capitale hostile les doctrines de l'Observance franciscaine » (p. 194). — Ce n'est pas absolument exact. M. R. paraît ignorer que depuis 1485 six Frères de l'Observance habitaient

Digitized by Google

le monastère des Clarisses de l'Ave-Maria à Paris. Le P. Gratien, O. M. C., a raconté, dans les *Études franciscaines* de 1912, les péripéties de leur établissement de 1478 à 1485. Vers la même époque un autre Cordelier de l'Observance remplissait Paris des succès de sa prédication, « Fr. Jean Tisserand... homme d'une rare doctrine, d'une vie si exemplaire, qu'en sa face sembloit reluire un divin rayon. C'estoit un si facond, si zelé et serieux predicateur que la royne, Madame Anne de Bretagne, le prit pour son predicateur et confesseur ordinaire, et par les ferventes et quotidiennes predications qu'il faisoit en diverses eglises de Paris, il terrifioit tellement les pecheurs qu'il reduist a repentance et convertit a penitence plus de 100 paillardes publiques, ainsi qu'il est amplement rapporté en la Mer des Histoires, et leur fit faire un monastere en la superbe maison, qu'on nommait l'hostel d'Orleans, qu'est a present appellé le *Couvent des filles repenties* » (Fodéré, *Narration historique...*, Lyon, 1619, p. 970).

M. R. continue : « Dans l'été de 1501, les Cordeliers de Paris, profitant de l'indécision du légat [Georges d'Amboise], restaurèrent hâtivement leur discipline, afin d'écarter l'intervention des Mineurs de l'Observance (p. 323)... Le 9 août, le Parlement, las de leur désordre, appela le provincial, lui enjoignit de faire cesser les tumultes et les scandales dont la cour avait reçu plusieurs plaintes. Il devait, avant huit jours, prendre les mesures nécessaires, sinon le Parlement chargerait l'évêque de réformer le monastère, bien qu'exempt. Le provincial obéit, rétablit hâtivement une apparence de règle. Deux moines, qui commirent quelques excès, furent mis à la Conciergerie. La Cour, le 23 août, les fit élargir et leur commanda de vivre « comme à leur Ordre appartient, sous peine de prison et d'être baillés et rendus à l'évêque de Paris pour en faire pugnition sans prejudice de leur exemption ». Bientôt, comme chez les Jacobins, les jeunes étudiants qui peuplaient la maison retrouvèrent leurs habitudes de laisser-aller. Alors les Observants s'émurent... Maillard sollicita la permission de réformer les Cordeliers de Paris » (p. 325). — Ici (p. 331), M. R. raconte la fameuse scène de comédie dont on peut lire le récit complet dans la *France Franciscaine*, t. III, p. 336-339, mais fournit les détails suivants : « Les trois moines chargés par le général de réformer le couvent, Raoul Chartier, Jacques d'Autry, Jean Thibaut, tous docteurs en théologie, demandent l'appui du Parlement; le couvent demande qu'on attende le retour du gardien, Jean Pierre, appelé auprès du général. La Cour décide que la réforme sera poursuivie sans délai et nomme un certain nombre de conseillers chargés de soutenir les réformateurs » (p. 338). Ces derniers faits se passent le 12 décembre 1502. Pourtant, d'après Jean d'Auton (*France Francisc.*, III, 339), Jacques Dautriy [*alias* d'Autruy], du couvent de Blois, avait été nommé gardien de Paris, en mars précédent, par ordre du légat et des évêques réformateurs, et du consentement des religieux du couvent.

De 1502 M .R. nous transporte à 1507 (p. 556). Il ignore qu'entre

Digitized by Google

temps le ministre général, Gilles Delfini, travaillait à la réforme en France. Quand y arriva-t-il? Le P. Antoine de Sérent (*France Francisc.*, III, 339) s'est trompé en signalant sa présence à Paris le 27 février 1502, il n'a pas songé à rectifier le style de l'année, ce qui fait 1503. S'il demanda une entrevue à Martial Boulier, élu vicaire général des Observants le 15 mai 1502 (*France Francisc.*, III, 96), ce ne peut être qu'après cette date. D'après le P. Fodéré, « ...ledit général, ayant expedié le plus gros de ses affaires en Italie, vint en France l'an 1501... ramena sous l'Observance plusieurs celebres convents entre autres celuy de Saint-Bonaventure de Lyon, celuy de Vienne, celui de Villefranche, celuy de Beaune, Chatillon, Troyes et de Paris, tous en la mesme année 1501 et 1502, en mettant dehors tous les Conventuels qui ne se voulurent reformer : et fit bien plus : car il deposa les ministres provinciaux, les custodes et les gardiens conventuels, et y en establit en mesme charge de ceux de l'Observance (1) : de quoy les Freres *de Bulla* jaloux, voyant les Observantins tant favorisez, ils leur tramoient toutes les traverses, et leur faisoyent tous les mauvais offices qu'ils pouvoient, subornoient les Freres de l'Observance en particulier par dessous main de se rendre de leur Bulle... Et par ainsi ce bon pere general... establit pour ministre provincial de la province de France un F. Boniface de Ceva, religieux vestu proffès du couvent de Ro[u]gemont de ceste province de Bourgogne... Car ce general jugeant estre a propos, voire necessaire, de tascher toujours a faire quelque union de ces trois diverses sortes de Cordeliers (2) voulut commencer par là et a ces fins, l'an 1503, aux festes de la Pentecoste, il tint un Chapitre General seulement des Provinces de deça des monts a Troy[e]s (3) en Champagne, auquel fust ordonné, qu'en chascune des trois provinces (4) l'on reduiroit tous les couvents des Conventuels qui estoient deja reformez, ceux de l'Observance et ceux de la Bulle, en un sous un mesme ministre, et avec une mesme façon de vivre, attendant de reformer les couvents des Conventuels qui restoient, comme il en estoit bien resolu. Et commença dès lors mesme ceste union en la province de France.

(1) Jacques Fodéré, *Narration historique de la province de Bourgogne*, Lyon, 1619, p. 191-194, appelle « frères de l'Observance » les observateurs de la règle habitant des couvents particuliers sous l'obédience des Supérieurs officiels des Provinces. Ces religieux sont connus d'ordinaire sous le nom de Colétans, non pas que sainte Colette leur eût jamais donné de constitutions particulières, mais parce que au début ils étaient au service de ses monastères. Il appelle « frères *de Bulla* » ou bullistes, ceux qui portent dans l'histoire le nom d'Observants, et qui vivaient sous l'obédience indépendante de vicaires provinciaux et généraux concédés par une bulle d'Eugène IV en 1446.

(2) Conventuels, Observants, Colétans.

(3) Au lieu de 1503, le P. Delorme tient pour 1504 (*France Francisc.*, III, 93-94).

(4) France, Bourgogne, Touraine.

Digitized by Google

Mais les Peres *de Bulla* demanderent delay pour en conferer et y deliberer : et firent delay si long qu'ils le tirerent jusques à l'an 1505 que ce general fut deposé par envies (comme nous dirons bientost) dont ils demeurent separez d'avec ladite province de France ».

En 1507 la question de la réforme entrait dans une nouvelle phase. M. R. l'expose ainsi : « Les Cordeliers de la Famille et de l'Observance restaient en guerre. Depuis le 7 janvier 1507, une bulle de Jules II interdisait aux Observants d'envahir les maisons des Conventuels, soumettait les frères des lieux réformés à l'autorité du provincial. Le gouvernement tenta de réconcilier les deux partis franciscains. Vers la fin de 1510, Louis XII écrivit au Parlement pour savoir « à quoi il tenait que ladicte union ne fût faite ». Le 24 janvier 1510/1 comparurent devant la Cour le provincial de France, Boniface de Ceva, qui maintenait, au couvent de Paris, une discipline assez régulière, et Jean Sauvage, vicaire de l'Observance. On entendit le premier exposer « plusieurs raisons pour lesquelles ladicte union se peut et doit faire, à ce que *sit unum ovile et unus pastor* » ; l'autre « demonstrer plusieurs raisons pour lesquelles ladicte union ne se peut ou doit faire ».

Ce qui rendait l'accord difficile, c'est que les Observants refusaient la restitution d'un certain nombre de monastères. Ils avaient pour général Gilbert Nicole, défenseur passionné des règles les plus ascétiques... Mais le Parlement ne favorisait pas les disciples d'Olivier Maillard. Il rendit, le 19 mai, un arrêt qui permettait aux Conventuels de réclamer, devant les juges compétents, les maisons qui leur appartenaient. Quant à l'union, il promit d'en parler au roi pour y pourvoir. Louis XII avait alors d'autres soucis, et la question demeura pendante.

« Forts de la décision du Parlement, les Conventuels obtinrent de Rome un rescrit, adressé à l'archevêque de Sens, et qui leur rendait les maisons de Gray, Toul, Ypres, Rouen, Pontoise et Neufchâtel. Mais les Observants récusaient la juridiction de l'archevêque de Sens, membre du concile de Pise; ils produisirent un second rescrit pontifical contradictoire au premier; l'évêque de Toul, Hugues de Hazards, chargé de l'exécuter, appela Boniface de Ceva et les Conventuels devant son official. L'usage du royaume ne pouvait admettre cette convocation hors des frontières. Un Observant qui voulut l'afficher à la porte des Cordeliers de Paris fut enfermé dans les cachots de l'Ave-Maria; B. de Ceva, le 27 février 1512/3, pria le Parlement de convoquer un procédé contraire aux libertés gallicanes... L'avocat Disome plaida pour les Conventuels; Roger Barmes, avocat du roi, les soutint. La Cour blâma l'abus commis par l'évêque de Toul, approuva l'appel du provincial... mais elle ne donna pas satisfaction aux Conventuels et permit aux Observants de se défendre devant d'autres juges... »

En lisant l'exposé de M. R. on serait porté à croire que les Conventuels sont synonymes de relâchés, et que les Observants

Digitized by Google

tiennent le parti de la ferveur. Ici le terme de *Conventuels* doit être remplacé par celui de *Réformés*. En effet, B. de Céva appartenait à ce groupe de zelanti dont il a été parlé plus haut, connu sous le nom de Colétans. Lui et les siens, d'accord avec le ministre général, avaient rétabli la discipline régulière dans un certain nombre de couvents des provinces de France, de Bourgogne et de Touraine. Ils raisonnaient ainsi : puisque nos provinces sont réformées en majeure partie, les Frères de la Bulle doivent nous rendre les couvents qu'ils nous ont pris, et eux-mêmes n'ont plus de raison d'exister; qu'ils rentrent dans les provinces, sous la juridiction des ministres légitimes ! — Les Observants qui jouissaient de l'autonomie depuis un siècle (et au prix de quelles luttes !) n'avaient nulle envie de l'aliéner en s'unissant aux Frères de la Communauté. En soi cette union était désirable, mais tout n'était-il pas à redouter de ces Cordeliers réformés par contrainte, parfois à l'aide du bras séculier? Leurs abus intolérables ne reparaîtraient-ils pas à brève échéance? Les biens-fonds avaient disparu, mais les cœurs étaient-ils changés ? Tel devait être leur raisonnement. Peut-on les en blâmer?

Nous ne suivrons pas les querelles des deux partis. On pourra les lire dans l'ouvrage de M. R., p. 570-572, 590, 692-693. D'ailleurs, ce que l'A. ne dit pas, le chapitre de 1517 à Rome devait apporter une solution imprévue et définitive au litige, en séparant complètement Observants et Conventuels.

II. Après les réformes, les doctrines. M. R. les expose longuement : nominalisme, scotisme, thomisme, culture nouvelle des humanistes.

Si le nominalisme n'a jamais passé pour l'école officielle de l'Ordre de Saint-François, il n'en reconnait pas moins pour père un Franciscain.

Guillaume d'Occam ramena la scolastique à l'étude de la phrase de Porphyre d'où elle était sortie tout entière : « Les genres et les espèces existent-ils réellement, ou n'existent-ils que dans nos esprits? »... D'après lui la métaphysique et la théologie rationnelle sont des sciences vaines... Mais sur les ruines de la spéculation transcendante, Occam maintient intacte la théologie révélée. S'il admet comme un fait d'expérience l'impuissance dialectique de la raison, son esprit se repose en paix dans la certitude inébranlable du dogme... La nouvelle doctrine avait semblé d'abord presque hérétique, tant elle déroutait les esprits accoutumés au dogmatisme de saint Anselme, d'Albert le Grand, de saint Thomas, et que les nouveautés de Duns Scot n'avaient pas préparés à une transformation aussi radicale de la méthode philosophique. L'Université de Paris lui reprochait de réduire la science à une simple étude des concepts, et, par deux fois, en 1337 et en 1350, la condamna. Mais, dans la seconde moitié du XIVe siècle, grâce au talent de maîtres illustres, comme Jean Buridan, Marsile d'Inghen, Albert de Saxe et Nicole Oresme, le nominalisme finit par s'imposer à la Faculté des Arts et dominer tout l'enseignement scolastique.

Digitized by Google

Cette philosophie pouvait fonder une sorte de positivisme, mais les nominalistes auxquels la métaphysique était interdite se trouvèrent incapables d'organiser l'exploration du réel. D'autre part, le *venerabilis inceptor* avait tiré, de l'analyse du sujet pensant, une critique rigoureuse de la connaissance, et fondé une psychologie. Ses disciples furent inhabiles à la développer (p. 61-63).

Le triomphe du nominalisme à la Faculté des Arts eut pour conséquence de paralyser la pensée religieuse à la Faculté de Théologie. L'apologétique d'Occam avait pu d'abord sembler périlleuse. Elle montrait avec trop de complaisance le désaccord de la raison et du dogme... l'Église ne tarda pas à comprendre que la doctrine d'Occam lui était plus utile que celle de saint Thomas.

... Il était donc vain que Duns Scot, pour réagir contre l'intellectualisme excessif de saint Thomas, eût enseigné que la plus haute manifestation de l'activité humaine se trouve non dans la connaissance, mais dans la volonté et dans l'amour. Chez les élèves d'Occam, la doctrine nouvelle ne créa qu'une soumission inerte à un dogme qui cessait de parler à l'esprit et au cœur... Elle avait détruit avec acharnement toutes les conceptions rationnelles qui pouvaient soutenir le dogme;... désormais le christianisme allait se réduire, pour la masse des fidèles, à un ensemble d'affirmations qu'il fallait croire, sans réflexion et sans amour... Ainsi le scepticisme d'Occam devenait conseiller d'obéissance aveugle... Le travail théologique en fut ruiné (p. 64-67).

Une réaction s'opérait. Peu après le milieu du xve siècle, l'école parisienne tentait un dernier effort pour se renouveler. Dans un édit promulgué à Soissons le 1er mars 1474, le roi Louis XI s'exprimait ainsi : « Il nous a semblé que la doctrine d'Aristote et de son commentateur Averroès, d'Albert le Grand, de saint Thomas d'Aquin, de Gilles de Rome, d'Alexandre de Halès, de Scot, de Bonaventure et des autres réalistes, doit être enseignée aux Facultés des Arts et de Théologie, comme plus utile que celle des nouveaux docteurs, Occam, Grégoire de Rimini, Buridan, Pierre d'Ailly, Marsile, Adam Dorp, Albert de Saxe et autres nominalistes » (p. 92). — « De nombreux esprits cherchèrent une discipline moins stérile et s'adressèrent à saint Thomas et à Duns Scot. Plus que le premier, le second attira les esprits exigeants en fait d'évidence logique, qui préféraient une critique rigoureuse à l'harmonie d'un système complet, mais n'admettaient pas la théorie toute négative de la connaissance formulée par Occam. Si Duns Scot n'avait pas élevé un monument comparable à la *Somme*, il avait du moins parcouru toutes les parties de la philosophie, et si, plus que saint Thomas, il restreignait le domaine de la théologie naturelle, si déjà, comme les occamistes, il ne voulait fonder la plupart des préceptes moraux que sur l'autorité divine, il plaçait l'idéal humain, non dans la connaissance intellectuelle, mais dans l'exercice de la volonté conduite par la foi, et sa doctrine, malgré les excès d'une subtilité aride, s'accordait avec ce désir de reli-

Digitized by Google

gion vivante et active qui avait inspiré l'œuvre de Pierre d'Ailly et de Gerson » (p. 79).

Les Cordeliers, pendant quelques années, défendirent assez bien la doctrine de Duns Scot. Olivier Maillard en tirait la substance de ses sermons. En 1473, un Frère Mineur, sans doute, publia le *Commentaire* du Docteur subtil sur les Sentences et l'accompagna de sommaires où il résumait les notes du Franciscain breton, Guillaume Forléon, mort à Rome en 1466. Mais le maître des scotistes parisiens était alors un autre Breton, Étienne Pillet, de Saint-Malo, surnommé Brulefer. Il avait fait profession chez les Cordeliers de Dinan, puis, au couvent de Paris, expliqué les *Commentaires* de Scot sur le quatrième livre du Lombard. Docteur en 1482, son nom se répandit bientôt dans les universités d'Allemagne et de l'Italie du Nord. Vers 1490, il quitta brusquement la France... Il partit pour l'Allemagne et s'enferma chez les Franciscains réformés de Mayence... Mais tandis que les supérieurs de l'Ordre lui imposaient les fonctions de lecteur, qu'il enseignait et prêchait de nouveau à Mayence et à Metz, les Cordeliers de Paris se montraient incapables de continuer son œuvre. Comme les Jacobins, ils subirent à leur tour l'humiliation de voir un maître séculier se faire l'exégète de la pensée dont ils se réclamaient. Pierre Tateret, du diocèse de Lausanne, recteur de l'Université en 1490, imprimait, en 1494, des *Questions sur la Logique*, une *Exposition des Summulae* de Pierre d'Espagne, et devenait le représentant le plus autorisé du scotisme parisien (p. 95).

Voici un témoignage bien intéressant au sujet du scotisme. En mai 1501, Jean Amerbach, imprimeur à Bâle, envoie ses deux fils aînés à l'Université de Paris. « Si la doctrine de Scot restait encore en vigueur, leur écrit-il, j'aurais voulu qu'elle vous fût enseignée. Mais j'apprends qu'elle n'est plus de mode... » Son ami, le scotiste Franz Weyler, ancien élève de Brûlefer et lecteur chez les Franciscains de Bâle, mettait les deux jeunes gens en garde contre les systèmes préférés des Parisiens : « Il me déplaît que de nobles intelligences étudient les pauvretés d'Ockam; je souhaiterais de les voir se former à l'école de Scot..., depuis vingt ans je n'ai pu comprendre l'utilité de l'enseignement ockamiste... Aucune des critiques adressées par Grégoire de Rimini au système de Scot n'est concluante; il ne l'a pas compris sur bien des points et s'est contenté de suivre Ockam » (p. 405).

La culture nouvelle, inaugurée par Lefèvre d'Étaples, compte un représentant très caractérisé dans un Franciscain de la fin du xve siècle, à peu près ignoré des historiens de l'Ordre, Jean Vitrier, gardien du couvent de Saint-Omer, qu'Érasme nous a fait connaître. Ce moine, dont les propositions hasardées sur les couvents non réformés, la paillardise des prêtres, les indulgences et le culte des saints, condamnées par la Sorbonne le 2 octobre 1498 (cf. p. 297), avaient un moment jeté dans l'embarras les rigoristes parisiens, était

Digitized by Google

alors âgé de quarante-quatre ans. Grand, de stature élégante, de forte intelligence et de caractère exalté, il avait longtemps désiré aller évangéliser les nations païennes. Formé par la discipline de Duns Scot, il lisait aussi les Pères, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Cyprien et admirait Origène. Mais surtout il s'était pénétré de la pensée paulinienne ; il savait par cœur les Épîtres dont il tirait une conception très libre de la vie chrétienne. Il blâmait la superstition des cérémonies et des pratiques. A l'abbé de Saint-Bertin, humaniste, qui, pendant le carême, ne prenait aucune nourriture avant le milieu de la journée, J. Vitrier écrivait : « Vous pécheriez, si, pour vous obstiner au jeûne et pour une question de nourriture, vous compromettiez vos études sacrées ». Pressé par Érasme, il avoua que la vie des cloîtres, réglée au son de la cloche, uniforme pour tous, usait par sa monotonie les plus vives intelligences. Pourtant, soucieux de ne jamais blesser la foi des humbles, il n'approuvait pas qu'un religieux, ses vœux prononcés, rompît avec la règle; et lui-même remplissait fidèlement ses fonctions de gardien, travaillait à la réforme des couvents. Avant tout prédicateur, il avait renoncé à la forme scolastique, aux divisions et aux subdivisions. Il évitait les effets vulgaires, les gestes dramatiques et les éclats de voix. Il parlait simplement, mais avec une flamme intérieure. Il ne citait pas pêle-mêle Scot et saint Thomas ; toute la matière de ses prédications était empruntée à l'Écriture, surtout aux Épîtres. Il entendait avant tout gagner ses auditeurs à la simple doctrine évangélique. Haï des théologiens, des prêtres mondains, des moines, des nonnes qui avaient tenté une nuit de le tuer, des Cordeliers de son couvent, déféré quelques mois auparavant, pour avoir blâmé l'indulgence de la décime, devant l'official qui, le sachant populaire, préféra l'absoudre, ses ennemis voulaient sa perte et devaient bientôt obtenir sa disgrâce. Mais Érasme, qu'avaient d'abord inquiété les manières un peu hautaines du moine, lui laissa bientôt diriger ses propres études. Il relut avec lui saint Paul et Origène (p. 426-427).

Nous pourrions relever encore bien des détails documentaires fort intéressants, notamment sur la prédication du fameux Franciscain, Olivier Maillard. Ce qui vient d'être cité suffira amplement pour convaincre les lecteurs qu'ils trouveront dans le livre de M. R. une abondance de renseignements relatifs à la fin du moyen âge, et pour la région parisienne, et pour une notable partie de la France.

Rien d'étonnant que quelques erreurs se soient glissées dans un si copieux ouvrage. — G. Forléon ne donna pas en 1473 une édition de Scot (p. 248), pour l'excellente raison qu'il était mort depuis 1466 (p. 95). O. Maillard n'avait pas été « réélu vicaire général de la province de France au chapitre de Malines de 1499 » (p. 325), mais bien vicaire général de l'Observance cismontaine qui comprenait l'Allemagne, l'Angleterre, la France, l'Espagne et ses nouvelles colonies. — Ce n'est pas le couvent de Neufchâtel (p. 557) qui fut rendu aux Observants en 1511, ce fut celui de *Neufchâteau* en Lor-

Digitized by Google

raine. — Lourcine est un monastère de Clarisses, comme il a été dit (p. 18), et non de Dominicaines (p. 722). — Jean Petit (p. 726) n'a jamais été Cordelier, comme tant d'auteurs se sont plu à le répéter. Le P. CHAPOTIN, O. P. (*La Guerre de Cent ans et les Dominicains*, Paris, 1889, p. 60), a prouvé que l'apologiste de l'assassinat politique, était un docteur séculier. Peut-être faudrait-il attribuer cette fausse qualité de Frère Mineur au fait de son inhumation chez les Cordeliers d'Hesdin.

HENRI LEMAÎTRE.

Abbé G. PONDAVEN, archiviste de l'évêché de Quimper. *La Querelle des langues du* XVe *au* XVIIIe *siècle dans une branche des Franciscains de Bretagne*. (Extrait des *Mémoires de l'Association Bretonne, Congrès de Quimper*). — Saint-Brieuc, 1924. In-8°, 49 p.

La province franciscaine de Bretagne, érigée en 1517, comprenait dix couvents, huit en territoire de langue bretonne : L'Ile-Verte, Cuburien, Landerneau, L'Aber-Vac'h ou Les Anges, Tréguier, Bernon, Pontivy, Lorient, plus Lesneven fondé en 1628 ; et deux en territoire de langue française : l'île de Césambre en face de Saint-Malo et Saint-Brieuc.

En 1529 la province était déjà troublée par les questions de langue. Des statuts furent alors édictés au chapitre de Cuburien pour y remédier, statuts approuvés de nouveau à Paris en 1543. Les Bretons devaient gouverner la province six ans de suite et les Français, ou « Gallos », ou « Hauts Bretons », pendant trois ans. Tout alla bien jusqu'en 1637, à part 1575 où eut lieu un essai de violation du concordat, essai d'ailleurs vivement réprimé.

En 1637, parmi les supérieurs élus au chapitre de Landerneau, un seul était de Haute-Bretagne, le P. Pinochet, gardien de Saint-Brieuc. Les Gallos proclamèrent les élections vicieuses, dénoncèrent le concordat comme périmé, puisque dressé en 1539 pour les Cordeliers, alors qu'actuellement la province était composée de Récollets.

En réalité les Gallos voulaient la prépondérance dans la province. Y étaient-ils autorisés ? Ils se prétendaient les plus nombreux et les plus savants. Les autres répliquaient que les novices bas-bretons étaient systématiquement refusés, et que malgré cela ils avaient plus de la moitié de prédicateurs que les Hauts-Bretons.

De part et d'autre on s'échauffait. Il y eut des passe-droits, des brimades et même des violences. A l'époque c'était chose courante, et n'étonnait pas outre mesure. Enfin, des délégués partirent pour Rome, 6 juin 1669. Après étude de la question, le Procureur de l'Ordre rendit l'arrêt suivant : égalité des définiteurs (ou conseillers) pour l'une et l'autre langue, alternative pour le provincial et le custode, l'un devant être breton et l'autre gallo, et au prochain chapitre priorité pour le Breton. Les bretonnants obtenaient satisfaction et leur délégué, le P. Peyron, revenait tout joyeux. Mais les Hauts-

Digitized by Google

Bretons, avertis de son retour, le dépouillèrent de ses papiers à Paris et eurent l'audace de lui présenter à signer une sorte de transaction, soi-disant plus avantageuse que le concordat. Le pauvre homme signa tout. Ce procédé malhonnête n'était pas pour rétablir la paix dans la province.

Sur ces entrefaites le chapitre général devait se tenir à Valladolid, le 24 mai 1670. Sous le nom de syndication chaque couvent pouvait rédiger un cahier de ses plaintes et les transmettre à l'assemblée de l'Ordre. D'abord 36, puis 43 signatures de Bas-Bretons approuvèrent un terrible réquisitoire contre les Gallos. Le chapitre nomma une commission pour examiner les revendications, et le P. Rhini de Politio, ministre général, par une décision rendue au couvent de Paris, le 10 avril 1671, ordonna que les élections se feraient ainsi : le provincial serait de langue bretonne et le custode gallo, cela alternativement pour chaque triennat, avec égalité de définiteurs. Par une bulle du 13 septembre 1373, le pape Clément X confirmait ces dispositions. Le chapitre provincial de Cuburien, 22 août 1671, les avait admises à l'unanimité.

Un nouvel orage ne tarda pas à s'élever du côté des Vannetais qui parlaient un dialecte différent des Léonards et des Trécorrois. Pour l'apaiser, on proposa de partager la province en deux custodies : l'une gallo avec quatre couvents et deux hospices (résidences), Césambre et son hospice de Saint-Malo, Bernon et son hospice de Vannes, Port-Louis et Pontivy. L'autre devait comprendre L'Ile-Verte, Tréguier, Cuburien, Landerneau, Les Anges et Lesneven. Entre ces deux custodies le provincial serait alternatif.

En définitive les choses se passèrent tout autrement. Les Gallos de Césambre et de Saint-Malo se rattachèrent à la province récollette de la Madeleine d'Anjou en 1688, et ceux de Saint-Brieuc, qui n'avaient jamais voulu accepter la réforme des Récollets, se firent agréger à la province des Cordeliers de Touraine en 1682. Après cet exode, la province bretonne de Saint-Yves respira. Si pareille solution avait été prise un siècle plus tôt, les deux partis y auraient également gagné.

Le travail de M. Pondaven, emprunté aux Archives de Finistère (H 325), ne manque pas d'intérêt. A propos d'une question de langue, il révèle sur la vie et l'activité franciscaine en Bretagne des détails savoureux complètement inconnus. Mais l'exposition en est confuse et les références sont mal indiquées. — Sans relever toutes les menues fautes, comme « 7 ou 8 religieuses », p. 35, pour *religieux*, je me permettrai de signaler à l'A. p. 7, que le P. Jean Le Chauve n'était pas le successeur du P. Lunellus, ministre général. D'après les Tables du P. Holzapfel (*Manuale*, p. 621), ce dernier était remplacé le 4 juin 1541 par Jean Maltei de Calvi.

MAX COURTECUISSE.

Digitized by Google

Abbé J. Brauner, archiviste du diocèse de Strasbourg. *Le Père Daniel Frey, Cordelier de Haguenau, guillotiné à Strasbourg, le 8 janvier 1794*. Dans *Études franciscaines*, Paris, 1923, t. XXXV, p. 648-661.

François-Joseph-Antoine Frey, né à Thann le 3 septembre 1725, fit ses études au collège de la ville dirigé depuis 1686 par les Pères Conventuels. A cette époque le P. gardien du couvent et du collège était Malachias Tschamser, l'auteur de *La grande Chronique de Thann*. En 1746, Antoine Frey, âgé de 21 ans, prit l'habit religieux de ses maîtres sous le nom de Daniel, et le 16 novembre 1747 il fit profession pour le couvent de Haguenau auquel il s'affiliait. Après deux ans de philosophie et trois de théologie, il dut recevoir la prêtrise dans le courant de 1752.

Le couvent de Haguenau, fondé en 1222, appartenait à la province de Strasbourg ou de Haute-Allemagne et faisait partie de la custodie d'Alsace avec ceux de Thann, Sarrebourg et Liebfrauenberg ou Sainte-Marie-au-Chêne, paroisse de Goersdorff. En 1772 cette custodie passa à la province française de Saint-Joseph, dite Clémentine, et le P. Frey en fut custode de 1772 à 1774.

Il demeura au couvent d'Haguenau jusqu'au 15 juillet 1791 où il en fut expulsé par la Révolution. Depuis lors il séjourna en Alsace avec quelques confrères vêtus d'habits séculiers. En raison de son âge il avait droit à une pension de 800 livres qui lui fut payée jusqu'au 4 février 1792. Condamné à la déportation comme tous les prêtres qni avaient refusé de prêter les serments, il passa le Rhin et se retira dans un couvent d'Allemagne avant le 11 février 1793. Profitant de la victoire des Autrichiens sur les armées de la République, il rentra à Haguenau et reprit son habit religieux. Le calme ne fut pas de longue durée, les Autrichiens évacuaient la ville le 22 décembre 1793, le Cordelier réfractaire était arrêté au début de janvier 1794, emprisonné à Strasbourg, condamné par le tribunal révolutionnaire le 7 janvier comme coupable d'avoir refusé le serment et en qualité d'émigré d'être rentré en France, exécuté sur la Place d'Armes, le mercredi 8 janvier 1794, à une heure de l'après-midi. Le Père Daniel Frey était âgé de 69 ans et en avait passé 48 en religion. C'est le seul Franciscain d'Alsace mort pour la foi sur l'échafaud pendant la Révolution.

Fr. de S.

P. Fr. Bernardino Izaguirre. *Historia de las Misiones Franciscanas, narración de los progresos de la geografía en el Oriente del Perú, 1629-1921*. — Tome I (1619-1709), Lima, 1922, in-8°, 383 p. — Tome II (1619-1709), Lima, 1923, 367 p. — Tome V (1782-1792), Lima 1923, 391 p. — Tome VI (1781-1791), Lima, 1924, 429 p.

Le P. Izaguirre a entrepris de donner en quatorze volumes une

Digitized by Google

histoire des missions franciscaines dans l'Est du Pérou de 1619 à nos jours. A en juger seulement par les volumes que j'ai eus entre les mains — l'impression des tomes III et IV a été retardée par des difficultés matérielles —, il s'agit en réalité d'un recueil de matériaux beaucoup plus que d'une histoire. En effet, ces quatre volumes comportent des appendices où l'on trouve beaucoup de documents les uns peu connus, les autres inédits, ceux-ci pour la plupart tirés des Archives des Indes ; les tomes V et VI sont formés uniquement de textes et de documents; et l'on peut en dire presque autant des tomes I et II, bien que le P. Izaguirre ait voulu y faire œuvre plus originale ; mais il semble qu'il n'a pas bien su dominer son sujet ; en sorte qu'il s'est contenté de paraphraser sans ordre et dans un style médiocre beaucoup de sources dont il ne reproduit pas le texte en appendice. Assurément, il eût mieux valu que le P. Izaguirre les publiât tout bonnement, comme il a fait ensuite. Mais du moins nous en a-t-il conservé fidèlement la substance et même quelquefois — trop souvent, dirait un juge chagrin —, les détails. Quoiqu'il en soit, considérés comme des recueils de matériaux, les quatre premiers volumes de l'histoire du P. Izaguirre rendront des services certains. J'indiquerai donc brièvement le contenu de chacun.

Le tome Ier est consacré au début des missions franciscaines, en 1619, dans l'Est du Pérou de Huánuco au Huallaga ; le P. Izaguirre y étudie aussi les missions du Paugoa et de l'Uyucali et les commencements de celles du Cerro de la Sal. Cette période (1619-1709) est dominée par les noms de Fr. Felipe Luyando, Fr. Jerónimo Jiménez, Fr. Manuel Biedma, Fr. Francisco Izquierdo et Fr. Antonio Vital.

Le tome II n'est guère qu'une biographie de Fr. Francisco de San José (1654-1736), fondateur du collège de missionnaires de Santa Rosa de Ocopa ; puis vient le récit de la révolte de Juan Santos Atahualpa, qui anéantit (1742-1755) toute l'œuvre de Fr. Francisco de San José.

Le tome V est composé uniquement, ou peu s'en faut, d'écrits du P. González de Agüeros, gardien d'Ocopa, en particulier une curieuse *Descripción historial de la provincia y archipiélago de Chilóe en el reyno de Chile* (1791). L'archipel des Chilóe dépendait d'Ocopa.

Le tome VI comprend les relations et les journaux des missions dirigées, de 1781 à 1791, par Fr. Francisco Alvarez de Villanueva Mateo Méndez, Fr. Agustin Sobreviel et Fr. Tadeo Giles.

On voit que le travail du P. Izaguirre, malgré ses défauts, sera utile, et non seulement aux historiens, mais aussi aux géographes ; car, dans le Pérou oriental comme partout ailleurs, les missionnaires ont été de grands explorateurs. Il le serait encore davantage, si aux anciennes cartes très nombreuses, l'auteur avait joint quelques cartes modernes en y marquant les principaux itinéraires des religieux. La carte des missions du Huallaga, dans le tome VI, me semble tout à fait insuffisante.

ROBERT RICARD.

Digitized by Google

GEORGES GOYAU, de l'Académie française. *Une Épopée mystique. Les origines religieuses du Canada*. — Paris, B. Grasset, 1924. In-12, XLVII-285 p.

Ce titre d' « Epopée mystique » concerne surtout la seconde période de l'évangélisation du Canada, 1632-1660, après sa reprise par la France sur l'Angleterre. La partie qui nous intéresse s'étend de 1615 à 1629. Champlain cherchait des missionnaires pour la Nouvelle-France découverte depuis près d'un siècle. Il trouva les Franciscains (exactement les Récollets de la province de Saint-Denis). En vingt pages (p. 28-49), M. G. nous retrace à grands traits les débuts des Frères Mineurs. Quatre s'embarquaient à Honfleur avec Champlain, le 24 avril 1615, et arrivaient à Tadoussac, sur le Saint-Laurent, le 25 mai suivant. Le premier spectacle qui s'offrit à leurs yeux fut une scène d'antropophagie. Des autels s'improvisèrent. A la Saint-Jean, le P. Jamet disait la messe pour la première fois dans l'île de Montréal ; le lendemain le P. Dolbeau la célébrait à Quebec ; et le 12 août, le P. Le Caron faisait adorer le Christ, dans la région des Grands-Lacs, par sept ou huit cents sauvages.

Le P. Jamet, ancien gardien du petit couvent de Montargis, ne se sentait pas dépaysé dans ces profondeurs inconnues du Nouveau Monde. Dès le 15 juillet, il s'était fait une idée claire et nette de la façon de coloniser, tout en évangélisant. Le P. Le Caron, dans ses dix mois de séjour chez les Hurons, parvint à faire un premier essai de dictionnaire de leur langue.

On ne tarda pas à se rendre compte que le zèle et le dévouement ne suffisaient pas. En septembre 1621, le P. Le Baillif portait à Louis XIII les doléances de la colonie. Il demandait au roi l'établissement d'une bonne justice, une garnison de cinquante hommes, l'argent nécessaire pour construire un fort, une augmentation d'appointements pour Champlain. Il parlait, enfin, d'une sorte de collège pour jeunes sauvages, et requérait 2500 écus par an, pour y entretenir cinquante néophytes.

Entre temps les religieux s'organisaient. Un nouvel arrivé, le convers fr. Gabriel Sagard, deviendra le premier historien du Canada, par son *Grand voyage au pays des Hurons*, publié à Paris en 1632 (de même que son compagnon de voyage, le P. Nicolas Vieil en sera le premier martyr). Mais les Franciscains se sentaient trop peu nombreux pour une si vaste entreprise, et la compagnie coloniale des Frères de Caen refusait d'en nourrir plus de six. Ils crurent bon d'appeler à leur aide les Jésuites qui vivraient de leurs propres ressources. Tout sembla bien marcher jusqu'à la prise de Quebec au nom de l'Angleterre en 1629. Tous les missionnaires furent embarqués pour la France. Trois ans après les Jésuites revinrent, et les Franciscains qui les avaient appelés durent attendre leur retour en Canada jusqu'en 1670.

FRANÇOIS DE SESSEVALLE.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Publications annoncées :

Dans le 1er fascicule (p. 121), nous avions fait part à nos lecteurs de notre intention de compléter notre Revue par une *Collection de Mémoires et Documents*. Le premier tome de cette série vient d'être mis sous presse. Il contiendra *Les Tables capitulaires de Bretagne* éditées par Max. Courtecuisse et les *Archives franciscaines de la Seine-Inférieure* par François de Sessevalle, complétées par une table détaillée. Ce volume, qui aura le même format que la Revue, comptera environ 500 pages.

Cours :

Durant les vacances de 1925, M. Paul Sabatier donnera du 1er au 10 septembre à l'Université de Pérouse, qui l'y a invité, une série de dix leçons sur saint François.

Conférences :

L'Union intellectuelle Franco-Italienne, qui a son siège à la Faculté des Lettres, à la Sorbonne, et qui publie la revue trimestrielle les *Études italiennes*, donnera cette année une série de conférences sur saint François, à la Sorbonne, dans l'amphithéâtre Richelieu, le vendredi à 3 heures. Les sujets traités seront :

20 février 1925. *L'Actualité de la figure de saint François*, par M. Paul Sabatier.

27 février. *Assise de saint François* (avec projections photographiques), par M. Alexandre Masseron.

6 mars. *Dante et saint François*, par M. Henri Hauvette.

13 mars. *La Légende franciscaine dans la peinture des* XIIIe *et* XIVe *siècles*, par M. Henri Focillon.

20 mars. *Les premiers Franciscains en France*, par M. Edouad Jordan.

Digitized by Google

27 mars. *Saint François et la pensée médiévale*, par M. Étienne Gilson.

6 avril. *La Poesia francescana nei secoli* XIII *e* XIV (en italien), par M. F. Neri, professeur à l'Université de Turin.

A propos de notre article sur *Rabelais franciscain*, nous avons reçu de M. Baguenault de Puchesse une intéressante lettre, dont nous extrayons le passage suivant :

« On peut trouver entre quelques lignes du chapitre VIII de *Pantagruel* et le début de la Préface gallicane des Morts une assez curieuse analogie. Voici les textes :

Non doncques sans juste et équitable cause je rends grâces à Dieu... car quand... mon âme laissera cette habitation humaine, je ne me réputerai totalement mourir, ains passer d'un lieu en aultre...	Vere dignum et justum est .. nos tibi... gratias agere... Tuis enim fidelibus... vita mutatur, non tollitur, et dissoluta terrestris hujus habitationis domo...

Pour tirer de ce rapprochement une conclusion légitime, il faudrait savoir à quelle époque remonte la Préface dont il s'agit, ou encore si les deux textes peuvent être rapportés à une source commune, toutes choses que j'ignore et sur lesquelles il m'intéresserait d'être éclairé, à l'occasion. »

Le rapprochement de textes est assurément suggestif, surtout si l'on tient compte de toutes les autres réminiscences théologiques dont on peut relever la trace dans ce chapitre. Mais la question soulevée par M. Baguenault de Puchesse relève de la science du liturgiste, et nous ne pouvons, nous aussi, que souhaiter l'avis des lecteurs compétents.

Étienne Gilson.

Colegio Cisneros.

La rédaction de l'*Archivo ibero-americano* que publient les Frères Mineurs de Madrid, s'est installée le 28 octobre dernier dans un nouveau domicile, calle Lopez de Hoyos. C'est la réalisation d'un projet étudié depuis plusieurs années (1) et dont on peut attendre les plus heureux effets pour les études franciscai-

(1) On trouvera dans le dernier numéro de l'*Archivo ibero-americano* une note très complète sur la genèse de l'institution.

Digitized by Google

nes. Cette nouvelle fondation qui porte le nom de « *Colegio Cisneros* » a pour but de centraliser les recherche relatives à l'histoire de l'action franciscaine en Amérique, ainsi qu'à celle du franciscanisme espagnol. Dès maintenant elle comprend, à côté du bureau de la revue, une bibliothèque d'études dont l'installation sera prochainement achevée. Mais on envisage pour l'avenir un programme plus vaste : publications de textes et d'ouvrages historiques, formation d'un groupe de jeunes religieux spécialisés dans les recherches d'érudition. C'est une œuvre de longue haleine, et les fondateurs, dont les ressources matérielles sont forcément limitées et qui sont gens prudents, se refusent à multiplier les promesses; mais leur point de départ est excellent, et ceux qui connaissent leur dévouement et leur science, ont toute confiance dans les résultats de leur initiative.

Nous avons reçu les deux premiers fascicules (juin et septembre 1924) de la nouvelle *Revue d'histoire des missions*, publiée aux Editions Spes, sous la direction de MM. Jean Brunhes, Georges Goyau, René Pinon et J.-B. Piolet. Le nouveau périodique, comme l'indique son titre, se propose de mieux faire connaître les Missions en publiant des études sur leur fondation et leur histoire. Les numéros qui nous sont parvenus n'ont trait qu'à l'histoire contemporaine, et ne contiennent que de brèves mentions des Franciscains, mais nous ne manquerons pas de rendre compte par la suite de toutes les notices qui rentreront dans le cadre de nos investigations. Nous tenons toutefois à saluer dès à présent son apparition et à lui souhaiter un heureux succès.

Nous avons le regret d'annoncer à nos lecteurs la disparition de l'excellente revue belge *Franciscana*, dont le titre primitif avait été *Neerlandia franciscana*. Pendant sept ans, sous l'active direction du P. Hildebrand, elle avait publié de très bons mémoires. Malheureusement le petit nombre de ses abonnés et le peu de concours qu'elle a trouvé auprès des pouvoirs publics ne lui a pas permis de durer plus longtemps. Nous donnons ci-dessous l'analyse du dernier volume paru.

Digitized by Google

Fêtes du VIIe centenaire de l'arrivée des Frères Mineurs a Canterbury.

Le 10 septembre dernier, a été célébré à Canterbury le VIIe centenaire de l'arrivée des Frères Mineurs en Angleterre. Malgré le temps incertain une grande foule était venue dès le matin pour prendre part à la solennité et l'assistance aux diverses cérémonies fut particulièrement nombreuse. A 11 heures, la messe fut célébrée à l'église de Saint-Thomas le Martyr, en présence de S. E. le cardinal Bourne; le sermon fut prononcé par Mgr Casartelli, évêque de Salford. Le chœur formé par des religieux exécuta une musique composée pour la circonstance par un Franciscain, musique purement vocale sans accompagnement d'orgue. Les trois grands Ordres franciscains étaient représentés par leurs provinciaux : le T. R. P. Herbert, O. F. M., le T. R. P. Vincent, O. M. C., et le T. R. P. Cuthbert, O. S. F. C. On remarquait auprès d'eux le R. P. Alexandre, O. F. M., de Paris, représentant les Frères français, le R. P. Pascal Robinson, O. F. M., le T. R. P. Benedict, O. M. C., le R. P. Stanislas O. S. F. C., représentant les Capucins irlandais.

L'évêque de Salford, dans son allocution, après une allusion à la lettre récente envoyée par le Saint-Père au cardinal Bourne, parla du grand mouvement d'intérêt qui s'est produit pendant le dernier demi-siècle pour l'histoire franciscaine non seulement parmi les catholiques, mais encore parmi le public qui ne professe point la même religion. Il cita en termes élogieux la monographie consacrée par le bibliothécaire de la cathédrale de Canterbury, Dr Charles Cotton, à *The Grey Friars of Canterbury*. Comme exemple de l'ignorance qui prévalait jadis, il rappela le Frère Tuck de l'*Ivanhoë* de Walter Scott; Tuck était franciscain et l'intrigue du roman se place en 1196, alors que saint François avait 10 ans et ne devait fonder son ordre que 14 ans plus tard. Il présenta ensuite un tableau détaillé de tous les érudits qui ont contribué au renouveau des études franciscaines.

A la fin de l'office, le cardinal Bourne fit part d'une indulgence spéciale.

Dans la matinée aussi eut lieu à la Cathédrale anglicane une célébration solennelle de l'Eucharistie, suivie du panégyrique de saint François par l'évêque de Truro, Dr W. H. Frere.

Après la cérémonie de Saint-Thomas, la procession se forma en dehors de l'église. Précédée par les porteurs de croix et les acolytes, elle comprenait plus de cent religieux franciscains, portant au milieu d'eux la bannière de saint François et chantant les litanies des saints, suivis du clergé régulier et séculier, des abbés, de l'évêque de Brentwood, de l'évêque de Salford et du cardinal Bourne en *cappa magna*. Par Burgate Street elle se rendit aux *Franciscan Gardens*, où fut chanté le *Te Deum*.

Digitized by Google

A trois heures il y eut foule dans la cathédrale pour entendre les allocutions de M. Paul Sabatier et de A. G. Little. Pour rendre l'audition meilleure un velum avait été tendu dans la nef, à mi-hauteur du vaisseau, afin de rabattre les sons. Après quelques mots de bienvenue du doyen de la cathédrale, M. Paul Sabatier prit la parole en français; nous lui sommes reconnaissants de vouloir bien nous autoriser à publier son allocution que nos lecteurs liront avec plaisir.

« En arrivant pour la première fois sur le sol de cette cité toute imprégnée d'un glorieux passé, à l'ombre de votre vénérable cathédrale, je me sens agité de sentiments à la fois très profonds, très complexes, très doux et très difficiles à exprimer. Mais, comme vous en ressentez, sans doute, d'analogues, je vais essayer de vous dire les miens en quelques mots, dans l'espoir que nous nous comprendrons parfaitement.

Ces sentiments sont avant tout des sentiments de reconnaissance respectueuse pour l'éminent ecclésiastique qui m'a appelé ici et qui me fait goûter le charme incomparable de l'hospitalité anglaise. Et par delà le chanoine Mason, ma reconnaissance s'en va, pleine d'admiration, à la *British Society of Franciscan Studies*, à son *chairman*, M. le Prof. A. G. Little qui, à ses belles qualités scientifiques, en ajoute une bien rare aujourd'hui : celle de la simplicité et de la modestie, celle à laquelle saint François proclamait qu'on reconnaissait ses vrais disciples.

Vous avez peut-être senti une restriction dans ma voix ; elle est aussi dans ma pensée. C'est que si la modestie est la plus grande des vertus, il ne faut pourtant pas en abuser : *Corruptio optimi pessima*, disait le proverbe latin, et je crains fort que le Prof. Little n'ait exagéré la modestie jusqu'au point où elle devient condamnable.

Il a publié, il y a quelques années, une œuvre qui fournit une grande quantité de récits sur la vie de saint François dont une partie est nouvelle, une autre partie déjà connue, mais cette partie déjà connue pour le fond, se trouve dans son travail sous une forme plus ancienne et meilleure que la forme sous laquelle nous la connaissions jusqu'ici. Au lieu de dire cela clairement, il a, par modestie, dissimulé cette trouvaille précieuse sous un titre qui en cache l'importance. Cette œuvre qui a une extraordinaire portée historique et dont l'apparition aurait dû susciter l'attention et la sympathie de tous les Franciscanisants a pour titre : *Description of a franciscan manuscript*. Si j'ai été trop sévère pour M. Little, il me le pardonnera et le bon Dieu aussi, car mon intention est bonne.

Je suppose que la plupart des personnes qui sont ici sont membres de la *British Society of Franciscan Studies*, et qu'il est par conséquent superflu que je leur dise l'importance des volumes qu'elle a déjà publiés et du monument scientifique qu'elle érige ainsi à l'histoire franciscaine pour le plus grand profit de la vérité.

Il y a toutefois parmi ses membres un nom que je ne saurais taire

Digitized by Google

en ce jour, celui du zélé bibliothécaire de la cathédrale, M. Charles Cotton, l'auteur aussi patient qu'érudit du volume : *The Grey Friars of Canterbury*, qui fait revivre tout ce qui reste des ruines franciscaines dans cette cité, avec une précision que peuvent seuls apprécier les gens du métier ; et toute cette masse d'indications dispersées et incohérentes, il a su, à force de travail, les réunir, et en faire une œuvre à la fois vivante et sûre qui aura certainement pour résultat d'attacher les habitants de Canterbury à leur illustre ville par des liens spirituels nouveaux et très doux. Il a ainsi écrit un livre qui n'est pas moins important au point de vue civique qu'au point de vue historique et religieux. Quand aurons-nous des travaux aussi fouillés et documentés pour toutes les cités où s'établirent les premiers Franciscains ?

Enfin ma reconnaissance va à toute l'Angleterre qui a compris saint François mieux peut-être qu'aucune autre nation, à ces milliers de pélerins jamais lassés de revoir Assise, de se mêler à sa population, et de demander au souvenir du Poverello le secret de la joie parfaite et de la rénovation religieuse.

Cette reconnaissance va avec une émotion particulière à vos artistes et à vos poètes qui, comme celui que nous entendrons ce soir nous lire ses *Little Plays*, ont pénétré, avec une exquise délicatesse, des états d'âme devenus bien étrangers, en général, aux écrivains contemporains.

En saint François l'Italie vous a ouvert depuis longtemps des horizons religieux nouveaux, et par le mouvement instinctif qui vous porte à aller rendre hommage à ce grand saint, dans sa cité natale, et à l'étudier toujours davantage, vous avez réalisé, plus que toutes les autres nations, la prophétie de l'Alighieri quand il a dit, en parlant de la Cité séraphique :

« *Chi d'esso luogo fa parole non dica Ascesi, che direbbe corto, ma dica Oriente, se proprio dir vuole* » (Paradiso, XI).

Mais ma reconnaissance remonte les siècles, elle va, pleine d'ardeur et de confiance, avec la vôtre, chercher les frères qui, il y a aujourd'hui 700 ans, arrivèrent ici.

Ils étaient pauvres, ils étaient humbles, et pourtant ils arrivaient avec de grands projets et la certitude de les réaliser. Ils avaient la foi ! et l'histoire la plus exigeante au point de vue scientifique nous les montre, réalisant leur rêve, créant cette province franciscaine britannique, qui devait rester pendant de longues années la plus fidèle à la pensée et à la volonté du Poverello.

Ils firent et font encore de grandes choses, puisque c'est eux, en définitive, qui nous ont amenés ici de points de l'horizon intellectuel, religieux ou politique bien différents, et pourtant nous sommes tous venus, entraînés par la fraternité spirituelle et par un seul et même besoin : celui de fortifier notre activité idéale à leur contact.

Mais notre reconnaissance va encore davantage au grand saint qui les avait formés et inspirés.

Digitized by Google

Je ne veux pas vous faire son panégyrique, mais simplement répondre à la question : Le message de saint François a-t-il perdu son opportunité et son efficacité ?

Votre présence ici est, à elle seule, une réponse démonstrative. Le Poverello est plus vivant que jamais, parce que jamais il n'avait été plus nécessaire ; mais l'époque à laquelle nous vivons, si elle est tourmentée par les mêmes luttes qui affligeaient la sienne, en souffre infiniment plus. Le XIIIe siècle connaissait la guerre, mais que dire des cataclysmes dont nous souffrons encore !

Il connut aussi les hérésies ; mais n'est-il pas vrai qu'aujourd'hui, si le mot d'hérésie ne se rencontre que bien rarement dans le langage courant, l'Europe et bien d'autres pays avec elle, menacent de sombrer dans une tempête de matérialisme, et plus épouvantable que toutes les hérésies du passé ?

Je me propose donc d'essayer de faire revivre devant vous deux aspects de la mission de saint François qui n'ont pas été seulement négligés par les historiens, mais qui leur ont échappé à peu près complètement. Ces deux aspects compléteront devant nos yeux sa personnalité, et nous le rendront plus présent et plus actuel que jamais.

Il est sans doute inutile de vous signaler le fait que les travaux qui se sont multipliés depuis une trentaine d'années sur l'histoire du Patriarche de la Pauvreté, tout en le montrant avec plus de précision, n'ont pas cessé de le grandir, de le rendre plus historique et plus digne d'être aimé. C'est le contraire de ce qui se passe ordinairement, car la plupart du temps la critique historique fait évanouir les gloires terrestres, lorsqu'elle les aborde avec ses sévères méthodes.

Le premier aspect nouveau qu'il faut signaler dans saint François, c'est le rôle immense que la Bible a joué dans sa vie, et dans la formation de sa conscience religieuse. Il a été par excellence le saint de la Bible. Je ne veux pas dire par là que d'autres saints, en grand nombre, n'aient pas eu une connaissance approfondie du livre sacré. Je veux dire qu'il a étudié la Bible, lui a demandé, jour après jour, sa nourriture spirituelle d'une façon absolument originale et nouvelle. A côté de lui, des hommes tels que son disciple Antoine de Padoue et le pape Grégoire IX ont eu de la Bible une connaissance presque prodigieuse. Ils la citent sans cesse, l'un dans ses sermons, l'autre dans ses lettres. Les passages les moins connus de l'Ancien Testament y pullulent ; mais j'espère n'être pas injuste, en disant que leur connaissance de la Bible est très différente de celle de François. Chez eux, elle a quelque chose d'un peu extérieur et de verbal, la mémoire y joue un rôle essentiel.

Chez saint François, les citations bibliques sont amenées, non par les mots, mais par les sentiments, par l'expérience religieuse. Quand il lit sa Bible, il ne lit pas seulement des mots, il contemple la tradition d'Israël, ou les débuts de la tradition chrétienne, et il se les assimile. Entre la sève biblique d'un côté, et son cœur de l'autre, se

Digitized by Google

réalise une mystérieuse transsubstantiation. Il ne songe pas à meubler sa mémoire, mais à trouver une lumière et une force : son action, car c'en est une, et à laquelle participe toute sa volonté, vise à s'incorporer la vie éternelle de l'Église. N'est-il pas vrai qu'il y a là une méthode de lecture de la Bible que nous ne connaissons pas assez, et qui pourrait encore nous rendre les plus grands services?

Le temps nous manque pour étudier le rôle de la Bible dans les œuvres de François : je ne vous en indiquerai qu'un exemple : celui de l'Office de la Passion, qu'il composa probablement avant de monter à l'Alverne, peu de temps avant les stigmates : il est formé de passages bibliques, où il a tantôt caractérisé les sentiments de Jésus depuis Gethsémani jusqu'au Calvaire, tantôt ceux du chrétien contemplant son Sauveur marchant à la mort.

Il est fort à désirer que les nouveaux services liturgiques de la Semaine Sainte aillent s'inspirer de ce chef-d'œuvre de foi et d'amour.

Saint François a tout ignoré des principes de l'exégèse moderne; mais on peut dire que son tact religieux lui a créé du Seigneur une image vivante, singulièrement plus vraie, au point de vue scientifique, que celle qui nous est présentée un peu partout aujourd'hui, sous le titre de Christ historique, ou quelque chose d'analogue.

Le second aspect de la vie de saint François que je voudrais évoquer devant vous et qui a échappé à beaucoup de ses historiens constitue pourtant une des parties les plus importantes de son apostolat.

Au moment où il a commencé à évangéliser, l'hérésie cathare, à base de controverse biblique, soi-disant réformatrice, en réalité manichéenne, antichrétienne et antisociale, était triomphante dans une grande partie de la France et presque partout en Italie. A Assise même, en dépit d'Innocent III, le Conseil de la Cité était en partie composé d'hérétiques.

Sans doute l'Église avait tâché de combattre ses adversaires. Pour cela, elle avait cru bien faire en les attaquant sur leur propre terrain, celui de la controverse et de l'argumentation théologique. Les hérétiques triomphaient facilement d'un clergé souvent très insuffisant au point de vue scientifique, plus déplorable encore au point de vue de la vie morale; si bien que les discussions entre orthodoxes et Cathares aboutissaient presque toujours à la déroute des premiers.

En même temps, l'Église essayait d'une autre méthode, celle de la persécution. Elle ne lui réussit pas davantage, créa contre elle des ferments de haine et de vengeance qui dans certaines contrées n'ont pas encore disparu. On en a eu la preuve cette année même.

Saint François vient : il se garde bien de dire à l'Église, sa mère : Vous avez tort. Vous vous servez de deux moyens qui se retournent contre vous.

Et cependant l'hérésie lui fait horreur : il en sent le danger mortel pour l'Église. Il cherche, il médite, il prie.

Digitized by Google

Et alors, sans bruyante proclamation, il crée une nouvelle méthode pour arrêter l'irrésistible poussée de l'hérésie, méthode à laquelle personne encore n'avait songé. Il instituera dans l'Église un petit troupeau qui réalisera la perfection évangélique, un nouveau collège d'apôtres qui suivront le Seigneur partout où il les conduira.

J'ai eu tort de dire que personne n'avait pensé à cette méthode; un pape, le plus grand peut-être des papes, Innocent III, en avait eu l'idée et avait voulu la réaliser par ses légats. Il avait échoué : un peu à cause de la résistance compacte des hérétiques, surtout à cause des manœuvres et de la rapacité de ses légats qui discréditaient l'Église au lieu de la servir.

Rendons-lui hommage : pendant 15 ans, il poursuivit son effort de justice envers les hérétiques, et parallèlement son rêve de réforme de l'Église. Enfin en 1215, moins d'un an avant sa mort, on le vit en plein concile œcuménique du Latran, se ranger du côté de la minorité pour tâcher d'arrêter la croisade contre les Albigeois.

Il est facile de s'imaginer la joie de ce pape, lorsque François, en 1210, alla lui demander l'approbation de la règle pour la restauration de l'apostolat évangélique.

Elle fut encore plus grande, lorsque, vers 1214, Claire d'Assise alla implorer de sa toute puissance un privilège tel que la Cour de Rome n'en avait jamais octroyé un seul : le Privilège de Pauvreté.

Ravi d'admiration pour François et Claire, plein de reconnaissance envers Dieu, qui lui permettait de voir et d'encourager une pareille réforme, il ne se contenta pas d'agréer leur prière, il voulut rédiger lui-même, puis écrire de sa propre main ce privilège inouï, qui marquait la date la plus glorieuse de son pontificat et de l'histoire de l'Église depuis les temps apostoliques.

La faveur faite ainsi à Claire n'était pas moins extraordinaire que la concession d'un si étrange privilège. En le rédigeant lui-même, Innocent III n'avait pas voulu surtout donner à Claire un autographe, il avait pensé que les *Scriptores* de la chancellerie, habitués à établir, avec des formules traditionnelles fixées depuis des siècles, des privilèges de propriété seraient parfaitement incapables d'établir un privilège de pauvreté.

Je reviens à François. Appuyé d'abord par Innocent III, puis par Honorius III, les dix années qui s'écoulèrent de 1210-1220, lui avaient suffi pour sauver l'Église : le songe d'Innocent III s'était réalisé, l'humble petit Pauvre avait empêché la chute de Saint-Jean de Latran, symbole de l'Église universelle. Sans doute l'hérésie n'avait pas disparu complètement, mais l'idéal chrétien était retrouvé, il était là sous les yeux de tous : vivant, victorieux, agissant.

Si l'Église d'aujourd'hui arrive à apprécier toute la valeur de l'œuvre du réformateur ombrien à cet égard, n'est-il pas vrai qu'elle pourra en tirer des conclusions très importantes pour le renouvellement de l'apologétique dans les circonstances actuelles?

Sous prétexte de vous présenter deux des aspects de la vie de

Digitized by Google

saint François peu connus jusqu'ici, peut-être ai-je oublié le centre même de son message, celui qui fut l'objet par excellence de sa prédication et de ses efforts : l'esprit de pauvreté.

Où est le salut du monde dans les conjonctures tenébreuses de l'heure présente, sinon là?

Mais Dieu soit loué, beaucoup de bons chrétiens, et aussi de personnes placées en dehors des églises, ont aperçu cette vérité, ont compris dans quel abîme le matérialisme entrainait toute la civilisation, et elles ont voulu réagir et adopter les méthodes franciscaines.

Il y a quelque part en Italie, un vieux et vénérable monastère où depuis quelques années se sont groupées des femmes, des jeunes filles, qui par leur vie antérieure rappellent les débuts de sainte Claire; elles n'ont pas encore fait de vœux, mais s'exercent pour s'éprouver elles-mêmes et voir si elles sont assez fortes pour vivre selon la règle de saint François.

A Paris, ce sont des jeunes gens qui ont constitué un Tiers-Ordre sous la conduite et l'inspiration d'un éminent professeur de Faculté.

En Angleterre, c'est un Tiers-Ordre de femmes et de jeunes filles, membres de l'enseignement primaire, qui s'organisent en groupe missionnaire, et vont de village en village prêcher l'esprit de pauvreté et la joie parfaite.

L'une d'elles me disait ces jours-ci : « Le rôle d'une missionnaire n'est-il pas d'être comme un miroir de la joie divine et ne doit-elle pas la créer chez les autres? »

A Assise, une jeunesse ardente, enthousiaste, veut réaliser l'esprit du grand réformateur, sans se croire pour cela astreinte à entrer dans un cloître.

Toutes ces initiatives, quoique indépendantes les unes des autres, ont un caractère commun très marqué, celui d'être animées de la ferveur franciscaine la plus pure, de l'esprit de pauvreté, et du besoin de restaurer l'activité apostolique selon la perfection évangélique. Nous voyons refleurir sous nos yeux l'enthousiasme et la vigueur de l'esprit de sacrifice qui caractérisa les débuts de la rénovation franciscaine au XIIIe siècle.

On raconte à Assise qu'un jour de l'été 1212 après la fondation de l'ordre des Clarisses, François voulut aller chanter un *Te Deum* d'actions de grâces sur le mont Subasio, et qu'arrivé sur l'extrême cime d'où l'on embrasse un des plus beaux panoramas qui soient au monde, et montrant à ses compagnons toutes les maisons religieuses qu'animait le nouvel esprit évangélique, il chanta : « Oh! qu'ils sont beaux sur les montagnes, les pieds des messagers, ministres de la paix » !

Puis s'agenouillant sur le gazon de la montagne, tout émaillé des lys dont Jésus a parlé dans l'Évangile, il récita avec lenteur, grande révérence et comme réchauflé par une flamme intérieure, l'antienne des fêtes des apôtres : *Euntes ibant et flebant mittentes semina sua* :

Digitized by Google

Ils allaient, ils allaient par le monde jetant leurs semences, dans la peine et dans les larmes, mais ils reviendront la bouche remplie de chants d'allégresse et portant leurs gerbes dans leurs mains.

Suis-je arrivé à vous montrer, que si le monde actuel est entouré d'un océan de matérialisme, se dressent pourtant çà et là bien des cimes comme celles du Subasio, du haut desquelles nous pouvons apercevoir l'aurore d'une ère nouvelle? »

Après M. Sabatier, A. G. Little entretint les auditeurs de l'importante découverte que le P. Ferdinand Delorme a faite récemment de la *Legenda antiqua*, puis de l'archevêque Peckam, le seul archevêque franciscain en Angleterre, dont l'effigie en bois repose dans la cathédrale de Canterbury, et des trois grands penseurs anglais de l'Ordre, qui sont nés en Angleterre, Roger Bacon, Duns Scot et Guillaume Occam. Il a essayé en vain de trouver comment était constitué le chapitre provincial de la province anglaise; les listes ont été perdues, aussi souhaite-t-il que les érudits veuillent bien voir de près si ces documents n'auraient pas été utilisés dans des reliures de manuscrits.

The Kentish Gazette and Canterbury Press du 13 décembre donne un long compte-rendu des cérémonies et publie une photographie où l'on voit le cardinal Bourne s'entretenant avec M. Paul Sabatier dans les « Franciscan Gardens ».

Dans le n° du 1er decembre 1924 de la *Nuova antologia*, Luigi Luzzatti, qui aime à montrer un zèle filial pour saint François, rappelle cette solennité, dans un article intitulé *L'Ombra sua torna ch'era dipartita, S. Francesco d'Assisi*, et mentionne à sa suite la fête célébrée à Oxford le 30 septembre, en mémoire de l'arrivée des Frères Mineurs dans la cité universitaire.

En 1920, Dom Gaspar Lefebvre, O. S. B., de l'abbaye de Saint-André à Zevenkirken par Lophem-lez-Bruges, a publié pour les fidèles un livre liturgique dont le succès, d'ailleurs mérité, est très grand : le *Missel quotidien et Vespéral* (Bruges, Desclée, De Brouwer et Cie, in-16, xxxiv-2056 p.). Depuis lors des fascicules de longueur variable ont paru, contenant des propres nationaux, diocésains, propres d'Ordres, etc. Le *Propre des trois Ordres franciscains*, destiné aux enfants et aux amis de saint François vivant dans le monde ou ne récitant pas le grand office (in-16, xxii-332 p.) est sorti de la même imprimerie en 1922. L'élaboration du texte et les traductions sont dues au R. P. Romain Sire, O. F. M., les illustrations ont pour auteur le R. P. Bernardin Fernique. Nous ne dirons qu'un mot de cette

Digitized by Google

décoration; elle est conforme au style adopté par Dom Lefebvre, mais dans son ensemble elle est plus que médiocre.

Le Missel est la publication intégrale du propre actuel de l'Ordre; pour le bréviaire une seule heure canoniale, les vêpres. Le texte latin semble avoir été corrigé avec soin au point de vue typographique; toutefois nous relevons dans l'hymne des vêpres de saint Bonaventure, p. 180 : *En dies lucet venerando nobis*, alors qu'il faut *venerandа*.

La traduction est souvent pénible. On se demande pourquoi l'auteur n'a pas adopté la traduction si étudiée de l'abbé Crampon ; il est vrai que Dom Lefebvre ne l'a pas utilisée non plus. Le P. Sire, à la suivre, eût évité bien des lourdeurs, bien des imprécisions, voire même des faux-sens. Pour n'en citer qu'un exemple, à la p. 10, dans l'épître de la messe pour le commun de plusieurs vierges non martyres, le texte porte *propter instantem necessitatem*, que le P. Sire a traduit par *à cause des nécessités pressantes de cette vie*, ce qui ne rend pas le sens de *instans*; l'abbé Crampon est plus exact quand il traduit *à cause des temps difficiles qui approchent*.

En plus de la traduction des offices, le P. Sire, suivant en cela la méthode adoptée par Dom Lefebvre, a composé pour chaque fête, pour chaque saint de l'Ordre, une courte notice dont il a tiré la matière, selon toute apparence, des leçons du Bréviaire franciscain actuel; nous ne parlerons pas du style qui est le plus souvent d'une platitude et d'une fadeur peu ordinaires, mais du contenu de ces notices.

La tâche n'était pas compliquée ; il suffisait de traduire et de condenser, mais encore fallait-il le faire avec soin et opérer avec quelque méthode. Or le P. Sire n'a aucune idée de ce que peut être une méthode, il est d'une négligence rare ; quant à ses connaissances historiques, on peut dire qu'un enfant d'école primaire en sait plus que lui. S'il est surprenant qu'on l'ait chargé d'une tâche pareille, il est encore plus surprenant que ses censeurs, les RR. PP. Marie-Anselme Fischer et Hyacinthe Workman n'aient vu aucun obstacle à la publication de son travail et que le ministre provincial, le T. R. P. Rémi Leprêtre, lui ait accordé l'imprimatur. Pour l'honneur de l'Ordre, il serait à souhaiter qu'un pareil livre fût retiré de la circulation.

La première chose qui frappe le lecteur, c'est la manière dont sont orthographiés les noms des saints. Il est d'usage, quand ces noms ont une forme française, d'adopter celle-ci ; par conséquent il faut écrire :

Digitized by Google

Ajut et non *Adjut* (p. 41) ;
Gilles et non *Egide* (p. 46, 68, 115);
Verdienne et non *Viridiane* (p. 52);
Humilienne et non *Humiliane* (p. 154).

Pour les noms qui n'ont pas d'équivalent en français, le mieux est d'adopter la forme populaire du pays d'origine. Il est donc préférable d'écrire :

Bartolo et non *Barthole* (p. 33);
Bentivoglio et non *Bentivole* (p. 39);
Salvador de Huerta et non *Salvator de Horta* (p. 89);
Benvenuto et non *Bienvenu* (90, 138, 167);
Diego-José de Cadix ou *Diègue-Joseph* et non *Diego-Joseph* qui est une forme hybride, mi-espagnole et mi-française (p. 92); il est à noter que plus loin, nous trouvons le nom *Didacus* (p. 312) traduit par *Didace*; il est à présumer que le P. Sire ignore que *Didacus* est la forme latine de *Diego* ;
Lucchesi, ou en français *Luquèze*, et non *Luchesius* (p. 116);
Ercolano et non *Herculan* (p. 154).

Les noms de lieu fourmillent de fautes :

Cotignola et non *Cattignola* (p. 22):
Offida et non *Ophida* (p. 33 et 250);
Cori (bx Thomas de) et non *Cora* (on lit d'ailleurs plus bas qu'il est né à *Cori*, p. 45) ;
Gaichi et non *les Gaiches* (la forme francisée se terminerait en *-ques*, p. 98);
Pinna et non *Penna* (p. 99) ;
Recanati et non *Recineto* (p. 138);
Plegali et non *Plagale* (p. 154);
Nicosie (*Félix de*) et non *Nicosse* (il est d'ailleurs dit plus bas être né à *Nicosie*, p. 194);
Spello (*André de*) et non *Hyspello* (p. 155);
Faenza (*Nevolon de*) et non *Novollon de Faventia* (il est d'ailleurs dit plus bas être né à *Faenza*, p. 221);
Chalon (*Hugues de*) et non *Châlons* (p. 222); le mari de Louise de Savoie était *comes Cabilonensis* et non *Catalaunensis*;
Pesaro (*François de*), plus connu sous le diminutif *Cicco de Pesaro* et non *Fr. de Pisauro* (p. 231);
Glandèves et non *Glendeve* (p. 274);
Caltagirone et non *Calatagirone* (p. 273);
Matelica et non *Mathelica* (p. 255) ou *Matelico* (p. 35).

Digitized by Google

Il faut savoir choisir entre la forme ancienne et la forme moderne des noms de lieu, quand toutes deux sont en usage; car il est parfaitement ridicule d'imprimer à deux lignes de distance que le bx Mathieu d'*Agrigente* est né à *Girgenti* (p. 52).

Il faut également savoir que *Préneste* est un évêché suburbicaire de Rome et ne pas traduire *civitas Prenestensis* par *la ville de Palestine*, comme on lit dans la vie de la Bse Marguerite Colonna (p. 35).

Les noms de famille auraient besoin d'être revus de près :

Matthia Nazzarei et non *de Nazareis* (p. 35);
Bentivoglio Boni et non *de Bonis* (p. 39);
Hyacinthe Mariscotti et non *de Mariscotti* (p. 47);
Philippe Mareri et non *de Mareria* (p. 62);
Angeline Marsciano et non *de Marsciano* (p. 194;
Sante d'Urbino et non *Sanctès* (p. 231);
à la place de *Jacques de Strepa* (p. 304), on eût pu mettre *J. de Stramicz*.

Dans les rubriques des notices, bien des noms de saints et de bienheureux auraient pu être complétés :

Gérard [*Mecateo de Villamagna*], p. 141;
Benvenuto [*de Gubbio*], p. 167;
Simon [*de Lipnicz*] *Pierre* [*de Molliano*] et *Archange* [*de Calatafimi*], p. 202;
Agathange [*de Vendôme*] et *Cassien* [*de Nantes*], p. 219; il n'eût pas été inutile d'indiquer leur qualité de Capucins.
Paule [*de Mantoue*], p. 234:
Timothée [*de Montecchio*], et *Bernard* [*d'Offida*], p. 250;
Jean [*de Pérouse*] et *Pierre* [*de Sassoferrato*], p. 251;
Libérat [*de Loro*], p. 255;
Pacifique [*de Saint-Séverin*], p. 272;
Félix [*Meda de Milan*], p. 279;
Séraphin [*de Montegranaro*], p. 301;
Thomas [*de Florence*], p. 308;
Raynier [*d'Arezzo*], p. 309;
Salomé [*de Cracovie*] et *Jeanne* [*de Signa*], p. 318;
Humble [*de Bisignano*], p. 327.

La bienheureuse *Eustochie* abbesse à Messine est dite appartenir à la famille des *Colonna* (p. 52), elle s'appelait *Calafata*.

Le P. Sire a confondu *Jean-Baptiste de Fabriano* (p. 86) qui vivait au xvie siècle, avec François Vanimbeni de Fabriano,

Digitized by Google

dont il donne la notice à la p. 114. Il a assigné au premier la date de mort du second, 22 avril 1322.

Pourquoi vouloir rattacher la bienheureuse *Micheline* à la famille des *Metellus* (p. 165) ? C'est une légende que personne n'admet plus.

Les dates auraient besoin d'être contrôlées avec soin :

Nicolas de Tavileis que HOLZAPFEL dans son *Manuale* nomme *N. Tavileis*, est indiqué comme étant mort en 1391 ; HOLZAPFEL dit en 1368.

Élisabeth la Bonne est morte en 1320 et non en 1324 ; le P. SIRE dit qu'elle avait 34 ans à sa mort ; en 1324, elle en aurait eu 38 (p. 26).

Sainte *Delphine* serait morte en 1358 (p. 26), HOLZAPFEL dit 1360.

La bienheureuse *Eustochie de Messine* serait morte en 1484 (p. 52); HOLZAPFEL donne 1499 et U. CHEVALLIER (*Bio-bibliogr.*) le 20 janvier 1491 ; à qui faut-il se fier ?

La bienheureuse *Jeanne-Marie de Maillé* est morte en 1414 et non en 1444 (p. 97).

Pour le bienheureux *Jacques de Jadera* qu'il appelle *de Bitetto*, le P. SIRE donne comme date de sa mort 1495 (p. 116), HOLZAPFEL 1490 et U. CHEVALLIER, le 27 avril 1485.

Le bienheureux *Lucchesi de Poggibonsi* est dit être mort le 28 avril 1241 (p. 117), il faut dire 1260.

Saint *Felix de Cantalice* serait mort en 1587 (p. 131), HOLZAPFEL dit 1585.

D'accord avec HOLZAPFEL, le P. SIRE fait mourir le bienheureux *Gérard Mecateo de Villamagna* en 1242 (p. 141) ; U. CHEVALLIER donne comme date le 13 mai 1267.

Sainte *Rose de Viterbe* est née en 1235 et non en 1635 (p. 252).

Le bx *Libérat de Loro* est mort en 1258 et non 1260 et le bx *Pelegrin de Falerone* en 1232 et non 1240 (p. 255).

Je ne relèverai pas les lapsus comme celui qui place la date de l'Invention du corps de saint François *au commencement de ce siècle* (p. 28) ; il faudrait dire *au commencement du* XIXe *siècle* puisqu'elle eut lieu en 1818.

Mais il est des fautes prouvant une ignorance complète de l'histoire qu'on ne peut point laisser passer, surtout dans un ouvrage de vulgarisation où ne doivent être livrés que les résultats acquis par les historiens.

Quand le P. SIRE déclare qu'à la suite de la dispute célèbre

Digitized by Google

de Duns Scot les légats pontificaux « décrétèrent que la doctrine sur l'Immaculée Conception de Marie serait désormais enseignée à la *Sorbonne* », il identifie trop tôt le collège fondé en 1250 par Robert de Sorbon avec la Faculté de théologie de la vieille Université de Paris (p. 28).

Quand il écrit (p. 73) « lorsqu'après les croisades, les Lieux Saints furent retombés aux mains des Sarrasins », il montre qu'il ne sait pas que bien avant la fin des Croisades les Lieux Saints avaient été perdus pour les Fidèles, puisque c'est en 1187 que Jérusalem fut reprise par Saladin.

Mais ce ne sont là encore que peccadilles à côté de ce qu'il écrit dans la notice de *Jeanne de Valois*. Il y fait de Louis XII le successeur immédiat de Louis XI, comme si Charles VIII n'avait pas existé. On lit en effet à la p. 60 :

« ... un ordre exprès de son père l'obligea à épouser le duc d'Orléans... A la mort de Louis XI, le duc monta sur le trône sous le nom de Louis XII et Jeanne devint reine de France ».

Pourtant s'il s'était conformé à la leçon latine du Bréviaire, il n'aurait rien dit de semblable ; celle-ci porte en effet :

« Joanna a Valesio... Ludovico, Aurelianiensium duci, invito nupta... Ipso postea in Galliarum regem assumpto... ».

Cette énormité montre mieux que la longue énumération donnée plus haut — et il faut noter que j'ai simplement relevé au courant de la plume les erreurs qui m'ont frappé à première vue — cette énormité, dis-je, montre clairement que le P. Sire non seulement n'a aucune des qualités nécessaires pour mener à bien un travail de ce genre, mais qu'il manque même des notions les plus élémentaires. On ne s'improvise pas historien.

Il reste à souhaiter de voir le travail promptement repris et mené rapidement à bien par un religieux compétent cette fois. On peut souhaiter en outre qu'à l'avenir censeurs et approbateur aient un minimum d'instruction qui leur permette d'exercer utilement leur fonction.

Henri Lemaître.

Digitized by Google

PÉRIODIQUES

Archivum franciscanum historicum. Periodica publicatio trimestris cura PP. Collegii D. Bonaventurae. — Quaracchi.

TOME XVII, 1924.

ANDRÉ CALLEBAUT, O. F. M. *Le B. Jean Duns Scot étudiant à Paris vers* 1293-1296, p. 3-12. — Cf. *Revue d'Hist. francisc.*, t. Ier, p. 376.

WILLIBRORDUS LAMPEN, O. F. M. *De martyribus Alcmariensibus, P. Daniele ab Arendonck et sociis O. F. M.* Cf. 1923, p. 453-468; 1924, p. 13-29, 169-182. — Il s'agit de six Frères Mineurs du couvent d'Alkmaar en Hollande, quatre prêtres et deux convers, martyrisés par les Protestants en 1572. Le P. Florent de Leyde écrivit le récit historique de leur martyre qui fut envoyé à Rome, en 1581, au ministre général François de Gonzague.

LEONARDUS LEMMENS, O. F. M. *De sorte Archivi generalis Ordinis Fratrum Minorum et Bibliothecae Aracoelitanae tempore Reipublicae Tiberinae (an. 1798, 1799)*, p. 30-54. — Les Archives générales de l'Ordre des Frères Mineurs, conservées depuis des siècles au couvent de l'Aracoeli à Rome, furent entièrement détruites en 1799 pendant l'occupation française. Elles n'ont donc pu être transportées à Paris en 1810, comme on l'a écrit quelquefois par erreur. Mais une partie des archives de la Famille Ultramontaine, France, Espagne, Amérique, etc. (cf. *France Francisc.*, t. IV, 1921, p. 183) se trouve encore à Rome au couvent des Santi Quaranta. Celles des Cordeliers français, depuis 1771, existent au couvent des Douze-Apôtres (*Revue d'Hist. francisc.*, t. Ier, p. 399). Enfin, on peut voir aux Archives du Vatican, fonds « FRANCISCANI » une collection de 378 p. concernant la province française de Saint-André en 1729, 44 lettres provenant de la province d'Alsace (1746-1748), 11 lettres et la table capitulaire de 1757 de la province de Saint-Antoine en Artois (p. 44).

MICHAEL BIHL, O. F. M. *Tria nova documenta de missionibus Fr. Min. Tartariae Aquilonaris annorum* 1314-1322, p. 55-71.

Digitized by Google

— Déjà en 1923 (*Arch. francisc. histor.*, t. XVI, p. 89-112) le P. Bihl et M. Moule, de Cambridge, avaient publié sur le même sujet deux lettres datées du 15 mai 1323. Une nouvelle découverte du savant anglais, aiguillé et aiguillonné par le Directeur de l'*Archivum*, a mis au jour une lettre de l'empereur des Tartares accordant aux Frères Mineurs d'amples privilèges (29 mai 1314); une lettre de 1320 adressée au ministre général, Michel de Césène, par fr. Johanca hongrois et les autres Mineurs *pro Deo peregrinantes*; une lettre du même ministre général, datée de Pérouse, 15 juin 1322, à fr. Henri de Saxe dans la province de la vicairie de Tartarie Aquilonaire.

W. Mulder, S. J. *Gulielmi Ockam Tractatus de Imperatorum et Pontificum potestate.* Cf. *Archiv. francisc. histor.*, 1923, t. XVI, p. 469-492 ; 1924, p. 72-97. — Après avoir donné la liste chronologique des œuvres polémiques de G. O., pendant dix-huit ans (1330-1347), l'A. publie un traité complet du *Venerabilis Inceptor* dont on ne connaissait jusqu'ici que la première partie. Il prouve qu'à la fin de sa vie l'ardent polémiste, aveuglé par la haine, n'avait pas changé de sentiment vis-à-vis du Siège apostolique, depuis sa fuite d'Avignon en 1330. — La lettre adressée par G. O. au chapitre général d'Assise de 1334, conservée à la Bibl. nat. de Paris, ms. lat. 3387, attend un éditeur.

Lorenzo Pérez, O. F. M. *Fr. Jeronimo de Jesus, restaurador de las Misiones en el Japon, sus Cartas y Relaciones.* Cf. *Archiv. francisc. histor.*, 1923, t. XVI, p. 507-544; 1924, p. 98-177 (à suivre).

M. Bihl, O. F. M. *De editionibus Statutorum Alexandrinorum anni 1500*, p. 118-144. — Au chapitre général de Terni célébré le 4 octobre 1500 par la Communauté de l'Ordre, en dehors des vicaires généraux des Observants, Gilles Delfini d'Améria fut élu ministre général et des Constitutions discutées et approuvées, confirmées par le pape Alexandre VI, le 7 avril 1501, d'où leur nom d'Alexandrines. Elles parurent à Rome chez l'imprimeur Eucher Siller le 8 avril 1501. Bien qu'elles n'aient jamais été entièrement observées, ces Constitutions furent imprimées de nouveau à Bologne, en 1587, à l'usage des Conventuels.

Michel de Dmitrewski. *Fr. Bernard Délicieux, O. F. M., sa lutte contre l'Inquisition de Carcassonne et d'Albi, son procès, 1297-1319*, p. 183-218, 313-337, 467-488 (à suivre).

Hyacinthus d'Agostino, O. F. M. *Instrumentum pacis a S. Joanne Capistranensi inter Ortonenses et Lancianenses con-*

Digitized by Google

ciliatae, *1427*, p. 219-236. — Les villes d'Ortona et de Lanciano étaient périodiquement en guerre à cause du port de Castro San Vito, sur lequel Ortona avait des droits et où Lanciano tenait ses foires célèbres. Chacune des deux villes cherchait à exclure sa rivale. Le grand prédicateur franciscain, saint Jean de Capistran, parvint à faire conclure entre les deux cités un traité de paix en dix articles, mars 1427.

M. Bihl, O. F. M. *De tertio Ordine S. Francisci in provincia Germaniae superioris sive Argentinensi syntagma*. Cf. *Archiv. francisc. histor.* 1921, t. XIV, p. 138-198, 442-460 ; 1922, t. XV, p. 349-381 ; 1924, t. XVII, p. 237-265 (à suivre).

Joseph M. Pou y Marti, O. F. M. *Index regestorum Familiae ultramontanae* (saec. XVI et XVII). Cf. *France Francisc.*, t. IV, 1921, p. 183-212, reproduisant les mentions concernant la France de l'*Archiv. francisc. histor.* de 1918, 1919 et 1920. Voir *Archiv. francisc. histor.*, 1921, t. XIV, p. 498-513; 1923, t. XVI, p, 200-218 ; 1924, p. 265-274, 415-424 (à suivre).

Paolo Sevesi, O. F. M. *Il monastero delle Clarisse in S. Apollinare di Milano. Documenti saec. XIII-XVIII*, p. 338-364, 520-544 (à suivre).

Domenico Cambiaso. *Statuti della Compagnia di S. Francesco a Borgonovo* (*Genova*) *del 1482*, p. 365-377. — L'A. traite rapidement de l'influence de l'Ordre franciscain sur les confréries de Gênes et de la Ligurie. Il publie les statuts de la Société de Saint-François qui avait son siège dans une chapelle de Borgonovo, statuts rédigés en 1482, parvenus à nous incomplets, et paraissant substitués à de plus anciens. Ces statuts présentent une certaine analogie avec la règle du Tiers-Ordre, et avec ceux des confréries similaires de Brescia, Reggio et Parme déjà publiés dans l'*Archiv. francisc. histor.*

Teodosio Somigli, O. F. M. *Vita di S. Giacomo della Marca, scritta da Fra Venanzio da Fabriano*, O. M. Obs., p. 378-414. — Venance de Fabriano, compagnon pendant treize ans de saint Jacques de la Marche, O. F. M., 1394-1476, rédigea sa vie jusqu'ici inédite. L'A. la fait précéder d'une dissertation sur le biographe et d'une bonne bibliographie de saint Jacques.

W. Lampen, O. F. M. *De textibus S. Scripturae allegatis in opusculis S. P. N. Francisci*, p. 443-445. — Abstraction faite de l'Office de la Passion, l'Ancien Testament est cité 39 fois dans les Opuscules de saint François et le Nouveau 200 fois. Nous ne voyons pas pourquoi l'A. élimine cet Office de la Passion qui prouve au contraire combien l'Écriture était familière au Père Séraphique.

Digitized by Google

Id. *Utrum S. P. N. Franciscus cognoverit Regulam S. Benedicti*, p. 445-448. — Saint François a connu la Règle bénédictine et quelques expressions en ont passé dans ses écrits. Si l'A. avait comparé le portrait que saint Fr. fait du ministre général idéal avec les qualités que saint Benoît réclame pour l'abbé du monastère, peut-être aurait-il retrouvé quelques réminiscences du code monastique.

J. Pou y Marti, O. F. M. *Litterae confraternitatis a S. Bonaventura societati Recommendatorum B. M. V. Romae concessae, a. 1268*, p. 448-454. — La chronologie de la vie de saint Bon. laissait une lacune du 1er février 1267 au 6 décembre 1268. Ce document nous apprend qu'il était à Rome le 7 juillet 1268. D'autre part, il n'est pas le fondateur de la confrérie du Gonfalon, comme on l'a écrit.

L. Lemmens, O. F. M. *Benedictus XIV et S. Leonardus a Portu Mauritio*, p. 454-456. — Fiches de Garampi concernant les deux missions que le pape fit prêcher à Rome, en 1740 et 1749, par le grand apôtre franciscain.

Miroslav Premrou. *Serie dei vescovi romano-cattolici di Beograd, studio storico composto in base a documenti degli Archivi Vaticani*, p. 489-508 (à suivre).

Walter Seton. *The letters from Saint Clare to Blessed Agnes of Bohemia*, p. 509-519. — Jusqu'ici, des quatre lettres de sainte Claire à la bse Agnès de Bohême, on ne connaissait que la première publiée dans les *Anal. francisc.*, t. III, p. 184-186. Maintenant, grâce à l'indication d'un ms. du Chapitre cathédral de Milan, donné en 1896 par le Dr. A. Ratti (S. S. Pie XI), le texte des quatre lettres est publié. Aucune n'est datée, mais la seconde parle de « *venerabilis Patris nostri fratris nostri Helie, generalis ministri* », ce qui permet d'affirmer qu'elle est antérieure à 1239, date de la chute de ce « vénérable Père ».

Zeffirino Lazzeri, O. F. M. *Fra Mariano da Firenze. La storia della traslazione dell'abito di S. Francesco da Montauto a Firenze*, 1503, p. 545-559. — Ce serait l'habit que portait saint François quand il reçut les stigmates, le 14 septembre 1224. En retournant de l'Alverne à la Portioncule, il s'arrêta au château de Montauto, chez le comte Albert qui lui donna une nouvelle tunique pour avoir la sienne en échange. Cette précieuse relique portée à Florence, 1503, au couvent de S. Salvatore al Monte (Monte alle Croci), se conserve depuis 1571 dans l'église franciscaine d'Ognissanti. Le plus ancien témoignage écrit, constatant l'habit de saint François à Montauto, remonte un peu avant 1368.

Digitized by Google

Études Franciscaines. — Paris, Librairie Saint-François, 4, rue Cassette, VIe.

TOME XXXVI, 1924.

H. MATROD. *Les Franciscains en Albanie au* XVIIe *siècle*, p. 5-28. — Récit émouvant de la mission entreprise par les Frères Mineurs Réformés, le 7 déc. 1634, d'après l'*Orbis Seraphicus, Missiones*, t. II, Quaracchi, 1886.

EPHREM LONGPRÉ, O. F. M. *La Philosophie du B. Duns Scot*. Cf. 1923, p. 26-66, 241-278, 499-531, 582-614; 1924, 29-62, 225-253, 337-370. Réponse au *Duns Scot* de Bernard Landry, Paris, 1922. — I. Duns Scot et la pensée catholique. Ses écrits authentiques; II. Le vouloir de Dieu et l'idée d'ordre chez Duns Scot; III. Sa théodicée; IV. Sa synthèse séraphique; V. Duns Scot : le nominalisme et la Réforme; VI. L'intellectualisme scotiste; VII et VIII. Le traditionalisme de Duns Scot; les idées synthétiques de la pensée scotiste. *Appendices* : I. Le sens original de la critique de Duns Scot; II. Note sur Jean le Chanoine, le même que Jean Marbres; III. L'authenticité des « Théorèmes » et du « De Rerum Principio ».

MICHEL-ANGE, O. M. Cap. *Le Traité de saint Pierre d'Alcantara*, p. 63-83, 141-166. — Dans le n° mars-avril 1923 des *Études Franciscaines*, p. 198-214, le P. Ubald avait écrit un article : « Louis de Grenade ou saint Pierre d'Alcantara » et repris la question débattue depuis le milieu du XVIIIe siècle : Le Traité de l'Oraison attribué à saint Pierre d'Alcantara est-il l'œuvre de ce saint, ou n'a-t-il pas pour auteur Louis de Grenade, O. P.? Le P. Ubald concluait en faveur du Dominicain. — Le P. Michel-Ange essaie de prouver ici la thèse opposée, à savoir que saint Pierre composa son Traité vers 1533-1535, « date de tout temps affirmée par nos auteurs » (p. 64), alors que le Livre de L. de Grenade ne fut imprimé qu'en 1553. Possède-t-on une édition ou des mss de 1533-1535? Non. L'A. estime que la question « est avant tout affaire de critique interne » (p. 150-151). — De son côté le P. Ubald répond (p. 164-166) : I. Saint P. d'Alcantara est-il l'auteur du *Traité* qui lui est attribué? Oui; II. A quelle date et où ce *Traité* a-t-il été composé et imprimé? Vers 1556 et à La Lapa probablement; la première apparition de la date de 1533-1535 n'est pas antérieure à 1880; III. Saint Pierre s'est-il servi du *Livre* de Grenade? Oui; IV. L. de Grenade a-t-il amplifié le *Traité* d'Alcantara? Oui, non pour le mettre dans son *Livre*, mais dans son *Guide*

Digitized by Google

des pécheurs. — Le P. Michel-Ange nous affirme que l'austérité de S. P. « est imprégnée du charme de l'esprit du séraphique Père » (p. 76), et que son Traité nous « aidera à pénétrer les nuances les plus délicates de ce dont est constitué le fond de l'âme franciscaine, cet esprit du séraphique Père dont le saint réformateur a été l'un des plus glorieux et des plus authentiques représentants » (p. 159). Tous les lecteurs ne partageront pas cette manière de voir et préféreront dire avec M. Gilson (*Revue d'Hist. francisc.*, t. Ier, p. 380) que le Traité de saint P. d'Alcantara, au lieu d'être un « Manrèse franciscain » devrait plutôt s'appeler un « Manrèse écrit par un Franciscain ».

Ildefonse Ayer, O. M. Cap. *Où place-t-on le paradis terrestre?* p. 117-140, 371-398 (à suivre). — Exposé historique d'une conception chrétienne des premiers siècles (thèse présentée et admise pour le doctorat à la Faculté de théologie de Fribourg).

A propos d'un centenaire : 1. Le triduum d'Avignon, en l'honneur du sixième centenaire de la canonisation de saint Thomas d'Aquin, à Notre-Dame des Doms, le 18 juillet 1323; la conférence de Jacques Maritain et les exigences scotistes, p. 167-183 (S. Belmond, O. F. M.). 2. La semaine thomiste de Rome, du 17 au 24 nov. 1923, p. 183-191 (P. Symphorien, O. M. C.).

R. P. Ubald, O. M. Cap. *Le P. Eugenio da Sortino, Capucin sicilien*, p. 192-198. — Né en 1827, novice vers 1844, quatre fois provincial après la dispersion de 1866, il releva l'Ordre en Sicile et notamment dans sa province de Syracuse. Il mourut le 28 avril 1911, avec la réputation d'un religieux austère.

R. P. Godefroy. *Les Études orientales du T. R. P. Hilaire de Barenton*, O. M. Cap., p. 254-266. — Recension de cinq ouvrages parus de 1920 à 1923 : 1° « La langue étrusque dialecte de l'ancien égyptien »; 2° « Le temple de Sib Zid Goudéa, Patési de Lagash (2100-2080 av. J.-C.) et les premiers empires de Chaldée »; 3° « Le temple de Sib Zid Goudéa. Patési de Lagash et les origines italiennes ou les deux Empires latin et osco-basque »; 4° « Le Mystère des Pyramides et la chronologie sothiaque égyptienne reconstituée sur de nouvelles bases »; 5° « Abraham en Égypte et en Chanaan; le pays et les peuples ».

Oscar de Pamel, O. M. Cap. *La Psychologie de saint François d'Assise.* Cf. 1921, p. 489-505; 1922, 327-345, 500-519; 1924, 267-274 (à suivre).

R. P. Armel. *Le Culte de sainte Anne dans les pays rhénans, au moyen-âge, et les Franciscains.*

Digitized by Google

R. P. Louis de Gonzague. *L'Autonomie de la Macédoine*, p. 284-307. — Elle « est pratiquement impossible » (p. 305).

Prosper d'Enghien, O. M. Cap. *Une Réparation. Le chanoine Jean-Joseph Loiseaux, T. R. P. Piat de Mons, Frère Mineur Capucin.* Cf. t. XXVII, p. 441-471 ; t. XXVIII, p. 14-42, 202-240 ; t. XXIX, p. 260-87 ; t. XXXVI, 1924, p. 399-429, 519-533 (à suivre).

Oscar de Pamel, O. M. Cap. *Le Mouvement franciscain dans les Indes orientales anglaises*, p. 422-429 (à suivre).

R. P. Elzéar. *Souvenirs d'un Père Maître*, p. 430-442. — Scènes charmantes de la vie de noviciat, d'après les principes capucins.

Lettre de S. E. le cardinal Giorgi au R. P. E. Longpré, le félicitant « d'avoir mis en pleine lumière la philosophie de l'être, si puissamment élaborée par le B. Duns Scot et ses admirables idées sur Dieu et sa vie divine », Rome, 1924, p. 449-450.

R. P. Jean de Dieu. *Saint Thomas et les directions pontificales*, p. 451-477. — Excellente étude, mais où l'A. plaide trop le droit à l'existence des écoles scolastiques autres que la thomiste. « Nous ne songeons nullement, écrit-il p. 477, à ravir à saint Thomas le suprême magistère dont Dieu l'a revêtu et que l'Église a sanctionné ». Les scotistes du xviie siècle, qui ont fait des travaux de géant pour aboutir à la définition du dogme de l'Immaculée Conception, malgré les efforts inouïs de l'école dominicaine, n'ont jamais reconnu « à saint Thomas le suprême magistère » de droit divin, ni même ecclésiastique.

Un Panégyrique de saint François d'Assise prononcé au xviie *siècle*, p. 478-498. — Discours, farci de citations de saint François de Sales, prononcé dans l'église des Cordeliers de Clermont, le 4 octobre 1667, par Nicolas de Hauteville, chanoine de la cathédrale de Genève.

R. P. Gratien. *Ordres mendiants et clergé séculier à la fin du* xiiie *siècle*, p. 499-518. — Trois phases dans le mouvement d'opposition dirigé par le clergé au xiiie siècle, contre les Prêcheurs et les Mineurs, à cause de leurs privilèges nécessités par leurs services, à cause de leurs succès et de leurs abus. 1° Des origines à l'entrée de l'Université de Paris dans le conflit, en 1252. 2° De 1252 à 1279 quand elle dénonce l'illégitimité de leur ministère et la fausseté de leurs principes de perfection. 3° Depuis la décision en faveur des Frères par Nicolas III, jusqu'au concile de Vienne en 1312. Cette dernière phase est l'objet de la présente étude très bien conduite. Les papes Martin IV, Honorius IV, Nicolas IV continuent leur faveur

Digitized by Google

aux Mendiants par la fameuse bulle *Ad fructus uberes* du 13 décembre 1281. Le légat Benoît Gaétani, si dur contre le clergé, prend son parti en devenant Boniface VIII, et supprime plusieurs privilèges des Frères. Benoît XI les rétablit. Au concile de Vienne, Clément V cède devant les réclamations des évêques et remet en vigueur la décision de Boniface VIII. Il en fut ainsi jusqu'à l'avènement de Sixte IV, 1471-1484. Exempts de la juridiction épiscopale pour leur gouvernement intérieur, Prêcheurs et Mineurs lui sont soumis pour le ministère des âmes. « Un droit nouveau s'était élaboré et fixé pendant le XIIIe siècle, attribuant aux religieux une part des fonctions pastorales que l'ancien droit leur refusait », p. 518. — Dans une note de la p. 514, le P. Gr. redresse une assertion du P. Frédégand (*Études francisc.*, t. XXXIV, 1922, p. 548-560 ; *France Francisc.*, t. V, 1922, p. 474) au sujet de la diffusion du Tiers-Ordre. Ce n'est pas Arnoul de Fournival, évêque d'Amiens de 1236 à 1247, qui serait l'auteur de la fameuse lettre attribuée à Pierre de la Vigne, chancelier de l'empereur Frédéric II, car alors les Frères Mineurs venaient à peine de s'établir dans la ville, mais, un de ses successeurs, Guillaume de Mâcon, le violent adversaire des Ordres Mendiants. D'ailleurs, de son temps, vivait un second Arnoul de Fournival, archidiacre d'Amiens.

J. Blarez, *Une Lettre d'affiliation*, p. 534-538. — Diplôme de communication des faveurs spirituelles de l'Ordre, par le ministre général des Capucins, Séraphique de Ziegenhals, à Louis Robert de Beauchamp, de Poitiers, et à plusieurs membres de sa famille, le 31 octobre 1758.

H. Matrod, *Les Frères Mineurs et la construction du couvent orthodoxe de Detchani*, p. 538-554. — Le rayonnement commercial de Venise ; l'influence de la reine Hélène, française, catholique; la sympathie pour les Balkans du pape Nicolas IV, ancien provincial franciscain de Dalmatie : telles sont les causes multiples qui amenèrent les Frères Mineurs en Serbie au XIIIe siècle, et permirent que de 1327 à 1335, fr. Vita de Cattaro construisît l'église du monastère basilien de Detchani, « la plus belle des églises serbes », basilique triple, à triple nef, emmanchée l'une dans l'autre.

Franciscana (anciennement *Neerlandia franciscana*), Revue trimestrielle. Iseghem — (Belgique).

Tome VII, 1924.

R. P. Hildebrand, O. M. Cap. *Ieperen en de Kapucijnen*,

Digitized by Google

p. 1-40. « Les Capucins et la ville d'Ypres (*suite*). — Activité apostolique. Ypres sous la province de Lille et la custodie de Dunkerque. Rattachement à la province de Flandre. Suppression du couvent.

Jérôme Goyens, O. F. M. *Sœurs du Tiers-Ordre à Bruges. Textes inédits* (suite et fin), p. 41-64. — Actes en latin et en flamand concernant le monastère de Sainte-Élisabeth, en 1485, 1487, 1498, 1512, 1513, 1518, celui de la rue du Saint-Esprit en 1520, 1586, celui des Sœurs Grises de la rue des Baudets, à une date incertaine.

Le Rme P. Symphorien de Mons, définiteur général de l'Ordre des Frères Mineurs Capucins, mort à Rome le 1er avril 1924. Notice nécrologique, avec portrait p. 97-99. Bien que « docteur en philosophie thomiste, il restait néanmoins attaché aux traditions scientifiques de l'Ordre » et publia un article remarqué sur la distinction formelle de Scot et les Universaux.

B. Kruitwagen, O. F. M. *Een Arbor Seraphicae Sanctitatis* (suite et fin), p. 99-114, 177-187. — L'Arbre de la sainteté séraphique (ou Rosaire de Saint-François) imprimé à Nuremberg en 1484. Une œuvre inconnue de l'historien Nicolas Glassberger ? En quel sens les personnages représentés méritent les titres de canonisés, saints ou bienheureux. Relations de N. Glassberger avec Celtes et les humanistes de Nuremberg.

H. Nelis. *Philippe le Bon et les Frères Mineurs de Bruges* (1451), p. 115-117. — Ordre de paiement de 120 b. pour la réparation de trois verrières de l'église conventuelle de Bruges.

H. Lippens, O. F. M. *Les premiers Statuts des Observantins de la province de Flandre,* 1525-1542, p. 118-136, 195-214. — La prov. de Flandre fut séparée de celle de France-Parisienne en 1523, pour un motif politique. Description du ms. 142 de la Société archéologique de Namur renfermant le texte inédit des Statuts. Publication intégrale de ces statuts avec notes explicatives.

R. P. Hildebrand, O. M. Cap. *Derdeordelingen te Kortrijk en omstreken in de* XVIIe-XVIIIe *eeuw.* « Tertiaires à Courtrai et aux environs au XVIIe-XVIIIe », p. 137-152. — Liste des membres, d'après le registre de l'ancien couvent des Capucins.

Idem. *Le Théologien Fulgence Bossaert de Stenvoorde, capucin,* p. 188-194. — F. B. chanoine d'Ypres jusqu'en 1698, profès chez les Capucins de Bailleul le 15 nov. 1703, lecteur de 1709 à 1715, de 1715 à 1721, chargé du cours de philosophie en 1725, mort à Ypres le 14 août 1746, auteur d'un cours de théologie en 6 vol. in-12 édité en 1780-1783, 1815-1817. L'A.

Digitized by Google

nous apprend qu'au XVIIIe siècle « un lecteur unique dirigeait les mêmes étudiants pendant tout le temps de leurs études et leur enseignait toutes les branches des sciences philosophiques et théologiques... Il n'y avait pas, dans ce système, de lecteurs « spécialistes »... Un nouveau cours était organisé tous les deux, trois ou quatre ans, d'après le nombre des clercs. C'est dire qu'à la fin du noviciat il fallait souvent attendre un, deux ou trois ans, avant de pouvoir commencer sa philosophie ».

WILLIBRORD LAMPEN, O. F. M. *Documenten aangaande de Minderbroeders te Alkmaar*. « Documents sur les Mineurs à Alkmaar », p. 215-226. — L'ancien couvent et les martyrs d'Alkmaar en 1572, d'après les notes du curé W. Kleeff. Les missionnaires de l'Ordre depuis la Réforme, d'après le même document. Notes diverses sur cette station.

J. GOYENS, O. F. M. *Documents sur les Clarisses de Bruges*, p. 227-239. — Actes en latin et en flamand de 1268, 1342, 1356, 1499, 1522, 1591.

R. P. HILDEBRAND, O. M. Cap. *Un Mouvement pseudo-mystique chez les premiers Capucins belges*, p. 257-263. — Très curieuse étude sur ce quiétisme de la fin du XVe siècle, « *via otiositatis et via pigritiae* », qui absorbe la journée en contemplations mystiques, ruine la santé, exige bientôt des soins spéciaux et des aliments recherchés, donne le dégoût des œuvres et pratiques extérieures, de la prière vocale, affecte une figure triste et austère, en arrive au mépris des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, par contre multiplie les entretiens, billets et traités spirituels avec les séculiers... Néanmoins, contrairement aux anciens *Spirituels* de l'Ordre, ces mystiques ne négligent et ne réprouvent nullement l'étude. Les Supérieurs durent interdire, sous peine d'excommunication la lecture des écrits d'Harphius, Tauler, Ruysbroch. (L'A. fait remarquer que les mêmes auteurs furent interdits aux Jésuites en 1578, comme moins appropriés à l'esprit de la S. J.).

W. LAMPEN, O. F. M. *Een Reis naar Jerusalem in 1614*. « Un voyage à Jérusalem en 1614 », p. 264-267. — A l'occasion d'un pélerin hollandais, description minutieuse des cérémonies usitées lors de l'arrivée des pélerins à Jérusalem.

J. GOYENS, O. F. M. *Fondatie van Missen enz. bij de Brugsche Minderbroeders* (1477), p. 268-273. — Document concernant la fondation de messes, etc., à l'église des Frères Mineurs de Bruges en 1477, avec mention de l'évêque franciscain Gilles De Baerdemakere (Barbier ou Le Barbier).

R. P. HILDEBRAND, O. M. Cap. *Le Ministère de la prédication*

Digitized by Google

chez les anciens Capucins flamands (1630), p. 274-314. D'après le « Libellus stationum FF. Capucinorum per totam provinciam Flandriae in unoquoque conventu », ms. compilé en 1630, document de grande valeur pour l'histoire du ministère apostolique en Belgique et dans le Nord de la France.

Pourquoi faut-il qu'après de si belles études, après la mise au jour de si nombreuses pièces rares et intéressantes, le R. P. Hildebrand vienne annoncer à ses lecteurs que *Franciscana* ne paraîtra plus désormais? La raison en est d'ordre exclusivement financier. Nous regrettons vivement qu'une nécessité aussi inéluctable arrête ce généreux essor. Puisse la célébration du VIIe centenaire susciter l'octroi de fonds pour une œuvre si bien conduite.

Fr. DE S.

Revue d'histoire de l'Église de France.

Tome X, 1924, p. 320-332.

J. RENNARD, curé de Case-Pilote. *A propos d'un recent Essai sur l'histoire religieuse de la Martinique.* — L'essai en question a paru dans l'*Annuaire pontifical catholique* de 1924 (p. 470-492); il nous vaut, sous couleur de rectifications, un excellent mémoire sur l'évangélisation de la Martinique, à laquelle contribuèrent les Jésuites, les Dominicains et les Capucins. Ces derniers arrivèrent certainement avant 1686, car dès 1674 on les voit desservir les paroisses de Fort-Royal et du Marin; ils devaient venir de l'île de Saint-Christophe. La présence de religieux d'ordres différents n'était pas sans créer de fréquentes contestations, dont se ressentait la colonie. D'autre part l'auteur ajoute que « des religieux faits pour la vie de communauté étaient peu aptes au ministère des âmes à la Martinique lequel, dès le début, a été un ministère paroissial. Dès lors les religieux se trouvèrent réduits à cette alternative: ou bien abandonner une partie de leurs constitutions ou bien laisser péricliter la vie paroissiale. Les Capucins optèrent pour la première manière et ne tardèrent pas à tomber dans des extravagances. Les Jésuites et les Dominicains tentèrent un moyen terme en établissant leur résidence soit dans leur maison conventuelle, soit dans divers centres d'où ils rayonnaient aux alentours, ce qui mécontentait les populations et exposait les malades à mourir sans sacrements » (p. 327-328). Le remède proposé qui était d'établir un évêché à la Martinique et qui fut sur

Digitized by Google

le point d'aboutir en 1773, ne fut adopté qu'en 1851. L'auteur n'aurait pas eu tort de développer davantage sa pensée et de produire plus de documents sur ce ministère paroissial des réguliers; car s'il est d'avis qu'à certains moments les Capucins ont commis des « extravagances », il n'eût pas été inutile d'en fournir les preuves pour que le lecteur pût juger. Nous souhaitons donc que par la suite il fasse mieux connaître ses raisons et surtout qu'il n'hésite pas à publier les plus importantes des nombreuses pièces d'archives dont il cite les cotes dans son annotation.

H. L.

Dans le *Correspondant* du 10 septembre 1924, nous relevons (p. 769-787) un excellent article de M. Alexandre Masseron, sur *Les Stigmates de saint François d'Assise, pour le VIIe centenaire du miracle de l'Alverne (septembre 1224-septembre 1924)*. L'auteur y résume avec la plus grande clarté tout ce qui a été écrit à ce sujet; il annonce l'apparition prochaine dans le numéro des *Studi francescani* consacré au Centenaire des Stigmates, d'un article du P. Ferdinand Delorme, intitulé *Elévations théologiques sur saint François « l'autre ange au signe du Dieu vivant »* et relatif à un traité inédit de la fin du XIIIe siècle, découvert dans deux mss. de la bibliothèque communale d'Assise. Nous remercions très vivement M. Masseron pour les éloges qu'il fait de notre Revue à la fin de son article.

Le Gérant : Joseph Gamon.

Le Puy-en-Velay. — Imp. Peyriller, Rouchon et Gamon, boulevard Carnot, 23.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Le Puy. — Impr. Peyriller, Rouchon et Gamon.

Digitized by Google

JUN 23 1925

Revue d'Histoire franciscaine

TOME II. N° 2.

AVRIL 1925.

L. SERBAT. L'ÉGLISE DES FRÈRES MINEURS A VALENCIENNES 141

A.-G. LITTLE. AUMÔNES FAITES PAR ÉDOUARD Ier AUX FRÈRES MENDIANTS EN GUYENNE EN 1289 178

A. DORNIER. ARCHIVES DES CLARISSES DE BESANÇON .. 186

HENRI LEMAÎTRE ET M.-L. ARRIVOT. LE TRÉSOR DU GRAND COUVENT DE PARIS. 203

MÉLANGES

FRANÇOIS DE SESSEVALLE : Le Parlement au couvent des Cordeliers de Pontoise en 1720, 256. — M. DE DAINVILLE : Statue de sainte Anne, provenant des Cordeliers de la Roquebrussanne, 262.

COMPTES RENDUS

Dr DOMINICUS MANDIĆ : De legislatione antiqua ordinis Fratrum Minorum, vol. I, 265. — P. V. FACCHINETTI : Iconografia francescana, 266. — P. L. BRACALONI : L'Arte francescana nella vita e nella storia di settecento anni, 268. — P. EGIDIO M. GIUSTO : Giovanni Duns Scott,... 272. — H. CLÈRE : Le Chef de sainte Elisabeth de Hongrie,... 275. — Ch.-V. LANGLOIS : Notices dans l'Histoire littéraire, 276. — Jean PLATTARD : L'Adolescence de Rabelais en Poitou, 281.

CHRONIQUE

PÉRIODIQUES

PARIS (VIe)
LIBRAIRIE AUGUSTE PICARD
82, RUE BONAPARTE

Digitized by Google

Revue d'Histoire franciscaine

DIRECTEUR : HENRI LEMAITRE

Recueil d'Histoire, de Littérature, d'Archéologie et d'Art.

La REVUE D'HISTOIRE FRANCISCAINE paraît tous les trois mois, par livraison de 152 pages environ; elle forme chaque année un beau volume in-8° de 600 pages, augmenté de nombreux hors texte.

La direction, entendant ne publier que des travaux d'érudition, n'acceptera que des articles présentant toutes garanties à ce point de vue; cette réserve faite, elle laisse aux auteurs toute la responsabilité des opinions qu'ils pourraient émettre.

RÉDACTION. — L'envoi des manuscrits, livres à rendre compte, revues en échange, doivent être adressés à *Monsieur le Directeur de la " Revue d'Histoire Franciscaine "*, 11, rue Guénégaud, Paris-6e.

ADMINISTRATION. — Les abonnements, réclamations, changements d'adresse et renseignements divers doivent être adressés à la *Librairie Auguste PICARD*, 82, rue Bonaparte, Paris-6e.

CONDITIONS. — Les abonnements sont annuels et partent de janvier; ils se paient à la réception du premier numéro de l'année.

France et Belgique : **30** fr. — Union postale : **35** fr.
Édition de luxe sur papier pur fil Lafuma : **60** fr.

Compte de Chèques Postaux : Paris 649-16.

Digitized by Google

L'ÉGLISE DES FRÈRES MINEURS

A VALENCIENNES

L'ancienne église des Frères Mineurs, devenue paroissiale sous le vocable de Saint-Géry, est, dans la ville de Valenciennes, la seule qui remonte au moyen-âge. Jadis, elle comptait parmi les plus remarquables des nombreux édifices religieux — une trentaine environ — que la révolution et les guerres de la fin du XVIIIe siècle ont enlevés à l'ancienne capitale de cette partie du Hainaut réunie à la France par Louis XIV.

Aujourd'hui encore, toute défigurée qu'elle est par de regrettables modifications subies sous prétexte d'embellissement et de consolidation, elle se distingue par des dimensions peu en rapport, semble-t-il, avec l'austérité du premier âge franciscain dont elle est cependant la contemporaine, puisque c'est dès l'année 1233 qu'elle fut achevée et consacrée. La cause en est dans les conditions même de l'établissement des Frères Mineurs à l'intérieur de la ville par la volonté de la comtesse de Flandre et de Hainaut, Jeanne, fille de l'empereur Baudouin de Constantinople (1), qui se montra pour eux une protectrice plus zélée que consciente des exigences de leur esprit de pauvreté.

Les circonstances de cet établissement, tant soit peu merveilleuses, et en tout cas, liées à des événements historiques de l'époque, le choix que les comtes de Hainaut, Hollande et Zélande, firent du couvent des Cordeliers pour y reposer sous de magnifiques sépultures, ont de bonne heure, attiré la curiosité des vieux annalistes du

(1) Jeanne, fille de Baudouin, IXe de ce nom en Flandre et VIe en Hainaut, succéda à son père, lorsque celui-ci, devenu le premier empereur latin de Constantinople, eut été, en 1205, fait prisonnier au siège d'Andrinople, par Joannice, roi des Bulgares, et mis à mort quelque temps après.

Digitized by Google

pays, tels Jacques de Guise (1), qui, en sa qualité de religieux du monastère, avait toute raison de s'y intéresser et toute facilité d'en consulter les archives; puis les historiens de Valenciennes, Henri d'Oultreman (2) et Sire Simon Le Boucq (3), qui suivent et, au besoin, complètent leur devancier. Naguères encore, une publication, due à un religieux franciscain (4), a reproduit ce que, dès le XIVe siècle, Jacques de Guise nous avait appris de cette histoire qui n'a donc rien d'inédit (5).

Il convient néanmoins de la retracer sommairement, sans essayer ici de distinguer jusqu'à quel point la légende s'y mêle, non sans charme, à la réalité (6), mais plutôt pour recueillir dans ces vieux auteurs, si peu préoccupés qu'ils aient été du point de vue archéologique qui est celui de cette étude, de précieux renseignements à l'aide desquels on peut rechercher, soit la solution des petits problèmes posés par la vue du monument, soit la confirmation ou l'explication de ce que lui-même nous révèle sur son âge et sur son passé.

A en croire Jacques de Guise, les premiers Frères Mineurs auraient fait leur apparition en Hainaut vers l'année 1215, sous la conduite de Frère Guillaume, plus tard gardien du couvent de Saint-Quentin (7). Quoiqu'il en

(1) Jacques de Guise, *Annales de Hainaut*, éd. de E. Sackur, dans les *Monumenta Germaniae historica. Scriptores*, t. XXX, 1896, préférable à celle du Mis de Fortia d'Urban, Paris, 1826-1838, 21 vol. in-8° avec traduction française. Une traduction partielle de l'éd. Sackur a été donnée par J. Linot, dans la *France franciscaine*, t. III, p. 45-89, sous le titre de : *Histoire de la fondation des Frères Mineurs de Valenciennes.*

(2) Henri d'Oultreman, *Histoire de la ville et comté de Valenciennes*, Douai, 1639, in-fol.

(3) Sire Simon Le Boucq, *Histoire ecclésiastique de la ville et comté de Valentiennes* (1650), Valenciennes, 1844, in-4°.

(4) R. P. Fulgence Thyrion, des Frères Mineurs. *Les Frères Mineurs à Valenciennes au* XIIIe *siècle*, Valenciennes, 1913, in-8°.

(5) Pour les deux derniers siècles du couvent, M. le chanoine Loridan a écrit une très complète « *Monographie des Récollets de Valenciennes* », dans les *Études franciscaines*, 1906, p. 315-427.

(6) Une étude critique de la fondation des Frères Mineurs à Valenciennes, d'après le texte de J. de Guise, serait à l'histoire franciscaine une contribution aussi intéressante que souhaitable.

(7) Éd. Sackur, L. XXI, ch. 2, p. 282. D'après Joergensen, *Saint François d'Assise* (traduction de T. de Wyzewa, Paris, 1909), p. 289, c'est au

Digitized by Google

soit de cette date bien prématurée, six frères, deux prêtres et quatre laïcs, s'étaient dirigés vers Valenciennes et selon l'usage des premiers Franciscains, s'étaient arrêtés hors les murs de la ville : au faubourg Notre-Dame, « en ung lieu nommé le mont de la Chapelle (1) ». Porteurs de lettres de recommandation de l'évêque d'Arras (2), ils furent bien accueillis par le doyen de chrétienté, préposé à la partie de la ville qui appartenait alors au diocèse de ce prélat (3). Ils se logèrent comme ils purent et, toujours conformément aux coutumes primitives de l'ordre, ils se rendaient pour leurs exercices spirituels dans une église paroissiale.

Les bourgeois de la ville, voyant que la résidence des nouveaux arrivés « estoit fort incommode » tant à cause du « petit logement » que de l'éloignement de l'église, obtinrent peu après de l'un de leurs concitoyens, Laurent de Champagne, qu'il cédât aux Frères Mineurs un modeste

chapitre de 1217 que saint François aurait résolu d'envoyer au-delà de l'Italie des missionnaires répartis en « provinces ». Le frère Pacifique, jadis le célèbre trouvère Guillaume Divini, « qui in saeculo dicebatur rex versuum », fut le chef de la mission de France, avec les FF. Albert et Ange de Pise. WADDING *in addit. ad annum 1216* n° 12. Le P. THYRION, *op. cit.*, p. 76, donne également la date de 1216 pour ce premier établissement, année qui serait pareillement celle de l'arrivée des Franciscains à Paris, *Topographie historique du vieux Paris, Région occidentale de l'Université*, Paris, 1887, p. 333. Cf. également GONZAGA, *De Origine seraphicae religionis*, 1587, p. 1066-1068.

(1) JOERGENSEN, p. 320 : ils prenaient gîte « chez les lépreux, ou bien dans une cave ou dans une église abandonnée ». Il en fut de même à Gand, où la comtesse Jeanne les transféra de la paroisse suburbaine d'Ackerghem dans un couvent qu'elle fit bâtir à l'intérieur de la ville — à Bruges où la même comtesse de Flandre changea leur demeure « *extra moenia urbis* » pour une résidence située au Braemberg (SANDERUS, *Flandria illustrata*, t. I, p. 244) — à Cambrai, où les Franciscains ne quittèrent le faubourg Cantimpré qu'en 1262. CARPENTIER, *Hist. de Cambrai*, Leyde, 1664, t. Ier, p. 524.

(2) Raoul, cardinal de Sainte-Sabine, évêque d'Arras de 1203 à 1221, qui aurait connu les Frères Mineurs à la croisade contre les Albigeois, d'après J. DE GUISE, L. XXI, ch. 2, p. 283.

(3) L'Escaut, dans sa traversée de la ville de Valenciennes, formait jusqu'au Concordat, la limite des deux diocèses de Cambrai et d'Arras. Il en était de même à Tournai, où toute la partie de la ville située également sur la rive droite du fleuve dépendait du diocèse de Cambrai, tandis que la rive gauche seule relevait de celui de Tournai.

Digitized by Google

hôpital qu'il avait fait bâtir « hors la porte cambrisienne », en l'honneur de Saint-Barthélemy pour servir de refuge aux voyageurs et aux pélerins (1). L'évêque de Cambrai, sous la juridiction de qui cet hôpital était placé, consentit à la cession.

Jacques Le Sauvage — c'était le nom du « doyen de Chrétienté (2) — » se joignit à la communauté et fit profession dans l'Ordre, après avoir vendu tous ses biens dont le prix lui permit d'« amplifier » cette résidence où les frères seraient entrés en 1219, non toutefois sans avoir, au préalable, fait abattre « quelque édifice qui estoit basti trop somptueusement à leur fantaisie », rapporte Simon Le Boucq chez qui nous lisons aussi un curieux tableau de leur genre de vie, bien conforme aux directions données par le saint fondateur : « après avoir faict leur debvoir à prier nostre bon Dieu, ils employoient le reste du temps à faire nattes, les aultres mandes et corbeilles; aultres tissoient drap et les aultres lioient et escripvoient libvres (3) ».

La diversité de ces métiers indique que la communauté était rapidement devenue assez nombreuse. Elle s'était accrue de frères dont l'histoire franciscaine a gardé le souvenir. Venus de Portugal et débarqués à l'Écluse, près de Bruges, ils n'étaient autres que plusieurs de ces anciens compagnons de croisade de l'empereur Baudouin qui, après la défaite et la mort de celui-ci, avaient quitté l'Orient pour le Maroc où ils avaient guerroyé sous les ordres de l'infant de Portugal, Don Pèdre, passé au service du sultan Abou Jacob. Ils avaient été témoins de la mort cruelle des cinq religieux envoyés par saint François pour convertir les musulmans et qui, comme l'on sait, furent les premiers martyrs de l'Ordre naissant.

(1) Le Boucq, p. 100.

(2) » Doyen de chrétienté » de Valenciennes et non « doyen de la chrétienté d'Arras », comme le dit le P. Thyrion, p. 77.

(3) Le Boucq, p. 101. Ici encore, ce récit s'accorde avec ce que nous savons des intentions de saint François relativement à la nécessité du travail manuel, et à la mendicité qu'il n'autorisait qu'en cas d'insuffisance de ressources. Cf. *Opuscula*, 79, et *Testament de saint François*, cités dans Joergensen, p. 484.

Digitized by Google

Ces chevaliers, émus des dangers que leur faisaient courir désormais l'intolérance mahométane excitée par la prédication un peu inconsidérée des missionnaires, avaient fait vœu, s'ils échappaient eux-mêmes au péril et rentraient en Europe, de prendre l'habit des héros dont ils avaient admiré la constance. En conséquence, parvenus sains et saufs à Lisbonne, avec les reliques des martyrs, ils avaient renoncé à leurs « armes, femmes, enffans, successeurs et honneurs mondains » et, s'étant fait passer pour morts, étaient venus se cacher à Saint-Barthélemy et dans d'autres couvents (1).

L'un d'eux, désigné sous le nom de frère Jean le Nattier avait été dans le siècle Josse de Gavre, seigneur de Materen (2). Un jour qu'il quêtait sur le « grand marché » de Valenciennes, il attira par son costume, jusqu'alors fort peu répandu, les regards et ensuite les aumônes d'un chevalier de la comtesse Jeanne, envoyé par elle en cet endroit pour voir où en étaient les travaux du beffroi (3) que la commune de Valenciennes y bâtissait. Or, ce chevalier était le Sire de Materen, neveu du quêteur (4).

Frère Jean le Nattier, craignant d'avoir été reconnu, et

(1) Les noms de la plupart de ces chevaliers ont été conservés. Jacques de Guise et Simon Le Boucq en ont donné la liste, reproduite par le P. Thyrion, avec quelques inexactitudes et sans chercher à rétablir des noms et des titres évidemment déformés : il semble bien douteux que le chef du groupe arrivé à Valenciennes ait été le « curé » de Zomerghem, le mot *curio* de l'éd. Fortia n'ayant aucunement ce sens dans le latin du moyen-âge; l'édition Sackur porte *curatus*, mais il n'en reste pas moins assez singulier de voir un ecclésiastique parmi des chevaliers combattants; c'était bien plutôt un chevalier d'une maison très connue en Flandre. De même, Gauthier de « Vièles » doit être Gauthier de Viesly, et Josselin « de Balehan » Josselin de Walhain, comme d'ailleurs l'a écrit Simon Le Boucq.

(2) Materen, Belgique, Flandre orientale, ancien doyenné d'Audenarde au diocèse de Cambrai.

(3) C'était en l'année 1222. Quelque temps après, ce beffroi fut remplacé par une très belle tour située en arrière de la précédente et qui subsista jusqu'au milieu du dernier siècle, époque à laquelle elle s'écroula grâce aux bons soins des architectes chargés de la restaurer.

(4) Jacques de Guise n'a pas donné le prénom de ce chevalier qui, d'après une mention du nécrologe des Frères Mineurs de Gand, paraît avoir été Arnoul de Gavre, seigneur de Materen et d'Escornaix (Schoorisse), frère de Rasse et de Philippe de Gavre, personnages connus dans l'histoire de Flandre.

Digitized by Google

sur le conseil du gardien de son couvent, résolut de s'enfuir aussitôt. Sa crainte était bien fondée, car le chevalier se mit à la recherche du religieux « en telle diligence qu'il le rencontra à my chemin entre Douay et Arras ». Il serait trop long de rapporter ici les entretiens qui suivirent la reconnaissance de l'oncle et du neveu et que l'on peut lire dans le latin de Jacques de Guise ou, mieux encore, dans la naïve et archaïque traduction qu'en a donnée Simon Le Boucq (1). Disons seulement que Josse de Materen fut amené à révéler l'identité de plusieurs hauts personnages, originaires de régions lointaines, et qui, eux aussi, menaient l'humble existence des frères de Saint-Barthélemy. La révélation était nécessaire pour prouver que ce n'était pas seulement « ceux de ces contrées » qui « avoient été séduictz par fantaisie, renonchant à leur noble ordre et chevallerie pour prendre une tant vile manière de vivre (2) ». Ainsi s'exprimait en effet le sire de Materen qui, plus tard, devait, à son tour, se « convertir » et devenir Frère Mineur au couvent de Gand.

Jeanne de Flandre, sans doute, fut mise au courant de cette rencontre. Au reste, les disciples de saint François, ne lui étaient pas inconnus, car, dans l'étroite et dure prison de la tour du Louvre où depuis la bataille de Bouvines, était retenu son mari, le comte Fernand, les visites et les encouragements des Cordeliers de Paris avaient été, comme il se plaisait à le répéter, la seule consolation du captif.

Bientôt une nouvelle occasion se présenta pour la fille de l'empereur de Constantinople d'avoir recours aux services des Frères Mineurs. Tous les historiens de la Flandre (3), car l'événement eut un grand retentissement, ont raconté le romanesque épisode du « faux Baudouin »

(1) Le Boucq écrivait vers 1650; mais appartenant à un pays alors étranger à la France et à sa littérature, bien que de même langue, son vocabulaire et son style rappellent une époque très antérieure.

(2) *Ibid.*

(3) Cf. Warnkoenig et Gheldolf, *Histoire de Flandre*, 1833, t. I, p. 236; E. Le Glay, *Histoire des comtes de Flandre*, t. II, p. 24; D'Oultreman, *Constantinopolis Belgica*, p. 390; Buzelin, *Gallo-Flandria*, p. 275; Oudegherst, éd. Lesbroussart, ch. 108, p. 113.

Digitized by Google

au profit de qui la souveraine des deux comtés fut bien près de perdre ses états. Par une de ces illusions contagieuses dont l'histoire, à plusieurs reprises et hier encore, a offert des exemples, une grande partie de ses sujets avaient cru à la survivance de leur ancien comte, miraculeusement échappé des mains des Bulgares et s'étaient imaginé le reconnaître dans « l'ermite du bois de Glançon » (1) qui, après quelque résistance, s'était laissé convaincre et, soutenu par bon nombre de seigneurs et de bourgeois, jouait non sans succès le personnage de l'empereur disparu.

Le sire de Materen, demeuré fidèle à la comtesse Jeanne, se souvint fort à propos de la présence à Saint-Barthélemy de quelques-uns des anciens compagnons de Baudouin. La comtesse elle-même voulut les interroger; mais « a son arrivée elle entendit que tous les freres qui avoient assisté à la mort de son père estoient partis du couvent, ne desirant d'estre ouïs, craindant de se rendre irreguliers et d'ailleurs qu'ilz ne desiroient nullement d'estre cognus » (2). Materen réussit à rejoindre une quinzaine de ces religieux et les amena devant l'évêque de Senlis, Guérin, le célèbre combattant de Bouvines, alors chancelier de France, que le roi Louis VIII avait chargé de l'enquête sur cette affaire qui le préoccupait à divers titres (3). On sait que le faux Baudouin, invité à se présenter devant lui et embarrassé par certaines questions, préféra ne pas y répondre sur le champ, sous prétexte d'un manque de mémoire, s'enfuit nuitamment, fut pris, convaincu d'être le fils d'un menestrel de Rains près de Vitry-en-Champagne et finalement pendu à Lille vers le milieu de l'année 1225 (4) : « Tel fut la fin de cet imposteur. Nonobstant cela et contre toutte

(1) « en un boys ki siet entre Tornai et Valenchienes que on apiele la foriest de Glanchon ». *Sigebert, Continuatio Aquicinct.*; *ad annum 1224* ».

(2) Le Boucq, p. 105.

(3) Le roi de France était le suzerain du comté de Flandre ; en outre, par sa mère, Isabelle de Hainaut, Louis VIII était le neveu de l'empereur Baudouin.

(4) Les lettres d'amnistie données par la comtesse Jeanne en faveur de tous ceux qui avaient été entraînés dans le parti du faux Baudouin sont datées du 25 août 1225. *Archives de la ville de Lille*, carton 1, pièce 1.

Digitized by Google

vérité, le peuple abbreuvé de la première opinion, plusieurs d'iceulx sont demeurez opiniastres et soustenant formellement que c'estoit le vray comte Baulduin, mesme jusques à présent s'en trouve dans ceste erreur et veulent que la comtesse Jeanne ait faict mourir son père et que pour avoir pardon à Dieu, elle at faict bastir et fondé diverses églises » (1).

Si c'est bien en 1226, comme paraît l'indiquer la date des actes qui la constituent, que cette fondation fut commencée, serait-ce donc à des remords que serait due la construction de la grande église des Frères Mineurs à Valenciennes? mais plutôt, selon la pensée de l'éditeur de Jacques de Guise, ne convient-il pas d'y voir simplement l'effet de la reconnaissance de la comtesse de Flandre envers des religieux qui l'avaient aidé à démasquer l'aventurier (2)? Toujours est-il que par deux actes séparés (3), quelques

(1) Le Boucq, p. 106. Cette opinion a gardé des partisans jusqu'à nos jours, ainsi qu'il ressort d'un travail très passionné, mais curieux par cela même, composé par le Dr de Meersseman, *Études historiques sur Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre*, Société d'Émulation de Bruges, t. III, 1840. En un sens tout opposé, un prélat du diocèse de Cambrai demandait tout récemment la béatification de la comtesse Jeanne.

(2) Mis de Fortia, t. XV, p. 338.

(3) Le texte de ces chartes « quae in cista sacristiae nostrae Valencenensis adhuc integrae conservantur », dit Jacques de Guise, a été reproduit par lui et par Simon Le Boucq. Sackur les a omises parce que le texte en a été publié par Miraeus *Opera diplomatica*, t. I, p. 199. Fernand, « de beneplacito et assensu domini nostri regis Franciae et ad ejus requestam », concède aux Frères Mineurs « in suburbio villae nostrae Valencenensis commorantibus ejusdem villae dungionem, XX solidos duntaxat pro feodo et dominium penes nos retinentes, hac praesupposita conditione quod Joannae praedictarum provinciarum comitissae... concurrat..... voluntas. Actum Parisiis in Lupara, A. D. MCCXXV, mense martio ». Si cet acte, ainsi que celui de la comtesse Jeanne, sont bien authentiques, il y a lieu de remarquer que l'initiative de la donation semble revenir au comte Fernand. Le Boucq, à qui cette particularité n'a pas échappé, explique que ce fut en réalité à la demande de la comtesse Jeanne et par l'intermédiaire du sire de Materen « député pour aller à Paris touchant les affaires du pays » et qui eut « permission du roy de parler au comte Ferdinand ». Le consentement de ce dernier fut acquis aussitôt, car, aurait-il répondu à l'envoyé de sa femme, « je suis plus tenu (après Dieu) à ces bons pères qu'à tout le monde; en touttes mes afflictions durant mon emprisonnement je n'ay reçeu aultres consolations ni intercessions envers Dieu et le roy sinon procédantes de leur bonne volonté ».

Quant à la date de cette donation, elle doit être vraisemblablement

Digitized by Google

mois après le supplice du faux Baudouin, Fernand, encore prisonnier au Louvre et Jeanne firent donation aux Frères Mineurs du château de Valenciennes, appelé « li dongeons » où était né en 1171 l'empereur de Constantinople, mais qui se trouvait délaissé et même tant soit peu ruiné depuis que le père de ce dernier, le comte Baudouin l'Édifieur, avait transporté sa résidence dans un nouveau « palais » situé à l'autre extrémité de la ville où une rue, la « Salle-le-Comte », rappelle aujourd'hui encore le lointain souvenir de cette magnifique demeure (1).

Le sire de Materen, accompagné d'un autre chevalier, Jean de Gand, fut chargé d'aller notifier cette donation à l'échevinage de Valenciennes et aux frères de Saint-Barthélemy. Ceux-ci ne montrèrent aucun empressement à l'accepter. Ils la jugeaient contraire à leurs règles de pau-

reportée à 1226 *nouveau style*. L'année commençant alors à Pâques en France et en Flandre et cette fête pour notre année 1225 (n. s.) étant tombée le 30 mars, le mois de mars de cette année dans l'*ancien style*, appartient encore, sauf les deux derniers jours, à l'année 1224, — le changement de millésime n'eut lieu que le jour même de Pâques. Par contre, tout notre mois de mars 1226 (n. s.) est encore compris dans l'année 1225 (a. s.). La confirmation de la comtesse Jeanne, datée également de 1225, ne peut être postérieure au 19 avril, puisqu'à partir de ce jour, date de Pâques 1226, elle aurait été indiquée comme étant de la nouvelle année 1226. On sait qu'à cette époque, la mention du jour du mois, qui permit une plus grande précision, n'était guère encore d'usage pour ces sortes d'actes. Il est vrai qu'à la rigueur, on pourrait conserver la date de 1225 en supposant que la donation de Fernand ait été écrite le 30 ou le 31 mars, hypothèse qui présente l'avantage de laisser un temps plus long par la confirmation de la comtesse Jeanne — tout le mois d'avril 1225 (n. s. et a. s.) — et aussi, de lui attribuer de moins brefs délais pour les démarches qu'elle fit, comme nous le verrons, auprès des chefs de l'Ordre franciscain et du pape Honorius dans la Xe année du pontificat de celui-ci, laquelle commença le 17 juillet 1225 et se termina le 17 juillet 1226. Dans cette dernière hypothèse la donation du donjon serait antérieure au supplice du faux Baudouin.

(1) Le comte Baudouin l'Édifieur avait, en 1160, acheté le donjon à son beau-frère, châtelain de Valenciennes ; mais dès 1168, il avait commencé à bâtir la Salle-le-Comte, agrandie et embellie par la suite et riche en œuvres d'art mentionnées par Mgr Dehaisnes à diverses reprises (*Documents et extraits divers concernant l'histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut*). Le roi d'Espagne, Philippe IV, vendit la Salle-le-Comte à la ville de Valenciennes qui, sur cet emplacement, perça plusieurs rues ne gardant que la chapelle, fort joli édifice du XIIIe siècle, une petite « sainte chapelle », détruite en 1793.

Digitized by Google

vreté. Sans parler de la répugnance qu'ils auraient eue à recevoir les rentes et biens-fonds dont la comtesse voulait les doter, ils avaient contre le changement bon nombre d'objections que firent valoir les avis demandés par le gardien à plusieurs religieux, notamment à frère Jean « l'Écrivain », jadis comte de Northampton, à frère Jacques « le Corbisier » (1), auparavant Alphonse « comte de Bayonne » et enfin, à frère Jean « le Nattier ». Ce dernier résuma en termes énergiques encore qu'un peu prolixes l'opinion de ses confrères : « Père gardien, le lieu qui nous est présenté est étroit, secque, chaut, puant, deffaillant de bonnes eaues, environné de tout mauvais air, plain de pompes, d'orgueil, de curiosité, ruyneux, dangereux et par adventure y ont esté commises plusieurs occisions de peuples, souillé de rapines, édiffié aussy par adventure de semblables choses et aveq le temps le conviendra réparer de mesme, lesquels inconvéniens desroguent du tout à nostre vocation et povreté ; mais ce lieu où sommes maintenant logez est remply de bon air, arrousé d'eauwes et de fontaines très suaves, desquelz nous usons en nos nécessitez ; il est assez ample et at esté édiffié d'aumosnes justement acquises, estant suivant l'estat de nostre reigle, moult convenable, car en oultre, nous n'y avons aulcun empeschement qui peult destourner nostre contemplation ny estude. Pourquoy en toustes choses, je m'accorde aveq vous, refusant du tout les douaires et dons qu'on nous présente. Aussy en ce lieu nous povons à touste heure faire les œuvres de miséricorde, povant recepvoir sans danger les frères pélerins et povres passagers, que si nous estions enclos dedans la ville ne le poldrions seulement faire, notamment quand ilz arriveroient tard » (2).

La comtesse Jeanne qui ne s'attendait guère à ce refus, avait déjà donné l'ordre à son maître d'œuvres de Lille de venir avec quelques compagnons « quibusdam architectoribus » se rendre compte de l'emplacement sur lequel le couvent devait être aménagé. L'avis des experts, après

(1) « Ainsi appelé à cause qu'il faisoit corbeilles et aultres menutez d'oziers et de joncs ». Le Boucq, p. 108.

(2) Le Boucq, p. 108, traduit de J. de Guise. L. XXI, chap. 15, p. 294.

Digitized by Google

examen des lieux, ne fut pas bien différent de celui des Franciscains : le terrain ne se prêtait pas à la construction de beaux bâtiments « aedificia solemnia » tels que les voulait la fondatrice; il était impossible d'y orienter l'église conformément aux règles liturgiques ; les murs d'enceinte étaient croulants et encombrés de débris; le sol, fait de terres rapportées (la *motte* du donjon sans doute), était mouvant. Ajoutons que pendant ses opérations préparatoires, le maître d'œuvres recevait les visites et les admonestations des Frères Mineurs qui le conjuraient d'abandonner tout projet de constructions somptueuses dans lesquelles ils se refuseraient sûrement à habiter, mais au contraire, de se borner à d'humbles et pauvres bâtiments (1).

Jeanne de Flandre, loin de se rendre à ces raisons, invita l'architecte à ne rien épargner pour que le couvent fût digne de ses fondateurs. Après avoir, par l'achat de maisons voisines du château, agrandi l'espace disponible et donné une entrée en la future église, elle s'empressa d'en poser la première pierre, plaçant ainsi devant le fait accompli les religieux qu'elle s'en fut trouver ensuite. Cette démarche n'ayant pas eu le succès escompté, elle retourna à Gand et s'y occupa, là aussi, de transférer en ville (2) les Frères Mineurs établis jusqu'alors dans une paroisse suburbaine, tout en poursuivant activement ses desseins en ce qui concernait ceux de Valenciennes. A cet effet, elle recourut jusqu'aux chefs de l'Ordre et au pape Honorius III, nous apprend Jacques de Guise, tant et si bien que parvint aux religieux de Saint-Barthélemy une lettre du successeur de saint François, le frère Élie, qui leur donnait à connaître qu'au vu d'une bulle du

(1) J. DE GUISE, L. XXI, ch. 18, p. 296. « Caveatis ne Domina construi faciat edificia sumptuosa quia non acceptaremus et rogamus instantissime quatenus sic humilia, fictilia et bassa faciatis edificia ut in eisdem reluceat humilitas, simplicitas, asperitas et paupertas ».

(2) Entre le confluent de la Lys et de l'Escaut, dans la paroisse de Saint-Nicolas, près d'une porte que J. de Guise appelle *portam Cacabi*, mot que ses traducteurs ont reproduit sans chercher à le comprendre. C'était la porte du Chaudron, la *Ketelpoort*. Cf. SANDERUS, *Flandria illustrata*, t. II, p. 135.

Digitized by Google

pape à ce sujet (1), il les invitait à déférer au désir de la comtesse de Flandre et de Hainaut (2). Ils ne devaient s'y décider qu'un certain nombre d'années plus tard, et encore, après avoir obtenu la suppression du clocher de l'église et des vitraux peints « campanile atque vitree in quibus curiositas et sumptuositas renitebat excessiva (3) ».

Les frères de Saint Barthélemy, au moment de leur translation, n'entrèrent pas dans un couvent vide : ils s'y réunirent à d'autres Cordeliers, venus de Flandre et de Vermandois à l'appel de la comtesse Jeanne (4) et qui n'avaient point eu scrupule de consentir à habiter ce couvent en attendant l'arrivée des religieux pour qui la fondatrice l'avait bâti. Peut-être, dans la farouche austérité des uns et la moindre rigidité des autres y a-t-il comme une trace et un écho des deux tendances qui, dès la mort de saint François, se firent jour et divisèrent l'Ordre entre ceux « qui continuaient à observer la règle littéralement, ayant en cela la permission du saint, et ceux qui voulaient adopter les adoucissements concédés par la cour de Rome (5) ». En tout cas, il « y eult sur le pourpris de Valentienne deux couvens de Frères Mineurs pour quelque temps (6) ».

A quelle date la fusion eut-elle lieu ? Les exécuteurs du testament de la comtesse Jeanne, morte le 5 décembre 1244, dans les legs nombreux et importants attribués aux Frères Mineurs de Valenciennes, ne font aucune distinction entre l'une ou l'autre communauté, ce qui permet de croire qu'elles étaient réunies dès lors (7). D'autre part, un accord

(1) Cette bulle n'est pas mentionnée dans les *Regesta Honorii Papae III* de Pressuti, Imprimerie Vaticane, 1887.

(2) Jacques de Guise, L. XXI, ch. 17, p. 294, et Simon Le Boucq, p. 110, ont donné le texte de cette lettre du fr. Élie, ainsi que celui de la circulaire par laquelle celui-ci fait part au fr. Grégoire, ministre de la province de France, de la mort de saint François et de l'impression des stigmates. Si, comme l'avancent ces deux auteurs, la comtesse s'était adressée à saint François lui-même, il faudrait que ce fût avant la fin de 1226 puisque ce saint mourut le 3 octobre de cette année.

(3) J. de Guise, *ibid.*, p. 295.

(4) J. de Guise, L. XXI, ch. 16, p. 394.

(5) Joergensen, p. 406.

(6) Le Boucq, p. 110.

(7) Les exécuteurs testamentaires de la comtesse envoyèrent aux Frères

Digitized by Google

passé l'an 1241, entre le prieuré clunisien de Saint-Saulve (1) et les Franciscains stipule que ces derniers « devront remettre en l'état où ils se trouvaient au moment de leur entrée, les locaux de l'hôpital Saint-Barthélemy et ce, quand ils les évacueront pour aller habiter le nouveau couvent » dont ils s'engagent en outre à abattre le clocher, considéré par le prieur de Saint-Saulve comme élevé sans son autorisation et au préjudice de ses droits de juridiction sur le territoire de Valenciennes. Cette démolition répondait assez aux propres désirs des Frères Mineurs pour qu'ils aient facilement exécuté cette clause de l'accord qui cependant ne fut pas observé de tous points. En 1250 en effet, il fallut que le légat Pierre (2), évêque d'Albano (3), non seulement donnât de cet arrangement une

Mineurs une reconnaissance portant que pendant trente ans, ils étaient obligés envers eux à la délivrance de diverses prestations : « *in* xx *tunicis griseis cum capuciis, et in totidem albis sine capuciis, in totidem ulnis telae communis, in totidem heudis bladii, in totidem papilionibus aureis et in totidem cordis lignorum* ». Jacques de Guise vit cette pièce aux archives de son couvent : « *sicut integrum reperi ita integrum in cista dimisi quia scribitur in suspensorio ejus : Custodiatur ut oculus* ». (L. XXI, ch. 22, p. 299). La mention de « pavillons d'or » *papiliones aureos*, dans un testament du milieu du XIIIe siècle, est un peu embarrassante, puisque c'est la désignation d'un type de monnaie qui date seulement du règne de Philippe VI. Peut-être Jacques de Guise a-t-il cru devoir interpréter ici une appellation plus ancienne, tombée de son temps en désuétude et se référant à des monnaies byzantines ou musulmanes qui, du vivant de la comtesse Jeanne, étaient, en fait d'or, les seules existantes ou à peu près ; on sait que c'est sur l'ordre du roi saint Louis que furent frappés les premiers écus d'or. Cf. A. Dieudonné, *Les Monnaies françaises*, Paris, 1923, p. 70. Quant à la mesure indiquée pour le blé, il s'agit du *heud*, *hoed*, *hoeux*, terme employé en Flandre et correspondant à la huitième partie d'un boisseau.

(1) Prieuré de fondation ancienne, érigé en abbaye au début du XVIIe siècle et situé dans la commune de ce nom, près de Valenciennes.

(2) Pierre de Colmieu, archevêque de Rouen, cardinal-évêque d'Albano, mort en 1253.

(3) Le texte de cet accord a été donné par Le Boucq, p. 112. « Dictus vero prior voluit et concessit ut dictorum fratrum ecclesia consecraretur et haberent fratres quatuor tantum altaria benedicta sicut per venerabilem fratrem dominum Petrum... sancti Georgii ad Velum aureum diaconem cardinalem, tunc Apostolicae sedis legatum, alias extitit ordinatum ». Il est regrettable que l'acte de Pierre de Colmieu ne reproduise pas celui qu'avait sans doute donné le cardinal Pierre de Saint-Georges au Vélabre et qui éclairerait, sur l'origine et la date de ces contestations, certaines obscurités de l'accord de 1241 où l'on parle du couvent du donjon comme d'un édifice non encore achevé : « Cum... controversia orta esset super edificio quo-

Digitized by Google

confirmation grâce à laquelle a été conservé le texte de l'accord primitif qui y est inséré, mais encore qu'il le complétât par quelques articles supplémentaires où, non sans surprise, on lit que le prieur de Saint-Saulve permet de procéder à la consécration de l'église des Frères Mineurs et d'y bénir quatre autels. Or, Jacques de Guise, bien informé en général de tout ce qui concerne l'histoire intérieure de son couvent, nous a indiqué que cette cérémonie, avait été célébrée en 1233, le 8 mai, dimanche après l'Invention de la Sainte-Croix.

Étant donné la méfiance avec laquelle le prieuré de Saint-Saulve avait vu l'arrivée des Frères Mineurs, l'opposition qu'il avait même faite à la donation du donjon et les querelles qui s'étaient prolongées pendant plusieurs années, on peut croire que dans cet acte, destiné à liquider tout un passé de discordes, il s'agit en quelque sorte de permissions rétroactives et que la date de consécration fournie par Jacques de Guise doit être maintenue.

Au reste, et c'est ce qu'il importe de retenir pour l'histoire du monument, l'église était certainement achevée à ce moment, puisqu'on y chanta pour l'âme de Fernand de Portugal, mort en 1233, un service très solennel présidé par les évêques de Cambrai, Tournai, Arras et Thérouanne, c'est-à-dire par tous les prélats dont les diocèses s'étendaient sur les comtés de Flandre et de Hainaut (1). Dans

dam novo quod dicti fratres inceperant construere in loco qui dicitur *li donjons*..... predicti fratres campanam et campanile quod erexerant praeter consensum predicti prioris disposuerunt pro bono pacis. Promiserunt etiam solemniter quod locum extra muros in quo modo inhabitant restituent in eo statu in quo erat quando intraverunt in eumdem et hoc quando recesserunt habitaturi in novo edificio supradicto... et poterunt fratres edificare oratorium... ita tamen quod nunquam duo oratoria simul ac semel habebunt ». Cet acte était conservé dans les archives du prieuré de Saint-Saulve.

(1) Les Frères Mineurs, tant ceux de Saint-Barthélemy que du « Donjon », refusèrent les offrandes que la comtesse Jeanne leur fit à l'occasion de ce service et qu'elle employa secrètement, nous dit Jacques de Guise, pour le bien des deux couvents, preuve que la réunion n'était pas encore accomplie à cette date. Par la suite, les Cordeliers crurent pouvoir accepter les rentes et les terres qui leur furent léguées pour la fondation de nombreux « obits » à la mémoire des comtes de Hainaut et de divers personnages. C'est dans les archives de la ville de Valenciennes, que se retrouvent une partie des

Digitized by Google

la ville de Valenciennes où existaient de fort belles églises, l'abbaye de Saint-Jean, par exemple, et plus encore cette superbe « Notre-Dame la Grande » comparable à une cathédrale, on n'aurait pas été choisir pour honorer la mémoire du souverain du pays un édifice en cours de construction (1).

Les travaux du monastère, comme on l'a vu plus haut, avaient été commencés avant même qu'eût été obtenu l'assentiment des religieux auxquels il était destiné. Le maître d'œuvres jeta d'abord sur un bras de l'Escaut un pont nécessaire pour faciliter l'accès du vieux château devant le portail de la future église. Il répara ensuite les murs d'enceinte, rasa de très anciennes tours et tous autres bâtiments inutiles. Enfin, quand le terrain eut été bien nivelé, il traça au cordeau les fondations de tout le couvent et procéda aussitôt à l'implantation des colonnes de l'église.

Une fois achevée, celle-ci comptait « 160 pieds de long depuis la porte d'entrée jusqu'au chœur nouveau, 70 de large, y compris les deux bas-côtés, douze colonnes, quatre autels seulement, un très beau clocher avec une grosse cloche et des vitraux magnifiques dans un mur plein derrière le grand autel ». Les travaux furent menés à bien « en l'espace de deux ans ». Le jour de la consécration, la comtesse fit présent d'une fierte ou châsse « contenant les reliques d'un des martyrs de la légion thébaine et d'une

actes relatifs à ces fondations, car, lors du remplacement des Cordeliers par les Récollets, au XVIIe siècle, ces religieux réformés ne voulurent pas recueillir personnellement les biens de leurs prédécesseurs ni même célébrer les obits. Aussi, les archiducs Albert et Isabelle, souverains des Pays-Bas, furent-ils obligés de réunir les biens du couvent au domaine de la ville de Valenciennes, à charge par celle-ci de faire exécuter les fondations en différentes églises. C'est à cette circonstance qu'est due, au moment de la révolution, la conservation de l'église des Frères Mineurs, revendiquée par la municipalité et qui ne fut point considérée comme « bien national ».

(1) Thomas de Savoie, deuxième mari de la comtesse Jeanne, fit abandon, en 1239, des vingt sous de rente annuelle dont la donation du donjon était jusqu'alors grevée. J. DE GUISE, L. XXI, ch. 39, p. 307.

Digitized by Google

des onze mille vierges ». Cette châsse fut placée sur le grand autel « où elle demeura jusqu'à la construction du nouveau chœur, et par la suite, sur l'autel de Saint-Jean dans l'une des chapelles de l'église.

Ces mesures et ces indications (1) données par Jacques de Guise se retrouvent aujourd'hui encore dans le monument, garantie de l'exactitude des autres renseignements épars dans les « Annales de Hainaut » et grâce auxquels on peut essayer de reconstituer l'état primitif de l'église des Frères Mineurs, dégagée de toute addition postérieure.

L'église actuelle comprend une vaste nef flanquée de collatéraux et un chœur très étendu, légèrement plus large que la nef, mais dépourvu de bas-côtés, et terminé par une abside à cinq pans.

Depuis le XVIIIe siècle, des voûtes, séparées par des doubleaux et faites soit de brique, soit même de plâtre dans la partie occidentale de l'édifice, recouvrent la nef; elles sont surbaissées et rappellent par leur forme et leur construction celles qui constituent les fours à pain selon un procédé en usage dans le pays et dont la belle salle de la bibliothèque de la ville de Valenciennes offre un autre exemple.

L'adjonction de ces voûtes a, non seulement abaissé la nef déjà réduite par l'exhaussement du pavage, mais encore l'a rendue obscure, les baies qui l'éclairaient ayant été ainsi aveuglées et le jour n'y parvenant plus que par la façade ou par les collatéraux voûtés d'une façon analogue. En conséquence, les parties hautes de cette nef, telles du moins qu'elles apparaissent de l'intérieur de l'édifice, n'offrent plus d'intérêt.

(1) J. DE GUISE, L. XXI, ch. 19, p. 297. « Compleverunt autem ecclesiam centum et sexaginta pedum in longitudine, ab inicio videlicet hostii ecclesiae usque ad initium novi chori sub crucifixo nunc existente; septuaginta pedum in latitudine, alis ambabus infra computatis, cum duodecim columnis, quatuor altaribus tantummodo et campanile sumptuoso valde cum grossa campana et vitreis solemnibus in muro pleno retro magnum altare, infra duos annos ab incepto opere. Item fecerunt unum dormitorium parvum tamen et strictum in loco ubi nunc dormitorium magnum collocatur. Claustrum parvum et alias officinas humiles construi fecit domina Johanna. »

Digitized by Google

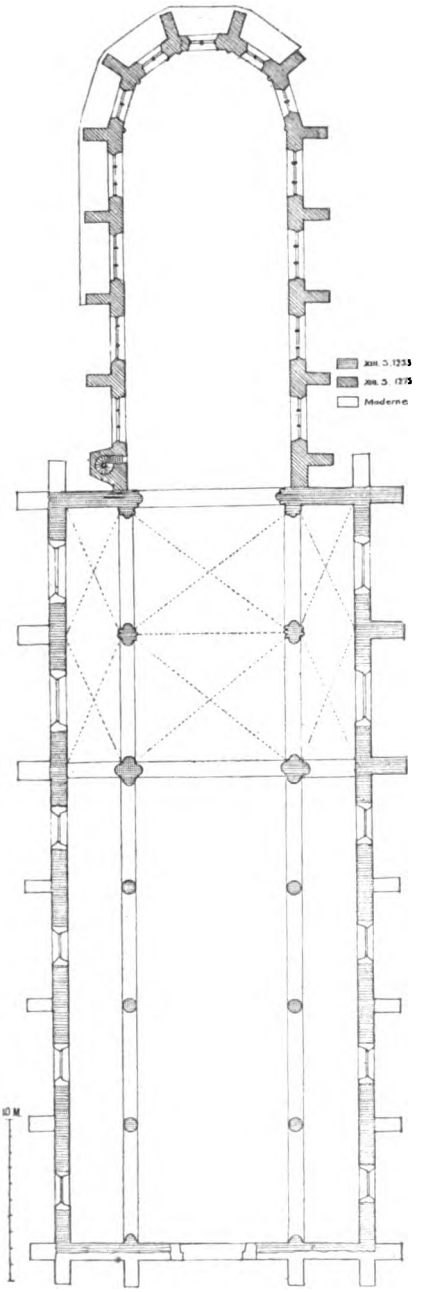

Église des Frères Mineurs de Valenciennes, actuellement Saint-Géry.

Plan.

Digitized by Google

Digitized by Google

Il en est autrement des parties inférieures qui remontent incontestablement à la construction primitive. Sans tenir compte des demi-colonnes, plaquées, de chaque côté, au revers du mur de façade et semblables aux colonnes avec lesquelles elles correspondent, on y constate la présence des douze supports mentionnés par Jacques de Guise. De part et d'autre de la nef, ils soutiennent de grands arcs brisés dont les deux rangs de claveaux, taillés carrément et en retrait l'un sous l'autre, n'ont d'autre moulure qu'un assez épais larmier bordant l'extrados de l'arc. Le profil dénote le XIIIe siècle de même que celui d'un cordon qui, tout le long des murs latéraux, court au dessus des arcades.

Que ces colonnes soient toutes d'une même époque, leur mouluration et leur sculpture le prouvent; les bases ou plutôt celles d'entre elles qui n'ont pas été retouchées, sont formées, de deux tores inégaux, séparés non par une scotie, mais par un bandeau et un biseau (1). Le tore inférieur, légèrement aplati, déborde sur un socle rond que renforce un glacis à demi-enterré par suite du surélèvement du sol.

Les tailloirs, très simples et assez plats, n'ont qu'un bandeau et un cavet. La décoration des chapiteaux à corbeille allongée consiste uniformément en une application de feuilles côtelées, peu détachées de la masse et terminées par un crochet saillant qui se replie sur lui-même et s'élargit en une double volute, aussi finement traitée que le permet la nature de la pierre employée. C'est la « pierre bleue » provenant des environs de Tournai ou de Mons qui constitue toutes les colonnes, de la base au tailloir.

Ces supports, s'ils sont d'un même style, ne sont pas cependant toujours identiques. Les trois premiers, de chaque côté, ainsi que les demi-colonnes initiales sont de robustes fûts cylindriques, et le tailloir de leur chapiteau compte douze pans. Au contraire, le support commun à la quatrième et à la cinquième arcade prend la forme d'un pilier composé où quatre demi-colonnes s'ap-

(1) Profil assez fréquent dans le Nord pendant la première moitié du XIIIe siècle.

Digitized by Google

pliquent contre un noyau rectangulaire dont les angles sont visibles. Très éloigné de la régularité de celui-ci, le pilier suivant est singulièrement agencé. Dans le sens de la longueur de l'édifice, il présente bien les deux demi-colonnes symétriques à celles des supports voisins, mais il est complété, face à la nef, par trois colonnettes, et face au collatéral par deux autres colonnettes, toutes réunies entre elles et aux demi-colonnes par de profondes gorges, sauf toutefois pour la colonnette du collatéral, voisine de la demi-colonne placée à l'est et qui la rejoint par une sorte de prolongement large et plat. Cette disposition bizarre paraît avoir été causée par le désaxement des demi-colonnes dont les centres ne se trouvaient pas sur une même ligne. Enfin, les chapiteaux de la demi-colonne ouest et de la colonnette adjacente — côté nef — s'ornent de deux rangs de crochets, comme précédemment, tandis que pour le reste du groupe, un seul rang de crochets a suffi : les corbeilles, en effet, y sont moins hautes, de telle façon que les astragales viennent buter dans la décoration des chapiteaux du premier type.

De ces divergences et de la gaucherie du plan, on serait tenté d'inférer qu'il y a là une juxtaposition d'éléments datant de deux campagnes différentes. Il n'en est rien cependant; car les bases qui épousent toutes les circonvolutions de la pile s'opposent à cette hypothèse : de même que font les crochets des chapiteaux qui, partout, sont d'un travail semblable et, au besoin, se pénètrent et s'unissent sous les tailloirs dont les parties rentrantes ou saillantes correspondent aux sinuosités de l'ensemble. Tout au plus, y a-t-il eu un repentir en cours d'exécution — au moins en ce qui concerne les chapiteaux, la présence des colonnettes elles-mêmes pouvant s'expliquer, on le verra par la suite, d'une autre manière.

Quant au dernier pilier commun, à la dernière arcade et à l'arc d'entrée du chœur actuel, il consiste en deux faisceaux de colonnes inégales, « tréflés » de plan, si l'on peut ainsi s'exprimer, et élégis de deux gorges qui ont été taillées aux dépens des dosserets placés à angle droit sur lesquels s'appliquent ces faisceaux. Il va de soi que le

Digitized by Google

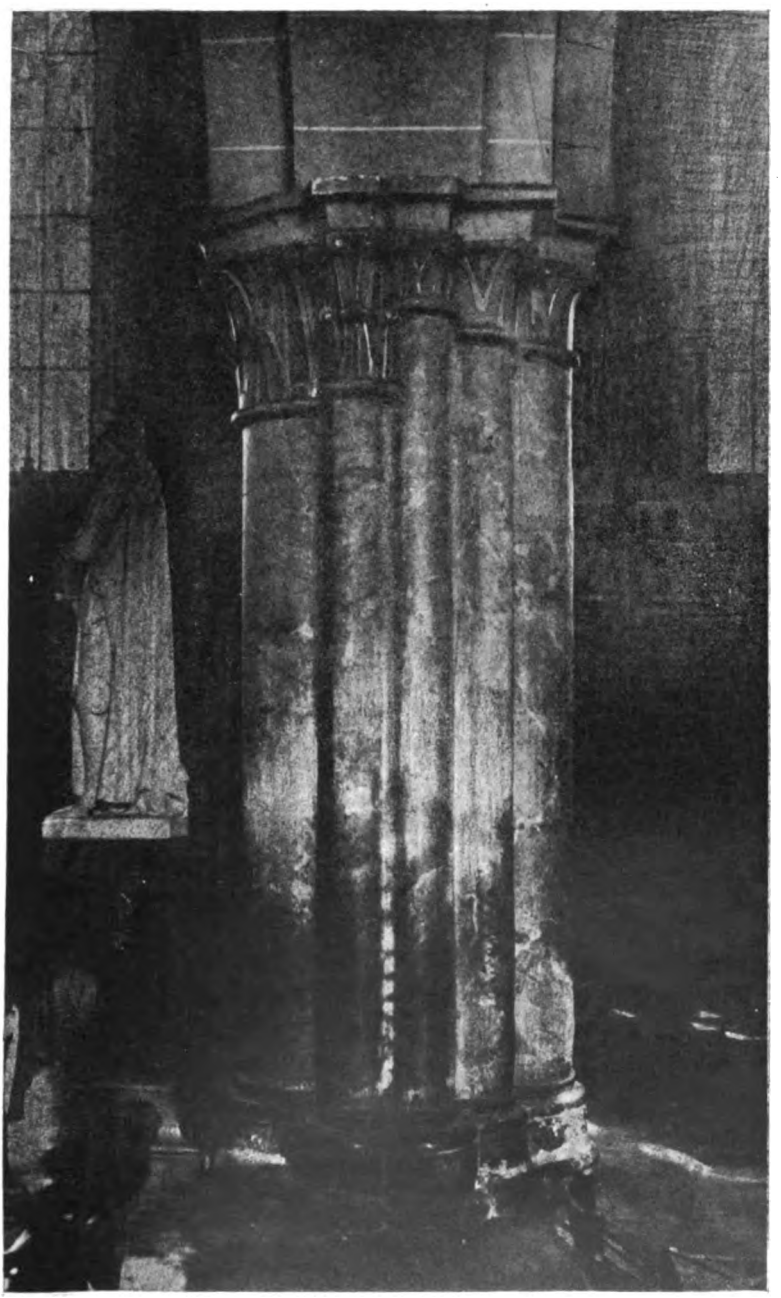

Eglise des Frères Mineurs de Valenciennes, actuellement Saint-Géry.
Pilier.

Digitized by Google

Digitized by Google

groupe tourné vers la nef règne avec le support correspondant et les chapiteaux n'ont qu'un seul rang de crochets, tandis que l'autre groupe, pour monter jusqu'à l'arc brisé de l'entrée du chœur, dresse de hauts fûts, cerclés d'une bague — un tore et un bandeau — et couronnés de chapiteaux à crochets sous un tailloir à trois pans muni de deux prolongements rectangulaires.

Les dernières arcades de la nef appellent aussi quelques remarques quant à leur ouverture, car, en cela également, elles diffèrent des précédentes. Le cinquième arc est beaucoup plus large que tous les autres ; le sixième, par contre, est notablement plus étroit et sa brisure est plus aigüe, d'autant plus que l'un comme l'autre, ont leur sommet en un point bien supérieur à celui des quatre premiers, particularité soulignée par la continuation de ce bandeau mouluré, déjà signalé et qui, forcément, ne peut se poursuivre au même niveau. Le « décrochement » coïncide avec un pilastre ou dosseret reposant sur les piles cruciformes et qui, dans toute l'élévation latérale de la nef, est le seul élément formant saillie et montant jusqu'aux parties hautes de la construction, comme les faisceaux de colonnes ouvrant l'entrée du chœur.

Ces hautes colonnes qui appartiennent, on l'a vu, à l'époque primitive tout en étant si peu en rapport avec l'ordonnance générale de la nef que rien ne vient diviser en travées, n'indiqueraient-elles pas que dès cette époque, l'édifice se prolongeait plus à l'est et qu'un chœur le terminait ?

A première vue, on pourrait le croire ; mais Jacques de Guise dit que l'église d'alors n'avait pas plus de 160 pieds en tout, ce qui, à peu de chose près, correspond à la longueur de la nef seule, et de plus, c'est dans un « mur plein derrière le grand autel », c'est-à-dire dans un chevet plat, qu'étaient disposés ces vitraux dont la beauté offusqua les Frères Mineurs de Saint-Barthélemy. En revanche, si l'arc ouvrant sur le chœur actuel avait été destiné à être plaqué dès l'origine contre un mur de fond, on s'expliquerait mal la présence de celle des colonnes du « triplet » qui aurait ainsi formé retrait entre le principal support du groupe

Digitized by Google

et la paroi terminale. Un même retrait tout aussi peu satisfaisant aurait existé pour le rouleau de l'arc correspondant à cette colonne. Aussi, pour concilier les faits et les textes, ce qui, en matière archéologique, n'est pas toujours très aisé, on est amené à admettre que par delà ces faisceaux de colonnes et leur arc, devait exister une travée rectangulaire, sans abside, dont la médiocre profondeur compléterait les dimensions totales fournies par Jacques de Guise et dont les murs latéraux, abattus lorsque l'on construisit le chœur actuel, légèrement plus large que la nef, paraissent avoir laissé une trace de leur existence : de ce côté, en effet, le dosseret des piliers est démesurément saillant par rapport aux parois du chœur et le parement en est peu soigné, indice, semble-t-il, d'un travail pratiqué aux dépens de maçonneries préexistantes.

En tout cas, ce petit chevet n'était pas à lui seul le véritable chœur : ici encore des textes s'y opposent. L'église des Cordeliers, en plus des tombeaux des comtes de Hainaut, renfermait un grand nombre de sépultures, inventoriées et sommairement décrites dans ces épitaphiers que, depuis le milieu du XVIe siècle, une succession d'héraldistes et de généalogistes ont consacrés aux monuments funéraires de la ville de Valenciennes et des provinces voisines (1). L'un de ces recueils, conservé à la bibliothèque de Valen-

(1) Ces manuscrits se retrouvent dans diverses bibliothèques, notamment à Douai, à Lille, à Bruxelles, fonds Goethals, à Paris, Bibliothèque nationale. Il serait curieux de rechercher l'origine et les liens de parenté de ces épitaphiers qui, dans leur premier état, paraissent tous dérivés d'une source commune, antérieure aux « troubles des Pays-Bas », c'est-à-dire aux dévastations des Calvinistes brise-images, en 1566. Cette source paraît bien n'être autre que les travaux d'un héraldiste de Valenciennes, Jacques Le Boucq, lieutenant d'Antoine de Beaulaincourt, roi d'armes de la Toison d'or, et pourvu lui-même de cet office par Philippe II à Gand, en 1559. Il existe une copie de ce recueil due à l'historien Simon Le Boucq, neveu de l'héraldiste (Bibl. de l'auteur de cette notice); d'autres ont dû être faites qui ont servi à toute une suite de généalogistes tels que Laurent Le Blond, Lalou, plus tard Malotau et M. de Sars. Le célèbre recueil de portraits de la bibliothèque d'Arras a très vraisemblablement été composé par Jacques Le Boucq lui-même, ou sous son inspiration, étant donné le choix des personnages dont un certain nombre appartiennent à des familles auxquelles il s'intéressait particulièrement, soit qu'il fût leur allié, soit qu'il se fût occupé de leur généalogie.

Digitized by Google

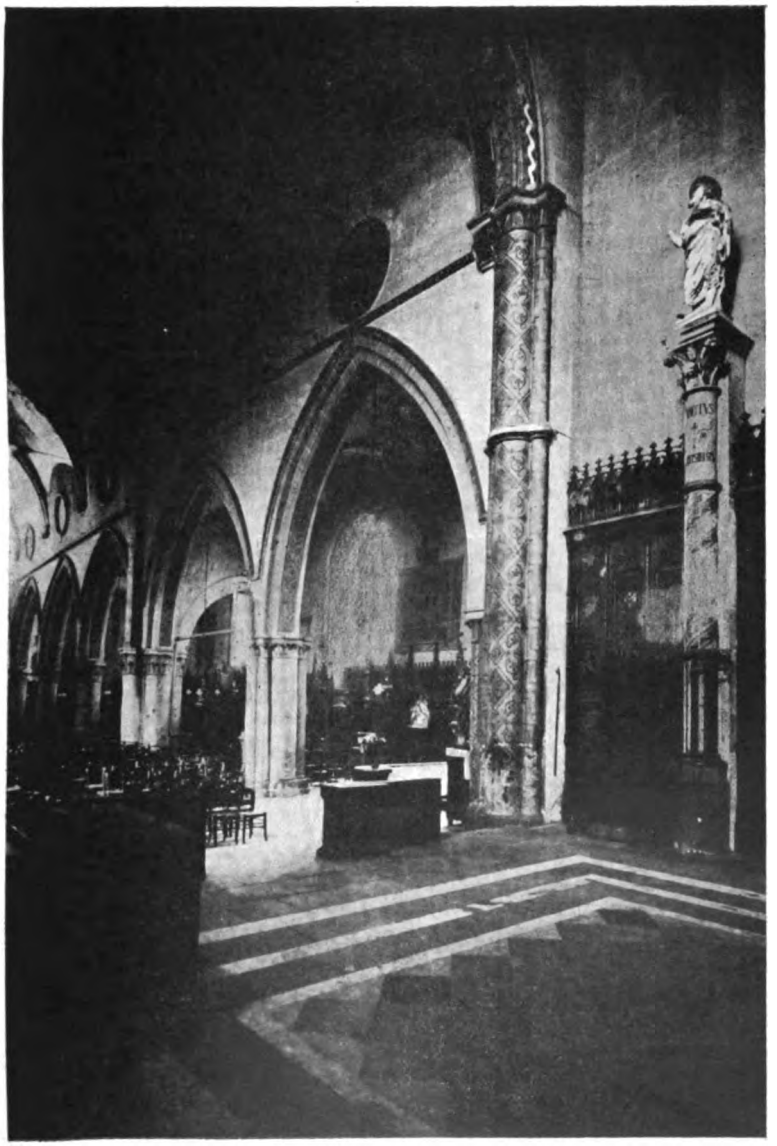

Église des Frères Mineurs de Valenciennes, actuellement Saint-Géry.
Intérieur.

Digitized by Google

Digitized by Google

ciennes (1), et entièrement réservé à l'église des Frères Mineurs, fait mention de la dalle tombale de Watier, de Bousies (1268) « *transportée du premier chœur* » et de celle de Baudry de Roisin (1275) « enterré premiers au vieil chœur des Cordeliers et du depuis *transporté* au noef chœur » (2). Plusieurs autres membres de la famille de ce chevalier avaient, au dire de Simon Le Boucq, été « enterrés au chœur de ceste église et du depuis transportés à celui présentement en estre » (3). Le mot *transporté*, si souvent répété, est bien significatif. Il n'aurait pas été employé si, au chœur dans lequel ces personnages avaient été inhumés, eût simplement été substituée une construction plus récente mais élevée sur le même emplacement.

Où donc était ce « vieil chœur » ? Il ne paraît pas douteux qu'il ne se logeât entre les deux dernières arcades de la nef. Les piles quadrilobées devaient en marquer l'entrée, conjointement avec les pilastres visibles au dessus de ces piles : ils portaient un arc aujourd'hui disparu dans les voûtes surbaissées, et bandé sous un pignon de maçonnerie. Ce pignon, caché par les combles de l'édifice, alors même que, en son état actuel, il serait de date un peu postérieure, n'implique pas moins la présence préalable d'un arc.

En deçà de cet arc, la nef était abritée par un lambris de bois ou une charpente apparente ; elle n'offre pas trace des supports d'une voûte. D'ailleurs la légèreté de ses murs n'aurait pas permis ce genre de couverture pour lequel il n'y avait aucun contrebutement à attendre des collatéraux très bas et en appentis qui, jusqu'au XVIIe siècle

(1) Bibl. de Valenciennes, ms. 762. Bien que le catalogue l'attribue à L. Le Blond, ce doit aussi être la copie d'un travail de Jacques Le Boucq. Il existe d'autres copies de ce recueil, complètes ou fragmentaires, et pareillement très bien calligraphiées et blasonnées. — Pour une époque antérieure, Jacques de Guise mentionne un recueil malheureusement perdu : *Tractatus Sepulturarum Conventus Valencenensis*. Il faut également déplorer la disparition « d'un fort ancien libvre contenant la description d'iceluy convent et reposant illecq », que Simon Le Boucq tenait pour « escript du temps qu'on l'at basty ou bien peu après, estant iceluy en velin, et d'un langage vraiment ancien ». Le Boucq, p. 101.

(2) Bibl. de Valenciennes, ms. 762, f° 25.

(3) Le Boucq, p. 116.

Digitized by Google

accompagnaient ce large vaisseau. Ce n'est qu'en 1615 que les Récollets, remplaçant alors les Cordeliers, relevèrent « l'accincte de gauche jusqu'à la hauteur de la nef ce qui renda une belle clarté à l'église car durant la ditte accincte qui estoit fort basse, n'y avoit aucune verrière ». Deux ans après, le même travail fut accompli pour « l'accincte de droite » (1). Précédemment, la lumière arrivait cependant à la grande nef par les fenêtres de façade — trois lancettes (2) — et aussi par des baies percées dans les murs latéraux, bien plus élevés alors qu'ils ne le sont de nos jours. Ces baies auraient pu être ouvertes au dessus des colonnes, chose qui en un édifice non voûté n'est pas impossible, mais plutôt étaient-elles percées dans l'axe des grandes arcades (3). Quant à leur forme, les oculus modernes et aveugles qui se voient en cet endroit ne seraient-ils pas une réminiscence de l'état ancien dont ils peuvent à la rigueur avoir conservé quelques vestiges dans leur partie inférieure? Au reste ce système d'éclairage n'a rien d'insolite; à Valenciennes même, il avait été employé pour l'église du Béguinage, élevée vers le milieu du XIIIe siècle (4).

Quelle qu'ait été leur forme, ces baies diminuaient encore la résistance des murs. On s'en est rendu compte à l'époque moderne quand, dans toute la partie occidentale de la nef, on s'est borné à simuler en plâtre les voûtes que l'on a cru devoir y ajouter. Au contraire, dans la partie correspondant aux cinquièmes et sixièmes arcades de la nef, on

(1) Le Boucq, p. 126.

(2) Un dessin de S. Le Boucq et une aquarelle de l'architecte Gillet donnent une vue de la façade et de l'ensemble de l'église avec sa triple toiture à double versant, telle qu'elle était après l'exhaussement des collatéraux.

(3) Cette deuxième hypothèse paraît la mieux fondée si la tradition est bien exacte qui veut que les statues d'apôtres, œuvre du XVe-XVIe siècle, malheureusement très restaurées, attribuées à P. du Praiel, dit Pierrart Marmouset, et qui décorent aujourd'hui le chœur de l'église, aient été jadis placées au dessus des colonnes, entre les arcades. Potier, *Livret historique du musée de Valenciennes*, 1841.

(4) L'église du Béguinage, considérée comme paroissiale sous l'autorité d'un pasteur spécial pour les trente-deux béguines et leur « souveraine », avait été bâtie en 1239. Elle fut détruite à la révolution et de nouvelles rues furent tracées dans l'enclos du béguinage dont il subsiste cependant quelques demeures.

Digitized by Google

n'a pas craint de construire de véritables voûtes de briques : là en effet, les maçonneries et les piliers plus volumineux en donnaient la possibilité.

L'arc et le pignon établi à l'aplomb des piles cruciformes formaient étrésillon pour la cinquième travée, contrebutée de l'autre côté par la suivante, beaucoup plus étroite comme on l'a vu. De la dimension spéciale de cette avant-dernière travée, à peu près aussi longue que large, on a inféré qu'elle devait former la « croisée » ou carré d'un transept aujourd'hui disparu; en faveur de cette opinion, l'on s'est appuyé sur une sépulture qui, au dire d'un épitaphier, aurait été faite dans cette « croisée » (1); mais le rédacteur du recueil, qui était rien moins qu'archéologue, a pu prendre une apparence pour une réalité et si un transept avait existé, Jacques de Guise n'aurait pas manqué de le signaler. De plus, quatre piles en ce cas, auraient dû être montées semblables entre elles, ce qui n'est pas. Le renforcement de celles qui présentent de multiples colonnettes doit tenir à d'autres causes; c'est au-dessus de l'espace délimité par ces supports et les précédents que s'élevait vraisemblablement ce clocher dont les Frères Mineurs et le prieur de Saint-Saulve ne s'accommodèrent pas. De leurs stalles, les religieux, au moyen d'une corde, pouvaient aisément mettre en branle la « grosse cloche » suspendue dans cette superstructure au sujet de laquelle manquent tous autres renseignements. N'eût-il été que de charpente, le clocher n'apportait pas moins un poids supplémentaire à répartir sur des maçonneries tenues plus résistantes à cette intention.

En outre, il se pourrait que, dans ces deux travées (2), des voûtes d'ogives aient été prévues. Il n'en reste rien, à la vérité, dans les régions supérieures de la construction; mais les trois colonnettes, face à la nef, de la cinquième

(1) Épitaphe d'Henri Scavaux, 1363, « une belle lame de cuivre en la croisée ». Bibl. de Valenciennes, ms. 762, p. 75 v°.

(2) C'est à cause de la présence possible de voûtes en cet endroit que l'on a cru pouvoir se servir du terme de travées dont précédemment on s'était abstenu puisque ce mot correspond proprement à ces divisions verticales qui sont habituelles à un vaisseau voûté, mais qui ici font défaut.

Digitized by Google

pile font songer au dispositif qui aurait été adopté pour un doubleau intermédiaire et des branches d'ogives. Au cas où elles auraient réellement été bâties, ces voûtes n'auraient pu reposer directement sur les colonnettes précitées, qui sont beaucoup trop courtes; il faudrait imaginer un second étage de supports, régnant avec les pilastres de l'arc bandé en avant des deux dernières travées. Bien que sur la face opposée du pilier, l'absence d'une troisième colonnette eût privé le doubleau d'une retombée normale, il est à croire que la partie correspondante des collatéraux était également destinée à recevoir des voûtes de pierre. Au droit de la quatrième pile, ils sont, eux aussi, traversés par de solides arcs brisés qui semblent avoir eu ce même but d'arrêter une voûte, aidés dans ce rôle par de gros contreforts en liaison avec les maçonneries anciennes, et visibles, en ce point, au côté sud de l'édifice, alors que tout le reste en était démuni. Simon Le Boucq établit une distinction bien nette entre les petites nefs et les « chapelles » qui les terminent. Lorsqu'il rapporte que l'église était endommagée à partir « du premier pilier de la chapelle du cordon de Saint-François jusqu'au chœur », ne ferait-il pas allusion à une chapelle de deux travées longeant la portion correspondante de la grande nef? De même, pour le côté symétrique, une voûte détériorée et non rétablie paraît être dans sa pensée quand il signale qu'elle fut remplacée à peu de frais par un « lambrousage plat » (1). Était-ce des croisées d'ogives ordinaires, des voûtes d'arêtes attardées ou des voûtes d'ogives sans doubleau comme il en est quelques exemples (2)? L'absence du moindre vestige et les conditions du monument rendent téméraire toute hypothèse.

Quoi qu'il en soit de ces voûtes, il paraît désormais possible, à l'aide des indications qui viennent d'être rassemblées et interprétées, de se former l'idée de ce qu'était l'église des Frères Mineurs telle que la comtesse Jeanne la

(1) Le Boucq, p. 129.

(2) M. Enlart a bien voulu me signaler des voûtes de ce genre dans une église de Boulogne-sur-Mer et en Corse.

Digitized by Google

leur offrit : vaste édifice, de plan rectangulaire, complété sans doute par un court chevet plat, à la nef spacieuse avec arcades grandement ouvertes, aux collatéraux peu élevés et médiocrement larges. Le chœur de deux travées était surmonté d'un clocher et flanqué de chapelles ; chacune d'elles possédait un autel, ce qui, avec le grand autel et un autre placé en arrière de celui-ci — *de retro* — selon la coutume monastique, formait le nombre des quatre autels autorisés par le prieur de Saint-Saulve.

Les monuments du XIIIe siècle ont presque entièrement disparu de la région du Nord ; les dessins qui, seuls, gardent la mémoire de ceux qui appartenaient à la ville de Valenciennes sont rares et insuffisants. Aussi, les comparaisons, ailleurs si instructives, entre des édifices voisins de date et de lieu, sont ici presque impossibles. Notons cependant que le chevet plat n'était pas inconnu autour de Valenciennes, témoin celui de la petite église rurale d'Aulnoy, avec trois élégantes fenêtres. L'absence de voûtes n'a rien à faire ici avec l'humilité franciscaine : elle est pour ainsi dire de règle dans un pays pauvre en bons matériaux : à Valenciennes même, la collégiale de Saint-Géry, l'abbatiale de Saint-Jean, l'église de la Chaussée et bien d'autres offraient ce parti qui se retrouve dans la nef de la curieuse église de Sebourg (1), où les colonnes rappellent, mais dans un travail plus fin, celles de notre monument. Des rapprochements peuvent se faire encore, non certes au point de vue du plan général, mais dans la composition de certains piliers, dans le caractère de la sculpture, des profils, des moulures, avec une très belle église de l'ancien diocèse de Cambrai, Notre-Dame de Pamele à Audenarde. Ces détails y sont seulement un peu plus poussés, parce qu'elle est bâtie d'une pierre plus aisée à tailler et aussi parce qu'elle est légèrement moins ancienne. C'est en 1234 qu'elle fut commencée (une inscription conserve cette date), par un excellent maître nommé Arnoul de Binch (2).

(1) Sebourg, Nord, arrondissement de Valenciennes.

(2) Cf. Van Assche (Aug.). *Monographie de l'église de Notre-Dame de Pamele à Audenarde,* Bruges-Lille (s. d.), in-fol. Les piliers du carré du tran-

Digitized by Google

On a dit que celui qui avait eu la confiance de la comtesse Jeanne de Flandre, n'avait point, par son œuvre, donné une haute idée de ses talents (1); mais il faut songer combien cette œuvre est défigurée par toutes les atteintes qu'elle a eu à subir jusques et y compris une violente et regrettable « polychromie ». Il faut ajouter que par rapport aux autres églises conventuelles que le XIIIe siècle vit s'élever dans Valenciennes pour les Carmes et les Dominicains, celle-ci avait une supériorité constatée par les anciennes descriptions (2) et que cette supériorité s'affirmerait plus grande encore si l'église de Valenciennes pouvait être mise en parallèle avec les modestes chapelles bâties par les Franciscains des régions voisines, qu'il fallut bientôt remplacer par des églises toutes nouvelles et moins médiocres, tandis qu'ici, un simple allongement, exigé, au reste, par des circonstances particulières, fut jugé suffisant. Par l'ampleur de ses dimensions et de son vaisseau, par la décoration que la fondatrice avait désirée, elle s'écartait notablement des règles posées, bien peu d'années auparavant, par saint François quand il recommandait à ses fils de n'avoir aucune grande église mais uniquement une petite chapelle (3). Il se conçoit donc aisément qu'elle ait été jugée trop belle par les Frères Mineurs accoutumés à

sept flanqués de quatre colonnettes sur un massif rectangulaire sont de plan identique aux piles cruciformes de Valenciennes. Ce même plan se rencontrait aussi dans la chapelle de l'hôtel de ville de Valenciennes, œuvre de la seconde moitié du XIIIe siècle, démolie au début du XIXe siècle.

(1) L. Cellier, *Les Prévôts de Valenciennes*, *Mém. de la Soc. d'agr., sc. et arts*, 1876, p. 286.

(2) « Daer syn oock noch andere kercken, en voornamelyck drie kloosters der biddende orderen en in dese de groote en schoone kerck van de heylige Franciscus, die met de heerlycke graven van eenige Vorsten van Henegouwen en Valenchyn en met geleerde grafschriften verciert is », Blaeu, *Cosmographia blaviana*, Amsterdam, 1663.

(3) Joergensen, p. 476. Cet auteur remarque d'ailleurs que, dès 1236, le couvent de San Francesco, construit à Sienne, ne répondit nullement à ces exigences. A Bruges par contre, « le couvent et l'église qui n'était d'abord qu'une simple chapelle, furent rebâtis peu d'années après et terminés en 1258, du produit des dons de la comtesse Jeanne, de sa sœur Margueriteet d'un grand nombre de négociants ». Schayes, *Hist. de l'architecture en Belgique*, t. III, p. 156. Il est intéressant de constater que l'église des Dominicains de Gand, en 1240, comme celle des Frères Mineurs de Valenciennes possédait un chevet plat et était dépourvue de voûtes. *Ibid.*, p. 153.

Digitized by Google

l'humble demeure de l'hôpital Saint-Barthélemy. Leurs successeurs se montrèrent moins scrupuleux lorsqu'ils édifièrent le « chœur neuf ».

Ce chœur neuf n'a pas moins de 26 mètres de long, non compris certains travaux, appartenant à la même campagne et qui portèrent sur les parties hautes des deux « travées » de nef les plus voisines. Ils s'y décèlent extérieurement, du côté nord, par une sorte de bahut, avec traces de fenêtres, émergeant du comble commun aux trois nefs et soutenant une toiture de même pente que celle du chœur proprement dit, dont elle est en quelque sorte le prolongement. Du côté sud, le grand comble ne présente aucun ressaut, mais sous l'obscurité de la charpente on distingue, à partir du pignon déjà signalé, de belles maçonneries en liaison avec ce dernier et avec le chœur; elles sont percées de fenêtres très bien conservées. Hautes de 3m60 environ sur 1m60, ces lancettes, dont la face, jadis extérieure, est visible quand on s'aventure sur les voûtes du collatéral, sortent d'un glacis rapide et encadrent leur arc d'une moulure en larmier. Elles sont disposées, deux par deux, au dessus de chaque arcade de la nef; toutefois au sud, et sans que cette anomalie soit clairement explicable, l'une d'elles fait et a toujours fait défaut, aucune trace de reprise n'existant sur le parement externe, non plus que sur le parement interne où l'on ne voit pas davantage le moindre fragment de voûtes.

Si donc ces deux dernières travées ont jamais été voûtées, elles perdirent ces voûtes quand, par suite de ces travaux, elles furent modifiées en vue d'atteindre une hauteur égale à celle du nouveau chœur.

Pour bien juger de ce chœur, il faudrait, une fois de plus, faire abstraction de ce que les derniers siècles lui ont apporté et y restituer ce qu'ils lui ont enlevé. Établi sur un sol supérieur au niveau du dallage de la nef, il reste néanmoins d'une plus grande élévation, bien que des voûtes de briques avec doubleaux, du type déjà décrit, lui aient retiré une partie de son élancement. Contre les murs latéraux, une restauration, datant du XIXe siècle, a plaqué de grosses colonnes, genre XIIIe siècle, qui n'ont d'autre rôle

Digitized by Google

que de recevoir des statues, anciennes d'ailleurs (1), fort singulièrement juchées sur ce piédestal disproportionné : traduction en gothique d'un parti quelquefois adopté par un style classique d'un goût peu sûr. La présence de ces colonnes comme celle des doubleaux et de leurs consoles a pour principal résultat d'accentuer certaines inégalités de largeur dans les trumeaux laissés entre chaque fenêtre.

Les fenêtres, en tiers point, au nombre de quatre pour l'un et l'autre des murs latéraux, sont beaucoup plus larges que les baies de forme semblable percées dans les cinq pans de l'abside. Toutes ont reçu des remplages de même fabrique que les colonnes précitées (2), mais elles conservent leur encadrement primitif qui consiste en deux colonnettes avec chapiteaux de feuillage et tailloirs carrés, portant une archivolte agrémentée d'un filet, élément qui se retrouve le long des fûts. Les bases ont disparu. A l'extérieur, un raclage intensif a eu raison de la décoration des piédroits et de la sculpture du larmier dont une suite de claveaux bordant l'arc brisé révèle l'existence antérieure (3).

Autour du chevet et sur une portion de la partie droite du chœur, un large empattement assure la solidité de la construction fondée en un sol sillonné de canaux ; il monte jusqu'au niveau des fenêtres et s'amortit par un glacis d'où émergent des contreforts assez saillants mais trop minces pour être opposés utilement à la poussée d'une voûte.

Le nouveau chœur, en effet, n'était pas voûté. La preuve de ce fait se trouve sous la toiture où l'on accède soit par le clocher, bizarre composition moderne dont il n'y a pas lieu de parler ici, soit par un escalier en vis formant saillie sur le parement du chœur entre ce clocher et le mur de

(1) Ce sont les statues mentionnées plus haut, p. 162, note 3.

(2) Les remplages anciens des fenêtres de l'abside devaient avoir deux meneaux verticaux, une description de vitrail semblant indiquer par la répartition du sujet une disposition de ce genre.

(3) Sous certaines fenêtres de l'abside, à l'intérieur, on discerne encore, malgré le raclage de la pierre, des traces de moulures assez profondes entre les baies et les angles de la construction. Sans doute est-ce un vestige de la décoration des enfeus qui étaient pratiqués en cet endroit.

Digitized by Google

fond du collatéral nord. Cet escalier desservait non seulement les combles, mais encore la flèche de charpente qui, autrefois, en chevauchait l'arête. Si les investigations se poursuivent jusqu'au bout de l'édifice, on a la surprise de découvrir, à demi cachés dans l'enchevêtrement des poutres, les restes d'une colonnette logée dans chaque angle de l'abside et surmontée d'un très joli chapiteau : il est décoré de deux rangs de crochets feuillagés et demeure en si bon état que la corbeille porte encore la couche d'ocre destinée à mettre en valeur la finesse de la sculpture. Le tailloir, d'un profil soigné, règne avec l'arasement des maçonneries sur lesquelles repose la charpente. Ces chapiteaux étant en un point beaucoup trop élevé pour qu'ils aient pu servir à une branche d'ogive ou à des formerets, il faut conclure qu'ils n'avaient d'autre rôle que de supporter les sablières et les entraits d'une charpente lambrissée, peinte sans doute, et inscrite dans un comble bien plus aigu assurément que ne l'est celui qui se voit aujourd'hui et qui n'est pas antérieur au XIXe siècle.

Le style de ces chapiteaux, comme l'encadrement ancien des fenêtres, donne à croire que la construction de ce chœur suivit de cinquante ans environ celle de l'église. Pour une dernière fois, les textes permettent de préciser davantage et de la placer entre 1272 et 1280. En 1272 le premier de ces sires de Roisin dont les corps furent « transportés » dans le nouveau chœur était inhumé dans l'ancien. Par contre, dès 1280 une sépulture était aménagée dans un des enfeus creusés aux dépens de l'empattement sur lequel s'élève le chevet : « proche du grand autel, soubz une arcure y at une tombe de marbre haut eslevée, sans y avoir eu aulcune armoirie ny inscription, y ayant seulement par dessus la figure d'ung homme armé et par devant petits personnages, le tout de pierre comme dessus ; en icelle est ensépulturé Baulduin, filz de Jean d'Avesnes et de dame Aélis de Hollande, lequel alla de vie a trespas l'an MCC. IIIIXX ».

Digitized by Google

Ces quelques lignes sont un exemple typique des descriptions que les épitaphiers donnent des monuments les plus importants dont ils étudient avant tout les blasons et les inscriptions. Quelle qu'en soit la brièveté, il serait fastidieux de reproduire intégralement celles qui se rapportent à l'église des Frères Mineurs de Valenciennes, « enrichie plus qu'aucune autre de tombeaux et sépultures de princes et seigneurs, non seulement de ceste ville mais bien de touttes les églises du Pays-Bas » (1). Cependant, à la fin de cette notice, déjà trop étendue, il sera permis, peut-être, de rappeler le souvenir des plus beaux monuments confiés à la garde des Cordeliers dans ce Saint-Denis du Hainaut qu'était le chœur de leur église.

Demeurés dans leur splendeur jusqu'aux ravages des Gueux, dégradés depuis lors, mais subsistant néanmoins en partie jusqu'à la révolution, ils constituaient un ensemble d'un inestimable intérêt, correspondant à la meilleure époque de l'art de la sculpture funéraire. Les plus anciens provenaient des ateliers tournaisiens. Les plus récents, étant donné la qualité des personnages qu'ils représentaient ou qui les avaient commandés, étaient dûs certainement à ces habiles sculpteurs si nombreux dans la région du Nord et de qui le renom s'est accru de nos jours à la suite des travaux qui leur ont été consacrés (2). Aucune précision ne peut être apportée sur ce point, mais est-il téméraire d'imaginer qu'un artiste tel qu'André Beauneveu, originaire de Valenciennes, ait pu avant son départ pour la France ou au cours de séjours dans son pays, travailler à certaines de ces statues dont, hélas, il ne subsiste pas le plus minime fragment?

Tous ces monuments, qu'ils fussent élevés sur le pavé du chœur ou abrités dans des enfeus, étaient conçus selon la formule la plus habituelle : un sarcophage orné de blasons ou de statuettes — les ancêtres du défunt identifiés par leurs armoiries — et recouvert d'une large dalle que

(1) Le Boucq, p. 113.

(2) Cf. E. Mâle, *L'Art religieux de la fin du moyen âge*, chapitre III, le Tombeau, et A. Michel, *Histoire de l'art*, t. II, p. 681-777, t. III, première partie, p. 375-429.

Digitized by Google

borde une inscription et sur laquelle repose le « gisant », ou les « gisants », s'il s'agit d'une sépulture multiple.

La pierre de Tournai, polie ou non, avait été employée d'abord, donnant ces sévères effigies, au modelé puissant, dont les églises de Sebourg et de Wargnies près de Valenciennes conservent, pour le XIIIe siècle, de trop rares spécimens. Plus tard, les marbres véritables furent préférés, le noir étant en général réservé pour les socles, tandis que le blanc était adopté pour les statues qui parfois n'étaient que de simple pierre, mais, en ce cas, dorées et enluminées.

Au milieu du chœur, le petit neveu de la fondatrice, Jean d'Avesnes, mort en 1305, comte de Hainaut, Hollande et Zélande, seigneur de Frise (1), était figuré avec sa femme Philippe de Luxembourg, sur une tombe « fort magnifique estant de marbre noir et par dessus deux personnages de pierre blanche, l'homme estant armé avec ung sayon (2) des armes de Haynau et en desoubz de la ceinture estoient par lozengues Haynau et Empire. La femme portoit sur sa robe Lutzembourg, Empire et Bar ». « Plus rapprochant le grand autel », le successeur de Jean d'Avesnes, « le bon comte Guillaume », mort en 1337, était inhumé sous un sépulcre analogue ; mais les statues et les figures des soubassements avaient été fort endommagées par les « hérectiques brise-images », en 1566.

Non loin d'eux, « ung marbre peint, avec un personnage en habit de saint François » recouvrait les restes de Marie de Berlaimont, « advocatresse d'Audenarde », (1301) qui, « du bon plaisir du comte Jean », avait reçu une sépulture particulièrement honorable en un lieu où de simples dalles, à l'exclusion de tombes « élevées », devaient suffire à rappeler la mémoire des sires de Roisin, de Lens et d'autres seigneurs. L'épitaphe de Marie de Berlaimont était placée contre le mur qui portait également une peinture offrant « à la façon antique, avecq ses patins »,

(1) Petit-fils de Bouchard d'Avesnes et de Marguerite de Flandre, sœur de Jeanne; fils de Alix de Hollande.

(2) Sayon, cotte d'armes portée par dessus le haubert.

Digitized by Google

l'image d'un fils naturel de Guillaume-le-Bon, Jean L'Alleman (1367), dont le corps avait remplacé dans un grand cercueil, « peint et illuminé par le dedans » (1), celui d'un chevalier « de grande proesse », Gilles de Roisin. Plusieurs épitaphiers ont reproduit cette peinture qui devait être unique dans le chœur. Les parois en effet, là où elles n'étaient pas cachées par les stalles des Cordeliers, étaient creusées de nombreux « enfeus ». Sans compter celui de Baudouin d'Avesnes déjà mentionné, il y avait « à senestre du chœur, à partir des formes des religieux », une « sépulture de marbre » où, « au plus hault et par dessus l'arcure d'icelle estoient les pleines armes de l'Empire » et, sur la tombe, « une femme habillée en imperatrix fort magnifiquement » : Marguerite, fille de Guillaume-le-Bon et femme de l'empereur Louis de Bavière (1356) (2). Puis venait un autre enfeu renfermant « ung seul homme barbu et armé », Jean de Hainaut, sire de Beaumont (1356). Le socle, comme dans le monument précédent, était chargé des statuettes familiales et une inscription, placée auprès du monument, rappelait que ce vaillant guerrier avait rétabli sur son trône Édouard, roi d'Angleterre (3).

L'épaisseur des maçonneries constituant, de ce côté, les parties basses du chœur avait permis la multiplication de ces « arcures », tandis que « à dextre » où ce renforcement ne dépasse guère l'abside, un seul enfeu avait été aménagé, mais de particulière importance. Marguerite de Bourgogne, femme du comte Guillaume IV, l'avait con-

(1) La forme des vêtements paraît indiquer une époque plus tardive que le milieu du XIVe siècle et conviendrait mieux à Jacques L'Alleman, fils de Jean, également enterré aux Cordeliers en 1422; mais peut-être la peinture en question ne datait-elle que du XVe siècle. Les patins sont des sortes de socques ou semelles de bois rattachées à la chaussure par des courroies.

(2) C'est de ce mariage que provinrent les comtes de Hainaut de la maison de Bavière.

(3) Frère du comte Guillaume III. Cette inscription ne paraît pas de tous points conforme à la réalité des faits. Isabelle de France, femme du roi Édouard II, déposé en 1327 et tué peu après, avait fait appel au comte de Hainaut dans la lutte qu'elle soutenait contre son mari et qui se termina par le meurtre de celui-ci à qui succéda Édouard III, époux de Philippe de Hainaut.

Digitized by Google

sacré à son mari — provisoirement, au moins d'intention — puisque ce dernier avait exprimé le désir d'être enterré à La Haye auprès de son père le comte Aubert de Bavière. Ce transfert n'aurait d'ailleurs pas laissé vide la sépulture car elle contenait aussi les dépouilles mortelles des comtes Guillaume II, tué en Frise, l'an 1345, et Guillaume III, l'Insensé, mort en 1389. « Au pilier joindant », une épita-

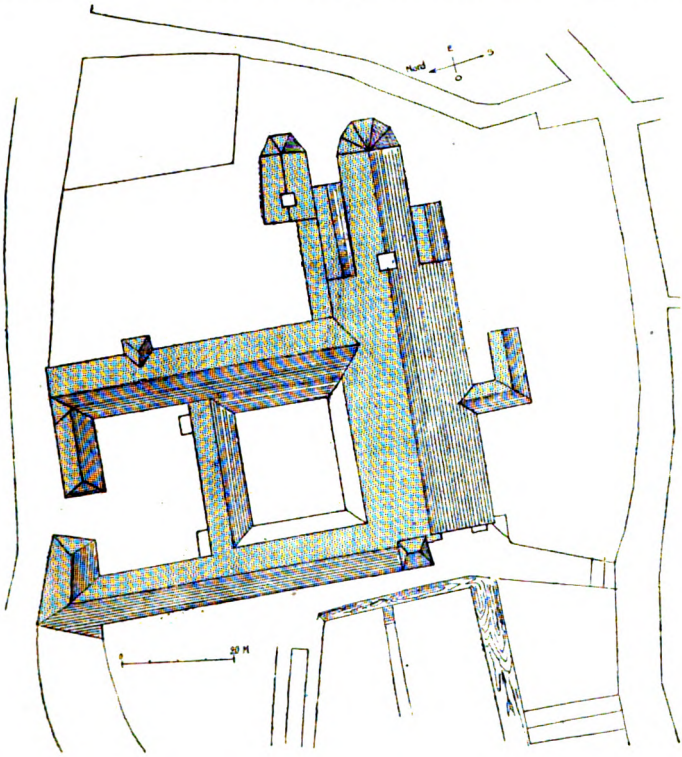

Église et couvent des Récollets de Valenciennes en 1789, d'après un plan conservé aux Archives municipales.

phe, très prolixe et versifiée dans le goût du temps racontait les circonstances de cette triple inhumation :

« Car Trois sont desoubz ceste lame »
« Que cy veés en ceste arcure..... (1) ».

i

(1) Des inscriptions d'une versification analogue accompagnaient auss les sépultures des comtes Jean et Guillaume Ier. Il semble bien, d'après la

Digitized by Google

Cet enfeu était situé « proche la chapelle d'Artois » : les sépultures princières débordant au dehors du chœur emplissaient deux chapelles séparées de celui-ci. La chapelle d'Artois, au sud, fondée en 1274 par Gérard de Hainaut, chanoine de Sainte-Waudru de Mons, enterré « sous ung marbre plat », tirait son nom de la comtesse d'Artois, femme de Robert II et fille de Jean d'Avesnes (1342) : « y avoit au meillieu, une tombe eslevée, et par desus une femme de pierre blance peinte, sa robbe semée des armes de Haynau, Luxembourg, Artois et Bar », blasons portés aussi par plusieurs personnages du socle, tandis que les autres tenaient ceux de Constantinople, de l'Empire, de Hollande, de Bohême, de Lorraine (1).

La chapelle d'Artois fut, au début du XVIIe siècle, démolie par les Récollets, dès leur arrivée dans le couvent (2). La chapelle située au nord, dite « bloise » ou de Blois, fut plus heureuse et jusqu'à la Révolution conserva une partie de sa décoration funéraire (3). Complètement indépendante de l'église, elle comprenait une courte nef, de plan trapézoïdal, ce qui est assez singulier, une abside à trois pans et même un petit clocher sur le comble. Elle avait été

langue, que toutes les trois dataient de la même époque et qu'elles avaient été ajoutées après coup. On ne voit d'ailleurs pas quelle partie des sépulcres de ces deux comtes aurait fourni un emplacement suffisant pour les y graver ; comme celle de Guillaume IV, elles devaient avoir été, au moment de leur rédaction, fixées à un pilier ou contre un mur. Disons en passant que, lors de la tenue d'un chapitre des Cordeliers à la fin du XVe siècle, les religieux, pour l'instruction de leurs confrères étrangers et venus de différentes villes, avaient pris soin de faire en quelque sorte des « étiquettes » ou courtes notes explicatives qu'ils placèrent sur chacun des monuments du chœur.

(1) Cette chapelle avait été ornée en 1380 d'un nouveau pavement dont le compte a été reproduit par DEHAISNES, *Documents et extraits divers concernant l'histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut*, t. III, p. 563.

(2) En démolissant cette chapelle « à présent réduicte en jardinage » on trouva le caveau des trois comtes Guillaume. A la requête du duc d'Aerschodt, Simon Le Boucq procéda à une reconnaissance des corps dont le gardien des Récollets avait déjà violé les cercueils, « à force de coups de coignée » et identifia celui de Guillaume II par la trace, dans le crâne, de la flèche qui l'avait tué au cours d'un combat contre les Frisons.

(3) Inventaire de 1791 cité par le chanoine LORIDAN, *op. cit.*, p. 563. Le ms. 14725 de la Bibliothèque de Bourgogne, fonds Goethals, œuvre de Jacques Le Boucq, renferme un dessin relatif à la tombe de Jean de Blois.

Digitized by Google

fondée par Guy de Châtillon, comte de Blois, petit-fils du comte Guillaume Ier, qui l'avait « fort enrichie en sorte que du passé on y voyoit une table d'autel d'argent, fort riche et ingénieusement élabourée, estant le surplus d'icelle enrichie à l'advenant voire jusques à la cloche qui pend sur icelle et qui estoit aussy d'argent » (1). Les sépultures étaient en rapport avec le luxe de ce petit édifice. Devant l'autel, on voyait celle du fondateur et de sa femme, Marie de Namur, « hault eslevée d'ung marbre poly et ricement doré, l'escripture à l'entours ». Dans deux enfeus gisaient le frère et le fils du fondateur, Jean de Blois, sire d'Avesnes et de Beaumont (1380), « ung homme seul revestu en prince », et Louis, comte de Dunois (1391), « avec l'escripture aussy sur la bordure en lettres d'or ». Les sarcophages, surchargés de statuettes, étaient « de noir marbre poly » (2).

Des défunts, d'un moins grand nom, mais de noble condition reposaient sous les nefs de l'église. « Craindant d'ennuyer le lecteur », Simon Le Boucq n'a mentionné qu'un certain nombre d'entre eux parmi lesquels il suffira de rappeler Gilles et Jean de Kiévraing, dont les lames de

(1) La légende d'une « cloche d'argent » se retrouve en plusieurs lieux. Il en aurait existé une au Palais à Paris. Cf. Mirot (L.), *Bull. de la Soc. nat. des Antiquaires de France, 1920*, p. 193.

(2) Au moment des « obits » ou services annuels qui se célébraient pour ces princes, on plaçait des cires auprès de leurs monuments et en plus, on élevait un catafalque devant l'autel : « as vigilles et a le messe de cascun de ces siervices soit fait un koulke de hauteur compétent et par dessus mis une toille et un drap d'or ables a chou faire. Item que au deseure de cely koulke sur quatre estiaux soit posé un simple traviaux de quatre baux embauchés sur ces estiaux et en le moyenne de cascun baux faite et assise une croix de bos de hauteur telle qu'il appartenra et si soit de telle proportion de chire que ordeneit est pour cascun des dessus dits siervices jusque a le somme de trente six candelles dont sur cascune croix sera assis trois de ces candelles et entre les espaces d'une crois à l'autre sys candelles ordènement ensy qu'il appartenra ». Règlement du « dux Aubiers de Bavière, contes palatins dou Rin, baulz et gouverneres des pays et contées de Haynau, Hollande et Zélande et heritiers de ychiaux après le trespas ds nos chier frere le duc Guillaume » 1380, 11 mars. Copie du XVIIe s., bibl. de l'auteur, publiée à la suite de l'*Histoire ecclésiastique* de Simon Le Boucq, p. 299. Un dispositif semblable avec quatre piliers supportant quatre traverses de bois garnies de cierges et entourant le cercueil est aujourd'hui encore en usage dans certaines églises de la région.

Digitized by Google

cuivre portaient gravés « ung homme armé, sa femme lez luy », Thierry de la Hamayde et Marie d'Audregnies, statues d' « homme et femme accoustrés en habit de saint François », dans un enfeu, de même que « messire Jean dit le Borgne de Maugny, père à Monsieur Wattier de Maugny qui fit merveilles en armes aux guerres des Anglois contre les François (1), le quel Jean trespassa l'an M.CCC.XLVI, le XVIIIe de julet ». Enfin, par une exception que méritait bien l'historien du couvent et du pays, « un marbre sur lequel estoit gravé un personnage en habit de Cordelier, tenant ung libvre en sa main », marquait la sépulture de « Maistre Jacques de Guise, docteur et Frère Mineur, autheur des Cronicques de Haynau qui trespassa l'an M.CCC.IIIIxx XVIII, le VIe jour de febvrier ».

La salle capitulaire et le cloître eux-mêmes contenaient plusieurs tombes dont l'une « haulte eslevée et deux personnages de pierre blance par desus » était celle de « ce fameux bourgeois » Jean Party (1404) célèbre par son faste et ses richesses (2). De ces enfeus du cloître, dans le mur

(1) Notamment au siège d'Hennebon qu'il fit lever avec ses troupes anglaises venues au secours de la comtesse de Montfort, femme du prétendant au duché de Bretagne (1342), en Guyenne avec le comte de Derby, et au fameux siège de Calais, où il joignit ses prières à celles de la reine Philippe de Hainaut, pour obtenir la grâce d'Eustache de Saint-Pierre et de ses compagnons. Cf. Froissart, I, ch. XLV.

(2) Se trouvant, paraît-il, à Paris « à la suite du comte de Haynau, à une feste que le Roy y tenoit, estant au palais, il apperçeut qu'on donnoit des coussins ou carreaux à tous chevaliers et gentilshommes caressant les Dames et à luy comme estant tenu et réputé pour marchant, on ne luy en porta, ce que voiant il print son manteau, le quel estoit d'escarlate, enrichi de perles et broderie et le pliant, s'en servit de carreau et lors qu'il se leva et parta de la place, il le laissa par terre, ce que voyant un hérault illecq présent, croyant que ce fut par oubliance, il s'approcha de luy et dit : « Mon amy, vous laissez vostre manteau derrière ». A quoy Jean Party lui respondit gravament : « Ce n'est la façon de nostre pays d'emporter son carreau ». Par ainsy il demeura aux héraults qui n'en furent marrys d'aultant qu'il estoit de très grande valeur. » Ce fait dont les concitoyens de J. Party concevaient tant de fierté n'a rien d'historique. Pareil trait légendaire se retrouve en divers poèmes du moyen âge. Cf. à ce sujet : G. Paris, *Sur un épisode d'Aimeri de Narbonne* (dans *Romania*, t. IX, p. 515), article qu'a bien voulu me signaler mon confrère et ami, M. Henri Lemaître, à qui je suis également redevable de plusieurs autres indications qui m'ont été très utiles.

Digitized by Google

extérieur du bas-côté nord de l'église, il subsiste de vagues formes d'arcs brisés et surbaissés, dernier vestiges de ces belles sépultures et de tout le couvent des Cordeliers, dont l'église seule demeure comme un témoin des âges lointains dans une ville où les exigences de l'activité moderne effacent de jour en jour le peu qu'elle avait conservé d'un artistique et glorieux passé (1).

(1) « L'église aurait eu sans doute le sort des autres églises si ce couvent n'avait appartenu à la ville qui a su conserver l'église en fesant démolir le couvent dont les bâtiments étaient fort caducs. [Ils avaient servi depuis le bombardement de 1793 de refuge à une quantité de malheureux qui se trouvaient sans demeure. Ces habitants n'ont pas peu contribué à la destruction de leur logement en brûlant une partie des bois, enlevant les étais des murs et autres dégradations qui, accompagnées du défaut de réparations au toit, achevèrent de détruire ce grand monument]. HÉCART, *Observations* [*avec additions manuscrites*] *sur un passage du 3e rapport fait par M. Bottin à la Société royale des Antiquaires de France, par un habitant de Valenciennes.*

Le bombardement de 1918 a crevé les toitures de l'église, endommagé le côté sud du chœur et détruit les vitraux.

L. SERBAT.

Digitized by Google

AUMONES FAITES

PAR ÉDOUARD Ier AUX FRÈRES MENDIANTS

EN GUYENNE ET DANS D'AUTRES PARTIES DE LA FRANCE

EN 1289

Édouard Ier séjourna en France du 13 mai 1286 au 12 août 1289. Une liste des aumônes distribuées par lui pendant la 17e année de son règne (20 novembre 1288-20 novembre 1289) est conservée au *Public Record Office* à Londres, liste qui présente un intérêt considérable pour l'histoire des Franciscains et des autres Frères Mendiants en Guyenne et dans quelques autres parties de la France.

Ce document est coté : « Accounts, etc., (Exchequer, K. R.) Bundle 352, n° 18. « C'est un rouleau formé de 7 peaux; il porte au dos, d'une main contemporaine :

Rotulus elemosine regis Edwardi, illustris regis Anglie, distribute diversis pauperibus a festo Sancti Edmundi Regis, anno regni regis ejusdem ·xvij· incipiente usque ad idem festum anno revoluto, tempore Magistri Willelmi de Luda, tunc custodis garderobe ejusdem regis, et Magistri· Willelmi de Marchia, tunc contrarotulatoris sui.

Summa totalis istius rotuli ·m·m·m·iiij^{xx} .ij. li. xix. s.

Le titre de départ se lit ainsi :

Rotulus elemosine domini Edwardi, illustris regis Anglie, distribute diversis pauperibus a festo sancti Edmundi regis, anno regni regis ejusdem Edwardi xvij° incipiente usque idem festum anno revoluto.

Digitized by Google

Le texte commence :

Die sancti Edmundi regis et martiris pro putura Fratrum Predicatorum de Ponte Ortes' per preceptum regis pro anniversario domini H. de Whetleg', dudum coffrarii garderobe regis defuncti, et pro oblacione facta ad missam celebratam pro anima ejusdem dicendum per manus Johannis de Launde ·c· xvj· s· iiij.d. ch'. in st'. xxj.s. iij.d.

Cette mention, la seule qui ait trait à des religieux dans le rouleau relatif à l'année 1288, suffira comme exemple typique. Nombre d'entre elles ne se réfèrent pas aux Frères. Ainsi il y a beaucoup d'offrandes aux églises, paiements pour la réparation ou le mobilier de chapelles royales (dans un cas « ad potum operariorum .xx. s. ch'. »), aumônes pour les pauvres ou les sinistrés (par ex. « et cuidam pauperi mulieri cujus virum quidam sectator curie interfecit apud Oleronem, de elemosina Regis xx. s. ch. in st' iij s. viij d. »).

Dans le présent article, je ne m'occupe que des dons faits aux maisons, provinces et ordres de Frères Mendiants en France et je les ai disposés en forme de table, dans l'ordre où ils apparaissent dans le rouleau, sous les titres suivants :

1° Date à laquelle la donation fut faite.

2° Ordre auquel appartenait le bénéficiaire; j'ai employé les abréviations suivantes :

Pr. = Frères Prêcheurs.

Min. = Frères Mineurs.

Carm. = Carmes.

Sor. Min. = *Sorores de ordine Minorum* ou *moniales de ordine Fratrum Minorum.*

Aug. = Hermites de Saint-Augustin.

Sack = *Fratres de Sacco* ou *Fratres de Penitentia Jesu Christi.*

S. Guil. = *Fratres de ordine S. Guillelmi.*

3° Localité ou maison à laquelle la donation a été faite. Les dons aux chapitres généraux ou provinciaux sont inscrits sous le nom de l'endroit où le chapitre a été tenu.

Digitized by Google

Nous employons les formes modernes des noms de lieu, plaçant entre crochets la forme employée dans le document, si cela nous a paru désirable.

4. Objet. Il est généralement indiqué comme suit : « pro putura fratrum : per iij dies » (ou « unum diem ») ou « in pascendo fratribus... ». Quelquefois il y est ajouté la célébration de messes, par exemple : « pro putura Fratrum Minorum de Oleron' celebrancium pro anima domini Johannis de Vescy ad requisitionem domini Regis per unum diem ». Cette mention sera abrégée ainsi dans la table « putura (messes) », étant entendu qu'à moins d'indication contraire il s'agit d'un seul jour.

5. Montant des aumônes. Il est calculé en Aquitaine en « libre, solidi, denarii chipotensium (1) » une seule fois en « solidi morlanorum » et dans les autres parties de la France en « libre, etc. turonensium nigrorum ». L'équivalence en sterling est alors ajoutée; c'est pourquoi la colonne 5 est divisée en (a) « chip. » et (ensuite) « tur. nig. », et (b) « sterling ». J'ai donné les montants tels qu'ils figurent sur le rouleau sauf que j'ai substitué les chiffres arabes aux chiffres romains.

Dans leurs aumônes « pro putura » ou « pro pittantia » aux maisons de Frères en Angleterre, les rois anglais comptaient généralement 4 d. par religieux et par jour, de sorte qu'on peut facilement estimer le nombre des religions de chaque maison; ainsi une aumône de 10 s. 4 d. pour un jour signifiera qu'il y avait 31 religieux dans la maison. Les aumônes mentionnées dans ce rouleau ne semblent pas avoir été calculées sur ce principe; sans doute elles sont proportionnées au nombre des religieux, mais il semble impossible d'inférer de leur examen quoi que ce soit relativement à l'importance des maisons.

(1) Voir Du Cange, *Chapotenses*. Dans notre document le mot est toujours abrégé « ch. », excepté une fois « chip. ».

Digitized by Google

DATE	ORDRE	LOCALITÉ	OBJET	MONTANT CHIP £	s.	d.	MONTANT STERLING £	s.	d.
1288									
20 Nov. (dim.)	Pr.	Orthez (Ponte Ortes')	putura (messes)		116	3		21	3
1289									
12 Févr. (samedi)	Min.	Oloron	putura (messes)		48			8	9 1/2
20 Févr. (dim.)	Pr.	Morlas (de Morlano)	putura (messes)	4	10	8			
»	Min.	»	» »		72	9			
	Pr.	Orthez	putura, 3 dies (messes)	14	5	4	4	2	0
26 Févr. (samedi)	»	»	oblatio ad missam					11	6
12 Mars (samedi)	Min.	Oloron	in pascendo, 3 dies		40 Morl.			14	7 1/2
16 Mars	Pr.	Orthez	putura		55 (chip)			10	0 1/2
15 Mars	»	»	putura (messes)		61	3		11	2 1/2
?	Pr.	Avignon	cap. provinciale	75	10	0 Tur nig.	17	5	2
?	Pr.	Morlas (Morlen)	funérailles	10		(chip)		36	8
25 Mars	Pr.	Morlas (de Morlano)	ad sustentacionem	10				36	8
?	Pr.	Morlas (de Morlans)	oblatio ad missas					8	8
?	Pr.	»	oblatio ad tumulum					14	0
25 Mars	Pr.	»	pro pascendo, 3 dies	12	6	0		44	11
3-5 Avril	Carm.	Condom	in pascendo, 3 dies	14	9	0		52	11 1/2
»	Pr.	»	»	19	3	6		70	0 1/2
»	Min.	»	»	12	0	0		43	10
»	Sor. Min.	»	»	9	0	0		32	10 1/2
10 Avril (Pâques)	Sor. Min.	»	putura		60			11	0
»	Min.	»	putura		100			18	3
»	Pr.	»	putura	9	6	0		33	9 1/2
»	Carm.	»	»		60			11	0
?	Min.	Tarbes	putura, 3 dies	6	12	0		24	1 1/2
27 Mars	Min.	Lesparre ? Lescar ? (Lascurr')	pro pascendo, 4 dies	12	0	0		43	10
1 Avril	Min.	Nogaro (Nugerol')	pro pascendo, 3 dies	6	0	0		21	11
?	Min.	Tarbes	putura, 3 dies	10	0	0		36	6
25 Avril	Min.	Lectoure (Lescor')	pro pascendo, 3 dies	8	10	0			
»	Pr.	»	» »	7	0	0			
»	Carm.	»	» »	6	0	0		115	1
	Sor. Min.	»	» »	6	0	0			
	Aug. (moniales)	»	» »	4	0	0			
29 Avril	Pr.	Condom	putura, in honorem B. Petri Martiris	10	15	2		38	9

Digitized by Google

DATE	ORDRE	LOCALITÉ	OBJET	MONTANT CHIP £	s.	d.	MONTANT STERLING £	s.	d.
1289									
29 Avril	Min.	Condom	putura	4	10	0	16	7	1/2
»	Sor. Min.	»	putura		60		11	0	
3 Mai	Carm.	Condom	putura in Gen. Capitulo.	16	4	0	59	2	
»	Min.	»	in pascendo	4	0	0	14	7	1/2
»	Carm.	»	in pascendo	10	0	0	36	6	
»	Sor. Min.	»	in pascendo		60	0	10	11	1/2
»	Pr.	»	in pascendo	10	19	6	40	1	
29 Avr. et 3 Mai	Sor. Pr.	»	putura, 2 dies	4	6	6	15	9	1/2
? (1)	Min.	Nérac (Noyrak')	in pascendo		40		7	3	
? (2)	Min.	Agen	in pascendo, 3 dies	4	12	0	16	9	
11-13 Mai	Min.	Marmande (Mirmand')	in pascendo, 3 dies		100	0	18	3	
16 Mai	Min.	Bordeaux	putura, 3 dies	20	0	0	73	1	
»	Pr.	»	» »	23	0	0	4	7	6
»	Carm.	»	» »	13	10	0	49	4	
»	Sack	»	» »		65	0	11	8	
»	Aug.	»	» »	6	0	0	21	11	
»	Sor. Min.	»	» »	8	0	0	29	3	
12-14 Mai	Min.	La Réole (de Regula)	putura, 3 dies	6	0	0	22	0	
18-20 Mai (Ascension)	Pr.	St Emilion	putura, 3 dies	10	4	3	37	1	1/2
»	Min.	Libourne (Leyburn)	putura, 3 dies	15	2	0	55	2	
»	Min.	St Emilion	putura, 3 dies	9	13	0	35	3	
29-31 Mai (Pentecôte)	Min.	St Emilion	in pascendo, 3 dies	8	7	0	30	6	1/2
»	Min.	Libourne	» »	10	5	0	39	5	1/2
»	Pr.	St Emilion	» »	9	0	0	32	10	1/2
5 Juin (Trinité)	Pr.	St Emilion	putura		49	7	9	0	1/2
24-25 Avril	Carm.	Condom	capit. provinciale (3), 2 dies	52	2	6	9	10	0 1/2
				TUR. NIG.					
16-18 Juin	Min.	Barbezieux ? (Barberen) (4)	putura, 3 dies		100		22	10	1/2
»	Min.	Pons (Pounz)	in pascendo, 3 dies		100		22	10	1/2
»	Pr.	»	in pascendo, 3 dies	7	10	0	33	5	
c. 12-18 Juin	Pr.	Narbonne (Rerbon')	capit. provinciale (5)	40	0	0	9	2	10

(1) Quando Rex fuit apud Lauerdak.

(2) Quando Rex fuit ibi.

(3) Cette mention vient plus loin sur le document, au milieu de paiements faits au début d'août; je l'ai insérée ici parce qu'elle se réfère à la Guyenne et que le montant est calculé en *chipotenses*.

(4) « Pro putura Fratrum Minorum commorancium apud Barheren » (ou Barhezen).

(5) Chapitre provincial tenu à Narbonne le 14 sept. 1289.

Digitized by Google

DATE	ORDRE	LOCALITÉ	OBJET	MONTANT TUR. NIG. £	s.	d.	MONTANT STERLING £	s.	d.
1289									
24 juin	Min.	Saintes (Xanctonʼ)	putura, 4 dies	12	10	0		57	2 1/2
3 juillet (dim.)	Pr.	Poitiers	putura	4	0	0		18	4
»	Min.	»	»		60	0		13	8 1/2
»	Sack	»	»		8	6			23 1/2
8 juillet	Pr.	Tours	putura	4	0	0		18	4
»	Min.	»	»		40			9	2
»	Carm.	»	»		20			4	7
»	Sack	»	»		6				17
»	Trinitaires	»	'quia pauperes'		6				17
c. 9 juillet (?)	Pr.	Le Mas d'Agenais (Manso).	ad pascendum		40			9	1
10 juillet	Min.	Vendôme	putura		40			9	2
15 juillet	Pr.	Chartres	putura	4	0	0		18	3
»	Min.	»	»		60			13	8
20 juillet	Pr.	Paris	putura					70	0
»	Carm.	»	»					20	0
»	Sack	»	»					15	0
»	Aug.	»	»					30	0
»	de Cruce	»	»					11	6
»	« B. Marie Matris Christi cum nigʼ scapillerʼ	»	»					12	0
»	Min.	»	»					65	9
29 Mai (Pentecote)	Pr.	Trèves (apud Trebam in Alemannia)	Capit. generale, putura, 2 dies	301	6	0	68	17	4 1/2
20 juillet	S. Guil.	Paris	putura					16	0
24 juillet	Min.	Senlis (Seint Liz)	putura		100			22	10 1/2
30 juillet	Min.	Abbeville	pro pascendo					11	5 1/2
»	Begine	»	putura					13	9
c. 28 juillet	Pr.	Amiens	putura, 3 dies	9	7	6		42	11 1/2
»	Min.	»	»	7	13	0		34	10
»	Sack	»	»		15			3	5
24 juin (1)	Pr.	Angoulême	putura		40			32	0
»	Min.	»	putura, 2 dies		100				

(1) A partir de cet endroit les paiements semblent avoir été faits après le retour du roi en Angleterre.

Digitized by Google

DATE	ORDRE	LOCALITÉ	OBJET	MONTANT TUR. NIG. £	s.	d.	MONTANT STERLING £	s.	d.
1289									
29 juin	Min.	Saint-Jean-d'Angely.	putura		49	10		11	4 1/2
29-30 juin	Pr.	»	putura, 2 dies	4	12	0		21	0 1/2
?	Min.	Saint-Maixent	ad pascendum (1)		40	0		9	2
4 juillet	Min.	Chatellerault	putura		40			9	2
anno presenti	Pr.	Tours	Capit. provinciale, 2 dies, in pascendo	95	12	0	21	17	0

Vient ensuite la mention suivante :

Et in pascendo Fratribus Minoribus per duos dies in capitulo suo generali, anno presenti, celebrato in curia romana, xlviij li. ix.s. viij d. sterling., videlicet per manus mercat. Luck.

Les trois dernières peaux sont principalement consacrées à des aumônes faites en Angleterre entre août et novembre 1289. La dernière mention du rouleau est d'un intérêt tout particulier; elle paraît être d'une main contemporaine mais différente, et les sommes qu'elle donne sont additionnées dans le total général du rôle. Elle nous apprend qu'Édouard Ier a accordé aux religieux mendiants des cinq Ordres des Mineurs, Prêcheurs, Carmes, Augustins et Frères du sac dans le duché de Guyenne la somme de 6.000 *libre chipotenses*, équivalant à £ 1095, 17 s. 9 d. 1/2 sterling « de pecunia proveniente de Judaissmo Vascon' ». La date n'est pas indiquée, mais elle fut probablement le jour de l'Ascension, 19 mai 1289, lorsque le roi était à Libourne. En effet les Juifs furent expulsés de Guyenne peu après cette date (2). Doit-on penser que cette somme importante fut effectivement versée aux religieux avant le 20 novembre 1289? On peut en tout cas noter que la

(1) « Et fratri Guillelmo de Foresta et fratri Willelmo de Corunda, Fratribus Minoribus de conventu Fratrum Minorum de Sancto Maxencio ad pascendum confratres suos ibidem per 1 diem ».

(2) Cf. *Rôles gascons*, vol. II (éd. Bémont), n° 1473; mais quelle fut exactement la date de l'expulsion?

Digitized by Google

libéralité d'Édouard Ier ne lui gagna point l'appui politique des Frères Mineurs. Dix ans plus tard (2 avril 1299), il se plaignit au ministre général et au chapitre général tenu à Lyon que les quelques religieux de l'Ordre, qui lui étaient restés favorables dans sa récente controverse avec le roi de France, en Gascogne, avaient été grièvement maltraités (1).

La dernière mention de notre rôle est ainsi conçue :

Apud Leyburn' in Vasconia. Universis Fratribus Minoribus in ducatu Aquitanie existentibus (de pecunia proveniente de Judaissmo Vascon') (2), de elemosina regis m.m.d. li. chip. Et Fratribus Predicatoribus universis ejusdem ducatus, de elemosina regis m·m·d· li. ch. Et Fratribus de Monte Carmeli universis in eodem ducatu, de elemosina regis d.cc. li. ch'. Et Fratribus de Sancto Augustino universis in eodem ducatu, de elemosina regis cc. li. ch'. Et Fratribus de Penitencia Jesu Christi de eodem ducatu, de elemosina regis c. li. ch'. Summa ch'. in toto vj mill. li. que valent in sterl' m· iiij^{xx}. xv. li. xvij s. ix d. ob.

A. G. LITTLE.

(1) *Cal. of Close Rolls*, 27 Edw. I, p. 302.
(2) Écrit au-dessus de la ligne, de la même main.

Digitized by Google

SOURCES

DE L'HISTOIRE FRANCISCAINE

EN FRANCHE-COMTÉ

ANALYSE SOMMAIRE

DES DOCUMENTS TIRÉS DES FONDS MONASTIQUES DE LA PROVINCE

ET CONSERVÉS AUX ARCHIVES DU DOUBS

Clarisses de Besançon

(*22 articles*).

1. — *Titres généraux.* Copie d'un bref du pape Benoit XI qui exempte l'Ordre de Saint-François de toute juridiction ecclésiastique et qui confirme ses privilèges (1305). — Donation par Philippe V le Long, à Mahaut, comtesse d'Artois, d'une rente de 300 livres à prendre sur ses revenus des salines de Salins (1321). — « Extrait des noms des églises, monastères et lieux en faveur desquels donation a été faicte par dame, dame Matilde ... de la somme de trois cens livres tournois assignée à perpétuité sur le puys à muire de Salins... ladite donation en datte de l'an mil trois cens vingt... » : à l'église de Besançon, 10 liv.; à l'abbaye de Saint-Paul, 50 sols; à l'hôpital du Saint-Esprit, 60 s.; aux Sœurs Mineures dites Cordelières, 15 liv. tourn.; aux dames de Battant, 100 s.; aux dames d'Ounans, 6 liv.; aux sœurs de « Mostelleto » 100 sols; aux dames de Corcelles, 100 s.; aux dames de Sauvement, 50 s.; aux monastères : de la Cha-

Digitized by Google

rité, 60 s.; de Bellevaux, 60 s.; de Lieu-Croissant, 50 s.; de Bithaine, 40 s.; de la Grâce-Dieu, 40 s.; de Buillon, 40 s.; de Mont-Sainte-Marie, 40 s.; de Balerne, 40 s.; de Rosières, 75 s.; d'Acey, 75 s.; de Corneux, 40 s.; de Belchamps, 30 s.; de Vaux-sur-Poligny, 30 s.; de Château-sur-Salins, 40 s.; d'Arbois, 30 s.; de Château-Chalon, 50 s.; de Baume-les-Nonnes, 50 s.; de Faverney, 30 s.; de Lure, 30 s.; de Baume-les-Moines, 4 liv.; de Cherlieu, 20 liv.; aux hôpitaux de Dole, 20 s.; de Gray, 20 s.; de La Loye, 20 s.; d'Arbois, 20 s.; aux Sœurs Mineures de Lons-le-Saunier, 10 liv.; de Montigny, 12 liv.; aux lépreux de Salins, 10 s.; de Bèze, 20 s.; au monastère de Cîteaux, 10 livres; etc. Suivent plusieurs legs faits aux pauvres de différentes villes. — Vente, par Humbert, fils de Pierre Flamant, de Boult, à Jeannette, veuve de Hugues de Velotte, citoyen de Besançon, d'une maison sise en la rue du Grand-Battant, chargée de cens au profit des religieuses mineures de Besançon (1371). — Donation aux mêmes, par Jean de Chalon, de 40 sous de revenus sur les salines de Salins (1388). — Original et copies de la charte de fondation du monastère des religieuses de Sainte-Claire par sainte Colette (1410). — Institution par l'archevêque Thiébaud, d'une chapelle perpétuelle dans ce couvent, pour la desserte de laquelle sœur Colette, abbesse, et les religieuses abandonnent tous les revenus de la maison (1412). — Acte par lequel, en raison de cet abandon, les deux chapelains de cette chapelle sont obligés de donner au chapitre métropolitain le cens annuel de 20 sols que lui devait le monastère (1423). — Cession, par Mahaut de Velle-le-Chatel, abbesse de Montigny-les-Chariez, à sœur Colette, de tout ce qui lui appartient à Bussières près de Chatillon (1439). — Permission donnée par Philippe, duc de Bourgogne, à Marie de Chalon, veuve de Jean de Fribourg, comte de Neuchatel, d'acquérir pour 2.000 frs de vignes à Arguel, pour servir à la dotation de la chapelle de Sainte-Claire (1462), etc. 1305-1463.

2. — *Titres généraux* (suite). Institution de Pierre Beau à l'une des chapelles de Sainte-Claire (1466). — Recon-

Digitized by Google

naissance de Jean Conraut, citoyen de Besançon, au profit de Jean de La Borde, d'un cens de 2 deniers assigné sur une maison de la rue Saint-Vincent, possédée par les chapelains de la chapelle fondée par Marie de Chalon (1469). — Testament d'Odette de Semoustier, veuve de Jean d'Amange par lequel elle lègue : aux religieuses de Sainte-Claire, 20 frs, deux muids de vin et un bichot de froment; aux curé et vicaire d'Amange, 1 fr. à chacun; aux Frères Prêcheurs, Carmes, reclus et dames de Battant de Besançon diverses sommes, afin qu'ils prient Dieu pour elle; à Pierre Bel, chapelain de Sainte-Claire, une maison avec ses dépendances, située en la rue de Saint-Vincent de Besançon, près et devant l'église du couvent, touchant celle des chapelains de la chapelle du roi Jacques, à condition que ledit chapelain et ses successeurs l'habitent, sous réserve de quelques chambres que sa cousine Guillemette de Chivèvre, veuve de Jean Arménier, occupera sa vie durant seulement; à Jean de Lambrey, seigneur de Sorans, son neveu, les cens de Cromary, le moulin de Longuevaux sis audit lieu et ce qui lui appartient au village de Tet, près de Sorans; à Nicolas de Lambrey, frère dudit Jean, tout ce qu'elle possède à Rougemont et à Gouhelans; à Huguette de Lambrey sa nièce, fille de Jean-Guillaume, seigneur de Buffignécourt, tous ses biens de Clervaux en Montagne et de Soucia; à Guillaume de Lambrey, son filleul, fils de Nicolas, ses biens de Colombe et de Frotey-les-Vesoul; à Odot de Montarlot, aussi son filleul, ses biens de Buffard, Fondremand, Bussières, etc. (1475). — Présentation de Hugues Bernard, de Faverney, à l'une des chapelles vacante par la mort de Pierre Beau (1494). — Difficultés suscitées par les permutations des chapelains des chapelles de Sainte-Claire (1513-1525). — Donation à Guy de La Rue, chapelain (1527), etc.

1466-1532.

3. — *Titres généraux* (suite). Résignation de chapelle par Hugues Labriche (1554). — Bref du pape Clément VIII confirmant les droits qu'ont les religieuses de Sainte-Claire, à la collation de leurs chapelles (1594). — Bref d'Ur-

Digitized by Google

bain VIII, en confirmation du précédent, qui déclare que, ni par résignation, ni par permutation, les chapelles de Sainte-Claire ne peuvent être pourvues sans le libre consentement des religieuses (1633). — État des revenus de la chapelle de Sainte-Claire (1642). — Donation faite au couvent par Pierrette Taillard de Morteau, de tous les termes échus d'une rente à elle léguée par le sieur Regnaud, chirurgien (1645). — Refus de la donation de Pierre Du Moulin, prêtre du diocèse de Cambrai (1659). — Difficultés entre Jean Millet, chanoine, et Claude Groslambert, chapelain, au sujet des revenus de sa chapelle (1661). — Cession des revenus de la chapelle de la Sainte-Trinité, par Louis et Maximilien Roy, à Denis Lapprand (1669). — Réductions de fondations. — Visite de la maison de la rue Saint-Vincent, dépendant de la chapelle de Sainte-Claire. — Reconnaissances de cens assignés sur des vignes de Quingey, par Claude-Louis Dody, dudit lieu, et Humbert Marle d'Abbans-Dessous (1721). — Régie de 400 frs donnés par Claire Gannard pour être employés à faire des offices en musique la veille et le jour de la fête de sainte Claire (1722), etc. 1554-1722.

4. — *Titres généraux* (fin). Reconnaissance faite au profit de la Commanderie du Temple de Besançon de cens dont sont affectées des vignes de Beure appartenant au chapelain de la chapelle de la Sainte-Trinité de la maison des Clarisses (1739). — Traité passé entre le Magistrat de Besançon et les chapelains de Sainte-Claire, au sujet de la cession faite par ces derniers, d'un jardin demandé par le duc de Duras, gouverneur de Franche-Comté, pour dépendances de son hôtel (1740). — Règlement pour la célébration des offices de fondation (1743). — État des offices de fondation. — Rang et préséance des chapelains. — Déclaration faite par l'abbé Cart des revenus qu'il possède (1791), etc. 1735-1791.

5. — *Chapelles*. « Ce livre contient les copies des titres de fondation des chapelles érigées dans l'église des révérendes religieuses de Sainte-Claire de Besançon, dont les

Digitized by Google

originaux latins, et copies traduites en françois et deument collationnées, sont conservés dans leur monastère, de même que les bulles des souverains pontifes Clément VIII et Urbain VIII, par lesquelles il est déclaré que lesdites chapelles ne peuvent être conférées ni par résignation, ni par permutation ou autrement sans le consentement desdites révérendes religieuses ». — Fol. 1. Fondation de la chapelle de Sainte-Claire pour deux chapelains (1410); — fol. 4, fondation de la chapelle du roi Jacques de Bourbon (1438); — fol. 12, fondation de la chapelle dite de Fribourg (1459); — fol. 22, « copie de la cession du droit de patronage laïque faite à la révérende mère abesse et religieuses de Sainte-Claire de Besançon et leurs successeresses le XXIIII aoust MCCCCXXXIX, par Éléonore de Bourbon, fille et héritière du roy Jacque, fondatrice de la chapelle ditte Saincte-Anne, ensemble la copie traduite sur le latin du visa, approbation, confirmation de laditte cession par monsieur Pierre-François Hugon, vicaire général... le 12 mars 1725... » — fol. 26, « copie de la bulle de Léon X qui statue et ordonne que toutes collations, provisions, permutations, résignations ou autres faites même entre les mains du souverain pontif, sans le consentement de l'abesse et couvent de Sainte-Claire de Besançon, de toutes ou quelqu'unes de leurs chapelles sont nulles et de nul effet... » ; — confirmation par Clément VIII de la bulle précédente (1594); — fol. 40, copie de la renonciation par sainte Colette des biens qu'elle trouva au monastère de Sainte-Claire (1412); — fol. 43, formulaire de prise de possession des chapelles du monastère. — fol. 46, copie de la bulle de Clément XII qui accorde aux religieuses de Sainte-Claire, de participer à toutes les indulgences, grâces, privilèges accordés ou à accorder aux religieuses dites Capucines (1734); — fol. 53, prise de possession de la chapelle de Fribourg, par François Charles, de Besançon (1735), etc. 1410-1735.

6. — *Chapelles* (suite). Fondation par Marie de Chalon, comtesse de Fribourg, d'une chapelle dite la chapelle de Fribourg (1459). — Autre fondation de deux

Digitized by Google

chapelles, par Blanche de Genève (XVe s.). — Fondations d'anniversaires par : Jean Papay, notaire (1574) ; Jeannette Paris, de Grandvaux, et Pétremand, femme de Clément Taillebardey, de Rancenay (1585) ; Pierre Boucher, de Vesoul, familier de l'église de Saint-Georges (1599) ; Anne-Marie Fluzin, de Besançon (1625) ; Marguerite Caillet, femme de Jacques Perrenot, boulanger, de Besançon (1639) ; Béatrix de Cusance, dame de Belvoir (1662) ; Guillaume Perrenelle, de Pontarlier (1663) ; Antoine Clerc, conseiller au parlement et Anne-Marie Pusel, sa femme (1688) ; Claudine Bépierre, de l'Isle-sur-le-Doubs, sœur converse au couvent (1693) ; Jeanne Brulard, veuve de Simon Loigerot, de Frasne-le-Château (1697) ; Jeanne-Baptiste Simon, veuve de J.-B. La Guille et femme de Jacques Monnot, professeur à la faculté de médecine de Besançon (1710) ; Anne-Françoise La Grandfemme, épouse de Cl.-Fr. Vauderet (1719) ; Claude-Nicolas Pâris, seigneur de Percey, et Anne-Marie Faure, son épouse (1723) ; Louise de Compasseur, dame de Recologne (1724) ; Jeanne-Baptiste de Hénin-Liétard, épouse de Jean-Simon de Rosières-Sorans (1729) ; sœur Antoine Chaillet, de Sceyen-Varais (1732) ; Jeanne Roussel, veuve de Claude Guyotte, seigneur de Valloreille (1732) ; état des fondations de l'église de Sainte-Claire, etc. 1459-1764.

7. — *Chapelles* (suite). « Dans ce livre sont escrites les fondations des chapelles qui sont fondez en l'église des pauvres religieuses de Sainte-Claire de cette citez de Besançon. La première se nomme la chapelle de Sainte-Claire. La seconde du roy Jacque. La troisième de Madame de Fribourg ». 1410-1460.

8. — *Chapelles* (suite). Augmentation, par Claire de Semoustier, dame de Sorans, des revenus de la chapelle qu'elle a fondée à Sainte-Claire (1410). — Présentations à la chapelle de Sainte-Claire, de Hugues Morel (1525), Jean Labriche (1554) et Félix Dubois (1589). — Promesses faites par divers chapelains de ne point permuter ni résigner leurs chapelles, sans la permission des religieuses. — Prise

Digitized by Google

de possession par J.-B. de Jouffroy-Gonsans (1630). — Présentations de Jules Chifflet (1632); de Nicolas Charmet et de Jean Baudot (1639); de Claude Groslambert (1657); de Jean-Baptiste de Bordey (1676); de Guy Grandthiébaud (1688); de Claude Junet (1692); d'Antoine-Joseph Grosrichard (1718); de Jean-Octave Nayme (1721); de Joseph Jobard (1747); de Sébastien Touret (1772); de Jean-Claude Jeannerod (1773); de Claude Cart (1785), etc. 1410-1785.

9. — *Chapelle du roi Jacques de Bourbon* (ou de Sainte-Anne). Fondation de cette chapelle par Éléonore de Bourbon, sa fille, épouse du comte d'Armagnac (1439). — Résignation de cette chapelle par Pierre Aymonnier, son neveu (1514). — Testament de Guy de La Rue, chapelain, au profit de cette chapelle (1543). État des revenus de la chapelle et de sa dotation. Présentation de Pierre-Philippe Chifflet (1600). — État des vignes appartenant à la chapelle de Sainte-Anne (v. 1600). — État des meubles que Philibert Arnoux, chapelain, a trouvés dans la maison du roi Jacques (1619). — Prise de possession par Claude-Antoine Simard (1676). — Visite de la maison dépendant de cette chapelle (1722); — constitution de rente à son profit par Léonard Gillebert de Saint-Juan (1727). — Prise de possession par Gaspard-François Bailly (1753). — Baux des revenus de la chapelle. — Prise de possession par Sébastien Touret (1789), etc. 1439-1789.

10. — *Chapelle de Marie de Chalon, comtesse de Fribourg* (ou chapelle de la Sainte-Trinité). — Sa fondation, par ladite Marie de Chalon, comtesse de Fribourg et de Neuchatel, dame de Sellières, Vercel, Vuillafans, etc. (1460). — « Inventaire des biens meubles, joyaux, or et argent monnoyé de très noble et puissante dame, dame Marie de Chalon... fait en sa présence et par son ordonnance, puis après baillez par elle et délivrez à honnorable homme Pierre des Potaz le viez, citien de Besançon, présent et recepvant, pour d'iceulx en cas de mort de ladite dame, payer ses debtz, faire ses obit... », etc. (1465). — Quittance donnée par Charles de Neuchatel, archevêque de Besançon,

Digitized by Google

à Simon d'Orsans, seigneur de Lomont, et à Pierre Dépotot, exécuteurs du testament de Marie de Chalon, des joyaux que cette dernière leur avait confiés (1473). — État des dépenses faites par ledit Dépotot à l'occasion de la mort de Marie de Chalon (1473). — Présentations à cette chapelle de Pierre Champion (1520) et de Claude Le Noir (1552). — Déclaration des revenus de la chapelle (1636). — Difficultés avec les habitants de Beure et de Montfaucon qui ont imposé indûment les revenus que possède la chapelle sur ces territoires (1658). — Prises de possession par Jean-Baptiste Reud, chanoine de la Madeleine de Besançon (1658), Denis Laprand (1669), Jean Dunod, de Salins, maître des enfants de chœur de l'église de Saint-Pierre de Besançon (1674). — Comptes que rendent ces chapelains des revenus de leur chapelle (1675) ; baux de ses revenus laissés à Pierre Ménegoz et à Denis Sage de Salins, résidants à Besançon (1686). — Prises de possession par : Guy Grandthiébaud, de Salins (1688), Alexis-Daniel Bouchard (1706), Ant.-François Marlet, maître de musique du Chapitre métropolitain (1716), Jean François Charles (1735), Constant-Ignace Du Haut (1758) et Claude Cart, de Mouthe (1785). — Sentence du parlement portant réglement du service de la chapelle (1742), etc. 1460-1785.

11. — *Fondations.* « Livres des fondations faictes en l'église du monastère des religieuses de Saincte-Claire de Besançon — lesquelles doivent être célébrées par les sieurs chapelains deservans personnellement en icelle — rangées selon l'ordre des années qu'elles ont esté faictes... avec les circonstances des tombeaux des fondateurs... ». — Préface. Table des fondations. — Fol. 1 et ss., celles des Thiébaud Drouiallet, né à Champlitte, et de la comtesse de Fribourg, Marie de Chalon ; — fol. 5 et ss., anniversaires d'Odette de Semoustier, dame d'Amange ; — fol. 10 et ss., anniversaires de : Jacques Buchet, chapelain ; Nicolas Morel, prêtre ; Humbert Bel, chapelain ; Sibille de Jouffroy-Gonsans ; Jean de Courcelles, la dame de Belmont ; Claude Bataillet ; Guyette de Reukinghe, femme de Richard de Pierrefontaine, sgr. de Verchamps ;

Digitized by Google

Othon Chapuis, chapelain ; sœur Madeleine Garnier ; Jacquette de Bourbon ; Guy de La Rue ; — fol. 20 et ss., anniversaires de : Jean Duchamp, co-gouverneur de Besançon, Hugues Labriche et Nicolas Mercier, chapelains ; Jean Annel, chanoine de la Madeleine ; Barbe Hanus et Élisabeth Perrot, religieuses de ce monastère ; Jeanne Pâris, de Grandveaux ; Jean Papay ; Jeanne Guichart, religieuse ; Nicolas Guérin, évêque suffragant de Besançon ; Jeanne Defert ; Richarde Macheperrin, veuve de Pierre Dolet, de Baume-les-Dames ; Pierre Gouverd, chanoine de la Madeleine ; Claude Lenoir, chanoine : Jeanne Maubert, de Mouthier-Hautepierre ; Nicole Arbelet ; Catherine Millet, de Fondremand, veuve de Jean Grégoire, de Port-sur-Saône ; — fol. 30 et ss., anniversaires de : Pierre de Soye, chanoine de la Madeleine ; Adam Bataille ; Catherine et Françoise Bouvot, religieuses, et Jean Bouvot, leur neveu ; Antoine de Chasault, veuve de Jean Gauthiot d'Ancier, Madeleine Montjardet, femme de Barbe Horry ; Pierre Boucher, prêtre, de Vesoul ; Anne Mulot ; Pierre de Basle, chapelain ; Alice Garson, de Quingey ; Antoinette-Marguerite de Billy, femme d'Héraud de Brion ; Denise Papay ; François de La Tour de Saint-Quentin ; Marin d'Orival, docteur en médecine, et Jeannette Montrivel, son épouse ; — fol. 42 et ss., anniversaires de : Claude de Villelume, marquise de Meximieux ; Antoine Rately, veuve de Philibert Riboux ; Étiennette de Camus, veuve du notaire Jacques Fluzin, puis religieuse en ce monastère ; Denise André, converse ; Françoise Jannet ; Michelle Ferroux, veuve de Claude Lansard ; Élisabeth Miroudot ; Mathiote Berthier et Antoine Fillioz, femmes de Philibert Boudret ; Alix Maillot, veuve de Claude Guibert, de Saint-Vit ; Antoine Mérédey, veuve de Pierre Baguet, de l'Isle-sur-le-Doubs ; fol. 50 et ss., anniversaires de Jean Baudot, chapelain ; Barbe Mancenant, femme du notaire Simon Mussot ; Claude Loisel, de Nenon ; Béatrix de Cusance, duchesse de Lorraine ; Guillaume Perrenel, de Doubs ; Marie-Anne de Pourcelet, veuve de Jacques-Nicolas Perrenot, comte de Saint-Amour ; Jeanne-Claude de Byans ; Nicolas Denys, de Jussey, etc. 1464-1676.

Digitized by Google

12. — *Fondations.* Registre des fondations d'anniversaires faites en la chapelle de Sainte-Claire par : Antoine Outhenin, abbé d'Acey ; Michelle Ferroux, veuve de Claude Lansard, de Besançon (1647); Philiberte Garinot, femme de Jean Routier : François Biétrix, docteur en droit et Françoise Biétrix, sa seur, femme de Nicolas Récy, orfèvre (1649) ; — fol. 12 et ss., fondations de Pierre-François Colard, d'Ornans (1649); Philippe Alix, docteur en droit et Marguerite d'Aumont, sa femme (1656); Antoine Mérédey, veuve de Pierre Baguet, de Besançon (1658); Jean-Baptiste Varin, docteur en droit, bailli à Fourg (1656); Jean-Baptiste de Gilley, sgr. de Marnoz (1658); Claude Fourquet et Denise Paturet, sa femme, de Besançon (1658); Pierre Nicolin et Anne Ménegoz, sa femme, (1657); Guillaume Perrenelle, de Pontarlier (1663); Étienne Mouton et Jeannette Joliot, sa femme (1663); Pierre-François Colard, d'Ornans, et Marguerite Bouhélier sa femme (1663); — fol. 40 et ss., fondations de : François Coulon, de Besançon (1669); Simon Mourot et Anne Daclin, sa femme (1669) ; Jeanne-Marie de Pourcelets (1670); Claudine Lapétry, veuve d'Anatoile Rebillon, d'Amathay (1670); Jean Bidaux et Suzanne Damotte, sa femme ; Jeanne-Claude de Byans, de Naisey (1672); Jean-Baptiste Gaulard, de Besançon (1675); Anatolia Lanchy, veuve d'Étienne Almandet, Jacques et Simon Almandet de Besançon (1676); Jean-Baptiste et Nicolas d'Orival (1676); Béatrix de Cusance (1671); Jean Carrandet et Jeannette Bardey, sa femme (1677); Pierre-François Jolyot et sa mère Françoise Libry, femme d'Étienne Perron, maître chirurgien (1679); Angélique Gallot, converse; Jeanne-Sophie de Crummelle, femme de Charles Varod, sgr. de Magny-les-Jussey (1682); Claudine Nélaton ; Claude-Étienne Picard, de Pontarlier demeurant à Geruge (1683); Joseph de Menoux, de Mouthier-Hautepierre (1685); — fol. 100 et ss., fondations de : Catherine Jogy, femme de Jean Coulon (1686); Antoine Clerc, conseiller au parlement et Anne-Marie Pusel, sa femme (1687); Françoise Bouquerey, veuve de Pierre Garnier, citoyen de Besançon (1688); Claude-Pierre Pinot

Digitized by Google

et Anne-Denise Pinot, femme d'Alexandre Lagrandfemme, chirurgien ; Jacques-Célestin Bercaille; Jeanne-Baptiste Varin, femme de Gérard Bressand (1689); Jacques Lanchy, citoyen de Besançon, demeurant à Avanne (1698); Adrien de Chaffoy, sgr. de Munans (1691); Pierre-Antoine Humbert, chirurgien et Madeleine Joly, sa femme (1691); Jean-Claude Perrenot, notaire (1696); — fol. 150 et ss., fondation de Claudine Belpierre, de l'Isle-sur-le-Doubs (1693); Anne Turebuche, veuve de Claude Quinternet (1695); Jeanne Brulard, veuve de Simon Loigerot, de Frasne-le-Château (1697); Anne-Antoine Gabet; Nicolas Mancenant (1699) ; Jeanne-Anne de Bordey, femme de l'avocat Chandiot (1704); Claudine Mouchoux, de Baume (1706); Pierre Pidoux, fermier de la seigneurie d'Arguel, et Ursule Brocard, sa femme (1714), etc. 1646-1714.

13. — *Cens et rentes.* Reconnaissance d'un cens de 17 sols, par Pierre Morel, citoyen de Besançon, au profit de Pierre de Saint-André, chapelain de la chapelle du roi Jacques (1476). — Constitution d'une rente de 100 sols au profit des chapelains de Sainte-Claire, par Antoine d'Arguel, sieur de Noironte (1498). — Inventaire des titres de rentes concernant les deux chapelles de Sainte-Claire. — Revenus de la chapelle du sieur de Bordey (XVIIe s.). — Rente constituée au profit des sieurs Laprand et Grandthiébaud, chapelains, par Jean Bouverot, docteur en droit (1694). — Autres constitutions de rentes au profit de Joseph Jobard, chapelain, par Français-Xavier Marguet, procureur syndic de la ville, et Marie-Clémence Boudard, sa femme (1757); par Barbe-Agnès Blondeau, veuve d'Étienne Grosrichard, avocat au parlement, Antoine Grosrichard son fils, conseiller du roi, et Pierrette Loye, son épouse; (cette rente provient de Françoise-Charlotte Guyot, épouse de Jean de la Bretonnière), 1763, etc. 1476-1768.

14. — *Rentier.* Constitutions de rentes au profit des chapelles de Sainte-Claire par : Richard Cozard, barbier, citoyen de Besançon, ladite rente assignée sur sa maison

Digitized by Google

de la rue Battant touchant celle de Pierre Bichet, notaire, et celle de Pierre de Chaffoy, et sur un pré sis à la « Viote, dite Combe Valeur » (1508); — Étienne Riotet et Jacquette Roquet, sa femme (1509); — Othon Chappuis, chanoine de la Madeleine (1509); — Hilaire Marchand (1510); — Richard Bernard et Étienne Ambrose, vignerons, (1502); — Huguenin Richeney et Jean Guillepin. de Besançon (1502); — Louis Payerre, alias Besancenot, de Frasne-le-Châtel, et Nicolas Pelousey, de Vaux, près dud. Frasne (1511); — Claude Perrot, femme de Claude Jolyot (1562); — Perrin Béguine et Oudot, son fils, de Quingey (1509); — Isabelle de Vaudrey, veuve d'Henri Jouffroy, écuyer, sgr. de Purgerot, et Thiébaud Jouffroy, leur fils (1508); — Claude Tardy; — Étienne Boudret, de Chalezeule (1515); — Henri de Choye et Jean Burgille, vignerons (1516); — Guillaume Vuillemot, curé de Chamblay et chapelain de Saint-Pierre de Besançon (1517); — Perrenot Guillemin, tisserand (1521); — Jacques Garnier (1523); — Guyot Conscience (1526); — Pierre Crevoisier, cordonnier (1527); — Étienne Iteret, marchand (1522); — Jacquette de Bourbon, citoyenne de Besançon (1523); — Guillemette Montrivel (1543); — Hugues Marey, de Torpes (1547); — Robert Sergent, de Besançon (1550); — Guillaume Maigrot (1553); — Simon Jouffroy, de Jonvelle, potier d'étain, et Jeanne Courvoisier, sa femme (1587); — François Beau, notaire (1558); — Jean Maillard, chapelain de Saint-Pierre; — Nicolas Brenot, couturier (1565); — Michel et Richard Jantot et Adrien Jolicard, de Roulans (1565); — François Prévôt, de Quingey, notaire (1569); — François Bassand et Claude Tissot dite Belmont, sa femme (1574); — Guyette Ligier, femme de Jacques Mugnier, citoyen de Besançon (1577); — Garnier, fils de Didier Caillet, tanneur (1580); — Bonaventure Jeanneney et Pierrette Guillepin, sa femme (1579); — Antoine Courbet, marchand (1583); — Richarde Macheperrin, veuve de Pierre Dolet, de Baume-les-Dames (1582); — Jean Papay, notaire (1574); — Jeanne Maubert, de Mouthier - Hautepierre (1585); — Claude Lenoir, chanoine de la Madeleine (1587); — Henri de Saint-Seigne, de Venne-les-Orchamps, et Anne La

Digitized by Google

Grandfemme, son épouse (1587); — Adam Bataille, cordonnier (1590); — Étienne Grillet et Isabelle Blanchon, sa femme (1594); — Marguerite Grillet, femme de Pierre Libry, marchand, (1612); — Pierre de Soye, chanoine de la Madeleine (1594); — Jean-Antoine Rigaud, docteur en droit, et Philiberte Picard, sa femme (1597); — Pierre Benoit, docteur en droit, et Françoise d'Auxon, sa femme (1596); — Catherine Bonnot, sœur converse (1597); — Pierre Boucher, de Vesoul (1597); — Antonia de Chasault, dame de Boutavant (1605); — Philippe Colombet, lieutenant général à Orgelet (1577); — Alice Garson, de Quingey (1607); — Humbert Bartholomot, armurier et Madeleine Oudot, sa femme (1607); — Catherine Millet, de Fondremond, veuve de Jean Grégoire, de Port-sur-Saône (1594); — Antoinette-Marguerite de Billey, femme d'Héraud de Bryon (1716); Pierre Martyr, de Chantrans, sgr. de Naisey (1616); — Jeannette Montrivel, femme de Marin d'Orival (1624); — Antoine Chevroton, prieur de Sirod (1627); — Marguerite Mercier, veuve de Claude Bouhélier, procureur au baillage d'Ornans (1634); — Marguerite Clerc, veuve de Pierre Droz (1644); Étiennette Camus, veuve de Jacques Fluzin, notaire (1643); — Jean-Baptiste d'Emskerke, prêtre, administrateur de l'abbaye d'Acey (1639); — Jacques Camus, maître chirurgien (1631); — Humbert de Bâle, prêtre, et Claude de Villelume, marquise de Meximieux (1638), etc. 1497-1716.

15. — « S'ensuyvent cy après les cens et autres biens immeubles appartenans aux deux chappellains de la chapelle du couvent et monastère des sœurs de Sainte-Clère de Besançon, de laquelle chapelle présentement en l'an mil cinq cens trente deux sont chappellains discrètes personnes messires Guy de La Rue, prêtre, chappellain famillier en l'église de Sainct-Pierre, et Hugues de La Briche, aussi prêtre, chappellain famillier en l'église de la Madeleine dudit Besançon ». — Ces constitutions de cens sont rapportées dans le registre précédent.

1532-1629.

Digitized by Google

16. — *Immeubles*. Requête des religieuses aux gouverneurs de la cité de Besançon, leur demandant de faire des réparations à la maison du chapelain Jacques Donzel, située devant le couvent (1510). — Partage de cette maison pour servir de logement aux deux chapelains (1699). — Sommation faite aux chapelains Simard et Joliot d'avoir à réparer leurs logements (1703). — Copie du rapport des experts chargés par le parlement de procéder au partage de cette maison donnée en 1485 au monastère par Odette de Semoustier (1720). — Accord passé entre le Magistrat de la ville et les religieuses, au sujet de la cession d'une portion du jardin du monastère nécessaire à l'agrandissement des dépendances de l'hôtel du gouverneur de la province (1740). — Réparations faites à la maison des chapelains (1782), etc. 1510-1782.

17. — *Vignes*. Cession faite par les religieuses à Jean Pourcelot de leur vigne de Chamuse contre la sienne, située à Chamars (1444). — Produit des vignes de Gralard, territoire de Montfaucon, de Chaux-de-Velotte, etc. (1685-1722). — *Baux*. Amodiations : des vignes de la Porte de Charmont et de la Croix d'Arènes (1630); de divers immeubles situés à Courchaton laissés par Élisabeth Cavin, veuve d'Adrien Peclet de Pontarlier, à François Roton, François Tallet et Jacques Pequignot, dudit Courchaton, le produit de cette amodiation devant être versé aux religieuses Clarisses (1659); de vignes à Beure; de portion de maison, sise rue Saint-Vincent, à Étienne Monnot, sculpteur (1674) et à Simon Gaulard (1677); de vignes en Plainechaux et aux Plantes de Bermont, territoire de Besançon (1691); d'un champ au Mont de Bregille (1717); d'un pré en la Prairie de Vaux à Jean-François Faivre, recteur d'école à Bregille (1769); de logements dans la maison de la rue de Saint-Vincent à Pierre-François Guyot, sgr de Velleclair (1773); à Charles-Louis et Claude-Denis Arbilleur, frères (1777); à Thomas Mathieu, professeur, demeurant à Gy (1781); à Luc Blondeau, huissier au parlement (1782); à Raymond Beau

Digitized by Google

et Thérèse Caseau, sa femme (1783) ; à Jean-Pierre Bizot, secrétaire de l'intendance et à Jeanne-Étienne Guérin, son épouse (1789), etc. 1444-1789.

18. — *Procès.* Difficultés entre les religieuses et Claude Groslambert leur chapelain qui, ayant quitté la ville, n'assure plus la desserte de leur église ; défenses du sieur Groslambert et sa condamnation par l'archevêque. Claude Junet le remplace comme chapelain (1692-1693) ; Claude Groslambert réclame la jouissance d'une partie de la maison de la rue de Saint-Vincent qui est de la dotation de la chapelle (1695). 1692-1695.

19. — *Procès* (suite). Procès intenté par les religieuses à Gabriel Mancenant, avocat au parlement, et à Alexis-Charlotte, sa sœur, pour avoir fait construire une muraille sur le terrain du couvent, rue Saint-Vincent. 1698-1717.

20. — *Procès* (suite). Accord entre les religieuses, d'une part, les chapelains Junet et Joliot, d'autre part, au sujet de la cojouissance de la maison donnée par Odette de Semoustier, pour dotation de la chapelle qu'elle fonda au couvent (1701). — Procès entre Antoine-Joseph Grosrichard et Pierre-François Joliot, chapelains, au sujet du partage des revenus de cette chapelle (1718-1719). 1701-1719.

21. — *Procès* (suite). Cause intentée par les religieuses aux Dominicains de Besançon, au sujet des revenus de vignes qu'elles possèdent à Quingey (1719-1720). — Autre procès contre les chapelains Daniel Bouchard et Jean-François Charles, titulaires de la chapelle du Roi Jacques, qui, au lieu de célébrer sept messes par semaine, comme le demande le fondateur, n'en disent que quatre sous prétexte que les revenus ont été réduits ; arrêt du parlement condamnant le sieur Bouchard à payer à l'Ordre de Malte tous les termes échus, depuis qu'il jouit de cette chapelle, d'un cens assigné sur les vignes de Beure dépendant de la chapelle. 1719-1744.

Digitized by Google

22. — *Procès* (fin). — Procès intenté par les religieuses aux sieurs Grosrichard, Crevoiseret, Millot et Jobard tous chapelains, au sujet des revenus de la chapelle fondée par Odette de Semoustier. Mémoires imprimés relatant les divers procès des chapelains entre eux, puis avec le couvent, au sujet des droits revendiqués par les parties sur la maison de la rue Saint-Vincent (1760-1770). Mémoire des religieuses établissant que les trois chapelles fondées dans leur couvent doivent être desservies par cinq chapelains, lesquels, suivant les actes de fondations, doivent être prêtres, tenus à la résidence et au service continuel et assidu; historique de la fondation de ces chapelles, etc.

1760-1786.

Liste des abbesses.

Étiennette Bonvalot, 1343.
Colette, 1344.
Sœur Colette, 1410.
Marie de Toulongeon, 1416.
Marie de Clerval, 1473.
Antoinette de Rye, 1510.
Émonde de l'Esprit (?) 11 octobre 1520 (plus probablement : Aymonde d'Esperey).
Jeannette Boncompain, 1525.
Marie-Christine Courvoisier, janvier 1555.
Françoise du Petitbois, 1600.
Claire-Chérubine Pouhat de Tallans, 1628.
Claire Puget, 13 décembre 1630.
Anne de Grammont, vivante en 1652.
Bonaventure Suteves, vivante en 1659.
Angélique de Varod, 1678.
Thérèse-Colette de Crosey, avant 1694.
Claire-Gabrielle Pequignot, 1707.
Marie-Célestine Journal, 1716.
Marie-Xavier Durand, 1738.
Célestine Bournot, 1743.
Sœur Passeret, 1774.

Digitized by Google

Sœur Bouvot, 1779.
Sœur Passeret, abbesse pour la 2e fois, 1785.

Selon le Père Dunand, Marie de Toulongeon, Aymonde d'Esperey et Célestine Bournot pourraient être abbesses d'Auxonne.

Nota. — Une bonne partie des patentes d'institutions d'abbesses sont insérées aux actes importants du parlement, conservés aux Archives du Doubs, série B. — Voir aussi le ms. 31, fol. 256-257, collection Dunand, à la Bibl. de Besançon.

A. Dornier.

(*A suivre*).

Digitized by Google

LE TRÉSOR
DU
GRAND COUVENT DES CORDELIERS
DE PARIS

Le Grand Couvent de Paris occupe dans l'histoire des Frères Mineurs une place de tout premier plan, car c'est là que se formèrent et enseignèrent les religieux qui assurèrent à l'Ordre sa renommée dans les études théologiques. Fondé en 1234 sur un terrain qui lui avait été concédé par l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le couvent reçut six ans plus tard l'autorisation d'avoir une église avec des cloches et un cimetière (1). Ce fut saint Louis qui fit bâtir l'église avec l'argent qu'il fit payer à Enguerrand de Coucy, IVe du nom, pour avoir fait pendre sans autre forme de procès trois jeunes gentilshommes flamands qui étudiaient la langue française dans l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-bois, et qui, en chassant, avaient poursuivi leur gibier jusque sur les terres de ce seigneur (2). L'amende à laquelle fut condamné le sire de Coucy s'élevait à dix mille livres ; une partie de cette somme fut consacrée à la construction de l'église des Cordeliers, mais ne suffit pas à son achèvement. Les travaux longtemps arrêtés ne furent repris qu'en novembre 1262, au retour du roi de la Terre Sainte, et la consécration eut lieu le 6 juin 1269 (3). En plus de

(1) Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, t. Ier, p. 115.

(2) André Duchesne, *Histoire généalogique des maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy* (1630), p. 236 et 376.

(3) A. Berty et L.-M. Tisserand, *Topographie historique du Vieux Paris, région occidentale de l'Université* (Paris, 1887, gr. in-8°), p. 338.

Digitized by Google

l'église, saint Louis fit aussi construire avec un soin tout particulier la sacristie du couvent :

« Tanta fuit christianissimi et sanctissimi regis Ludovici in Deum pietas ut praeter eximium templum quod descripsimus, aliud quoque eidem coherens, ejusdemque structurae maximum et firmissimum aedificium construi curaverit, in quo primum sacrarium, quo res sacrae asservari solent, continetur. Illud lapidibus politis sectisque constructum, ac firmissima testudine concameratum, et repagulis undique septum, custodiendis sacris vestibus, lintheaminibus, libris, candelabris, thuribulis, calicibus, pixidibus et preciosis sanctarum reliquiarum thecis, tutissimum locum praebet » (1).

Lorsque l'église fut brûlée complètement, le 19 novembre 1580 (2), la sacristie put être préservée et avec elle tout le trésor qu'elle contenait et qui resta intact jusqu'à la Révolution.

Nous avons retrouvé de ce trésor plusieurs inventaires, tant aux Archives nationales qu'à la Bibliothèque nationale. Le plus ancien et le plus détaillé date des 16-19 mai 1752 (3) et a été dressé par le P. Procureur du couvent; le second, daté de 1772, a été fait par un commissaire, député par Mgr l'archevêque d'Arles, qui avait été chargé par Clément XIV et Louis XV d'établir un état des richesses des couvents; le troisième est une déclaration plus sommaire, faite en janvier 1790, en vertu d'un décret de l'Assemblée nationale du 13 novembre 1789; le quatrième est le procès-verbal de l'apposition des scellés, exécuté le 15 décembre 1790. Toutes ces pièces ont été copiées et collationnées avec soin par Mlle L. Arrivot, bibliothécaire à la Bibliothèque Forney; nous les publions presque intégralement à la fin de cette étude.

(1) Gonzaga, *De Origine seraphicae religionis* (Romae, 1587, in-fol.), p. 124 E.

(2) *Ibid.*, p. 118 D-E.

(3) Par suite d'une erreur de copie, j'avais assigné comme date à cette inventaire l'année 1792 dans Henri Lemaître, *Le R. P. Claude-Agrève Lacombe de Crouzet, dernier gardien du Grand Couvent des Cordeliers de Paris et le reliquaire de la Sainte-Croix dudit couvent*. Extrait de la *France franciscaine*, janvier-juin 1921, p. 18-19.

Digitized by Google

Déjà avant la Révolution, un certain nombre d'objets d'orfèvrerie avaient été aliénés ainsi que des chasubles hors d'usage. Nous relevons en effet dans les registres capitulaires (Arch. nat., LL 1513, fol. 21) à la date de 2 mai 1776 la décision suivante :

« Ass. cap. T. R. P. Besson. Dr en théol. On vendra 4 calices et leurs patènes, dont 3 pèsent ensemble dix marcs, et le quatrième en vermeil pèse avec sa patène trois marcs, quatre gros et demi, le tout montant à six-cent-quatre-vingt-cinq livres, six sols, qui seront employés aux réparations et augmentations nécessaires à la sacristie. Le chapitre approuve encore la vente de neuf chasubles hors de service dont le produit sera pareillement employé aux réparations des ornements de la sacristie. Le chapitre consent aussi que l'on se défasse de onze petits chandeliers de cuivre, produit aux mêmes fins que ci-dessus ».

Mais cette vente de pièces d'un intérêt secondaire n'avait pas grande importance, auprès de la quantité des reliquaires et des vases sacrés qui furent envoyés à la Monnaie pour y être fondus, le 27 juillet 1791 (1). Nous ne relevons que peu d'objets qui aient échappé alors : d'abord les deux calices avec leur patène, le ciboire et la boîte aux saintes huiles, mentionnés dans l'acte du transport; puis le reliquaire de la Sainte-Croix, que nous avons eu la bonne fortune de retrouver à Saint-Agrève (Ardèche) (2). Peut-être la publication de cette liste amènera-t-elle d'autres découvertes, car, si les reliquaires ont été détruits, il ne s'ensuit pas que les reliques qu'ils contenaient aient subi le même sort.

Ainsi le manteau de saint François que nous voyons signalé dans l'inventaire I, art. 98, après divers avatars se trouve maintenant conservé par les Capucins de la province de Paris. D'après une tradition accréditée parmi les Cordeliers de Paris, ce manteau aurait été envoyé par saint François à sainte Élisabeth de Hongrie ; saint Louis l'aurait reçu des Chevaliers teutoniques en reconnaissance

(1) Cf. *infra*, Pièce VI.
(2) Henri Lemaître, *art. cité*.

Digitized by Google

des services qu'il avait rendus à l'Ordre et l'aurait donné à son tour au Grand Couvent de Paris (1). Quelle que soit la créance qu'il faille attacher à cette tradition, le fait est que la relique, comme le fragment de la Vraie Croix, est dite avoir été portée à la procession de la châsse de sainte Geneviève en 1538 :

« Procession solennelle faicte de l'ordre et par les prevost des marchands et echevins de la ville de Paris.

« Du mercredi iij juillet .m. d. xxx .viij. Ensuit l'ordre... Et partirent mesdits sieurs de la ville d'icelle eglise S. Jehan-en-Greve, en l'ordre ci-aprés declaré. Premierement marchaient les Cordeliers, estans bien cinq cents en nombre. Quatre d'iceux portoient une croix en laquelle il y avoit de la Vraie Croix de Nostre Seigneur, avec le manteau de S. François et autres beaux reliquaires que aucuns revestus de belles chapes portoient en leurs mains » (2).

Après la Révolution le R. P. Lacombe fit faire par le vicaire général de l'archevêque de Paris, un authentique pour le manteau de saint François, comme il devait en faire faire un, l'an suivant, pour le fragment de la Vraie Croix. Nous ne croyons pas inutile de reproduire ce texte, d'après l'ouvrage déjà cité du R. P. Bonaventure que je n'ai pas retrouvé sans peine à la Bibliothèque nationale (3).

« Le trente septembre de l'année mil huit-cent, par devant nous Jacques-André Émery, vicaire général de Mgr l'archevêque de Paris, ont comparu Claude-Agrève de La Combe, docteur de Sorbonne, dernier gardien du Grand Couvent des Cordeliers de Paris, François Fillon, religieux de la même maison, Jacques-Christophe-Nicolas Auguin.

« Le ci-dessus nommé Auguin a pris la parole et nous a déclaré que, dans l'enlèvement et la dispersion des effets appartenant à l'église du Grand Couvent desdits Cordeliers,

(1) R. P. Bonaventure [de Ville-sur-Terre], O. M. C., *Gloire de s. François d'Assise après sa mort*, Paris, 1867, in-12, p. 106.

(2) *Histoire générale de Paris, Reg. des délibérations du bureau de la Ville*, Paris, 1886, t. II, p. 370. Il est à noter que cette procession manque dans toutes les listes des processions de la châsse de sainte Geneviève au xvie siècle qui se trouvent à la Bibl. nat.

(3) Il y porte la cote K. 10027. — P. 103-105 et 118-120.

Digitized by Google

il avait eu le bonheur de soustraire et de garder jusqu'à présent le manteau de saint François, conservé et honoré de temps immémorial dans ledit couvent, comme ayant appartenu à ce grand saint, lequel manteau lui était parfaitement connu, attendu qu'il avait servi dès son enfance dans l'église du même Couvent, comme enfant de chœur. Il nous a représenté ledit manteau, lequel est de drap gris-bleu, n'ayant, dans l'état présent, presqu'aucune forme, à raison des morceaux qui en ont été enlevés pour satisfaire la dévotion des fidèles, ayant encore environ huit pieds dans sa plus grande largeur et trois pieds dans sa plus grande longueur. Il nous a été présenté une pièce de taffetas blanc dans lequel était enveloppé et cousu ledit manteau.

« Les autres comparants, interpellés par nous de dire s'ils reconnaissaient ledit manteau, comme celui qu'on était en possession d'honorer dans le Grand Couvent et d'exposer à la vénération des fidèles, ont répondu de la manière la plus affirmative et ont déclaré qu'ils étaient prêts à signer leur déposition et même à la confirmer par serment, si on le jugeait nécessaire, le susdit Auguin a témoigné la même chose. Nous, en conséquence, déclarons que le manteau, décrit ci-dessus, doit être regardé comme étant effectivement le véritable manteau de saint François qu'on conservait religieusement dans ledit couvent et permettons qu'il soit exposé, comme ci-devant, à la vénération des fidèles. En preuve et en confirmation de quoi nous avons signé le présent écrit et y avons fait apposer le cachet de Mgr l'archevêque.

A Paris, les jour et an que dessus :

[Signé :] Émery, F. Lacombe, Fillon, Auguin.

[Sceau]. Par ordre de M. le vic.-gén.

[Signé] Parage, secrétaire.

Cet acte a reçu postérieurement les roborations suivantes :

« Nous, vicaire-général du diocèse d'Évreux, déclarons

Digitized by Google

avoir reconnu de nouveau le manteau de saint François et que nous l'avons trouvé dans les conditions indiquées dans le Procès-verbal signé M. Emery, vicaire-général de Mgr l'archevêque de Paris. Nous déclarons aussi en avoir détaché un morceau long d'environ trente centimètres et large d'environ douze centimètres. Évreux, le 12 juin 1865.

[Signé] : HEUDEBERT, vic.-gén.

Acte de l'archevêché de Paris.

« Georges Darboy, par la grâce de Dieu et l'autorité du Saint-Siège apostolique, archevêque de Paris, grand aumônier de l'Empereur, vu l'acte de M. Émery, vicaire-général du diocèse de Paris, en date du 30 de septembre de l'année 1800, reconnaissant authentique un manteau de saint François d'Assise et permettant de l'exposer à la vénération des fidèles ; vu un nouvel acte authentique de la même relique, signé de M. Heudebert, vicaire-général de Mgr l'évêque d'Évreux, en date du 12 juin 1865 ; ayant reconnu nous-mêmes que les sceaux tant de l'authentique que de la relique étaient conformes et intacts ; ouï le P. Gardien des FF. MM. Capucins exprimant le désir d'exposer ledit manteau dans le reliquaire qui doit le renfermer, déléguons M. l'abbé Pelgé, secrétaire de l'archevêché, pour y apposer de nouveau le sceau de Mgr l'archevêque, avec charge de dresser le procès-verbal de l'opération, afin que nous puissions délivrer un nouvel acte authentique de la relique ; enfin autorisons les Frères Mineurs Capucins du couvent de Paris, à exposer publiquement dans leur église ladite relique à la vénération des fidèles.

« Donné à Paris, sous le seing de notre vicaire-général, le sceau de nos armes, le contre-seing du secrétaire de notre archevêché, le vingt-cinquième jour du mois de septembre, l'an du Seigneur mil huit-cent-soixante-six.

[Signé :] P. VÉRON, vic.-gén.

Par mandement de Monseigneur
[Signé :] H. PELGÉ, secrétaire ».

Digitized by Google

Auguin, qui avait sauvé le manteau pendant la tourmente révolutionnaire, le donna en 1816 aux Récollettes de l'Immaculée Conception (1); il resta dans leur couvent des Batignolles jusque vers 1849. La supérieure s'étant retirée après cette date à Vernon, puis à Saint-Pierre-des-Cercueils, en fit don à l'abbé Pichon, curé de cette dernière église; c'est ce prêtre qui en révéla l'existence au R. P. Bonaventure en 1862 et qui par la suite le donna aux Capucins de la province de France.

Les descriptions, dans les inventaires que nous publions ci-dessous, sont assez brèves, mais quelques-unes fournissent des dates précises et des indications de donateurs qui sont précieuses pour l'histoire du couvent; d'autres donnent assez de détails pour permettre d'assigner aux objets une date approximative.

Ainsi nous relevons les mentions de deux reliquaires en vermeil, l'un contenant, enchassé dans un saphir, du sang du Sauveur, l'autre contenant un fragment d'une Sainte-Épine (2). Ces deux pièces reposaient toutes deux sur un pied soutenu par quatre lions en vermeil, au bas du premier était un petit personnage à genoux « ayant une couronne sur sa tête, dont il ne reste plus que le cercle »; sur le second « est une figure représentant une princesse à genoux, ayant une couronne sur la tête » (3). Nous ne croyons pas faire une hypothèse trop hasardé en identifiant ce prince et cette princesse à saint Louis et à Marguerite de Provence; seuls en effet saint Louis qui a ramené en France les grandes reliques de la Passion a pu faire don de cette goutte du Saint-Sang et de ce fragment de la Sainte-Épine; car ce n'est que bien plus tard, sous Charles IX, que des prélèvements nouveaux ont été faits sur les reliques de la Sainte-Chapelle et la description des reliquaires nous force à leur assigner une date bien antérieure.

L'église, ayant été consacrée à la Madeleine, elle devait

(1) *Op. cit.*, p. 116.

(2) Inventaire I, n° 61 et 66, n° 17 et 18.

(3) Nous croyons que l'auteur de l'inventaire II a commis une confusion, en désignant ce second personnage comme étant saint Louis.

Digitized by Google

pour justifier sa dédicace posséder dès l'origine des reliques de cette sainte ; nous trouvons deux reliquaires sous son nom : le premier est un petit cadre en vermeil, avec des glaces de deux côtés, sur un pied en vermeil où sont « deux petites figures à genoux devant des prie-Dieu, avec un livre dessus » (I, 62, II, 19). Nous inclinons à penser que ces deux personnages sont encore saint Louis et Marguerite de Provence, qui auraient fait ce premier don avant d'offrir les reliques de la Passion.

L'autre reliquaire de la Madeleine, qui représente la sainte tenant un cristal entre les mains, serait plus récent, mais l'écriture gothique qui décore le piédestal (Inventaire, I, 67) ne permet pas de le croire postérieur au xve siècle (1).

De même la Résurrection en argent, portant les armes du donateur sur son pied (I, 67 bis).

Par contre le reliquaire en vermeil de saint François, avec ses anges aux ailes éployées et son pied « porté par quatre pieds d'animaux dans les coins » (I, 63 ; II, 20), pourrait être reporté à la fin du xiiie siècle.

La croix de cristal « garnie de cuivre doré, fort ancienne et hors d'usage » (I, 58) peut être attribuée au xiiie ou au xive siècle.

Le reliquaire de saint Bonaventure, en forme de portique (I, 50) ne peut être que postérieur à 1482, date de la canonisation du Docteur séraphique, de même que le bel ornement de velours ciselé (I, 7) qui portait son chiffre et ses attributs cardinalices. Par contre une chappe très ancienne (I, 18 ; II, 78) est dite remonter au temps du saint ; les religieux du Grand Couvent ne la sortaient que le jour de la fête du saint et encore seul le célébrant avait le droit de la porter (2) ; un inventaire (III, 27) la dit dater de 1222 (?) et mentionne que, lors de la déclaration de

(1) L'inventaire II, fait de cette statue une sainte Anne.

(2) [R. P. J. C. Boule], *Histoire abrégée de la vie, des vertus et du culte de s. Bonaventure, de l'Ordre des FF. Mineurs, cardinal-evesque d'Albano, docteur de l'Église et patron de la ville de Lyon, écrite par un religieux Cordelier*. — A Lyon, rue Mercière, chez la veuve Delaroche et fils, les Frères Duplain, 1747. In-8°, xv-215 p. et 1 fol. n. ch. de privilège, titre rouge et noir, portr., vignette sur le titre, front. et pl. gravés. P. 205.

Digitized by Google

1790, elle fut réclamée par M. Masson pour le Muséum.

La statue en argent de la Vierge, tenant d'une main l'enfant Jésus et de l'autre un bouquet, tandis qu'un Frère Mineur (selon I, 64), saint François (selon II, 16) est à genoux à ses pieds, est datée 15 septembre 1536; elle fut donnée à cette date par Mlle Brûlé pour être portée aux processions du Cordon de saint François.

Le calice de vermeil « en gothique avec des figures émaillées des saints de l'Ordre, la patène de même, émaillée en dedans avec la figure de saint François qui reçoit les stigmates » (I, 35) doit être au plus tard du début du XVIe siècle, car après cette époque les patènes recevaient plutôt leur décoration sur la partie convexe. Les calices émaillés ne sont pas communs. Le Trésor du Sacro Convento d'Assise en possède un qui lui fut donné par le pape Nicolas IV en 1290 et qui est l'œuvre de l'artiste siennois Guccio di Mannia (1). Ce calice est en argent doré et enrichi de ciselures ; les émaux sont translucides, c'est le plus ancien exemple connu de cette technique sur le sol italien (2). Sur le pied à huit pans Notre-Seigneur en Croix, entre Marie et Jean, François et Claire, le Christ en face de la Madonne, entre saint Antoine de Padoue et Nicolas IV qui porte le pluvial par dessus son habit franciscain ; entre ces demi-figures, des animaux (cerf, lion) et des anges. Au nœud, le Christ avec des apôtres. Sur la corbeille, des anges. Inscription « Guccius Mannaie de Senis fecit, Niccho[l]aus papa quartus (sur la tige). Saint François et saint Antoine sont légérement barbus ; le premier est à genoux, il prie les bras étendus et se tourne vers le Sauveur ; ses plaies sont rouges.

Ce calice a été copié un nombre incalculable de fois, du moins dans sa forme extérieure et il l'est encore aujourd'hui. Il est donc à supposer que le calice du Grand Couvent était une de ces copies (3). M. Henri Matrod, à la

(1) Cf. Beda Kleinschmidt, *Die Basilika San Francesco in Assisi*, t. Ier, p. 267. — Une estampe reproduisant ce calice se trouve à la Bibl. des arts décoratifs, 389, 1, Italie, Assise.

(2) Venturi, t. IV (1906), p. 898.

(3) De même que le calice siennois du XVIe s. qui a été offert au Musée

Digitized by Google

science de qui nous sommes redevables de ces renseignements, me signale en outre que même en Italie la forme gothique, avec des ornements de la Renaissance, persista encore pour les calices au commencement du XVIe siècle et en Allemagne à la fin du même siècle (1).

Le P. Jacques Hugues ou Hue (*Jacobus Hugonis*) fit donner au Couvent plusieurs pièces des plus précieuses. Ce religieux, qui avait fait profession au couvent de Tanlay (Yonne) et avait été reçu docteur le 7 novembre 1544, fut prédicateur et confesseur du roi Charles IX; celui-ci le délégua au Concile de Trente ; ce qui lui donna l'occasion de publier des *Observationes theologicas, historicas, morales et politicas in acta totius sacrosancti concilii Tridentini* (Rothomagi, 1569) (2). La mère de ce religieux offrit en 1551 au Grand Couvent un calice en vermeil, ainsi qu'un pied sur lequel on posait le calice, mais qui servait aussi à l'exposition de l'ostensoir (Inventaire I, 30).

Lui-même obtint du roi de très riches objets d'orfèvrerie pour l'autel, en vermeil, relevés en bosse : deux chandeliers, deux grands bassins représentant l'un des faits de la Passion, l'autre l'histoire de saint Jean-Baptiste, une paire de burettes (portant gravée sur leur pied la date 1555) enfin un bénitier avec son anse. En plus des armes

du Louvre par M. Auguste Picard et que M. Marquet de Vasselot a décrit dans le *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires*, 1922, p. 161. Ce calice a pour auteur Matteo di Ambrogio; quatre autres de Goro di Ser Neroccio sont l'un au Musée britannique, un autre à l'archevêché de Sienne, un 3e à l'Institut royal des Sourds-Muets de Sienne, le 4e faisait partie de la collection Seillière.

(1) Cf. Beda Kleinschmidt, *op. cit.*, p. 268. M. Matrod m'indique de plus que la Bibl. des arts décoratifs, sous le n° 389, 2, Flandres, possède une fig. représentant un calice provenant des Frères Cellites d'Anvers et ayant appartenu au cardinal Sterckx, calice en vermeil daté de 1493 portant les 4 émaux suivants : 1° le Christ en croix ; 2° la donatrice à genoux devant la Vierge; 3° sainte Claire avec une pyxide; 4° saint François, etc... M. Lucien Crick, conservateur aux Musées du Cinquantenaire à Bruxelles à qui j'avais demandé des renseignements sur l'existence de ce reliquaire, n'a pu le retrouver dans aucun musée belge.

(2) Cet ouvrage est indiqué dans Waddinc, *Scriptores Ordinis Minorum* (éd. Roma, 1906, p. 124). Mais nous n'avons pu le trouver dans aucun autre répertoire bibliographique; il ne figure ni à la Bibl. nat., ni au Musée britannique, ni à la bibl. de Rouen.

Digitized by Google

royales, ces diverses pièces portaient les armes suivantes : « chevrons brisé (*sic*) et trois coquilles » ; L'*Armorial général* de Rietstap ne mentionne que deux familles portant pareil écu : Costé, un chevron brisé et trois coquilles; Beaugendre, deux chevrons brisés et trois coquilles. Rien ne nous autorise à affirmer que ce soit un membre de ces familles qui ait associé le roi à sa donation.

Enfin le 31 octobre 1569, par l'entremise du même religieux, Charles IX fit don au couvent d'une très belle croix-reliquaire en vermeil. Cette croix, en plus du crucifix, portait aux extrémités des croisillons des motifs émaillés représentant des saints. Sur le pied, une croix plus petite et des ovales contenaient les reliques, qui, ainsi que l'attestait une inscription, provenaient du trésor de la Sainte-Chapelle (Inventaire, I, 55).

Du début du XVIIe siècle doivent dater deux chandeliers, un plat ovale, une cuvette et des burettes, le tout en argent et orné de têtes d'ange, qui portent les armes de Bullion (Inventaire I, 73 et 83) Ces objets ont dû être donnés par Claude de Bullion, qui fut successivement conseiller au Parlement de Paris, maître des requêtes, conseiller d'État, surintendant des finances, chancelier et garde des sceaux des ordres du roi, président à mortier au Parlement et qui mourut d'apoplexie le 22 décembre 1640. Il avait fait réparer la chapelle de Besançon où étaient enterrés plusieurs membres de sa famille et de celle des Lamoignon (1). Le P. Bouhours rapporte que quelques Cordeliers étaient venus demander au surintendant à quel saint il voulait que la chapelle fut dédiée et qu'il leur fit une réponse quelque peu surprenante : « Hélas, mes Pères, ils me sont tous indifférents ! je n'en affectionne aucun en particulier » (2).

En 1662, le R. P. Philippe Le Roy (3), qui était confesseur de la reine Anne d'Autriche, obtint de sa pénitente

(1) PIGANIOL DE LA FORCE, *Description de Paris*, nouv. éd., Paris 1742, t. VI, p. 66-68.

(2) Le Père BOUHOURS, *Remarques sur la langue française*, t. 1er, p. 21 ; cf. MÉNAGE, *Observations*, t. II, p. 212.

(3) Il est donné comme ayant été reçu licencié en 1638. Cf. *La France francisc.*, t. I, p. 326.

Digitized by Google

l'octroi à son couvent d'une relique précieuse, une partie de la mâchoire de saint Bonaventure qui se trouvait au château de Fontainebleau. Charles VIII l'avait fait prélever sur le corps du saint, lorsqu'il présida à son élévation en 1494 dans le couvent de Lyon et il l'avait rapportée avec lui lors du retour de l'expédition de Naples (1). Dans *Le Trésor des merveilles de la maison royale de Fontainebleau* qu'il fit paraître en cette même année 1662 (Paris, in-fol.), le R. P. Pierre Dan la signale comme se trouvant encore dans l'église de la Trinité que François Ier avait incluse dans les constructions du château : « Puis est un autre reliquaire d'argent doré, d'un pied de haut, représentant l'image de saint Bonaventure, laquelle tient entre ses mains un cristal où est enchassée la mandibule avec les dents de ce saint et célèbre docteur de l'Église » (p. 79). Si l'on compare cette description avec l'Inventaire publié plus loin (I, 65), on est amené à constater que le reliquaire fut donné avec la relique (2) ; la reine se contenta de faire poser sur le piédestal, sous le chapeau du cardinal et les cordons, ses propres armoiries et de faire graver sur le dos une inscription constatant la donation.

La robe pour la statue de la Vierge, qui est brodée aux armes d'Orléans (I, 101) et la bourse aux armes des enfants légitimés de France (I, 84) doivent dater de la fin du XVIIe siècle ou du début du XVIIIe.

Un ornement très beau et très complet pour les messes d'enterrement, comprenant le drap mortuaire et les pentes d'un catafalque portent les armes de la famille de Vertamont (I, 19-25 ; II, 80-82) ; il a été donné par Jean-Baptiste de Vertamont, évêque de Pamiers (1693-1735). L'article consacré à ce prélat dans le *Gallia christiana*

(1) R. P. J. C. Boule, *Histoire abrégée... de s. Bonaventure*, p. 176.

(2) La description qu'en donne au XVIIIe siècle le P. Boule (*op. cit.*, p. 177) est entièrement conforme à celle-ci ; en face du texte une gravure en taille douce reproduit le reliquaire, mais non sans quelques interprétations dans le mouvement des vêtements et dans leur forme ; ce manque d'exactitude nous a fait juger préférable de ne pas donner à nos lecteurs un fac-simile de cette planche. Toutefois, quel que soit le peu de confiance que l'on puisse accorder à cette gravure, elle permet d'affirmer que le reliquaire n'est pas antérieur au XVIIe siècle.

Digitized by Google

mentionne les dons faits par lui aux Jésuites mais ne dit pas un mot des rapports qu'il a entretenus avec les Cordeliers.

Le « parson d'Utrec », probablement le prévôt du chapitre d'Utrecht, qui mourut au Grand Couvent le 3 mai 1744, laissa un diamant fin qui fut enchassé dans la couronne surmontant le grand ostensoir (I, 29 et 42 *bis*).

Nous n'avons pu identifier les donateurs des objets suivants :

Un ornement très riche en moire d'argent, ainsi que des pentes pour le dais avait été donné par un membre de la famille de La Trémoille que nous n'avons pu préciser (I, 9 et 14).

Une croix en vermeil qui portait « au bas les armoiries d'un évêque, un lion et les attributs d'un évêque, et sur la croix écrit sur une petite plaque : *Deum time*. Peut-être cette devise permettra-t-elle de retrouver le nom de ce prélat.

Enfin deux paix en émail (I, 77) : « à la plaque d'un il y a des armes, à chacune desquelles il y a deux lettres P. H. J. M. ».

La sacristie contenait une très belle pendule de forme ancienne, dans une boîte de marquetterie, soutenue par deux petites consoles de fer forgé (Inventaire IV, 9); le Procès-verbal de pose de scellés l'attribue à Fortin, sans doute Germain Fortin, menuisier ébéniste qui fut reçu maître en 1750 et habita rue du Perche au Marais jusqu'en 1786 (1).

Un certain nombre de religieux laissèrent en mourant divers objets à l'église. Le P. Adrien Bonhomme, affilié du couvent de Tanlay (Yonne) et conventuel du Grand Couvent, dont la succession amena une discussion assez vive au chapitre le 21 janvier 1786 (2), légua un calice en argent (Invent. I, 38) et dix-neuf aubes neuves (II, A, 6); le R. P. Dubois donna un calice (I, 45) et des aubes (II,

(1) Henri Vial, Adrien Marcel et André Girodie, *Les Artistes décorateurs du bois*... aux xviie et xviiie siècles. Paris, 1912, 2 vol. in-4°.

(2) H. Lemaître, *Le R. P. Claude Agrève Lacombe*, p. 5, note 2.

Digitized by Google

A, 6); les RR. PP. Legrand et Roch, également des aubes (même article).

La Confrérie des Taillandiers et Ferblantiers, communauté importante qui avait pour patron saint Éloy, devait se réunir dans l'église des Cordeliers, car elle y possédait un calice avec sa patène, un petit bassin et une paix en argent à l'image de saint Nicolas (1) (I, 79; II, 143-145).

Les Rôtisseurs, dont la patronne était la Vierge en son Assomption avait son siège dans l'église des Cordeliers (2). Ils y possédaient un étui renfermant un calice avec ses patènes et deux burettes à anses, en vermeil, ainsi qu'une bourse et un voile en soie (II, 146-147).

Cette courte introduction est uniquement destinée à attirer l'attention sur les pièces les plus remarquables du trésor. Nous ne doutons pas que le lecteur ne lise avec intérêt les divers inventaires où il trouvera décrit, en plus des pièces d'orfèvrerie, les nombreux ornements d'autel et la lingerie du Grand Couvent. Ils lui donneront une idée de l'importance de la communauté et lui montreront ce qu'était le vestiaire liturgique à la fin du XVIIIe siècle.

HENRI LEMAÎTRE.

(1) R. DE LESPINASSE, *Les Métiers et corporations de Paris* (Histoire générale de Paris), t. II, p. 452. Il y est dit que la fête de saint Éloy se célébrait le 1er décembre dans l'église du Saint-Sépulcre, selon LEBEUF (éd. COCHERIS, t. Ier, p. 242); le *Guide des Marchands* nomme l'église des Grands-Augustins. Il se peut que ce ne soit qu'à la fin du XVIIIe siècle que la confrérie ait élu domicile dans l'église du Grand Couvent.

(2) R. DE LESPINASSE, *op. cit.*, t. Ier, p. 353.

Digitized by Google

I

1752, 16-19 MAI.

(Arch. nat., S 4161. — Cahier de 16 ff. in-4° en papier.)

ÉTAT DE LA SACRISTIE COMMENCÉ LE SEIZIÈME MAY 1752 PAR LE P. PROCUREUR

[Fol. 1] DANS LA SACRISTIE.

[1] Un pendule marquant les heures et minutes porté par un soubassement en fer doré vis-à-vis la porte de la sacristie.

[2] Au-dessus un grand tableau de Jésus-Christ mort, avec sa bordure dorée.

..... [Suit l'énumération des tableaux dont l'inventaire fait en 1790 a été publié dans l'Inventaire des richesses d'art.] .....

[3] Une croix de bois noircy surmontée d'un Christ en bois et une Madeleine pleurante au bas, avec trois marches pour le pied.

[4] Une fontaine de fayence, sans dessus, avec sa cuvette et son robinet de cuivre.

[5] Un petit lustre de cuivre à quatre branches de cuivre, suspendu dans cette sacristie.

[6] Sept paires de burettes dont l'une est couverte d'étain.

[Fol. 6 v°] PARMI LES ORNEMENTS.

Buffet du fond de la sacristie, ou grand chappier, 1er tiroir par le haut.

[7] Un ornement composé d'un chasuble, deux tuniques avec leurs étolles et manipules, cinq chappes de velours ciselé, les 4 à capité (1) de moire d'argent, fond blanc, fleurs de velours rouge, les orfroids de satin à fond verd, avec fleurs d'argent, les galons d'argent fin bordé d'un petit galon de velouté vert de chaque côté ; un voile de

(1) Ce mot que l'on retrouvera à plusieurs reprises par la suite et que je n'ai relevé dans aucun dictionnaire doit désigner une bande d'étoffe, assortie à la chasuble ou à la dalmatique qui couvrait le capuchon, déjà revêtu de l'amict. Il était destiné à garnir l'échancrure du cou des chasubles et des dalmatiques et à empêcher que l'amict ne fit une tache trop crue sur les étoffes précieuses dont ces ornements étaient faits.

Digitized by Google

même étoffe qui est brodé en or et argent fin, une dentelle d'or faux, une bourse de même aussy brodée ; cet ornement s'apelle de St Bonaventure, en portant le chiffre derrière et les attributs d'armoirie d'un cardinal.

[7 bis] Plus un voile de calice brodé en or et argent fin et soye ayant au milieu un St Esprit brodé en argent autour duquel sont vingt-huit pierres vertes et blanches montées en argent.

[8] Plus une écharpe de damas rouge et blanc à fleurs d'or et d'argent bordé d'une dentelle d'or fin et aux deux bouts une frange d'or fin.

[9] Plus dans le même tiroir il y a quatre pantes doubles et les couvertures de batons du daix de la même étoffe que l'ornement dit de La Trémoille où il y a des franges et galons petits d'or faux.

Deuxième tiroir

[10] Un ornement composé d'un chasuble, de deux tuniques, de cinq chapes, d'un voile, d'une bourse, de quatre étolles, de trois manipules, de six à capité d'une étoffe d'or et d'argent, fond blanc, orfroids de damas vert, fond vert et grandes fleurs d'or et d'argent, galons d'or fin et franges aux chapes, à côté desquels est un petit velouté verd, et au bout de l'écharpe, aussy franges d'or fin; il y a à une étolle du maître des cérémonies des glands d'or avec leur[s] cordons.

[11] Plus la couverture de serge verte qui couvre ledit ornement.

[Fol. 7] Troisième tiroir

[12] Un ornement composé de deux chasubles, six tuniques, cinq chappes, deux voiles, deux bourses, quatre étolles, trois manipules, six à capite, une écharpe, quatre pantes pour le daix, l'étoffe est d'or, les galons d'or fin, enveloppés d'un velouté rouge, les chappes, étolles, manipules, écharpes sont garnis de leurs franges d'or fin, une étolle a les glands d'or fin avec le cordon de soye rouge entrelassée d'or.

[13] Plus une grande couverture de serge verte.

Quatrième tiroir

[14] Un ornement composé d'un chasuble, deux tuniques, cinq chapes, deux étolles, trois manipules, six à capité, une écharpe d'une moire d'argent à fleurs, rouge et verte de velours, orfroids, d'une étoffe d'or et argent, petits réseaux d'or, enveloppé d'un velouté verd, les chapes, les étolles, les manipules sont garnies de leur frange d'or fin; cet ornement s'apelle de La Trémoille et en a les armes, sur le chasuble, tuniques et chapes ; le voile et la bourse sont de la même étoffe que les orfroids, le voile bordé d'une dentelle d'or et d'argent et un St-Esprit brodé d'argent dessus.

[15] Plus un autre voile de satin blanc, brodé en or, argent fin et soye, un St-Esprit au milieu, brodé en argent.

Digitized by Google

[16] Plus une étolle de satin blanc, brodée au total en or et argent fin, avec sa frange d'or fin.

[17] Plus une autre étolle, de même étoffe que les orfroids de l'ornement avec ses galons, velouté et franges d'or fin.

[18] Plus une chape dite de saint Bonaventure, d'une très ancienne étoffe de damas rouge brochée en figures de saint en or, les orfroids tout brodés.

CINQUIÈME TIROIR.

[19] Un ornement noir composé d'un chasuble, deux tuniques, cinq chapes, deux étolles, trois manipules de velours noir, orfroids de moire d'argent, galons d'argent fin aux armoiries de la famille de [fol. 7 v°] Verthamon.

[20] Un voile de satin noir brodé tout autour en argent avec une dentelle d'argent fin autour.

[21] La bourse de velours noir avec galons d'argent.

[22] Une palle brodée en soye.

[23] Les chapes ont leurs franges de soie noire en galons au dessus ; celle du célébrant, c'est une frange noire de soye en nœuds.

[24] Plus un grand drap mortuaire aux mêmes armoiries, de velours noir, la croix de moire d'argent, galons d'argent, les bords du drap sont d'un galon de soye noir travaillé en bosse et une dentelle d'argent fin règne autour de ce drap.

[25] Plus quatre pentes de velours noir et le fond du daix couverts de galons velours en bosse de soye noire aux mêmes armoiries avec des franges de même soye.

[26] Plus une couverture de toile noire pour mettre au milieu du drap mortuaire.

[27] Plus une couverture de serge verte.

SIXIÈME TIROIR.

[28] Un ornement composé d'un chasuble, deux tuniques, cinq chappes, deux étolles, trois manipules et six à capité de velours rouge. Le chasuble et les tuniques ont des orfroids de damas fond blanc et fleurs rouges, galons d'or faux partout ; les orfroids des chapes sont d'une moire jadis d'argent à fleurs de velours rouge. Le voile de satin brodé en or et soye, la bourse d'une étoffe d'or à fleurs de velours rouge.

[Fol. 10] ARGENTERIE.

[29] Le soleil de vermeille avec toutes les pierreries fines et grosses pierres et perles fines, tant sur le soleil que sur la couronne, lesquelles pierres sont enchassées en argent. Il manque une pierre autour du cercle ; il y a un diamant fin au dessus du cercle, qui vient du parson d'Utrec (1), mort en cette maison le 3 may 1744.

(1) Il doit s'agir d'un prévôt (persona dignificata) du chapitre d'Utrecht.

Digitized by Google

[30] Le pied du soleil qui sert aussi de pied à un calice de vermeille, donné par la mère du P. Hugonis, en 1551 comme il est écrit au dessus de ce pied.

[31] Un grand ciboire de vermeille qui est dans le tabernacle.

[32] Un autre ciboire d'argent avec son couvercle.

[33] Un autre petit ciboire d'argent où l'on renferme l'hostie du soleil.

Dix-neuf calices :

[34] Un de vermeille autour de la coupe duquel sont des anges en bas-relief; le pied sert au soleil, il vient de la mère Hugonis, la patène de vermeil, avec un nom de Jésus gravé autour duquel est une couronne d'épine gravée.

[35] Un de vermeil en gothique avec des figures émaillées des saints de l'Ordre, la patène de même, émaillée en dedans avec la figure de saint François qui reçoit les stigmates.

[36] Un autre calice de vermeil relevé en bosse, la Cène autour de la coupe, la patène de vermeil, dont le fond en dehors est aussy relevé en bosses et porte un Christ en croix et Marie et saint Jean.

[37] Un autre calice d'argent, relevé en bosses ; des têtes d'anges et les instruments de la Passion autour de la coupe; des têtes d'anges au pied ; la patène de vermeil avec un nom de Jésus entouré d'une couronne d'épines gravées sur le fond en dehors.

[37 bis] Un autre calice d'argent relevé en bosses des anges et instruments de la Passion autour de la coupe qui est dédorée en dehors ; des anges et ornements sur le pied ; la patène de vermeil en dedans; en dehors un saint Nom de Jésus gravé au fond avec trois clouds au dessus.

[38] Autre calice d'argent gaudronné dans le pied, simple par le reste, donné par le Père Adrien Bonhomme du couvent d'Abbeville ainsy qu'il est écrit sur le pied ; la patène dorée en dedans.

[Fol. 10 v°]

[39] Autre calice d'argent relevé en bosse ; des anges et instruments de la Passion autour de la coupe, des anges et ornements au pied, la patène dorée en dedans et au fond du dehors, un saint Nom de Jésus et trois clouds au dessous gravé.

[40] Autre calice d'argent (A), coupe simple, sans ornements, sinon une bordure, patène dorée en dedans et un saint Nom de Jésus, trois clouds ; le tout entouré d'une couronne d'épine gravée au fond en dehors.

[41] Autre calice d'argent plus petit que celui ci-dessus et en tout semblable.

[42] Autre calice semblable à (A), la patène dorée en dedans et au dehors un nom de Jésus et trois clouds au dessus gravé; il faut le raccomoder.

[42 bis] Trente deux pierres enchassées en argent et entrelassées

Digitized by Google

dans la couronne d'épine qui est autour du cercle devant et derrière (pour le soleil).

— Une rose contenant une grosse pierre au milieu et huit petites enchassées en argent, au bas du cercle.

— Autre rose au dessus du cercle, composée de sept pierres enchassées en argent.

— Six pierres en façon de pendeloques enchassées en argent.

— Douze pierres de différentes grandeurs et couleurs autour du cercle.

— Derrière une rose composée de huit pierres enchassées en argent, au bas du cercle.

— Au-dessus autre rose composée de cinq pierres.

— Onze pierres de différente grandeur et couleur enchassées en argent autour du cercle; derrière il en manque une.

— Sur la couronne vingt pierres de différentes grandeurs et couleurs enchassées en argent parmy lesquelles il y en a une fine donnée par le Parson (1).

— Sur la même couronne quarante neuf grosses perles fines; il en manque une à une rose.

— Cent soixante et quatorze perles plus petites, il en manque plusieurs.

[43] Autre calice d'argent gaudronné, la coupe dorée dedans et dehors, la patène dorée en dedans et un Nom de Jésus avec trois clouds au-dessous gravés au fond du dehors.

[Fol. 11.]

[44] Autre calice d'argent, des anges et ornements cizelés sur la coupe et le pied, patène dorée en dedans, un Nom de Jésus, trois clouds au-dessus et cœur gravé, le tout entouré d'une couronne d'épine aussy gravée.

[45] Autre calice de vermeil avec des ornements cizelés d'argent, donné par M. Du Bois, ainsy qu'il est écrit au-dessous du pied, la patène dorée en plein et un Nom de Jésus, trois clouds au-dessous et une couronne d'épine qui est aussy gravé.

[46] Autre calice d'argent avec des ornements (B), patène dorée en dedans, et au fond du dehors, un Nom de Jésus, au-dessous trois clouds gravés.

[47] Autre calice de vermeil cizelé, des anges et ornements à la coupe, des anges et instruments de la Passion sur le pied, la patène dorée en plein, au fond de laquelle en dedans est une gravure du Nom de Jésus de l'ancienne façon.

[48] Autre calice semblable à B.

[49] Autre calice semblable à B, la patène dorée en dedans et au fond du dehors est un Nom de Jésus et trois clouds gravés entourés d'une couronne d'épine aussy gravée.

(1) Voir la note précédente.

Digitized by Google

[50] Autre calice semblable au premier B pour tout.

[51] Autre calice d'argent cizelé en partie, ayant dessous le pied un ancre gravée et ces deux lettres à côté S. E., la patène dorée en dedans, un Nom de Jésus et trois clouds dessous gravés au fond du dehors.

[52] Une croix d'argent avec son bâton, servante aux processions; elle a besoin d'être réparée étant fort endomagée, et y manquent beaucoup de petites pièces d'argent.

[53] Autre croix d'argent cizelé avec son pied servante(s) pour les confréries avec des têtes d'anges en ornements, il y manque quelques petites pièces d'argent au bout des croisons.

[54] Autre croix de vermeille, avec son pied levant, à porter à la main, ayant au bas des armoiries d'un évêque, un lion et les attributs d'un évêque et sur la croix écrit sur une petite plaque *Deum time*.

[55] Autre croix de vermeille, avec son pied plat, ayant beaucoup d'ovales où il y a des reliques, de deux côtés des armes, l'un du roy, l'autre de la reine, quatre têtes d'anges qui supportent la croix, cizelée en ornements, au bout des croisons [fol. 11, v°] de l'émail représentant des saints, le Christ en vermeil, au bas une petite croix simple, en vermeille (1) contenant des reliques et plus bas un anneau cloué — et plaque de vermeil où sont ces paroles : *hic sunt reliquiae singulis sacri sacelli palatii Parisiensis exceptae et a Carolo IX, rege Christianissimo, F. Jacobo Hugoni ecclesiaste suo piissima liberalitate donatae, die divo Hieronimo sacra, octobris ultima, ann. a partu Virginis 1568*, et au bas 17.3...68.

[56] Autre croix de cristal gravée en cuivre doré avec un pied de cuivre, qui a autrefois servi aux processions; au milieu du christal est une croix d'argent qui traverse le christal ; il manque aux croisons des ornements.

[57] Autre croix de cuivre doré avec son Christ, avec son pied pour porter à la main aux processions.

[58] Autre croix de christal garnie de cuivre doré, fort ancienne et hors d'usage.

Reliquaires.

[59] Un grand reliquaire qui paroit de vermeille contenant d'abord une coffre fait comme un portail, avec des piliers, dans lequel sont différentes reliques, au milieu une relique de saint Bonaventure ; au dessus de ce coffre sont différents ornements; autour de ce coffre sont vingt-cinq pierres de différentes grandeur et couleur, enchassées en argent ; il en manque beaucoup ; plusieurs perles, grosses et petites ; il en manque aussy. A côté de ce reliquaire sont deux anges qui paroissent le soutenir avec leurs ailes par derrière étendues, le tout porte sur un pied, soutenu par une forte tôle de fer avec diffé-

(1) On a écrit en marge *d'or*, sans barrer dans la ligne le mot *vermeille*.

Digitized by Google

rents écrous. Ce reliquaire sert de pied au soleil, lorsqu'on l'expose pendant la journée.

[60] Un reliquaire en forme de croix, dans lequel il y a du bois de la vraye Croix, garnie de pierres et de perles ; il manque une pierre. Ce reliquaire sert à mettre au-dessus du grand reliquaire cy-dessus nommé, lorsqu'on le porte aux processions.

[61] Un reliquaire en vermeil composé d'une petite plaque de vermeille à laquelle est attachée une Épine, devant laquelle il y a un verre, autour de laquelle il y a treize pierres de différentes couleurs enchassées en argent. Cette plaque est soutenue sur une autre qui l'est elle-même par deux anges à genoux; au-dessous est une [fol. 12] figure représentant une princesse à genoux ayant une couronne sur la tête, le tout porté sur un pied aussy de vermeil qui est soutenu luy-même par quatre lions de verm[e]il.

[62] Un reliquaire renfermant des reliques de sainte Magdeleine composé d'un petit cadre de vermeil avec des glaces de deux côtés, porté sur un pied en vermeille, deux petites figures à genoux devant des prie-Dieu, avec un livre dessus, le tout surmonté d'un espèce de couverture à la gothique, portée par six petites colonnes, au-dessus de laquelle couverture il y a une petite croix avec son Christ et dix perles enchassées sur les ornements.

[63] Un autre reliquaire tout de vermeille, composé d'une grande plaque, sur laquelle sont attachées des reliques de saint François, avec une verre devant ; derrière sont ces mots : *de sanguine beati Francisci, de tunica beati Francisci, de capillis beati Francisci*; autour de cette plaque sont dix-neuf pierres de différentes couleur[s], enchassées en argent, il en manque une, deux anges dans leur hauteur qui portent cette plaque avec leurs aisles par derrière, il en manque une qui est dans une boëte; le tout soutenu par un pied porté par quatre pieds d'animaux dans les quatre coins.

[64] Une figure de la Vierge, tenant d'une main l'Enfant Jésus, de l'autre un bouquet, au bas de laquelle est un religieux de saint François à genoux, le tout d'argent; cette figure est portée par un pied de bois revêtu d'[une] feuille d'argent fort usée et presque enlevée d'un côté ; sur la feuille d'argent qui est sur le devant de la figure sont écrits ces mots : *l'an M. D. C. 36, le XV septembre, Madlle Brulé a donné cette image de la Vierge aux Révérends Pères Cordeliers de Pariz, pour être portée aux processions du Cordon de saint François, et, au retour de chacune d'icelles, il sera chanté un* De Profundis *à toujours.*

[65] Une figure de saint Bonaventure habillé en religieux et en cardinal, avec une étolle, portant entre les mains [un] reliquaire composé d'un ver[re] cylindrique tenant de ses bouts à deux morceaux de vermeil, au dedans du verre [fol. 12 v°] est un morceau de la machoire du saint avec trois dents; cette figure est portée par un pied d'estal tout de vermeil au devant duquel sont les armoiries d'Anne d'Autriche, reine de France, au-dessus desquels est un chapeau de cardi-

Digitized by Google

nal, avec ses cordons, soutenu par deux anges assis sur le pied d'estal ; il manque une petite aile à un ange ; derrière sont écrites ces paroles : *Anna Austriaca, Galliarum regina, Catholici regis filia sororque, Christianissimi conjux et parens, erga Franciscanum ordinem optime affecta, insignem hanc seraphici doctoris St Bonaventurae, maxilli inferioris partem ex Fontisbellaquei regio sacello detulit, argentea imagine inaurata conditam in hanc Magni Conventus domum Parisiensem regia munificentia contulit post pacem toti* [*us*] *Europae suis votis et consiliis restitutam et sacro utriusque coronae connubio sarcitam, anno secundo reparatae salutis 1662, procurante nimirum ac promoventi Reverendo Patri ac Fratri Philippo Le Roy, conventus Xantonensis alumno, doctore Parisiensi, necnon ejusdem Christianissimae reginae confessario.*

[66] Une figure de Notre Seigneur, tenant entre les mains un saphire entouré d'un cadre rond de vermeil autour duquel sont six pierres enchassées et quatre perles ; il manque une pierre et au bas pend une plaque triangulaire sur laquelle est écrit : *Dans ce saphire, il y a du sang de Notre Seigneur Jésus-Christ*. Au bas de cette figure est une autre à genoux ayant une couronne sur la tête, dont il ne reste plus que le cercle, le tout appuyé sur un pied porté par quatre lions aux quatre coins, tout en vermeil.

[67] Une figure de vermeil, représentant la Magdelaine ayant entre les mains un petit reliquaire composé d'un christal contenant des reliques de cette sainte fermé par les deux extrémités par des ornements de vermeil, cette figure est portée par un pied d'estal de cuivre autour duquel est une écriture gothique.

[Fol. 13]

[67 bis] Un reliquaire où est une figure de Jésus-Christ ressuscitant, tenant une croix et une espèce de drapeau qui y est attaché, le tout en argent. Sur la croix sont deux rubis et deux perles ; cette figure porte sur un pied d'estal en vermeil ouvragé, au devant duquel est un cristal avec une bordure de vermeil contenant des reliques différentes ; aux deux coins du pied d'estal sont assis deux anges en argent, l'un entier, l'autre en mauvais état, luy manquant une partie de la draperie et des pieds ; il manque deux plaques sur le derrière du pied d'estal ; aux deux côtés sont des armes, sans doutte du donateur.

[68] Deux grands bassins de vermeil, relevé en bosses, l'un représentant des faits de la Passion, avec les textes de l'Écriture qui les rendent, gravés sur le bord en dedans, l'autre représentant l'histoire de saint Jean-Baptiste avec des paroles de l'Écriture ; au milieu de ces deux plats sont des armes en émaille d'or, chevron(s) brisé et trois coquilles.

[69] Deux chandeliers de vermeil relevé en bosse, venant du P. Hugonis ; sur le pied sont les armes du roy à chacun, et les armes comme aux plats.

Digitized by Google

[70] Un bénitier de vermeil relevé en bosse, avec son anse aussy de vermeil et goupille d'argent. Le bénitier porte les armes du roy et celle des grands plats de vermeil.

[71] Autre bénitier en argent cizelé, avec son anse, avec son petit goupillon aussy d'argent, qui est cassé.

[72] Une paire de burettes de vermeil relevées en bosse, avec leur couvercle qui porte les armes comme dans les bassins de vermeil; il y a eu au dessus du pied de chacune gravé 1555.

[73] Un plat d'argent en ovalle, une cuvette d'argent, deux burettes d'argent avec leur couvercle et anses de même, le plat aux armoiries de Bullion et les burettes aussy, le tout cizelé en têtes d'anges en bas-relief; il manque au plat une partie du bord.

[74] Autre plat d'argent en ovale, deux burettes d'argent sans couvercle.

[75] Autre petit plat d'argent en ovale, appartenant à la confrairie des Taillandiers.

[Fol. 13 v°]

[76] Une boëte de vermeille avec son couvercle aussy de vermeille. La boëte relevée en bosse; au fond de cette boëte, en dehors, sont des armes comme dans les bassins de vermeille et d'autres en chiffre et sont écrits ces mots en rond : *frater Jacobus Hugonis, 1556*; en dedans du couvercle est une caisse en argent autrefois émaillée; en dehors est une anse de vermeille.

[77] Deux paix en émail représentant des crucifix avec Marie et Jean, bordées et doublées en argent, l'une sans anse, l'autre avec une petite anse d'argent; à la plaque d'un[e] il y a des armes, à chacune desquelles il y a deux lettres : P. H.; J. M.

[78] Une autre paix en argent représentant saint Nicolas, à la confrairie des Taillandiers.

[79] Une boëtte d'argent avec son couvercle pour les saintes huiles contenue dans un boëte de sapin.

[80] Deux encensoirs avec leurs chaines, navettes, cuillères et chaines de cuillère.

[81] Une grosse lampe d'argent pesante 31 m. 2 onces, avec ses chaines et autres, garnie de son étuy de bois.

[82] Deux chandeliers d'argent cizelé avec des têtes d'anges, marqués aux armes de Bullion et au Nom de Jésus.

[83] Deux autres chandeliers d'argent uni, quelques parties cizelées, les pieds en rond (A).

[84] [*En marge* :] Une bourse de velours uni avec ses cordons et glands, aux armes des princes légitimés de France.

[85] Deux autres chandeliers plus petits et de même façon que A.

[86] Deux autres chandeliers plus gros que les deux derniers, de même façon, servants aux céroféraires.

[87] Un cœur d'argent qui est à la sainte Vierge, valant 17 livres d'argent.

Digitized by Google

[88] Deux flambeaux avec leur girandoles, ayant chacune cinq branches, le tout d'argent haché (1).

[89] Un lustre de cuivre à six branches.

[90] Un flambeau de cuivre.

[91] Un pot d'étain servant aux offrandes.

[92] Deux encensoirs de cuivre avec leurs chaines, navette et cuillères.

[93] Six chandeliers de bronze argenté pour le maître-autel avec leur croix.

[94] Six gros chandeliers de cuivre dorez, servants au maître-autel et croix.

[95] Six autres petits chandeliers de cuivre.

[Fol. 14]

[96] Deux lampes de cuivre, l'une devant le maître-autel, l'autre devant l'image de la Vierge.

[97] Un s(c)eau de cuivre rouge dont le pied est fort délabré.

[98] Une boëte doublée de satin vert, avec sa serrure sans clef, contenant le manteau de saint François enveloppé d'un satin blanc, une étole qu'on croit être de saint Bonaventure et un des *oremus*.

[99] Une autre boëte de sapin, doublée de satin vert.

Ornements de la Vierge.

[100] Un devant de robbe de drap d'or avec des galons d'or fin, enveloppé d'or, velouté rouge, et petite robbe du petit Jésus de même.

[101] Autre robbe de velours rouge semée de fleurs de lis d'or relevé en bosse, au devant de laquelle il y a les armes de la maison d'Orléans et dix perles grosses et quatre petites attachées, et un frangé au bas d'or faux. La petite robbe de l'enfant Jésus de même.

[102] Autre robbe de damas blanc avec une dentelle d'argent et petite robbe de même.

[103] Autre robbe de damas violet, galons d'or faux et la petite de même.

[104] Autre robbe de satin, fond rouge, à fleurs d'argent, dentelle d'argent.

[105] Autre robbe de damas fond blanc, à fleur d'or, galons d'or faux.

[106] Autre robbe de damas fond blanc à fleurs, bordée d'un galon de fil vert.

[107] Une mitre de moire blanche.

[108] Une autre robbe de satin fond vert à fleurs d'argent.

[109] Autre robbe de damas verd à petites fleurs d'argent.

[110] Autre robbe de damas blanc, semé de fleurs de lis et fleurs en or et soye.

[111] Autre robbe de moire d'argent, dentelle d'argent.

(1) Marqué de hachures.

Digitized by Google

Toutes ces robbes sont renfermées dans une boëte de sapin.

. . . . . .

[Fol. 14 v°]

[112] Trois messels, deux de l'ordre et un romain, doré sur tranche, les couvertures dorées, le romain est fort déchiré, les deux franciscains ont les couvertures semées de fleurs de lys et armes du roy.

[113] Quatorze messels pour les messes de mort tout déchirés et presque hors d'usage.

Cinq cayers reliés de parchemin manuscrits faits pour les messes de morts par le R. P. Germain.

[114] Beaucoup d'autres petits cayers pour les morts, hors d'usage.

[115] Treize messels vieux, cependant il y en a six qu'on a fait raccomoder et relier à neuf.

. . . . . .

[Fol. 16 v°] Fini le 19 may 1752.

II

1772-1775.

(Arch. nat., S 4161. — 5 ff. de papier et 2 ff. plus petits rajoutés).

« Nous, commissaire député par Monseigneur l'archevêque d'Arles, commissaire de Sa Sainteté Clément quatorse (*sic*) et du Roy Très-Chrétien Louis quinze le Bien-Aimé, pour faire l'inventaire des meubles, ornements et effets contenues (*sic*) dans la sacristie de notre Grand Couvent de Paris, nous nous sommes transporté le trois septembre mil sept-cent-soixante-et-douze dans ladite sacristie et avons commencés (*sic*) l'inventaire ainsy qu'il suit :

ARGENTERIE.

[1] Un soleil en vermeil avec son pied, pesant trente et un marcs, cinq onces et demy, auquel on a mis en 1774 une petite garniture de diamans estimés aux environs de 1.800 lb.

[2] Un second soleil en argent avec son pied, pesant neuf marcs, six onces, cinq gros et demy.

[3] Un plat et deux burette[s], pesant...

[4] Une croix processionnelle en argent avec son bâton garni en argent.

[5] Une petite croix d'autel en argent.

[6] Deux flambeaux d'argent pour les acholités (*sic*).

Digitized by Google

[7] Deux encensoirs d'argent.

[8] Deux navettes d'argent.

[9] Un bénitier d'argent avec un goupillon d'argent.

[10] Un petit plat d'argent pour l'autel.

[11] Deux paix en vermeil avec leur étui.

[12] Une croix en vermeil avec son pied.

[13] Un reliquaire de saint Bonaventure en argent doré, représentant saint Bonaventure, portant sa mâchoire dans un cristale.

[14] Une statue de sainte Anne, en vermeil, portant un cristal qui renferme une relique.

[15] Une Résurrection en argent avec son pied.

[Fol. 1 v°] Suite de l'argenterie.

[16] Une statue de la sainte Vierge en argent, avec un saint François à ses pieds, également en argent.

[17] Un reliquaire en vermeil, composé de deux anges adorateurs qui soutiennent un petit reliquaire environné de plusieurs pierres comunes et au-dessous un saint Louis à genoux, le tout en vermeil.

[18] Un reliquaire en vermeil, composé de deux figures, dont une debout, portant en ses mains un saphire, et une à genoux.

[19] Un reliquaire en vermeil, composé de six colonnes, deux petites figures avec un cristal qui renferme une relique de la Magdelene.

[20] Un petit reliquaire en vermeil, représentant deux anges qui tiennent un cristal qui renferme une relique.

[21] Une petite croix portative à la main en vermeil. [*Ce dernier mot est barré et remplacé par* cuivre].

[22] Six [*barré pour* 4] calices en vermeil avec leur patène.

[23] Douze [*barré pour* : 10] calices en argent avec leur patène.

[24] Un ciboire en vermeil.

[25] Un ciboire en argent.

[26] Une custode en vermeil.

[27] Une lampe d'église en argent avec son étui [*3 derniers mots barrés*].

[28] Deux petites couronnes en argent pour metre (sic) sur la tête de la sainte Vierge et de l'enfant Jésus.

[29] Une petite croix en vermeil, bordée de pierres comunes, renfermant un morceau de la vraye Croix.

[30] Un vase d'argent pour les saintes huiles.

CUIVRE ARGENTÉ.

[31] Six grands chandeliers pour le grand autel.

[32] Une croix pour le tabernacle.

[33] Une croix processionnale avec son bâton.

[34] Deux grandes croix pour les autels de la nef(s), pour servir dans les grands services.

[35] Une petite croix pour les représentations.

Digitized by Google

[Fol. 2.]

[36] Deux grands chandeliers avec leur girandoles.

[37] Deux encensoirs.

[38] Deux navettes. Un goupillon.

[39] Douze [*le mot* douze a *été barré et remplacé par le chiffre* 24] chandeliers pour les représentations à pied rond(s).

[40] Quatre petits chandeliers argentés à pieds en triangles.

[41] Un boug[e]oir argenté.

[42] Six gros chandeliers pour le maître-autel.

[43] Douze sourches (1) en fer blanc peintes.

[44] Douze autre petites sourches couvertes de cire.

[45] Une croix de cuivre à pied carré apartenante à la chapelle de Saint-Pierre d'Alcantara.

[46] Un petit lustre de cuivre à quatre branches, pendu au milieu de la sacristie.

[47-48] Huit flambeaux fer blanc peint, à poigné[e] rouge.

TABLEAUX DE LA SACRISTIE.

[49] Une pendule au dessus du bureau, portée par son sousbassement en fer doré.

[50] Dix-huit tableaux à cadre doré, plus deux autres donné[s] par Mr Rozier, sçavoir un Ecce homo et une Vierge.

[51] Une piscine avec sa cuvette.

[52] Un christ en bois avec une Magdelene à ses pieds.

MISSELS.

[53] Treize missels, dont deux en maroquin rouge doré sur tranche, plus trois neufs.

[54] Douze missels pour les messes des morts, plus six neufs.

[55] Deux diurnaux dont un couvert en velour cramoisi, avec des agraphes et des coins en argent et l'autre en maroquin rouge doré sur tranche.

[56] Trois missels parisiens.

[Fol. 2 vo] ORNEMENTS.

Tiroir d'en haut dans le fond de la sacristie.

[57] Cinq chappes velours ciselé, fond blanc, et orfrois verds, galons d'argent.

[58] Une chasuble et deux tuniques avec les étoles et manipules et voiles de la même étoffe et même galons et la bourse, quatre à capité du même.

[59] Deux écharpes dont une rouge et blanche, galons et franges fines et l'autre viollette.

(1) Souche, tube de métal imitant le cierge, à l'intérieur duquel on place une bougie, qui monte au moyen d'un ressort.

Digitized by Google

[60] Trois chappes, fond blanc tricolore, galons de soye, la chasuble, les tuniques, voile, bourse, étole, manipule de même étof[f]e.

Deuxième tiroir.

[61] Cinq chappes, en étoffes, en or, argent et soye, orfrois verds, une chasuble, les tuniques, étoles, manipules, voile, bourse de même.

[62] Une écharpe de même étof[f]e avec des franges en or.

[63] Six a capité, tous les galons de cet ornement sont en or.

[64] De plus une étole pour le maître de cérémonie avec un gland d'or.

[65] Une couverture de serge verte. Quatre pommes en or, avec les aigrettes.

Troisième tiroir.

[66] Cinq chapes en étoffe d'or et galons d'or veloutés.

[67] Deux chasubles avec leurs étoles et manipules.

[68] Une étole pour le maître de cérémonie, avec un gland d'or.

[69] Six a capité de même étof[f]e et même galon.

[70] Une écharpe même étof[f]e.

[71] Deux voiles même étof[f]e.

[72] Quatre pentes du dez même étof[f]e et même galon.

[73] Une belle chasuble, à deux faces, dont une violette et l'autre en or et argent fond aurore, avec l'étole, manipule, voile et bourse, même étof[f]e, galon d'argent, le tout brodé. Un tapis de serge verte.

[Fol. 3] Quatrième tiroir.

[74] Quatre chappes en velour ciselé fond blanc argent, orfrois en or, petit galon d'or et velouté verd ; la cinquième chape, neuve, fond blanc fleurs rouges et or, orfrois drap d'or à fleurs rouge, petit galon d'or avec un velouté verd, le tout en bon état ; la chasuble et les deux tuniques, étoles, manipules, voile et bourse, même étof[f]e que les quatre chap[p]es.

[75] Un autre voile fond blanc, broché en soye et galon d'argent.

[76] Quatre pentes du petit dez, [même] étof[f]e et galon que les quatre chap[p]es.

[77] La chap[p]e de saint Bonaventure avec son étole.

[78] Une autre étole antique brodé en soye.

[79] Quatre à capité, même étof[f]e que les quatre chap[p]es.

Cinquième tiroir.

[80] Cinq chappes en velour noir, orfrois moire, galon d'argent, la chasuble, deux tunique[s], étoles, manipules, voile et bourse, même étof[f]e.

[81] Un poële de même étof[f]e avec une branche d'argent aux armes de M. de Vertamon, évêque de Pamier, en très mauvais état.

Digitized by Google

[82] Quatre pentes d'un lit de parade avec le fond, crois blanche, en mauvais état.

[83] Tapis verd.

[84] Quatre pommes avec leur aigraite en argent.

Sixième tiroir.

[85] Cinq chappes rouges en velour, orfrois velour ciselé, galon faux, la chasuble, les tuniques, les étoles, les manipules, voile et bourse, même étoffe, 4 à capité même étofe.

[86[Un voille roze brodé sans pierre.

[87] Cinq chappes noires, en panne, avec les orfrois en soye, les chasubles, les tuniques, étoles, voile, bourse et quatre a capité, le tout en très mauvais état.

Première armoire à droite en sortant de la sacristie. 1re planche.

[88] Huit chasubles vertes et deux tuniques, avec les étoles et manipules, cinq voiles usés, et cinq bourses.

[Fol. 3 v°] 2e planche.

[89] Une chasuble et deux tunique[s] en velour viol(l)et, gallon faux, les écoles, manipules, bourse pareille, sans voile.

[90] Quatre chasubles violettes, avec leurs étoles, manipule, voile, bourse en bon état.

[91] Deux planettes violettes, en bon état.

3e planche.

[92] Un chasuble violette ancienne, avec étole, manipule, voile, bourse.

[93] Une large écharpe pour les messes de férie.

[94] Deux voil(l)es de croix.

Deuxième armoire, même côté. 1re planche.

[95] Une chasuble et deux tuniques à fleurs brodées avec des perles, étoles, manipules, voiles différents, bourse de même.

[96] Deux chasubles blanches antiques, avec leurs accompagnements, étoles, manipules, voile, bourses, en mauvais état.

2e planche.

[97] Huit chasubles blanches avec leurs étoles, manipules, voiles, bourse dont plusieurs antiques.

3e planche.

[98] Neuf chasubles blanches de diverse[s] étoffe[s] avec leurs étoles, manipules, voiles, bourse, le tout fort antique.

Troisième armoire, même côté. 1re planche.

[99] Deux chasubles tricolor, à fleurs d'argent et galon d'or. Les étoles, manipules, voiles et bourse en bon état. Il manque un manipule, il y a un voile en mauvais état.

Digitized by Google

[100] Quatre chasubles neuves avec leurs assortiments, dont un fond blanc, fleurs or et argent, orfrois en drap d'or, gal(l)on d'or, velouté verd.

[101] Une autre, étoffe dauphine, galon faux, velouté rouge.

[102] Une de satin blanc, croix brodé en soye, galons de soye.

[103] La quatrième rouge et blanche, croix tricolor, gal(l)on de soye.

2e planche.

[104] Neuf chasubles blanches avec leurs assortiments, dont :

[105] Une à deux faces verte et blanche, brodée en or, le tout en bon état.

3e planche.

[106] Quatre tapis et trois écharpes, le tout en laine et en broderie de laine.

[Fol. 4] Première armoire à gauche. 1re planche.

[107] Une chasuble et deux tuniques en velour noir, avec leur[s] étoles, manipules, voile, bourse en bon état.

2e et 3e planche.

[108] Cinq chasubles noirs de camelot.

[109] Et deux en soye avec leurs étoles, manipules, voiles et bourses en bon état.

[110] Huit chasubles en velour noir(s), croix blanches avec leurs assortiments, en très bon état.

[111] [*En marge*] : plus deux en soye, galons blancs.

Deuxième armoire, même côté. 1re planche.

[112] Une chasuble et deux tuniques avec leurs assortiments tricolor, très antiques et très usées [à la 2e planche de la seconde armoire].

[113] Trois chasubles et deux tuniques, avec leurs étoles, manipules, voiles et bourses en camelot verd très antiques et usées.

2e planche.

[114] Une chasuble et deux tuniques, avec leurs assortiments, damas blanc, orfrois en tapisserie, bon état.

[115] Une chasuble, et deux tuniques, avec leurs assortiments en blanc, gal(l)on d'argent usé, et très antiques.

[à la 3e planche de la 2e armoire, *à côté droit*].

3e planche.

[116] Trois chap[p]es rouges anciennes, en soye, gal[l]ons faux.

[117] Une chappe verte en soye, en mauvais état.

Troisième armoire, même côté. 1re planche.

[118] Une chasuble et deux tuniques rouges, avec étole, manipule, voil(l)e et bourse fatigués par le temps, même passées.

Digitized by Google

[119] Trois chasubles rouge[s] avec leurs assortiments, dont une de velour uni.

[120] Une de velour ciselé.

[121] Et l'autre de soye, médiocres.

2e planche.

[122] Sept chasuble[s] rouge[s], avec leurs assortiments de différent[e]s étoffes en soye, et en mauvais état.

3me planche.

[123] Sept chasubles rouge[s] avec leurs étoles, manipules, bourses, voiles, dont une neuve, en damas rouge, gal(l)ons faux, deux autres en fleur d'or, et gal(l)ons d'or, une de velour, croix d'argent, le tout en bon état, ex[c]epté un voile dont la doublure est déchiré[e].

Nota.

[124] Une chappe pour le salut de tous les jours, en soye tricolor, avec une étole de même étof[f]e.

[125] Trois petits coussins d'autel, dont deux rouge, et un à fleur.

[126] Une écharpe neuve tricolor, galon faux, pour le salut des jours ordinaires.

[Fol. 4 vo] De[r]rière le maître-autel.

[127] Un devant d'autel en velour noir et satin blanc.

[128] Un devant d'autel en camelot noir et blanc.

[131] Deux draps en velour noir, et croix blanche, pour les deux autels de la nef.

[132] [*En marge*] Un rideau de toile d'orange pour couvrir le tableau de l'autel.

[133] Un drap de morts en camelot, croix blanche.

[132-3] Un rideau(x) et pavillon du tabernacle en camelot noir.

Nota.

[134] Trois vieille[s] chasubles, hors de service. Elles sont ra[p]porté[es] à la sacristie.

Dans le sanctuaire.

[135] Un fauteuil et deux tabourets neuf(s) en maroquin rouge, une banquette rouge, en velour d'Utrec, toute neuve, deux tabourets en tapisserie, un cassé.

[136] Une console dorée avec sa table de marbre.

Dans le passage de la sacristie à l'église [Objets divers].

[137] Une lanterne suspendue, à huit faces.

[138] Un réchaux de cuivre rouge qui a été volé.

[138 *bis*] Une poële en cuivre rouge avec son pied en fer.

[138 *ter*] Une pèle et pincette, qui ont été volé[es].

[138 (4)] Un balet de cr(a)in.

[138 (5)] Un ancrier de plomb pesant huit livres.

Digitized by Google

[138 (6)] Une sonnette argentée.

[138 (7)] Un petit pupitre couvert.

[138 (8)] Un grand coussin de velour d'Utrecht pour le banc du sacristain.

[138 (9)] Un pot d'ét[a]in pour l'offrande aux messes des morts.

[138 (10)] Un s(c)eau de cuivre rouge, avec un[e] ance en bon état.

[138 (11)] Quatre cartons pour les préparations et actions de grâce.

[Fol. 5] Dans l'arrière-sacristie.

[139] Douze robes de différentes étoffes, pour me[t]tre à la statue de la sainte Vierge.

[140] Cinq chappes noires très com[m]unes, en bon état.

[141] Deux bonets carrés, avec leurs cartons, pour les enfans de c[h]œur.

[142] Deux cartons d'autel, avec leurs glaces et deux cartons communs, neufs.

La vérification de touts les ornements, vases et autres effets rapportés dans le présent état, a été fait par nous soussignés commissaires-députés en cette partie, et avons fini notre dernière scéance le neuf du présent mois de septembre 1772, en présence du R. P. Denis, sacristain.

Nota. Il s'est trouvé dans la sacristie [143] un calice avec sa patène [144], un petit bassin et [145] une paix représentant saint Nicolas, le tout en argent, appartenant à la Communauté de Saint-Éloy pour les tallandiers-ferblantiers de cette ville de Paris.

[146] De plus, un étui dans lequel est renfermé un calice avec sa patène, deux burettes avec des anses, le tout en vermeil, appartenant à la Com[mu]nauté des maîtres rôtisseurs de cette ville de Paris.

[147] De plus un voile et une bourse en soye, gal(l)ons fins, ap-[p]artenant à la même communauté des rôtisseurs.

Et a signé : f. Darcy, f. Millot, f. Barat, f. D'Haine, f. Besson, f. Denis, sacristain.

Les soussignés, après la vérification du présent état ont trouvé que tout étoit conforme aux articles y mentionnés, excepté les articles consernant le linge dont ils ont fait l'état suivant.

LINGE.

[148] AUBES A DENTELLE. — Vingt aubes à dentelles, tant bonne[s] que mauvaise[s].

[149] AUBES A MOUSSELINE. — Dix-neuf aubes à mous[s]eline.

[150] AUBES A MOUS[S]ELINE. — Trois belles aubes à mous[s]eline, pour les supérieurs.

[151] AUBES COMMUNES. — Cent-dix-sept aubes communes.

[152] AUBES POUR LES ENFANS DE C[H]ŒUR. — Traize aubes pour les enfans de c[h]œur.

[153] AMICTS. — Cent-soixante amicts, tant bons que mauvais.

Digitized by Google

[154] Purificatoires. — Deux cents purificatoires, tant bons que mauvais.

[155] Surplis a mous[s]eline. — Huit surplis à mousseline.

[156] Mousseline. — Quatre surplis à mous[s]eline pour les chantres.

[157] Dentelle. — Quatre surplis à petites manches à dentelle.

[158] Surplis communs. — Vingt-trois surplis communs pour les chantres, tant bons que mauvais.

[159] Nappes. — Quatre nappes de dessous pour le maître-autel.

[160] Nappes. — Trois belles nappes pour le maître-autel, dont deux à mous[s]eline et une de linon des Indes à fleur broché[e].

[Fol. 5 v°]

[161] Nappes communes. — Huit nappes communes pour le maître-autel.

[162] Nappes communes. — Vingt-six nappes communes pour les petits autels.

[163] Trois nappes de communion, dont deux mauvaises.

[164] Es[s]ui-mains. — Vingt-deux es[s]ui-mains, tant bons que mauvais.

[165] Cordons. — Environ quatre-vingt cordons, tant bons que mauvais.

[166] Douze petits pulpitre[s].

[167] Vingt-quatre burettes d'étain.

[168] Six burettes de verre.

[169] Trois petites cuvettes de faillance.

[170] Environ une livre d'encens.

[171] Environ trois cents livres pesants de cire.

Fait et arrêté dans la sacristie du Grand-Couvent des ff. Mineurs conventuels de Paris, en présence des soussignés, le 19e juillet 1775. F. Chalmette, f. Millot, f. Darcis.

[172] Nota. Plus une aube très belle donnée par le Révérend Père Besson, gardien a[c]tuel, garny d'un fil(l)et à fleurs.

II. — (PIÈCES ANNEXES)

A

État actuel du linge de la sacristie.

[1] Aubes a dentelle.	Trois belles aubes à dentelle.....	3
[2]	24 aubes à dentelle.....	24
[3] Aubes a mous[s]eline.	3 belles aubes à dentelle.....	3

Digitized by Google

[4]	23 aubes à mous[s]eline.....	23
[5] Aubes communes.	136 aubes communes	136
[6] Aubes d'enfans.	13 aubes pour les enfans.....	13
		202

Dans le total sy-dessus des aubes de la sacristie, y est compris 19 aubes neuves que le Révérend Père Bonhome y a donné, ainsi que 5 autres aubes provenant des deffunts pères Legrand, Roch et Dubois.

Suite de l'état actuel.

[7] Surplis.	2 surplis à dentelle petite manche.....	2
[8]	1 surplis de batiste raillée (1) à petite manche...	1
[9]	4 surplis à mous[s]eline petite manche	4
[10]	2 surplis à petite manche uni.....	2
[11]	29 surplis grande manche pour les chantres, sur lequel nombre de 29, 4 garni[s] de mous[s]eline et 4 garnis d'une petite mauvaise dentelle.....	29
		38

Ainsi l'état actuel de tous les aubes et surplis ce (*sic*) monte à 240 pièces. Nota que depuis l'état de 75 on a défait trois aubes.

B

Dentelle.

[1] Premièrement. Trois belles aubes, dont deux à dentelle et la troizième d'un filet au bas.

[2] Deuxièmement. 24 aubes à dentelle, tant bonne[s] que mauvaise[s].

[3] Troisièmement. 2 surplis à dentelle, petite manche.

Mous[s]eline.

[4] Premièrement. 3 belles aubes à mous[s]eline railliée, dont une est à fleurs.

[5] Deuxièmement. 23 aubes à mous[s]eline.

[6] Troisièmement. Un surplis à petite manche mous[s]eline raillée pour les grande[s] fête[s].

[7] Quatrièmement. 3 surplis à mous[s]eline petite manche, plus un autre surplis à petite manche de batiste raillé.

[8]. 2 surplis à petite manche, une sans mous[s]eline.

[9]. 13 petite[s] aube[s] d'enfants.

[10]. 29 surplis à grande manche, et ledit nombre font 4 à mous[s]eline, et quatre à dentelle. Cette dentelle est en mauvais état.

[11] Aubes. — 136 aube[s] com[munes], tant bonne[s] que mauvaises.

[12] Amicts. — 176 amis, tant bons que mauvais.

(1) *Le scribe a voulu dire* rayée.

Digitized by Google

[13] Purificatoires. — 222 purificatoires, tant bons que mauvais. [*On a rajouté les mot suivants*] dans lequel nombre sont 36 d'augmentation.

[14] Lavabos. — 41 lavabos, tant bons que mauvais.

[15] Esuimains. — 21 Esuïmains, tant bons que mauvais.

[16] Nap[p]e de [*en blanc*]. — 3 Nap[p]es de communion.

[17] Nap[p]e. — 26 nap[p]e[s] pour les petits autels.

[18] Nap[p]e. — 10 grande[s] nap[p]e[s] pour le maître autel.

[19] Nap[p]e. — 5 nap[p]e[s] de dessous pour le maître-autel.

[20] Cordons. — Aux environs de soixante-et-dix cordons, tant bons que mauvais.

[*On a rajouté* :]

[21] Corporaux. — 12 corporaux neuf[s], d'augmentation.

III

1790 janvier.

(Arch. nat., S 4161. — Un cahier de 10 ff. en papier.)

Déclaration des biens meubles et immeubles du Grand Couvent des Cordeliers de Paris donnée à l'Assemblée nationale en conséquence du décret de ladite assemblée du 13 novembre 1789, sanctionné par le Roi le 18 du même mois (1).

[Fol. 5 v°] MEUBLES.

Chapitre Ier

SACRISTIE ET ÉGLISE. ARGENTERIE.

[1] 1° cinq calices dont deux en vermeille.

[Fol. 6]

[2] 2° Un ciboire en vermeille.

[3] 3° Deux ostensoirs dont le grand en vermeille.

[4] 4° Une paix en vermeille.

[5] 5° Une boëte appellée conserve en vermeille.

[6] 6° Une petite boëte pour les saintes huiles.

(1) Une copie de ce document moins les signatures et les visas se trouve dans la même liasse aux Arch. nat.

Digitized by Google

[7] 7° Une bâton couvert d'un feuille d'argent.

Nota. L'argenterie de la sacristie et de la maison du poid[s] de cent-soixante-six marcs, trois onces, quatre denniers, a été portée à la Monnoie, le 10 novembre 1789.

Métail et cuivre.

[8] 1° Quarante chandeliers de diverses grandeurs, tant pour le maître autel que pour les chapelles et représentations pour les services des morts.

[9] 2° Quatre croix pour les autels de différentes formes et grandeurs.

[9 *bis*] 3° Une croix pour les processions avec son bâton.

[9 *ter*] 4° Deux lampes de cuivre.

[9 *quater*] 5° Plusieurs autres ustensiles nécessaires à la sacristie et à l'église.

[Fol. 6] Livres de chœur et de sacristie.

[10] 1° Un grand psautier en parchemin pour le pulpitre.

[11] 2° Les antiphoniers et graduels pour l'office divin de toute l'année aussi en parchemin.

[12] 3° Quinze gros missels tant nouveaux qu'anciens, tant du rite romain que du rite parisien.

[13] 4° Vingt-trois petits missels pour les messes des morts tant vieux que neufs, soit en papier soit en parchemin.

[14] 5° Quelques autres livres d'église comme bréviaires, diurnaux et processionnaux, etc.

[Fol. 6 v°]

Linge.

[15] 1° Cinquante surplis tant simples que garnis de mousseline ou de dentelles.

[16] 2° Cent-six aubes tant garnies que non garnies, bonnes et mauvaises, grandes et petites.

[17] 3° Cent-soixante-six amicts tant neufs que vieux.

[18] 4° Cent-cinquante purificatoires, quatre-vingt-treize lavabo, cent-dix corporaux, plusieurs douzaines de cordons de laine, de fil, de soie.

[19] 5° Vingt-sept essuye-mains.

[20] 6° Vingt-six nappes d'autel, quatorze nappes de dessous, trois nappes de communion, deux toilettes pour la crédence du san[c]tuaire.

Ornements.

[21] 1° Dix ornements complets composés de cinq chappes, tuniques et chasubles, en drap d'or, d'argent, soie et velours, avec les bourses, étoles, manipules, voiles de calice, etc., tant de couleur que noires.

Digitized by Google

[22] 2° Deux ornements à trois chappes en soie avec chasubles et tuniques, etc.

[23] 3° Un ornement verd, chasuble et tunique de soie.

[24] 4° Soixante-une chasubles, tant de couleur que noires en drapt d'or, d'argent, de velours, de soie, de calamande (1), avec leurs manipules, étoles, voiles de calice pour les messes basses.

[25] 5° Plusieurs autres effets comme devant d'autel, poiles, tapis, bouquets, tableaux, tant à la sacristie qu'à l'église, fauteuil et escabots de maroquin, banc, crédence dans le san[c]tuaire, un dez en drap d'or, un en velours cizelé, plusieurs écharpes drap d'or et de soie, bureau, coussins, pendule, boiseries en chênes et armoires, etc.

.....

[Fol. 10 v°]

Signé : fr. Lacombe, gardien des Cordeliers de Paris.

Certiffié véritable et annexé à la minute d'une déclaration reçue ce jourd'huy dix-huit février 1790.

f. Lacombe,
gardien

III bis

1790, 23 avril.

(Arch. nat., S 4161. — Cahier de 10 ff. in-fol.)

PROCÈS VERBAL. (Visite des commissaires nommés par la municipalité de Paris.)

[Fol. 9 v°]

Le vendredi vingt-trois avril mil sept cent quatre-vingt-dix, huit heures du matin, étant dans la maison des RR. PP. Cordeliers, en présence et assisté de la communauté assemblée, nous avons continué nos opérations ainsi qu'il suit :

Dans la sacristie nous avons trouvé en argenterie [deux] ostensoirs, l'un en vermeil et l'autre en argent, un ciboire en vermeil, une paix aussi en vermeil, une boëte appelée conserve, aussi en vermeil, trois calices d'argent, une petite boëte pour les saintes huiles, un bâton

(1) Callemandre, étoffe de laine très lustrée.

Digitized by Google

couvert d'une feuille d'argent, une petite croix en vermeil et les [fol. 10] effets ci-dessus sont toute l'argenterie trouvée dans le couvent, à l'égard de celle de table et autre de sacristie; les RR. PP. nous ont déclaré qu'ils l'avoient porté à la Monoye et nous ont justifié par les livres de recette qu'ils en avoient touché le prix.

Plus en cuivre quatre croix pour les autels de différentes grandeurs, quarante chandeliers de toutes grandeurs, pour le maître-autel et autres, ainsi que pour les services des morts, une croix pour les processions avec son bâton, deux lampes, différents ustensiles dont deux encensoirs et une navet[te], dix-neuf tableaux grands et petits, trois grands corps de boiserie, trois armoires renfermant les linges et ornements qui suivent : dix ornemens complets composés de cinq chappes, tuniques, et chasubles en drap d'or, d'argent, soye et velours avec leurs bourses, étoles, manipules, voiles de calice, tant de couleurs que noirs, un ornement verd, chasuble et tunique de soye, deux ornements à trois chappes en soye avec chasubles et tuniques, plusieurs devant d'autels, soixante-et-une chasubles tant de couleurs que noirs, en drap d'or, d'argent, de calamande, de soye et de velours, avec leurs manipules, étoles et voiles de calice pour les messes basses, un grand pseautier en parchemin pour le pupitre, antiphoniers et graduels pour l'office divin de tout[e] l'année, aussi en parchemin, vingt-trois petits missels tant en papier que parchemin ; quinze gros missels tant nouveaux qu'anciens du rite romain et du rite parisien, plusieurs autres livres d'église, tant bréviaires diurnaux que processionnaux,.....

[Fol. 10 v°]

Les RR. PP. religieux, ont déclaré qu'il existoit dans leur église deux confrérie[s], savoir celle de Jérusalem et celle de Notre Dame de Grâce dont les confrères particuliers avoient chacun des ornemens et argenterie qui ne faisoient pas partie de la propriété de leur maison et dont ils ne pouvaient nous donner aucun détail....

Dans la bibliothèque composée de cinq pièces, savoir deux cabinets en entrant à gauche, deux grandes salles et une petite pièce au fond où est aussi établi le dépôt des archives, nous avons trouvé dans la grande salle à droite donnant sur le collège de justice, seize armoires à porte grillée, dans une autre grande salle donnant sur le jardin, vingt-et-une divisions en planche et rayons au haut desquels sont vingt portraits de papes, patriarches, évêques et religieux ; dans le premier cabinet donnant sur la cour plantée en quinconce, quatre corps de bibliothèque, dans le second cabinet ensuite nous [avons] également trouvé des tablettes, enfin dans un cabinet donnant sur le jardin nous avons trouvé sept armoires grandes et petites. Toutes les bibliothèques ci-devant énoncées nous ont paru remplies de livres de différents formats et des archives de la maison....

Digitized by Google

IV

1790, 15 décembre.

(Bibl. nat., nouv. acq. fr.. ms. 2791. — Cahier de 68 ff. in-fol. en papier.)

PROCÈS-VERBAL D'APPOSITION DE SCELLÉS : CORDELIERS.

[Fol. 2]

L'an mil sept cent quatre-vingt-dix, et le mercredy quinze décembre, neuf heures et demi du matin, conformément aux résolutions prises par les comités réunis des biens nationaux, et des affaires ecclésiastiques, le dix-neuf octobre mil sept cent quatre-vingt-dix ; nous, officiers municipaux de Paris, commis par le Corps municipal autorisé à faire fonction de Directoire du département, sommes transportés au couvent des Cordeliers, où étant arrivés en une salle au rez de chaussée appellée la salle capitulaire, faisant partie du couvent situé rüe des Cordeliers, est comparu devant nous Mr La Combe, gardien du premier inventaire lors de la déclaration du dix-huit février et de l'inventaire du [*en blanc*] avril, auquel nous avons fait part de l'objet de notre transport et l'avons sommé de nous représenter les effets qu'il a déclaré dépendre dudit couvent, ce qu'il a promis de faire, serment préalablement par lui fait en nos mains de tout représenter et mettre en évidence, sans en rien retenir, et qu'il n'a détourné, vu, ni sçu détourner aucuns biens, ni effets dudit couvent et a signé avec nous (1).

f. Claude Agrève Lacombe, gardien;
Ét. Le Roux, Houssemaine,

sont aussi comparus MM. François-Géry Dujardin, supérieur actuel dudit couvent;
Joseph Bourgade, procureur dudit couvent;
Martin-Joseph d'Haisne;
Charles Douchet;
Louis Millot;
Jean-François Burté;
Audiol Guillien, dit Biron;

(1) Le scribe avait écrit ici *François*, commençant le nom de *François-Géry Dujardin*, puis il s'est arrêté pour laisser signer le P. Lacombe et il a mentionné plus bas le religieux susdit.

Digitized by Google

[Fol. 2 v°]

Barthélemy Desvoisins ;
François Filion;
Pierre-Joseph Solau ;
Nicolas-Antoine-Aimable Deleau ;
Jean-Charles-Dominique Le Roulx;
Hugues Oudotte;
Claude Chapuzot;
Mathurin Trillard;
Pierre-François Quesnot, frère;
Jean-Baptiste Hicky ;
Jean Charbonnier;
Jacques Riëux;
Jean Balna.

Tous religieux composant actuellement la communauté de ladite maison, lesquels nous avons sommé de nous affirmer par serment qu'ils n'ont détourné, vû, sçu, ni fait détourner aucuns biens, ni effets, dudit couvent et qu'ils ont signé avec nous [*suivent les signatures*].

[Fol. 3]

Et de suitte, nous commissaires avons requis et sommé lesdits religieux de nous déclarer s'ils persistoient tous et chacun dans les déclarations qu'ils auroient pu faire à la municipalite aux termes des décrets de l'Assemblée nationale et, d'une voix unanime, il nous a été répondu que tous et chacun d'eux persistoient dans leurs dites déclarations et ont signé [*suivent les signatures*].

Et de suite, nous susdits commissaires, assistés de tous les religieux ci-dessus dénommés, nous sommes transportés au sortir de ladite salle capitulaire en la sacristie dudit couvent, où, en présence de MM. Doyen et Mouchy, le premier peintre et le second sculpteur du roy, demeurant tous deux aux galleries du Louvre, et de Mrs les huissiers priseurs soussignés, avons par le ministère du sieur Masson, marchand orphèvre jouaillier, demeurant Quay de l'Horloge, nommé ainsi que les sieurs Doyen et Mouchy par le Bureau municipal, à l'effet de nous accompagner dans nos opérations, procédé à la description et pesée de l'argenterie se trouvant dans ladite sacristie, de la manière et ainsi qu'il suit, savoir :

1° Un ostensoir en vermeil avec les corps étrangers, pesant trente un marcs sept onces, quatre gros . . . . . 31m 7on 4°

[Fol. 3 v°]

lequel ostensoir garni d'une guirlande de pierres fines et fausses, dont trois grosses sont fines ;

2° Un autre ostensoir en argent blanc, pesant dix marcs, une once, ci. . . . . 10 1 »

3° Cinq calices d'argent dont deux en vermeil pesant vingt-deux marcs, quatre onces. . . . . 22 4 »

Digitized by Google

4° Un ciboire en vermeil et une petite boëte aux huiles en argent, le tout pesant cinq marcs, deux onces, quatre gros.	5	2	4
5° Une petite croix à pied et son Christ en vermeil et un baiser de paix aussi en vermeil, pesant quatre marcs, trois onces.	4	3	»
6° Un bâton de croix processionale, garny en argent pesant avec son bois huit marcs, deux onces, six gros. .	8	2	6
	82m	4°	6°

7° La boiserie faisant le pourtour de ladite sacristie, garnie de trois corps de bas d'armoire, montée de panneaux, dont plusieurs en armoires avec corniche, deux prie-Dieu, un bureau, le tout de bois de chêne ; un parquet aussi de bois de chêne, une grille en fer à deux batans, à hauteur d'appuy; une chauffrette de cuivre sur son pied de fer, un petit candélabre à deux branches de cuivre jaune ; une fontaine à laver les mains et sa cuvette de fayance ;

Un christ en bois sur sa croix de bois noircy.

8° Dix-huit tableaux peints sur toile et sur bois de différentes grandeurs représentant différens sujets, dans leurs cadres de bois doré.

9° Une pendule de forme ancienne de Fortin, dans sa boëte de marqueterie, soutenue par deux petites consoles de fer bronzé.

10. Dans une arrière-sacristie, quarante chandeliers de cuivre argenté, dont six de cuivre jeaune, servant tant à l'autel qu'aux chapelles.

11. Quatre croix de cuivre argenté servant aux services des autels; une croix de procession, avec son bâton, le tout de cuivre argenté ; deux lampes de cuivre jaune garnies de leur chaîne et couvercle.

[Fol. 4]

12. Quatre flambeaux et leurs bobèches, un bougeoir et sa bobèche de cuivre argenté; deux encensoirs garnis de leur chaîne, une navette, un goupillon, le tout aussi de cuivre argenté.

13. Un pot à eau à anse, un autre en éguière, dix burettes, quatre autres, le tout d'étain.

14. Une petite croix de cuivre doré et son christ.

15. Huit bâtons de dais couverts en étoffe.

16. Une table de bois de sapin posée sur ses pieds ; trois armoires à deux bâtons de bois de noyer; deux autres armoires de bois de chêne dont une à volet ; une grande armoire à deux ventaux avec deux tiroirs par bas peinte en gris ; une petite armoire à deux ventaux et tiroir par bas peinte en gris ; une autre id. peint en jaune ; une échelle en bois de chêne ; deux toises de vieux lambris ; une boëte de bois de sapin.

17. Un ornement complet composé de cinq chapes, six tuniques, deux chasubles, trois étoles, quatre manipules, quatre à capité (1), un

(1) Pour l'explication de ce mot, voir plus haut, p. 217, note.

Digitized by Google

voile, une bourse, une écharpe, le tout de drap d'or et argent, avec galon d'or, bordé d'un lizeré de velour cramoisy; une autre à capité, orfrois de même drap.

18. Quatre pentes de dais en drap d'or, avec franges en or, doublé d'un damas fond blanc, broché en or, avec tresses aussi en or.

19. Un autre ornement composé de cinq chapes, deux tuniques, une chasuble, un voile, quatre à capité, trois étoles, trois manipules, une bourse, un voile, le tout de damas fond gris, à fleurs soye et or, galon d'or, liseré de velour vert; les tuniques et chasubles avec leurs glands d'or, une tunique de même étoffe avec franges d'or, les orfrois fond verd en damas or et argent.

20. Un autre ornement composé de quatre chapes, une chasuble, deux tuniques, deux étoles, trois manipules, quatre à capité, deux autres, la bourse; le tout d'étoffe fond argent avec fleurs de velour de différentes couleurs, les orfrois fond d'or ainsi que la bourse, voile, palle fond d'or, le voile garni d'une dentelle d'or.

[Fol. 4 v°]

21. Un autre ornement de velour cramoisy, composé d'une chasuble, deux tuniques, deux étoles, trois manipules, voile et bourse, les orfrois en damas cramoisy et blanc; quatre chapes de pareille étoffe, les orfrois fond blanc de velour ciselé, les galons en faux.

22. Une chape d'étoffe dauphine (1) brochée soye et or, orfrois fond or avec bouquets en soye, un voile de satin gris brodé en soye, de plusieurs couleurs, une dentelle en argent, une étole d'étoffe de soye grise brodée en bosse d'or et fleurs en soye, les 3 objets allant avec l'ornement décrit article 20.

23. Une chasuble à deux sens de moire en or d'un côté, avec une broderie et dentelle d'argent, et de l'autre de moire violete, brodée de même, étole, voile, manipule et bourse de même étoffe, palle d'étoffe fond argent, galon et dentelle d'or.

24. Trois chapes, une chasuble, deux tuniques, deux étoles, trois manipules, voile, bourse et palle, le tout de damas à deux couleurs, les orfrois de damas fond rouge à fleurs, galon de soye jaune.

25. Un autre ornement composé de cinq chapes, une chasuble, deux tuniques, quatre à capité, deux étoles, quatre manipules, un voile brodé en bosse de satin cramoisy; l'étoffe de l'ornement ci-dessus d'un vieux drap fond argent avec fleurs de velour cramoisy.

26. Une vieille chappe avec son étolle de saint Bonaventure, faite en 1222 et que M. Masson destine pour le Museum, d'étoffe de satin mordoré, les orfrois représentant différentes figures brodées en or, relevé en bosse.

(1) Espèce de petit droguet très léger, tout de laine, qui se trouve imperceptiblement jaspé par le fait qu'il est tissé avec des laines teintées et mélangées avant d'être cardées (*Dict. de Trévoux*).

Digitized by Google

27. Un ornement de velour noir, composé de cinq chapes, une chasuble, deux tuniques, deux étoles, trois manipules, une bourse, les orfrois de moire d'argent, galons d'argent, avec voile de même velour, étole moire fond argent avec dentelle d'argent.

28. Une chasuble de velour noir, étole, manipule, bourse, orfrois de damas blanc, galons en argent. Une autre pareille, manipule, étole, orfrois de satin blanc, galon en soye blanche.

28 *bis*. Un viel ornement composé de cinq chapes, deux tuniques, une chasuble, deux étoles, trois manipules, un voile de satin noir avec [fol. 5] une broderie en argent, quatre à capité de velour noir brodés en soye blanche, une vielle écharpe, un voile de damas noir, dentelle en argent, le principal ornement d'un vieux velour noir, les orfrois de moire d'argent et galons d'argent.

Ce fait et attendu qu'il a été vaqué à ce que dessus jusqu'à deux heures sonnées, nous avons remis la prochaine séance...

[Fol. 5 v°]

Dans les bas d'armoires étant dans laditte sacristie :

29. Trois chasubles de camelot moiré avec leurs étolles, manipules, voile, bourses et deux palles.

30. Deux autres chasubles de même étoffe, avec étoles, manipules et deux bourses, les ornements cydessus décrits garnis d'un ruban de soie blanche.

31. Plus deux étoles de damas noir, et une manipule de velour noir, garnis d'un ruban de soie blanche.

32. Une chasuble, étolle, manipule, bourse de satin violet, avec une frange de soie blanche et violette.

33. Un bandolier (1) de satin de même couleur, garni d'une traise de soie verte, avec une frange de même couleur ; deux étoles de même satin, plus garnies d'un ruban de soie jaune et l'autre verd ; deux voiles de damas de même couleur garnis d'une dentelle d'or faux ; et une autre étole de camelot viollet, avec un lizeret de soie.

[Fol. 6]

34. Deux chapes de vieux satin noir à fleurs, avec orfrois et chaprons de velour ciselé(s) de même couleur avec franges et galons de soie blanche.

35. Trois autres chapes de damas noir avec franges et galons de soie blanche.

36. Deux chapes de vieux velour viollet, dont une avec orfrois et chapron de brocatelle à fleurs jaunes et cramoisies avec galons et franges d'or faux et l'autre avec orfrois et chaperon d'étoffe de soie à fleurs soie, galons d'or faux.

37. Une chasuble, étole, manipule et voile d'étoffe de soie verte à

(1) Voir plus bas la note du § 63, p. 248.

Digitized by Google

fleurs de différentes couleurs avec trefs (1) et galons de soie grise;

Une autre chasuble, étole, manipule, voile de damas verd avec galons et dentelles d'or faux, bourse d'étoffe de soie verte avec galons de soie bleux;

Une autre chasuble, étole, manipule de satin verd, avec dentelles et trefs (1) d'or faux;

Un voile de taffetas verd d'un côté et violet de l'autre, avec une dentelle de soie;

Et une bourse en tapisserie de gros points.

38. Une chasuble avec étole et manipule et deux dalmatiques de camelot verd, une étole et deux manipules de même étoffe avec galons de soie blanche et verte.

39. Une chasuble, deux étoles et une manipule de damas verd avec galons de soie blanc et verd;

Deux autres étoles et deux manipules de satin fond vert à fleurs rouges et blanches, avec galons jaunes et franges de soie.

40. Une chasuble de damas fond blanc à fleurs vertes et rouges, avec les orfrois de damas fond cramoisi à fleurs blanches, étole, manipule, bourse de même damas, et un voile de damas fond blanc à fleurs de différentes couleurs, le tout avec un galon de soie jaune.

41. Deux chasubles, toutes deux de velour, cramoisie et jaune, avec broderie en or et orfrois [fol. 6] de l'une en velour cramoisie à figure en soie et or, orfrois de l'autre en soie de différentes couleurs à figure et ornements en or, lesdittes deux chasubles garnies de leurs étoles, manipules, deux bourses de même étoffe les deux, l'un de velour de satin cramoisie avec broderie en bosse en argent et or et fleurs en soie de différentes couleurs.

42. Une chasuble, étole et manipule d'étoffe de soie fond cramoisie à fleurs grises passées, orfrois brocatelle cramoisie et aurore par devant et damas cramoisie par derrière, avec galon d'or faux.

43. Une autre chasuble de velour cizelée cramoisie par derrière et de satin cramoisie à fleurs de différentes couleurs [par devant], orfrois du derrière de velour cizelé verd en soie, or et argent faux, avec galon et traise d'or également faux, étole et manipule de même velours, la bourse en noir cramoisie avec galon d'or faux, voile de damas cramoisie avec une traize (2) en or faux.

44. Deux autres chasubles, deux étoles, deux manipules, deux bourses, deux voiles, le tout d'étoffe dauphine fond mort-doré, à fleurs de différentes couleurs et galons de soie jaune.

45. Deux autres chasubles de damas cramoisie avec orfrois de damas fond blanc à fleurs de différentes couleurs avec deux étoles, deux manipules, deux bourses, deux voiles de damas cramoisie, le tout garnis d'un ruban de soie jaune.

46. Une autre chasuble fond velour cramoisie avec orfrois de

(1) Pour *tresses*.
(2) Tresse.

Digitized by Google

velour cizelé d'un côté et brocatelle de l'autre, étole, manipule et bourse de même velour cramoisie avec galons et franges de soie jaune et voile de damas cramoisie avec traize en or faux.

47. Une autre chasuble, son étole, manipule et bourse de velour [fol. 7] cizelé, fond jaune à fleurs cramoisies, le voile de damas de même couleur avec galons d'or faux.

48. Une bourse de moire cramoisie avec un galon et traize d'or faux.

49. Deux chapes de damas cramoisie avec orfrois et chaprons de satin fond gris à fleurs de différentes couleurs avec galon et traizes d'or faux.

50. Une autre chape de lampasse (1) de damas fond cramoisie à fleurs blanches avec galons et franges de soie jaune.

51. Cinq chasubles de camelot blanc, à fleurs, les orfrois en tapisserie, cinq étoles, cinq manipules, trois bourses, trois voiles de même camelot, le tout avec galons et franges de soie jaune.

52 Une chasuble, deux dalmatiques de moire blanche, à fleurs en soie de différentes couleurs, garnies de gaits (*corr.* : jais) et perles fausses, avec deux étoles et trois manipules de même étoffe, le tout garnie d'une traize et frange de soie de différentes couleurs.

53. Une chasuble de damas blanc avec orfrois de velours cizelé fond blanc à fleurs cramoisies, étole, manipule et bourse de même damas blanc avec voile, le tout garni d'un ruban de soie jaune.

54. Une autre chasuble de damas blanc avec orfrois de damas fond verd et gris, étole, manipule, bourse et voile de même damas blanc avec galons de soie jaune.

55. Deux chasubles, deux étoles, deux manipules, deux bourses et deux voiles, le tout de damas blanc avec galons de soie jaune.

56. Deux chasubles, dont une de damas blanc des deux côtés, avec orfrois de satin fond blanc à fleurs soie et or et l'autre de damas blanc des deux côtés avec orfrois d'un côté seul de damas blanc à fleurs soie et or, deux étoles, deux manipules, de même damas blanc avec galons de soie jaune.

[Fol. 7 v°].

57. Une autre chasuble de satin fond blanc à fleurs avec orfrois de satin fond verd à fleurs de différentes couleurs, étole, manipule et bourse de satin blanc à fleurs, avec galon d'or faux.

58. Une chasuble, étole, manipule, bourse et voile de damas fond rose à fleurs soie et argent avec un galon et traize d'or faux.

59. Une autre chasuble de damas fond rose à fleurs soie or et argent, avec bourse de même étoffe et un voile de satin gris avec fleurs en soie et broderie en bosse, en or et en argent avec une traize aussi d'argent, la chasuble et bourse avec un galon d'or faux.

(1) Lampas, étoffe de soie de la Chine, à grands dessins d'une autre couleur que le fond.

Digitized by Google

60. Trois chasubles, trois étoles, trois manipules, trois bourses de velour noir, les chasubles avec orfrois de satin blanc, trois voiles de damas noir avec galons de soie blanche.

61. Deux chasubles de damas noir avec orfrois de damas blanc, deux étoles, deux manipules, et deux bourses de damas noir, le tout garnis d'un galon de soie blanche.

62. Une chasuble avec deux dalmatiques de vieux velour noir, dont les orfrois de satin blanc avec deux étoles, trois manipules de velour aussi noir, une bourse et un voile de damas de même couleur, le tout garnis d'un ruban de soie blanche.

63. Une chasuble, deux planettes, une bandollière (1), deux étoles, trois manipules, une bourse et un voile de satin violet, les orfrois dud. ornement de satin mort-doré à fleurs de différentes couleurs avec un galon de soie jaune.

64. Une chasuble, deux dalmatiques de velour violet dont les orfrois d'étoffe fond cramoisie et or faux, deux étoles, trois manipules et bourse de même velour [fol. 8] avec un galon d'or faux et un voile de satin violet avec une broderie et dentelle en argent.

65. Une chasuble de moire violette, dont les orfrois en tapisserie, étole, manipule et bourse de moire, de même couleur avec un galon de soie jaune.

Deux autres chasubles aussi de moire violette, dont les orfrois de satin mort-doré, à fleurs de différentes couleurs, deux étoles, deux manipules, deux bourses et un voile de satin de même couleur avec galons de soie jaune et un autre voile de satin de même couleur à fleurs.

(1) *Planète*, chasuble dont le pan de devant est plié au moyen d'un cordon ou coupé de façon à ne pas descendre plus bas que la ceinture; *bandollière* ou *bandollier* (cf. § 33) ou étole ample, en italien *stolone*. La rubrique suivante du Missel romain, sous la mention *de Qualitate paramentorum* détermine ainsi l'usage de ces ornements : « In diebus vero jejuniorum (praeterquam in Vigiliis sanctorum) et in dominicis et feriis adventus et quadragesimae, ac in vigilia Pentecostes ante missam (exceptis dominica *Gaudete*, etiam si ejus missa infra hebdomadam repetatur, et dominica *Laetare*, vigilia nativitatis Domini, Sabbato sancto in benedictione cerei et in missa, ac in quatuor temporibus Pentecostes), item in benedictione candelarum et processione in die Purificationis B. Mariae, et in benedictione Cinerum ac benedictione Palmarum et processione : in cathedralibus et praecipuis ecclesiis utuntur *planetis plicatis ante pectus* : quam planetam Diaconus dimittit cum lecturus est evangelium eaque tunc super sinistrum humerum super stolam complicatur; aut ponitur aliud genus *stolae latioris* in modum planetae plicatae; et facta communione resumit planetam ut prius. Similiter subdiaconus dimittit eam cum lecturus est epistolam quam legit in alba et ea finita osculataque celebrantis manu, planetam resumit ut prius. In minoribus autem ecclesiis, praedictis diebus jejuniorum, alba tantum amicti ministrant : subdiaconus cum manipulo, diaconus etiam cum stola ab humero sinistro pendente sub dexterum ».

Digitized by Google

66. Deux voiles de vieille étoffe de soie violette, sept couvertures de croix de camelot violet, une écharpe de satin violet à fleurs, deux autres couvertures de Christs en forme de croix, l'une de satin violet et l'autre de camelot.

67. Trois chapes de vieux velour violet, dont les orfrois et chaperons de brogataille (1) cramoisie et jaune avec un galon d'or faux et les chaprons avec franges aussi d'or faux.

68. Une chasuble, deux dalmatiques de damas cramoisie, dont les orfrois de damas fond vert à fleurs de différentes couleurs, deux étoles, trois manipules de même damas cramoisie, avec un galon d'or faux.

69. Une chasuble de damas cramoisie dont les orfrois aussi de damas fond cramoisie à fleurs de différentes couleurs, étole, manipule, voile et bourse de pareille damas, avec galons, franges et dentelles à raiseaux d'or faux.

70. Deux chasubles, deux étoles, deux manipules, deux bourses et deux voiles de damas cramoisie à fleurs en or avec traizes et galons, franges et dentelles à raiseaux d'or fin à l'exception de la traize qui est à la chasuble et à l'étole.

[Fol. 8 v°]

71. Une chasuble de velour cramoisie dont l'orfrois de moire en argent, étole, manipule de même velour, avec un galon, traize et frange en argent, le voile de satin cramoisie avec une dentelle en argent et une bourse de satin de même étoffe.

72. Une chasuble, deux dalmatiques de damas verd, deux étoles, trois manipules de même damas, un voile et une bourse de moire de même couleur, avec un petit galon d'or, dentelle d'or.

73. Une chasuble à deux faces, de moire verte d'un côté et de moire blanche de l'autre, avec étole, manipule, voile et bourse de semblable moire avec une broderie en or et garnis d'une petite dentelle.

74. Une chasuble, étole, manipule, bourse de moire verte, avec une traize et galon d'or et un voile de damas verd avec franges de soie jaune.

75. Une autre chasuble de velour cizelé, fond jaune et or à fleurs vertes, soie or et argent, avec un galon en argent, étole, manipule de même étoffe et bourse de moire verte et voile de moire de pareille couleur brodée en soie avec une frange aussi de soie.

76. Une chasuble de moire verte dont l'orfrois en tapisserie, étole, manipule, voile et bourse de même moire avec une frange de soie de différentes couleurs avec une chape d'un vieux damas vert, orfrois pareil, galonés en or faux.....

(1) Petite étoffe faite de coton ou de grosse soie à l'imitation du brocart (*Dict. de Trévoux*); la forme courante est *brocatelle*.

Digitized by Google

[Fol. 9]

Et le samedi dix-huitième jour du mois de décembre, neuf heures du matin.....

[Fol. 9. v°]

77. Une chasuble, deux tuniques, deux étoles, trois manipules de vieux damas blanc, orfrois de tapisserie de différentes couleurs, galons de soie jaune, un voile, une bourse de pareille étoffe.

78. Une chasuble de damas fond blanc, orfrois piqué en soie broché, une étole, une manipule, bourse, voile, le tout garnis en soie jaune.

79. Une chasuble d'un vieux damas blanc, étole, manipule, bourse et voile pareille. L'orfrois de la chasuble cy-dessus d'étoffe de soie à fleurs de couleur et or, le tout avec galon en or faux.

80. Une chasuble avec galon faux d'étoffe de damas blanc d'un côté et dauphine de l'autre, étole, manipule, bourse et voile, orfrois en damas à fleurs de couleur et d'or.

81. Une chasuble de damas à fleurs d'or et couleur, orfrois de drap d'or à fleurs mélangées, galon faux, lizeré de velour verd, étole, manipule, bourse, voile et palle.

82. Un devant d'autel en tapisserie fond blanc à fleurs de différentes couleurs.

83. Un tapis vieux fond jaune de satin a fleurs de tapisserie, avec frange violette.

[Fol. 10]

84. Un grand morceau de velour noir servant à la présentation des corps, orfrois de drap sablé en argent moiré, galon et frange d'argent, armoirie de la maison de Vertamond, fond or, l'écusson mélangé (lesquelles armoiries ont été détachées de l'étoffe cy-dessus et mises sous les scellés aux termes des décrets, ainsi que les quatre pantes et armoiries y attachées [*en marge*]);

Un morceau d'étoffe de satin noir, galon noir, orfrois de moire blanche, galon de soie blanc, quatre pantes en frange, avec six armoiries de la maison sus-désignée.

85. Un grand morceau de moire servant d'estrade lors des services avec galon de padoüe (1) de soie blanc.

86. Un morceau de peanne noir avec orfrois de moire de soie fond blanc, galon de soie blanc, avec quatre armoiries aux armes de la maison de Vertamond, ausi retirées et mises sous les scellés.

87. Un autre morceau de velours noir très vieux, orfrois de damas

(1) Padou, sorte de ruban fait avec un fleuret tant en chaine qu'en trame, c'est-à-dire avec la bourre de soie, qui est l'enveloppe du cocon du ver à soie (*Dict. de Trévoux*).

Digitized by Google

blanc, galon en soie, led. morceau servant à couvrir le tableau du maître-autel, avec un autre morceau pareil de vieille étoffe de soie noir, un autre morceau pareil à celuy cy-dessus désigné et un morceau de serge noir servant de surtout au tabernacle dans les services mortuaires.

89. Un vieil ornement de velour noir, composé de cinq chapes, d'une chasuble, deux tuniques, deux étoles, trois manipules, une bourse avec orfrois de satin fond blanc, brodés en bosse, avec petit galon de soie ; sur les dos des chapes est saint Bonaventure, un viel voile de damas noir, brodé en argent en bosse avec dentelle d'argent.

LINGE.

90. Cinquante surplis de différentes toilles, tant simples que garnis de dentelles.

91. Cent-six aubes de différentes toilles, garnies et non [fol. 10 v°] garnies, grandes et petites, bonnes et mauvaises.

92. Cent-seize amicts, tant bons que mauvais.

93. Cent-cinquante purificatoires.

94. Quatre-vingt-treize lavabos.

95. Cent-dix corporaux.

96. Trois douzaines de cordons, fil, laine avec leurs glans.

97. Treize essuye-mains.

98. Vingt-six naples d'autel, quatorze naples de dessous.

99. Trois naples de communion, deux toillettes pour la crédance du senctuaire, le tout tant bon que mauvais.

100. Treize palmes (1) en étoffes différentes, avec petite traize en or. Deux autres palmes avec galon en soie, sept autres de mousseline brodée, six de velour noir avec galon blanc, douze de damas cramoisi avec galon en soye; neuf autre palmes de différentes étoffes communes.

Tous les objets décrits tant dans le présent que dans la précédente séance, ont été par nous renfermés dans quatre tiroirs du chapier ladite sacristie, placée au fond d'ycelle et dans les armoires reignant le long du mur à gauche de ladite sacristie à l'exception :

1° D'une chasuble, deux tuniques, trois étoles, trois manipules, une bourse, un voile, trois chapes et l'écharpe d'un ornement blanc connu sous la désignation de second ornement blanc et décrit dans la [séance] de mercredy à l'article dix neuf des ornemens ;

2° Une chasuble, deux tuniques, deux étoles, trois manipules, une bourse, un voile, trois chapes et l'écharpe d'un ornement pareillement décrit dans lad. séance de mercredy, sous le numéro vingt à l'article des ornements.

(1) Ne serait-ce pas une mauvaise graphie pour *palle* que le *Dict. de Trévoux* définit ainsi : terme d'ancienne liturgie, tapis ou toilette de soie dont on couvrait l'autel.

Digitized by Google

[Fol. 11]

3° Le bel ornement noir en entier, décrit sous le numéro vingt-sept, à l'article des ornements, séance de mercredy dernier.

4° Et enfin tous les ornemens décrits dans notre séance d'hier, à commencer du numéro soixante-un jusques et compris le numéro soixante-seize.

Lesquels effets, nous avons cru devoir laisser en la possession du prieur et religieux de laditte maison, sur la demande qu'il nous en ont faite pour la célébration et l'usage journalier du service divin, ainsi que tout le linge faisant partie de la présente description, lequel nous a paru être fort mauvais, tous lesdits vases sacrés, ornemens et linge, laissés à mesd. S. prieur et religieux, *qui s'en sont chargés solidairement pour le tout être représenté* à la première réquisition de la municipalité.

Quant aux autres objets, ils ont été comme nous l'avons précédement énoncé, renfermés dans quatre tiroirs dud. chapier, sur lesquels nous avons apposés deux bandes de fil blanc aux extrémités desquelles, nous avons posés les scellés avec le cachet de Monsieur Houssemaine, l'un de nous, et dont l'empreinte est cy-contre, et encore dans trois bas d'armoire reignant le long de ladite sacristie à gauche, dont nous avons également fermé les portes, sur la serrure d'ycelle mis une bande de fil blanc aux extrémités de chacune de laquelle nous [v°] avons également apposés les scellés, avec le même cachet; quant à la clef ouvrant les trois portes desdittes armoires, nous l'avons remise entre les mains desd. supérieur et religieux, attendu qu'elle sert à ouvrir les serrures des autres armoires dans lesquels sont déposés les effets laissés pour l'usage de l'église.

Et pour la sureté et conservation de nos scellés, nous avons faits poser sur chacun d'eux une plaque de tolle par le Sr Charles-Nicolas-Joseph Cailliez, md serrurier, demeurant Cour du Commerce, que nous avons mandé à cet effet; nous avons encore par led. sr Cailliez fait poser aux extrémités des quatre tiroirs du chapier sur lesquels sont nos scellés des pates pour les arrêter, quant à la clef dud. chapier elle est également restée entre les mains desd. supérieur et religieux leur ayant laissés la jouissance des deux tirroires d'en bas du même chapier pour serer les chapes que nous leur avons laissées.

Et à l'instant nous susd. commissaires avons requis lesd. supérieur et religieux de nous déclarer s'ils consentaient à être par nous constitués gardiens solidaires des scellés par nous apposés comme [fol. 12] ils le sont des effets restés en leur possession ou qui n'ont pu être mis sous lesd. scellés, à laquelle réquisition, nosd. religieux, le supérieur portant la parole, le Père Dujardin, lequel a déclaré(r) qu'ils y consentoient et se chargeoient également tant de la garde desd. scellés que de tous les effets laissés à leur disposition, le serment ordinaire accoutumé prêté entre nos mains par lesdits

Digitized by Google

religieux, pour nous les représenter sains et entiers lors de la levée desdits scellés, et ont signé :

Fr. Dujardin, supérieur,
C. N. J. Cailliez, m^d serrurier,
Houssemaine,
f. Balna,
f. Biron,
f. Solau,
Ét. Le Roulx.

V

1791, 23 février.

(Bibl. nat., nouv. acq. fr., ms. 2791).

(Fol. 43] Procès-verbal de levée de scellés

... « Jean-Louis Roard, officier municipal, commissaire... avons déclaré qu'en exécution de lad. délibération [du jour d'hier], nous nous proposions de procéder à l'instant à la reconnoissance et levée des scellés apposés lesdits jours quinze décembre dernier et jours suivans, et au récollement des effets décrits par led. procès verbal et dès à présent à l'enlèvement de l'argenterie décrite aud. procès-verbal, de laquelle nous nous chargerions pour être par nous déposée entre les mains du trésorier de la Ville, et avons signé :

fr. Dujardin, supérieur.

Roard.

Sur quoi mesdits Srs Dujardin et Bourgade, supérieur et procureur nous ont dit et fait réponse qu'ils sont prêts et offrent de nous représenter sains et entiers les scellés apposés sur le procès-verbal [fol. 42 v°] dudit jour quinze décembre dernier, de nous faire également la représentation des effets qui y sont décrits, mais qu'ils nous observent que leur église étant toujours restée ouverte depuis ledit jour quinze décembre dernier, et ayant continué d'y faire le service divin comme par le passé, les calices, l'encensoire, le ciboire et les croix désignés aud. procès qui ont été laissés en leur garde, leur sont nécessaires jusqu'à ce que la municipalité ait pris le parti de faire fermer leur église, et que dès à présent ils peuvent cepen-

Digitized by Google

dant se desais(s)ir de l'ostensoir en vermeil faisant le premier article de la description dudit procès-verbal, et ont signé :

fr. Dujardin, supérieur,
f. Bourgade, procureur.

En conséquence... lesdits Sr^s Dujardin et Bourgade nous ont remis une ostensoire en vermeil garni d'une guirlande de pierres fines et fausses, faisant le premier article du procès-verbal d'apposition de scellés dudit jour quinze décembre dernier, duquel ostensoire enfermé dans son étui de cuir bouilli noir, nous nous sommes chargé pour le remettre entre les mains du trésorier de la ville.....

[Fol. 44]

Et de suite, nous avons fait porter dans une voiture de place ledit ostensoire, nous nous sommes transportés au bureau de la Caisse de l'Hôtel de ville, où nous avons fait porter l'ostensoire ci-dessus désigné que nous avons remis entre les mains de Monsieur Vallet de Villeneuve qui le reconnoît et s'en charge, au moyen de laquelle remise nous en demeurons déchargé et a Mond. Sr de Villeneuve signé avec nous, commissaire susdit, les dits jour et an.

Vallet de Villeneuve.
Roard.

VI

1791, 27 juillet.

(Bibl. nat., nouv. acq. fr., ms. 2791).

[Fol. 45]. Argenterie. Récollement de lad. argenterie et son transport a l'Hotel des Monnoyes.

Hardy, officier municipal, commissaire à l'administration des biens ecclésiastiques... avons déclaré que... nous nous proposions de procéder... dès à présent à l'enlèvement de lad. argenterie, à l'exception cependant de deux calices, deux patennes et d'un ciboire.

[fol. 45 vo]

Nous ont représenté qu'ils ont « en outre besoin pour les malades de la communauté d'une boëte renfermant les saintes huiles et nous

Digitized by Google

priaient en conséquence de joindre cet objet à ceux ci-dessus et ont signé... »

[Fol. 46] « Attendu que lesd. objets ont été décrits et pesés par nous, nous sommes contentés d'en faire le récollement, nous les avons tous trouvés en nature et tels qu'ils sont décrits et ont été pesés dans led. procès-verbal du quinze décembre, à l'exception d'un ostensoir en vermeil... »

[Fol. 46 v°]

Les scellés sont restés à la garde des religieux.

[Fol. 47]

Toute l'argenterie a été versée aux mains de M. Derotour, en l'Hôtel des Monnaies, du poids de trente-deux marcs, deux onces, quatre gros.

Digitized by Google

MÉLANGES

LE PARLEMENT AU COUVENT DES CORDELIERS DE PONTOISE EN 1720

M. Léon Lecestre vient de publier, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France* (année 1923) (1), le *Journal inédit du Parlement de Paris exilé à Pontoise* (21 juillet-17 décembre 1720). Ce texte renferme des passages assez pittoresques sur le couvent des Cordeliers qui hébergea les Parlementaires et sur la manière dont les religieux accueillirent leurs hôtes; nous les reproduisons ci-dessous à la suite de quelques extraits d'un autre journal dont l'édition est devenue presque introuvable (2).

La fondation du couvent remonte à 1248, sous l'épiscopat d'Eudes Rigaud; son histoire, ébauchée par Noël Taillepied, O. F. M., dans ses *Antiquités de Pontoise* (Rouen, 1587 et Pontoise-Paris, 1876) n'est pas encore faite. On trouvera dans les notes que nous publions en premier lieu, des détails extrêmement intéressants sur l'église conventuelle et sur les transformations quelque peu brutales que lui firent subir ces Messieurs du Parlement.

Pour vaincre la résistance du Parlement qui se refusait à enregistrer les mesures financières suggérées par Law, le Régent l'exila à Pontoise dans l'été de 1720. « M. Gilbert, greffier en chef, et M. Joli de Fleury, procureur général, ne trouvant point dans la ville de lieu plus propre que le couvent des PP. de l'Observance de saint François, ont fait du réfectoir la grand'chambre, du petit réfectoir un cabinet pour M. le premier président [M. de Mesmes]

(1) Tirage à part, Paris, 1924, 36 p.

(2) [Arthur Demarsy]. *Le Parlement à Pontoise en 1720, journal rédigé par un Cordelier du couvent de cette ville* et publié pour la première fois par A. D., élève de l'École des Chartes, Paris, 1863, in-8°, 22 p.

Digitized by Google

faisant ouvrir pour cet effet une porte; dans le cloître du chapitre la Tournelle; de la sale de saint Bonavanture la Requette du Parlement; à la grande chambre de la Coutu-rerie le Parquet. Ces chambres furent bientôt prises. Ensuites, ils employèrent des massons et des menuisiers, pour disposer les choses nécessaires pour mettre les deux premières chambres des enquêtes, l'une dans la salle qui servoit de bûcher, l'autre dans la chambre qui est au-dessus, la troisième et la quatrième séparées par des cloisons, laissant du jour au-dessus par des vitres pratiquées sur les cloisons, dans le cloître du coin; et la cinquième dans le grand cloître, jusques à la porte du jardin et les deux chambres des requêtes dans la bibliotèque » (p. 6-7)....

« Le bailly de Même et le greffier en chef vinrent au couvent le neuvième [novembre] au matin et donnèrent tous leurs soins pour faire préparer notre église pour la messe rouge qui se devoit dire le jour de saint Martin. On commença à travailler la nuit du neuf au dix; on travailla nuit et jour quoiqu'il fut un dimanche; déjà l'estrade qui égaloit en hauteur la nefve avec le chœur étoit faite, on avoit enlevé la grille et les basses stalles du chœur (1); les procureurs de Paris, au nombre de six, qui font les frais de la cérémonie, ont fait mettre les tapisseries de haute lice les plus belles qu'ils avoient fait apporter de Paris, un dais placé pour le premier président, dix-huit musiciens arrivés pour qui on avoit élevé un théâtre dans la petite chapelle de la sainte Vierge, du côté de l'évangile du grand autel; les bougies et les cierges étoient receues, en un mot tout étoit prest pour célébrer la messe solemnelle le mardy lendemain de la fête de saint Martin. [Mais le 11 novembre le roi ayant envoyé l'ordre de transférer le Parlement à Blois]... M. Gilbert ordonna au sieur le Gout, logé en notre couvent, de faire rétablir tout ce qui avoit été détruit, avant que de partir, ce qu'il a exécuté... » (p. 14-15).

[Sur le retrait de l'ordre d'aller à Blois, les Parlemen-

(1) Preuve évidente qu'à cette époque le chœur était encore placé devant l'autel.

Digitized by Google

taires décidèrent de] « faire l'ouverture de leur séance après la messe rouge qui seroit célébrée le vingt-cinquième novembre. Dès le mercredy vingtième de ce mois, les ordres furent donnés pour disposer toutes choses dans notre église; la grille fut arrachée une seconde fois, une partie des stalles mises hors de l'église, l'estrade qui égaloit la nefve à la hauteur du chœur fut refaite, les tapisseries rapportées de Paris tendues, le daix pour le premier président élevé, le théâtre pour la musique où quatre demoiselles chantèrent avec les musiciens et leurs voix accompagnées du petit orgue des Jésuittes qui fut apporté une seconde fois.

Mais le dimanche vingt-quatrième il arriva un incident qui fit difficulté pour les cérémonies de la messe. M. le premier président avoit nommé le sieur Boissière, chanoine de la Sainte-Chapelle, pour chanter la grande messe. Les procureurs amenèrent avec luy un diacre et un soudiacre et un maître des cérémonies nommé M. Le Doux, prêtre du séminaire de Saint-Nicolas du Chardonneret, grand antimoine, si on en croit le bruit commun. Quoi qu'il en soit, il avoit résolu qu'aucun de nos religieux ne serviroit à l'autel dans la cérémonie. Il amena même dans notre église des ecclésiastiques séculiers, même des jeunes clercs pour être thuriféraires et cérophéraires, afin de les exercer dans les cérémonies qu'ils devoient faire. Mais le R. P. Adrien Galmer, gardien, les fit sortir de l'église, et j'allay avec lui trouver le premier président, à qui je représenté également avec force et respect qu'il étoit honteux pour nous que dans les cérémonies de la messe nous fussions exclus de toutes fonctions à l'autel, et qu'on fit venir des séculiers officier dans notre église, qu'il étoit notre protecteur et que nous demandions dans cette occasion l'honneur de sa protection, qu'au reste nous serions soumis à sa volonté et contens de tout ce qui luy plairoit d'ordonner. Nous fumes obligés d'i aller deux fois, la seconde fut à sept heures du soir et la porte du port étant fermée, le R. P. de Fontenelle, supérieur des PP. Jésuites, eut la bonté de nous faire passer par leur jardin. M. le premier président envoya son valet de

Digitized by Google

chambre dire au sieur Le Doux qu'il souhaittoit que les Pères fussent contens et qu'excepté le prestre, le diacre et le soudiacre qui étoit venus de Paris, il vouloit que tous les autres officiers fussent pris du nombre des religieux. Ce qui fut exécuté, car les seconds diacre et soudiacre que le rituel de Paris appelle les chappiers, les acolites et les céroféraires furent des religieux.

On commença la grande messe le vingt-cinq, sur les dix heures et demies, et elle dura jusqu'à une heure et demie. L'introit, l'alleluya et la postcommunion (1) furent chantées en plain chant par les religieux, et la musique chanta le reste. Ce qu'il i a de plus particulier et qui en fait la longueur, ce sont les révérences que font MM. les premiers présidens en allant à l'offrande. Le premier président commença et sept autres présidens à mortier le suivirent, leur bonnet et leur mortier à la main. Ils firent, l'un après l'autre, sans hyperbole, chacun quarante-deux révérences, soit en allant, soit en revenant de l'offrande, et firent toutes ces révérences à la manière des dames, ce qui dura près d'une heure. On distribua à chaque président à mortier, quatre bougies de cire blanche; aux autres présidens, chacun trois; à chaque conseiller deux et à MM. les gens du Roy, scavoir : M. le procureur général, MM. les avocats généraux, M. le greffier en chef; et le premier huissier du Parlement avoit les derniers.

A l'offrande après l'*Agnus Dei*, le diacre et le soudiacre, tenant chacun un *instrumentum pacis*, vinrent le faire baiser et donner la paix à tous les présidens et les conseillers. La messe finit à une heure et demie après midy...

L'offrande de la messe fut partagée entre le couvent et l'officiant, le diacre et le soudiacre venus de Paris. Nous eumes pour notre part cent-trois livres, tous les cierges de l'autel, les deux des thuriféraires (2), au nombre de quatorze, chacun au moins de deux livres et les deux flambeaux que les céroféraires apportèrent à l'élévation. Pen-

(1) Il s'agit de l'antienne de communion, car la postcommunion est une oraison chantée par le prêtre.

(2 Au lieu *des thuriféraires* dont la fonction est de porter l'encens, il faut lire sans aucun doute : *des acolytes*.

Digitized by Google

dant le dîner, ces messieurs sçachant que l'offrande avoit esté modique, de leur propre volonté, sans que nous l'eussions demandé, firent une queste qui produisit six-cent-douze livres. L'argent fut apporté par le sieur Du Franc... Et toutes choses ont été rétablies dans notre église à l'ordinaire, on a seulement rétréci l'espace d'entre les stalles hautes et les basses de neuf pouces, ce qui rend le chœur plus large d'un pied et demi » (p. 16-19).

[Le roi ayant rappelé le Parlement à Paris le 14 décembre], « le premier président partit le mercredy matin 17, nous allames luy dire à Dieu, le Père gardien et moy. Le procureur général étant présent, je leur remontré avec force et respect le tort qu'avoient souffert les buffets et les livres de notre bibliothèque que nous avions été obligés de mettre dans les greniers, demandant qu'ils nous donnassent quelque chose pour les réparer d'une manière qui servît de monument pour faire connoître à la postérité l'honneur que nous avions eu d'avoir la Cour du Parlement chez nous. Ils me promirent de faire examiner le dommage par le sieur Gilbert, greffier en chef, homme plein d'esprit, de bonne volonté, faisant toutes choses d'une manière également vive, aisée, et aggréable dans toutes ses manières : ce qui luy attire l'estime et l'amitié de toute sa compagnie et de tous ceux qui l'approchent. Il vint chés nous le mardy au soir sur les six heures, il se donna la peine de monter dans les greniers, et après avoir tout examiné il ordonna que deux maîtres menuisiers feroient un devis et estimeroient la somme nécessaire pour réparer le tout. Les nommés Voty et Dardel, maîtres menuisiers, firent le devis le soir même et estimèrent qu'il falloit cent pistoles. Le mémoire fut remis ès mains du sieur Le Goud pour être représenté au Parlement : nous en attendons l'exécution.

Le dix-huitième décembre, le sieur Lopinot, tapissier de Mr le Régent, arriva à Pontoise avec ordre de M. Bignon, intendant, de ne rien défaire ni des tapisseries, ni des meubles du Parlement jusqu'à nouvel ordre ; et remit les clefs de toutes les chambres au Père gardien, afin que rien ne fût enlevé.

Digitized by Google

Sur quoy jusqu'aujourd'huy vingt-six, nous n'avons receu encore aucun ordre » (p. 21-22).

II. Plus complet que le précédent, le Journal de Jean-Gilbert Delisle renferme cependant moins de renseignements sur le couvent, mais plus de détails sur l'accueil fait par les religieux.

« Le vendredi 26 juillet, le matin, M. le premier président fut... aux Cordeliers voir le lieu où doit se tenir la séance du Parlement, qui est leur réfectoire. Il y fut reçu par le Père prieur (1) et quelques autres religieux qui l'y conduisirent avec un grand nombre de Messieurs, et dans leur cloître et dans le jardin, qui fut trouvé fort beau et en belle vue. En sortant, tous les religieux se trouvèrent en haie sous leur cloître pour le saluer, comme étant, même leur père temporel... Ce même jour au soir, Lopinot, tapissier, ayant fait venir de Paris en cette ville trois charrettes chargées de meubles pour accommoder aux Cordeliers le réfectoire des religieux... y a fait travailler toute la nuit...

Le samedi 27 juillet, sur les huit à neuf heures du matin, tous MM. les présidents et conseillers de la cour... se sont rendus au couvent des Cordeliers... Comme le lieu où se tenoit la séance avoit été préparé fort à la hâte, plusieurs de Messieurs remarquèrent que le tapissier n'avoit point couvert un endroit où étoit un tableau représentant Notre-Seigneur avec le calice de sa Passion, ce qui leur fit dire qu'il falloit boire de bon cœur le calice qui étoit présenté à la Compagnie... » (p. 9-11).

« Jeudi 5 décembre... Ce jour, veille de saint Nicolas, les religieux Cordeliers ayant appris que M. Le Goust, buvetier de la grand chambre, qui loge chez eux, s'appeloit Nicolas, lui donnèrent un bouquet sur le midi, sortant du réfectoire ; le gardien et un ancien religieux lui présentèrent le bouquet avec des vers sur les vertus de saint Nicolas et de grands souhaits pour lui... L'on entonna

(1) Dans l'Ordre de Saint-François le supérieur d'un couvent porte le titre de « gardien », et non de « prieur ».

Digitized by Google

trois fois *Sancte Nicolae,* que les religieux reprirent en faux-bourdon...

Vendredi 13 décembre... Le soir M. Le Goust, buvetier... paya sa fête et régala toute la communauté, même très amplement; car tous me parurent bien contents et tirèrent des fusées et des pétards jusqu'à dix heures du soir. Il régala en particulier... le Père gardien du couvent, le Père Labory, ancien religieux très estimé, le Père lecteur et un autre religieux des premiers de la maison. Je fus convié au régal, où tout se passa fort bien et avec joie. Les religieux vinrent pendant le souper chanter trois fois *Sancte Nicolae*, que chacun répondit en faux-bourdon. L'on y chanta plusieurs chansons à boire, et entre autres une composée par le Père lecteur à la louange de celui qui régaloit, sur le chant d'un noël *Les bourgeois de Châtres*, et enfin chacun se retira bien content après dix heures passées... » (p. 36-32).

FRANÇOIS DE SESSEVALLE.

STATUE DE SAINTE ANNE

PROVENANT DES CORDELIERS DE LA ROQUEBRUSSANNE.

Le dessin que nous reproduisons représente une statue de sainte Anne, du XVIe siècle « taillée en bois aux deux tiers de la grandeur nature », comme l'on disait alors. Je l'ai découverte chez un antiquaire de Draguignan qui venait d'acheter ce débris du retable de la chapelle des Cordeliers de la Roquebrussanne. Un mois après, un riche amphitrion l'emportait je ne sais où. Elle est perdue pour la région et sans doute pour la France et c'est ce qui donne un peu de prix à ce dessin.

Cette sculpture locale est d'ailleurs d'une tenue supérieure à celle des œuvres similaires que l'on trouve encore

Digitized by Google

Digitized by Google

Sainte Anne conduisant la Vierge à l'école.

Bas-relief en bois, provenant du rétable de l'église des Cordeliers de la Roquebrussanne (Var).

Digitized by Google

en si grand nombre dans le Var. L'art provençal, avant Puget, dans un réalisme parfois trop naïf, fait vivre ses saints sur terre, si près du peuple, que l'on a parfois l'impression qu'un personnage de « pastorale » a quitté l'estrade pour grimper sur un socle de l'église. En qualité d'homme de l'Est, j'ai d'abord été déçu, devant ces figures d'une vulgarité excessive et je ne n'ai pu me défendre d'une vague crainte d'être « galegé ». Plus tard connaissant mieux le caractère provençal, j'ai pensé que ce n'était point pour nous donner le sentiment d'une sainteté accessible, mais que dans une soif d'égalité qui ne date pas d'aujourd'hui, l'artiste provençal préférait mettre les saints à son niveau, sans se priver même de la consolation de prendre sur leur beauté physique.

L'œuvre qui nous occupe, tout en ayant un certain style, relève un peu du naturalisme qui marque, d'ailleurs, dans toute la France, les statues de cette époque. C'est une bourgeoise cossue, bien vêtue, selon sa condition, et qui n'a point d'inquiétude sur l'établissement de sa fille, sachant que ses armoires sont pleines de beau linge fleurant l'aspic et que, de sa bastide solidement construite et bien pourvue, on ne voit pas finir ses oliviers.

Le culte de sainte Anne s'était répandu dans le Var dès le XIIIe s., la cathédrale de Toulon s'enorgueillissant de posséder ses précieuses reliques. Mais indépendamment de cette cause locale, vers la fin du XVe siècle, sainte Anne a été l'objet dans tout le Midi d'une dévotion qui semble avoir porté spécialement sur les vertus domestiques que le peuple prêtait à la mère de la Vierge. Les couturiers la prenaient pour patronne, pensant que les finesses de l'aiguille lui étaient familières ; les mères de famille et les régents lui demandaient de faciliter la rude tâche de l'éducation des enfants, etc., etc.

Cette conception un peu terre-à-terre n'était point la seule et j'ai noté dans la petite église de Pontevès, dans le Var, une statuette de sainte Anne, du XVIe siècle aussi, peut-être du XVe, de sculpture médiocre mais touchante et de haute pensée. On en conserve d'ailleurs une semblable à Vire. Sainte Anne tient sur ses genoux la Vierge qui porte

Digitized by Google

l'Enfant Jésus. Ce n'est plus la mère de la Vierge, c'est la grand'mère de l'Enfant-Dieu que l'imagier entend représenter. La superposition des trois personnages ne caresse point l'œil, mais il y a là la matière de tout un sermon.

M. DE DAINVILLE.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS

Dr Dominicus Mandić, O. F. M. *De legislatione antiqua Ordinis Fratrum Minorum*. Volumen I. *Legislatio franciscana ab an. 1210-1221*. — Mostar, e Typographia croatica franciscanae provinciae, 1924. In-8°, viii-140 p. — (Editiones academiae theologicae Croatarum. Series scientifica. Volumen II).

Le R. P. Mandić, de la province franciscaine d'Herzégovine, professeur au lycée de Mostar en Yougoslavie, a voulu reconstituer la règle primitive des Frères Mineurs qui fut approuvée par Innocent III en mai ou juin 1210. Cette règle n'existe plus, mais d'après les témoignages des plus anciens écrivains, fort ingénieusement et sagement interprétés, il a cru la retrouver dans les chapitres 1 et 14 et au début du chapitre 7 de la règle bien connue de 1221.

Son chapitre II, p. 74, annonce le « *Textus regulae primae* ». En réalité il ne s'y trouve pas, et c'est dommage, car le lecteur ne peut contrôler les explications que le savant A. en donne.

Quant à la règle primitive elle-même reconstituée p. 122, en voici la traduction française :

« Au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit. Ainsi soit-il.

« I. La règle et la vie de [ces] frères est celle-ci, à savoir [vivre « dans l'obéissance, dans la chasteté et sans propriété et] suivre les « traces et la doctrine de Notre Seigneur Jésus-Christ qui dit : Si tu « veux être parfait, va et vends tout ce que tu as, et donne-le aux « pauvres, et tu auras un trésor dans le ciel ; et viens, suis-moi (*Math.*, « XIX, 21). Et : Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se renonce « lui-même, et qu'il porte sa croix et me suive (*Math.*, XVI, 24). De « même : Si quelqu'un veut venir à moi et ne hait pas son père et « sa mère, sa femme et ses enfants, et ses frères et sœurs, et encore « son âme, il ne peut pas être mon disciple (*Luc.*, XIV, 26). Et : « Quiconque aura abandonné son père ou sa mère, ses frères ou ses « sœurs, sa femme ou ses enfants, ses maisons ou ses champs, à « cause de moi, il recevra le centuple et possédera la vie éternelle « (*Math.*, XIX, 29).

« II. Que tous les frères, en quelque lieu qu'ils demeurent chez les « autres pour servir ou travailler, ne soient pas chambriers ou « celleriers, qu'ils ne commandent pas (*presint*) dans les maisons où « ils servent ; qu'ils n'acceptent pas un emploi qui engendre un scan-

Digitized by Google

« dale ou puisse nuire à leur âme. Mais qu'ils soient petits (*minores*) « et soumis à tous ceux de la maison.

« III. Quand les frères vont par le monde, qu'ils ne portent rien en « route, ni bourse, ni besace, ni pain, ni argent, ni bâton. Et dans « chaque maison où ils entreront, qu'ils disent d'abord : Paix à cette « maison. Et en demeurant dans cette même maison, qu'ils mangent « et boivent ce qu'on leur présentera. Qu'ils ne résistent pas au mal ; « mais si quelqu'un les frappe sur une joue, qu'ils tendent l'autre ; et « à celui qui leur enlève le vêtement, qu'ils ne fassent pas opposition « s'il veut aussi prendre leur tunique. Qu'ils donnent à tous ceux qui « leur demandent ; et si quelqu'un leur enlève ce qui est à eux, qu'ils « ne le réclament pas.

« Gloire au Père, et au Fils et au Saint Esprit. Comme il était au « commencement, et toujours et dans les siècles des siècles. Ainsi « soit-il ».

Au point de vue de la législation franciscaine de 1209 à 1221, le travail du P. M. paraît bien le meilleur qui existe. Mais en poursuivant son étude par rapport à la règle définitive de 1223, il devra scruter davantage encore les essais des Vaudois et des Pauvres-Catholiques antérieurs à saint François, et rechercher de très près les passages, notamment de la règle de Durand de Huesca, qui se seraient infiltrés dans la *regula bullata*. Et ceci prouvera que saint François avait plus de lecture qn'on ne le suppose ordinairement.

HENRI LEMAÎTRE.

P. VITTORINO FACCHINETTI, O. F. M. *Iconografia francescana* (*Saggio*). — Milan, Casa editrice S. Lega Eucaristica, 1924. In-4°, 152 p., fig.

Dans son ouvrage classique sur *Saint François d'Assise et les origines de l'art de la Renaissance en Italie*, Henry Thode avait traité longuement de l'iconographie de saint François. Mais, outre que son étude ne contenait que de rares illustrations, elle ne dépassait point la fin du XIVe siècle, de sorte que nous manquions jusqu'ici d'une iconographie d'ensemble sur le Patriarche d'Assise.

L'établissement d'un tel travail présentait d'ailleurs d'énormes difficultés. Nombre d'œuvres d'art ne sont connues que parce qu'elles ont passé en vente publique, ou parce qu'elles ont figuré dans des expositions rétrospectives ; beaucoup d'autres ne sont jamais sorties des collections privées où elles sont conservées et n'ont fait l'objet d'aucune description ; et si nous allons jusqu'à nos contemporains, qui pourrait se flatter de connaître exactement l'étendue de leur apport ?

Néanmoins, sans se dissimuler l'énormité de la tâche, le P. Vittorino Facchinetti, O. F. M., dont on connaît l'inlassable activité, n'a point hésité à entreprendre de nous donner une *Iconographie franciscaine*, et, avec une humilité qui désarme d'avance les critiques, il

Digitized by Google

la présente aux lecteurs comme une simple *essai*, que chacun est prié d'enrichir et d'améliorer.

L'ouvrage est divisé en trois parties sensiblement égales, consacrées respectivement aux primitifs jusqu'à Giotto, à la Renaissance et aux temps modernes (du XIVe au XVIIIe siècle), aux contemporains (XIXe et XXe siècles). Observant rigoureusement l'ordre chronologique, l'auteur décrit et juge tout ensemble les œuvres dont il parle, de sorte qu'il nous donne à la fois une Iconographie et une Histoire de l'Art.

Son livre y a-t-il gagné ? Il est pour le moins difficile de souscrire à certaines des affirmations du Révérend Père : lorsqu'il dit, par exemple, que le Greco est le moins franciscain de tous les artistes, et nous met bien loin de la réalité psychologique de l'âme du *Poverello* (p. 82 et 83) ; lorsqu'il voit dans Rembrandt « le plus grand disciple de Rubens » (p. 96) ; lorsqu'il déclare que l'art de Maurice Denis, « trop idéaliste, confine un peu au futurisme, et (que) certains de ses 22 dessins, reproduits en noir dans l'élégante édition des *Fioretti* publiée par l'*Art catholique*, ne parviennent à satisfaire ni le goût esthétique ni le sentiment mystique (p. 105) ». Il est vrai que, pour le R. P. Facchinetti, les illustrations d'Eugène Burnand sont les meilleures qu'ait jusqu'à présent inspirées le délicieux petit livre (p. 106-108).

Jusqu'à quel point, d'autre part, la simple division en périodes répond-elle au point de vue *iconographique* ? Henry Thode avait compris que ce point de vue exigeait que saint François fût étudié d'abord dans ses portraits, de manière à indiquer l'évolution des idées sur son costume et ses attributs, dans les groupements auxquels on le faisait participer, et enfin dans les représentations de sa légende. Un ordre analogue a été suivi par M. Salomon Reinach dans son *Répertoire de peintures du Moyen Age et de la Renaissance* (Paris, Leroux, 6 vol. in-8o, 1905-1923), si important à consulter pour l'étude iconographique de saint François. On le retrouve encore dans le classement des estampes du Musée franciscain des Capucins de la Via Boncompagni, à Rome, musée que le R. P. Facchinetti nomme plus d'une fois (p. 38, 147, 148, etc.). On ne voit pas pourquoi le simple classement chronologique lui a été préféré.

Ajoutons que les insuffisances de la documentation ressortent, de ce fait, beaucoup plus brutalement. Ainsi, lorsque le R. P. Facchinetti en vient à Giotto, dont il néglige d'ailleurs de nous donner le répertoire franciscain, il ne semble pas se douter que les fameuses allégories de l'Église basse d'Assise lui sont disputées (p. 47) ; je le renvoie sur ce point, non seulement à la *Storia dell' arte italiana*, de Venturi, mais au précieux répertoire de Bernard Berenson : *The Florentine Painters of the Renaissance*, 3e édition, New-York et Londres, Putnam's Sons, 1909, p. 142 (1). Ainsi encore, lorsque le

(1) Je me permets, à cette occasion, de signaler au R. P. Facchinetti les

Digitized by Google

R. P. Facchinetti parle de Fra Angelico, il note parmi les œuvres franciscaines du bienheureux *le Songe d'Honorius III*, dont il a oublié l'emplacement (p. 59, note 1) ; il a pris pour un épisode de la vie de saint François, sur la prédelle du Couronnement de la Vierge, au Louvre, et sur celle du tableau de Cortone, un trait de l'histoire de saint Dominique, telle que la raconte Constantin d'Orvieto entre 1242 et 1246. Ainsi encore le R. P. Facchinetti croit avoir admiré en plusieurs musées d'Espagne des tableaux franciscains de Velasquez (p. 91) ; je puis l'assurer que Velasquez n'a peint aucun tableau de ce genre ; le n° 1169 du Musée du Prado, *Saint Antoine, abbé, visitant saint Paul, ermite*, aura été pris pour une œuvre franciscaine. Ainsi encore le R. P. Facchinetti, qui paraît connaître assez mal la peinture française, place parmi nos contemporains (p. 145) La Hyre († 1656) et Souvenet († 1717) ; il donne à l'Amérique notre Boutet de Monvel (p. 110) ; il ignore l'admirable édition des *Fioretti* publiée par Maurice Denis en 1913, et malheureusement il est peu probable qu'il la contemple jamais, puisqu'il n'en a été tiré que 120 exemplaires. Je lui signalerais du moins, du même artiste, *Saint François et la Pauvreté* (Paris, Librairie de l'Art catholique), et, chez le même éditeur, *Saint François prêchant aux oiseaux*, de Carlègle.

A deux endroits de l'ouvrage, p. 40-47 et 128-130, la vieille question de la barbe et de l'habit de saint François s'est présentée sous la plume dn Révérend Père, et celui-ci a cru pouvoir l'aborder *senza aver l'aria di sollevare un' inutile discussione*. On doit regretter ces pages tendancieuses, qui ne convaincront personne.

MAURICE BEAUFRETON.

P. LEONE BRACALONI, O. F. M. *L'Arte francescana nella vita e nella storia di settecento anni, con CXX illustrazioni.* — Todi, tipografia Tuderte, 1924, in-8°, XIV-387 p.

Au moment de fermer le beau livre du P. Leone Bracaloni, je suis tenté de dire que son auteur avait été désigné par un décret nominatif de l'Éternel pour être l'historien de l'art franciscain. Érudit, il a écrit une excellente histoire de cet humble couvent de Saint-Damien qui fut le berceau des Clarisses (*Storia di S. Damiano in Assisi*, Assise, 1919) ; peintre, il a décoré les maisons de son Ordre de tableaux qui lui font honneur. Il devait aborder tôt ou tard le domaine ardu de l'iconographie franciscaine, et, de fait, nombre de ses études, publiées au cours des douze dernières années, étaient autant de travaux d'approche en vue du grand ouvrage qui voit enfin le jour. Je citerai ses articles sur l'iconographie de sainte Claire (dans la brochure *In Ricordo*, publiée en 1912 par les Mineurs de

trois autres répertoires du même auteur, publiés à la même adresse : *The Venitian Painters of the Renaissance* ; *The Central Italian Painters of the Renaissance* ; *The North Italian Painters of the Renaissance*.

Digitized by Google

Saint-Damien), sur l'iconographie du Pardon d'Assise (dans le numéro spécial publié en 1916 par l'*Oriente Serafico* à l'occasion du VIIe centenaire du Pardon), sur les enfants dans l'art franciscain (*Arte e pensiero*, mars 1920), sur l'iconographie de saint Antoine de Padoue (*Arte cristiana*, année 1921, n° 6), sur le blason franciscain (*Studi francescani*, 1921, p. 221-226), et peut-être mon énumération n'est-elle pas complète. Le nouvel ouvrage est le fruit de plus de dix ans de recherches continues, conduites d'après les meilleures méthodes. Le P. Bracaloni a eu sans cesse sous les yeux le livre classique de Thode, il cite volontiers les travaux de M. Émile Mâle, et plus encore l'*Histoire artistique des Ordres Mendiants* de M. Louis Gillet, avec lequel il est souvent en désaccord ; on le citera de même à l'avenir, car son livre est de ceux qu'on ne refait pas.

Je n'entends pas dire par là que toutes les opinions de l'auteur s'imposent également. Par exemple, dès les premières pages, le P. Bracaloni s'efforce de montrer dans le Patriarche des Mineurs un artiste, et certes il n'a pas de peine à nous convaincre de l'exquise sensibilité du *poverello* et de l'étendue de ses dons naturels. Mais, quand il entreprend de prouver que François a fait explicitement profession d'art, il en est réduit à s'appuyer sur le chapitre 100 du *Speculum Perfectionis*, où l'on voit François envoyant les frères chanter par le monde le Cantique de frère Soleil. Le moindre texte de Thomas de Celano emporterait plus sûrement l'adhésion du lecteur. Du vivant de François, il n'existe pas d'ailleurs d'art franciscain ; la mosaïque qui décore la tribune du baptistère de Florence, exécutée en 1225 par le frère Mineur Jacopo, est dépourvue de toute originalité. Il n'y aura renouveau esthétique qu'après la révélation des stigmates de saint François au monde. Le P. Bracaloni, qui se refuse à admettre le rôle capital des stigmates dans la genèse de l'art franciscain, fait remarquer que la stigmatisation n'a été représentée que très rarement au XIIIe siècle : c'est exact, mais le nombre prodigieux des anciens portraits de François s'explique-t-il autrement que par la conformité que les stigmates donnent à François avec le Christ? Pour le moyen âge, François est l'homme qui, seul entre tous, a porté les stigmates du Christ et qui, de ce fait, a le plus ressemblé au divin Maître. C'est bien pour cela qu'un monument d'apothéose s'est élevé sur ses restes mortels et que l'art, sous toutes ses formes, a reçu mission de l'embellir.

Quelles sont les caractéristiques de cet art, ou mieux quel est cet art franciscain dont le P. Bracaloni a entrepris d'écrire l'histoire? « L'art, écrit l'éminent auteur, peut être franciscain par son origine, quand il est l'œuvre des Franciscains; par son sujet ou son contenu, quand il traite de choses franciscaines ; par son caractère, quand il est traité suivant l'esprit et les formes de l'idéal franciscain. On comprend qu'il n'y a que dans les œuvres de cette dernière catégorie qu'on rencontre véritablement l'art franciscain. » Toutefois, si l'habit ne fait pas le moine, certainement il le complète, aussi le P. Braca-

Digitized by Google

loni s'occupe-t-il, non seulement des œuvres de caractère franciscains, mais des auteurs et des sujets franciscains, qu'il juge à la lumière de l'esprit séraphique. Il leur demande en conséquence de traduire avec un sain naturalisme l'amour le plus ardent, l'optimisme le plus serein, la plus pure simplicité.

La première œuvre d'art étudiée dans l'ouvrage est, bien entendu, la basilique d'Assise, dont le R. P. décrit successivement l'architecture, la décoration picturale, les vitraux. S'appuyant sur une récente monographie du professeur Supino, il conserve à Giotto les quatre fameuses Allégories de l'église basse, mais reconnaît les faiblesses du *Triomphe de saint François*. Il insiste d'ailleurs davantage sur les rapports desdites Allégories avec le traité *Diaetae salutis*, longtemps attribué à saint Bonaventure, et avec le *Sacrum Commercium Beati Francisci cum Domina Paupertate*. Le lien qui rattache les Allégories d'Assise à ces œuvres littéraires me paraît toutefois assez lâche, et peut-être serait-il prudent de s'en tenir à déclarer que les unes et les autres procèdent d'une même inspiration.

Particulièrement bien venues sont les pages consacrées à l'iconographie de saint François. Avec un discernement très sûr, le P. Bracaloni a réparti en familles les divers portraits du saint et a suivi l'évolution des types ainsi reconnus. D'abord seul, ou accompagné, dans autant de compartiments, de représentations épisodiques, parmi lesquelles on rencontre le plus souvent la stigmatisation, la renonciation aux biens paternels, le sermon aux oiseaux, l'approbation de la règle, puis, un peu plus tard, le songe d'Innocent III, la rencontre avec saint Dominique, la crèche de Greccio, François se place aux côtés de la Vierge, avec les saints spécialement chers à l'Ordre des Mineurs : Jean-Baptiste, dont le petit pauvre avait reçu le nom au baptême ; Jean l'Évangéliste, le disciple aimé ; Marie-Madeleine, la grande pénitente, à laquelle se substituera, au temps de la Renaissance, le rude saint Jérôme ; les deux martyres Catherine et Agnès. Bien plus, il s'insère dans la représentation de l'Évangile, s'agenouille avec les bergers à la crèche de Bethléem, suit l'enfant Jésus en Égypte, entend la prédication du Sauveur, gravit ave lui le Calvaire, baise ses pieds percés de clous, assiste à la remise du divin Crucifié entre les bras de Marie.

Sur cette iconographie, les célèbres *Meditationes vitae D. N. J. Christi*, du mystérieux Joannes de Caulibus, ont exercé une influence considérable. M. Émile Mâle et M. Louis Gillet l'avaient déjà signalée avec autant de charme que de force. Le P. Bracaloni, qui suit la littérature franciscaine depuis le *Sacrum Commercium*, dont il est tenté de reculer la composition jusqu'à l'année 1237, a souligné de son côté le rôle du merveilleux livre, non seulement dans l'évolution de la peinture et de la sculpture, mais dans celle de l'art dramatique aux XIVe et XVe siècles. Il montre également le *Lignum vitae*, de saint Bonaventure, à la source de nombreux ouvrages : fresques, bas-reliefs, reliquaires, etc.

Digitized by Google

A juste titre, le XVIe siècle apparaît au P. Bracaloni une époque de crise dans l'art franciscain, mais, dans le chapitre qu'il consacre aux destinées de cet art depuis la Réforme jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, il ne paraît pas avoir séparé avec assez de netteté les deux grandes phases, non seulement distinctes, mais presque opposées, entre lesquelles se partage cette longue période. De la fin du XVIe siècle jusqu'aux environs de 1675, nous assistons en effet à un prodigieux réveil ascétique et mystique, qui s'exprime dans l'art par de nombreux chefs-d'œuvre : les tableaux du Greco (1547-1600) et de Cigoli (1559-1613), ceux de Rubens (1577-1640), de Zurbaran (1598-1662), de Murillo (1618-1682), la belle statue de saint François qu'on admire à la cathédrale de Tolède, etc. Puis vient une réaction anti-mystique, attribuable en partie au jansénisme, en partie au triomphe du classicisme, en partie aussi aux erreurs du quiétisme ; l'art franciscain disparaît à peu près entièrement, pour ne refleurir qu'avec le romantisme. Celui-ci a-t-il toujours parfaitement compris l'idéal franciscain ? Le P. Bracaloni se garde de l'affirmer, mais, avec une intelligente sympathie, il s'attache à ce qui, dans la production artistique et littéraire de notre temps, se trouve conforme, à quelque degré que ce soit, avec cet idéal, et l'exposé qu'il en donne n'est pas le moins réussi d'un livre où l'excellent abonde.

Les jugements de l'auteur témoignent autant de la justesse de son esprit que de sa rare indépendance ; son érudition, aussi sobre que solide, n'accable jamais le lecteur, tout en le satisfaisant pleinement. On n'est jamais déçu en le consultant.

Je n'ai relevé que bien peu de lacunes au point de vue de la littérature et de l'art français. Page 267, à côté d'Olivier Maillard, on eût aimé voir placé Michel Menot, dont M. Nève vient de nous donner un excellent choix de sermons ; nulle part on ne trouve mention du P. Yves de Paris, que M. Henri Brémond a triomphalement replacé au premier rang des humanistes dévôts (*Histoire littéraire du sentiment religieux en France*, t. Ier, p. 421-512) ; les tableaux du peintre J.-F. Bouchor, signalés à la page 352, ont été composés en vue d'un volume dont j'ai rendu compte ici-même (*Revue d'histoire franciscaine*, t. Ier, p. 368) ; le poème de M. Émile Ripert sur saint François appelait, à la page 370, les *Carmina sacra* de Louis Le Cardonnel (Paris, Mercure de France, 1912), et parmi les peintres contemporains, il eût fallu nommer l'exquis Charles-Marie Dulac, qui a vécu à Assise, comme d'ailleurs Louis Le Cardonnel, et dont les neuf lithographies consacrées à l'interprétation du Cantique du soleil ont été dignement célébrées par Huysmans au chapitre XII de *La Cathédrale*. Enfin, le jugement sommaire du P. Bracaloni sur Maurice Denis n'est certainement pas définitif : après avoir rapporté l'élogieuse appréciation d'un critique français, le P. Bracaloni se borne à ajouter : « Toutefois, à cette interprétation mystique et à cette expression esthétique on peut faire et on a fait quelque sérieuse réserve. » On aimerait savoir laquelle,

Digitized by Google

mais le P. Bracaloni ne s'est sans doute pas senti en état de préciser. Réjouissons-nous en, d'ailleurs, car l'excellent écrivain atteste, par la note dont il accompagne son texte, qu'il a pris la petite édition des *Fioretti*, avec illustrations dessinées et gravées de nouveau, publiée chez Rouart et Watelin en 1919, pour la grande édition avec bois en couleurs, donnée en 1913 par le fidèle interprète du maître, l'excellent graveur Jacques Beltrand. Le P. Bracaloni n'aura peut-être jamais l'occasion de feuilleter un des 120 exemplaires de ce livre incomparable, mais je souhaite que la *Vie de frère Genièvre*, dont j'ai contemplé il y a deux ans les cartons dans l'atelier du grand artiste chrétien, sorte bientôt des presses de Jacques Beltrand et tombe un jour sous ses yeux.

MAURICE BEAUFRETON.

Vita del B. Giovanni Duns Scoto, Dottore sottile e Mariano, par le P. EGIDIO M. GIUSTO, O. F. M. — [Assisi] Tipografia industriale S. Maria degli Angeli, 1921. In-8°, XIII-399 p., pl.

Il n'est pas téméraire d'affirmer qu'il y a un renouveau sérieux relativement aux études scotistes. Voilà peu d'années, le P. Mariano Fernandez Garcia, O. M. publiait son *B. Ioannis Duns Scoti, Doctoris subtilis ac Mariani, O. F. M., vitae compendium* (Quaracchi, 1907, in-32, 88 p.) puis son *De vita, scriptis et doctrina B. J. Duns Scoti* (Quaracchi, 1910, in-8° de 107 p.). Le. P. Alexandre Bertoni écrivait une intéressante biographie en 1917 (Levanto, in-8°). En outre, un grand nombre d'articles faisaient connaître d'une manière plus exacte la pensée philosophique ou théologique de Duns Scot, entre lesquels se distinguaient notoirement les pages du P. Raymond dans les *Études Franciscaines* et dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, celles du P. Ephrem Longpré réunies à part en 1924, et les nombreuses études du P. Séraphin Belmond et du P. Parthenius Minges en diverses revues.

Chacun sait d'autre part que les Pères franciscains de Quaracchi préparent une édition des œuvres de Duns Scot et qu'ils la voudraient aussi parfaite que l'édition des œuvres de saint Bonaventure.

C'est à ce mouvement de renaissance scotiste que se rattache le volume du P. Egidio Giusto que nous examinons en ce moment.

D'après lui, Duns Scot (frère Jean de Duns) est écossais. Il est né vers 1274 et il est entré dans l'Ordre au couvent de Dumfries, fondé en 1262 au sud de l'Écosse. Il a fait ses études au couvent d'Oxford (et non point à Merton College) et il y a eu pour maître Fr. Guillaume Warron. En 1304, à la fin de l'année, Duns Scot sera à Paris où il deviendra, à l'école des Mineurs, bachelier puis docteur.

C'est à la fin de 1307 ou dès le début de 1308 qu'il eut à soutenir son opinion relative à l'Immaculée Conception, dans le commentaire du livre des Sentences, livre troisième, question deuxième. Ici le

Digitized by Google

P. Giusto adopte l'opinion d'après laquelle cette soutenance fut solennelle et rehaussée par un apparat des plus grandioses. Il ne fournit point d'arguments différents de ceux qui sont déjà connus. Sa thèse demeure donc infirme à mon avis, car le témoignage de Laurent Carracciolo nous est connu d'une manière bien trop tardive pour emporter notre assentiment, comme nous l'avons déjà dit ailleurs. Et le P. Giusto n'a pas non plus examiné les inédits de ce Carracciolo, ce qui aurait pourtant pu être de quelque utilité. Nous savons d'autre part que la fête de l'Immaculée Conception fut adoptée par l'Université de Paris dès 1338 et que le serment de soutenir ce privilège marial y fut obligatoire à la fin du xve siècle.

Nous aurions aimé savoir ici d'où le B. Duns Scot tenait sa doctrine de l'Immaculée Conception. Car il ne l'apprit pas au pied de la chaire de ses frères de Paris, ni dans les écrits d'Alexandre de Halès, de Richard de Middletown ou de saint Bonaventure. Il l'avait reçue d'Oxford et il semble bien qu'elle était venue là de Normandie. Mais le P. E. Giusto ne s'explique pas sur cette provenance (Voir mes *Leçons d'histoire franciscaine*. Paris, 1918, p. 99-100).

Il continue la biographie en montrant Duns Scot appelé au printemps de 1308 chez ses frères de Cologne où il meurt cette année-là même le 8 novembre. Le sépulcre du glorieux franciscain se trouve toujours dans l'église Saint-François à Cologne. Le corps a été « levé » plusieurs fois : en 1320, en 1509 et en 1513, en 1642-1653, en 1859 et en 1870.

Dans les derniers chapitres de son livre (ch. IX-XIV), l'auteur expose la sainteté du Bienheureux dans l'exercice des Vertus théologales, la beauté héroïque de ses vertus religieuses, son mysticisme, sa doctrine et particulièrement ce qui touche la théorie de la connaissance, la distinction formelle, l'univocité de l'être, le composé humain, le primat de la volonté et la nécessité du *lumen gloriae*. Enfin le P. Giusto prend la défense de l'orthodoxie de cette doctrine et il expose l'histoire du culte séculaire rendu à Duns Scot. En appendice il donne le catalogue des œuvres de Duns Scot (p. 373-378) et une liste (p. 379-388) des disciples de ce Maître, liste moins complète mais plus critique que celle donnée par Bertoni, *loc. cit.*, p. 433-580).

Vingt-quatre gravures intéressantes accompagnent le volume du P. E. Giusto, en particulier la gravure extraite de l'ouvrage de Macedo (p. 271). On aurait pu y joindre la gravure de Cologne où le B. Duns Scot, auréole en tête, est placé à gauche de saint Thomas d'Aquin, au milieu d'un groupe d'autres docteurs tous dénommés : *Scholarum principes*.

C'est évidemment sur le catalogue des œuvres scotistes que devront désormais se porter les efforts des travailleurs. Déjà l'on reconnaît que la *Grammatica speculativa* est de Thomas d'Erfurt, que les *Theoremata* ne sont pas de Scot (*Arch. franc. hist.*, an. XI (1918) p. 3-31), ni les *Quaestiones disputatae de rerum principio* (P. Ephrem Long-

Digitized by Google

pré) (1), ni le *Tractatus de perfectione statuum* (Wadding). Mais il faudra en outre rechercher les œuvres perdues, ce *Tractatus de paupertate Christi* qui doit être au Vatican, ces sermons entièrement inédits, et ces commentaires de la Genèse, des quatre Évangiles, de l'Épitre aux Romains et de l'Apocalypse que les protestants auraient livrés aux flammes. Il est difficile de croire que ces religionnaires ont détruit tous les mss. d'un Maître si répandu.

Également les travailleurs futurs devront s'appliquer à placer Duns Scot dans son milieu. C'est peut-être pour avoir jusqu'ici trop isolé saint Thomas d'Aquin que ses disciples ne le comprennent pas toujours de la même façon. Il y a thomisme et thomisme. Il y a Capreolus et il y a Suarez. Pour Duns Scot la vue d'ensemble est absolument nécessaire. Car cet esprit que l'on présente comme révolutionnaire (il n'est pas jusqu'à son titre de *Subtil* qu'on ne tourne en dérision) (2), cet esprit fut en réalité le plus synthétique et le plus traditionaliste que l'on put rêver, et ce fut là le secret de sa force. Duns Scot synthétise les trois tendances qui lui sont antérieures; il est aristotélicien avec Alexandre de Halès et saint Thomas, augustinien avec saint Bonaventure et Mathieu d'Aquasparta qu'il copie parfois mot à mot, et il est quelque peu philologue, physicien et chimiste avec Roger Bacon.

Quant à l'ockamisme (troisième école franciscaine), c'est en réalité une sorte de réaction où Scot et saint Thomas sont également malmenés. Et c'est pourquoi les continuateurs d'Ockam, du moins les plus connus, sont étrangers à l'ordre franciscain. Ils ne font plus partie intégrante de la scholastique franciscaine. Ils rompent avec elle. Ils s'acheminent vers la philosophie de Descartes (Cf. mes *Leçons*, p. 93-106).

Je n'en veux pas au P. Giusto de ne pas avoir exposé ces choses et de ne les avoir même pas soupçonnées. Mais si l'on veut faire quelque progrès, désormais il faudra aborder franchement ces questions. A vrai dire ce sont là des considérations qui avoisinent le terrain de la philosophie. Pourtant l'histoire de la philosophie n'entre-t-elle pas dans le cadre de la biographie d'un philosophe? Certains le croient et ils ont raison car c'est en reconstituant le milieu dans lequel vit un homme, que l'historien véritable, ami de ses héros autant que des problèmes qui ont agité leurs esprits, arrive à faire revivre cet homme et à montrer le personnage avec ses pensées, ses agitations, ses angoisses, ses incertitudes, ses amours et ses antipathies.

P. Ubald d'Alençon.

(1) Voir un article du P. G. Théry, *Le* de rerum principio *et la condamnation de 1277*, dans la *Revue des sciences phil. et théol.*, t. XIII, 1924, p. 173-181.

(2) Le titre de *Subtil* fut attribué à Duns Scot par allusion au texte de la Sagesse, VII, 22 : *Est enim in illo spiritus intelligentiae, sanctus, unicus multiplex, subtilis, disertus, mobilis, incoinquinatus, certus, suavis, amans bonum, acutus*, etc. Bertoni, *op. cit.*, p. 45.

Digitized by Google

H. Clère, chancelier de l'archevêché de Besançon. *Le Chef de sainte Élisabeth de Hongrie, duchesse de Thuringe, à l'archevêché de Besançon.* — Besançon, 1923. In-8° de 30 p. avec deux planches hors texte.

Sainte Élisabeth de Hongrie mourut le 19 novembre 1231 et fut canonisée le 26 mai 1235, par Grégoire IX. Elle est la première Franciscaine mise sur les autels. Ses reliques enfermées dans une châsse, l'année suivante, se conservèrent à Marbourg jusqu'à leur profanation, en 1539, par le landgrave Philippe de Hesse.

Entre temps, la reine Jeanne de Bourgogne, épouse du roi Philippe le Long, aurait obtenu le chef de la sainte dont elle était parente au septième degré, et l'aurait confié au chapitre de la collégiale de Gray fondé par elle en 1319.

De cette obtention du chef aucune preuve positive n'existait en 1616, lorsque les archiducs Albert et Isabelle, souverains des Pays-Bas, le réclamèrent aux chanoines de Gray. Ceux-ci ne purent s'appuyer que sur « *une tradition bien commune, donnée de successeurs en successeurs, esdits sieurs remonstrans et, de père en fils, ès-bourgeois dudit Gray, que ladite dame Jeanne ayant recouvré par l'entremise des princes de Thuringe, le chef de ladite sainte, auroit desseigné de le loger, non au royaume de France, mais en les terres de son obéissance, et principalement en celles qu'elle chérissoit le plus, comme elle faisoit ladite ville de Gray...* ».

A défaut de titre authentique, et pour prouver la légitimité de leur possession, les chanoines firent remarquer que non seulement la chapelle, mais encore la châsse portaient les armes de leur fondatrice, qu'eux-mêmes scellaient leurs actes d'un sceau à l'image de la sainte, et qu'enfin leur chapitre était sous le vocable de Sainte-Élisabeth.

Que vaut leur prétention, si on en rapproche le fait suivant : en 1539, lors de la profanation des reliques à Marbourg, on trouva la tête de la sainte dans la coupe d'or et avec la couronne précieuse données par l'empereur Frédéric en 1236? Il est vrai que M. le chanoine Clère écrit en note, p. 4, « ou du moins un fragment de la tête ». Mais sur quoi fonde-t-il cette assertion ? Est-il probable que les chevaliers teutoniques, gardiens de ce dépôt sacré, se fussent privés de la partie principale des ossements, du chef qui avait porté la couronne de Thuringe et que l'empereur avait voulu marquer expressément de ce signe, au jour de son élévation triomphale?

A la page suivante, l'A. nous apprend que « Cambrai aurait eu l'honneur de posséder le cœur de la sainte duchesse, dès l'année 1232, si l'on peut ajouter foi à une note des manuscrits des Bollandistes, à Bruxelles ». Cependant si « la cérémonie de la reconnaissance et de la translation des reliques » eut lieu en 1236 (p. 4), on se demande comment quatre ans auparavant le cœur de sainte Élisabeth était déjà à Cambrai.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, en 1617 le chef de sainte Élisabeth à Gray fut accordé à l'infante Isabelle-Claire-Eugénie (1) pour être confié « *aux Carmélites déchaussées de Bruxelles, où elle a déjà fait mectre le corps de saint Albert* (2) *qui lui avoit été récemment envoyé de France* ». De Bruxelles il passa au château de la Roche-Guyon, près de Mantes, et son propriétaire le cardinal de Rohan, archevêque de Besançon en 1828, le transféra dans sa chapelle de Notre-Dame-des-Neiges et l'authentiqua le 20 février 1830 (p. 12).

HENRI LEMAÎTRE.

Ch.-V. LANGLOIS, *Bertrand de la Tour, Frère Mineur*. Dans *Histoire littéraire de la France*, t. XXXVI, fasc. I, Paris, 1924, p. 190-203.
ID., *Guiral Ot* (Geraldus Odonis), *Frère Mineur*. Ibid., p. 203-225.
ID., *Vidal du Four, Frère Mineur*. Ibid., p. 295-305.

I. Bertrand de La Tour, originaire de Camboulit, canton de Figeac (Lot), était né dans la famille des seigneurs du lieu, apparentée à celles de Sonac, près d'Assier, et de Goudou. Il fit profession de bonne heure au couvent de Figeac, où il aurait eu pour maître Bernard de Besse, l'auteur du *Liber de Laudibus*. On croit qu'il enseigna au couvent de Toulouse. Il était docteur en théologie, sans doute de l'Université de Paris, lorsqu'il devint en 1312 ministre de la province d'Aquitaine. C'est à tort qu'on l'a identifié avec un personnage du même nom, docteur en décrets et recteur de l'Université de Toulouse en 1314.

Jean XXII, grand protecteur de ses compatriotes du Quercy, s'empressa de choisir le ministre d'Aquitaine pour des missions de confiance. Dès janvier 1317 il l'envoya en Italie, avec Bernard Gui, O. P., pour apaiser des troubles politiques. Bertrand fut blâmé personnellement par le pape, le 22 novembre, pour avoir excédé les limites de son mandat en absolvant, de son chef, des sentences prononcées par le Saint-Siège contre des gens qui s'en allaient « à Alexandrie et dans les pays des Infidèles ».

Le 17 septembre 1318, les deux Frères Mendiants furent de nouveau associés pour intervenir, au nom du pape, dans les différends entre la France et la Flandre.

Quoique ses deux grandes missions politiques eussent complètement échoué, le ministre provincial d'Aquitaine n'en reçut pas moins

(1) Comtesse M. DE VILLERMONT, *L'Infante Isabelle gouvernante des Pays-Bas*, Paris, Tamines, 1912, 2 vol. in-8°. Voir au début du t. II le portrait de l'Infante en franciscaine, par VAN DYCK. Une réplique du tableau se trouve au musée du Louvre.

(2) Cf., dans les *Analecta Bollandiana* (t. XL, 1922), p. 155-170, la mésaventure des reliques de saint Albert. Les fouilles opérées dans la cathédrale de Reims après la guerre ont démontré qu'un corps voisin de celui de saint Albert avait été transporté à Bruxelles et que ce dernier n'avait pas quitté sa sépulture.

Digitized by Google

la récompense de ses efforts. Le 3 septembre 1320, il fut nommé archevêque de Salerne et sacré en Avignon le 21 octobre. De plus, dès le 19 décembre de la même année, il était créé cardinal du titre de Saint-Vital. En compensation des profits de l'administration de l'archidiocèse de Salerne, auxquels il renonça en avril 1321, il fut pourvu par la suite de nombreux bénéfices : dans les diocèses de Rodez, Saintes, Riez, Capoue, etc. Il continuait alors à s'occuper des affaires d'Italie, comme on le voit par un document du 19 octobre 1322, émané des autorités de Pérouse. Enfin, le 11 juin 1323, il fut fait cardinal-évêque de Tusculum, en résidence à la Cour pontificale.

Notre *Revue* a rapporté, t. Ier, p. 244-246, comment Bertrand de la Tour s'était comporté vis à vis des Spirituels d'Aquitaine, de Pierre Olivi, et dans la controverse de la Pauvreté du Christ. Lorsque Jean XXII eut définitivement rompu en 1327 avec Michel de Césène, ministre général des Mineurs, c'est sur Bertrand qu'il s'appuya pour faire rentrer dans le devoir l'Ordre turbulent entre tous. Huit jours après la déposition de Michel, 13 juin 1328, le cardinal fut désigné comme administrateur provisoire de l'Ordre jusqu'à l'élection d'un nouveau général, avec la mission tacite de procurer un choix satisfaisant.

Bertrand, ce politique qui savait à la fois convaincre et commander, s'acquitta fort heureusement de sa difficile mission, et, le 11 juin 1329, il faisait élire à Paris, suivant la forme canonique, un ami de Jean XXII, Guiral Ot, également de la province d'Aquitaine. Seulement, le vote du 11 juin avait été irrésistiblement préparé par la destitution préalable de tous électeurs hostiles : destitutions confirmées par le pape le 15 mai précédent. Sur trentre-quatre ministres provinciaux, vingt avaient été remplacés par le cardinal, « *ut ad quecumque grata preberent assensum* ».

Notre personnage était mort avant le 8 mars 1333. A cette date, en effet, le pape acquiesça à certaines requêtes de ses exécuteurs testamentaires, les cardinaux Gaucelm Dejean, évêque d'Albano, Napoléon Orsini et Bertrand de Montfavès. Il avait obtenu la permission de tester, d'abord le 22 novembre 1325, puis le 30 août 1330. Le trésor de l'église de Saint-François à Assise, dressé en 1338, mentionne plusieurs objets ayant appartenu au cardinal Bertrand, notamment : « *Una crux de argento multum sollempnis, deaurata et smaltata, cum ymaginibus relevatis, scilicet Crucifixi, beate Virginis et beati Joannis, et ymaginibus Sanctorum in stipite, et sub pede habens quatuor leunculos, que fuit domini Bertrandi cardinalis.* « L'Inventaire de la sacristie des Cordeliers d'Avignon en 1359 » contient la mention d'une pièce d'étoffe à ses armes qu'on pendait dans l'église aux jours de fêtes (1).

(1) Communication de l'abbé J. F. André, dans *Revue des Sociétés savantes des départements*, 5e série, t. III, 1872, p. 445.

Digitized by Google

Les ouvrages connus du cardinal Bertrand consistent principalement en Commentaires ou Postilles des évangiles et des épîtres de toute l'année. La grande collection manuscrite des Œuvres du cardinal, en cinq tomes in-folio, conservée à la bibliothèque de Toulouse, sous les nos 324-328, renferme, en outre, un recueil de sermons pour les fêtes des saints. D'autres de ses sermons se trouvent ailleurs.

Que penser de cette Somme parénétique? Le savant auteur écrit en s'appuyant sur B. Hauréau : « Ni la forme n'en est personnelle ni le fonds n'en est original. Jamais un éclat de voix ; jamais une image qui ne soit empruntée aux textes sacrés : il est plus que probable que ces soi-disant « discours », morne suite de citations encastrées dans le grillage de l'argumentation, n'ont jamais été prononcés, à moins qu'ils ne représentent les cahiers du professeur que frère Bertrand avait été. Jamais non plus le lecteur n'est rafraîchi par une pensée qui ne soit pas banale. Dans tant d'in-folio, il n'y a d'opinions singulières que celles qui faisaient alors partie de l'équipement de tous les fils de saint François, même de ceux du parti de la Communauté. Lorsqu'il touche à la question brûlante de la Pauvreté, le très prudent cardinal n'hésite pas, à la vérité, à écrire ceci : « Nec potest quis dicere *Hoc est meum*, *hoc est tuum*, quia species est, de jure gentium et humana consuetudine, equitati naturali contraria. » Ce passage de l'une de ses consultations sur la pauvreté du Christ et des Apôtres est l'endroit de ses œuvres complètes où il paraît le plus échauffé ».

II. « Guiral Ot » est le nom provençal de *Geraldus Odonis*. Comme Bertrand de La Tour, il naquit à Camboulit et prit l'habit franciscain au couvent de Figeac. Il était bachelier, peut-être avant 1315, et lisait les Sentences à Paris en 1326, où il devint maître en théologie. Il enseigna aussi au couvent de Toulouse antérieurement à 1329. Le 10 juin de cette année il fut élu ministre général à Paris. Depuis lors il vécut dans une nuée d'anathèmes, d'injures et de calomnies, de la part des partisans de son prédecesseur Michel de Césène.

Deux ans après, le nouveau général tenait un chapitre à Perpignan. On l'accusa de vouloir changer un point essentiel de la Règle, parce qu'il proposait d'abolir le précepte portant défense de recevoir de l'argent directement ou par personne interposée. On ne s'explique pas que des provinciaux, qui ne se faisaient pas scrupule d'accepter des biens-fonds, se mettant ainsi absolument en opposition avec la base fondamentale de l'Ordre, aient protesté contre la suppression d'un précepte continuellement transgressé, et d'ailleurs d'une portée bien secondaire. Le 13 novembre suivant, le pape Jean XXII l'envoyait en Sicile, pour punir des Mineurs suspects d'hérésie.

On le retrouve en Avignon, septembre 1333, au nombre des théologiens réunis pour condamner certains écrits du Dominicain Durand de Saint-Pourçain. Aussitôt il était désigné par le pape pour négocier

Digitized by Google

la paix entre les rois d'Angleterre et d'Écosse. En passant à Paris, ses ennemis l'accusèrent de faire une propagande indiscrète auprès de maîtres de l'Université, pour essayer de les amener aux vues personnelles de Jean XXII sur la vision béatifique. Il dut, pour ce motif, comparaître devant le roi Philippe VI, puis à la barre d'une assemblée de barons et de théologiens au Bois de Vincennes, en décembre, pour se défendre, s'excuser et se rétracter. Cet incident eut pour effet de couper court à sa mission.

Quand le roi de France fit le voyage de Marseille pour rendre grâces à saint Louis de Toulouse, enterré au couvent des Mineurs, de la guérison de son fils Jean le Bon, Guiral Ot ne manqua pas l'occasion de l'y rencontrer : détail qui a échappé à la sagacité de M. L. (1).

Le 4 octobre 1335, son nom figure parmi les maîtres en théologie rétribués pour avoir pris part à Pont-de-Sorgues, aux débats sur la question de la Vision béatifique.

De concert avec le pape cistercien Benoît XII, il rédigea des Constitutions approuvées en Avignon, le 28 novembre 1336, et qu'il publia au chapitre général de Cahors, à la Pentecôte 1337 : constitutions qui déplurent souverainement à l'Ordre. Tout le temps du chapitre la ville fournit le pain et le vin. Le dîner et le souper offerts par les consuls de Cahors aux capitulaires coûtèrent 118 l. d. cahorsins, d'après les comptes municipaux de 1337, somme considérable pour l'époque.

Une bulle du 28 février 1340 nous apprend que le ministre général se trouvait alors en Bosnie, occupé à préserver le pays des attaques des hérétiques.

Le nouveau pape, Clément VI, le nomma patriarche d'Antioche, 27 novembre 1342, et lui conféra simultanément l'administration du diocèse de Catane. En 1346 il prêchait le sermon du dimanche de la Passion dans la chapelle papale. En août de l'année suivante, il se rendit à Catane pour traiter diverses affaires et en 1349 il y mourait de la peste.

« Frère Guiral, homme d'action et d'exécution, professeur très actif, a, en outre, beaucoup écrit. Nullement théologien, l'esprit fort peu tourné à la spéculation, il a été justement surnommé, dans l'École, *Doctor moralis.* »

S'il est avec raison discuté comme ministre général, si personne n'est tenté aujourd'hui de relire ses ouvrages en prose, il faut avouer cependant qu'il avait à ses heures le souffle poétique. Le pélerin qui a entendu au Mont-Alverne, à la procession quotidienne des Stigmates de saint François, l'hymne *Crucis Christi mons Alvernae recenset mysteria...*, ne peut s'empêcher d'admirer, après six siècles, les strophes enflammées jaillies du cœur et de la plume du trop célèbre courtisan de Jean XXII.

(1) Cf. *Chronica XXIV Generalium* dans *Anal. francisc.*, III, p. 449.

Digitized by Google

III. Vidal Du Four, originaire de Bazas, entra de bonne heure dans l'Ordre de Saint-François. Dans sa jeunesse il étudia les Sentences à Paris, sous un certain frère Jacques *de Carceto*, inconnu d'ailleurs; et il réédita la *lectura* recueillie de son maître, comme lecteur à Montpellier en 1295-1296. C'est de cet enseignement que dérivent les *Conclusiones*, si souvent copiées au XIVe et au XVe siècle, de son disciple frère Jean *de Fonte*.

Maître en théologie, ministre de la province d'Aquitaine en 1307, plus tard assistant du ministre général de l'Ordre, il fut un des Gascons dont le pape Clément V, son compatriote, fit la fortune. Le 28 juin 1310, il le chargea de recevoir des témoignages dans l'affaire du procès intenté à la mémoire de Boniface VIII et, le 23 décembre 1312, il le créait cardinal-prêtre de Sainte-Marie des Monts.

Jean XXII lui continua les faveurs de son prédécesseur. En juillet 1318 il s'occupait des affaires épineuses de l'abbaye de Montmajour. En novembre 1319, il assistait à l'élévation du corps de saint Louis de Toulouse dans l'église des Cordeliers de Marseille. Le mois suivant, il prenait part au règlement de l'affaire du vicomte de Lomagne. En juin 1321, il devenait cardinal-évêque d'Albano.

Ce prince de l'Église n'appartenait pas à la fraction idéaliste de son Ordre. Clément V l'avait désigné, dès 1310, pour examiner les propositions suspectes du chef des Spirituels, Pierre Olivi; il l'avait utilisé dans sa lutte contre les *Zelanti* en 1312. Le fameux Bernard Délicieux le considérait, en 1319, comme un des quatre cardinaux les plus hostiles à sa personne et à ses idées. Cependant, lorsque Jean XXII posa solennellement la question de savoir si c'était une hérésie de soutenir que Jésus-Christ et ses apôtres n'avaient jamais rien possédé ni en propre ni en commun, Vidal soutint en plein consistoire la thèse franciscaine que non seulement la pauvreté absolue n'était pas une hérésie, mais que c'en était une de la combattre. Le pape le rabroua violemment et s'écria : *Dicatis, dicatis hereses vestras!* Cette sortie effraya si fort le cardinal qu'il se laissa bientôt persuader de battre sa coulpe et de venir à résipiscence.

Malgré son attachement à la théorie de la pauvreté absolue, pour les autres, Vidal du Four avait été comblé de faveurs pécuniaires. « Pour l'aider à tenir son rang », Clément V le nomma administrateur de Sainte-Croix de Jérusalem à Rome, il lui donna une pension annuelle de 200 florins d'or sur le monastère de La Cava, de nombreuses abbayes en commende, tant en Gascogne que dans le royaume de Naples, en Espagne, etc. Dès le 25 octobre 1317, Vidal s'était fait accorder la permission de tester. Après sa mort, son testament donna lieu à des débats qui font connaître avec précision le montant de sa fortune : près de vingt mille florins d'or. Ses exécuteurs testamentaires, Guillaume Astre et Guillaume *Vicecomitis*, O. F. M., furent chargés de remettre la majeure partie de son héritage au prieuré des Augustines de Saint-Sernin à Toulouse.

Digitized by Google

Décédé le 16 août 1327, il fut enterré dans l'église des Frères Mineurs d'Avignon. Parmi les tentures qu'on pendait dans cette église les jours de fêtes solennelles, il en était en 1359 une à ses armes, qui avait dû sans doute être donnée par lui (1).

Frère Vidal était un prédicateur éloquent. Nous savons, par le témoignage de Jean XXII, que prêchant à Toulouse avant 1312, il avait converti un grand nombre de femmes publiques. Pour entretenir leur persévérance, il avait contribué à leur bâtir ou aménager le monastère de Saint-Sernin. Ainsi sa charité aura fait contre-poids à ses richesses.

HENRI LEMAÎTRE.

JEAN PLATTARD. *L'Adolescence de Rabelais en Poitou.* — Paris, Société d'édition « Les Belles-Lettres », 1923, in-12, 211 p.

Voici l'un des livres, les plus intéressants et les plus instructifs que nous possédions sur Rabelais. Sans idées préconçues, sans théories générales, comme un homme qui cherche à comprendre un homme, M. Jean Plattard a suivi son personnage à travers les divers milieux sociaux qu'il a traversés, depuis son enfance jusque vers sa trente-troisième année; il a refait les lectures probables de Rabelais, renoué connaissance avec ses maîtres et ses amis; à tous, livres ou gens, il a demandé ce qu'ils pouvaient nous faire comprendre de la pensée d'un aussi complexe personnage, et les résultats dépassent, en richesse autant qu'en précision, les espoirs les plus optimistes. La deuxième partie de l'ouvrage : *Quels profits Rabelais a retirés pour sa culture de son séjour en Poitou*, n'est qu'une suite de textes et de faits dont chacun assigne l'origine d'une page rabelaisienne ou apporte l'explication d'un *locus desperatus*. Quelques exemples feront mieux sentir l'importance de ces recherches et des découvertes auxquelles M. Plattard s'est trouvé conduit. Combien d'entre nous se sont escrimés sur les *Fanfreluches antidotées*, pour trouver un sens à ces strophes qui n'en ont point? Nous savons désormais qu'elles sont pour la plus grande partie, de Mellin de Saint-Gelais; de même pour l'*Énigme en prophétie*, soi-disant découverte ès fondements de l'abbaye de Thelème (p. 112-113). Quant à ses poésies personnelles, Rabelais nous apparait désormais comme un élève fidèle des Grands Rhétoriqueurs, qui furent les maîtres de Marot. Après la Rhétorique, le droit, et ici la glane est particulièrement abondante, l'idée de la dispute par gestes entre Thaumaste et Panurge est tirée d'une glose du *Digeste* dont l'auteur est Accurse (p. 124); la charmante anecdote du fol Seigny Joan, qui fait payer du son d'un écu la fumée d'un rôti, se trouve déjà racontée chez le

(1) *Inventaire de la sacristie des Cordeliers d'Avignon en 1359*, communication de l'abbé J. F. ANDRÉ, dans *Revue des Sociétés savantes des départements*, 5e série, t. III, 1872, p. 444.

Digitized by Google

juriste Giovanni Andrea (XIVe s.), et reprise par Tiraqueau, dans des termes tels qu'il semble bien en avoir fourni l'idée à son ami Rabelais (p. 139); toute l'histoire de Bridoye, qui juge les procès au moyen de ses dés, repose sur une série de jeux de mots, dont le jargon juridique de l'époque fournit la matière, et que l'auteur nous explique en détail (p. 145 sqq), à tel point qu'une page entière de termes de procédure (p. 149) finit par se trouver élucidée. Passant au Droit Canon, M. J. Plattard établit que Rabelais avait pratiqué les Décrétales, et que le Quart Livre ne s'explique pas convenablement si l'on ne tient compte de ce fait. Quant à la « Matière de bréviaire », elle nous ramène aux années de « moinage » du jeune Rabelais; les dictons, plaisanteries familières, proverbes tirés des offices, qui se pratiquaient alors communément; les citations de l'Écriture sainte, dont il émaille ses récits, ne sont que des souvenirs du couvent de Fontenay et des joyeusetés que l'on y échangeait sans malice. Ici, M. J. Plattard a noté de la manière la plus juste, et il a même démontré sans contradiction possible, que les plus osées de ces plaisanteries scripturaires n'avaient, à cette époque, rien de choquant. Ainsi, rien de plus déplacé, pour notre goût, que d'entendre Panurge dire grotesquement : *consummatum est*, pendant la tempête, or : « avant lui saint Thomas d'Aquin, d'après une tradition à laquelle Rabelais fait allusion (*Tiers Livre*, ch. II) passait pour avoir employé ces mots avec autant d'impertinence. On racontait qu'invité à la table de saint Louis, il avait, tout en composant son hymne sur le Saint-Sacrement, mangé seul une lamproie destinée au roi et à ses convives. Après quoi, il aurait prononcé *Consummatum est* sur la lamproie mangée, ou sur l'hymne achevée. L'anecdote n'a rien d'authentique, mais elle avait cours au moyen âge et nul ne faisait grief à saint Thomas d'Aquin de cette singulière application d'une parole sacrée » (p. 186 ; — la source n'est malheureusement pas indiquée). Ces faits, et nombre d'autres, permettent de ramener dans de justes limites bien des interprétations, où l'histoire trouve moins aisément son compte que l'imagination.

Peut-être même M. Jean Plattard n'est-il pas au terme de ses découvertes, et nous oserions presque lui en promettre d'autres, s'il suivait sa propre méthode jusqu'au bout. Lui-même a retrouvé du saint Jérôme dans *Pantagruel*, XVIII; sommes-nous certains qu'il n'y en a pas davantage? Avons-nous exploré les sources philosophiques et théologiques possibles de tel ou tel chapitre? Et que savons-nous enfin de ses premières années? Nous serions fort curieux de voir un historien aussi précis reprendre le récit que lui-même nous a donné de la jeunesse de Rabelais, en séparant avec rigueur ce qui est fait de ce qui est interprétation. On dit qu'il est entré en religion chez les Frères Mineurs, mais que l'on ne sait pas pourquoi (p. 9); rien de plus sage, si l'on ne songe pas à exclure par là qu'il y soit entré pour un motif religieux. On dit qu'il n'est entré au monastère de Fontenay-le-Comte que vers la fin de 1520, puisque

Digitized by Google

Pierre Amy se plaint, en février de la même année, d'être seul dans le couvent à faire du grec (p. 9) ; mais alors, comment peut-il avoir appris le grec avec Pierre Amy, et même si bien que : « dès le mois d'octobre 1520, frère Pierre Amy estimait que son compagnon d'études pouvait se faire connaître du savant Guillaume Budé » (p. 13) à qui Rabelais envoyait une prière en vers grecs? Le jeune Rabelais serait-il donc arrivé à Fontenay sachant déjà du grec, et alors, où l'aurait-il appris? Chez des Bénédictins? Chez des Cordeliers? Cette dernière hypothèse sera considérée comme absurde, à cause du témoignage des humanistes qui s'accordent à flétrir l'ignorance dans laquelle croupissent les Cordeliers (p. 11). Mais que vaut ce témoignage, et qui donc a étudié la tradition de l'hellénisme franciscain, du XIIIe au XVIe siècle? En fait, Rabelais est Cordelier et helléniste; Pierre Amy aussi; plus loin, p. 66, nous retrouvons un autre « Cordelier instruit, Trojan ». Dans ce milieu, soi-disant hostile à toute étude, ces gens prétendent s'adonner tout entiers à l'hellénisme, comme si saint François avait fondé son ordre pour fournir de membres une future Société Guillaume Budé. Qu'on leur ait dit qu'ils exagéraient et qu'on leur ait créé des difficultés, rien de plus certain. Mais d'abord, dans le cas de Pierre Amy qui semble être passé plus tard au luthéranisme (p. 27), le grec n'était peut-être pas seul en cause. Quant à Rabelais lui-même qui, ne l'oublions pas, protestera toujours de son horreur de l'hérésie (IV Livre, *à Mgr Odet*), quel fait précis peut-on alléguer pour étayer l'hypothèse d'une persécution dirigée contre lui? Ce que deviendrait la légende si l'on se souciait de substituer des faits aux hypothèses que les historiens se repassent sans jamais les discuter, c'est ce que nul ne peut actuellement prévoir; mais il y a tout lieu de croire que plus d'un point de vue traditionnel s'en trouverait assez profondément modifié.

ÉTIENNE GILSON.

Digitized by Google

PÉRIODIQUES

Études franciscaines. — Paris, librairie Saint-François, 4, rue Cassette, VIe.

1924, novembre-décembre.

Ildephonse Ayer. *Où plaça-t-on le paradis terrestre?* p. 561-589 (suite et à suivre).

Ubald d'Alençon. *De la Croix à double traverse en héraldique*, p. 590 599. — C'est la croix du Christ avec la table de l'inscription : Iesvs Nazarenvs Rex Ivdeorvm. « Ce furent les Hongrois qui firent les premiers, de cette croix, un signe de ralliement, puis un meuble héraldique, au xie siècle. De Hongrie la croix double passa à l'Anjou et de là à la Lorraine » (p. 596). La Croix de La Boissière, devenue la Croix d'Anjou, est-elle autre chose que trois fragments de la Vraie Croix disposés ‡ dans un reliquaire? Dès lors, elle n'a rien à voir avec l'explication donnée plus haut. Dans les *Miniatures et documents artistiques du moyen-âge relatifs à sainte Colette*, publiés par le P. Ubald, Paris, 1912, pl. VII, le cardinal à gauche de Benoît XIII tient une longue croix à double croisillon.

Quant à la croix de Jérusalem, cantonnée de quatres croisettes (p. 597), elle figure aussi, mi-partie, sur le fermail de la chape de saint Louis d'Anjou, dans la fresque de Naples où il donne la couronne royale à son frère Robert. (*Vie illustrée de saint François*, Paris, Plon, 1885, p. 355).

Pour ce qui est des *Armes franciscaines*, p. 598-599, il aurait fallu exploiter, au point de vue critique, l'article du P. L. Bracaloni, *Lo Stemma francescano nell' arte*, dans *Studi francescani*, Arezzo, oct.-déc. 1921, p. 221-226.

Armel d'Etel, O. M. C. *Le Culte de sainte Anne dans les pays rhénans au moyen-âge, et les Franciscains*, t. XXXV, 1923, p. 632-647 ; 1924, p. 275-283, 600-623.

« Quand la question de l'Immaculée Conception a commencé à passionner les esprits [au xive siècle], c'est alors que nous voyons s'épanouir le culte de sainte Anne comme une conséquence de la vérité ardemment défendue par les Franciscains ». La sainte avait un autel dans l'église franciscaine de Roufach,

Digitized by Google

des confréries chez les Mineurs de Cologne, Colmar, Sélestat et Strasbourg. Deux Mineurs du xve siècle publièrent sa légende et en 1640 et 1652 le Récollet Polius se fit l'historien du culte de l'aïeule du Sauveur. — Il est surprenant que l'A. n'ait pas au moins mentionné l'assertion répandue dans certains livres de piété, que saint Bonaventure aurait institué la fête de sainte Anne au chapitre général de Pise, 1263 (1).

Achille Léon, O. F. M. *Couvents de récollection de la province observante de Touraine-Pictavienne aux XVIIe et XVIIIe siècles*, p. 624-639. — Le P. François Villoing, mort en 1705 à Olonne, établit la récollection aux Robinières, diocèse de la Rochelle, 1680; à Saint-Martin de Teillay, diocèse de Nantes, 1689; à Olonne, diocèse de Luçon, 1696. L'A. réédite des *Notes* rédigées par un Récollet des Robinières († 1740), sur les trois couvents susdits, et un *Modus vivendi Fratrum Minorum conventuum Robineriarum, ac Santi Martini a Telleio, pro Recollectione assignatorum, in provincia Turoniae Pictaviensis*, publié entre 1693 et 1696.

Éphrem Longpré, O. F. M. *Gonzalve de Balboa et le B. Duns Scot. Nouveaux documents pour l'histoire du volontarisme franciscain*, p. 640-645. — Texte de G. extrait des œuvres de Jean de Pouilly, où le maître espagnol enseigne l'opinion soutenue par saint Bonaventure et Duns Scot, en opposition à Aristote. « Les *Quaestiones* partiellement retrouvées de G. de B. seront très prochainement éditées. Grâce à ce texte nouveau... il sera facile de suivre l'admirable continuité de la pensée franciscaine de 1260 à Duns Scot ».

Édouard d'Alençon, O. M. C. *Un Épisode de la Ligue à Rome sous le pontificat de Sixte-Quint*, p. 646-651. — Le pape, d'abord favorable à la Sainte-Union, changea d'avis en voyant la possibilité de la conversion de Henri IV. Il fit mettre en prison un Capucin, un Jésuite et un religieux de la Vallicella qui avaient prêché contre le roi de Navarre, Pentecôte 1590.

Ubald d'Alençon, *Christophe Colomb*, p. 652-654. — Conclusion des travaux consacrés à C. C. Appartenait-il au Tiers-Ordre ? Barth. de Las Casas, témoin oculaire, dit que le découvreur était « vestido cuasi como frayle de S. Francisco ». L'A. ne cite pas l'ouvrage posthume de Roselly de Lorgues, *Les*

(1) L'abbé V. Leroquais, dans *Les Sacramentaires et les missels manuscrits des bibliothèques publiques de France*, 1924, t. II, p. 127, signale dans un missel franciscain qu'il date entre 1254-1271 [Maz. ms. 426 (233)], la mention de la fête de sainte Anne.

Digitized by Google

Calomniateurs modernes du serviteur de Dieu Christophe Colomb, Paris, V. Retaux, 1898.

La France franciscaine. Mélanges d'archéologie, d'histoire, d'art et de littérature relatifs aux Ordres de S. François en France, du XIIIe au XIXe siècle. Paraissant tous les trois mois. Tome VII, Paris, 1924. In-8°, 271 p. (Numéro unique).

Comme en 1923, il n'a paru qu'un numéro pour toute l'année 1924; la forme de Revue semble avoir été abandonnée, car, en dehors des articles, le fascicule ne contient ni comptes-rendus, ni chronique, ni surtout les tables des noms propres et des noms de lieu, qui avaient été l'utile innovation des fondateurs.

Valentin M. Breton, O. F. M. *La Pensée franciscaine*, p. 5-37. — La pensée franciscaine est un principe de vie dont l'énergie et la fécondité se sont manifestées dans la spéculation par une doctrine synthétique et différenciée, dans la pratique individuelle par la sainteté, dans la société humaine par les œuvres du zèle.

Saint François a pensé sa vie, soumis sa pratique à l'examen et au contrôle de la réflexion. Il est un intuitif, non un impulsif. Il s'est défini à plusieurs reprises, procédant par images concrètes. Sa pensée n'a pas varié en mûrissant. Parce qu'elle ne devait rien aux livres, mais parce qu'elle était drue et neuve dans sa spontanéité, elle est entrée en contact immédiat avec son objet. Dieu, le monde, son propre être, tout *tel* qu'il se présentait a été accueilli en lui. Ce qui caractérise sa pensée, c'est cette acceptation du réel, son adaptation au réel, à tout le réel, sans souci des difficultés que peuvent causer pour la raison, l'amplitude, la complexité de son objet. La création est pour lui l'ouvrage de son Père, de son Ami, de son Dieu; il ne soupçonne pas qu'elle soit pour lui un piège ou un danger; il ne la considère pas non plus comme un but, mais comme un moyen, un échelon pour s'élever à Dieu. Ce qui nous paraît si simple fut une grande nouveauté à l'époque.

L'École franciscaine a toujours prétendu étudier le donné créé et révélé, non selon un ordre logique (qui est celui de saint Thomas), mais dans son ordre ontologiqne et historique.

Willibrord Lampen, O. F. M., *Le Saint Siège et le bienheureux Jean Duns Scot.*, p. 39-52. — Témoignages des papes franciscains Sixte IV, Sixte V, Clément XIV, et des autres Souverains Pontifes en faveur de la doctrine scotiste. C'est donc la calomnier que de la traiter de « profondément antichrétienne », ou même de « dangereuse ».

R. P. Chrysostôme, O. F. M. *La Spiritualité du Christ Roi*, p. 53-98. — L'A. ramène les diverses spiritualités catholiques au Christocentrisme, ou à l'Anthropocentrisme, selon qu'elles envisagent que le monde a été créé pour le Christ, ou que le Christ a été fait pour les hommes.

Éphrem Longpré, O. F. M. *Jean de Reading et le B. Jean Duns*

Digitized by Google

Scot. L'École franciscaine d'Oxford au début du XIVe siècle, p. 99-109 (A suivre).

FERDINAND DELORME, O. F. M. *Pour l'histoire des martyrs du Maroc*, p. 111-135. — 1° « Texte latin inédit du XIIIe siècle relatant le martyre de sept Frères Mineurs suppliciés à Marrakech, le 10 octobre 1227. 2° Récit du martyre du bienheureux André de Spolète, O. F. M., à Fez le 9 janvier 1532, d'après le livret de 6 fol. conservé à la bibl. mun. de Toulouse. 3° Récit du supplice du même bienheureux, beaucoup plus développé, d'après une source ombrienne de la fin du XVIe siècle.

THADDÉE FERRÉ, O. F. M. *Angèle de Foligno à la Portioncule*, p. 137-148. — Le pélerinage rapporté par Angèle n'a eu lieu qu'une fois, entre 1298 et le 4 janvier 1309. Description très vivante des sauctuaires franciscains d'Assise, tels qu'ils devaient être au début du XIVe siècle.

ACHILLE LÉON, O. F. M. *Une Controverse religieuse au pays d'Avallon en 1667*, p. 149-159. — En juin 1667, quatre à cinq mille personnes étaient réunies au Vault de Lugny (Yonne) pour assister aux polémiques entre protestants et catholiques. Parmi les neuf prêtres présents on comptait deux Capucins, les PP. Jean-François de Beaune et Désiré d'Autun, deux Cordeliers de Vézelay, les PP. Duhan et Robineau. Le principal polémiste, le P. Duhan, était un converti du protestantisme. Mis en infériorité devant l'assistance, les huguenots se vengèrent en attaquant les catholiques à coups d'épée et de pistolet (1). (L'énoncé de cet article manque à la *Table des matières*, p. 271).

JÉRÔME GOYENS, O. F. M. « *Inclusorium Tungrense* », *la recluserie franciscaine de Tongres*, p. 161-172. — Un monastère de Sœurs Tertiaires fut fondé à Tongres (Belgique ; province franc. de Basse-Allemagne) en 1418. Un second, dédié à sainte Claire, s'éleva dans la première moitié du XVIe siècle. Un troisième, occupé par des Sœurs grises garde-malades, prit naissance vers 1669. La recluserie existant déjà en 1228, était habitée en 1546 par des filles de Saint-François. L'A. ne nous dit pas si cette recluserie consistait en la traditionnelle cellule murée, avec fenêtre sur une église et fenêtre sur la rue. D'après l'acte du 6 juillet 1596, il semble bien que c'était un couvent quelconque, ne gardant de recluserie que le nom. Cette étude manque totalement de clarté.

R. CARTON. *Un Franciscain mieux connu, Roger Bacon*, p. 173-188.

(1) Nous nous permettons d'indiquer au P. A. Léon un document complémentaire de son travail : « Factum pour les ministres, anciens et habitans de la religion prétendue réformée du lieu de Vaux-Jaucourt en Bourgogne, et autres, demandeurs en requeste présentée au Conseil, contre frère Du Han, Cordelier au couvent de Vézelay, en Bourgogne, et autres ses complices, défendeurs. » In-4° de 26 p. (*Manuscrits de la Chambre des Députés*, n° 1262. p. 253).

Digitized by Google

— Résumé des trois volumes analysés par M. Gilson, dans notre *Revue*, t. Ier, p. 510-519.

ÉTIENNE BIHEL, O. F. M., *Bulletin d'Écriture Sainte*, p. 189-254. — Compte-rendu de 44 ouvrages, dont 12 de Frères Mineurs, parus dans les quatre années précédentes. Afin de nous montrer l'amour de saint François pour la Bible, l'A. nous apprend p. 189, que « c'est après s'être fait lire la Passion du Christ dans l'Évangile de saint Jean qu'il exhala son âme séraphique ». Pourtant, Thomas de Celano affirme que c'est en prononçant le dernier verset du psaume 141. La tradition franciscaine a suivi cette opinion. Un bréviaire romano-séraphique que je possède (Malines, H. Dessain, 1880), porte : « IN TRANSITU S. P. N. FRANCISCI... Ultimus versus, *Educ de custodia*, cani debet, etiamsi pulsentur organa, quia Seraphicus Pater, dictis his verbis, exspiravit ».

F. DELORME, O. F. M., *Pierre de Trabibus et la distinction formelle*, p. 255-269. — Ce lecteur de théologie, du XIIIe siècle finissant, était-il originaire de La Trave dans les Marches italiennes, ou de La Trau en Médoc ? En tout cas on ne doit pas le confondre avec Pierre de Jean Olivi. Les années 1285-1290 marquent apparemment la date de son Commentaire sur les Sentences. L'A. publie des fragments inédits qui montrent la façon élevee dont il entendait son rôle de lecteur en théologie, et ses idées sur la distinction des attributs divins, preuve que le scotisme existait déjà avant le B. Duns Scot.

HENRI LEMAÎTRE.

Digitized by Google

CHRONIQUE

A PROPOS DE SAINT BONAVENTURE ET L'ICONOGRAPHIE DE LA PASSION

Notre article sur *saint Bonaventure et l'iconographie de la Passion* nous a valu de fort intéressantes remarques de la part de M. Louis Bréhier, professeur à l'Université de Clermont-Ferrand, et dont les remarquables travaux, notamment sur l'art byzantin, sont bien connus. L'une des plus instructives, touchant les relations de saint Bonaventure avec l'art de son temps, nous paraît être la suivante. En analysant l'*Officium de Passione Domini* (voir *art. cité*, 1924, p. 417), nous avons rapproché de la Pietà, ou Vierge de pitié, le texte de saint Bonaventure : « et in tuae Matris manibus, ut pie creditur, recipi voluisti ; ... ». M. Louis Bréhier observe, avec pleine raison nous semble-t-il, que le texte de saint Bonaventure s'applique beaucoup mieux à un thème iconographique antérieur et distinct de la Pietà. Ce dernier thème, en effet, consiste essentiellement en ce que la Vierge, assise, soutient, soit la tête et les épaules, soit le corps entier du Christ déposé de la Croix. Et c'est en effet ce qu'indique le texte du Pseudo-Bonaventure, cité par M. É. Mâle (p. 34). Le texte de saint Bonaventure au contraire, ne comporte rien de tel, mais s'applique au moment où le Christ est déposé de la croix. Or, ajoute M. Louis Bréhier : « l'iconographie de la Déposition de croix comprend deux thèmes :

1° Le Christ reçu dans les bras de Joseph d'Arimathie; la Vierge baise simplement sa main (art roman ; art byzantin, etc.).

2° Le Christ est reçu dans les bras de sa Mère, dont la figure touche la sienne (art byzantin de Mistra, fresques

Digitized by Google

de Cappadoce, Trecento), et c'est cette deuxième interprétation qu'exprime saint Bonaventure ».

Il est aisé de se convaincre que M. Louis Bréhier a raison, en se reportant à l'ouvrage de M. G. Millet, que nous avons cité : *Recherches sur l'Iconographie de l'Évangile*, p. 475-478. Le rétable de Duccio, à Sienne, que reproduit la figure 503, rend compte très exactement du texte de saint Bonaventure, et c'est donc bien à la Déposition de croix, non à la Pietà, qu'il convient de le rapporter.

Étienne Gilson.

Le R. P. Ubald d'Alençon nous prie d'insérer la note suivante qui complète son article paru dans le fasc. IV de 1924 :

« Je remercie M. Walter Seton d'avoir rappelé la version de la Bénédiction de sainte Claire, version allemande de la fin du xive siècle que j'avais perdue de vue. Puis-je profiter de l'occasion pour ajouter un mot au sujet des vicissitudes du ms. 188 (359) de la bibliothèque de Bry?

« Ce ms. d'origine nantaise-dinanaise passa au début du xixe siècle chez les Clarisses d'Amiens par l'entremise de deux Cordelières de Dinan, Mère Aimée de Jésus, Julienne Petit-Devoize, venue chez les Clarisses d'Amiens en 1810, sa sœur Mère Marie-Claire, Marie-Françoise Petit-Devoize. La première mourut en 1846 et la seconde en 1850, également à Amiens.

« C'est de chez les Clarisses d'Amiens que le ms. 188 (357) est venu à la bibliothèque franciscaine de Bry-sur-Marne.

« Je suis reconnaissant à M. Henri Lemaître de m'avoir signalé un article de David de Kok, sur une version en ancien néerlandais de la Bénédiction de sainte Claire, article paru dans la revue *Het Boek*, en 1921. »

Digitized by Google

Le R. P. Achille Léon, O. F. M., nous envoie une petite note complémentaire à l'article qu'il a publié dans le tome Ier de notre Revue (p. 167 et 437) sous le titre : *La Résidence des Récollets de la province de Saint-Denis à Nantes, 1639-1789.*

Ayant consulté par hasard, dans la bibliothèque d'un presbytère, une petite brochure de l'abbé Cahour, *Documents pour servir à l'histoire du diocèse de Nantes* (Nantes, 1886, in-12, 100 p.) j'y trouvai à la p. 90 la reproduction d'un document de l'époque révolutionnaire, se rapportant aux ecclésiastiques du diocèse de Nantes déportés en Espagne. D'ailleurs en voici le titre : *Tableau du clergé du diocèse de Nantes retiré en Espagne et en Portugal pendant la Révolution de France, depuis septembre 1792 jusqu'à ... Étant évêque de Nantes Mgr Charles-Eutrope de La Laurencie retiré en Angleterre. Guénichon fecit, Valencia, 1796.*

Après avoir parcouru la liste des chanoines, curés et vicaires, j'arrivai aux réguliers. Je relevai d'abord les Capucins ; Joseph, gardien ; Alexis, Ambroise, Anastase, Augustin, Fortuné, François, Gabriel-Ange, Jean-Chrysostome, Joseph, Norbert, Paterne, Séverin, Siméon ; puis les Cordeliers : Majeune et Lacornillière (que j'ai mentionnés dans mon travail), enfin les Récollets : Albert, Archange, Basile et René.

J'en conclus que le P. Basile Lionnet, que je croyais mort à Nantes avant le départ de ses confrères pour l'Espagne, les a en réalité suivis dans leur exil. Mais est-il mort en Espagne ? Est-il revenu en France lors du rétablissement de la paix religieuse ? La question reste en suspens. Quant au P. René, c'est un Récollet de la province de la Madeleine en Anjou.

Semaine religieuse du diocèse de Nancy et de Toul, 1924.

Abbé Eugène Martin, *Histoire et archéologie des devancières des Filles de la Charité, les Sœurs grises, tertiaires franciscaines*, p. 577-579. 640-644. Dans cet excellent article

Digitized by Google

l'auteur apporte de nombreux compléments à l'étude que j'ai fait paraître sur les Sœurs grises dans cette *Revue* (t. Ier, p. 180). Il parle notamment de l'introduction des Sœurs grises à l'Hôtel-Dieu de Mortagne (Orne) en 1499, par la bienheureuse Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon et sœur du roi René II (p. 579) (1) ; il cite aussi le couvent fondé par cette princesse à Château-Gontier (2) mais il ignore celui de Laval qui date selon Wadding de 1516 (3); nous croyons en outre qu'il y a de fortes présomptions pour attribuer à Marguerite la création de la maison de Bernay, où les Sœurs grises arrivèrent le 26 novembre 1512 (4).

Pour la commodité de nos lecteurs, nous reproduisons les lignes substantielles que l'abbé Eugène Martin consacre aux maisons des Sœurs grises de Lorraine :

« La première en date, fut la maison d'Ormes (5). Nous ne savons à quel monastère s'adressa Gérard d'Haraucourt, seigneur de ce village, pour obtenir de ces religieuses hospitalières (6). Le 4 mars 1472, le duc Nicolas donna la permission requise pour l'érection d'un couvent de « religieuses du Tiers-Ordre de Saint-François sous la direction du provincial de France des Frères Mineurs Observants », et une bulle de Sixte IV, en date du 18 novembre de la même année, accorda aux Sœurs d'Ormes « les privilèges dont jouissaient, sous le même vicaire des Frères Mineurs, les couvents des diocèses de Thérouanne — dont dépendait alors Saint-Omer — Cambrai, Tournai, Arras et Liége ».

C'est à cette maison que le père d'Alix-le-Clerc, la future institutrice de la Congrégation de Notre-Dame, amena sa fille en 1598, pour la soustraire a l'influence de saint Pierre Fourier et la détourner du projet, dans lequel l'entretenait le zèle pastoral du curé de Mattain-

(1) Peu après, probablement sous l'influence de Marguerite de Lorraine, les religieuses passèrent à la règle de sainte Claire. Cf. F. Apollinaire, *Essai sur les Franciscaines hospitalieres et gardes-malades*. Saint-Omer, 1872, in-8°, p. 25.

(2) En 1507, les religieuses essaimèrent de là en 1565 à Champigny-sur-Vende (Indre-et-Loire). Cf. *ibid.*

(3) Cf. *ibid.*

(4) A. Goujon, *Histoire de Bernay*, p. 119.

(5) Arch. de Meurthe-et-Moselle, H 2851-2872.

(6) Cf. en outre *Rev. d'hist. francisc.*, t. Ier, p. 384. L'auteur aurait pu utilement consulter pour ces diverses maisons : Gonzaga, *de Origine seraphicae religionis* (H. L.).

Digitized by Google

court, de se consacrer, par les trois vœux de religion, avec ses quatre compagnes, à l'instruction chrétienne des fillettes (1).

Les sœurs d'Ormes ne semblent point s'être livrées à l'assistance des malades dans le village (2). Elles les recevaient dans une partie de leur monastère spécialement aménagée à cet effet (3); elles hébergeaient les voyageurs indigents; elles distribuaient aux pauvres des remèdes, du vin, du bouillon, etc.; elles faisaient la classe aux enfants (4); et, avant les malheurs de la Lorraine qui diminuèrent considérablement leurs revenus, elles dotaient les jeunes filles des environs qui contractaient mariage. La clôture, chez elles, n'était point stricte : Alix-le-Clerc, en effet, dans l'une des lettres qu'elle écrivit, d'Ormes, à saint Pierre Fourier, se plaignit de ne point jouir, dans cette maison, du recueillement qu'elle souhaitait, attendu que « les séculiers y entraient indifféremment ». Détail curieux : pendant assez longtemps, la supérieure se nomma la « belle mère » (5).

La communauté était assez considérable : elle comptait 23 religieuses, en 1791. Elle fut dispersée à la Révolution; mais les bâtiments du monastère, ainsi que la chapelle, quoique bien transformés et en partie détruits, sont encore très reconnaissables.

Vers la même époque (1472), Pierresson Baudouin, de Rosières-aux-Salines, secrétaire et conseiller du duc de Lorraine, gouverneur des salines de Dieuze et de Marsal, établit, en la ville de Dieuze, un hôpital destiné à recevoir les vieillards indigents des deux sexes et, pour le desservir, il fit appel aux Sœurs Tertiaires du couvent Saint-Nicolas de Trèves (6). Par des lettres patentes du 1er janvier 1493, le duc René II confirma « l'estat et demeurance » de ces « Sœurs grises... fondées... pour la retraicte des pauvres, icelles jusques au nombre de huict et plus, soub le provincial de France, et pour mendier et querir leurs aulmosnes en la ville de Dieuze tant seulement » (7). Vraiment, il n'y a rien de nouveau sous le soleil : ces religieuses hospitalières du Tiers-Ordre de Saint-François, placées sous le patronage et suivant l'exemple de leur héroïque Sœur, sainte Élisabeth de Hongrie, étaient des « Petites Sœurs des Pauvres », quelques siècles avant la lettre !

(1) Cf. les biographies de saint Pierre Fourier et de la vénérable Alix-le-Clerc.

(2) Tout ceci s'infère des registres de comptes du couvent, conservés aux Arch. de M. et M., *loc. cit...*

(3) Les comptes mentionnent des réparations au bâtiment ou aux chambres « des hôtes ».

(4) Les comptes mentionnent la construction, puis le blanchiment de la « chambre des écolières ».

(5) Arch. M. et M., H 2852. Registre. *Noms et surnoms des belles mères qui ont gouverné le couvent depuis 1527.* — B 4025. Compte de Nicolas Louis, receveur de Charmes 1532-1533. Somme donnée en aumône à la belle mère du couvent d'Ormes.

(6) Henri Lepage, *Communes de la Meurthe*, Dieuze.

(7) *Ibid.*

Digitized by Google

Le *Nicolauskloster*, de Trèves, peuplé dès 1443 par des Sœurs grises, venues de Saint-Omer, fut la ruche d'où partirent également les essaims appelés, en 1478, à Château-Salins (1), par Robert Morcel, de Lunéville, conseiller du duc, gouverneur des salines; en 1481, à Lunéville (2) et, en 1495, à Nancy (3).

Dans les « bourgets », au nord de sa petite capitale, le duc Mathieu Ier avait bâti, en 1158, un « hôtel-Dieu » qui, sous Charles II, au début du xve siècle, avait été transféré au sud de la ville, en dehors des glacis, sur la route de Saint-Nicolas-de-Port, et portait le nom d'Hôpital Notre-Dame. Comme les maisons similaires, cet hôpital — nous dirions aujourd'hui cet hospice — avait surtout pour but de donner asile aux vieillards, aux malades indigents, et gîte aux voyageurs pauvres. Il végétait, quand René II, qui avait quelques années auparavant confié aux Tertiaires franciscaines de Trèves sa fondation de Lunéville en faveur des membres souffrants du Christ (4), sollicita de leurs compagnes pour son asile de Nancy.

Il en obtint douze qui, sous la direction de la Sœur Lucie, en vertu de lettres patentes datées du 10 octobre 1495, s'installèrent à l'Hôpital Notre-Dame et en assumèrent l'administration. Suivant la coutume de leur « compagnie », elles ne se bornèrent pas au soin de leurs hôtes : elles visitèrent les malades, assistèrent les mourants, ensevelirent les morts, suivirent même les cercueils au cimetière... bref, elles firent sentir leur action charitable dans le faubourg Saint-Nicolas, formé le long de la route dont les rues actuelles des Dominicains, du Pont-Mouja et Saint-Nicolas ont épousé le tracé; et, pour suppléer à l'insuffisance de leurs ressources, elles sollicitaient des aumônes. Leur maison, avec son église, ses jardins et ses dépendances, était située vers le premier tiers de la rue des Dominicains, à droite, en partant de la place Stanislas (5).

La construction de la Ville-Neuve, au début du xviie siècle, et, plus encore, les épreuves de la Lorraine, durant la guerre de Trente ans, privèrent le vieil Hôpital Notre-Dame de la majeure partie de ses revenus. Comme l'Hôpital Saint-Julien avait été transféré par le duc Charles III dans leur voisinage tout proche, en 1590, les Sœurs grises, ne pouvant continuer leur œuvre d'hospitalisation, s'employèrent à peu près exclusivement au soin des malades pauvres à domicile.

Mais ce ministère extérieur, si bien accueilli fût-il par ceux qui en

(1) Lepage, *op. cit.*, Château-Salins.

(2) *Ibid.*, Lunéville. — Beaumont, *Histoire de Lunéville*, p. 204.

(3) Lepage, *op. cit.* — Chr. Pfister, *Histoire de Nancy*, t. Ier, p. 291 sqq.

(4) Les Sœurs grises, installées par René II, entre le château et la ville (vers l'emplacement du théâtre actuel) furent transférées en 1712, au commencement du faubourg de Viller (coin des rues de l'Hôpital et Girardet), par Léopold qui voulait agrandir les Bosquets (Beaumont, *op.* et *loc. cit.*).

(5) Environ les numéros 12 et 14.

Digitized by Google

bénéficiaient, heurtait les idées religieuses du XVIIe siècle, qui, pris dans le mouvement de réforme si puissamment lancé par le saint Concile de Trente, ne concevait pas encore, malgré l'heureuse initiative de saint Vincent de Paul, des religieuses, même hospitalières, hors du cloître (1).

Déjà, en 1620, revenant à des tentatives de quelques-uns de ses prédécesseurs, qui avaient réussi auprès de plusieurs communautés, entre autres, auprès des fondations de la bienheureuse Marguerite de Lorraine, à Mortagne et à Château-Gontier, le Père Boîteux, alors provincial des Cordeliers de la province de France-Parisienne, avait entrepris de mettre en clôture toutes ces filiales de Saint-Omer. Il revit la règle, en modifia ce qui lui parut devoir être mis d'accord avec les canons du Concile et en donna une nouvelle édition.

Quelques communautés se soumirent, soit alors, soit plus tard, à cette importante modification de leur régime ; elles se restreignirent au soin des malades et des vieillards, leurs pensionnaires; ou s'adonnèrent à l'éducation de jeunes filles internes ; ou se firent agréger aux Annonciades des dix Vertus, tertiaires comme elles, mais contemplatives.

Nous ne savons à quoi se résolut la maison d'Ormes qui, du reste, avons-nous dit, semble avoir observé une demi-clôture. Mais les Sœurs grises de Lunéville et de Nancy revendiquèrent hautement la faculté de poursuivre leurs œuvres de miséricorde.

A Lunéville, ce fut la supérieure qui, cédant sans doute aux injonctions des Cordeliers, voulut s' « enfermer de grilles » elle et ses subordonnées. Celles-ci refusèrent, en considération des malheureux qu'elles visitaient. Le corps municipal prit fait et cause pour elles, et le *statu quo* fut maintenu (2).

Ceci se passa en 1691. L'année suivante, Henri de Thiard de Bissy fut consacré évêque de Toul. La Bourgogne dont il était originaire ne connaissait guère les services rendus par les Sœurs grises dans les Flandres, les Pays-Bas et la Lorraine. La liberté de circuler dont elles jouissaient à Nancy ne tarda point à attirer son attention. Il vint, en octobre 1696, faire la visite du couvent. Il constata, comme il s'y attendait, « qu'elles sortaient et allaient par les rues et qu'elles recevaient chez elles hommes et femmes ». Il leur enjoignit de se cloîtrer, comme l'exigeait la discipline de l'Église, et il en étudia sur place les moyens.

Le 31 octobre, une ordonnance épiscopale sanctionna ces instruc-

(1) Ces détails sont tirés, en majeure partie, d'un *Mémoire pour Messire Henry de Thyard de Bissy... contre les religieuses du Tiers-Ordre de Saint-François dites les Sœurs grises de Nancy...* et de la *Réponse pour les religieuses hospitalières du Tiers-Ordre de Saint-François aux mémoires de Monsieur l'Évêque de Toul* (Bibl. de Nancy. *Fonds lorrain*, nos 7576 et 7577 du *Catalogue Favier*).

(2) Beaumont, *op. et loc. cit.*

Digitized by Google

tions verbales. Fortes de leur droit et désireuses de ne point rompre avec leur intéressante clientèle, les religieuses en appelèrent comme d'abus, arguant en particulier des intentions de leur fondateur, le duc René II, et de la pratique séculaire, non seulement de leurs devancières, mais aussi de leurs sœurs de Dieuze et de Château-Salins, au diocèse de Metz. Le promoteur de l'officialité touloise fit rédiger un copieux mémoire; les religieuses lui opposèrent une réponse qui refutait, point par point, les raisons apportées, et par l'ordonnance, et par le mémoire... si bien qu'elles obtinrent gain de cause, et purent, comme leurs sœurs, à Lunéville, rivaliser de dévouement, au service des malades et des indigents de la Ville-Neuve de Nancy, avec les religieuses de la Sainte-Famille Jésus-Marie-Joseph, bénies, depuis maintes années déjà, en notre Lorraine, sous le nom de Sœurs de Saint-Charles ».

H. L.

Dans le *Correspondant* du 10 janvier 1925, M. Georges Goyau écrit, au sujet de Frédéric Ozanam, p. 54, ces lignes que nous ne croyons pas inutile de reproduire ici :

« Il allait être le premier en France, à faire un travail d'ensemble sur ce curieux Jacopone de Todi, auteur du *Stabat Mater*, dont les poèmes dialogués sont à l'origine de nos *Mystères*. Il allait révéler à l'Italie savante, non moins qu'à la France, le franciscain Giacomino de Vérone, qui dans ses deux poèmes de la *Jérusalem céleste* et de *Babylone cité d'enfer* avait essayé d'être le « jongleur de Dieu » faisant chanter aux carrefours le bonheur des élus. .. Il allait enfin enchanter les générations futures en mettant sous leurs yeux les *Fioretti* de saint François.

Avant lui, les historiens des lettres ne faisaient aucune mention de ce petit livre. Qui donc en parlait, au dix-huitième siècle, comme d'un « nauséabond bavardage de cigales ? » C'était le général des Franciscains [conventuels] en personne, le P. Nicolas Papini. Livre plein de cornichonneries, osait dire sans autres formes, en 1839, le bibliophile italien Gamba. Les études franciscaines et la piété franciscaine attendaient, pour s'épanouir pleinement, qu'un savant qui aurait l'intelligence des choses saintes

Digitized by Google

fit resplendir, dans ces *Fioretti* dédaignés, l'authentique portrait du Poverello : Ozanam rapportait d'Italie ce projet [en 1847], et quelques années plus tard la France connaîtra les plus pieux, les plus touchants récits des *Fioretti*, choisis par Ozanam, traduits par Mme Ozanam. »

RECTIFICATIONS

(Nous donnons ici un certain nombre de corrections que M. Paul Guinard avait faites à son article du précédent fascicule et qui nous sont parvenues trop tard pour être utilisées par l'imprimeur.)

P. 4, ligne 8. *Lire* supérieure *au lieu de* inférieure.

P. 7, note. *Lire* chapelet *au lieu de* capuchon.

P. 15, ligne 17. *Ajouter en note :*

« D. Fr. de San Roman y Fernandez auquel les études relatives à Greco devaient déjà tant, a découvert et va publier prochainement des documents d'un extrême intérêt sur les relations tolédanes et la bibliothèque de Greco ; ces documents permettront de préciser nos hypothèses, qu'ils semblent devoir confirmer. »

P. 16. *Après la ligne 20* (atteste leur succès), *une ligne à rétablir* : or les saint François sont encore les plus nombreux et de beaucoup.

P. 17. *Le paragraphe formé par les lignes 16 à 21 doit être reporté en note, à la suite de la note* (1).

P. 18. *Ajouter à la note* (1) :

Les saint François de Zurbaran qui se rapprochent le plus du tableau de la collection Beruete, comme celui de la Pinacothèque de Munich, appartiennent également à la dernière époque du peintre, celle où il travaillait fréquemment à Madrid : peut-être connut-il alors des œuvres de Greco.

(Il en est de même pour les erreurs suivantes :)

P. 107, ligne 16. *Lire* Aber-Vrac'h *et non* Aber Vac'h.

Digitized by Google

P. 108, *in fine* :

Jean le Chauve et Jean Maltei de Calvi doivent être un même et seul religieux qui succéda le 4 juin 1541 comme ministre général au P. Lunello.

P. 137, ligne 16. *Lire* XVIe siècle *au lieu de* XVe.

Le Gérant : JOSEPH GAMON.

Le Puy-en-Velay. — Imp. Peyriller, Rouchon et Gamon, boulevard Carnot, 23.

Digitized by Google

Digitized by Google

Le Puy. — Impr. Peyriller, Rouchon et Gamon.

Digitized by Google

A27

Revue d'Histoire franciscaine

TOME II. N° 3.

JUILLET 1925.

SEP 23 1925

ÉTIENNE GILSON.	MICHEL MENOT ET LA TECHNIQUE DU SERMON MÉDIÉVAL	301
M.-J. FERRÉ.	UNE LETTRE D'ANGÈLE DE FOLIGNO	361
GEORGES LE GENTIL.	DOCUMENT INÉDIT SUR LA SECONDE EXPÉDITION DES CAPUCINS AU MARANHÃO	376
A. DORNIER.	ARCHIVES DES CLARISSES DE LONS-LE-SAULNIER, DE MIGETTE ET DE MONTIGNY-LES-VESOUL	385
LUCIEN CRICK.	CULTE DE SAINTE ÉLISABETH DE HONGRIE EN BELGIQUE	403

MÉLANGES

WALTER SETON : Nicolas Glassberger et sa chronique de Bohème, 411. — HENRI LEMAÎTRE : Médaillon sur chêne de l'Éminence Grise, 417.

COMPTES RENDUS

M. BEAUFRETON : Saint François d'Assise, 418. — C. MAUCLAIR : La Vie de sainte Claire, 420. — FRÉDÉGAND CALLAEY : L'Infiltration des idées spirituelles chez les Capucins au XVIe s., 422. — F.-C. BURKITT : « Scripta Leonis » and « Speculum Perfectionis », 423. — G. M. MONTI : Una Satira di Jacopone da Todi contro Bonifazio VIII, 423. — G. MERCATI : Codici del Convento di S. Fr. in Assisi nella Bibl. vaticana, 424. — A. PELZER : Pierre Gallego, 425. — S. THOMAS D'AQUIN : Summa opusculorum, 428. — ANTOINE DU LYS : Histoire de saint Antoine de Padoue ..., 429. — M. ANDRIEU : Le Missel de la chapelle papale à la fin du XIIIe s., 429. — ED. SCHNEIDER : Fra Angelico ..., 430. — A.-G. LITTLE : Measures taken ... against the Friars, 433. — CH. COTTON : The Grey Friars of Canterbury, 434. — Fr. JOSÉ MARÍA PÓU Y MARTI : El Libro perdido de las Pláticas, 435. — G. DE CHAMPRIS : Mgr de Montmorency-Laval, 439. — J. PLATTARD ; JEANNE ODIER : J. de Roquetaillade, 442.

CHRONIQUE. — PÉRIODIQUES

PARIS (VIe)
LIBRAIRIE AUGUSTE PICARD
82, RUE BONAPARTE

Digitized by Google

Revue d'Histoire franciscaine

DIRECTEUR : HENRI LEMAÎTRE

Recueil d'Histoire, de Littérature, d'Archéologie et d'Art.

La REVUE D'HISTOIRE FRANCISCAINE paraît tous les trois mois, par livraison de 152 pages environ; elle forme chaque année un beau volume in-8° de 600 pages, augmenté de nombreux hors-texte.

La direction, entendant ne publier que des travaux d'érudition, n'acceptera que des articles présentant toutes garanties à ce point de vue; cette réserve faite, elle laisse aux auteurs toute la responsabilité des opinions qu'ils pourraient émettre.

RÉDACTION. — Les manuscrits, livres à rendre compte, revues en échange, doivent être adressés à *Monsieur le Directeur de la " Revue d'Histoire Franciscaine "*, 11, rue Guénégaud, Paris-6e.

ADMINISTRATION. — Les abonnements, réclamations, changements d'adresse et renseignements divers doivent être adressés à la *Librairie Auguste PICARD*, 82, rue Bonaparte, Paris-6e.

CONDITIONS. — Les abonnements sont annuels et partent de janvier; ils se paient à la réception du premier numéro de l'année.

France et Belgique : **30** fr. — Union postale : **35** fr.
Édition de luxe sur papier pur fil Lafuma : **60** fr.

Compte de Chèques Postaux : Paris 649-16.

Digitized by Google

MICHEL MENOT

ET LA TECHNIQUE DU SERMON MÉDIÉVAL

C'est un destin singulier que celui de l'éloquence française de la chaire au moyen-âge. D'orateurs tels que Menot (1), Raulin, Maillart, Babion, et tant d'autres, nos histoires de la littérature française les plus récentes ignorent jusqu'au nom. Et comment ne l'ignoreraient-elles pas, puisqu'en effet elles n'auraient pas un seul texte français à leur attribuer. Pendant quatre siècles au moins, du XIIe au XVe, d'innombrables orateurs ont adressé la parole, en langue française (2), à des auditoires qui se pressaient autour de leur chaire ou se rassemblaient sur le parvis des églises ; ils les ont enseignés, intéressés, fait rire parfois, émus aux larmes bien souvent, à tel point que l'orateur s'arrêtait un instant pour les laisser couler — pas trop longtemps, car les larmes sèchent vite — (3);

(1) JOSEPH NÈVE, *Sermons choisis de Michel Menot* (1508-1518). Nouvelle édition, précédée d'une introduction. — Paris, É. Champion, 1924. Cette utile publication, due à l'érudit historien d'*Antoine de la Salle, sa vie et ses ouvrages* (Paris, H. Champion, 1903), a été l'occasion des recherches que nous résumons dans la présente étude. Nous désignerons cet ouvrage, pour abréger, sous le titre de : MICHEL MENOT.

(2) M. Joseph Nève a fort bien résumé les arguments en faveur de cette thèse (MICHEL MENOT, Introduction p. XX-XXVIII), qui nous semble, quant à nous, l'évidence même. Certes il est nécessaire de distinguer entre les cas; un théologien qui s'adressait à des clercs, souvent différents de pays et de langue, leur parlait latin. Mais supposer que pendant plus de trois siècles, il y ait eu des orateurs pour parler au peuple et à la bourgeoisie une langue inintelligible et des auditoires pour écouter un enseignement en cette langue, c'est prouver du moins que le moyen-âge n'a pas eu le monopole de la naïveté.

(3) ALAIN DE LILLE, *De arte praedicatoria* : « Verba etiam commotiva interserat (*scil.* praedicator), quae mentes emolliant, et lacrymas pariant. Postquam autem praedicator perpenderit animos esse mollitos, et profluere lacrymas, ac vultus humiliari, debet aliquantulum immorari ; sed non

Digitized by Google

ils ont mis devant les yeux du bon peuple de France l'image de ses vices et l'idéal de ses vertus, et de tout cela, l'histoire de la littérature française ne sait rien, parce que véritablement cela n'a point laissé de trace dans la littérature française. De tant de sermons prononcés, la plupart n'ont jamais été écrits, et ceux qui l'ont été nous sont parvenus dans un latin macaronique, où le pittoresque l'emporte assurément sur la beauté.

Mais ce que l'histoire de la littérature ne peut prendre en considération, l'histoire de la pensée française a peut-être le devoir de le recueillir. Que l'on y songe : voici, rassemblées et choisies par un éditeur parfaitement impartial, plus de cinq cents pages empruntées à l'œuvre de l'un des plus célèbres parmi ces orateurs. On n'a point chargé l'un de ses aspects au détriment de l'autre : la grossièreté du temps y est représentée, la satire sociale, l'amour des âmes, la doctrine théologique, l'émotion religieuse, tout y a sa place ; en outre, ce Michel Menot passait de son temps, nous le savons, pour un nouveau Chrysostome, puisqu'on lui donnait le surnom de « Langue d'or » ; et cependant, quelle étrange impression n'éprouvons-nous pas en lisant ses œuvres ! Des enfilades de textes bibliques, théologiques, philosophiques, canoniques, entrecoupées de développements dont le rapport aux textes n'est souvent rien moins qu'évident ; ces développements eux-mêmes, divisés et construits d'après un plan dont la logique nous échappe, nourris d'associations d'idées qui ne nous semblent ni naturelles ni surtout nécessaires ; est-il possible que l'on ait instruit, intéressé, ému des esprits français avec des œuvres de ce genre, et que, pendant des siècles, le peuple de Bossuet, de Bourdaloue, et de Massillon se soit passionné pour cette façon de prêcher ? Pour rendre un sens à cet important morceau de notre histoire intellectuelle, il ne suffit donc pas de lire

nimis, quia, ut dicit Lucretius : *Nihil citius arescit lacryma.* » Cap. I ; *Patrol. Lat.* t. 210, col. 114 C. — Nous citons d'après ce texte, aisément accessible ; mais l'édition devrait en être reprise d'après les *Mss.* 14886, 14925 et Nouv. Acq. 335, de la Bibliothèque nationale. Cf. Hauréau, *Notices et extraits...* t. III, p. 274.

Digitized by Google

en curieux les sermons de Michel Menot, et d'en recueillir les éléments pittoresques, il faut pénétrer, ou tenter de pénétrer, jusqu'à la mentalité qui explique de telles œuvres parce que c'est elle qui les engendra. Et comme le cas de Michel Menot n'est pas unique, ni son auditoire exceptionnel, nous agirons sagement peut-être, en situant l'un et l'autre à la place réelle qu'ils occupent dans une longue tradition.

I. Le prédicateur et son thème.

Extraire des sermons de Michel Menot, ou d'autres recueils anciens, la théorie que leur pratique suppose, ne serait pas une entreprise impossible ; mais ce serait un travail fort minutieux et abondant en risques d'erreur. Heureusement, nulle époque ne fut plus consciente que le moyen-âge des fins qu'elle poursuivait et des moyens requis pour les atteindre : il eut sa poésie, et nous en a laissé la théorie dans ses *Arts poétiques* (1) ; il n'eut pas seulement son éloquence, mais aussi ses Rhétoriques, et l'histoire littéraire aurait tout intérêt à chercher la clef de son art oratoire dans les *Artes praedicandi* qu'il nous a laissés (2).

(1) Edmond Faral. *Les Arts poétiques du* XII*e et* XIII*e siècles, recherches et documents sur la technique littéraire du moyen-âge*, Paris, É. Champion, 1924.

(2) C'est un nouveau cas qu'il convient d'ajouter à tous ceux où l'ignorance mutuelle entre disciplines médiévales a privé d'excellents chercheurs d'instruments indispensables, et qu'ils avaient d'ailleurs à portée de la main. Dans son Introduction, M. J. Nève s'abstient de toute considération sur la composition des sermons de Menot comme si l'existence même des *Artes praedicandi* lui était inconnue. Même silence dans sa Bibliographie. Il est vrai que ses prédécesseurs ne pouvaient guère attirer son attention sur ce point. L. Bourgain (*La Chaire française au* XII*e siècle*, Paris, 1879) n'a consacré à la *Composition des sermons* qu'un chapitre extrêmement vague ; cela se conçoit d'ailleurs puisque, selon lui : « c'est une chose vulgaire que de rappeler les règles de l'éloquence sacrée, tant elles reposent sur la nature même de la parole et sur l'auguste dignité du ministère évangélique ». (*Op. cit.*, p. 233). L'idée d'une éloquence religieuse spécifiquement médiévale ne lui est donc même pas venue à l'esprit, malgré la « régularité » qu'il constate parfois dans ces sermons (p. 258). — Mieux inspiré, Lecoy de la Marche, dans un ouvrage qui fit

Digitized by Google

Demandons d'abord à l'un des plus anciens théoriciens du genre ce que c'est que *prêcher*. Alain de Lille, qui avait déjà le goût des formules scolastiques chères au siècle suivant, nous en a laissé une excellente définition : la prédication est *un enseignement public et collectif des mœurs et de la foi, en vue d'instruire les hommes, appuyé sur la raison et puisé aux sources de l'autorité* (1). Et ne

époque et n'a pas encore été dépassé (*La Chaire française au moyen-âge, spécialement au* XIIIe *siècle*, 2e édit., Paris, 1886), consacrait deux chapitres entiers aux problèmes qui concernent la technique du sermon (p. 269-319); résumant un *Ars praedicandi*, il touchait la question capitale des procédés de développement et la distinction entre le *thema* et le *prothema* ; sans aller, sur aucun point, jusqu'au fond de la question, son livre reste très utile à consulter. — Le premier essai précis sur les *Artes praedicandi* est la notice, utile malgré les erreurs qu'elle contient, publiée par les P. P. éditeurs des *Opera omnia* de saint Bonaventure (Ad Claras Aquas, 1909) en tête du tome IX, qui contient les Sermons de saint Bonaventure. Par une extraordinaire malchance, M. J. Nève ne connaît de cette édition que les t. III, IV, VII, incomparablement moins intéressants pour lui que ne l'eût été l'édition modèle des sermons contenue dans le t. IX, la notice sur les *Artes praedicandi* (p. 6-7), et le précieux *Ars concionandi* qui s'y trouve publié. C'est encore ces pages qui fourniront le meilleur point de départ aux recherches ultérieures concernant l'art du sermon au moyen âge.

(1) « Praedicatio est manifesta et publica instructio morum et fidei, informationi hominum deserviens, ex rationum semita et auctoritatum fonte proveniens. » Alain de Lille, *De arte praedicatoria* ; cap. I ; *Patrol. Lat.*, t. 210, col. 111, C.

— Une autre définition, plus technique, est celle du Dominicain Thomas de Galles : « Viso que sunt predicacionis genera, restat videre quid sit predicacio diffinitive, de qua intendimus quantum ad primum genus. Potest ergo sic describi : predicacio est, invocato Dei auxilio, propositi thematis dividendo et concordando, congrue data et devota expositio, ad intellectus catholicam illustracionem et aflectus caritativam inflammacionem. » Thomas de Galles. Bibl. Mazarine Ms. 569 (ancien 295). Le sens de cette définition s'éclairera plus loin.

Cet *ars praedicandi* est attribué, par le copiste, au Franciscain Jean de Galles (« Incipit tractatus fratris Joannis Gallensis de Arte predicandi »), ce qui a induit Wadding en erreur (*Script. Ord. Min.*, p. 143) et, à sa suite, les éditeurs de saint Bonaventure (t. IX, p. 6). En réalité, le traité est du Dominicain Thomas de Galles ; cf. *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque Mazarine*. t. I, p. 231. Quétif et Echard, I, 598, suivis par Hauréau, *Hist. litt. de la France*, XXV, p. 194. Ce très remarquable opuscule n'a jamais été édité, du moins à notre connaissance, et mériterait grandement de l'être.

La première erreur des éditeurs de saint Bonaventure les a engagés dans une seconde. Ils soutiennent en effet que ce même ouvrage se trouve dans un autre Ms. de la Bibliothèque nationale, Fonds latin 17834 (et non

Digitized by Google

croyons pas qu'il y ait un seul mot de trop dans cette réponse. *Publique*, la prédication doit être faite au grand jour, non dans ces conventicules secrets où des orateurs transmettent à leurs auditeurs des doctrines occultes qui sentent fort l'hérésie (1). *Collective*, elle s'adressera toujours à un groupe d'auditeurs, en quoi elle diffère de l'enseignement, qui peut à la rigueur ne s'adresser qu'à un seul. Destinée à *instruire* les hommes, elle se distingue de l'enseignement plus radicalement encore, puisque ce dernier vise à transmettre l'érudition scientifique à ses auditeurs, tandis que la prédication tend à leur instruction morale et religieuse. Quand nous ajoutons ces deux clauses, nous précisons par là-même les deux parties de la théologie dont la prédication devra surtout s'inspirer : théologie rationnelle, qui contient la science de la nature divine et des effets qu'elle produit ; théologie morale, qui nous enseigne les devoirs que nous devons pratiquer. Le reste de la définitition va de soi, puisqu'elle indique seule-

Supplément, comme ils l'indiquent par erreur). Or ce manuscrit qui ne contient que des ouvrages de Jean de Galles (« Incipit summa colleccionum edita a fratre Joanne Galanci, magistro in sacra theologia, ordinis Minorum ») renferme bien une sorte d'*Ars praedicandi* mais qui, n'étant pas du même auteur, est entièrement différente du précédent. En voici l'*incipit* (f° 287, r) : « Cum almus Christi confessor, beatus Franciscus, a summo magistro Jhesu Christo perfectissime edoctus, et suo spiritu plenissime inspiratus, in sua sancta regula monuit fratres suos... », etc. L'ouvrage est moins un traité technique qu'une somme de ce que le prédicateur doit savoir des vices et des vertus pour en prêcher selon l'esprit de saint François. La tournure pratique du traité est fortement accentuée : « Hujus colleccionis sunt quatuor partes : prima enim est de septem viciis principalibus et de iis que nascuntur ex illis ; secunda pars de virtutibus oppositis predictis viciis ; tercia pars de penis eternis que infliguntur viciosis impenitentibus ; quarta est de premiis que retribuuntur virtuosis perseverantibus » (fol. 288, r).

(1) Il est intéressant de noter ce trait, que motive le souci de lutter contre les sectes hérétiques (Cathares, etc.). Rien de plus naturel chez Alain de Lille dont ce fut la constante préoccupation. On le retrouve chez Guillaume d'Auvergne : « Ubi est predicandum ? In manifesto, non in latebris, ut veritas nuda et aperte coram omnibus, timore humano et rubore postposito, constanter et audacter asseratur. » A. De Poorter. *Un Manuel de prédication médiévale*, p. 196. *Revue néo-scolastique de philosophie*, 1923, Ce manuel, dont M. A. De Poorter publie le texte intégral, p. 196-209, contient quelques bonnes formules. Sur son attribution à Guillaume d'Auvergne, *ibid.*, p. 193.

Digitized by Google

ment la fin que la prédication se propose et la méthode qu'elle doit suivre : édifier l'homme, en joignant aux autorités de l'Écriture et des Pères les arguments de la raison. On voit immédiatement que nous ne sommes pas ici devant une œuvre littéraire à composer, mais devant une fonction religieuse à remplir. Toute affectation de langage, tout souci de l'élégance et du rythme, d'un mot, tout ce qui n'aurait d'autre fin que de charmer les oreilles, et non d'édifier, doit être renvoyé à l'art du théâtre où de tels artifices trouveront naturellement leur emploi (1). Et cependant, il reste place pour un art oratoire, même dans une prédication sincèrement chrétienne : savoir quelle doctrine enseigner, sur quels fondements l'établir, comment la faire pénétrer dans les âmes en les frappant, en les alléchant, en les épouvantant si c'est nécessaire, voilà qui relève directement du souci d'instruire les fidèles et de les édifier (2). Il n'y aura donc pas d'art pour l'art dans nos sermons du moyen âge, mais ils n'en satisferont pas moins aux règles d'un certain art de prêcher.

Cette définition de la prédication ne nous apprend d'ailleurs pas seulement quelle fin les orateurs du moyen âge assignaient en propre à l'éloquence sacrée, elle nous permet en même temps de comprendre pourquoi leurs sermons s'inspirèrent si peu de la rhétorique d'Aristote

(1) « Praedicatio enim in se, non debet habere verba scurrilia, vel puerilia, vel rythmorum melodias et consonantias metrorum, quae potius fiunt ad aures demulcendas, quam ad animum instruendum : quae praedicatio theatralis est et mimica, et ideo omnifarie contemnenda. » ALAIN DE LILLE, *De arte praedicatoria*, cap. I; *Patrol. Lat.*, t. 210. col. 112. — JEAN DE GALLES, O. M., a sur ce point une excellente formule : « Ut enim formositas gubernatoris non valet ad evitanda pericula navis, sic curiositas sermonis non prodest ad curacionem viciorum ipsius peccatoris. » Bibl. nationale, Fonds latin, ms. 17834; fol. 287 *r. v.* — GUILLAUME D'AUVERGNE (?) est plus précis peut-être, mais sur un point un peu différent : « Verbum Dei propter Christum et non questum ; propter Deum, non denarium », dans A. DE POORTER, *Un Manuel de prédication médiévale*, loc. cit., p. 196.

(2) « In sententiis vero debet habere praedicatio pondus, ut virtute sententiarum animos auditorum emolliat, excitet mentem, pariat contritionem, compluat doctrinis, tonet minis, blandiatur promissis, et ita tota tendat ad utilitatem proximorum. » ALAIN DE LILLE, *De Arte praedicatoria*. cap. I; *Patrol. Lat.*, t. 210, col. 112, — Cf. G. D'AUVERGNE, dans A. DE POORTER, *op. cit.*, p. 196-197.

Digitized by Google

et des autres ouvrages du même genre que leur avait transmis l'antiquité. Car, après tout, ils ne l'ignoraient pas. L'étude de la rhétorique faisait partie intégrante du *trivium*, et ni Aristote, ni Cicéron, ni surtout Boèce n'étaient pour eux des inconnus ; à lui seul, ce dernier leur eût aisément tenu lieu de tous les autres, avec son commentaire des *Topiques* d'Aristote, des *Topiques* de Cicéron et son *De differentiis topicis* ; or, s'ils ne les méprisaient, ni même ne s'interdisaient de les utiliser chaque fois qu'ils trouvaient quelque avantage à le faire (1), ce n'est cependant pas de leurs méthodes qu'ils pouvaient s'inspirer. La dialectique d'Aristote et l'art de Cicéron s'étaient assurément révélés admirables pour réduire un contradicteur au silence ou gagner des procès, mais c'était désormais de bien autre chose qu'il s'agissait, puisque la prédication s'interdisait toute autre fin que de gagner des âmes à Dieu. Pour atteindre cette fin, l'antiquité classique ne leur léguait aucune méthode, et c'est ce qui contraignit les sermonnaires du moyen âge à l'inventer.

D'abord, l'orateur sacré doit justifier l'enseignement qu'il va distribuer à ses auditeurs en posant le texte sacré

(1) Par exemple, ce que dit saint Bonaventure de la *Rhétorique* dans les *Collationes in Hexaëmeron*, Collat. IV, 21-25 (t. V. des *Opera omnia*, p. 353) est littéralement emprunté au petit opuscule de Boèce : *Speculatio de Rhetoricae cognatione* (*Patrol. Lat.*, t. 64, col. 1217-1222). On y trouve en effet la même division des trois genres de la rhétorique : « judiciale, demonstrativum, deliberativum » (*Speculatio*, II, coll. 1217. *In Hexaëm.* IV, 21, p. 353) ; la même description de ces trois genres ; la même division des cinq parties de la rhétorique (« inventio, dispositio, elocutio, memoria, pronuntiatio ») *Speculatio*, V, coll. 1219. « Nam necesse est ut habeat inventionem, dispositionem, elocutionem, memoriam et pronuntiationem ». *In Hexaëm.* IV, 25 ; p. 353) ; une distinction des parties du discours oratoire, identique (« exordium, narratio, partitio, confirmatio, reprehensio, peroratio ») *Speculatio*, XI, coll. 1221. « Ad hoc autem quod sit potens orator, necesse est, ut habeat exordium ad captandam benevolentiam, non nimis prolixum, non obscurum, non exquisitum ; quod habeat narrationem, ut factum narret ; postea, ut negotium distinguat, et caveat multitudinem partium. Postea partem suam confirmet per rationes ; postea adversarium confutet et rationes ejus ostendat frivolas ; postea concludat. » *In Hexaëm*, IV, 25 ; V, 353. Il est donc certain que saint Bonaventure connaissait fort bien la rhétorique de Boèce ; et cependant, quelle fausse idée l'on se ferait de ses sermons, si, sans les avoir lus, on tentait de les imaginer d'après le schéma que nous venons de rapporter !

Digitized by Google

dont cet enseignement dérive. Nécessité absolue et que la nature même du sermon implique, en quelque sorte par définition. De quoi s'agit-il, en effet ? De sauver des âmes. Et comment l'orateur pourra-t-il sauver des âmes ? En mettant à leur disposition les moyens de salut, qui sont contenus dans l'Écriture. C'est donc de l'Écriture qu'il faut inévitablement partir, et c'est même à l'intérieur de l'Écriture qu'il faudra définitivement s'enfermer, puisque, si l'on partait d'autre chose, on conduirait les âmes dans la voie de l'erreur, et que, si on lui ajoutait quelque chose, on introduirait dans le sermon un élément pour le moins inefficace, et probablement dangereux. Le texte de l'Écriture dont on part se nomme le *thèma* ; c'est donc le thème, qui constituera le fondement même de tout l'édifice oratoire (1), ou, pour mieux dire, c'est dans le thème que le sermon tout entier doit se retrouver virtuellement préformé. Il faut donc partir, nous aussi, de cette conception initiale, si nous voulons comprendre en quoi consistera le travail de l'orateur sacré : sa tâche propre est d'extraire, afin d'en nourrir les âmes de ses auditeurs, toute la substance contenue dans un texte de l'Écriture et de montrer que son enseignement dérive nécessairement du texte proposé.

Et cependant, aussitôt le thème initial annoncé, l'orateur le quitte pour en aborder un second, dont le rapport au premier n'est pas toujours évident : c'est le *prothema* (2). Comment justifier un pareil procédé ?

(1) Cf. Thomas de Galles : « Sciendum ergo est quod sic oportet in predicacione congrua procedere. Primo, thema ; quod est tocius operis fundamentum [82r] premittere, in quo omnia dicenda virtute contineantur. » *Op. cit.*, Bibl. Mazarine, Ms. 569, fol. 81-82.

(2) Dans leur excellente édition des *Sermons* de saint Bonaventure, les P.P. de Quaracchi ont toujours soin de distinguer le *thema* du *prothema* par une note marginale. Rien n'est plus nécessaire à l'intelligence des sermons, les lignes de leur développement devenant inextricables si cette distinction initiale n'est pas faite. Il est regrettable que M. J. Nève n'ait pas cherché à obtenir le même résultat par une disposition typographique quelconque, ou même par un signe conventionnel aussi simple qu'un astérisque. Prenons un exemple : Le sermon du Carême de Tours pour le dimanche de la Sexagésime débute ainsi : « *Semen cecidit in terram bonam.* Matth., XIII. *Que autem seminaverit homo, hec et metet.* Ad Galat., VI,

Digitized by Google

Plusieurs théoriciens introduisent dans leur définition initiale du sermon une clause qui permet de comprendre l'origine du *prothema*. Il faut parler, nous disent-ils, « invocato Dei auxilio » (1); et même lorsque la nécessité de cette prière n'est pas incluse dans la définition du sermon, elle est indiquée dans les considérations qui l'accompagnent. C'est qu'en effet l'œuvre du salut des âmes, fin propre du sermon, ne peut s'accomplir sans la grâce de Dieu qui seule les sauve (2); la très ancienne coutume de prier au commencement de la prédication n'a pas d'autre fondement, et c'est ce qu'un orateur conscient de la modestie de son rôle rappelle d'abord à soi-même et à ses auditeurs : le prédicateur parle, mais c'est Dieu qui convertit.

Si nous nous plaçons maintenant devant le problème technique soulevé par l'insertion de cette prière dans la trame régulière du discours, il nous apparaît assez compliqué, et nous pouvons le formuler en ces termes : un thème scripturaire dont tout le sermon doit sortir étant donné, comment lui rattacher une prière qui ne s'y trouve pas nécessairement reliée? C'est précisément le *prothema* qui permettra de résoudre le problème. Comme son nom l'indique, en effet, ce deuxième texte n'est là que pour le premier; c'est-à-dire pour conduire l'auditeur du thème posé à la prière qui précèdera le début du sermon proprement dit (3). L'art du prédicateur consiste donc tout

sanctissimi doctoris gentium Pauli verba sunt hec. » (Michel Menot, *éd. cit.* p. 20). Ces deux textes, ainsi présentés bout à bout, induiront les lecteurs en erreur ; car le premier est le *thema*, dont toute la substance du sermon doit être tirée (cf. « ... juxta thematis sententiam : ... » p. 21 ; « Hoc dicit thema nostrum, ... » p. 25) ; le second est le *prothema* ; subordonné au premier, il ne joue qu'un rôle épisodique dont la nature propre va être immédiatement précisée. Cette observation vaut pour tous les sermons dont le début complet est publié dans l'édition de M. J. Nève.

(1) Voir plus haut, p. 304, note 1, la définition de Thomas de Galles.

(2) G. d'Auvergne, dans A. De Poorter; *op. cit.*, p. 197, à : « Si vis habere modum... », Cf. Thomas de Galles, *op. cit.*, Bib. Mazarine, Ms. 569, fol. 81 : le commentaire que donne l'auteur de son « invocato Dei auxilio ».

(3) Thomas de Galles est, jusqu'à présent, la source des renseignements les plus précis dont nous disposions touchant ce point important. Cf. « Secundo oportet subjungere prothema, quod sic dictum est, quia est propter principale thema, et utrumque (*scil.* thema et prothema) debet

Digitized by Google

naturellement ici, à trouver un deuxième texte, qui, s'apparentant au premier soit par le sens, soit par l'un de ses termes, permette d'introduire, par voie de développement, la prière à Dieu, source de toute grâce (1). Quant au contenu de ce prothème, il est naturellement indiqué par la fonction qui vient de lui être assignée. Thomas de Galles répartit assez commodément les innombrables matières, dont le prédicateur peut alors traiter, en quatre classes : cas où l'on parle de ce que doivent être et faire, soit le prédicateur lorsqu'il prononce un sermon, soit l'auditeur qui vient l'entendre ; cas où l'on parle simultanément des devoirs du prédicateur et de ceux de l'auditeur, pour les induire à invoquer Dieu ; cas où l'on parle de ce qu'est l'Écriture sainte elle-même, son origine, sa dignité, afin d'implorer la lumière divine qui en éclairera le sens ; dernier cas enfin, où l'on invoque directement le secours de Dieu et de sa sainte Mère. De toute façon, le développement du prothème provoque la récitation de la prière, ramène le thème et raccorde par là cette introduction au début du sermon proprement dit.

Lire un sermon du moyen âge sans avoir présente à la pensée toute cette technique, et sa raison d'être, c'est se condamner à n'y comprendre absolument rien. Michel Menot, par exemple, observe la loi du prothème avec une scrupuleuse fidélité, et l'on peut même constater chez lui que le développement régulier du *prothema* a fini par engendrer une sorte de pré-sermon, avec ses divisions, ses justifications scripturaires et ses distinctions propres. Un *prothema* de Michel Menot constitue comme un organisme complet, qui se subordonne au thème du ser-

esse ex aliqua auctoritate sacri Canonis, maxime thema, quod semper debet esse de verbis Biblie sumptum. Assumitur autem prothema, ut per ipsum fiat quedam via ad divinum auxilium impetrandum, implorandum, quod necessarium est propter sequencia... Premittatur ergo prothema, ut divina gracia et sapiencia impetrentur ; post hoc vero repetendum primum thema... » etc. *Op. cit.*, Bibl. Mazarine, Ms. 569, fol. 82 r.

(1) « De prothemate considerandum quod semper debet accipi de Biblia, et iste modus inter alios congruencior videtur, et est ; et ne videatur occasionaliter sumptum, debet in aliquo vocabulo cum themate concordare ». THOMAS DE GALLES, *op. cit.*, Bibl. Mazarine, Ms. 569, fol. 82 v.

Digitized by Google

mon, et en prépare le développement. Que l'on prenne, absolument au hasard, l'un quelconque des sermons complètement édités par M. J. Nève, et le fait apparaîtra manifestement. Soit, par exemple, le sermon du Carême de Tours pour le premier dimanche après Pâques. Menot débute par son thème et, comme faire se doit, il l'emprunte à l'Écriture : *Haec locutus sum vobis, ut cum venerit hora eorum, reminiscamini quia ego dixi vobis* (Jean, 16, 4) (1) ; mieux encore, il indique que c'est en vue du salut des âmes que ces paroles vont être développées : « verba haec... ad Dei laudem et animarum nostrarum salutem impresentiarum sunt assumpta » ; notre prédicateur est donc pleinement conscient de l'œuvre propre qu'il entreprend, la distinction entre la place occupée par ces mots dans l'Évangile (« verba haec Joh., XVI, originaliter habentur... ») et celle qu'il leur assigne dans son sermon (« ...impresentiarum sunt assumpta... »), rattachant immédiatement à l'Écriture tout l'enseignement qu'il va distribuer. Mais le prothème suit aussitôt : *Mane nobiscum Domine, quoniam advesperascit et inclinata est jam dies* (Luc, 24, 29). On observera qu'il obéit rigoureusement aux règles définies par Thomas de Galles. D'abord, il est emprunté, lui aussi, aux Écritures ; ensuite il concorde avec le thème par son sens principal, car le thème parlant de l'*heure*, et le prothème demandant à Dieu de rester parce que le *soir* se fait, leur apparentement est manifeste. Menot tient cependant à ce que leur rapport apparaisse, même à l'auditoire de laïcs auquel il s'adresse, d'où le développement qui suit, et dans lequel les deux thèmes se trouvent entrelacés : « Dévot auditoire, si je veux me conformer aux saintes paroles et aux prédications du Sauveur, je vois dans l'Évangile de Jean que, lorsque le Rédempteur dut prendre congé de ses disciples et de ses apôtres, il leur prêcha la paix, l'amour et la dilection, en disant : « Je ne vous ai pas toujours dit ces paroles, mais maintenant, puisque je me

(1) Nous rétablissons le numéro du verset, que Menot et son éditeur omettent par principe, et qu'il est cependant fort commode de trouver indiqué. Voir Michel Menot, *éd. citée*, p. 209-212 ; cette simple indication de pages montre quelle ampleur avait le *prothema* dans les sermons de Menot.

Digitized by Google

sépare de vous, je suis content de les dire afin que, lorsque l'heure de ces paroles sera venue, c'est-à-dire lorsqu'elles seront accomplies, vous vous souveniez que je vous les ai dites (*scil.* c'est le *thema* dont le sens est désormais fixé). Les benoits apôtres, remplis de tristesse, lui vont dire : « Où irons-nous sans vous? Seigneur, nous voulez-vous laisser? Vous êtes demeuré quelque temps avec nous, pendant trois années; si vous étiez resté plus longtemps avec nous, cela nous eût été bien utile ; vous auriez pu faire plus de choses, et de plus grandes, que vous n'en avez faites. Et c'est alors que, sachant le Christ *de si beau langaige et amoureux*, ils ajoutèrent : restez avec nous, Seigneur ». Le prothème, emprunté à Luc (24, 29), rejoint ici le thème emprunté à Jean (16, 4), et assure l'unité du développement. Menot démontre ensuite, à grand renfort d'autorités scripturaires, quelles sont les quatre raisons pour lesquelles on aime à rester dans la société de quelqu'un; la quatrième est la confiance où l'on est que la paix de cette société ne sera point troublée : or rien ne trouble la paix de notre société avec Dieu que le péché : « Eh bien! Mesdames, supposons que vous ayez une fille à marier. Vous arrangez son mariage avec un fils de bonne maison, et vous promettez de donner cent écus, avec une fille munie d'un bon trousseau. Vous voilà à la porte de l'Église, le marié réclame ses cent écus, et vous lui répondez : « Avancez, mon ami, avancez; vos amis vous attendent; vous aurez les écus demain ». Le Pape et l'Empereur vous répondraient que, si vous avez promis de donner l'argent avant la noce et que vous ne le donniez pas, le jeune homme peut en prendre une autre, si bon lui plaît. Et alors, lorsque vous dites : le Christ en croix a vraiment promis de choisir nos âmes comme épouses, et c'est à la porte du paradis qu'il l'a promis, souvenez-vous, mesdames, que vous lui avez promis de vivre sans péché et d'observer ses commandements. Voilà les cent écus que vous avez promis. C'est pourquoi, à la fin des jours, à la porte du paradis, s'il s'en faut d'une maille, vous n'entrerez pas au royaume des Cieux et n'aurez pas le Christ pour époux. Voilà donc ce que vous devez lui présenter : une bourse pleine d'or,

Digitized by Google

c'est-à-dire votre conscience, et non le péché. Et ce dont je veux par là vous convaincre, si vous êtes dans le péché, c'est de vous tourner vers la miséricorde de Dieu. Et si vous n'êtes pas dans le péché, vous aurez Dieu avec vous. Mais priez-le, de crainte qu'il ne s'éloigne, selon cette parole : « *Mane nobiscum Domine...* », etc. Voilà la prière introduite, après quoi le sermon proprement dit pourra commencer (1). Mais comment tirer du thème la doctrine qu'il contient et qui doit nourrir le discours ? C'est ce que l'étude de la division du thème va nous enseigner, à supposer du moins qu'il faille le diviser.

Chose notable, en effet, les théoriciens du moyen âge ont fort bien senti la différence entre les sermons compliqués dont ils décrivaient la structure, et les premières exhortations chrétiennes, toutes directes, sans art, sans divisions, sans comparaisons ni accumulations de textes scripturaires. Un Thomas de Galles, par exemple, réserve une place d'honneur et garde tout son respect à la manière des premiers Pères, même alors que lui-même ne la pratique pas (2), c'est qu'en effet les conditions dans lesquelles la prédication s'effectue lui semblent avoir bien changé depuis les beaux jours de l'Église primitive. Alors, les orateurs parlaient sous l'inspiration du Saint-Esprit, et cette inspiration ne les délivrait pas seulement du souci de

(1) Menot répète ici le prothème sans le thème ; mais le thème est souvent rappelé et la nature même de la prière indiquée ; par exemple : « Ideo ad praecavendum hoc dixit : *semen cecidit in terram bonam* (*scil.* le thème), id est gratia Dei in bonam conscientiam, et fructificabit, juxta thematis sententiam : semen cecidit in terram bonam. Salutemus Virginem praesentando ei *Ave gratia plena* ». Michel Menot, éd. citée, p. 21.

(2) « Quartum vero genus predicacionis, quod observaverunt antiqui patres, thema proponere, distinctiones vel divisiones ordinare, non consuevit. Unde, ut omnem curiositatem evitarent, de thematum divisionibus et membrorum subdivisionibus minime curaverunt, sed Spiritu Sancto edocti, quasi in quadam massa nobis divinas inspiraciones edocuerunt. Unde congrue nunc doctores moderni hunc predicacionis modum non observant, quia eorum est dicta antiquorum patrum qui canonem Biblie scripserunt cum dictis sanctorum, distinguendo et multipliciter dividendo, concordare, ut pateat quanti ponderis sint sancti canonis verba. Unde eorum est themata canonis dividere, subdividere et concordare, ut pateat quomodo verba sanctorum competunt vel concordant, quia eodem spiritu inspirati locuti sunt hi et illi ». Thomas de Galles, *op. cit.*, Bibl. Mazarine, Ms. 569, fol. 81 v.

Digitized by Google

chercher ce qu'il fallait dire, en divisant le texte, mais elle les déchargeait encore du devoir de justifier ce qu'ils disaient, en confirmant leurs dires par l'autorité de l'Écriture. C'était l'Esprit-Saint qui s'exprimait directement par eux; les Pères en recevaient donc la matière d'un discours qui impliquait sa propre justification. Le prédicateur médiéval, au contraire, se sentait obligé d'extraire par art des thèmes donnés ce que ne lui fournissait plus l'inspiration divine désormais silencieuse, sauf pour de rares privilégiés; n'étant pas inspiré, il se sentait obligé de justifier pas à pas ses déductions à partir des thèmes choisis, en confirmant ses dires par de nouvelles autorités scripturaires capables de les légitimer. De là cette démarche lente et embarrassée des sermons du moyen âge, qui peinent pour faire rendre au *thema* toute sa substance doctrinale, et qui s'arrêtent à chaque pas pour invoquer le témoignage des Écritures; toutes les règles qui suivent sont des procédés imaginés par les prédicateurs, pour suppléer à une inspiration du Saint-Esprit normalement défaillante, et pour garantir, par les paroles de Dieu dans la Bible, la parole d'un orateur qu'il ne garantissait plus directement.

II. La division du thème.

L'*Ars concionandi* franciscain, quel que soit le nom de son auteur, débute de la manière la plus élégante pour qui se trouve initié déjà aux règles du genre. Son intention est en effet de diviser son traité en trois parties, conformément aux trois problèmes qui s'imposent à tout prédicateur : diviser son sujet, distinguer les idées, développer les idées. Mais voilà une classification des problèmes bien scolaire, et bien peu religieuse même, si nous ne trouvons moyen de la relier à quelque texte des Pères. Heureusement, saint Augustin vient à point pour appuyer ce précepte de son autorité, sous condition toutefois qu'on le sollicite, car il nous dit : « Celui qui parle doit se proposer d'instruire, de plaire, et de toucher; car instruire est nécessaire, plaire est agréable, mais toucher, c'est rem-

Digitized by Google

porter la victoire » (1). D'où les trois qualités essentielles qui doivent caractériser ces trois parties : la division doit être appropriée, pour instruire; la distinction doit être courte, afin de plaire, ou tout au moins de ne pas ennuyer; le développement doit être utile et efficace, afin de toucher.

Comment définir l'art de diviser son sujet? La difficulté à laquelle se heurte l'orateur est double; car il lui faut d'abord tirer sa division du texte sacré dont tout son enseignement découle, et il lui faut en outre choisir, parmi les multiples divisions possibles du thème proposé, quelle sera la meilleure. Or, avant toute chose, il importe de définir avec propriété et précision le sens du thème sacré; tâche aisée en apparence, mais dont bien des prédicateurs s'acquittent assez mal, au point d'encourir parfois quelque ridicule. Que signifie exactement le texte? Quel en est le sens principal? A qui s'adresse-t-il personnellement? Voilà ce qu'il faut avoir compris avant de se mettre en route pour aller plus loin.

Supposons, par exemple, la parole de Mathieu (XX, 6) : *Quid hic statis tota die otiosi*? Tel prédicateur dira : par ces paroles, Dieu nous exhorte au travail. C'est inexact, ou du moins c'est une explication impropre, car ce texte ne contient pas directement une *exhortation* mais un *reproche*, puisqu'il nous reproche directement l'oisiveté et, d'une manière seulement indirecte, nous exhorte par là même au travail (2). Mais il pourrait se trouver des textes dont l'intention principale fût toute différente et qu'il faudrait cependant noter avec le même souci de précision; tantôt Dieu interroge, tantôt il se moque, tantôt il appelle et invite, ou, au contraire, il reproche, ordonne,

(1) Saint Augustin, *De doctrina christiana*, I, 1, 1; *Patrol. Lat.*, t. XXXIV, col. 19. Et IV, 12, 27; *ibid.*, col. 104. C'est d'ailleurs un maître profane de l'art oratoire que notre auteur rejoint par là, car saint Augustin lui-même emprunte expressément ce précepte au *De oratore* de Cicéron.

(2) « Fertur autem ejus (*scil.* praedicantis) studium maxime circa tria, scilicet circa *divisiones, distinctiones* et *dilatationes* sive progressus. Sed in primo, scilicet in dividendo, est attendenda *proprietas*, in distinguendo *brevitas*, in dilatando *utilitas*... Sic itaque plerumque contingit, ut, dum est divisio propria, instruat; brevis distinctio delectet; dilatatio vero utilis flectat ». *Ars concionandi*, Prooem., t. IX, p. 8.

Digitized by Google

enseigne, conseille, promet. Combien d'autres nuances précises ne pourrait-on pas noter, qu'il importe de saisir et de mettre en évidence avant de procéder à la division proprement dite ! C'est là que se révèle d'abord l'orateur maître de sa pensée et de son sujet (1).

Que cette prescription théorique ait été pratiquement observée par tous les bons prédicateurs, et qu'en tout cas ils se soient préoccupés d'en tenir compte, c'est ce dont il est impossible de douter lorsqu'on s'est quelque peu familiarisé avec leurs œuvres. Nous en rencontrerons plus d'un exemple en étudiant le problème complexe de la division du texte (2) mais nous pouvons signaler immédiatement son application constante chez saint Bonaventure par exemple. Le Docteur Séraphique manque rarement, dans les sermons complets qui nous sont parvenus sous son nom, de marquer d'abord le sens principal du texte proposé : « *describitur* mysterium... », s'il s'agit d'une définition dogmatique (3) ; « Istud verbum scribit David propheta, in quo *excitat* nos... », s'il s'agit d'une exhortation divine (4) ; « In verbo isto *declaratur*... » s'il s'agit d'un prin-

(1) *Ars concionandi*, I, 3 ; p. 8.

(2) L'auteur de l'*Ars concionandi* ne se tient d'ailleurs pas de donner, dès le début de son œuvre, un exemple de sa virtuosité vraiment extraordinaire, en définissant le sens propre de chaque partie du texte allégué (Mat., 20, 6) et accrochant à chacune un autre texte de l'Écriture. Voici le passage, qui constitue vraiment un modèle du genre : « Hic, inquam, increpat Dominus otiosos et negligentes operari in vita praesenti. Increpat autem ex parte *naturae* cum dicit : *Quid statis ?* quasi dicat, qui nati estis ad operandum ; Job quinto (5, 7) : *Homo ad laborem nascitur*. — Ex parte *loci*, ibi : *hic*, ubi scilicet non est locus quietis, sed *horroris et vastae solitudinis* (Deut. 32, 10) ; *Surgite et ite, quia non habetis hic requiem* (Michaea, 2, 10). — Ex parte *temporis*, ibi : *tota die*, id est toto tempore vitae, in qua *est militia vita hominis super terram*, Job septimo (7, 1). — Ex parte etiam *ordinis* ipsius rationis, ibi : *otiosi*. Et congrue ob haec quatuor reprehendit eos, quoniam haec sunt illa quae monent et ostendunt, hic non esse standum, sed operandum. Nam indicatur naturae indita proprietas, loci vastitas, temporis brevitas et rationis rectae perspicuitas vel perspicacitas. Similiter est in aliis thematibus observandum, sicut praemissum patefecit exemplum ». *Op. cit.*, I, 3 ; p. 8-9. — On notera que la quatrième division du texte ne s'appuie sur aucune autorité scripturaire ; et ce n'est pas sans cause, puisque nous la voyons assignée *ex parte ordinis ipsius rationis*, la raison se suffisant ici à elle-même.

(3) *De triplici testimonio sanctissimae Trinitatis*, 1 ; t. V, p. 535.

(4) *De sanctissimo corpore Christi*, 1 ; t. V, p. 554.

Digitized by Google

cipe que Dieu révèle aux hommes (1); « In verbis istis proponitur nobis a Verbo incarnato dulcis *promissio*... », s'il s'agit d'une promesse (2); « Dominus Jesus Christus *invitat* invitatione perfecta... », s'il s'agit du *venite ad me* de l'Évangile; et l'on pourrait noter indéfiniment des témoignages de ce soin à dégager le sens, ou le mouvement principal de pensée, inclus dans le texte sacré. Michel Menot, beaucoup moins attentif à le faire, marque une décadence sensible par rapport à l'idéal du XIIIe siècle sur ce point précis. On ne trouvera plus chez lui ces notations subtiles et recherchées d'un orateur dont le mouvement de pensée s'applique à prolonger celui des thèmes scripturaires dont il part; de vagues *dicit*, *ostendit*, les ont partout remplacées, et les exordes y perdent certainement en précision.

Par contre, nous le retrouvons fidèle disciple des théoriciens de l'art oratoire en ce qui concerne le problème capital de la division proprement dite. Problème capital, disons-nous, mais dont la technique est malaisée à codifier, le nombre des manières de diviser les textes, et même un texte déterminé, étant pratiquement indéfini. Du moins pouvons-nous distinguer d'abord deux manières générales de procéder, selon que l'orateur sacré s'adresse au peuple, ou selon qu'il s'adresse à des clercs. Le peuple, au XIIIe siècle, c'est par définition un auditoire d'ignorants; c'est, par là-même, un auditoire qui suivra difficilement un plan abstrait et des distinctions proprement doctrinales : on le nourrira donc plus utilement d'images sensibles et de représentations matérielles faciles à concevoir; les clercs sont au contraire des esprits cultivés, plus alertes, et qu'une division du sujet plus abstraite ne risque pas de rebuter : on pourra donc s'en tenir pour eux à diviser directement le sujet. De là deux genres de division bien différents : la division *extra* pour le peuple, la division *intra* pour les clercs (3). Il s'agit maintenant de les caractériser.

(1) *Christus unus omnium magister*, 1; t. V, p. 567.

(2) *In nativitate Domini, sermo XXVII*; t. IX, p. 126.

(3) « Hoc viso, sumatur divisio *intra* vel *extra* in themate assumpto secundum exigentiam auditorum. Aliter enim dividendum est, cum clero,

Digitized by Google

La division à l'usage du public peu instruit est donc celle qui se fait par le dehors, c'est-à-dire, en prenant son point de départ hors du texte, pour en commenter d'abord le principe de division. Supposons, par exemple, qu'il faille prêcher sur ce thème : *Dominus illuminatio mea et salus mea* (Ps., 26, 1); si l'on dit à un public populaire : cette parole est orientée vers deux aspects différents de l'âme, il comprendra difficilement. Supposons, au contraire, que l'on se place en dehors du texte, et que l'on dise : le péché nous a infligé une double infirmité, l'ignorance dans l'ordre de la connaissance, et l'infirmité dans l'ordre de l'action ; c'est contre la première que le Psalmiste dit : *le Seigneur est ma lumière* ; c'est contre la deuxième qu'il ajoute : *et mon salut* ; la lumière s'adresse à l'entendement, au lieu que le salut s'adresse au sentiment ; l'une concerne notre faculté de connaître, l'autre notre faculté d'agir ; on aura beaucoup plus de chances d'être compris. Que si, au contraire, le même thème devait être divisé devant des clercs, la division *intra* serait beaucoup plus recommandable (1). On s'enferme alors dans le texte lui-même, et l'on extrait sa division des termes qui le composent, sans faire intervenir aucune considération prise du dehors. Par exemple : *Dominus illuminatio mea et salus mea* donnera directement deux parties : l'efficace de l'action divine sur l'entendement, son efficace sur la volonté.

Considérer ce conseil général comme une règle stricte et d'application universelle serait évidemment excessif. Rien n'interdisait au prédicateur qui le jugeait bon de diviser *intra* devant le peuple, et *extra* devant des clercs, selon la facilité ou la difficulté du texte proposé. Il n'en est pas moins utile, pour l'interprétation des sermons anciens et l'analyse de leur structure interne, de savoir à quel genre de division l'orateur s'est arrêté. Prenons, par exemple, un sermon de saint Bonaventure, prononcé devant les mem-

aliter cum populo praedicatur, cum ab illis acutius, ab istis tardius capiatur. Ideoque dividendum est *extra*, cum praedicatur populo ». *Ars concionandi*, I, 4; p. 9. — Cf. Guillaume d'Auvergne, dans A. de Poorter, *art. cité*, 4 ; p. 198.

(1) *Ars concionandi*, I, 7 ; p. 9.

Digitized by Google

bres de l'Université de Paris, le matin de la Nativité ; il est clair que l'orateur ne va pas se répandre en explications préparatoires devant ce public d'élite : *Verbum caro factum est* donnera immédiatement trois parties : « Tangitur ergo *assumens* nomine Verbi, *assumptum* nomine carnis, et ipsa *assumptio* et copula nomine factionis » (1) : c'est le type parfait de la division *intra*, sans rien qui s'ajoute au texte proposé, ni qui l'éclaire du dehors. Même devant l'Université, saint Bonaventure ne s'astreindra pas toujours à pareille rigueur, et, inversement, Michel Menot parlant au peuple pourra fort bien diviser intrinsèquement son sujet ; il n'en est pas moins vrai que son procédé habituel sera la division extrinsèque, c'est-à-dire préparée par une glose appropriée, et que l'on ne se rend pas un compte exact de ses intentions, ni de la composition de ses sermons, lorsqu'on les lit sans en tenir compte. Examinons quelques exemples.

Michel Menot choisit comme *prothema* la parole de Paul aux Galates (6, 8) : *Quae seminaverit homo, haec et metet.* Voici d'où il croit devoir partir pour en amener la division : « Honorable auditoire! nous voyons par une expérience commune qu'il y a certaines terres naturellement bonnes et fertiles, et que tout ce que l'on y sème fructifie et profite. Par contre, il y a des terres tellement stériles que tout ce que l'on y sème est perdu. Eh bien, l'Apôtre nous dit : Peuple chrétien, je vous jure qu'il n'en est pas de même dans le champ de la conscience, parce que : *tout ce que l'homme aura semé, il le récoltera*. C'est à l'heure de la mort que nous recueillerons ce que nous aurons planté dans notre conscience, et l'Apôtre détermine cet enseignement en deux paroles : la première, qui marque l'accomplissement des bonnes œuvres : « *quae seminaverit homo* » ; la deuxième, qui en marque la rétribution gratuite : « *haec et metet* ». Sur le premier point, on lit dans les *Proverbes* (23, 27) : « cultive avec soin ton champ, pour y édifier ensuite ta maison ». Sur le second, on lit dans l'*Épitre aux Galates* (6, 8) : « qui sème dans la

(1) *In Nativitate Domini*, Sermo II ; IX, p. 106.

Digitized by Google

chair, n'en récoltera que la corruption ». Suit le développement de chacun des deux points (1).

Voici un autre exemple, où la connaissance du but que poursuit Michel Menot permet de comprendre beaucoup mieux la raison d'être de son développement. Il s'agit, pour lui, d'amener un auditoire de laïcs à diviser au sens moral la parole de l'Écriture (*Matth.*, 15, 14) : *Caeci sunt et duces caecorum; sinite illos, quia si caecus caecum ducat, ambo in foveam cadent.* « Dans la seconde partie, nous avons à contempler ce grand et très miséricordieux miracle que Dieu fit en entrant dans la ville de Jéricho. Comme il passait, il y avait un aveugle assis auprès de la route, et cet homme comprit par le tumulte que c'était le Christ, prophète et Messie, qui venait prêcher à Jéricho. Dès qu'il le sut, confiant en la miséricorde du Seigneur, il se mit à élever la voix, en disant : « Jésus, fils de David, ayez pitié de moi! Jésus pitoyable, doux et bon pour tous, regardez-moi dans votre miséricorde et votre douceur, s'il vous plaît! — Et voici que la source de Miséricorde se tourne vers lui, et lui dit : « Que veux-tu que je te fasse? Veux-tu que je te donne de l'or et de l'argent? Mais je n'en ai jamais sur moi. — Non, Seigneur, mais faites que je voie! ». Et vous, Mesdames, est-ce que vous voudrez aujourd'hui adresser à Dieu cette supplication avec moi? — Mais non, mon Père; Dieu merci, nous avons deux yeux; ce n'est pas la peine! — Mais voici ce que, dans Mathieu (15, 14), le Seigneur dit au peuple : *Laissez-les; ce sont des aveugles qui conduisent des aveugles; or, lorsqu'un aveugle conduit un aveugle, ils tombent tous les deux dans la fosse.* Et plût au Ciel que nous eussions pour les choses spirituelles un œil tel que nous l'avons pour les choses temporelles, car saint Ambroise dit dans son *Hexameron* : « Si c'est un si grand mal d'être privé de la vue du corps, c'en est un plus grand, à plus forte raison,

(1) Michel Menot, *éd. citée*, p. 20. On observera l'art avec lequel la deuxième confirmation du deuxième point de son *prothema* amène exactement la suite du verset de Paul (*Galat.*, 6, 8) dont le début constitue le *thema*. Le verset total se trouve ainsi reconstitué, et l'enchaînement du prologue au corps du discours assuré par le fait même.

Digitized by Google

d'être privé de celle de l'âme ». Et voici pour quelles raisons c'est chose pire et plus intolérable d'avoir perdu la vue de l'âme que celle du corps : premièrement, parce que l'on ne voit plus ses propres erreurs; deuxièmement, parce que l'on a perdu son guide; troisièmement, parce que l'on ne peut plus se servir soi-même (1) ». Le développement n'a plus ensuite qu'à reprendre chacun de ces points.

Supposons donc ce premier problème résolu. Que le thème se divise de lui-même, ou qu'il éclaire sa division par des considérations extrinsèques, il nous reste à choisir entre les innombrables plans qu'il est virtuellement capable d'engendrer. De règle fixe, qui permette automatiquement de fixer son choix, il n'y en a pas et ne saurait y en avoir, les textes eux-mêmes pouvant orienter l'esprit vers les directions les plus différentes. Mais, entre des procédés infaillibles et l'arbitraire pur, il y a des intermédiaires : ce sont les *clefs* ; il est bon de les connaître, bien que leur connaissance n'implique pas nécessairement l'art de les appliquer; et s'il est bon que le prédicateur les connaisse, il l'est également que celui qui lit ses sermons ne les ignore pas, afin de comprendre la structure propre de l'œuvre littéraire qu'il a sous les yeux.

Une clef, c'est un instrument qui ouvre et qui ferme; la clef d'un texte scripturaire, c'est un procédé de division tel, qu'il en ouvre le sens, et qu'il le referme complètement. En d'autres termes, celui qui possède cette clef, et qui sait s'en servir, révèle au jour le contenu intégral du texte qu'elle ouvre, si bien qu'il en manifeste et en épuise du même coup la signification. Tout l'art du discours est là, car c'est la division du thème scripturaire qui détermine le nombre et l'ordre des parties; et comme le contenu total de la doctrine est impliqué dans la parole de l'Écriture, ainsi que nous l'avons admis au début (2), l'impres-

(1) Michel Menot, *éd. citée*, p. 30. Cf. comme autres types de divisions *extra*, p. 69; p. 98-99. Parfois, la division se fait d'emblée, comme si l'orateur procédait *intra*, mais il la commente immédiatement par des considérations extrinsèques; voir par exemple, p. 195, qui offre une application remarquablement nette de ce procédé.

(2) Voir plus haut, p. 308.

Digitized by Google

sion d'art et de beauté produite par l'orateur sacré dépendra d'abord de la nécessité contraignante avec laquelle son thème initial engendrera l'ordre même de son discours (1). Il y avait là, pour l'homme du moyen âge, une beauté *sui generis*, qu'il était capable de goûter pleinement, et même de vouloir, sans sortir de la fonction purement religieuse qu'il assignait au sermon : la beauté de la chose qui est exactement ce qu'elle doit être et satisfait intégralement à sa propre définition. Quelques exemples aideront sans doute à mieux voir en quoi elle consiste, et permettront peut-être même aux goûts les plus sensibles de commencer à l'apprécier.

Soit le thème suivant, emprunté à Luc (18, 31), qu'il s'agisse de diviser : *Ecce, ascendimus Hierosolymam*; *et consummabuntur omnia, quae scripta sunt per prophetas de Filio hominis*. Une clef qui s'adaptera parfaitement au texte est celle qui tirera de ce thème donné le triple enseignement du temps, du lieu et de l'effet obtenu. Le temps y est indiqué comme proche : « voici que nous montons » : le lieu y est désigné comme approprié : « Jérusalem »; l'effet y est marqué sous l'aspect de son utilité la plus générale : « Et tout ce que les Prophètes ont écrit du Fils de l'homme sera consommé (2) ». Or en quoi consiste exactement cette clef? Simplement à prendre acte des paroles mêmes dont le thème du sermon se trouve composé, et à en extraire le contenu : c'est ce que l'on nomme la division *per verba*, celle qui suit les paroles du texte sacré. *Domine, salva nos, perimus* (Matth., 8, 25) : en invoquant le Seigneur, on atteste sa bonté; en lui demandant le salut, on atteste sa puissance; en avouant que nous périssons, on confesse l'impuissance de l'homme à se sauver. Cette méthode de division est de beaucoup la plus utile de toutes, spécialement pour celui qui prêche

(1) « Possunt autem et debent hic poni et fieri *claves*, et in omnibus, ubi talis modus dividendi (*scil.* intra) servatur... Vocantur autem *claves*, quia divisionis factae aperiunt rationem et ejusdem sufficientiam claudunt... Ideo summopere est in omni artificiali divisione et subtili distinctione hoc servandum; alioquin praedicantis sermo nec pulchritudinis nec artis ratione fulgebit ». *Ars concionandi*, I, 4; p. 9. — Cf. I, 13; p. 11.

(2) *Ars concionandi*, I, 4; p. 9.

Digitized by Google

sur l'ensemble de l'Évangile ou de l'Épitre du jour, parce qu'elle permet de faire tenir en peu de mots le sens de cet Évangile et de soulager la mémoire d'autant (1). Ainsi, tout l'Évangile de la multiplication des pains (Jean, 6,1 sq. *In Dom. 4 Quadrag.*) pourra tenir en ces trois points : Qu'a fait le Christ en ce jour? Trois choses : il a pourvu comme procurateur : *Unde ememus panes, ut manducent hi*; il a servi, à titre de dispensateur : *distribuit discumbentibus*; il a multiplié, à titre de Seigneur : *collegerunt ergo et impleverunt duodecim cophinos fragmentorum*. En pourvoyant, il a manifesté sa clémence; en servant, il a manifesté sa sagesse; il a manifesté sa puissance en multipliant; et nous avons là, non seulement la clef d'un simple texte, mais encore celle d'un Évangile tout entier.

Que l'on ouvre ensuite Michel Menot, et l'on verra combien sa technique reste traditionnelle sur ce point. Soit, par exemple, l'évangile de la Piscine probatique à commenter; Menot ne s'attardera pas à en expliquer le détail, mais, choisissant les paroles du texte qui lui semblent les plus lourdes de signification religieuse, et s'en servant comme de clefs, il épuise par leur commentaire le contenu de l'évangile tout entier. Le plan du sermon, construit sur cette division *per verba*, deviendra donc le suivant :

« Dans l'Évangile de ce jour (*Joan.*, 5, 1 sq.), il faut noter trois choses :

Ce qui faisait le prix de cette piscine : *Erat autem Hierosolymis probatica piscina.*

La pieuse miséricorde du Christ : *Vis sanus fieri?*

L'avertissement salutaire au malade guéri : *Vade, tolle grabbatum tuum* (2) ».

Sans doute, Menot ne se fera pas faute de raconter ensuite complètement un récit évangélique aussi vivant :

(1) « Haec sunt claves divisionis praedictae (*scil.* per verba), et modus iste utilis est maxime, cum quis de toto Evangelio praedicat sive Epistola, pro eo quod in paucis verbis potest claudere evangelicum sensum et memoriam labilem adjuvare ». *Ars Concionandi*, I, 11; p. 11.

(2) Michel Menot, *Feria sexta primae dominicae Quadragesimae*, éd. citée, p. 338.

Digitized by Google

Dic totam historiam; mais il est assuré désormais contre les fautes d'attention et la légèreté de mémoire d'un public dont les trois points qu'il a mis en évidence vont fixer l'esprit. Pour le second dimanche de Carême (*Matth.*, 17, 1 sq.), Menot ouvrira et refermera le sens de l'Évangile du jour avec deux clefs : abandon des biens terrestres : *Domine, bonum est nos hic esse*, etc.; imitation de cette transfiguration spirituelle : *Nemini dixeritis*, etc; et l'on pourrait alléguer nombre d'autres exemples attestant l'emploi conscient de ce procédé (1).

En l'approfondissant, on se trouvera conduit à l'explication d'un phénomène constant, non seulement chez Menot, mais chez tout sermonnaire médiéval maître de ses procédés. Peut-être aura-t-on remarqué, en parcourant, ne serait-ce qu'à la hâte, certaines de leurs œuvres, le caractère constamment rythmé et assonancé de leurs divisions. Sous ce rapport, comme sous d'autres heureusement plus importants, saint Bonaventure est un maître du genre (2); mais Michel Menot n'est peut-être pas moins riche que lui en divisions assonancées. Or, il est remarquable que cet usage se soit légitimé par un certain nombre de préceptes d'origine grammaticale. Les théoriciens du genre y voyaient en effet un cas particulier de la division *per verba* que nous venons d'étudier; cas particulier qui se subdivisait lui-même en un nombre indéterminé d'autres cas, puisqu'il consistait essentiellement : 1° soit à substituer aux

(1) *Ibid.*, p. 345. — Cf. *Feria quinta post secundam dominicam Quadragesimae*, éd. citée, p. 357 : deux clefs pour Luc 16, 19 sq. — *Feria sexta post secundam dominicam quadragesimae*; éd. citée, p. 369 : trois clefs pour Matthieu 21, 33 sq. — *Feria tertia post dominicam*, éd. citée, p. 394; trois clefs pour Matthieu, 18, 15 sqq. Le procédé est constant, chaque fois que Menot prêche sur l'Évangile.

(2) Voir, par exemple, les vingt-quatre parties du sermon dont les désinences sont toutes assonancées : *In nativitate Domini, Sermo XXII*; t. IX, p. 122-123. — Dans un autre genre, *De sancto Vincentio martyre*, t. IX, p. 511. — *De triplici testimonio sanctissimae Trinitatis*, 1; t. V, p. 535. L'automatisme du procédé est tel que, même en dehors de ses sermons proprement dits, saint Bonaventure l'emploie spontanément. Cf. « Clavis ergo contemplationis est intellectus triplex, scilicet intellectus Verbi increati, per quod omnia producuntur; intellectus Verbi incarnati, per quod omnia reparantur; intellectus Verbi inspirati, per quod omnia revelantur ». *In Hexaëmeron*, coll. III, 2; t. V, p. 343.

Digitized by Google

formes grammaticales du texte sacré des cas dérivés par voie de conjugaison ou de déclinaison ; 2° soit à substituer aux mots du texte sacré des équivalents verbaux. La règle étant, quelle que fût la formule adoptée, de s'en tenir à un seul et même cas, l'orateur se trouvait conduit par là-même à des divisions rythmées qui se gravaient aisément dans sa mémoire et, s'il parlait en latin, dans celle de ses auditeurs. Quelques exemples éclairciront la nature du procédé.

Supposons le texte d'Isaïe (63,5) : *Circumspexi, et non erat auxiliator*; *quaesivi, et non fuit qui adjuvaret*. Si nous divisons *per verba*, et si nous voulons varier cette division *per casualia*, nous pourrons substituer le participe présent au parfait, ce qui donnera la division en *is* que voici : « Et dicetur per participium sic : in verbo isto Christus gerit studium inquirentis : *Circumspexi*; affectum patientis : *et non erat auxiliator*; desiderium indigentis : *quaesivi*; modum et animum conquerentis : *et non fuit qui adjuvaret* ». Redoublons d'élégance par une double variation tirée de l'infinitif et du datif, et nous continuerons : « *Circumspicere* competit inquirenti; *auxiliari* expedit patienti; *quaerere* congruit indigenti; sed *dolere* competit conquerenti (1) ». Telle de ces variations possédera d'ailleurs des propriétés spécifiques et se trouvera par là-même recommandée pour obtenir certains effets définis. Ainsi, la variation par la deuxième personne entraîne une apostrophe qui, s'adressant à Dieu, peut émouvoir les auditeurs : « Ecce, modus affectuosus est iste », note avec une visible faveur notre Franciscain; et le texte de Daniel (4,19) développe immédiatement pour lui ses belles assonances : « O Christe, quia carnem sumpsisti,... de lacu nos eduxisti, ..., super coelos ascendisti..., Apostolos et nos illuminasti,... »; que cette variation se redouble par l'ablatif : « Magnificatus es ergo in incarnatione; invaluisti

(1) *Ars Concionandi*, I, 21 ; t. IX, p. 13. Cf. « Similiter est in aliis variandum propositum thema, sicut placuerit praedicanti, in singulis *verbalibus*, seu *participiis* vel in omnibus *gerundiis*, sicut etiam in aliis nominibus quibuscumque ». *Ibid.*, 18, p. 12. — Pour la remarque suivante, *ibid.*, I, 15; p. 12.

Digitized by Google

in passione; .. » etc., et l'on aura idée des innombrables combinaisons qui s'offraient à l'imagination du prédicateur. Il est à peine besoin de noter que Michel Menot, bien qu'il ne nous ait laissé que des schémas latins de sermons français, reste ici encore fidèle aux traditions reçues, et prend soin de varier ses divisions par les mots ou par les cas : « Collati beneficii declaratio... Heredis trucidatio... Obstinatorum reprobatio... ». — « Peccatoris aversio detestanda : ... Paenitentis conversio imitanda... Patris receptio recolenda : ... ». — « Christi imitatio fructuosa.., Illius compassio viscerosa. Refectio gaudiosa ». « Animositas in exhortando. Authoritas in corrigendo. Asperitas in reprehendendo ». On en trouverait à peu près autant d'exemples que de sermons (1).

Moins fréquent à la vérité, semble avoir été un autre ordre de variation dans la division du thème, que l'on pourrait nommer : la variation philosophique. Elle est

(1) Il y aurait d'ailleurs lieu de noter que cette recherche de l'assonance dans les divisions latines a exercé son influence sur la rédaction française des sermons, où l'on s'efforce de la maintenir, bien que la langue s'y prête mal. Voir, par exemple : *Passio domini nostri* : « *Hoc sentite in vobis quod et in Christo Jesu*... Ex quibus proponitur et concluditur thema ubi Christi passio nobis est : Certainement démonstrée : Hoc. Expressément commandée : Sentite. Piteusement regardée : In vobis. Sublimement auctorisée : Quod et in Christo Jesu ». Plus loin : « Premièrement, pour sa merveilleuse conception ; secondement pour sa précieuse condition ; tiercement, pour son angoisseuse venation ». Michel Menot, *éd. citée*, p. 484, 485.

— A quoi l'on ajoutera cette autre observation que Menot pousse l'usage de la division *per casualia* jusqu'aux extrêmes limites de la virtuosité lorsqu'il fait passer un même texte par la déclinaison complète de l'un de ses termes. Il paraît s'amuser alors à faire des calembours, comme le croit M. J. Nève (*op. cit.*, Introduction, p. xxiv), mais ses jeux de mots s'insèrent d'abord dans une formule de division fort connue des prédicateurs. On trouvera par exemple, p. 304, toute une déclinaison de *mundus*, ou chaque cas engendre un vice, sans que le moindre jeu de mots s'y rencontre. C'est un procédé de division très sérieux. — Il devient franchement insupportable lorsque, non content de décliner les mots, il divise selon les lettres initiales d'un seul mot. Par exemple, dans le texte que nous venons de citer, le premier mot : « Hoc », fournit à lui seul un développement :

« Unde	H		humilitatem
	O	notat	obedientiam
	C		charitatem ».

— Pour les divisions que nous avons citées dans notre texte, voir Michel Menot, *éd. citée*, p. 369 ; 378 ; 420 ; 229.

Digitized by Google

cependant notée en termes exprès par les théoriciens du genre, et certaines de ses modalités furent souvent employées par les prédicateurs en mal de division. Il ne s'agit plus alors de varier le texte en modifiant ses termes ou leurs désinences grammaticales, mais en divisant son contenu d'après certaines classifications idéologiques. C'est donc bien à la dialectique que la grammaire cède ici le pas.

Le cas le plus commun, dans ce nouvel ordre d'idées, est la division du thème en fonction des catégories d'Aristote. L'auteur de l'*Ars concionandi*, libre de choisir ses textes pour les besoins de sa démonstration, propose de diviser ainsi le texte de Luc (2, 10 sq.) : « *Evangelizo vobis gaudium magnum, quod erit omni populo, quia natus est vobis hodie Salvator, qui est Christus dominus, in civitate David* ». Cas éminemment favorable : Qui annonce ? Un ange. Quoi ? Une grande joie. Pourquoi ? Parce que le Christ est né. Pour qui ? Pour vous. Quand ? Aujourd'hui. Où ? Dans la cité de David. Ajoutez à cela une variation par le substantif, et nous aurons cette division doublement élégante : « Quis evangelizat ? quia Angelus est hîc, ubi *dignitas*. Quid ? quia gaudium magnum, quod erit omni populo, ubi *communitas*. De quo ? quia natus est Salvator, qui est Christus Jesus, ubi *sublimitas*. Cui ? quia vobis, ubi *utilitas*. Quando ? quia hodie, ubi *certitudinalitas*. Ubi ? quia in civitate David, ubi *congruitas* denotatur. ». Certes, on ne pouvait se flatter de réussir toujours aussi bien ; mais saint Bonaventure n'a pas dédaigné le procédé lorsqu'il lui paraissait indiqué (1), et Michel Menot l'a repris aussi à son compte, en même temps que d'autres analogues. S'agit-il de diviser le *Quaerite et invenietis ?* On examinera successivement « locus, tempus et modus quaerendi ». Les circonstances « personae, loci, temporis, modi, numeri » ; les manières d'être « verba-

(1) Pour l'exemple précédent, *Ars concionandi*, I, 26 ; t. IX, p. 14. — Pour saint Bonaventure : « Et sunt hic de regno coelorum sic consideranda. Primum est, *quid* sit regnum coelorum. Secundum, *ubi* sit. Tertium, *quale* sit. Quartum, *quantum* sit. Quintum, *quorum* sit ... etc. » *De regno Dei* ; t. V, p. 540. Le texte divisé est Luc, 8, 10.

Digitized by Google

liter, temporaliter, corporaliter », et nombre d'autres classifications du même genre seront utilisées à l'occasion, tant dans les divisions proprement dites que dans les distinctions qui en dérivent (1). C'est le « modus eruditus » du théoricien franciscain, qui se renouvelle à travers ces multiples transformations.

III. — Le développement du thème.

Qui sait diviser, sait par là même distinguer. Les distinctions ne sont en effet que les subdivisions introduites successivement par l'orateur au cours de ses développements; c'est pourquoi nous unirons ces deux problèmes qui, dans la pratique, ne sauraient être légitimement isolés.

Armé des clefs dont il dispose déjà pour la division des thèmes, le prédicateur devra les appliquer de nouveau à chacune des parties ainsi obtenues, ou aux thèmes accessoires que ces parties auront introduits dans son discours. De toute façon, une distinction ne devra jamais être une digression, mais se fonder sur le thème initial, et s'y enraciner en quelque sorte, puisque de ce thème découlera toute la sève du discours, et naîtront finalement ses fruits (2). Que les distinctions soient claires, formées de membres nettement séparés et qui ne chevauchent point les uns sur les autres; qu'elles soient surtout brèves, afin que le nombre excessif de leurs articulations n'engendre pas dans la mémoire des auditeurs la confusion et l'oubli, et l'on aura observé les prescriptions essentielles de l'art de distinguer.

Quant à l'art de développer, les difficultés en sont au contraire spécifiques, et rien n'est plus important que de maîtriser les méthodes qui permettront de les surmonter;

(1) Michel Menot, *éd. citée*; p. 438; p. 169; p. 319.

(2) « In primis circa hoc sciendum est diligenter, quod distinctiones, quae sunt in themate jam diviso, super thema fundentur, nec fiat digressio ab eodem; ne, dum radice carent, careant pariter et fructu ». *Ars concionandi*, II, 29; p. 16.

Digitized by Google

il s'agit en effet de découvrir les *sources d'idées* dont s'alimentera le discours, si l'orateur n'ignore pas qu'elles existent, et s'il sait y puiser. Nous distinguerons, avec l'auteur de l'*Ars concionandi*, huit modes principaux de développement.

Le premier mode consiste à remplacer les mots, dans les textes scripturaires, par leur définition, description et explication. Aucune difficulté sur ce point. *Justum deduxit Dominus per vias rectas*; on définira la justice : rendre à chacun son dû ; ce qui invitera naturellement à noter ce que l'on doit à Dieu, à son prochain et à soi-même. Un procédé très commode consiste d'ailleurs à définir les choses par leur contraire, ce qui permet d'en mieux assigner la nature; ou encore à situer une chose parmi les autres de même espèce, comme la justice parmi les autres vertus que l'on décrit à cette occasion. Procédés tout naturels, et que Menot emploiera constamment dans ses sermons, surtout à l'occasion des vertus et des vices, ainsi que l'*Ars concionandi* le recommande expressément. S'agit-il de l'avarice ? Menot se fera poser la question : « Frater, quid vocatis avaritiam ? », et la définition de ce vice lui fournira la matière de tout son développement. De même pour la gourmandise et ses cinq désordres, qui le conduisent naturellement à décrire l'ivresse ; et ainsi de suite.

Plus raffiné est le mode d'interprétation qui, au lieu de définir un mot par sa définition usuelle, la définit *moraliter*, c'est-à-dire par une signification cachée que son étymologie révèle. Ainsi, dit l'auteur de l'*Ars concionandi* « Jacob, qui interpretatur *luctator*, vel *supplantator* ... docet, quod omnis fidelis supplantare debet vitia ... » etc. Procédé usuel, au moyen âge, et que Menot applique fréquemment : « Moraliter, Assuerus, id est beatitudo, est Filius Dei ... Aman, est diabolus ... Hester exaltata in populis est Maria super choros angelorum exaltata ». Il faut bien se méfier, en pareil cas, de ne pas prendre pour un jeu de mots ce qui n'en était pas nécessairement un au moyen âge ; les étymologies les plus fantaisistes étaient communément prises au sérieux, précisément parce qu'en

Digitized by Google

semblant ouvrir le sens caché des mots, elles paraissaient révéler la signification secrète des choses (1).

Le deuxième mode de développement nous est déjà connu, car il n'est autre que la division. Nous n'avons rien de nouveau à en dire, sauf qu'elle est ici beaucoup plus libre, puisqu'il ne s'agit plus de diviser un texte, mais de diviser et subdiviser des idées. Tous les procédés transmis par la dialectique et la rhétorique pourront donc être employés selon les besoins : division du genre en ses espèces, du supérieur en ses éléments subordonnés, du tout en ses parties, etc. Si l'on part de l'idée de vertu, par exemple, on distinguera les vertus théologales, politiques et cardinales ; chacune de ces vertus, nommée et définie, engendrera d'elle-même un développement. Bien plus,

(1) *Ars concionandi*, III, 33 et III, 34, p. 17. — Cf. Michel Menot, *éd. citée*, p. 83-84 ; — p. 115. M. J. Nève paraît s'être trouvé induit en erreur sur ce point, faute d'avoir connu cette règle fondamentale d'interprétation. Dans son Introduction (p. xxiv), il relève toute une série de « jeux de mots » tirés des Sermons de Menot : *mutuum dicitur quasi de meo tuum*; *civitas dicitur quasi civium unitas*; *mulier dicitur quasi mollis aer*; etc. Il s'agit au contraire ici du plus sérieux des procédés de développement, dont Isidore de Séville fait généralement les frais, et qui se fonde sur cette conviction, que l'analyse de la structure des mots révèle, par les parties composantes du mot, les parties composantes de l'idée qu'il signifie. Retrouver les racines simples dont un mot est composé, c'est retrouver les idées simples dont est composée l'idée que ce mot désigne, et de cette multiplication de l'idée naît le développement. Guillaume d'Auvergne est fort clair sur ce point « Hoc autem genus (*scil.* derivatio et compositio) loquendi vocant grammatici ethimologiam, quando scilicet alicujus vocabuli virtus et ratio per suam compositionem declaratur, ut magnanimus, magnum habens animum ; et justus, juristans; et humilis, humus labilis ; et lapis, ledens pedem ; et superbus, super bonos dominari cupiens, aut superans et suppeditans bonos quia etiam bonos preesse cupit. Sic mansuetus, manu assuetus ; et dominus, dans minas; et superbia, superhiens ; et mulier, molliens herum, conformiter et apte componuntur ». *In* A. De Poorter, *art. cité*, 15-16 ; p. 205. Que l'on nomme un tel procédé *compositio* avec Guillaume d'Auvergne, ou *interpretatio* avec l'auteur de l'*Ars concionandi*, peu importe ; mais Menot ne plaisante pas plus en tirant, de *mulier*, les composants *mollis aër*, que Guillaume d'Auvergne lorsqu'il y retrouve *molliens herum* ; ce ne sont des jeux de mots que pour nous ; pour eux, rien n'est plus sérieux. — Ceci vient d'ailleurs à l'appui de la thèse soutenue par M. J. Nève, avec pleine raison, que Menot ne cherche pas la bouffonnerie pour elle-même (Introduction, p. xiii) ; on voit qu'il ne songe même pas toujours à faire rire dans certains passages où nous serions aujourd'hui tentés de le supposer.

Digitized by Google

pour que l'orateur ne paraisse pas avoir inventé ses distinctions et divisions d'une manière arbitraire, il justifiera chacun de leurs membres par une citation qui l'appuie de son autorité (1). C'est ainsi que procèdera Michel Menot, en assignant les quatre racines dont naissent les maux de ce monde : l'orgueil, l'avarice, la luxure, l'envie ; ou en décrivant les espèces de la paresse. Ici du moins, nulle difficulté, le procédé est immédiatement apparent, et il nous suffira de l'avoir classé.

Le troisième mode de développement, qui consiste dans les raisonnements ou argumentations, mérite au contraire que l'on s'y attache, afin d'en étudier certains aspects. Nous ne considérerons naturellement pas en eux-mêmes tous les procédés d'argumentation, démonstration, raisonnements syllogistiques ou autres, que l'orateur emprunte à la logique. Ce n'est pas le lieu d'en étudier les règles, et nous n'avons à tenir compte que du rôle propre de l'argumentation dans le sermon. De ce point de vue trois procédés valent particulièrement d'être recommandés.

Premièrement : renforcer chaque argumentation par la discussion du cas contraire. Par exemple : nous avons démontré le mérite de la continence ; démontrons ensuite la malice de la luxure. Rien n'est plus convainquant que ce mode de démonstration. Deuxièmement : faire appel au jugement implicite de l'auditeur, comme si nous lui laissions le soin de porter lui-même la sentence qui jugera le cas ; c'est alors lui-même qui décide, et sa conviction s'en trouve renforcée. Exemple : ne faudrait-il pas qu'un homme fût fou, pour former de ses propres mains un nœud qui permît à ses ennemis de le pendre? L'auditeur aura déjà répondu pour nous lorsque nous reprendrons : à bien plus forte raison faut-il que le pécheur soit fou, pour faire lui-même ce péché avec lequel on le liera dans l'enfer. Troisièmement : alléguer des exemples concrets « quod multum valet laicis, qui similitudinibus gaudent exter-

(1) *Ars concionandi*, III, 36 ; p. 17. — Michel Menot, *éd. citée*, p. 244 ; p. 390 ; p. 468.

Digitized by Google

nis » (1), et que l'on empruntera aux vies des Pères ou des Saints qu'honore l'Église. A quoi l'*Ars concionandi* ajoute un dernier conseil : s'opposer à soi-même des objections que l'on saura réfuter victorieusement.

Michel Menot n'ignore aucun de ces procédés, et pratique même certains d'entre eux de la manière la plus brillante. Nous n'insisterons pas sur le premier, qui va de soi; c'est, par exemple, une idée toute naturelle que d'opposer la véritable abstinence de l'homme vertueux à la fausse abstinence de l'avare, pour mieux faire ressortir la première (2), et le développement se trouve alors tout indiqué. Il semble toutefois, que l'emploi des procédés suivants ait été chez lui conscient et systématique. L'appel au jugement tacite de ses auditeurs, qui participent par là-même et, pour ainsi dire, deviennent parties intéressées dans son argumentation, est d'un usage constant dans ses sermons (3). Quant aux exemples, c'est peut-être là qu'apparaît le mieux son inépuisable ingéniosité. Prédicateur populaire, il sait que les laïcs sont extrêmement friands de petits récits, et il les multiplie comme à plaisir, d'autant plus qu'au moyen âge, comme de nos jours, il y avait parfois plus de femmes que d'hommes au sermon (4) : vies des Saints, vies des Pères, historiettes édifiantes, souvenirs personnels, petits tableaux et comparaisons empruntés aux spectacles quotidiens qu'offrent les villes où il parle, tout est mis par Menot à contribution, avec une verve qui fait de ses sermons l'un des tableaux les plus

(1) *Ars concionandi*, III, 39 ; p. 18. Pour le développement par *contraires*, cf. G. D'AUVERGNE, dans A. DE POORTER, *art. cité*, 2 ; p. 198.

(2) MICHEL MENOT, *éd. citée*, p. 302.

(3) « Numquid si una filia *de quinze à seize ans*, quam pater desponsavit honeste cum viro, veniens ad domum patris ponat se in vico et faciat ibi *son ordure* : nonne esset materia gaudii patri, vel marito, aut matri?... » de même la ville de Tours à l'égard de Dieu ; p. 36. — « Nonne sunt aves... » etc. p. 170. — « Dominae, *mes dames*, habetisne Bibliam in Gallico... » etc. p. 199-200.

(4) Michel Menot se base sur ce fait pour estimer à peu près le nombre des personnes présentes lors du miracle de la multiplication des pains : «... et erant quinque mille homines. Estimandum est quod plures erant mulieres quam homines ; cum magis frequentent sermonem. » *Éd. citée*, p. 101.

Digitized by Google

vivants de la société de son temps (1). Et pour ce qui est enfin des objections que le prédicateur doit s'adresser à lui-même, afin de les réfuter victorieusement, c'est encore chose que Michel Menot ne manque pas de faire à l'occasion, et dans les termes les plus pittoresques : « D'abord, lisez le procès du mauvais riche. Il y est dit, en premier lieu, que cet homme à qui rien ne manquait était chiche comme un tigre. — Mais, mon Père, est-ce que c'est une raison suffisante pour le condamner ? Quand vous êtes dans votre chaire, vous pouvez parler à votre aise et dire tout ce qui vous plaît ! — Mon amie, ce n'est pas moi qui l'ai inventé, mais c'est l'Évangile qui le dit, et vous êtes tenue de le croire sous peine de damnation éternelle... » (2). La malheureuse va d'ailleurs payer cher son opposition hypothétique, car elle lui vaudra les plus catégoriques des invectives : ce mauvais riche avait des robes d'or et de soie à grandes manches « sicut habetis nunc, Domicelle » ; une belle chemise « fronsatam et deauratam », comme certaines dames qui jugent que cela est

(1) Cf. p. 41 ; 58-59 : « Cattus erat in horreo et mus habebat nidum ibi... » etc. ; p, 81 ; p. 82 : « Veniet unus *de Tartarie* ; nunquam fuit Turonis » ; « Sunt XII anni quibus transibam ut irem *Amyens* ; *A Montdidier*, stuffae erant publicae, ut Turonis... » etc. p. 171. — « Medicus faciet bibere ptisanam aegro, et ipse bibet bonum vinum ; faciet ei comedere piscem, et ipse comedet grossum caponem. Sed in Christo fuit oppositum... » etc. p. 173. — Voir le conte fantastique, qui lui avait été personnellement raconté « par un noble baron d'Angers, nommé Maréchal, lequel le tenait lui-même d'un autre soldat », et dont il résulte que le maudit Malchus, pour avoir souffleté le Christ dans la maison d'Anne, est condamné à demeurer dans un lac de soufre : « où il tourne continuellement la main, comme la roue d'un moulin » ; p. 186. — Voir encore l'apologue de la dame qui donne un repas où le service est impeccable « uno modo dempto quod mappa non est honesta, sed immunda et maculata, *orde et sale* », p. 299. — S'adressant aux Tourangeaux, il leur dira : « O popule, videtis fluvium gallice : *de Loire*, utiliorem Franciae cum est in suo statu ; sed cum est extra limites et rupta riparia, omnia franguntur et vastat omnia quae sunt juxta eum. *O, quand la levée est rompue*, qui est...? », *etc.*, p. 28. — Comme exemples pieux, voir p. 27 ; p. 36-37 ; mais Menot préfère les autres, et les traits empruntés à la vie des saints ne semblent pas proportionnellement fort nombreux.

— Cf. G. D'AUVERGNE, dans A. DE POORTER, *art. cité*, 10 : p. 200-201.

(2) MICHEL MENOT, p. 361. Il ne répond cependant pas toujours avec la même véhémence ; voir, par exemple, p. 123 : « Si quaeratis... — Ecce dico... Si quaeratis... ? Respondeo vobis... »

Digitized by Google

dû à leur état : « Tu, domina pomposa, *Madame la bragarde*, habes sex aut septem tunicas in arca tua, quæ vix ter anno feruntur, non capiunt aerem (!). Et dicis quod de hac superflua vanitate, non respondebis in judicio Dei ? » Décidément, il était préférable pour son auditoire, que Michel Menot ne s'adressât aucune objection.

Il est par contre un point sur lequel la pratique de notre Cordelier s'éloigne sensiblement des principes posés par l'*Ars concionandi*, et l'intérêt historique en est assez vif pour que nous l'examinions avec attention. Le théoricien du XIIIe siècle recommande expressément aux prédicateurs d'argumenter pour étoffer leurs sermons ; mais il ajoute aussitôt qu'il faut bien se garder de transformer un sermon en une argumentation scolastique et de lui donner l'allure d'une *quaestio disputata* ; que l'orateur pose sa thèse et développe ses raisons sans se croire tenu de les mettre en forme (1) : la place des disputes est à l'École, celle du sermon est à l'Église.

Il en va tout autrement lorsqu'on passe du temps de saint Bonaventure à celui de Michel Menot. D'abord, il est clair que la théologie scolastique a désormais conquis sa place, et qu'elle se l'est faite très large, parmi les autorités qu'invoquent les prédicateurs. Alors qu'un saint Bonaventure insistait de la manière la plus précise sur la hiérarchie des autorités, qui subordonne les Pères à l'Écriture et les théologiens aux Pères, Michel Menot sème à pleines mains les autorités scolastiques à travers ses sermons. On aurait peine à discerner chez ce Franciscain le moindre parti-pris en faveur de telle doctrine plutôt que de telle autre : Alexandre de Halès, saint Bonaventure et Duns Scot y voisinent avec saint Thomas, et tous jouissent à ses yeux d'une autorité qui, pratiquement, ne se distingue guère de celle des Écritures. Mais, en outre, Menot introduit systématiquement dans le sermon cette même *disputatio* scolastique dont l'*Ars concio-*

(1) « Ne praedicatio videatur esse disputatio, oportet, quod sic fiat, quasi non esset argumentatio, ut scilicet non praemittantur propositiones, et postea inferatur conclusio ; sed magis dicatur sic : nam ita est, et hoc multiplici ratione. » *Ars concionandi*, III, 40 ; p. 18.

Digitized by Google

nandi recommandait de se garder. S'il est un trait caractéristique dans le développement des thèmes scripturaires tel qu'il l'entend, c'est précisément son habitude de couper en deux ses sermons, et de consacrer l'une de ces deux parties à une véritable *quaestio disputata* comme l'on pouvait en développer à la Faculté de théologie de l'Université de Paris (1) : « Pro primo, Bernardus Sermone XXII... Possumus super hoc quaerere quaestionem notabilem theologalem : Utrum quis in hac vinea Ecclesiae militantis... » ; suivent toute une série d'autorités *pro* ; mais ensuite : « In oppositum tamen dicit Sapiens... », et enfin : « Respondeo secundum Bonaventuram... » C'est un article de Somme théologique ou de Commentaire sur les Sentences, à peine abrégé : le type même de ce que l'*Ars concionandi* proscrivait. Il serait extrêmement intéressant de suivre, au cours du temps, l'évolution de l'éloquence religieuse au moyen âge, et de voir quand, comment, par qui, la théologie scolastique a progressivement envahi le sermon. On en trouverait certainement des traces, et peut-être même davantage, dès le milieu du XIIIe siècle, surtout dans des sermons prononcés par des théologiens en présence d'un clergé cultivé ; mais trouverait-on de bonne heure cette théologie scolastique à l'usage de tous, dont Menot régale, et peut-être flatte son auditoire féminin (2), c'est ce que

(1) Cf. « Super hoc, quaestio movetur theologalis... » ; p. 22. — « In praesenti sermone erunt duae partes : in prima, quaestio theologalis terminabitur ; in secunda, criminosi peccatoris status insinuabitur », p. 38 ; identique p. 45 et p. 101. On se demande parfois si Menot lui-même ne craint pas d'exagérer en ce sens, car il tente de se justifier devant son auditoire : « Dicetis, *Dames* : Quaestio vestra est satis theologica et declarata evidenter ; sed ad quod propositum movistis istam quaestionem ? Ad propositum gratiae specialis quam Jesus, noster salvator, fecit isti pauperculae poenitenti Magdalenae, quae erat juxta portam inferni et fuit proxima damnationi *à tous les diables.* » ; p. 145. Il semble que les théologiennes d'occasion ne se soient pas toujours aisément retrouvées dans l'enchaînement des questions disputées par leur prédicateur. C'était cependant son habitude déclarée : « Praesens praedicatio, *more solito,* duabus absolvetur particulis. In prima, quaestio theologalis terminabitur. In secunda vero... » etc., p. 153.

(2) Il semble que parfois Michel Menot le flatte : « Exemplum : duo sunt in periculo submersionis ; unum firmiter retines ne cadas ; alium post

Digitized by Google

l'histoire de ce genre littéraire pourra seule nous révéler, lorsqu'elle sera faite. On ne saurait actuellement faire plus que poser la question.

Nous atteignons ainsi le quatrième mode de développement, purement scripturaire et théologique celui-là, puisqu'il procède par *autorités concordantes*. Le prédicateur qui ne trouve pas dans un seul texte de quoi nourrir son développement peut en appeler d'autres au secours, à cette seule condition qu'ils s'accordent avec le premier. Tantôt ils s'accorderont verbalement, c'est-à-dire, qu'un même mot, présent dans chacun de ces textes, en assurera l'accord. Soit, par exemple, l'homme dont parle le Psaume (1, 1) ; *Beatus vir, qui non abiit in consilio impiorum* etc. ; on admettra que c'est de lui qu'il est écrit dans Job (38,3 et 40,2) : *Accinge sicut vir lumbos tuos*, et ailleurs encore (Ps. 111,1) : *Beatus vir, qui timet Dominum*. Tantôt, au contraire, aucun mot commun ne reliera ces textes, mais ils s'accorderont pour le sens ; ou encore, l'un des textes exprimera d'une manière plus parfaite ce que l'autre exprimait moins fortement (1).

casum relevas. Cui majorem gratiam facis ? Dicatis, Dominae ! — Gratiam faciat nobis Deus ut simus *bonnes théologiennes !* » p. 145. D'autres fois, il s'en amuse franchement, comme dans ce passage où il vise les femmes scrupuleuses à l'excès : « Ecce nostrae Dominae quae habent totam theologiam in Gallico et librariam ! Ecce, ibunt ad Carmelitas et Augustinenses et caeteros conventus et tot habebunt consilia, et nihil facient de omnibus ; *y font tant de charivariz et courir les rues*, pro modico, immo pro nihilo. » etc., p. 156-157. L'anecdote qui suit représente une « domina theologa » qui refuse de communier au moment de mourir, pour la plus singulière des raisons. Il serait intéressant de savoir s'il y eut réellement à cette époque une diffusion de la théologie scolastique dans le monde laïc et ce que fut, au juste, cette *theologia in Gallico* dont Menot s'est moqué.

(1) *Ars concionandi* III, 41 ; 18-19. — Cette question est de la plus haute importance aux yeux du Dominicain Thomas de Galles, car c'est là ce qui permet de définir le type de la parfaite prédication. Il n'admet, en effet, comme procédé de développement pleinement satisfaisant, que des autorités concordantes à la fois verbalement et réellement. Ses exigences sont donc beaucoup plus strictes que celles de l'*Ars concionandi* ; mais il admet fort bien d'autre part, et même il apprécie grandement, la pure et simple exhortation à la dévotion. En résumé, d'après Thomas de Galles, on peut ne pas s'encombrer de textes, mais, si on en allègue, il faut les choisir tels qu'ils s'accordent complètement. Cf. : « Si quis advertat diligenter, inveniet quatuor genera predicandi, quorum primum realiter et vocaliter inveniet concordare; secundum realiter, de vocali concordia nichil

Digitized by Google

Rien n'est plus utile à connaître que cette conception de la concordance des textes, pour se rendre compte des intentions qui guident Menot lorsqu'il enchaîne d'une manière apparemment arbitraire les autorités les plus différentes. On trouverait aisément chez lui des concordances assez complètes pour satisfaire les plus exigeants en la matière, c'est-à-dire des textes qui se rejoignent quant aux mots et s'accordent quant au sens; par exemple : *Vae civitati sanguinum, universa mendacii dilaceratione plena; non recedet a te rapina* (Nahum, 3,1). *Vae civitati sanguinum ollae cujus rubigo in ea est et rubigo ejus non exivit ex ea* (Ezechiel, 24, 6). *Vae qui edificat civitatem in sanguinibus et praeparat urbem iniquitatis* (Habacuc. 2, 12). Mais l'*Ars concionandi* lui-même n'en demandait pas tant, et Menot se contentera le plus souvent de « concorder » quant au sens, ou même quant aux mots (1). Il descendra plus bas encore, et de même que nous l'avons vu imaginer la division par lettres, au-dessous de la division des textes par mots, nous le voyons imaginer la concordance syllabique au-dessous de la concordance verbale des autorités. C'est un cas manifestement pathologique ; mais il est intéressant de le noter, parce que l'existence même d'une telle aberration n'est

curans; tercium vero vocem solum attendens, et istud vocaliter solum, non realiter concordat; quartum vero genus nec realem nec vocalem querit concordanciam, sed solum narracionem quandam ad devocionem excitandam vel excitantem. Primum quidem genus est subtilius; secundum facilius; tercium curiosius ; quartum devocius. Quod quidem genus est antiquorum sanctorum ; primum, sapientium ; secundum vero noviter in theologia eruditorum ; tercium, curiosorum. Et ideo, primum est subtiliter investigandum, secundum observandum, tercium tanquam inutile et ineptum refutandum, quartum vero est quamplurimum observandum. » Th. de Galles, *De arte predicandi* ; Bibl. Maz., Ms. 569, fol. 80 v. Suivent des exemples, et d'abord un assez bien réussi du premier genre, où trois textes concordent verbalement par le mot *gloria*, et concourent réellement à en définir ces propriétés : *inenarrabilis*, *immarcescibilis*, *interminabilis*. Tout le corps du traité porte d'ailleurs sur le premier genre de prédication qui est aussi le plus parfait. La « concordance » joue donc ici un rôle capital qu'elle ne joue pas dans l'*Ars concionandi* franciscain.

(1) Exemple de concordance complète, selon l'idéal de Thomas de Galles, p. 349 ; il est vrai que le cas est éminemment favorable, les imprécations des prophètes se copiant volontiers les unes les autres. — Concordance *in sensu*. p. 13 ; p. 240. Concordance *in verbis*, p. 4 ; p. 242 ; p. 245-246, etc.

Digitized by Google

intelligible qu'en fonction de la méthode de développement par autorités concordantes ; la voici du moins dans toute sa pureté.

« Et vous, mondains, écoutez ! car c'est à vous que s'adresse cette parole (Luc, 6, 25), qui n'est pas de moi, mais de Celui qui fut suspendu en croix : Malheur à vous, qui riez, parce que vous pleurerez ! Et je crains que vous ne chantiez quelque jour la cantilène des damnés qui, comme la colombe, n'ont d'autre chant que leur pleur et et leur gémissement. Ce chant n'a que six notes bien misérables :

Ut. Ré. Mi. Fa. Sol. La.

La première note est chantée par chaque damné, car il dit : *Utinam consumptus essem, ne oculus me videret* (Job, 10, 18). Mais il ajoute la deuxième en disant : *Repleta est malis anima mea* (Ps. 87, 4), et tous les autres répondent avec lui : *Repleti sumus despectione* (Ps. 122, 3). Quant à la troisième, tous la chantent ensemble, en disant : *Miserabiles facti sumus omnibus hominibus* (I Cor., 15, 19). La quatrième, c'est chaque damné qui la chante, en disant : *Facies mea intumuit a fletu* (Job, 16, 17), ou encore : *Faciem meam operuit caligo* (Job, 23, 17). La cinquième, tous la chantent ensemble, en disant : *Sol justitiae non est ortus nobis* et nous sommes consumés dans notre malice (*Sap.*, 5, 6). Ils chantent encore ensemble la sixième, en disant : *Lassati sumus in via iniquitatis* (*Sap.*, 5, 7) ; et encore : *Lassis non datur requies et pellis nostra quasi clibanus exusta est et deficit gaudium cordis nostri, et conversus est in luctum chorus noster*. La couronne de notre tête est tombée. Malheur à nous, parce que nous avons péché ! (Thren. 5, 16 » (1). Nous ne citons pas le procédé pour qu'on l'admire, mais pour qu'on le comprenne et que, le comprenant, on incline son cœur vers l'indulgence : Michel Menot « concorde » des textes de la Bible, à la fois entre eux et avec les premières notes de la gamme ; et il faut avouer que nous ne connaissons aucun degré de

(1) *Feria IV secundae dominicae Quadragesimae*, p. 246.

Digitized by Google

concordance qui soit au dessous de celui-là. Mais, qu'importe! Les Parisiennes à qui Menot chantait cette cantilène infernale étaient sans doute fort effrayées, et il paraît qu'elles avaient besoin de l'être.

Passons au cinquième mode de développement; il se fait par composition ou dérivation à partir d'une même racine (1). Par exemple, le superlatif étant donné dans le texte, on passera de là au comparatif, puis à la forme simple. Si l'on parle de *potentissimi,* ce seront les vierges; d'où les *potentiores*, qui représenteront les continents; et les *potentes*, qui représenteront l'état de mariage. Les *carissimi* se réjouissent dans les outrages pour l'amour de Dieu; les *cariores* seront donc ceux qui supportent les outrages sans s'en réjouir, les *cari* correspondant simplement au premier degré de charité. — Un autre procédé du même genre consiste à composer des mots différents en variant leur préfixe : *Quaerite faciem ejus semper* (Ps. 104, 4) nous montrera : « qualiter Dominus *quaeritur* et *requiritur* et *inquiritur* et *exquiritur* et tandem feliciter *acquiritur.* » « Quaeritur », dans le baptême; « requiritur », dans la pénitence « inquiritur », en méditant la loi divine; « exquiritur », en faisant le bien; « acquiritur », dans la béatitude éternelle. — Ces divers procédés, fondés sur la formation des comparatifs et superlatifs latins, ainsi que sur la composition des mots à partir des racines, s'adaptaient sans doute moins heureusement aux exigences de la langue française; toujours est-il que nous n'en avons pas relevé l'emploi dans les textes de Menot publiés par M. J. Nève, et nous savons désormais que le caractère extérieur d'un tel procédé n'avait rien qui pût le faire reculer.

Avec le sixième mode, au contraire, nous sommes sur

(1) C'est ce qu'exprime, assez obscurément, l'auteur de l'*Ars concionandi* : « Quintus modus dilatandi est per ea quae ejusdem sunt cognitionis (*traduisez* : qui ont la même signification fondamentale), quae scilicet conveniunt in radice, licet aliquam diversitatem habeant (*scil.*, dans les affixes) » III, 42 ; p. 19. — Dans le traité de Guillaume d'Auvergne (A. De Poorter, *art. cité*, 15-16 ; p. 205), la composition et la dérivation se présentent comme des cas particuliers de l'*interpretatio* ; ce sont, en effet, des *interpretationes* obtenues par composition et division des mots d'une même langue, en d'autres termes, par étymologie.

Digitized by Google

un terrain des plus familiers à notre auteur ; il s'agit, en effet, d'expliquer les métaphores de l'Écriture, en expliquant les propriétés réelles des choses signifiées et les appliquant à notre instruction. *Justus germinabitur sicut lilium* (Osée, 14, 6) : le juste est comparable au lys par la pureté de sa continence et le parfum de sa bonne renommée, etc. Pour traduire convenablement ces métaphores, nul n'est mieux placé que le chrétien, qui possède à la fois les choses et leur signification. Que l'on nous permette d'ailleurs de laisser ici la parole à l'*Ars concionandi*, qui décrit ce procédé de manière charmante, et dans le plus pur esprit franciscain : « Pour développer selon ce mode, il faut connaître beaucoup de propriétés des choses, mais aussi savoir les adapter à l'édification de l'âme ; autrement, en effet, elles ne serviraient de rien. C'est pourquoi les philosophes se sont trompés en n'adhérant qu'aux choses, et les Juifs en n'adhérant qu'à la lettre, faute d'avoir voulu s'en servir en vue de l'édification. C'est qu'en effet, si Dieu a fait les créatures en vue des hommes, ce n'est pas seulement en vue de les nourrir, mais encore de les instruire ; aussi lisons-nous dans l'Évangile : *Considérez les lys des champs, comme ils croissent; considérez le figuier*, et tous les arbres. Et dans Salomon : *Va, paresseux, observer la fourmi.* Ou Job : *Interroge les animaux, et ils te répondront.* C'est à ce mode que David fait allusion lorsqu'il dit : *Tes œuvres ont réjoui mon âme;* car ce qu'il nomme ici les œuvres de Dieu, c'est le monde ; or nous nous réjouissons dans l'œuvre de Dieu, à mesure qu'instruits des diverses créatures, nous sommes invités davantage à l'aimer. C'est aussi pourquoi il est dit : *Œuvres du Seigneur, bénissez toutes le Seigneur*, ce qui veut dire : soyez matière à bénir le Seigneur ; or, elles le sont chaque fois que l'homme cherche Dieu dans les créatures et bénit en elles le Créateur. Qui donc voudra s'exercer à ce mode de développement disposera d'un livre utile, le monde, dont toutes les parties l'instruiront et le conduiront à Dieu » (1). Quant aux prescriptions techniques plus particu-

(1) « Modum istum dilatandi si quis exercere vult, librum utilem habe-

Digitized by Google

lières qui concernent l'emploi de ce mode, elles se réduisent à une seule : ne pas changer trop vite ses métaphores, mais épuiser autant que possible la substance de celles que l'on explique, afin que l'auditoire ne se moque pas du prédicateur, et ne l'accuse pas de « tirer un veau d'un arbre » en tournant l'Écriture à sa guise. Il faudra donc ne considérer que des ressemblances vraiment frappantes et choisir les objets dont les propriétés s'adaptent exactement à l'idée que l'on veut développer. Ceci dit, l'orateur a toute liberté. Ce serait une fâcheuse digression que de parler des larmes du Christ à propos du bon pasteur, mais on peut parler de sa houlette, de ses brebis, du loup qui mange et disperse les brebis, du larron qui les vole, et ainsi du reste. Ajoutons que si l'objet choisi n'a pas beaucoup de propriétés ; ou s'il en a beaucoup, mais qu'on les ignore ; ou s'il en a beaucoup, et qu'on les connaisse, mais qu'elles ne soient pas édifiantes, il ne faut pas s'étonner de voir le prédicateur passer à un autre objet dont les propriétés soient plus nombreuses et plus édifiantes ; l'édification des âmes importe plus que la continuité du discours (1).

Magis enim amanda est animarum aedificatio quam sermonis continuatio. Nous ne saurions trop insister sur l'importance capitale d'un tel principe, qui révèle, en quelque sorte, l'essence du sermon médiéval à l'état pur. Que de ruptures il explique dans la chaîne du développement ! Que de déplacements brusques des prédicateurs, laissant à l'improviste leurs métaphores pour d'autres métaphores !

bit, scilicet mundum, cujus omnes partes instruent ipsum et transmittent ad Deum. Uti poteris mundo tanquam figura ; ... » *Ars concionandi*, III, 44 ; p. 19.

(1) « Juxta hunc modum dilatandi cavendum est cito variare metaphoram ;... Subito enim a variata metaphora derisores dicunt, quod de trunco facit vitulum, divina vertit ad libitum suum. — Si autem habet res tacta in themate paucas proprietates, aut si multas, tamen ignoras eas, vel si multas notas, tamen non aedificantes ; non est mirandum, si transferat se praedicator ad aliam rem, in cujus proprietatibus magis abundet et plus aedificet. Magis enim amanda est animarum aedificatio quam sermonis continuatio. » *Ars concionandi*, III, 45 ; p. 19. — *Contra*, G. D'AUVERGNE, dans A. DE POORTER, *art. cité*, 5 ; p. 199. Les deux thèses sont d'ailleurs sans doute d'accord pour le fond, et c'est d'une question de mesure qu'il s'agit avant tout sur ce point.

Digitized by Google

Michel Menot ne s'en fait pas faute à l'occasion, c'est-à-dire chaque fois que son zèle pour les âmes propose à son imagination quelque nouvel objet. Et comme les imaginations du xv° siècle, voire du xvi°, s'effarouchaient moins aisément que les nôtres, nous avons souvent peine à la suivre partout où la conduisent ses bonnes intentions. *Uti poteris mundo tanquam figura*. De quoi Menot n'use-t-il pas comme d'une figure ! On va pouvoir en juger.

Au cours d'un de ses sermons, il lui arrive de citer cette parole des Thrènes (2, 19) : *Effunde sicut aquam cor tuum ante conspectum Domini*. Là-dessus, son imagination se met en mouvement et s'empare de cette eau répandue. Car c'est comme de l'eau qu'il faut épancher son cœur devant Dieu. Prenez cinq pots : l'un plein de vin, le deuxième plein de lait, le troisième plein d'huile, le quatrième plein de miel, et le cinquième plein d'eau ; répandez-le contenu de ces cinq pots : il reste de la couleur dans le pot de vin et le pot de lait, de l'odeur dans le pot d'huile, du miel dans le pot de miel, mais, dans le pot d'eau, il ne reste rien. C'est donc comme un vase plein d'eau qu'il faut vider sa conscience, afin qu'elle soit vide de péché devant Dieu, et qu'elle en ait perdu jusqu'à l'odeur. « Et qu'est-ce que vous appelez l'odeur? », demande une imprudente auditrice : « Eh ! mesdames, est-ce que vous n'avez pas fait parler de vous dans votre jeunesse? et cela vous ennuie de ne plus pouvoir faire comme auparavant? Mais vous en portez tout de même l'odeur. Vous avez une fille qui est prête à s'envoler ; elle est déjà grande, et vous lui dites : « J'ai vu la cour quand elle était à Tours. Où est le temps où nous avions la cour? C'était si amusant ! » — « Mais, répondra la fille, on donne autant de dîners qu'autrefois, seulement on ne vous invite plus. Vous pouvez allez porter vos patenotres à l'église, car le temps d'y aller est passé. Vous êtes trop vieille. Et voilà, vous êtes toute triste de ne plus pouvoir faire comme autrefois » (1). *Metaphora* qui se développe en *exemplum*,

(1) Michel Menot, *éd. cité*, p. 170-172. Nous avons traduit le « Dicet modo » de la p. 172, comme un « Dicitis modo... », que paraît exiger le

Digitized by Google

et même, en *exemplum* assez appuyé. Menot excelle à ce petit jeu ; en voici une nouvelle preuve.

Dans un sermon *Feria quinta post Cineres* (1), notre prédicateur vient d'alléguer précisément le texte de Job (12, 7) que citait l'*Ars concionandi* pour justifier les développements par métaphores : « Interroge les animaux et ils t'instruiront. » Sur quoi Michel Menot les interroge pour nous : « Oh! pauvre pécheur, si tu ne veux pas amender ta vie à cause des instructions et prédications que l'on te fait, regarde au moins l'exemple que te donnent aujourd'hui tant d'animaux, bêtes brutes et privées de raison. Nous voyons que les vaches et autres bêtes sont affligées et persécutées en été par de grosses mouches, et qu'elles n'ont pas autre chose pour se défendre que leurs queues. Ainsi, lorsque les mouches, c'est-à-dire les démons, nous aiguillonnent et nous tentent par quelque vice, nous devons avoir recours à notre queue pour nous défendre. » Mais quelle est-elle? Certes, ce n'est pas celle que les belles dames traînent derrière leurs robes et qui ne sert qu'à balayer la rue; ce n'est pas celle des prélats, qui traînent derrière eux une suite inutile et des chiens, au lieu de s'occuper des âmes qui leur sont confiées : « Enlevez-moi et retranchez-moi toutes ces superfluités; regardez votre queue, qui est la mort, et vous mépriserez tout le reste ». A partir de ce point, rien de plus aisé que de suivre le texte de Job : « *Interroga volucres* » ; c'est la queue du paon, animal orgueilleux et élégant comme le sont nos demoiselles, qui fournit à Menot une allégorie détaillée. « *Interroga pisces maris* » ; et, en effet, ils se servent de leurs queues pour nager : « de même, donc, devons-nous traverser la mer de ce monde en considérant assidûment notre mort et la passion de Jésus-Christ. » Qu'on ajoute à cela le développement métaphorique du texte de Luc (14, 12), où l'Apôtre nous conseille de ne pas inviter les riches lorsque nous donnons des repas : « Sed hodie, multi sunt ut

sens : « Habetis filiam quae est parata volare; est jam magna. Dicitis modo : O, vidi curiam Turonis.... O, dicet filia... ».

(1) Michel Menot, *éd. cité*, p. 226 sq. — Pour le texte suivant. p. 287-288 ; et la note 1, p. 288 pour les origines de ce trait.

Digitized by Google

asinus, qui si haberet quatuor situlas aquae urinae in ventre, si transiret totam Belsiam (*scil.* la Beauce), non laxaret unam guttam; sed si transeat quemdam fimum plenum aqua et immundiciis, ponet se super quatuor pedes suos; vos potestis bene eum percutere, non faciet aliud, sed exonerabit suum ventrem totum ubi necesse non erat, quia erat satis aquae. » On concédera sans doute qu'un tel homme ne reculait devant aucune métaphore et qu'il élevait à la dignité de figures jusqu'aux aspects les plus humbles de la création.

Du sixième mode, nous passons au septième par voie de simple élargissement. Puisque en effet les choses désignées par les textes sacrés viennent de nous servir de symboles pour signifier des idées, pourquoi ne passerions-nous pas d'une de ces significations aux autres? Le sens direct, ou *littéral*, engendrera le sens *allégorique*, si le fait allégué peut être considéré comme signifiant un autre fait; il engendrera le sens *tropologique*, s'il peut être considéré comme signifiant un enseignement moral; il engendrera le sens *anagogique*, s'il peut être considéré comme signifiant un mystère céleste ou de la vie future. La classification des quatre sens scripturaires est bien connue, et il n'est pas de prédicateur chez qui l'emploi n'en soit aisément reconnaissable. Menot ne fait pas exception à la règle. Sans doute, il semble avoir nourri une préférence marquée pour le sens *tropologique;* préférence aisément explicable puisque, s'adressant à des laïcs dont il voulait avant tout transformer les mœurs, c'est dans la « moralisation » des textes scripturaires qu'il pouvait trouver la source la plus féconde de ses développements; mais il pratique aussi les autres, et nous montrerons plus loin, sur un exemple, comment les divers sens arrivent à s'enchaîner dans la trame de son discours (1).

Reste enfin le huitième et dernier mode, qui consiste à développer en s'aidant du principe de causalité. Un fait nous est donné; quelles en sont les causes? Une cause nous est donnée; quels en sont les effets. Il va sans dire

(1) Une remarque de l'*Ars concionandi* qui éclaire bien des développe-

Digitized by Google

que le prédicateur n'a pas à se préoccuper des causes et des effets dans l'ordre philosophique, mais seulement dans l'ordre moral, qui est l'ordre propre où se meut son activité. C'est donc la nature des vices, leurs causes et leurs effets, qu'il doit examiner avant tout, afin d'être ensuite capable de les assigner devant son auditoire (1). Nous avons déjà rencontré, à propos d'autres modes de développement, quelques emplois de cette méthode dans les sermons de Michel Menot; mais elle suffit parfois à fournir la matière d'un sermon tout entier : tel celui du premier dimanche après Pâques, qu'il divise d'après les quatre causes pour lesquelles on se plaît en société (2), ou cet autre qu'il divise d'après les quatre causes qui nous font changer de chemin lorsque nous sommes en mauvaise voie ; le procédé est d'ailleurs assez facilement reconnaissable pour qu'il n'y ait pas lieu d'insister.

IV. — Comment lire un sermon médiéval.

En comparant les observations qui précèdent, il semble que l'on puisse dégager un certain nombre de conclusions touchant la manière d'interpréter les sermons que le moyen âge nous a laissés.

La première nous paraît être la spécificité du sermon médiéval considéré comme genre littéraire. Ce qui veut dire que l'on ne réussira jamais à l'interpréter correctement lorsqu'on l'envisagera du dehors, et d'un point de vue qui n'était pas celui du prédicateur médiéval lui-même. Un sermon du moyen âge est un discours pro-

ments oratoires, est qu'il y a des « nombres fameux » en théologie : *deux* testaments, deux choses nécessaires au salut : la foi et les œuvres ; *trois* vertus théologales, trois états, trois ordres des fidèles, trois parties de la pénitence ; etc. Quand donc un texte sacré se divise en deux parties (*duae clausulae*) ou en trois parties (*tres clausulae*), il faut chercher leur correspondance avec une division en deux ou trois qui soit célèbre dans la théologie. *Op. cit.*, III, 48 ; p. 20.

(1) *Ars concionandi*, III, 51 ; p. 20.

(2) Michel Menot, *éd. cité*, p. 209-211. Pour l'exemple suivant, voir p. 219-220.

Digitized by Google

noncé en vue de gagner ou de ramener des âmes à Dieu ; entendons par là, non seulement que telle est l'intention initiale du prédicateur, mais encore que cette fonction essentielle du moine dominicain ou franciscain a engendré, on pourrait presque dire, secrété, un organe intégralement organisé en vue d'assurer son exercice. Le sermon médiéval est cet organe. Qu'on l'envisage en fonction du goût classique, ou de la science moderne, ou de l'éloquence de Cicéron, ou de la logique d'Aristote, il apparaîtra toujours déficient, souvent ridicule et pis encore. Mais qu'on l'interprète en fonction de sa propre fin et l'on verra, par une logique *sui generis*, son thème scripturaire se diviser en parties, les parties se subdiviser et se distinguer, les subdivisions se développer, se nourrir d'exemples, se peupler de métaphores, s'animer de récits, qui n'ont pas d'autre raison d'être que de rendre sensible au public les enseignements moraux et religieux impliqués dans le texte sacré.

Ce point de vue sur l'art du prédicateur médiéval une fois admis, il devient clair, par contre, que nous sommes beaucoup mieux outillés pour expliquer ses œuvres qu'on ne paraît le penser communément. Non seulement, en effet, nous sommes en mesure de restituer le plan des sermons, lorsqu'ils viennent d'un prédicateur soucieux de composer, mais encore, nous pouvons presque toujours retrouver les démarches originales de sa pensée et restituer l'enchaînement des idées qui composent la trame de son discours. Or, c'est précisément cela qui s'appelle le comprendre. Lire un sermon médiéval, sans compléter cette lecture par un effort approprié pour retrouver la logique interne qui l'engendra, c'est se le rendre volontairement inintelligible. Tout y paraît bizarre, hors de place, arbitraire, et parfois saugrenu. On ne sait pas pourquoi ni comment tel texte évoque tel autre texte ; on sait bien moins encore comment le prédicateur y trouve ce qu'il en fait sortir, et, d'un mot, ses associations d'idées semblent perpétuellement dépourvues de sens. Qu'on les compare, au contraire, avec un *ars praedicandi* bien fait, et l'on verra cet apparent arbitraire se ranger sous des lois fixes, s'ex-

Digitized by Google

pliquer par une technique non moins consciente de ses moyens que de sa fin.

Un seul exemple permettra de comprendre ce que pourrait être cette manière de lire et d'expliquer un sermon médiéval. Soit le sermon du Carême de Tours *Feria sexta post quartam dominicam Quadragesimae* (1). Michel Menot choisit comme *thema* la parole : *Ne irascaris satis Domine*, etc., et comme *prothema*, celle du livre des Rois : *Elegit sibi quinque lapides limpidissimos de torrente* (I Reg., 17, 40) (2). Quel est leur rapport? Menot veut nous persuader qu'il est urgent pour les pécheurs de chercher à apaiser la colère de Dieu ; c'est le but du sermon, et ce qui explique le thème suppliant choisi par l'orateur. Mais que viennent faire ici les pierres de David? C'est que, avant de prêcher au peuple qu'il doit extirper ses vices pour apaiser Dieu — ce qui constituera le corps même du sermon, il faut lui expliquer pourquoi la lutte contre le péché est désormais possible, ce qui sera la fonction propre du *prothema* et de son développement (3).

Elegit sibi quinque lapides..., etc. Menot raconte d'abord l'histoire du combat de David contre Goliath, à laquelle ces paroles sont empruntées, et qui leur donne un sens : le sens littéral. Mais aussitôt, un développement commence. Menot nous invite à élever nos regards : *levemus oculos mentis*, afin de voir ce que ce combat signifie ; nous pourrons donc attendre un développement du septième mode, qui va nous conduire du sens littéral à quelque sens plus relevé. Et en effet, qu'est-ce que David symbolise? Son nom signifie « manu fortis » (c'est une *interpre-*

(1) MICHEL MENOT, *éd. citée*, p. 148.

(2) M. J. Nève imprime ces deux textes à la suite, sans aucune distinctinction. Il faudrait d'abord donner la référence du premier (Isaïe, 64, 9), car la plupart des lecteurs ne penseront pas que le deuxième texte n'est pas la suite du premier. Ils ignoreront aussi que le premier est le fondement du sermon tout entier (comme il ressort du fait que Menot le ramène en concluant : «... pacificemus iram Dei, juxta verba assumpta in themate : *Ne irascaris*, etc. » p. 124), tandis que le second n'est appelé à jouer qu'un rôle provisoire, jusqu'au début du sermon proprement dit.

(3) C'est-à-dire, depuis le début : « Elegit sibi quinque lapides... » (p. 118) à « Praesens praedicatio... » (p. 120).

Digitized by Google

tatio; premier mode) ; or par la méthode de concordance (quatrième mode), nous lui appliquons ce texte : (Ps. 23, 7) *Dominus fortis et potens, ipse est rex gloriae;* il est donc clair que David n'est ici que la figure du Sauveur, et nous comprenons immédiatement que son combat contre Goliath préfigure Jésus-Christ descendant sur le champ de bataille où nul n'a pu vaincre le diable, ou Goliath (c'est un développement par *sensus allegoricus*; septième mode), sauf précisément le jeune David avec ses cinq pierres, c'est-à-dire le Christ en croix, avec ses cinq plaies (nouveau *sensus allegoricus* ; septième mode). Voilà donc, pour le peuple chrétien, quel est le seul secours dans sa lutte contre le péché ; l'arme qu'il veut opposer victorieusement à « l'artillerie » des démons (développement par *sensus tropologicus* ; septième mode). — Mais ici quelqu'un va demander : Quel rapport y a-t-il entre les cinq pierres de David et les cinq plaies du Christ ? (c'est une *anasceve* ; troisième mode) (1). Ce rapport est triple, car les pierres préfigurent les plaies du Christ quant au « poids » de son humiliation, à la « stérilité » de sa pauvreté, et la « stabilité » de notre enrichissement final (c'est un développement par *divisio*; deuxième mode). Premier point : la pierre est humble ; si haut qu'on la lance, elle tend d'elle-même à redescendre (c'est un développement par *metaphora* ; sixième mode). Deuxième point, la pierre est stérile ; le Christ en croix était nu comme elle (c'est un nouveau développement par *metaphora*). Troisième point, la pierre est stable, comme le Christ fut inébranlable dans sa passion (troisième développement par *metaphora*). Ces trois comparaisons, avec les textes scripturaires qui les appuient (développement par concordance verbale ; quatrième mode) nous conduisent à la conclusion du *prothema* : « C'est pourquoi je veux conclure que, comme Goliath et son armée ont été vaincus par David, ainsi le diable et son armée de péché l'ont été par le Christ ; victoire au moyen de laquelle nous pourrons apaiser la colère de Dieu, selon

(1) « Oportet autem ratiocinantem multories uti anasceve, seu confutatione, *respondendo ad tacitas quaestiones...* » *Ars concionandi*, III, 40 ; p. 18.

Digitized by Google

la parole dont nous sommes partis : *Ne irascaris satis, Domine...* », etc.

Le *prothema* ramène ainsi le *thema* qui l'avait engendré lui-même, et l'on passe de l'un à l'autre sans cesser un seul instant de savoir où l'on est, ce que le prédicateur fait, pourquoi et comment il le fait.

Qu'il nous soit permis de conclure ces observations par une dernière remarque, et par un vœu. Tout d'abord, il ne sera pas inutile d'observer que leur portée déborde le terrain du sermon médiéval strictement délimité. Bien qu'en effet elles ne s'appliquent proprement qu'à l'art de prêcher, elles permettent cependant d'expliquer la structure de nombre de développements empruntés aux *Collationes*, *Meditationes* et autres genres qui s'y apparentent. Il ne serait pas difficile, par exemple, de relever dans le *Breviloquium* ou l'*Itinerarium* de saint Bonaventure des divisions, distinctions et développements de tout genre qui s'inspirent du même esprit. Si l'étude des œuvres doctrinales permet d'expliquer les sermons, l'étude des sermons n'est pas sans éclairer à son tour certains aspects des œuvres doctrinales elles-mêmes. Et c'est pourquoi nous souhaiterions vivement de voir l'étude de l'art oratoire au moyen-âge poussée plus activement qu'on ne l'a fait jusqu'ici. Des recueils de sermons, comme la nouvelle édition de Michel Menot dont nous venons de parler; des études sur les sources de l'art oratoire au moyen âge : Cicéron, saint Augustin, Grégoire le Grand, Boèce ; la recherche et la publication des *Artes praedicandi* encore inédits ; la comparaison de ces traités et des sermons qui s'en inspirent, poursuivie en vue d'établir s'il exista des écoles diverses, et de les classer ; l'histoire de l'évolution suivie par l'art oratoire au cours du moyen âge, et des influences, doctrinales ou autres, qui l'expliquent; voilà quelques-unes des tâches auxquelles pourraient s'employer utilement les chercheurs de bonne volonté. Beaucoup les dédaigneront sans doute comme trop modestes; nous sommes convaincus, au contraire, que de telles études, pourvu qu'elles associent l'histoire littéraire à l'histoire des idées, seraient de nature à enri-

Digitized by Google

chir sur plus d'un point essentiel notre représentation du moyen âge tout entier.

Étienne GILSON.

NOTE POUR L'EXPLICATION DE QUELQUES RAISONNEMENTS SCRIPTURAIRES USITÉS AU MOYEN AGE

Ce qui constitue, dans les *Artes praedicandi*, un procédé de développement oratoire, joue souvent ailleurs le rôle d'un procédé de raisonnement et relève de l'art de la preuve. Bien des pages philosophiques ou théologiques sont passées par le lecteur, lorsqu'il les voit bourrées de textes scripturaires; ces chaînes de citations produisent l'impression que l'auteur a voulu faire montre de son savoir, et l'on ne pense pas un seul instant qu'elles puissent constituer, à ses propres yeux, autre chose qu'un hors-d'œuvre. Ce sont en réalité des raisonnements et, si l'on tient compte de la perspective propre au moyen âge, ce sont même souvent des démonstrations décisives, précisément parce qu'elles sont intégralement constituées de fragments de la Bible, qui est la parole même de Dieu. Nous voudrions donc ajouter ici quelques indications, touchant la nature de certains procédés codifiés par les *Artes praedicandi*, et leur extension à des textes médiévaux autres que des sermons. Presque tous les opuscules mystiques et commentaires de l'Écriture, certains textes philosophiques même, qui usent des procédés de la démonstration théologique, font emploi de ces modes de raisonnement.

Digitized by Google

I. — Le raisonnement par concordance scripturaire.

Ce mode de raisonnement, ainsi que nous l'avons vu, consiste à enchaîner des textes scripturaires quelconques, pourvu qu'ils aient en commun une idée ou même un mot, de manière telle qu'ils établissent par leur suite la vérité que l'on désire prouver.

Dans le cas le plus simple, les textes sont intégralement cités; l'association des idées y est alors transparente, pourvu seulement qu'on connaisse l'existence du procédé. Dans le cas le plus complexe, des textes que tout théologien savait par cœur sont simplement allégués, l'écrivain laissant à la mémoire de chacun le soin de rétablir le contexte, sans lequel la marche des idées reste inintelligible. Nous avons donné des exemples du premier en étudiant les sermons; nous allons donner un exemple du second, où un amas de citations se résout par analyse en un véritable raisonnement.

Soit le texte suivant, emprunté à saint Bonaventure : « ut intercessione... Domini nostri Jesu Christi et beati Francisci, ducis et patris nostri, det illuminatos oculos mentis nostrae ad dirigendos pedes nostros in viam pacis illius, quae exsuperat omnem sensum; quam pacem evangelizavit et dedit Dominus noster Jesus Christus; .... » (*Itinerarium*, Prolog., 1; ed. minor. Quaracchi, p. 289). Il est composé de quatre fragments de textes scripturaires que voici complétés :

1° Paul, *Ephes.*, 1, 17-18 : « ut Deus, *Domini nostri Jesu Christi* pater Gloriae, *det* vobis spiritum sapientiae et revelationis, in agnitione ejus, *illuminatos oculos cordis vestri*, ut sciatis quae sit spes vocationis ejus, et quae divitiae gloriae hereditatis ejus in sanctis... », etc. Ce texte, sous sa forme complète, annonce donc une illumination du cœur qui fasse espérer la gloire que Dieu réserve à ses saints. Or il se trouve appelé par concordance entre le mot *illuminatos* et le mot *luminum* du texte de *Jac.*, 1, 17, par lequel débute l'*Itinerarium* : « Omne datum optimum et omne donum perfectum desursum est, descendens a

Digitized by Google

Patre luminum,... » Il résulte de là qu'après avoir demandé l'illumination divine au début, saint Bonaventure suggère par ce nouveau texte qu'il la demande en vue d'atteindre la gloire des saints.

2° Luc, I, 79 ; « Illuminare his qui in tenebris, et in umbra mortis sedent; *ad dirigendos pedes nostros in viam pacis* ». Le texte une fois ainsi complété, on voit comment le fragment qu'en cite saint Bonaventure s'enchaîne avec le fragment précédent du texte de Paul. En effet, le texte de Luc concorde verbalement avec celui de Paul, par le contexte que saint Bonaventure a supprimé : *illuminare his* s'est trouvé suscité par *illuminatos oculos*, et le reste du verset a suivi.

3° Paul, *Philipp.*, 4, 7 : « Et pax Dei, *quae exsuperat omnem sensum*, custodiat corda vestra, et intelligentias vestras in Christo Jesu ». Ce texte concorde à son tour avec le précédent par deux mots du contexte, que saint Bonaventure a supprimés : *pax Dei*, qui concorde verbalement avec *viam pacis*. Il annonce l'extase ici-bas et, plus tard, la vue de Dieu.

4° Jean, 14, 27 : « Pacem relinquo vobis, pacem meam do vobis,... », etc. C'est l'évangélisation et le don de la paix par Jésus-Christ aux hommes; concordance verbale évidente par le mot *pax*.

Les textes ainsi enchaînés forment un tout et supposent un progrès dialectique : Dieu est la source de toute lumière (Jac. 1, 17) ; qu'il illumine donc notre cœur (Eph., 1, 17), afin de nous conduire vers la paix (Luc, 1, 79) qui ne peut être que l'extase en cette vie et la gloire dans l'autre (Philip., 4,7), paix que le Christ nous a en effet promise (Jean, 14, 27) et que saint François a promise à son tour... (voir, pour la suite du texte, l'analyse que nous donnons plus loin, p. 355).

Un autre exemple, plus bref, se trouve dans l'*Itinerarium*, Prolog., 3 (éd. citée, p. 291) : « Via autem (*scil.* ad ecstasim) non est nisi per ardentissimum amorem Crucifixi, qui adeo Paulum ad tertium caelum raptum transformavit in Christum, ut diceret... », etc. C'est-à-dire : la preuve que l'amour du crucifix est la vraie voie qui conduit

Digitized by Google

à l'extase, c'est que saint Paul fut un extatique (« ad tertium caelum », *II Corinth.*, 12,2); or, précisément, il aimait le crucifix au point de pouvoir dire : « Christo confixus sum cruci... » (*Galat.*, 2, 19); c'est donc son amour du crucifix qui l'a conduit à être ravi au ciel. Un dernier exemple fort bien élucidé, à l'École des Hautes Études, par M. l'abbé Graussem. Dans l'*Itinerarium*, VI, 4 (éd. citée, p. 341), saint Bonaventure effectue cette transition étonnante : « Nam et Cherubim hoc designant quae se mutuo aspiciebant. Nec hoc vacat a mysterio, quod respiciebant *se versis vultibus in propitiatorium* (*Exod.*, 25, 20), ut verificetur illud quod dicit Dominus in Joanne (17, 3) : *Haec est vita aeterna ut cognoscant te solum verum Deum, et quem misisti Jesum Christum* ».

En quoi le texte de Jean, qui annonce la venue de Jésus-Christ, peut-il *vérifier* le texte de l'Exode, où les Anges ont le visage tourné vers le propitiatoire de l'arche ? — C'est que saint Bonaventure sous-entend deux textes de saint Paul (*Hebr.*, 9, 5, et *Ephes.*, III, 9. Cf. *Itiner.*, VII, 1; éd. citée, p. 345) qui lui permettent d'assimiler le Christ, victime propitiatoire de l'arche. Dès lors la conséquence est évidente : un texte qui nous invite à nous tourner vers le Christ explique cet autre texte, qui nous annonce le Christ sous la figure du propitiatoire ; il lui confère son vrai sens et, par conséquent, le vérifie.

II. — L'INTERPRÉTATION DES NOMS HÉBREUX.

Ce mode de raisonnement consiste à remplacer un mot étranger par sa traduction, et à argumenter comme si le mot n'avait été inséré dans la phrase dont on l'extrait, qu'afin de suggérer le sens qu'on lui attribue.

Les mots en question sont presque toujours des mots hébraïques empruntés à la Bible, et spécialement des noms propres. Comme ils ignorent l'hébreu, les écrivains du moyen âge recourent à des lexiques dont l'*Ars concionandi* nous indique les deux principaux : « Cum per interpretationem volumus dilatare, respiciendum est ad diver-

Digitized by Google

sas interpretationes, et hoc vel secundum Hieronymum vel secundum Isidorum et alios; frequenter enim valet una, ubi non valet altera; respiciendum igitur est ad diversas, et sumendum quod magis competit proposito. Sunt autem interpretationes fere omnium propriorum nominum, sed quod de uno dicitur debet ad plures extendi, et quod de uno verum erat litteraliter ad plures se extendit moraliter ». (*Op. cit.*, art. 34. S. Bonaventurae, *Opera omnia*, t. IX, p. 7). — Il résulte de là que les deux sources principales sont pour nous saint Jérôme et Isidore de Sévile. En ce qui concerne saint Jérôme, on consultera son *Liber interpretationis hebraïcorum nominum*, dans l'édition de Paul de Lagarde, *Onomastica sacra*, Göttingen, 1870 (à défaut de cette excellente édition, voir *Patrol. Lat.*, t. XXIII, c. 771). En ce qui concerne Isidore, on consultera : *Isidori Hispalensis... Etymologiarum sive originum libri XX*, éd. W. M. Lindsay, Oxford, 1911 (ou, à son défaut, *Patrol. Lat.*, t. LXXXII, col. 74 sv.); lib. VII, cap. 6. — Quant au « et alios », il désigne surtout Origène, Grégoire le Grand, Bède le Vénérable; mais aussi, généralement, tout commentaire ou toute glose de l'Écriture quels qu'ils soient. — Pratiquement, on réussira le plus souvent en se reportant soit à Jérôme, soit à Isidore; soit même au lexique des noms hébreux reproduit à la fin des anciennes éditions de la Vulgate, et qui conserve les traductions médiévales les plus usitées.

Quant à l'usage qu'il convient de faire de ces documents pour interpréter les textes, on distinguera trois cas : 1° Le plus simple est celui où la traduction est expressément donnée et invoquée; c'est alors un procédé de développement, qui ne laisse place à aucune ambiguité. Jacob est traduit par « luctator », d'où résulte, tropologiquement, que nous devons tous lutter contre le démon, comme il a lui-même lutté contre l'ange. — 2° Plus complexe est le cas, très fréquent, où ce mot fait fonction de sa propre traduction, sans que l'écrivain prenne la peine de le traduire. On n'atteint alors la vraie pensée de l'auteur qu'en substituant soi-même au mot en question la traduction qui l'interprétait. Exemple : saint Bonaventure écrit :

Digitized by Google

« ... ponendo totum istum mundum sensibilem nobis tanquam speculum, per quod transeamus ad Deum, opificem summum, ut simus veri Hebraei transeuntes de Aegypto ad terram Patribus repromissam... ». (*Itinerarium*, I, 9; ed. minor, Quaracchi, p. 299). L'idée de *transitus* suscite ici le souvenir des Hébreux parce que, selon son interprétation latine : « Hebraeus interpretatur : transiens ». C'est donc cette traduction latente qui constitue la transition entre les deux membres du développement. 3° Un dernier cas se présente lorsque, inversement, la traduction du mot se trouve mise à sa place, sans que le mot lui-même soit prononcé. C'est un de ceux que l'on discerne le moins aisément, et qu'il importe cependant de reconnaître, parce que la présence latente du mot hébreu exerce souvent une influence réelle sur la marche du développement. On en trouvera un exemple dans le texte que nous allons analyser.

Le raisonnement par traduction ne rend son plein effet que lorsqu'il se combine avec le raisonnement par concordance biblique, tel que nous l'avons décrit. C'est d'ailleurs une combinaison fréquente, et qui engendre des développements dont les associations d'idées, extrêmement subtiles, se laissent malaisément démêler. Nous proposons, à titre d'exemple, l'analyse du texte suivant de saint Bonaventure : « ...in omni contemplatione ad ecstaticam pacem suspirans, tanquam civis illius Jerusalem, de qua dicit vir ille pacis, qui cum his qui oderunt pacem, erat pacificus : rogate quae ad pacem sunt Jerusalem. Sciebat enim quod thronus Salomonis non erat nisi in pace, cum scriptum sit : In pace factus est locus ejus, et habitatio ejus in Sion ». (*Itinerarium*, Prolog., 1; ed. minor, p. 290). Il s'agit ici de saint François, qui aspirait à la paix de l'extase comme à la fin de toutes ses contemplations. A partir de ce point, les idées s'associent de la manière suivante :

a) « *tanquam civis illius Jerusalem*,... » L'idée de paix a évoqué l'idée de Jérusalem parce que : « Jerusalem interpretatur : *visio pacis* ». Aspirer à la paix de l'extase, c'est donc penser en citoyen de la ville qui se nomme : vision de paix.

Digitized by Google

b) « ... *de qua dicit vir ille pacis*,... », etc. L'idée de Jérusalem évoque par concordance double (*pax* et *Jerusalem*) le texte du Psaume 121, 6 : « Rogate quae ad pacem sunt Jerusalem ». Mais ce texte lui-même évoque, par concordance encore, l'idée de David, auteur des psaumes, qui a dit de soi-même : « Cum his qui oderunt pacem eram pacificus » (*Ps.*, 119, 7). C'est donc David qui est le « vir ille pacis », et qui introduit les deux textes bibliques ici enchaînés.

c) « *Sciebat, enim, quod thronus Salomonis...* » Comment la transition se fait-elle entre ce qui précède et l'idée, brusquement introduite, du trône de Salomon ? C'est que le nom de Salomon, fils de David, signifie précisément : pacifique. Il y a donc ici, sous-entendue, la traduction de ce nom que donnait le texte de la Vulgate : « filius, qui nascetur tibi (annonce Dieu à David), erit vir quietissimus : faciam enim eum requiescere ab omnibus inimicis suis per circuitum; et ob hanc causam Pacificus (*scil.* Salomon) vocabitur ». (*Paralip.*, I, 22, 9). D'où la traduction, bien connue du moyen âge : « Salomon interpretatur : Pacificus ».

Dès ce moment, l'évocation du trône de Salomon devient à peu près inévitable. En effet, saint Bonaventure nous dit que ce trône « erat in pace »; parce que le trône de Salomon avait été installé à Jérusalem (« Fecit etiam rex Salomon thronum de ebore grandem,... » *III Reg.*, 10, 18); or Jérusalem est la cité de paix ; donc le trône de Salomon se trouve dans la paix.

d) : « *cum scriptum sit...* », etc.

Mais en quoi saint Bonaventure a-t-il montré par là que cette paix est bien la paix de l'extase : « ... ad *ecstaticam* pacem suspirans » ? — C'est ce que rien ne vient expliquer, si l'on oublie que Salomon est l'Époux du Cantique des Cantiques, c'est-à-dire Dieu lui-même, considéré comme fin de l'union extatique : « et thronus Salomonis, in quo residet Rex sapientissimus et vere pacificus et amorosus ut sponsus speciosissimus et desiderabilis totus; ... » (S. Bonaventure, *Breviloquium*, V, 6, 7 ; ed. minor, p. 187). Dès lors, l'association des idées est la sui-

Digitized by Google

vante : le trône de Salomon est le trône de Dieu que l'âme atteint par la paix de l'extase ; ce trône est établi dans Jérusalem ; c'est donc bien la paix de l'extase que désire l'âme lorsqu'elle désire la paix de Jérusalem.

Un dernier texte scripturaire le confirme par concordance ; c'est la parole du Psaume (75,3) : « In pace factus est locus ejus, et habitatio ejus in Sion ». En effet, cette parole du Psaume, rétablie dans son contexte, s'y applique expressément à Dieu : « Notus in Judaea Deus, in Israel magnum nomen ejus, et factus est in pace... », etc. La preuve scripturaire est donc complète ; en effet : le trône de Salomon, homme de paix, est établi dans Jérusalem ; nous venons de voir que Dieu s'est établi dans la paix et qu'il habite Jérusalem ; on ne saurait donc douter que la paix en question ne soit celle de Dieu, que l'extase seule permet ici-bas de trouver.

III. — L'INTERPRÉTATION DES MOTS LATINS.

Dans le *Cratyle*, Platon enseigne que les noms représentent les essences mêmes des choses, et que, par conséquent, comprendre les noms, c'est comprendre les choses qu'ils désignent (ὃς ἂν τὰ ὀνόματα ἐπίστηται, ἐπίστασθαι καὶ τὰ πράγματα. Cratyle, 435, d.). L'histoire de la transmission de cette doctrine n'est malheureusement pas faite, mais on en relèverait aisément des traces dans Aristote, dans Plotin ; on la trouve abondamment exploitée dans ce qui nous reste de Varron (Terentius Varro, *De lingua latina quae supersunt*, éd. G. Goetz et Fried. Schoell, Leipzig, 1910), source d'un grand nombre d'étymologies usitées au moyen âge. Pratiquement, le médiéviste n'a guère besoin de remonter au-delà d'Isidore de Séville pour résoudre la plupart des problèmes qui s'offrent à lui. Le texte capital est le suivant : « Etymologia est origo vocabulorum, cum vis verbi vel nominis per interpretationem colligitur... Cujus cognitio saepe usum necessarium habet in interpretatione sua. Nam dum videris unde ortum est nomen, citius vim ejus intellegis. Omnis enim rei inspe-

Digitized by Google

ctio, etymologia cognita, planior est ». (*Etym.*, éd. citée, I, 29). Cette conception, qui s'accorde entièrement avec la tradition du *Cratyle*, avait pour le chrétien du moyen âge l'avantage de s'accorder du même coup avec la tradition biblique. C'était un fait connu de tous que les noms d'Adam, d'Ève, d'Abraham, de Jacob et d'Israël leur avaient été attribués parce qu'ils leur convenaient, à tel point qu'un personnage qui changeait de vie changeait aussi de nom. Ce n'était point non plus au hasard que, sur l'ordre de Dieu, Adam avait nommé les êtres, et chacun comprenait qu'en les nommant ce n'était pas seulement *des* noms, mais bien *leurs* noms qu'il leur avait attribués. D'où la conviction doublement affermie que retrouver étymologiquement la raison première de l'imposition des noms aux choses, c'est retrouver la nature même des choses ainsi nommées.

Des étymologies proposées, quelques-unes se trouvent bonnes, et c'est de bien loin le plus petit nombre. En fait, les étymologistes du moyen âge ont été victimes des analogies morphologiques les plus accidentelles et les plus extérieures, et le passage des mots aux idées s'effectue constamment chez eux sur la foi de ces ressemblances superficielles. Beaucoup d'historiens de la philosophie refusent de croire que leurs auteurs aient pris de tels raisonnements au sérieux (par exemple, P. Rousselot, *L'Intellectualisme de saint Thomas*, Paris, 1924; 2e édit. p. 168-169). Erreur de perspective fort excusable, mais dont les conséquences peuvent être fâcheuses lorsqu'il s'agit d'interpréter les doctrines. En réalité, la règle, pour tout penseur médiéval, est que *lorsque deux mots se ressemblent, les choses qu'ils désignent se ressemblent, de sorte que l'on peut toujours passer de l'un de ces mots à la signification de l'autre.* D'innombrables raisonnements médiévaux reposent sur ce principe et ne relèvent d'aucune autre logique ; la difficulté qu'éprouvent les historiens à croire qu'un tel procédé ait jamais pu être pris au sérieux tient à l'oubli du principe sur lequel il se fonde : *il n'y a pas d'absurdité à conclure d'un mot à la chose que désigne un mot semblable, lorsqu'on croit que la nature des choses a*

Digitized by Google

primitivement déterminé l'attribution des mots. Nous ne croyons plus au *Cratyle*; ils y croyaient au contraire, à travers Isidore et Varron ; c'est surtout pourquoi nous ne concevons plus la possibilité de pareils raisonnements.

Nous avons cité plusieurs étymologies de ce genre ; nous allons en analyser un exemple qui mette en évidence le rôle actif qu'elles étaient capables de jouer dans un raisonnement. Parmi tous les exemples analogues qui furent interprétés dans nos conférences de l'École des Hautes Études, le plus typique nous semble être celui dont M. Mc Kéon, élève titulaire de l'École, proposa la discussion ; tous les procédés de raisonnement dont nous avons parlé s'y trouvent en effet combinés. Il s'agit de montrer que le seul nom de la ville de Jérusalem prouve le dogme de la Trinité : « Quantos haec urbs Prophetas, quantos emiserit sanctos viros, longum est recensere. Totum mysterium nostrum, istius provinciae urbisque vernaculum est. In tribus nominibus Trinitatis demonstrat fidem. Jebus, et Salem, et Jerusalem. Primum nomen, calcata ; secundum, pax ; tertium, visio pacis. Paulatim quippe pervenimus ad finem, et post calculationem ad pacis visionem erigimur ; ex qua pace Salomon, id est pacificus, in ea natus est, et factus est in pace locus ejus. Et in figura Christi, sub etymologia urbis, Dominus dominantium, et Rex regum nomen accepit... », etc. (S. Jérôme, *Epistola XLVI, Paulae et Eustochii ad Marcellam*; *Patrol. Lat.*, t. XXII, col. 485).

a) *In tribus nominibus...* »

Le raisonnement commence par poser trois interprétations du type précédemment étudié. Pour les tirer de Jérusalem, il décompose ce mot en Jébu ; nom primitif de la ville qui s'appela plus tard Jérusalem (P. de Lagarde, *Onomastica sacra*, p. 132, l. 7-14), Salem, et Jerusalem. Ceci fait, Jébu prend la place de Jéru; or « Jebu interpretatur : calcata » ; « Salem interpretatur : pax » ; « Jerusalem interpretatur, visio pacis ». Voilà la triple *interpretatio* d'où sortira l'analogie avec Dieu.

b) « *Paulatim quippe...* »

Pour l'obtenir, il faut recourir au raisonnement étymologique, procédé si naturel que l'auteur substitue sans

Digitized by Google

même nous en avertir, *calculare* à *calcare*. La substitution s'effectue sans doute, dans sa pensée, par un procédé analogue à celui que codifiera plus tard Isidore de Séville, c'est-à-dire par l'intermédiaire de *calculus* : « Appellatur autem calcus, quod sit parvulus ; sicut et lapis *calculus*, qui adeo minimus est ut sine molestia sui *calcetur* » (Isidore, *Etymol.*, XVI, 25, 8). Or, qu'est-ce qu'un *calculator* ? « Calculator, a calculis, id est lapillis minutis, quos antiqui in manu tenentes numeros componebant ». (*Ibid.*, X, 43). Ainsi donc, *calculare* conduit à *calculus*, qui conduit à *calcare*, et inversement.

Ceci posé, le mot Jérusalem signifie la progression interne de ses idées composantes. « Jeru » a cédé la place à Jébu, qui introduit *calcare* et conduit par étymologie à *calculare*. Or ce dernier mot peut signifier, non seulement un calcul arithmétique, mais aussi une supputation mentale, une méditation. On obtient dès lors un dernier glissement de sens qui résout le problème : la méditation (« Jebu ») de la paix (« salem ») conduit à la vision de la paix (« Jerusalem »).

c) « *Ex qua pace Salomon...* »

Le raisonnement s'achève par les procédés que nous avons précédemment étudiés. Le mot *pax* appelle, par interprétation, Salomon ; lequel symbolise à son tour le Christ, si bien que « sub etymologia urbis », c'est la vue de Dieu qui nous est promise par ce seul mot ; et ce Dieu est un et triple comme le nom de la ville qui nous en apporte la promesse.

Nous ne demandons certes pas aux historiens qui rencontrent ces raisonnements de les prendre eux-mêmes à leur propre compte ; mais on s'expose certainement à bien des erreurs d'interprétation lorsqu'on les ignore, ou lorsqu'on pense que les écrivains du moyen âge les considéraient comme des artifices de composition littéraire et de simples jeux.

Étienne Gilson.

Digitized by Google

UNE LETTRE IMPORTANTE

D'ANGÈLE DE FOLIGNO

Parmi les diverses lettres d'Angèle que nous donne le manuscrit 342 d'Assise, il en est une de très grande importance au point de vue historique, qui nous montre la bienheureuse en relation de gratitude avec le Général Jean Minio de Murovalle, et nous laisse deviner le destinataire auquel elle fut probablement adressée, ainsi que les trois autres lettres qui la précèdent. C'est la lettre *Desidero multum, fili karissime*, que nous trouvons dans notre manuscrit, au folio 38 recto.

A. *La fin de la lettre dans les mss.*

En comparant avec les mss. 2864-71 et 2233 de la Bibliothèque royale de Bruxelles, celui d'Assise, copié, nous le rappelons, sur un ms. officiel ou *exemplar*, je ne fus pas peu surpris de trouver dans les deux premiers les quatre lignes que voici, à la fin de cette lettre : « In eternum sumus obligate venerabili patri nostro et vestro fratri Iohanni generali ministro, de tanto beneficio nobis impenso vilissimis et abjectis personis. Ille, cujus est retribuere, retribuat sibi et tibi, fili mi ». Traduisons : « Nous sommes obligées à jamais à notre vénérable père et votre frère, Jean ministre général, d'un si grand bienfait à nous accordé, très viles et abjectes personnes. Que celui auquel il appartient de récompenser, le lui rende, et à toi aussi, mon fils ».

Comment se fait-il que ces quatre lignes si peu négligeables, qui nous révèlent les relations d'Angèle avec un

Digitized by Google

général franciscain de grande valeur, se rencontrent dans un manuscrit dont le rédacteur ou le copiste avait l'habitude, — je dirais la manie, — d'élaguer tout détail historique, et qu'elles n'ont pas trouvé place dans un autre manuscrit copié sur le texte officiel par un scribe qui nous a fourni les preuves du soin qu'il mettait à reproduire ce qu'il avait sous les yeux? A-t-il été distrait ou les quatre lignes manquaient-elles dans son *exemplar*?

La distraction est possible assurément. Mais comment se fait-il qu'on ne l'ait pas vue ou qu'on n'y ait pas suppléé lors de la révision du texte, lorsque l'on a gratté ou exponctué les mots qu'il avait ici ou là ajoutés par mégarde? Il y a là quatre lignes omises, quatre lignes importantes, et juste à la fin d'une lettre. Pouvait-on ne pas constater leur absence?

Le motif de leur omission à notre avis est tout autre. Ces lignes furent volontairement supprimées quand on établit le texte des œuvres d'Angèle pour les faire approuver par Jacques Colonna. Ce n'est là qu'une suggestion; mais elle peut se justifier par des raisons plus que suffisantes.

Jean Minio et Jacques avaient des idées assez semblables sur la pauvreté franciscaine. La lettre encyclique que Minio écrivit sur ce sujet pendant le chapitre de Gênes de 1302, l'appui donné par J. Colonna aux Franciscains amis de la pauvreté en sont la preuve (1). Mais il y avait entre eux toute la personnalité puissante d'un homme qui était leur maître à tous deux. Entre eux, il y avait Boniface VIII, dont l'un était le protégé et le défenseur, dont l'autre était l'ennemi et aussi la victime. On sait comment Jacques et Pierre Colonna se dressèrent contre Boniface VIII, et comment il les déposa du cardinalat le 10 mai 1297 (2). Or, J. Minio était élu général de son Ordre à Anagni, sous la présidence de Boniface VIII, le

(1) Wadding, *Annales Ord. Minorum*, ann. 1302, n. II; *Analect. Francisc.*, t. II, p. 109; *Archiv. Francisc. Hist.*, ann. XVI (1923), fasc. III, pp. 323-355.

(2) Eubel, *Hierarchia catholica medii aevi*, ed. altera, Monasterii, 1913, t. I, p. 10, 11.

Digitized by Google

12 mai 1296, délégué par lui pour admettre à l'habit et à la profession saint Louis d'Anjou, la veille de Noël de la même année; chargé de légations importantes; créé cardinal le 15 décembre 1302; et, malgré cela, maintenu à la tête de son Ordre jusqu'au futur chapitre, qui eut lieu en 1304 (1). A l'heure même où l'on établissait le texte des œuvres d'Angèle, ils s'apprêtaient l'un à condamner, l'autre à défendre la mémoire de Boniface au concile de Vienne. On conçoit dès lors que ceux qui recueillaient les œuvres de la bienheureuse pour les faire approuver par Jacques Colonna, y aient supprimé quatre lignes par trop élogieuses pour un homme dans lequel il voyait sûrement un adversaire sur une question personnelle des plus brûlantes. Là est, croyons-nous, la vraie raison pour laquelle les quatre lignes ne figurent pas dans le manuscrit d'Assise. Elles ont été mises de côté intentionnellement lors de la composition du texte officiel, reproduit par le ms. 342.

B. *Date de sa composition.*

Que cette lettre ait été écrite pendant le généralat de Minio, la chose est évidente. Elle vit donc le jour entre le 12 mai 1296 et le 16 mai 1304.

Mais il est à noter qu'Angèle appelle Minio, « ministre général », et non vicaire ou cardinal, comme elle aurait dû le faire après le 15 décembre 1302 (2), à noter encore que, dans le manuscrit, cette lettre se trouve au folio 38r, après la vision qu'elle eut le mercredi saint 29 mars 1301, et qui est au folio 35v. Aussi plaçons-nous sa rédaction entre le 29 mars 1301 et le 15 décembre 1302. Volontiers, et pour des raisons que nous donnerons tout à l'heure, nous la daterions du chapitre tenu à Gênes à la Pentecôte de 1302.

(1) Wadding, *Ann. Ord. Min.*, ann. 1296, n. vii, v; — an. 1302, n. ii, iii, iv; — an. 1307, n. i.

(2) Cf. ci-dessous la lettre « Desidero multum », n. 10.

Digitized by Google

C. *Son destinataire.*

Reste à voir maintenant qui fut le destinataire de cette lettre, l'homme qui amena le général Jean Minio à octroyer à Angèle et à sa compagne, une faveur qui lui mérita une reconnaissance éternelle.

D'après la lettre, c'est un fils très cher d'Angèle (1). C'est aussi un personnage important auquel elle dit subitement « vous », après l'avoir tutoyé tout le long de la lettre (2); un cœur gonflé de nobles aspirations auquel la bienheureuse souhaite « lumière, amour et paix » (3); une âme qui a précédemment connu les voies de la Croix, puisque Angèle lui crie : « Arranna! Parcours à nouveau (4) ». Mais pour l'instant, cette âme est tombée dans la négligence et la paresse spirituelle, fort tentée de s'appuyer sur le monde et d'emplir son esprit d'autre chose que de Dieu; et la bienheureuse avoue souffrir de la crainte qu'elle a que quelque chose n'arrête son enfant dans la voie qui mène à Dieu (5). C'est de plus un homme tout en cœur. Qu'on en juge aux effusions d'amour par lesquelles Angèle veut le ressaisir pour le rendre à Dieu. « .... Et il me semble, dit-elle, qu'il (Dieu) me montre pour ainsi dire tout ce qui est en toi à l'intérieur et à l'extérieur, au point que je ne puis lever mes yeux de dessus toi. Et sache, mon fils, que cet amour est si intense, que je prie celui qui l'a fait de le tempérer; car il me semble que je ne suis pas à moi mais à toi. De sorte que je dis en moi-même : « A qui est-ce que j'écris puisque je suis toi et que tu es moi? » Si tu voyais mon cœur, o mon fils, tu serais absolument astreint à faire ce que Dieu veut, parce que mon cœur est le cœur de Dieu et que le cœur de Dieu est le mien (6) ». C'est enfin un homme qui est en relations

(1) Lettre *Desidero multum*, n. 1.
(2) *Ibid.*, n. 11, d'après le ms. 2864-71 de Bruxelles.
(3) *Ibid.*, n. 10.
(4) *Ibid.*, n. 6.
(5) *Ibid.*, n. 1, 7, 5.
(6) *Ibid.*, n. 3.

Digitized by Google

avec la compagne d'Angèle, puisque celle-ci accomplit avec soin ce qu'elle lui a promis.

Or, n'est-ce pas là Hubertin de Casal tout entier ?

Il a, au temps de son noviciat, médité la passion de Jésus au point de la voir bien plus que de la méditer ; mais il s'est aussitôt relâché au temps de ses études à Paris, entraîné par l'irréflexion de la jeunesse et par les soins d'une santé qui le harcellera jusqu'à la vieillesse (1). Impressionnable à l'excès, il oscillera toute sa vie entre les élans de l'enthousiasme et les dépressions du découragement. Son prologue de l'*Arbor vitae crucifixae J.-C.*, qu'est-il autre chose que l'aveu de ces relâchements découragés ? Toutes les saintes âmes qu'il a rencontrées, ont eu à le remettre dans les sentiers de la perfection, qu'ils s'appellent Jean de Parme ou Pierre Olive, que ce soient les deux vierges de Florence ou de Città di Castello. Plus que personne, si nous l'en croyons, Angèle eut sa part dans ces relèvements. C'est elle, écrit-il, qui lui restitua, multipliés sans mesure, les dons qu'il avait perdus par sa malice ; elle qui éloigna de lui les infirmités de l'âme et du corps ; elle qui le renouvela en le libérant de ce qui le distrayait auparavant (2). On croit entendre Angèle dire à son correspondant de n'emplir son esprit que de Dieu.

Qu'Hubertin fût tout cœur, nous le constatons aux saintes affections que nous venons d'énumérer, à la passion qui bouillonne et déborde en torrents tout le long de son *Arbor vitae* et des *rotuli* qu'il présenta pour défendre la pauvreté au concile de Vienne ; à l'ardeur qu'il déploya pour faire triompher un idéal qu'il voyait incompris et foulé aux pieds.

Enfin, il ne pouvait, lui non plus, ignorer l'inséparable compagne d'Angèle ; et lorsque la bienheureuse nous montre la douce vierge accomplissant ce qu'elle a promis au destinataire de notre lettre, nous pensons aux vierges

(1) Adolfo Marini, O. F. M., *Ubertino da Casale alla Verna e la Verna nell' Arbor vitae*, dans La Verna, 1913, numero unico, p. 239. — Cf. Eubel, *Bullarium franciscanum*, t. V, n. 287. La santé est un des motifs pour lesquels il passe aux Bénédictins.

(2) P. Adolfo Marini, ibidem passim.

Digitized by Google

de Florence et de Città di Castello et aux saintes âmes qui priaient Dieu pour l'âme de frère Hubertin ; il ne les appelait sûrement pas à son secours, sans être profondément pénétré de son inconstance native et de la quasi-impossibilité où il se trouvait, de réaliser constamment son idéal dans le milieu relâché où il vivait.

Qu'il ait pu intervenir en faveur d'Angèle auprès du général Jean Minio, la chose est très possible. Comme ce dernier, Hubertin est docteur de l'université de Paris et amant de la Pauvreté ; il est de plus un prédicateur connu, et, il faut bien l'avouer, une des plus puissantes personnalités de l'Ordre franciscain à cette époque. Rien encore que nous sachions ne l'a signalé à son chef comme plus ou moins révolté, puisque ce n'est que sur la fin de 1303 qu'il sera enfermé à l'Alverne pour des écarts de langage au cours de ses prédications de Pérouse. Par ailleurs, il a pu rencontrer le général un peu partout au cours de ses pérégrinations apostoliques; il est même naturel, qu'étant fils de la province de Gênes, il l'ait vu au chapitre tenu à Gênes en 1302. C'est là le motif qui nous fait incliner à dater notre lettre de la Pentecôte de cette année.

Nous le constatons : il n'est pas un trait de la lettre d'Angèle qui ne convienne à Hubertin, il n'est aucun personnage connu de nous auquel elle puisse plus justement être adressée.

D) *Les trois lettres qui la précèdent.*

Si jamais on peut faire la preuve qu'Hubertin fut le destinataire de cette lettre, il faudra aussi, selon nous, en faire le destinataire des trois autres lettres qui la précèdent dans notre manuscrit, et qui commencent respectivement par les mots : *O fili mi, desidero cum tota me.... ; — Si lumen, o fili karissime...; — Rogo te, ego misera...* ; que nous trouvons aux feuillets 37r[b] et 37v[a et b].

Si brève, en effet, que soit la lettre *O fili mi*, elle a tous traits communs avec celle que nous venons d'étudier. Elle est écrite aussi à un familier d'Angèle, qui a connu, lui aussi, les voies de la Croix et de la douleur ; et qui s'en est

Digitized by Google

pareillement détaché, puisque sa mère spirituelle lui dit nettement de désirer croître et renaître à nouveau dans le désir d'être désolé. Si cet homme n'est pas Hubertin, avouons qu'il lui ressemble singulièrement (1).

Le destinataire de la lettre *Si lumen* veut la lumière de la grâce, l'éloignement des sollicitudes temporelles, des dominations nuisibles ; et Angèle lui conseille à cette fin la course vers la Croix et la prière continue (2). N'est-ce pas encore là Hubertin ?

Chose plus curieuse. La sainte mère rappelle à son enfant que c'est, lorsqu'il était plein de défauts, que Dieu a daigné le prendre pour fils et lui a promis d'être son père. Or, en 1305, en tête de son *Arbor vitae*, Hubertin dira que c'est dans la vingt-cinquième année de sa religion déformée, que Dieu le conduisit à elle, et que l'esprit du Christ fut de nouveau engendré en lui. Il apportera même le fait en preuve qu'elle a été constituée par Dieu même mère du bel amour à l'égard de plusieurs qui étaient auparavant relâchés (3).

Enfin, la vigilante mère prie cet enfant de n'être pas ingrat envers le Dieu qui l'a pris pour fils, de même que dans notre lettre elle demande à son correspondant de n'être point ingrat pour la Vierge bénie qui a pour lui tant de sollicitude (4).

La lettre *Rogo te* est, peut-être, plus significative encore. Son destinataire, qui paraît être dans l'épreuve (5), est un savant, et un homme très instruit de la doctrine d'Angèle sur la différence qui existe entre les fils légitimes et les fils adultérins de Dieu (6), et ce sont choses qu'Hubertin n'ignorait pas puisqu'il vient d'y faire allusion en parlant de l'esprit du Christ de nouveau engendré en lui.

C'est un homme que Dieu veut tout entier, mais que

(1) Lettre *O fili mi*, n. 1.
(2) Lettre *Si lumen*, n. 1.
(3) *Ibid.*, n. 3. — Cf. le texte d'Hubertin cité à la suite des lettres d'Angèle.
(4) *Ibid.*, n. 3. — Cf. lettre *Desidero multum*, n. 10.
(5) Lettre *Rogo te*, n. 1, 2, 3.
(6) *Ibid.*, n. 2.

Digitized by Google

l'on invite à s'occuper de choses temporelles et à se procurer des commodités, en un mot, c'est l'Hubertin de l'université de Paris et du concile de Vienne, celui qu'il a lui-même confessé dans l'*Arbor vitae* et l'autre que ses ennemis ont accusé (1).

C'est un homme de race qui en a l'esprit élevé, un homme sensible à la gloire, auquel Angèle crie « Cresce! Cresce ! Cresce ! — Croîs ! Croîs ! Croîs ! » pour lui faire sentir la noblesse de sa vocation et le relancer vers les hauteurs (2), et l'histoire est là pour nous montrer qu'Hubertin, né de la « gente » Ilia de Casal, n'était point insensible à de telles pensées.

Ce fils d'Angèle a si grande confiance en sa mère, qu'il lui a demandé de le bénir. Elle n'ose le faire ; mais elle avoue l'aimer au point d'être affamée de son avancement spirituel et de se dépouiller en sa faveur des bénédictions qu'elle a reçues de Dieu (3).

Enfin, comme au destinataire de notre première et principale lettre, la bienheureuse souhaite à celui-ci « lumière, amour et paix (4).

En résumé, nous ne prétendons pas avoir démontré que ces quatre lettres d'Angèle furent écrites à Hubertin de Casal ; mais bien que ce qu'elle dit à son correspondant convient étonnamment à ce religieux, et à ce qu'il a lui-même écrit de ses relations avec la bienheureuse. Ce serait une raison de plus pour voir en lui le fils dévoué qui fit approuver les œuvres d'Angèle. Dans ce cas, nous aurions à le contempler versant au dossier les lettres si intimes et si réconfortantes, qu'il avait reçues d'elle aux heures du découragement.

M.-J. FERRÉ.

(1) Lettre *Rogo te*, n. 2.
(2) *Ibid.*, n. 4.
(3) *Ibid.*, n. 5.
(4) *Ibid.*, n. 5.

Digitized by Google

TEXTE DES LETTRES D'ANGÈLE
ÉTUDIÉES DANS CET ARTICLE

(La distribution en paragraphes est notre œuvre. Nous l'avons introduite pour faciliter les recherches du lecteur.)

A) Lettre « *O fili mi* » (Ms. 342, fol. 37r[b]).

O fili mi, desidero cum tota me ut sis amator et sectator doloris. Et desidero cum tota me, ut tu sis desolatus ab omni consolatione temporali et spirituali, et hoc est mea consolatio ; rogo te ut sit tua. Ego non intendo servire nec amare propter ullum premium, set intendo servire et amare propter bonitatem Dei incomprehensibilem. Et desidero ut crescas noviter et renascaris in isto desiderio ut sis desolatus ab omni consolatione propter amorem Dei et hominis Jesu Christi desolati. Tibi non facio aliam licteram nisi istam, scilicet ut in unione divina crescas semper et in fame et siti esse (sic) desolatus semper dum vivis.

B) Lettre « *Si lumen* » (Ms. 342, fol. 37v[a]).

[1] Si lumen, o fili karissime, divine gratie concupiscis, si cor a sollicitudinibus elongare, si temptationes vis noxias frenare, si in via Dei perfectus esse desideras, ad Christi crucem currere non pigrescas. Vere enim non est alia via Dei filiis reservata qua Deum invenire valeant ac inventum retinere, nisi via et vita istius Dei et hominis paxionati, quam consuevi dicere et adhuc assero librum esse vite.

[2] Ad delectationem nisi per orationem continuam accedere nemo potest. Nam oratio continua animam illuminat, elevat et transformat. Illuminata enim lumine in oratione percepto, clare videt viam Christi preparatam et calcatam pedibus crucifixi ; per quam, dilatato corde currendo, non solum elongatur a mundi sollicitudine ponderosa, verum etiam supra seipsam ad divinam degus-

Digitized by Google

tandam dulcedinem elevatur, et sic elevata divino infocatur incendio ; ut sic elevata, illuminata, et infocata, in ipsum Deum hominem transformetur. Et hoc totum in crucis aspectu per orationem continuam invenitur.

[3] Unde, o fili mi karissime, ad istam crucem fugiens, ab eo qui in ea pro te moritur petas illuminari ad teipsum plenarie cognoscendum, ut, in cognitione defectus proprii profundatus, adsurgere valeas ad divinam bonitatem plenarius cognoscendam, que in hoc tibi incomprehensibilis apparebat, cum defectuosum ad suam filiationem te assumpsit et se tibi promisit esse patrem. Non sis ergo ei ingratus. Set tanti et tam amabilis patris studeas voluntatem in omnibus adimplere. Nam, si, in legitimis filiis, Dei patris beneplacitum non impletur, quomodo in adulterinis filiis adimplebitur? Adulterini filii appellantur, qui extra disciplinam crucis per carnis desideria evagantur. Set legitimi filii illi sunt, qui, suo magistro et patri pro se paxionato, student in omnibus conformari, scilicet in paupertate, dolore et despectu ; que tria pro certo, fili karissime, habeas complementum et fundamentum omnis perfectionis. Nam istis tribus que dixi, anima illuminatur veraciter, perficitur et purgatur, et ad divinam transformationem aptissime preparatur.

C) Lettre « *Rogo te* » (Ms. 342, fol. 37v[b]).

1. Rogo te, ego misera, care, quod, multum verecundor dicere, tu scis melius dormiendo quam ego vigilando, quamvis significes michi inde tribulationes, licet, si ego essem bona christiana, tribulationes essent michi consolationes.

2. Rogo etiam te quod non occupes te in rebus exterioribus de quibus es modo invitatus, et mundus ex parte sua continue invitat. Scitis enim bene melius quod aliud faciunt illi qui sunt filii solum per creationem, et aliud illi qui sunt filii per gratiam. Et non est dubium quod qui multum diligit, multum vult esse dilectus ; et qui totum dat, totum revult. Et ideo precor te, fili kari[s]sime, quod quidquid facis facias secundum velle suum ; et quia ego

Digitized by Google

credo quod sis filius Dei karissimus, et quod Deus velit te totum et non partem de te set totum, ideo rogo te quod nec causa perdendi seu adquirendi honorem et commodum temporale, moveat te, set secundum velle summi boni omnia facias.

3. Stude, fili karissime, quod fiat tibi potius quam tu alteri facias. Et hoc docet nos Magister, qui omnia substinuit et ipse noluit aliis facere.

4. Imple, fili mi karissime, mentem tuam gentilem (1) isto increato Deo, et operare, et respice ad nobilem vocationem quam Deus fecit de te. Si ipse Deus increatus fixit se in te, rogo te quod figas te in eo. Cresce! Cresce! Cresce!

5. Omnes salutationes nostre compleantur in resurrectione Domini et in eo qui est omnis salus. Juva me ad implendum desiderium meum affamatum de tuo profectu. Rogo summum bonum ut saturet me de tuo profectu. Lumen, amor et pax altissimi Dei sit tecum. Non sum digna dare benedictionem, nec merui; set, si ipse aliquid de benedictione vult dare michi, sua bonitate, ego exproprio meipsam et do tibi quantum vult ipse Deus. Deo gratias.

D) Lettre « *Desidero multum* » (Ms. 342, fol. 38r[a]).

1. Desidero multum, fili karissime, quod renascaris et renoveris. Desidero, fili, quod omnem negligentiam et pigritiam a te penitus expellas. Desidero etiam, filiole mi, quod non minus ores, non minus vigiles, non minus alia bona opera facias quando esset subtracta tibi gratia, quam si haberes ipsam gratiam divinam.

2. Bonum est, fili, et multum Deo acceptum, si cum fervore divine gratie oras et vigilas et laboras, et alia bona opera facias. Et tunc, fili mi, est Deo omnino gratissimum et acceptissimum, quando in subtractione gratie sive quando esset subtracta tibi gratia, quod non minus ores, non minus vigiles, non minus alia bona opera facias. Illa eadem operare sine gratia, que operaris cum gratia. Unde, fili, si

(1) Noter le mot *gentilem*, l'esprit de ta race, d'une race noble.

Digitized by Google

divinus calor sive fervor impellit te aliquando ad orandum, et vigilandum et exercitandum, tunc tu coneris quando ipsi Deo placet subtrahere tibi suum calorem et fervorem, sive propter tuum defectum ut plurimum, sive ut suam in te gratiam magis ampliet et augmentet, non minus orare, non minus vigilare, non minus omni bono operi insistere; et etiam si quando tribulatio et temptatio tibi venirent, que punire et purgare habent Dei filios, et esset tunc tibi subtracta gratia, coneris tunc non minus orare, non minus vigilare, non minus omni bono operi insistere, non minus contra temptationes resistere et pugnare ut possis vincere, ut saltem tua continua oratione, tuis vigiliis, tuis exercitiis, tua omnimoda importunitate cogas ipsum Deum ut dignetur tibi reddere calorem sue gratie et fervorem. Facias tu quod tuum est, fili mi; quia quod suum est bene faciet Deus. Oratio enim sforzata multum est superacceptissima, fili mi.

3. Propter ineffabilem et dulcissimum et consolativum respectum quem ego habeo in isto increato Deo, ipse Deus sua ineffabili bonitate facit me redire, et converti totaliter super te, et respicere in te; et videtur michi quod ostendat michi quidquid est in te interius et exterius, ita quod cum nova letitia, et ineffabili et omnino alia sum facta in te, in tantum quod oculos meos super te levare non possum. Et scias, fili mi, quod iste amor est ita intensus, quod rogo illum qui fecit, quod temperet eum; quia videtur michi quod non sim mea set tua. Unde dico intra meipsam : « Cui scribo, cum ego sim tu, et tu sis ego? » Si videres, fili, cor meum, omnino esses ligatus facere omnia que vult ipse Deus, quia cor meum est cor Dei [et cor Dei] est cor meum. Desidero, fili mi, quod risus qui incepit michi de te, quod crescat, quia in paradyso erit complementum suum.

4. Illud quod magis firmat animam in Deo et fortificat, est amor; et illud quod facit magis teneram est amor. Quodlibet horum habet suam convenientiam ; set, quantum credo hoc te scire, non explico illud.

5. Scias, fili mi, quod ego vivo cum maximo languore ; et hoc habet facere amor, quia quanto aliquid magis diligitur, tanto magis desideratur haberi. Et ideo, fili mi, [quia]

Digitized by Google

cum tota me desidero te habere ante istam majestatem divinam, ideo langueo. Adhuc, fili mi, magnum zelum generat iste amor, quia zelus est penosus; et propterea iste zelus est penosus, quia continue cum tota me timeo quod non sit aliquid quod impediat te in via Dei.

6. Et ideo, fili mi, cum tota me rogo te quod non leves oculos anime tue ab isto Deo homine paxionato, si tenes eos ibi, qui habent totam animam infocare; quod si non tenes eos, coneris cum toto te tenere eos et figere eos ibi. Adhuc, fili mi, desidero cum toto corde meo, quod si mens tua est elevata ad videndum istum Deum hominem paxionatum, bene michi placet; et si mens tua non est elevata ad videndum istum Deum hominem paxionatum, redi et reincipias a pede vel a capite, et arranna istas vias paxionis et crucis istius Dei et hominis paxionati. Quod si non potes reinvenire et rehabere cum corde, dicas sollicite et frequenter cum ore; quia illud quod sollicite et frequenter cum ore dicitur, dat cordi et fervorem et calorem.

7. Rogo etiam te, fili mi karissime, ego stulta, quod mundus non sit suppositorium tuum nec appodies te mundo, quia quicumque appodiaverit se mundo, inveniet se deceptum, quia mundus est omnino falsus; set suppositorium tuum sit iste Deus homo paxionatus. Unde quicumque videt istum Deum hominem paxionatum ita pauperem et plenissimum ineffabili dolore et continuo, et ita despectissimum et omnino adnichilatum, — et hoc videre esset per gratiam —, certa sum quod sequeretur ipsum per paupertatem et per continuum dolorem, et despectum et vilitatem.

8. De gratia divina, nemo potest excusari quod non possit invenire eam. Liberalissimus Deus liberalissime suam gratiam omnibus elargitur, hoc est volentibus et sequentibus eam.

9. Desidero etiam, fili mi, quod non impleas te nisi isto increato Deo, et quod in mente tua non sit alia impletura nisi ista impletura istius increati Dei. Quod si hanc impleturam, scilicet istius increati Dei habere non potes, teneas et habeas illam quam supra diximus, scilicet impleturam istius Dei hominis paxionati; quod si, fili mi, subtrahe-

Digitized by Google

retur tibi, non quiescas donec reinvenias et rehabeas unam istarum impleturarum, quia nullo modo est standum sine una istarum impleturarum.

10. Lumen, amor, et pax altissimi Dei sit tecum eternaliter, fili mi. Vale in Deo homine Jesu Christo et in Virgine matre ejus. Et rogo quod non sis ingratus isti Virgini benedicte, que tantum est sollicita de te. Et ora pro me, vilissima creatura, et pro socia mea M. que est multum infirma.

Le ms. 2864-71 de la Bibliothèque royale de Bruxelles, et le 2233 (11851-53) qui en est la copie, nous donne au fol. 31r, la leçon suivante de ce dixième et dernier paragraphe :

10. Lumen, amor, et pax altissimi Dei sit tecum, fili mi. Benedictio altissimi Dei sit tecum eternaliter, fili mi. Vale in Deo homine Christo et in Virgine matre ejus; et ora pro socia mea que est multum infirma et sollicite facit quod tibi promisit; et pro me vilissima creatura, et pro omnibus fratribus et sororibus tuis.

11. In eternum sumus obligate venerabili patri nostro et vestro fratri, Johanni generali ministro, de tanto beneficio nobis impenso vilissimis et abjectis personis. Ille, cujus est retribuere, retribuat sibi et tibi, fili mi.

Texte d'Hubertin de Casal.

Le texte d'Hubertin que nous donnons, est celui que nous fournissent les Bollandistes (AA. SS., Januarii t. I, p. 234), et qui est tiré de l'*Arbor vitae crucifixae Jesu*, Prolog., I, lib. I.

« Vigesimo quinto autem anno religionis meae deformatae (1298), miro modo quem praetereo, ad reverendae Matris et sanctissimae Angelae de Fulgineo, verae angelicae vitae in terris, misericorditer me adduxit notitiam. Cui sic cordis mei defectus et sua secreta beneficia revelavit Jesus, ut dubitare non possum ipsum esse qui loquebatur in illa : et sic omnia dona mea prima, per meam malitiam perdita, in immensum multiplicata restituit, ut jam ex tunc non fuerim ille qui fui. Et, in expertis prius suae veritatis inflammantis splendoribus, totam mentis meae faciem immutavit; et infirmitates et languores ab

Digitized by Google

anima et corpore sic repulit, et priores distractiones renovavit, ut nullus sanae mentis qui me prius cognoverit habeat dubitare quin spiritus Christi in me sit de novo genitus. Ac per hoc, velint nolint aemuli detrahentes sanctitati irreprehensibilis vitae illius sanctissimae animae, et mutationi divinae quae ad ejus verbum et meritum oritur in vita multorum, ipsa Angela est constituta a Deo, respectu multorum filiorum spiritualium, Mater pulcrae dilectionis, et timoris, et magnitudinis, et sanctae spei : quia veniunt eis omnia bona pariter cum illa, et innumerabilis honestas per manus illius, etiam multis qui fuerant prioribus temporibus dissoluti ».

Digitized by Google

UN DOCUMENT INÉDIT

SUR LA

SECONDE EXPÉDITION DES CAPUCINS

AU MARANHÃO EN 1614

On ne saurait affirmer avec Ferdinand Denis que la deuxième expédition des Capucins au Maranhão, celle de 1614, a été complètement ignorée des historiens français et portugais.

Bergeron la mentionne dans son *Traicté de la navigation et des voyages de descouverte* publié à Paris en 1630 :

« Durant que nos François étoient encores là, il se fit un « autre embarquement du capitaine *Pra*, qui partit du « Haure en 1613, avec un vaisseau dit le *Régent*, de « 300 tonneaux, portant environ autant d'hommes, entre « lesquels y avoit six capucins » (1).

Ferdinand Denis, dans l'introduction au voyage d'Yves d'Évreux, réimprimé en 1864, signale d'autres sources françaises (2).

1° Bourdemare. *Relatio de populis brasiliensibus*, Madrid, 1617, ouvrage introuvable.

2° La vie d'Archange de Pembroke, manuscrit qu'il n'a

(1) *Histoire de la première descouverte et conqueste des Canaries faite dès l'an 1402 par messire* Jean de Béthencourt... *plus un traicté de la navigation et des voyages de descouverte et conqueste moderne et principalement des François*, Paris, MDCXXX, p. 141.

(2) *Voyage dans le nord du Brésil fait durant les années 1613 et 1614 par le Père* Yves d'Évreux, *publié d'après l'exemplaire unique conservé à la Bibliothèque impériale de Paris, avec une introduction et des notes par* M. Ferdinand Denis, Paris, 1864.

Digitized by Google

pu découvrir mais dont l'existence est attestée par un Capucin.

3° La relation détaillée de l'expédition de La Ravardière sur les bords de l'Amazone, également perdue (1).

Il suppose en outre que la Chronique inédite des Pères de la Compagnie que l'on conserve à Evora doit contenir un récit de la campagne de 1614.

Lui-même, utilisant un manuscrit du fonds des Capucins de la maison rue Saint-Honoré, nous apprend que le chef désigné pour remplacer Yves d'Évreux était Archange de Pembroke, Écossais de noble origine qui n'avait pas cessé, depuis son arrivée à Paris, de remplir de hautes fonctions (custode en 1607, provincial en 1609, définiteur en 1613). Le nouveau supérieur fit choix de onze religieux au nombre desquels devait se trouver le P. François de Bourdemare, futur historien de l'expédition. Ils s'embarquèrent le 28 mars 1614 à bord du *Régent* commandé par Du Pratz, La traversée dura quinze jours. Avant d'atteindre le Maranhão, ils eurent à livrer un combat sur les côtes du Ceará : « quelques soldats allèrent à terre et trouvèrent divers « obstacles qui ne nous pronostiquèrent rien de bon ; « c'estoit quelques Portugais et un prestre séculier qui « animoient les Indiens contre les François; il y eut de la « batterie et nos soldats apprirent que les Portugais avoient « dessein de s'emparer de la côte du Maragnan et y chasser « les François, ce qui fit conjecturer à nos Pères qu'ils n'y « feroient pas grand fruict » (2).

Lorsqu'ils arrivèrent à Saint-Louis, Yves d'Évreux, réduit à une complète inaction par une sorte de paralysie, s'était déjà rembarqué. Des quatre missionnaires amenés

(1) Il est possible que cette relation se confonde avec celle dont parle Bergeron. « La Planque ayant séjourné là (à Lisbonne) sept mois, retourna en France et arriva à Guillebeuf en 1620. Il promet une relation fort ample de tout ce qu'il a veu et remarqué en huit ou neuf ans qu'il a demeuré en tous ces pays là ». P. 143 et suiv.

(2) *Voyage dans le Nord du Brésil*, Introduction, p. XVIII. Le nom que F. Denis n'a pu déchiffrer est Jericoaquara (baie des Tortues). — Il y avait parmi les Portugais deux Franciscains, Fr. Cosme de São Damião et Fr. Manuel da Piedade. Ce dernier connaissait à fond la langue et les mœurs des Indiens.

Digitized by Google

par Razilly, il ne restait plus au Maranhão qu'Arsène de Paris (1). Les Capucins constatèrent que la division s'était mise « parmi les choses de la colonie ». Ils échouèrent dans leur tentative de convertir en masse les Indiens. Archange de Pembroke, après avoir administré le baptême à 650 indigènes, reconnaît que « le nombre des chrétiens sincères ne s'élevait pas au delà de soixante auxquels il faut joindre une vingtaine d'enfants ». Denis en conclut que le supérieur, laissant plusieurs de ses missionnaires dans le couvent récemment construit, revint en France vers la fin de 1614 (2) avec Du Pratz qui conduisait à Paris Gregorio Fragoso, le propre neveu de Jeronimo de Albuquerque, chargé de négocier un accord entre les deux royaumes.

Deux documents portugais, dont Ferdinand Denis n'a pas eu connaissance, nous permettent de compléter et de rectifier sur quelques points les informations de source française. Le premier est la *Jornada do Maranhão*. L'auteur, Diogo de Campos, homme de guerre d'un mérite reconnu, a dirigé les opérations en qualité de *sargento-mor*. Son rôle paraît avoir été plus important que celui de Jeronimo de Albuquerque. Il nous raconte le curieux entretien qu'il eut avec Archange de Pembroke après l'armistice du 27 novembre 1614. Ce dernier proteste de ses intentions pacifiques et déclare avoir fait tous ses efforts pour empêcher le combat de Guaxindiba (3). Il se plaint en outre d'être placé, lui supérieur des Capucins, sous les ordres d'un protestant et annonce l'intention de rentrer prochainement en France afin d'exposer ses griefs à la reine

(1) L'un de ces missionnaires était mort. F. Denis, s'appuyant sur le témoignage de Claude d'Abbeville soutient que c'était le P. Ambroise d'Amiens. On lit cependant à la p. 299 des *Annales des RR. PP. Capucins de la Province de Paris* (manuscrit de la Mazarine) : « Le P. Arsène mourut dans ce pays des fatigues qu'ils ont d'aller de hameaux en hameaux pour baptiser et catéchiser les sauvages insulaires. Le T. V. P. Ambroise d'Amiens ramena en France quatre de ces sauvages qui eurent pour parrain et marraine le roy, la reine et les princes du sang ».

(2) Nous voyons par les *Annales* qu'il fut définiteur en 1615.

(3) Passage cité par Rocha Pombo, *Historia do Brazil* t. III, p. 693 « tratou Fr. Archanjo largamente da grande diligencia que elle e os mais Religiosos fizeram para que os Francezes não fossem a fazer guerra aos Portuguezes ».

Digitized by Google

régente (1). Il résulte de ces déclarations que La Ravardière allait être remplacé dans son commandement par M. de Pézieux, parent de Condé, au moment où celui-ci fut tué au combat du 19 novembre, et que le P. Archange se proposait de laisser au Maranhão deux religieux pour veiller sur les intérêts spirituels des Français et des indigènes (2). Mais prévoyant que la trêve ne durerait pas — crainte justifiée puisque l'ennemi ne respecta ni la seconde convention qui fixait un délai de six mois pour l'évacuation de Saint-Louis, ni la capitulation du 3 novembre 1615 — il cherchait à obtenir de Diogo de Campos la promesse que les deux Capucins, en cas de nouveau conflit, seraient placés sous la protection du clergé portugais qui se chargerait de les rapatrier (3).

Deux autres textes réimprimés par le baron de Studart à la suite de l'*Histoire portugaise* de Severim de Faria (4), *la Brève relation du voyage de la conquête du Maranhão* par Manoel de Sousa Dessa et l'*Interrogatoire des prisonniers français après la bataille de Guaxindiba*, nous permettent de déterminer dans quelles conditions fut livré le combat de Jericoaquara, qui marque le commencement des hostilités, et avec quelles ressources avait été organisée la seconde expédition.

Sousa Dessa accuse formellement les Français d'avoir pénétré le 19 juin dans la baie des Tortues avec l'intention de détruire le fort du Rosaire et de passer par les armes

(1) Ib. « que realmente não via jà a hora em que deixar tal terra aonde todos vieram enganados a estar debaixo da mão de um hereje que ainda que era bom companheiro e governara com quietação, que todavia era malsoante; e como tal estava ordenado que Ravardière se fosse a França, e em seu logar ficasse o dito defunto M. de Pisieux. »

(2) Ib. : « e assim determinava levar todos os seus Frades, dos quaes deixaria sómente dois para remedio daquelles catholicos que ali ficavam e de mais de 20.000 almas de Indios que haviam feito christãos. »

(3) Ib. : « porem que seria com tal condição, que vindo ordem para se os Francezes retirarem, que os Padres portuguezes tomassem a cargo o favorecel-os, tendo-os conventualmente consigo até os mandarem á França, porque a isto não ser, que os não deixaria.

(4) *Historia portugueza e de outras provincias do Occidente desde o anno le 1610 até o de 1640... escrita em 31 relações por Manoel Severim de Faria, chantre da Sé de Evora*, Fortaleza, 1903.

Digitized by Google

ses défenseurs (1). Cette affirmation, qui renferme une erreur de date, nous paraît suspecte. En effet, le document consulté par Ferdinand Denis établit que le *Régent* vint jeter l'ancre devant Saint-Louis le 15 juin. D'autre part le témoignage d'un prisonnier, Marin Hartier (*sic*), confirme les déclarations d'Archange de Pembroke et nous fournit les éléments d'une réfutation. Du Pratz, s'opposant à l'avis de M. de La Bastille qui voulait se faire conduire à terre, avait défendu à ses hommes de combattre et, pour éviter une bataille, ordonna de lever l'ancre (2). Il est permis de supposer que les Capucins ne furent pas étrangers à cette décision qui ménageait l'espoir d'un arrangement pacifique.

L'*Interrogatoire* nous apporte un certain nombre de renseignements précis tant sur les préparatifs de la seconde expédition que sur les péripéties du voyage. On ne saurait, à vrai dire, accepter sans réserves toutes les déclarations des prisonniers. Elles ont pu être déformées en passant du français au portugais et du portugais à l'espagnol. En outre, ces hommes de condition humble, en général illettrés, ont mal vu, mal entendu et ne s'accordent ni sur le nombre des Capucins, ni sur celui des nobles, ni sur celui des femmes qui faisaient partie de l'expédition. Il résulte néanmoins de leur déposition collective que tous furent engagés au Hâvre par les soins de Razilly. On leur payait d'avance une somme qui correspondait à 40 réaux d'Espagne. La plupart étaient des gens de métier : maçons, charpentiers, forgerons, tisserands, cordonniers, tailleurs. Comme on songeait à un établissement durable, une vingtaine de femmes s'étaient jointes à l'expédition. On comptait parmi elles trois indiennes mariées à des sauvages et baptisées à Paris. Ainsi qu'en témoigne la déclaration du tambour Binart, il y avait aussi à bord quelques soldats. Les nobles étaient l'infime minorité. On cite les noms de

(1) Ib. p. 152 « la qual nao vino al dicho presidio con determinacion de quemarle y degollar a los que en el estaban conforme ellos mismos confesaron despues de las pazes ».

(2) Ib. p. 140, *Interrogatorio aos prisioneiros franceses do combate de Guaxenduba.*

Digitized by Google

La Bastille, Longueville, Pinéry, page du roi de France. Le *Régent* fit escale à Saint-Vincent du Cap Vert et jeta l'ancre devant l'île de Fernão de Noronha. C'est en longeant la côte du Ceará pour gagner le Maranhão qu'il se heurta, dans la baie des Tortues, aux contingents portugais. La Ravardière ne disposait, avant l'arrivée des renforts, que de 50 hommes valides. Avec les 300 qu'amenait Du Pratz, le nombre de ceux qu'on pouvait armer fut porté à deux cents. Il ne s'agissait, en tout cas, que de troupes improvisées et sans aucune instruction militaire. Les futurs colons, trompés par de belles promesses, ne cachèrent pas leur mécontentement. Il y eut, dès le début beaucoup de malades. Le ravitaillement était difficile. On parlait de faire venir les vivres de France. Pour mettre fin aux réclamations, il fallut promettre aux ouvriers de les rapatrier aussitôt après la construction du couvent. Il était question, avant le combat de Guaxindiba, d'en renvoyer une centaine. Les Capucins, qui semblent avoir ignoré jusqu'au dernier moment les préparatifs de guerre des Portugais, se trouvèrent aux prises avec des difficultés innombrables que venaient encore aggraver, comme dans la *France Antarctique* au temps de Villegaignon, des querelles religieuses entre protestants et catholiques (1).

De ce qui précède et du texte que nous reproduisons ci-après, on peut conclure que les Capucins furent les véritables inspirateurs de l'expédition de 1614. Les premiers missionnaires avaient introduit dans la colonie un régime extrêmement sévère. Les fautes graves, manque de respect aux Pères, insultes aux Indiennes mariées ou non, pouvaient entraîner la peine capitale (2). Il résulte des témoignages concordants, français et portugais, que La Ravardière allait être remplacé, sur les instances du P. Archange par un catholique, M. de Pézieux. On constate enfin — et par là s'explique l'insuccès final — que l'expédition n'avait aucun caractère militaire. Le *Régent* emmenait des ouvriers pour bâtir un couvent et des moines pour évangé-

(1) *Interrogatorio aos prisoneiros*, p. 137 à 148.
(2) Rocha Pombo, *Historia do Brazil*, t. III, p. 665.

Digitized by Google

liser les Indiens. On ignore ce que devinrent les deux Capucins laissés au Maranhão après le départ de Du Pratz. Nous ne serions pas surpris que l'un d'eux fût le P. François de Bourdemare dont l'ouvrage parut à Madrid. En tout cas leur œuvre fut continuée, après 1615, par les deux Franciscains portugais, Fr. Cosme de São Damião et Fr. Manoel da Piedade. En 1617, sur la demande des conquérants du Maranhão, quatre Capucins de la province de Santo Antonio furent envoyés au Parà (1).

GEORGES LE GENTIL.

Fontainebleau, 3 octobre 1613.

Mandement de Louis XIII à Étienne Puget, trésorier de l'épargne, de verser la somme de dix-huit mille livres à Nicolas Boué, marchand à Paris, pour permettre aux Capucins d'équiper un navire et d'envoyer de nouveau de leurs religieux au Maranhão.

Original parchemin de 390 × 300 mill., signé et autrefois scellé sur simple queue (le sceau a disparu).

Collection André Philippe, à Épinal (2).

(Ni la Bibl. nat. ni les Arch. nat. ne possèdent d'ampliation de ce document.)

Louis par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, à noz amez et féaux conseillers les gens de noz comptes ||[2] à Paris, salut. Noz prédécesseurs roys ayans tousiours eu en singulière recommandation ce qui estoit de la gloire de Dieu et de l'augmentation de la religion catholique, apostolique ||[3] et romaine, nous désirons aussi les imiter en ce louable dessein, et témoigner à un chacun l'ardente affection que nous avons de la planter et faire florir mesmes jusques aux ||[4] lieux les plus éloignez. Et à ceste occasion, sur la suplication qui nous a esté faite par le Père Provincial de l'ordre (3) des Capucins de nostre royaume, de leur donner quelque ||[5] moien de

(1) ROCHA POMBO, *Historia do Brazil*, t. III, p. 701, note.

(2) Nous tenons à exprimer ici nos remerciements à M. André Philippe, qui a bien voulu nous fournir une copie de cette pièce.

(3) Honoré de Champigny.

Digitized by Google

faire équiper un navire pour retourner en quelques lieux et provinces loingtaines où ilz ont des religieux de leur ordre, qui y ont cy-devant esté envoiez et menez || [6] soubz la charge et conduite du sr de Rasilly avec quelque nombre de gentilzhommes et autres François, lesquelz religieux ont commancé à faire grand fruict en convertissant || [7] à nostredite religion et faisant baptiser un grand nombre d'idolastres et infidelles, comme ilz espèrent faire d'autres qui s'i présentent tous les jours. Pour ces causes || [8] et autres bonnes considérations à ce nous mouvans, et attendant que puissions cy-après envoyer plus grand secours esditz pays, selon que l'oportunité et l'estat de noz || [9] affaires le nous pourra permettre, avons, par l'advis de la Royne régente, nostre très honorée dame et mère, faict et faisons don par ces présentes ausditz religieux Capucins || [10] pour emploier à un si bon œuvre, de la somme de dix huict-mille livres, à icelle avoir et prendre sur les deniers tant ordinaires qu'extraordinaires de nostre espargne de la présente || [11] année ; et à ceste fin vous mandons et ordonnons qu'ayez à vériffier ces présentes selon leur forme et teneur ; après laquelle vériffication ainsi par vous faite, mandons || [12] et ordonnons à nostre amé et féal conseiller en nostre Conseil d'Estat et trésorier de nostredite espargne, Mre Estienne Puget, que des deniers tant ordinaires qu'extraordinaires de sa || [13] charge de ladite présente année, il paye et délivre comptant à nostre bien amé Nicolas Boué, marchant à Paris, employé au maniement des affaires desditz religieux || [14] Capucins ladite somme de dix-huict mille livres, de laquelle nous avons, comme dit est, fait et faisons don ausditz religieux Capucins pour employer à l'effect susdit et || [15] non ailleurs, sans que d'icelle somme il soit aucune chose déduit et rabatu pour le dixième denier destiné à l'ordre et milice du Saint-Esprit ; ne aussi que lesditz religieux || [16] Capucins ny ledit Boué soient tenuz de faire aparoir par le menu de l'employ et despence qui aura esté faict de ladite somme, dont nous les avons dispensé et || [17] rellevé, dispensons et rellevons par cesdites présentes, raportant lesquelles avec quictance dudit Boué audit nom sur ce suffisante, nous voulons ladite somme de XVIII m l. || [18] estre passée et allouée en la despence de ses comptes par vous gens de nosditz Comptes, vous mandans ainsi le faire sans difficulté. Car tel est nostre plaisir. || [19] Nonobstant quelzconques ordonnances, restrinctions, mandemens, deffences et lettres à ce contraires, à quoy nous avons dérogé et dérogeons par cesdites présentes. Donné || [20] à Fontainebleau le IIIme jour d'octobre, l'an de grâce mil six cens et treize, et de nostre règne le quatrième.

LOUIS
Par le Roy, la Royne
régente sa mère présente
BRULART.

Registrées en la Chambre des Comptes, ouy le procureur général

Digitized by Google

du Roy pour jouir par les impétrans de l'effect et contenu en icelles selon leur forme et teneur suivant l'arrest de ce faict (?), le douzième jour d'octobre mil six cens treize.

BOURLON.

Au dos : Enregistrées au Contrôle général des finances par moy soubsigné à Fontainebleau le IIIIe jour d'octobre m VI^c treize.

P. JEANNY (?).

Digitized by Google

SOURCES

DE L'HISTOIRE FRANCISCAINE

EN FRANCHE-COMTÉ

(*Suite*).

ANALYSE SOMMAIRE

DES DOCUMENTS TIRÉS DES FONDS MONASTIQUES DE LA PROVINCE

ET CONSERVÉS AUX ARCHIVES DU DOUBS

Abbaye de Sainte-Claire de Lons-le-Saunier.

(*2 articles*).

1. — Description et inventaire des sanctuaire, titres et meubles qui se trouvent en l'abbaye de Sainte-Claire après le décès de Suzanne de Moustier, abbesse. — Fol. 4. « Il est véritable qu'en l'an mil six-cent-trente sept et avant la désolation de ladite ville arrivée le vingt-cinquième du mois de juin de ladite année, fut dame Antoinette de Ronchaux, vivante et lors abbesse audit monastère, auroit fait porter en la maison de fut, et lors vivant, honnorable Claude Jacquemet dudit Lons, marchand, tous les sanctuaires et ornements d'église qui consistoient en trois ou quatre calices d'argent, burettes d'argent, croix et crosse d'argent et un reliquaire aussi d'argent, dans le chef du glorieux saint Denis Aréopagite, en chandeliers d'argent, comme aussi en chappes, chasubles et aubes, comme aussi tous leurs papiers et enseignements. Au moyen de laquelle

Digitized by Google

désolation et embrasement tous lesdits sanctuaires et ornements auroient esté perdus, mesme encore leur cloche, en sorte qu'ils ne fust retreuvé tant desdits sanctuaires et papiers que ce qui se treuvera cy après inséré ... » — Les dames de Pressia, religieuses, ont « recouvert des ennemis françois une croix d'argent aux pieds de laquelle sont les armes de Madame de la Moutonnière, lors vivante abbaisse audit monastère, deux chandeliers d'argent sur lesquels sont gravés les armes de fut Madame de Baisse, lors aussi vivante abbaisse et deux autres chandeliers où se voient les armes de fut madame de Montrichard, vivante, religieuse audit monastère ... » La cloche de l'abbaye a été achetée du sieur de Visargent. — Fol. 11 et ss. Traités de réception au monastère : de Lucrèce de Besse (1603); de Barbe d'Ugny, fille de François d'Ugny, sieur de La Baux, et de Renée de Laubépin (1615); d'Hélène de Montrichard, fille de Jacques de Montrichard, sieur de Nans et d'Éléonore de Lie; de Colette de Beaurepaire, fille de Philiberte Du Pin (1552); — Fol. 46. Recettes de l'abbaye pendant les années 1647 à 1650, etc. — Requête de Gabrielle de Pra à l'effet d'obtenir l'administration de l'abbaye à laquelle elle a été nommée à la mort d'Antoinette de Poligny (1674). — Apposition de scellés sur les titres, meubles et effets qui se trouvent au monastère à la mort de Jeanne-Marguerite de Belot-Villette (1762).

2. — Inventaire des meubles et papiers du monastère à la mort de Louise-Gabrielle de Pra, abbesse. — État des meubles de la chapelle, des vases sacrés, ornements, etc. — Fol. 7. Un tableau représentant l'abbesse défunte; un autre tableau qui est l'arbre généalogique de cette abbesse. Fol. 15 et ss. : analyses de titres : Traité passé entre Marguerite d'Andelot, abbesse et Pierre Prochain, de Lons, au sujet des droits de *langue* (1425); — même droit rendu à l'abbaye par : Pierre Maillot, de Poligny; Parrenin et Jean de Chamounard (1297). — Dîmes de Lay appartenant à l'abbaye (1656). — Traités de réception dans le monastère de : Antoine d'Andelot (1607); Anne de Moustier (1615); Jeanne de Salives (1576); Claude de Romans (1456);

Digitized by Google

Hélène de Montrichard (1515); Claude-Louise de Ronchaux (1631); Anne de Lénoncourt (1635); Peronne de Lallemand (1622); Marguerite de Poligny (1628); Antoinette de Poligny (1622); Marguerite de Champagne (1657); Marguerite de Lavernay (1661); Émée de Franey (1665); Louise-Gabrielle-Élisabeth de Pra (1662); Marie-Françoise de Beaurepaire (1667); Anne-Claude de Visemal (1669); Marguerite de Meria (1671); Gabrielle de Sivers (1772); Anne-Claude de Lezet (1672); Jeanne-Louise-Marguerite de Balay (1673); Louise-Gasparine de Pra (1699); Barbe-Louise-Gabrielle de Mollans (1699); Marguerite-Bernardine de Manthon (1699); Jeanne-Thérèse de Balay (1698); Anne-Élisabeth de Champagne (1692); Dorothée de Fussey (1678); Jeanne de Brancion (1677); Louise de Balay (1700); Marie de Beaurepaire (1704); Marguerite de Brancion (1704); Jeanne-Gabrielle de Moustier (1717); Jeanne-Élisabeth et Anne-Claude de Grivel (1717); Françoise-Gasparine et Claudine-Simone de Poligny (1720); Marie-Philippe-Rosalie de Mairot de Mutigney (1724).

Inventaire fait en 1762 à la mort de Jeanne-Marguerite de Belot-Villette, abbesse. — Traités de réception dans ce monastère de Denise-Philippe de Brancion (1628); Jeanne-Baptiste d'Ugny (1615); Antoinette-Suzanne de Montrichard (1694); Thérèse Huot d'Ambre (1704); Jeanne-Claudine-Thérèse de Germigney (1708); Dominique-Charlotte d'Hénin (1717); Jeanne Malivers (1734); Bonaventure-Hyacinthe de Germigney (1735); Claire-Marguerite de Froissard-Broissia (1735); Anne-Françoise-Gabrielle de Raigecourt (1736); Marie-Françoise et Gabrielle Hyacinthe de Mouchet-Battefort (1737); Marguerite-Nicole d'Évans (1737); Marguerite-Françoise-Bernardine et Jeanne-Françoise Dagay (1739); Marguerite-Nicole et Anne-Barbe de Bloise d'Aimonville (1743); Dominique-Charlotte d'Hénin (1717); Anne d'Escoraille (1719); Suzanne de Boutechoux (1737); Thérese-Antoinette de Vers-Vaudrey (1738); Gabrielle et Henriette-Gabrielle de Balay-Marigna (1739); Antoinette-Gabrielle de Bereur-Choisey (1739); Charlotte-Ferdinande Dagay (1741); Louise-Marguerite-Madeleine du Roux de Sigy (1744); Claude-Françoise du Roux de

Digitized by Google

Sigy (1746); Madeleine de Bernay (1757), etc. Mémoire sur procès relatif au refus par l'abbesse et les religieuses d'accepter dans leur monastère la demoiselle de Balay-Jousseau qui ne peut fournir les 16 quartiers de noblesse exigés (1735).

[Les titres de l'abbaye se trouvent aux Archives du Jura et se composent de 21 registres et 8 cartons (1332-1790].

ABBAYE DE MIGETTE (1)

(*2 articles.*)

1. — Notice sur l'abbaye fondée en 1324 par Jean de Chalon. — Donation à l'abbaye par Jean, bâtard de Chalon et Jeanne, sa fille, dame de Toulongeon, du domaine appelé « la Combe-Fagot » ou Petit-Abergement, situé sous le château de Montmahoux (2). — Accord entre Jean de Chalon et les religieuses au sujet de ce domaine (1410). — Quittances données aux dames de Migette pour la desserte de la chapelle de Montmahoux (1539). — Procès avec les habitants de Nans-sous-Sainte-Anne (3) au sujet de la Combe-Fagot (1570-1571). — Vente à l'abbaye, par Claude Boichet, d'une pièce de terre située au Petit-Abergement, (1590). — Arrêt du parlement de Dole qui maintient les religieuses dans la propriété de la Combe-Fagot et de ses dépendances, des bois de Bellebouche, de la Combe du bois de Ban et Combe-Ronde (1599-1600). — Constitutions de rentes au profit du monastère par : Léonard Jacques, sgr. de Nans (1622); les habitants dudit Nans (1623), et Louis Bévalet, du Crouzet (4); — par François Chiette et Anne Vuillermet, sa femme, de Villeneuve-

(1) Une étude sur l'abbaye de Migette, due au marquis Terrier de Loray a paru dans les *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon*, de 1888, p. 122-141. Dans les pièces justificatives, l'auteur donne une liste de toutes les dames qui ont fait profession au chapitre de Migette de 1325 à 1785.

(2) Cant. d'Amancey (D).

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

Digitized by Google

d'Amont (1) au profit de Jean Sombarde de Salins, dont les héritiers l'ont laissée à l'abbaye (1658); — par les habitants de Nans au profit de Claude Rollet, professeur à l'Université de Dole (1665); — par Jeanne Roussel, dudit Nans, au profit du monastère (1673). — Entrée chez les dames de Migette d'Ursule de Balay, fille de Emmanuel-Philibert et d'Anne-Catherine de Marnix (1675). — Constitutions de rentes : par Étienne et Sébastien Miget, de Levier, au profit de Ferdinand Descard et cédée à l'abbaye (1680) ; par Antoine Guignard, de Sept-Fontaines (2), au profit de Claude Martin, sgr. de Naisey (1680). — Opposition de Pierre Prost, de Salins, à la vente des biens de François Guignet (1681). — Constitutions de rentes par Jean Borne et Claude Duxin sa femme, au profit des frères Vuillaume, du Crouzet (1683); autres, au profit du monastère, par : Claude-François de Lallemand, baron de Lavigney (1667) ; — François-Alexandre de Lallemand sgr. de Vayte (1689) ; — Philippe Laurent de Lallemand, comte de Vayte (1738). — Traités de réception dans le monastère de : Claude-Henriette de Lallemand, fille de Claude-François et d'Alexandrine de Cointet ; Antoinette-Françoise de Lallemand, fille de Charles-Baptiste et d'Olympe-Hippolyte, comtesse de Valengin, dame de Mandeure, etc. (1710). — Vente, par les religieuses, à Alexandre de Goschard, sgr. d'Esseville, et à Adrienne de Tournon, son épouse, de deux fours banaux de Bletterans (1692) (3). — État des rentes dues à l'abbaye (1631-1634). — Travaux aux bâtiments du monastère; baux de ses revenus; arpentement des terres de Migette et de la Boicherie. — Traité de réception d'Adélaïde-Charlotte Cantineau de Commacre, fille de Jean-Charles-Gabriel et de Madeleine-Hilaire de Surtrey de Saint-Remy : — Plans de propriétés. — Procès et accord avec les habitants du Crouzet au sujet des bois de Ban et de Combe-Ronde. — Traité de réception de Henriette-Joseph et Marie-Madeleine Du Pasquier, fille d'Eléonor-Bénigne-François et de

(1) Cant. de Levier (D.).
(2) *Ibid.*
(3) Arr. de Lons-le-Saunier.

Digitized by Google

Marie-Joseph-Françoise de Maisod. — Reconnaissance de cens au profit de l'abbaye par Joseph et Jean-François Ramboz et Catherine Jussey leur mère, d'Arbois. — Transaction avec les habitants de Montmahoux au sujet des bois de « Chesne-Boichet » et « Combe-Fagot ». — Difficultés relatives à la réception dans l'abbaye de Marie-Élisabeth et Marie-Jeanne-Françoise-Gabrielle de Clebzatel (1) (1715). — Transaction passée entre Thérèse-Adrienne-Emmanuelle de La Rochelle, religieuse, et ses frères, au sujet de sa pension (1743). — Plan du bois du parc de Sainte-Anne (1719). — Inventaire et estimation des objets mobiliers destinés à la manufacture de porcelaine tenue par Alphonse Besson, dans les anciens bâtiments de Migette (1808).

2. — Inventaire rédigé en 1584 après le décès de Claude de Lambrey, abbesse ..... « des sanctuaire, meubles et lettrages... du monastère ». Dans l'église: un calice d'argent portant au pied les armoiries de la famille du Louverot; un autre, d'argent doré donné par Philibert de Portier dit de Frolois et Alice de Choiseul, son épouse, au pied duquel sont les armoiries de Bourgogne-Frolois surmontées d'une couronne royale; un autre, donné par Étienne de Reculot avec les mêmes armoiries que le précédent; une chasuble de soie grise donnée par Renaud de Voiteur, « au milieu de laquelle sont en broderie un escusson d'or à une bande de sable accompagnée à dextre et senestre de deux clefs à l'antique »; une autre chasuble de velours bleu, au bas de laquelle sont les armoiries du Louverot et de Montrichard ; une autre de velours cramoisi donnée par Guillaume de Portier-Frolois et Perronne d'Estival, son épouse, lors de la réception de leur fille Françoise,

(1) Les demoiselles de Clebzatel, entrées à Migette au mois d'août 1711, étaient originaires de Thann (Alsace). Leur père était grand bailli de cette ville ; leur mère, fille d'un chevalier d'honneur du Parlement de Metz, allié à une descendante de la famille d'Andelot d'Alsace. Par cette alliance elles appartenaient au prince de Porrentruy et au gouverneur de Rinsfeld; elles étaient aussi petites nièces de l'abbesse princesse d'Andelau. — Pour les détails de ce procès, voir aux archives du Doubs la coll. des *Factums*, tome XII, n° 574.

Digitized by Google

religieuse novice, en 1530 ; quatre autres chasubles « très anciennes toutes semées des armoiries des princes des maisons de Froloys, Chalon, Vienne, lesquels aussi issus du sang royal de Bourgoingne, sont principaulx fondateurs et advouhés de ladite abbaye » ; — une autre chasuble donnée par Adès de Champagne portant les armoiries de cette famille; une autre donnée par Poinçard de Poligny, portant ses armoiries. — Papiers : copie du testament de Gauthier Mourelot, sieur de Goux ; — pension accordée par Philippe de Portier à Alaïs de Portier, religieuse (1376) ; — autre, accordée par Moroux de Falletans à Gérarde, sa fille, religieuse (1378); — autre, accordée par Marguerite de Marnay à Pernette Brognard sa fille (1504) ; — autre, accordée par Jeanne de Reucourt, à Jeannette, sa fille, religieuse (1408); — autre, accordée par Renaud de Reculot à Jacquette, sa fille, religieuse (1361); — autre, accordée par Thiébaud Bontemps à Gueytte, sa fille (1395) ; — autre, accordée par Humbert de Cléron à Jeannette, sa fille (1375), etc.

Inventaire de 1624 rédigé après le décès de Jeanne de Poligny. Principaux titres : donation à l'abbaye du four d'Éternoz (1), par Jean de Chalon, sgr. d'Arlay (1334) ; — acensement du four banal de Labergement du Navois (2) à Anatoile d'Arson (1604); — donation de tous ses biens à l'abbaye par Anatoile Borne, du Crouzet (1606) ; — rente de 70 francs constituée par Guillaume de Poligny au profit de Béatrix, sa fille, reçue en l'abbaye (1613); — fondation au profit des religieuses par Jean Camu, du Crouzet (1622); — traité de réception d'Anne-Antoine d'Emskerque (1613) ; — constitution de rente au profit du monastère par Jean de Lezet, capitaine en « La Tour de Saint-Ouyan-de-Joux » (3), et Ursule d'Asuel, sa femme (1613) ; — autre, constituée par Jean Miget, de Levier, au profit d'Isabeau de Scey et de Anne de Cléron, religieuses (1592) ; — copie du privilège accordé par le pape Boniface aux religieuses de Sainte-Claire, de jouir des

(1) Cant. d'Amancey (D.
(2) *Ibid.*
(3) Ou St-Claude (Jura).

Digitized by Google

mêmes droits que les Frères Mineurs de Saint-François (1303). — Acte de profession de Jeanne de Lezet (1614) ; — pension constituée au profit de Marie de Jouffroy par le sieur de Gonsans, son père (1624); — autre, au profit de madame Sachet, sa petite fille, par la dame de Poligny, dame d'Évans (1521) ; — autre, au profit de Salomée de Montrichard, leur fille, par les sieur et dame de Verges (1622) ; — autre, au profit de Claudine de Chassey, par Claudine de Grachaux, veuve de Melchior de Chassey, sa mère (1622) ; — donation à l'abbaye par Antoinette de Granges de tous les biens que lui ont légués ses père et mère (1621), etc.

« Inventaire des sanctuaire, ornements d'église et sacristie, lettres, papiers, parchemins... de la royale abbaye de Migette, dressé par les soins d'illustre et révérende dame Madame Françoise-Prospère de Montrichard, abbesse dudit Migette, pour servir de monument et de document fidel en ladite abbaye ». — Fol. 2. « Arrangement des titres et papiers par ordre alphabétique des lieux qu'ils concernent ». — Sommaire de ces documents :

Arbois (1). Acensement par l'abbaye à Philibert Mévillot, d'Arbois, d'une vigne sise au lieu dit *Verreux* près de cette ville (1644).

Labergement du Navois (2). Amodiations des fours banaux de ce lieu à Antoine Maréchal, de Gevresin (3), (1541) ; à Anatoile Bouteau, d'Arçon (4) (1615), à Claude Saunier et autres, dudit Labergement (1603), etc.

Bletterans (5). Visite des réparations et des ouvrages à faire aux fours banaux dudit lieu (1553) ; — bail de ces fours (1624) ; — vente à Alexandre de Goschard, sgr. d'Esseville, et à Adrienne de Tournon, son épouse, de deux fours et de plusieurs prés, cens etc., appartenant à l'abbaye (1692).

(1) Jura.
(2) Cant. d'Amancey (D).
(3) *Ibid.*
(4) Cant. de Montbenoit (D).
(5) Arr. de Lons-le-Saunier.

Digitized by Google

Boischerie ou Grange-Combe-Fagot (1). Acensements : à Pierre Boischot, de Labergement, et à ses successeurs en droite ligne seule, de tous les biens dépendant de cette Grange (1502) ; ensuite à Jean Boischot (1516) ; à Guillaume, fils dudit Jean (1591-1655). — Bail des Granges de Migette laissé à Anatoile et à Claude Billamboz, frères, (1707-1716). — Arrêt du parlement de Dole maintenant les religieuses dans la jouissance et possession des Granges de Combe-Fagot, de Bellebouche, de la Côte-de-Ban et de la Combe-Ronde (1599). — Sentence du bailliage de Salins déclarant que ces Granges sont bien la propriété de l'abbaye et que les habitants de Nans et autres ne pourront la troubler dans cette jouissance. — Donation à la chapelle de Saint-Georges et aux religieuses, par Jean, bâtard de Chalon, sgr. de Montrichard, et Jeanne, sa fille, dame de Toulongeon, de ladite Grange de Combe-Fagot (1406). — Interdiction aux habitants de Villeneuve-d'Amont de passer à pieds ou à cheval sur la Grange des Conches (1628).

Le Crouzet. — Procès avec les habitants au sujet des bois dépendant de l'abbaye (1602). Baux et acensements de propriétés consentis par l'abbaye à Pierre et Antoine Borne (1440, 1624 et 1645); à Léonard Prévalet (1663); à Pierre Poulet (1606) ; à Besançon Borne (1440) ; aux frères Vuillaume (1679), etc., tous du Crouzet ; — achat par Jean Moutenet, de Salins (2), des biens vendus par décret de Louis et Jean Villaume (1616); vente, par Guyette de Boujailles, abbesse, à Besançon, fils de Junet Fagnon, du Crouzet, de l'échute de Guillemin dit Maître, de Conches (3) (1394); — donations faites aux religieuses par Étienne et Jean Gros, de Villeneuve (1501); par Pierre Bévalet, du Crouzet(1537). — Reconnaissances des habitants du Crouzet au profit de l'abbaye et état des redevances qu'ils s'engagent à payer annuellement (1406). — Les religieuses réclament à Philiberte de Luxembourg, princesse d'Orange, les amendes qui s'adjugent sur les habitants du Crouzet et

(1) Commune de Montmahoux (D.).
(2) Jura.
(3) Territ. de Villeneuve-d'Amont.

Digitized by Google

qui avaient été indûment levées par le procureur de la justice de Sainte-Anne (1512). — Traité passé entre les dames de Migette et les habitants du Crouzet et de Villeneuve au sujet des exercices de dévotion que ceux du Crouzet devront faire à Villeneuve et par lequel il est interdit aux habitants du Crouzet et de Sainte-Anne de faire enterrer leurs morts dans le cimetière de l'abbaye ni de célébrer les mariages dans leur église (1711).

Eternoz. — Baux du four de ce lieu laissés à Anatoile, fils de Jean Destain, dudit lieu (1601), à Jean Redet et consorts, du même lieu (1622).

Geraise (1). — Donation faite à l'abbaye par Othenin de Geraise, d'une rente de 30 sols assignée sur ses biens de Geraise, afin que les religieuses prient Dieu pour lui et ses successeurs (1325). — Vente faite à l'abbaye par Alice, fille de Girard Saint-Jean, de Geraise, d'une maison avec ses dépendances, sise audit lieu (1432), etc.

Gevresin — Amodiation des fours banaux à Regnaud Bachelet et consorts (1496). — Permission accordée à Claude et Nicolas Maréchal de construire des fours particuliers où bon leur semblera, moyennant le paiement annuel d'un cens de deux émines de froment ; — réduction de l'impôt mis sur la Boischerie (1708), etc.

Migette. — Épitaphe de Marguerite, femme de Jean de Chalon, laquelle mourut à Forcalquier en Provence le 5 décembre 1309, « dont le corps s'étant trouvé incorruptible douze ans après sa mort fut apporté au lieu de Migette et ensuite inhumé dans l'église dudit lieu par les ordres de Hugues de Chalon, son fils, qui y fonda le monastère des religieuses de Sainte-Claire qui y sont à présent et que sadite mère avoit eu dessin de fonder à Arlay (2) avant sa mort, après laquelle elle apparut plusieurs fois à sondit fils Hugues à qui elle dit : « Hugues, beau fils, tu ne le feras pas à Arlay, mais au lieu qu'on dit Migettes ». — — Arrêts de parlement de Besançon relatifs à la réception dans le monastère des demoiselles de Clebzatel en qualité

(1) Cant. de Salins (Jura).
(2) Cant. de Bletterans (J.).

Digitized by Google

de bienfaitrices et contre l'ordonnance du Père Laurent Morel, provincial des Mineurs Conventuels de la province de Saint-Bonaventure, qui imposait à l'abbesse « de coëffer et vêtir dans deux mois » lesdites demoiselles (1711-1715). — Extrait d'un arrêt sur requête présenté au Parlement de Besançon par l'abbesse, appelant comme d'abus des articles 2, 7 et 8 des règlements et statuts faits pour les abbayes de Migette, Lons-le-Saunier et Montigny, par les pères Mineurs Conventuels de Saint-François de ladite province de Saint-Bonaventure (1715). — Accord passé entre l'abbesse et Anne-Françoise de Maigret, novice, au sujet de la succession de Françoise-Bonaventure de Romanet (1703). — Arpentement des bois dépendants de l'abbaye et désignation desdits bois comprenant 174 arpents (1716). — Déclaration de Jeanne-Bonaventure de Toulongeon, religieuse, attestant avoir vu un coutumier en ladite abbaye, lequel contenait « que lorsqu'une dame de ladite abbaye décédoit sans avoir une nièce qui fust vêtue et coëffée, Madame l'abbesse héritoit de la défunte dame comme il fut pratiqué au regard de Madame de Velcley dont la nièce, demoiselle Jeanne-Antoine de Chassagne, n'hérita pas pour n'avoir été vêtue et coëffée... » (1703). — Délibération des religieuses qui auraient unanimement résolu « pour l'illustration de leur abbaye, étant de même condition que les autres chapitres de la province, de faire preuve aux personnes qui prétendent être reçues pour religieuses en ladite abbaye, de leur noblesse, comme elle se fait dans les autres abbayes et chapitres de cette province... » (1698). — Donation de 15 livres de rentes à l'abbaye par Isabelle de Chalon, dame de Vaulx, pour le salut de Jean de Chalon son père, de Marguerite de Bourgogne, sa mère, de Hugues de Chalon, son frère, et de Louis de Savoie, son époux (1328); — autre donation faite par Béatrix de Vienne, dame d'Arlay, d'une rente de 100 livres à percevoir sur les revenus des fours et halles de Nozeroy (1), Bletterans (2) et de l'Étoile (3) (1334); — autre, faite par

(1) Jura.
(2) *Ibid.*
(3) Cant. de Lons-le-Saunier.

Digitized by Google

Nicolet de Gevresin, de 20 sols de rente pour un anniversaire d'une messe à dire chaque année (1410); — autre, faite par D. Guye, de Boujaille, pour fondation de deux messes annuelles (1419). — Permission accordée par le provincial à la dame de Massol, religieuse, de sortir de l'abbaye pour aller voir sa mère et dissentiment de l'abbesse à ladite permission, comme portant atteinte à ses droits (1689). — Fondation d'une chapelle en l'honneur de Dieu et de saint Jean-Baptiste, par Jeanne, femme de Jean, bâtard de Chalon, sire de Montrichard (1384); — autre fondation faite par Jeanne de Toulongeon et de Montrichard et Jean, sgr. de Cotebrune, d'une messe « à nottes » à dire chaque semaine et de quatre anniversaires pendant l'année (1409). — Indult du pape Boniface VIII aux monastères de l'ordre de Sainte-Claire, relatif à la jouissance de tous les privilèges, libertés, etc. à lui accordés aux religieux et religieuses de cet Ordre (9 avril 1303), vidimé par l'official de Besançon. — Réparation d'injures proférées par Antoine Lallemand, de Levier, Jean-Baptiste et Claude Relier, du Souillot (1), lesquels « tête nue et à genoux auraient très humblement demandé pardon aux abbesses et religieuses... » (1699). — Élection de Germaine de Grammont, comme abbesse de Migette (1585). — Sur représentation d'Isabeau de Scey, abbesse, à Philippe, roi d'Espagne, duc et comte de Bourgogne, « au sujet des débilités et faiblesses qu'elle avoit, qui l'empêchoient de pouvoir plus vacquer au gouvernement de ladite abbaye », elle l'aurait supplié de lui accorder la résignation de son abbaye au profit de Jeanne de Poligny (1597). — Prises de possession de l'abbaye par Madeleine de Cointet, de Chateauvert (1625); par Madeleine de Précipiano (1644); par Hélène de Montrichard, comme coadjutrice (1660); par Françoise-Prospère de Montrichard (1697); par Nicole-Charlotte de Montrichard (1720). — Rentier ou terrier de l'abbaye rédigé en 1701. État des cens, droits, etc., reconnus à l'abbaye par les habitants du Crouzet, de Labergement-du-Navoy, de Gevresin (avec les noms des censi-

(1) Commune de Chapelle d'Huin, canton de Levier (D).

Digitized by Google

taires), d'Éternoz, etc. — Clause du testament de Hugues de Chalon par lequel il aurait ordonné que son « cœur seroit enseveli avec Madame Marguerite, sa mère, dame d'Arlay, au lieu de Migette et auroit aussi ordonné que ses héritiers feroient bâtir et achever entièrement l'église et le lieu qu'il avoit establi là pour y mettre religieuses Cordelières... » (1322). — Arrêt du Conseil d'État du roi, portant règlement pour l'abbaye (1730) (1). — Constitutions de rentes au profit de l'abbaye par Nicolas Arbelet, de Labergement, et Agathe Panier, sa femme (1725); par Claude Lestoublon, du même lieu (1721); par Claude Borne, dit Dodon, et Jean-Claude Borne, son frère, du Crouzet (1720).

Montmahoux. — Fondation d'une chapelle au château de Montmahoux par Jean, comte palatin de Bourgogne (1260); donation de cette chapelle à l'abbaye par Hugues de Chalon qui aurait assigné pour sa desserte 10 livres estevenantes à prendre sur les tailles de la prévôté du Bourg-Dessus de Salins (1381).

Moulins de Fonlizon, dépendant de Montmahoux. Droit de franche mouture sur son moulin de Fonlizon, accordé à l'abbaye par le prince d'Orange; procès de l'abbaye avec les habitants de Montmahoux au sujet du bois appelé « Chasne-Boichet ou Combe-Fagot » (1723).

Nans-sous-Sainte-Anne. — Procès de l'abbaye avec les habitants de Nans au sujet des limites du bois de *Bellebouche* (1569-1597), etc.

Sainte-Anne (2). — Hugues de Chalon accorde à l'abbaye l'affouage et bois de chauffage des bois morts dans ses forêts du Parc dudit Sainte-Anne (1387).

Salines de Salins. — Rentes sur ces salines accordées à l'abbaye par les sires de Chalon.

Villeneuve-d'Amont. — Accord passé entre l'abbaye d'une part, Huguenin Maillard et Blonde, sa femme, d'autre part, au sujet d'une pièce de terre sise audit Villeneuve, provenant de la succession de François Doman, sujet

(1) Voir aux Archives du Doubs : Actes importants du parlement B 2663, fol 283.

(2) Cant. d'Amancey (D.).

Digitized by Google

mainmortable du monastère (1462); arpentement et désignation des biens que l'abbaye possède audit lieu (1716); baux de ces biens laissés à Claude Michel (1595); à Gaspard Le Pin (1613); à François Marion (1634); à Pierre Bousson (1680); à Ferdinand Lambert (1712), etc. — Vente à l'abbaye par Vienet le Fou, dudit Villeneuve, de deux journaux de terre sis au lieu dit le « Sentier des Conches », territoire dudit lieu (1334). — Vignes d'Arbois chargées de cens au profit des religieuses, etc. — Fondation de Gabrielle de Belot d'Orsans, religieuse (1731). — Traités de réception de Gasparine d'Amagney, fille de François de Jouffroy de Novillars et de Marguerite de Vesoul, son épouse (1685), et de Anne-Marie-Françoise de Maigret (1701), etc.

Liste des abbesses de Migette.

Guyette de Boujailles, vers 1390.
Claudine de Lambrey, morte en 1585.
Germaine de Grammont, 1585.
Isabeau de Scey, avant 1597.
Jeanne de Poligny, 1598.
Madeleine de Cointet de Chateauvert, 1625.
Marguerite de Précipiano, 1644.
Hélène-Emmanuelle de Montrichard, 1679.
Françoise-Prospère de Montrichard, 1697.
Charlotte-Nicole de Montrichard, coadj. 1720.
Charles-Gabrielle-Scholastique de Franchet de Rans.

Abbaye de Montigny-les-Vesoul (1).

(*2 articles*).

1. — Donation aux Cordelières de Montigny par Isabelle de Chevroz, femme de Jean d'Annegray, de tout ce qu'elle possède en hommes et en terres à « Boissières-sur-

(1) L'histoire de cette abbaye a été écrite en 1853 par M. Vannier, curé de Montigny. Le manuscrit est conservé dans les archives de la bibliothèque de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

Digitized by Google

Chastoillon » (Bussières) (1) (1328). — Jean de Bourgogne exempte les habitants de Montigny du guet et de la garde qu'ils devaient au château de Faucogney (2) (1408). — Mainmise sur les revenus de l'abbaye au profit de Sa Majesté après le décès de dame Antoine de Cul, abbesse (1573). — Inventaire des reliques, vases sacrés, ornements, tapisseries, mobilier, etc., conservés dans les sanctuaires et chambres du monastère, fait après la mort de Catherine de la Rochelle, abbesse, en présence de : Anne de La Rochelle, sa sœur, Barbe de Cul, Béatrice de la Baume, Philiberte d'Avannes, Radegonde d'Aige ville, Anne d'Augicourt et Bonaventure Belin, religieuses (1583). — Choix d'une religieuse pour remplacer, comme abbesse, Catherine de la Rochelle. Philiberte d'Avannes, originaire de Bourgogne mais.née en Champagne, paraît posséder toutes les conditions requises de noblesse, de vertus, etc., pour être élue (1584). — Plainte adressée au Parlement de Dole par Anne-Claude et Anne de Byans et Bonaventure de Blistersvick, religieuses, contre Hélène de Visemal, abbesse, qui a accaparé à son profit tous les revenus du monastère et laissé impayées depuis quatre ans, les prébendes et pensions des religieuses (v. 1640). — Compte-rendu à Hélène de Visemal, dame de la Sauge, abbesse, par Bonaventure de Blistersvick, religieuse, de l'administration qu'elle a eue des revenus de l'abbaye, depuis le décès de Anne de St-Mauris, abbesse (1652-1654). — Requête du procureur général informant le Parlement de l'état lamentable des bâtiments du monastère dû à l'imprévoyance d'Hélène de Visemal (1664). — Projet de construction de chapelle à Échenoz (3) (1664). — Mémoire des revenus du monastère, fait le 13 mars 1681 par Claude-Louise de Ronchaux, abbesse. — Difficultés survenues entre Nicolas-François Millot, sgr d'Autrey, et les religieuses, au sujet de la réception de Joseph-Marie Millot, sa fille, dont la noblesse n'aurait pas été reconnue suffisante (1710). 1328-1710.

(1) Cant. de Rioz (H.-S.).
(2) Arr. de Lure (H.-S.).
(3) Cant. de Vesoul.

Digitized by Google

2. — Visite du monastère et inventaire des titres et papiers après le décès de Anne de St-Mauris-Gressoux, arrivé le 3 avril 1649. Principaux titres mentionnés : Fondation de l'abbaye par Helvis de Joinville, vicomtesse de Vesoul, qui dote le monastère du four banal de Montigny et d'autres immeubles (1287). — Achat par l'abbaye d'Anne d'Orsans, épouse d'Ermanfroy-François d'Oiselay, du moulin de *Chantereine* sis à Montigny, pour la somme de 4.300 fr. (1620); — bail de ce moulin laissé à Pierre Guiboulot, de Port-sur-Saône (1), et à Étienne La Barbe, son épouse (1631). — Droit accordé à l'abbaye de prendre son affouage, pendant douze ans, dans les bois de Port-sur-Saône (1581). — Cession au monastère par Mahaut d'Artois, comtesse de Bourgogne, dame de Salins, etc., de 12 livres à prendre chaque année en la saunerie de Salins (1320) et confirmation de cette donation par l'empereur Maximilien (1494). — Donation à l'abbaye par Jeanne d'Annegray, dame de Chalon, d'une partie de la seigneurie de Saulx (2), tenue par le monastère (1338). — Autre donation par Jacques de Vellefaux, du pré dit « La Rosière », territoire de Vaivre (3) (1515). — Autre donation, par Henri de Faucogney, doyen de Besançon, d'une chevance située à Montigny et provenant du prieur de Grandecourt (4) (1319); — autre, par Jean et Edmond de Faucogney, d'une partie des dîmes de Pusey (5), (1326); — autre, par Jean de Monte-Avion (?), sgr. de Flagy, d'une somme de 20 sols assignés sur les tailles dudit lieu (1302). — Clause du testament d'Helvis de Joinville qui donne à l'abbaye une portion de maison située à Montigny et habitée par le châtelain du monastère (1304). — Traité passé entre Philiberte d'Avanne, abbesse, et les habitants de Pusey au sujet des dîmes dues par ceux-ci au monastère (1596). — Transaction sur procès, relative à la succession du sieur Por-

(1) Arr. de Vesoul.
(2) Cant. de Lure.
(3) Cant. de Vesoul.
(4) Haute-Saône.
(5) Cant. de Vesoul.

Digitized by Google

cherot, de Saulx (1514). — Bref du pape Boniface VIII exemptant l'abbaye de toutes sortes de tailles, collectes, péages, etc., envers tous rois, princes et autres. — Achats faits par diverses abbesses, de Jean et Guillaume Frosterot, de Montigny, de divers immeubles sis audit lieu (1570); de Jean Mielin, d'un pré au même endroit (1636); d'Edme Tabourey, d'une pièce de terre sise audit Montigny (1575); de Hugues Othenin, de Vesoul, d'un champ de 7 quartes (1584). — Échange de pièces de terre entre l'abbesse et François Maugras (1624). — Donation au monastère par Jean d'Annegray d'une partie du four de Scye (1) et des dîmes de ce lieu (1534). — Constitutions de rentes au profit de l'abbaye par : Richard Coste, François, son fils, et Antoinette Bigot sa femme, (1628); Thevenin, veuve de Nicolas Gradoz, de Chariez (2), et Nicolas, son fils, (1623); Nicolas Rondot, de Montigny (1629); Pierre Grangeot, de Pontcey (3); Richard Blanchot, de Montigny (1617); Jean Belnet, de Chariez, et Adrienne Fidon, sa femme (1633); Jean Bresillet et Jeanne Tabourey, dudit Montigny (1625). — Jacques Quiclet et Humbert Rosselet, échevins de Montigny, au nom des habitants (1634); les habitants de Chariez (1633); François Bouveret et Françoise Larmet, sa femme (1629); Marguerite Grévy, veuve de Jean Gaudel, Claude, son fils, et Anne Faibvre, sa femme (1628); Jean Caresmantrant, de Noidans-le-Ferroux (4) (1632); — Sébastien Nief et Claude Huguenin, sa femme, dudit Montigny (1631); Guillaume Girard, dudit lieu (1618); Laurent Larmet et Françoise Muhot, sa femme (1629); Simon Rondot et Anne Goussery, son épouse (1630); Nicolas Nardin de Charmoille (5), demeurant à Vauchoux (6) (1626). — Suit la liste des objets précieux et meubles appartenant à l'abbesse défunte et au monastère.

(1) Cant. de Port-sur-Saône (H.-S.).
(2) Cant. de Vesoul.
(3) Cant. de Scey-sur-Saône (H.-S.).
(4) *Ibid.*
(5) Cant. de Vesoul.
(6) Cant. de Port-sur-Saône (H.-S.).

Digitized by Google

Liste des abbesses de Montigny.

Helvis de Ray, 1315.
Jeanne de Faucogney, 1354.
Alianont (?), 1381.
Catherine de Scye, 1401, 1421.
Jeanne de Voisey, 1475.
Marguerite de Franquemont, 1494.
Marie de Chenereux, 1507.
Guillemette de La Baume, 1532.
Claude de Vesoul, 1554.
Antoine de Cul, 1556.
Catherine de La Rochelle, 1575.
Philiberte (ou Philippe) d'Avanne, 1584.
Anne de Rochetaillée, 1598.
Béatrice de Précipiano, 1604.
Anne de St-Mauris, 1651.
Hélène de Visemal de la Sauge, 1653.
Claude-Louise de Ronchaux, 1674.
Françoise de Ciel des Magny, 1699.
Claudine-Antoinette de Rigaud du Tilleret, 1711.
Thérèse-Charlotte Pétremano d'Amondans, 1718.
Anne-Gabrielle de Monnier, 1724.
Anne-Catherine le Febvre d'Ormesson, 1768.
Marie-Charlotte de Tricornot du Trembloy, 1769.
Marie-Elisabeth-Charlotte de Guyot de Mancenans, 1788.

(Voir aux Archives de la Haute-Saône le fonds principal de ce monastère qui se compose de 15 articles (XIIIe-XVIIIe s.).

A. DORNIER.

(*A suivre*).

Digitized by Google

NOTES RELATIVES

AU SOUVENIR ET AU CULTE

DE SAINTE ÉLISABETH DE HONGRIE

EN BELGIQUE

A quelques kilomètres de Bruxelles, se trouve le village d'Alsemberg (1), dont la charmante église gothique renferme une Vierge miraculeuse, invoquée depuis longtemps par les fidèles en détresse, sous le vocable de Notre-Dame Étoile de la Mer (*Stella Maris*). Si l'histoire nous apprend que la construction de l'église fut commencée à la fin du XIVe siècle (2), à un endroit où déjà, en 1155, l'abbé Parwin, de l'abbaye du Saint-Sépulcre, à Cambrai, avait fait élever une chapelle (3), la tradition, cependant, encore vivace aujourd'hui, attribue l'érection du sanctuaire à une miraculeuse aventure (4) dont l'héroïne serait sainte Élisabeth de Hongrie.

Voici ce que les vieux textes racontent (5) :

Vers l'an 1230, Élisabeth, fille d'André II, roi de Hongrie et épouse du landgrave de Thuringe, « princesse qui

(1) *Alsemberg*, du néerlandais ALSEM (ABSINTHE) et berg (MONTAGNE). Les anciennes graphies du nom de la localité sont : Ausemberga (1243) ; Halsenberge (1415) ; Alzenberghe (1435) ; Alsenberghe (1491) ; Halsemberge (1686). WAUTERS (A.), *Histoire des environs de Bruxelles*, Bruxelles, 1855, t. III, p. 704, note.

(2) BOLS (JAN), *De Kerk van Alsemberg en haar mirakuleus beeld van O. L. Vrouw*, Leuven, 1910, p. 29 ; WAUTERS (A.), *op. cit.*, t. III, p. 708.

(3) WAUTERS (A.), *op. cit.*, t. III, p. 706.

(4) Cette légende aurait été recueillie d'abord par Gillemans, moine de Rouge Cloître (XVe siècle). WAUTERS (A.), *op. cit.*, t. III, p. 704 sq.

(5) *Historie der miraculeuse Kercke van Onse L. Vrouwe tôt Alsemberghe, gesticht door de heijlighe Elisabeth*..... Bÿcen vergadert door

Digitized by Google

a fait paroitre en divers lieux son zèle et sa dévotion singulière à la Bienheureuse Vierge, Mère de Dieu » était un jour en prière, lorsque lui apparut un ange, resplendissant de lumière, qui lui enjoignit, de la part de Marie, de partir pour le duché de Brabant où elle ferait ériger une église en son honneur.

La pieuse princesse, témoignant d'une grande promptitude à accomplir ce divin commandement se mit immédiatement en route ; elle se rendit chez la duchesse Marie, femme du duc de Brabant, Henri II, surnommé le Bon (1), lequel, par la suite, allait épouser, en secondes noces, Sophie, fille d'Élisabeth, et lui demanda un emplacement sur lequel elle pourrait ériger un sanctuaire.

La duchesse Marie « aïant appris cette révélation en reçut une très-grande joïe, loüant et bénissant la miséricorde de Dieu et lui accorda sa demande. »

Mais Élisabeth était « en peine et suspension », car elle ne savait en quel endroit il serait agréable à la Reine des anges de voir s'élever le temple qu'elle désirait.

Une nuit l'ange lui apparut derechef et lui ordonna de construire l'église sur une colline, appelée Alsemberg, où elle trouverait du lin en fleurs. Et cette même nuit le céleste messager se manifesta à trois filles « ausquelles ce champ appartenoit leur faisant entendre que c'étoit la volonté de Dieu, qu'elles laisseroient ce champ pour y bâtir une Église en l'honneur de la Vierge, Mère de Dieu. »

Et voici que les trois saintes filles, acquiesçant dévotement à l'ordre du messager divin, lui demandèrent toutefois de pouvoir différer la cession de leur terre de

H. L. V[AN] LATHEM, Bach. Vorm. in Godtheijdt, ende P[astoor] tôt Alsemberghe. — Tot Brussel,... 1643. Traduction française, parue sous le titre : *Histoire de la dévote et miraculeuse Église de Notre-Dame d'Alsemberghe; bâtie par s. Élisabeth, fille du roi de Hongrie, augmentée par Jean III, duc de Brabant et depuis achevée de bâtir par les habitans dudit Alsemberghe*, par M. LUCAS VAN LATHEM, bach. en la s. theologie et p[rêtre] de ladite Eglise. — A Bruxelles..... (s. d.) [XVIIIe s^le], dont nous extrayons nos citations.

(1) 1235-1248, VAN DER LINDEN (H.), *Handboek van belgische Geschiedenis*, Brussel, 1909, t. I. Tables.

Digitized by Google

quelque temps, afin de jouir, une dernière fois, de la récolte de leur champ. « Et l'ange, leur ayant entériné cette requête, leur commanda que le lendemain, de grand matin, elles iraient cueillir le lin, d'autant qu'elles le trouveraient tout ameuri » (1). Au point du jour elles se rendirent à leur champ : le miracle était accompli !

Et, second événement surnaturel, un fil de soie rouge tendu sur le champ, marquait les dimensions de l'église future (2).

Aussitôt la sainte donna ordre qu'on commençât à construire le temple d'après le plan céleste.

Hélas, il ne devait pas lui être donné de voir l'achèvement du travail demandé par la Vierge. Rappelée en Allemagne, elle dut renoncer à parfaire son œuvre. Jean III, duc de Brabant, délivré miraculeusement de captivité au cours d'une croisade, allait, d'après la légende, la continuer et les habitants du village devaient y mettre la dernière pierre (3).

On dit également que la statue miraculeuse fut donnée par Élisabeth à sa fille Sophie.

(1) Comme preuve de cet événement surnaturel, voici celle que Van Lathem nous donne (*op. cit.*, p. 10), outre la tradition et les peintures existant à l'église : « .....et aussi par des vieux plombs que l'on distribuoit aux prêtres qui chantoient l'office divin du tems immemorial : ayans d'un coté une M. d'un viel caracter qui signifie Marie et de l'autre une fleur de lin, pour temoignage, qu'un champ de lin en fleur meurit en une nuit miraculeusement ». Dans l'édition néerlandaise de 1643 (cf. plus haut), les deux faces des plombs sont reproduites, p. 9.

(2) Ce cordonnet de soie, en général rouge, se retrouve dans la légende de l'origine de divers sanctuaires belges, Laeken (Bruxelles); Lebbeke (Flandre Orientale); Haekendover (Brabant), etc. Cf. De Cock (A.), Teirlinck (Is.), *Brabantsch Sagenboek*. Gent., 1909-1912, t. II, p. 69.

(3) Tout ce récit est légendaire. En effet, rien ne nous permet d'affirmer que sainte Élisabeth vint en Brabant, quoiqu'en disent les opuscules pieux : « Si quelqu'un mal avisé me dit que cette histoire ne se lit point en la vie de s. Élisabeth on lui répond que plusieurs saints ont opéré quantité de choses que l'on n'a pas écrit; ainsi que s. Jean même avoüe de Jésus Christ qu'il aye fait beaucoup de choses qui ne sont pas écrites en son Évangile. Par ainsi l'on peut bien dire que s. Élisabeth a fait d'autres saintes actions, outre celles qui sont rapportées en sa vie sans toutefois qu'on puisse augurer avoir failli les anciens écrivains de sa vie. » *Histoire de la dévote et miraculeuse Église de N. D. d'Alsenberghe.....*, p. 11. D'autre part, le duc Jean III n'alla jamais en Terre Sainte.

Digitized by Google

Mais le culte de la *Maris Stella* prit bientôt de grandes proportions et nous voyons se fonder des confréries en l'honneur de Notre Dame d'Alsemberg dans différentes villes (1).

A Mons, notamment, cette dévotion fut très répandue et la procession jubilaire de 1769 nous montre, parmi d'autres groupes, l'histoire de la fondation de l'église d'Alsemberg. Voici ce qu'en dit un ouvrage contemporain, devenu rare à l'heure actuelle (2).

« Une cavalcade formée par la plus brillante jeunesse de la ville, précédée de tymbales et trompettes, annoncera au peuple la marche de cette célèbre procession. » Un héros portera la bulle de jubilé, accordée par N. S. P. le Pape Clément XIII d'heureuse mémoire, devancé des tymbales et trompettes du régiment d'Estampack, cuirassier. Ensuite le cortège processionel de l'illustre Chapitre royal de Sainte-Waudru. Après marcheront les confrairies suivantes, rangées en haïes, et précédées d'un héros portant une devise qui annoncera le sujet de l'histoire d'Alsemberghe.

La Confrairie du Saint-Esprit.

Un héros portera la devise suivante :

Voici l'illustre André, monarque de Hongrie,
Qui suit les étendarts de la Vierge Marie,
Près de lui son épouse éclatante en vertus
Consacre Élisabeth à Marie et Jésus.

Paroitra André II, roi d'Hongrie, dans une riche voiture, entouré de ses pages et de ses gardes ; ensuite celle de la reine Gertrude son épouse, accompagnée de ses dames d'honneur et de ses officiers de cour.

(1) A Ypres en 1315 ; à Tournai en 1652 ; à Mons en 1669. Van Heurck (Émile), *Les Drapelets de pélerinage en Belgique et dans les pays voisins.* Anvers, 1922, p. 9.

(2) *Histoire de l'Église miraculeuse et de la Sainte-Image de N.-D. d'Alsemberghe.* Mons, 1769, p. 43-45.

Digitized by Google

La Confrairie de N.-D. de Bon Secours.

Un héros portant cette devise :

Quel est ce beau soleil ? il éblouit mes yeux,
Ah qu'il est éclatant ! ah qu'il est lumineux !
C'est sainte Élisabeth, fille du roi d'Hongrie,
Qui augmenta en ce lieu le culte de Marie.
Divine Élisabeth, votre cœur généreux
Fait ériger un temple à la Reine des Cieux
A peine écoutez-vous le conseil des saints Anges
Que vous dressez un lieu pour chanter ses louanges,
Jettez les fondemens, ici sur ces hauts lieux,
Du temple destiné pour la reine des Anges,
Plus on est élevé, plus on est près des cieux,
Voici l'endroit marqué pour chanter ses louanges.

On verra sainte Élisabeth, élevée sur un char avec sa fille Sophie à son côté, et un ange qui l'exhorte d'aller au duché de Brabant, pour y faire bâtir une église à l'honneur de la Très Sainte Vierge, suivie des dames d'honneur.

La confrairie de N.-D. de Tongres (1).

Un héros portera cette devise :

De Marie à jamais publions la puissance
Ce que je vous annonce est digne de créance,
Elle envoie un filet pour montrer la grandeur
Du temple qu'on devoit bâtir en son honneur.

On verra sur un chariot, admirablement bien construit, le champ de lin au naturel, qui fera l'étonnement d'un chacun ; il y aura quatre anges, un à chaque coin, tenant un cordon de soïe, pour marquer la grandeur de l'Église ; et sur le derrière, une bergère qui fait paître ses moutons.

Un deuxième héros portera cette devise :

(1) Il s'agit ici de la confrérie en l'honneur de la Vierge de Tongre-Notre-Dame, village situé à 6 kil. de Ath (Hainaut), où l'on vénère depuis le XIe siècle une statue miraculeuse. Cf. VAN HEURCK, *op. cit.*, p. 438 sq., cf. également : DEVILLERS (L.), *La Procession de Mons*, Mons, 1858, p. 23, où se trouve une liste des confréries Montoises, qui accompagnaient la procession en l'honneur de la T.-S.-Trinité et de sainte Waudru.

Digitized by Google

Ces trois aimables sœurs ont donné leur terrain
A la Mère de Dieu, pleine de bienveillance.
Leur champ sur une nuit fut couvert d'un beau lin
Voilà le premier fruit de sa reconnoissance.

Paroitront en voiture, les trois Filles dévôtes à qui appartenoit le champ de lin, avec un Ange qui leur demande pour y bâtir une Église .... »

Si sainte Élisabeth est encore invoquée dans certaines églises ou chapelles, à Tournai, chez les Sœurs noires; à Thuin, chez les sœurs de Notre-Dame; à l'hôpital de Saint-Ghislain (1), à Mons, dans l'église qui porte son nom et qui fut fondée en 1345 par Isabeau d'Antoing, veuve de Gérard, sire de Werchin et de la Longueville, et par son fils Jean (2), il n'en est pas moins vrai que les pélerinages en son honneur ont toujours été assez rares.

Il en exista jadis un à Zoersel, commune située entre Lierre et Hoogstraeten, mais il est complètement tombé en désuétude, probablement à l'époque de la Révolution française. D'après une communication de M. Van Bavel, curé de la localité, faite à M. Émile Van Heurck (3), ce qui reste des archives de l'église est muet au sujet de ce culte, et les reliques de la Sainte ne sont plus l'objet d'aucune vénération. Seuls les volets du rétable qui surmonte l'autel et qui représentent des scènes de sa vie et les anciens drapelets de pélerinage disparus depuis des années, mais dont le cuivre se trouve conservé à l'église (4),

(1) Chalon (Jean), *Fétiches, idoles et amulettes*, S. Servais (Namur) [1920-1922], t. II, p. 68-69.

(2) Decamps (Gonzalès), *Mons et ses environs*, Mons (s. d.), p. 135 sq.

(3) *Op. cit.*, p. 493-494.

(4) Van Heurck, *op. cit.*, p. 493. Voici la description donnée par cet auteur de la gravure, datant de la seconde moitié du xviie siècle et signée J. B. Goossens.

« De gauche à droite, au premier plan, table d'autel ornée d'un antependium à cartouche enflammé un monogramme du Christ. Outre de petits pains ou d'œufs offerts à sainte Élisabeth, l'autel est chargé d'un grand reliquaire renaissance, représentant la bienheureuse à mi-corps, revêtue d'hermine, auréolée et couronnée, tenant un sceptre de la main gauche, faisant de la droite l'aumône à un pauvre qui lui tend la sébile. La base à renflement porte au milieu une ouverture pour placer les reliques. Comme repoussoir vue de chapelle, dont le mur du fond est d'un côté percé d'une fenêtre à meneau, de l'autre recouvert d'ex-voto, et orné en bas de lambris

Digitized by Google

attestent la dévotion populaire qui, un jour, entoura son nom dans la localité. Mais il existe cependant un endroit où la sainte est en grande vénération ; c'est Haeren (1), dont l'église lui est consacrée. La base du pélerinage de Haeren n'est autre que la sympathie, qui joue un si grand rôle dans les dévotions et dans la médecine populaires (2).

En effet, si l'on vient invoquer sainte Elisabeth à cet endroit, contre la croûte de lait et la teigne, c'est à cause de l'analogie existant entre le nom de la localité : Haeren, et la dénomination flamande de cette dernière maladie : Haarworm.

C'est surtout le premier mardi de chaque mois que les pélerins viennent prier sainte Élisabeth, arrivant parfois de très loin, car ce pèlerinage est célèbre dans toute la Belgique (3).

Les fidèles font trois fois le tour de l'église et déposent dans le creux d'un enrochement, servant de base à un calvaire placé contre le chevet du sanctuaire, des coiffures d'enfants, bonnets et casquettes, ou des linges ayant été utilisés comme pansements et imbibés de pus, car c'est une croyance fort répandue que l'on peut transmettre le mal au pansement.

Près de l'église se trouve une source nommée « Sinte Elisabeth bronneke » (la petite fontaine de sainte Élisabeth). Le pélerin va y puiser de l'eau, la fait bénir à l'église, et puis la rapporte chez lui pour la mélanger,

en forme d'arcatures aveugles cintrées, surmontées de petits frontons triangulaires correspondants.

Devant et à côté de l'autel, pélerins agenouillés, implorant la sainte le chapelet à la main. On remarque parmi eux un ecclésiastique debout, portant le rochet et l'étole et priant dans son bréviaire ; un seigneur à perruque, suivi de sa dame ; un cul-de-jatte et d'autres malheureux estropiés. Une carriole, et naïvement représentées en réduction au premier plan, des processions de pélerins, bannière en tête. Au loin, au milieu des arbres, l'église paroissiale de Zoersel et, dans les nues, le mot : *Soersel* ».

(1) Village jadis proche de Bruxelles, mais depuis peu annexé à la ville.

(2) De Cock (A.), *Volksgeneeskunde in Vlaanderen*, Gent, 1891, p. 29 sq.

(3) Chalon, *op. cit.*, t. II, pp. 68-69, cite le cas d'une femme venue, en pleine guerre, à pied, de Grammont, soit environ 40 kilomètres, pour obtenir la guérison de son enfant. Elle avait dû se mettre en route à deux heures du matin.

Digitized by Google

pendant neuf jours, à l'eau qui servira à laver le petit malade, ou à sa boisson.

Les offrandes, jadis nombreuses consistaient en beurre, pigeons, demi-têtes de porc, etc., mais elle ont beaucoup diminué depuis la guerre.

A quelle époque doit-on faire remonter l'origine de cette dévotion ? On l'ignore, mais une tradition veut qu'elle ait été déjà en honneur au temps des archiducs Albert et Isabelle ; d'autre part un vieux tableau qui représente la sainte soignant les malades et qui se trouve pendu dans l'église, porte la date 1723 (1).

Arrêtons ici ces quelques notes folkloriques relatives à une sainte franciscaine qui, si elle n'a pas laissé beaucoup de traces en Belgique, n'en est pas moins mêlée à une légende poétique et à des pratiques et des souvenirs dignes d'intérêt.

LUCIEN CRICK.

(1) VAN HEURCK, *op. cit.*, p. 181. Le drapelet, ancien, représente sainte Élisabeth, debout sur un reliquaire, couronnée et portant deux autres couronnes dans le bras gauche. Autour d'elle, divers pétitionnaires, parmi lesquels une mère présentant son enfant à la sainte et apportant un agneau en ex-voto.

Digitized by Google

MÉLANGES

NICOLAS GLASSBERGER ET SA CHRONIQUE DE BOHÈME

Mon but, en écrivant cette note, est de présenter aux franciscanisants de France quelques-unes des principales conclusions que j'ai formulées en détail pour les lecteurs anglais dans mon livre récent *Nicholas Glassberger and his work* (1), et cela afin de distinguer parmi ces conclusions celles que j'estime importantes de celles qui ne sont que subsidiaires. Incidemment le compte-rendu que M. R. Fawtier a donné dans le premier fascicule de 1925 de cette *Revue*, m'amènera à définir de nouveau plusieurs de mes positions. Les limites que je m'impose ne me permettent pas de reproduire dans le cadre d'un article les arguments qui occupent soixante pages de mon Introduction, toutefois je crois que les résultats auxquels j'arrive ne perdront pas à être présentés de manière plus concise.

Nicolas Glassberger, le chroniqueur franciscain de la fin du XIVe siècle, est connu pour avoir vécu à Nuremberg; il est regardé par les historiens franciscains comme l'auteur des trois ouvrages suivants :

1° Une copie ou une recension de la Chronique des XXIV Généraux. La copie en question est contenue dans un ms. du couvent de Sainte-Marie-des-Anges, à Hall dans le Tyrol. Une note qui figure au fol. 235 a jusqu'à présent été considérée comme une preuve suffisante que ce manuscrit a été écrit de la main même de Glassberger en 1491. Je pense, moi aussi, que c'est à juste titre.

(1) *British Society of Franciscan studies*, vol. XI, 1923.

Digitized by Google

2° Un petit traité publié à la suite du *Trilogium animae* de Louis de Prusse.

3° Une Chronique de l'Ordre franciscain.

Ces trois ouvrages sont assez connus de tous ceux qui s'occupent d'histoire franciscaine pour qu'il ne soit pas nécessaire de discuter à nouveau leur attribution.

Ma thèse est celle-ci : j'ai trouvé dans un manuscrit — le ms. 292 de la Collection Ceroni à Brünn —, un document intitulé *Major Cronica Boemorum moderna*, que je crois pouvoir démontrer être non seulement une œuvre de Glassberger, mais son œuvre olographe.

Considérons d'abord ce premier point. Si ayant reconnu avec certitude que le manuscrit de Hall est de la main de Glassberger, en comparant cette écriture avec celle du manuscrit de Brünn, il devient clair que tous deux sont du même scribe. M. Fawtier qui a examiné les spécimens des deux manuscrits que j'ai publiés hésite à admettre leur identité d'écriture. Je reconnais que M. Fawtier n'a pas eu le loisir d'examiner d'autres pages du ms. ; s'il l'avait eu, je crois que ses doutes se seraient évanouis et qu'il aurait été aussi bien convaincu que je le suis moi-même. D'autres érudits à qui j'ai montré le manuscrit de Brünn et les photographies du manuscrit de Hall, tel le professeur Robert Priebsch de l'Université de Londres et le professeur Josef Šusta de l'Université Charles à Prague partagent entièrement mon avis. Si un argument de plus était requis, on le trouverait en comparant les deux manuscrits et l'écriture d'une note — également de la main de Glassberger — dans le manuscrit 13671 de Vienne.

En outre, cette question d'écriture mise à part, il me semble exister d'autres raisons concluantes pour attribuer la *Major Cronica Boemorum* à Nicolas Glassberger. La plus importante est tirée du fait que l'auteur donne son nom au fol. 1 dans les termes suivants :

« Frater Nicolaus natus de Bohemia, educatus in Moravia, Ordinis Minorum de Observantia ».

Nous ne possédons pas par ailleurs d'information sur le lieu de naissance de Glassberger, ni sur le lieu où il a fait

Digitized by Google

ses études, mais nous savons que ses parents demeuraient à Olmütz, où il leur a rendu visite, et aussi qu'il était Frère Mineur de la Stricte Observance.

En examinant la *Major Cronica*, on reconnaît que ce n'est pas entièrement, ni même dans sa plus grande partie, une œuvre originale, mais bien une chronique composite dont le principal élément est la Chronique de Bohème dite « Pulkava ». L'auteur a mis à contribution un grand nombre de sources de toutes sortes et, en analysant son texte, j'en ai trouvé trente-quatre différentes. La Chronique dite « Pulkava » mise à part, les plus importantes des sources utilisées sont : L'*Historia Boemica* d'Aeneas Sylvius Piccolomini (Pie II), la Légende de la bienheureuse Agnès de Bohème, Cosmas et le groupe des Chroniques d'Erfurt et de Reinhardsbrunn.

Si l'on peut démontrer l'identité ou la grande similitude de différents passages dans le manuscrit de Brünn et dans les autres œuvres incontestablement attribuées à Glassberger, l'argument de l'identité même de l'auteur fondé sur l'écriture sera singulièrement confirmé. Ces preuves ont été données par moi. On verra que le passage relatif à la bienheureuse Agnès de Bohème dans le manuscrit de Brünn est précisément le même que le passage sur le même sujet dans la Chronique de l'Ordre, rédigée par Glassberger, et dans le manuscrit de la Chronique des XXIV généraux écrit par lui (et il est à noter que le passage en question est une addition au texte ordinairement connu de la Légende). De cela il ne faut pas chercher la raison bien loin. L'homme qui a écrit ces trois textes, a tiré ce passage de la Légende latine de la bienheureuse Agnès et nous pouvons indiquer exactement le manuscrit de la Légende qu'il a utilisé : c'est le manuscrit Misc. Hist. 146. E. VII. 19, de la bibliothèque royale de Bamberg; ce qui le prouve, c'est que l'auteur a reproduit sans changement dans ses trois œuvres au moins une petite erreur de texte qu'il n'était pas assez bon latiniste pour déceler.

Ma thèse principale est donc qu'il faut accepter comme l'œuvre indubitable de notre chroniqueur, le manuscrit de Brünn : 1° pour des raisons paléographiques, 2° parce que

Digitized by Google

le nom de l'auteur y est contenu, 3° en conséquence de parallèles certains entre ce ms. et les œuvres incontestées de Nicolas Glassberger.

M. Fawtier, à la fin de son compte-rendu, laisse le lecteur se demander ce qu'il doit admettre dans ma thèse. Il dit en terminant : « Il nous paraîtrait sage de l'attribuer jusqu'à preuve plus sérieuse à Frère Nicolas de Bohème » mais en réalité il se dispense de faire connaître s'il identifie ou non Frère Nicolas de Bohème avec Nicolas Glassberger.

Ayant exposé en ces quelques mots ma thèse principale et ce sur quoi je l'appuie, il me faut maintenant passer à quelques-uns des points moins sûrement établis, sur lesquels M. Fawtier a fait porter le principal de ses critiques. J'ai montré qu'il a existé à l'Université de Leipzig, entre 1424 et 1524, sept étudiants du nom de Glassberger, — trois d'entre eux ayant pour nom de baptême Nicolas —; j'ai suggéré que l'un des trois personnages a pu être le chroniqueur franciscain, mais j'avoue franchement que cette identification est l'élément le plus hypothétique de mon travail; je ne l'aurais jamais mise en avant, même à titre de supposition, si je n'avais pas découvert pour la confirmer la preuve suivante. J'ai trouvé que le grand humaniste allemand Hartmann Schedel était étudiant à Leipzig de 1455 à 1459, tandis qu'un Nicolas Glassberger l'était aussi de 1456 à 1458. Or j'ai fourni des preuves que le chroniqueur Glassberger s'est incontestablement servi de manuscrits existant encore qui ont notoirement appartenu à la bibliothèque de Schedel. C'est sur cette base que je fonde la présomption que Nicolas Glassberger et Hartmann Schedel ont pu être amis depuis qu'ils se sont d'abord rencontrés comme étudiants entre 1456 et 1458. Je reconnais qu'il existe diverses objections à opposer à la première partie de cette théorie. La date ci-dessus est plus ancienne que celle à laquelle on penserait voir Nicolas Glassberger dans une Université quelconque, étant donné que nous savons qu'il entra dans l'Ordre franciscain en 1472. De plus nous ne devrions pas nous attendre à le trouver inscrit dans le registre d'immatriculation comme *Misnensis* mais plutôt comme *Polonus*. Ces diffi-

Digitized by Google

cultés je les ai bien vues et je les ai exposées dans mon livre, et cela sans avoir besoin que M. Fawtier me les signale. C'est une chose de reconnaître que cette identification avec un Glassberger de Leipzig est problématique et très contestable, mais c'en est une autre de refuser d'accepter l'évidence pour ce qui est des rapports entre notre Glassberger et Hartmann Schedel, rapports qui sont fondés sur un examen détaillé de certains manuscrits de Schedel. Ce point du problème, et c'est de beaucoup le plus important, ne laisse aucune place au doute.

La méthode qu'a M. Fawtier de peser les preuves et de présenter ses déductions aux lecteurs est loin d'être satisfaisante. Voici ce qu'il dit :

« M. Seton ajoute, il est vrai, que « la clef de ces relations entre Nicolas Glassberger et Hartmann Schedel a été trouvée de manière inattendue ». Quelle est cette clef? La voici : le manuscrit de Munich Clm 476 « qui contient la *Major Cronica Bohemorum* de Nicolas Glassberger » a appartenu à Hartmann Schedel ».

M. Fawtier est d'avis que cela ne prouve rien et il passe à une page plus loin de mon ouvrage où il trouve que Clm 476 contient non pas la *Major Cronica Bohemorum*, mais la chronique de Pulkava. Le lecteur du compte-rendu de M. Fawtier, remarquant l'emploi qu'il fait des guillemets, ne peut manquer de supposer que j'ai changé de position et que j'ai modifié par la suite ce que j'avais dit précédemment. Le premier passage que M. Fawtier met entre guillemets, c'est-à-dire celui commençant à : « la clef » est une traduction de ce que j'ai écrit. Le second « qui contient la *Major Cronica Bohemorum* » paraît également reproduire mon texte, mais ce n'est point le cas. L'erreur provient uniquement de la mauvaise interprétation que M. Fawtier a fait des mots suivants :

« I have already observed that there must be some definite connection between that MS [Clm 476] and the Brünn MS, containing N. G. 's *Major Cronica Boemorum* ».

J'ignore si M. Fawtier n'a pas pu ou s'il n'a pas voulu suivre mon argumentation.

Le fait peut paraître de minime importance, mais je tiens

Digitized by Google

à le noter parce que l'usage fait par Nicolas Glassberger de ce manuscrit particulier de Schedel n'est pas un exemple isolé, car il m'a conduit à découvrir que Nicolas Glassberger s'était servi d'autres manuscrits et peut-être de livres imprimés appartenant à Schedel.

M. Fawtier ne prend pas la peine de copier soigneusement ma graphie. Il écrit *Bohemorum* là où, conformément à la manière de Glassberger, j'écris *Boemorum*. C'est un petit fait, mais il montre que son examen manque d'exactitude.

Un dernier point, avant de laisser M. Fawtier. Il se plaint de ma déplorable habitude de multiplier les initiales au lieu d'écrire les noms et les titres en entier. C'est certes avec un peu d'hésitation que j'ai employé les initiales N. G. et H. S. pour Nicolas Glassberger et Hartmann Schedel dans toute l'Introduction. Laissez-moi cependant assurer M. Fawtier que lorsque j'écrirai des nouvelles légères, les noms du héros et de l'héroïne seront invariablement donnés tout entiers (1).

Nous n'en avons pas encore fini avec Nicolas Glassberger.

Le problème de cette *Major Cronica* à laquelle Glassberger fait allusion dans quatre endroits de sa propre chronique de l'Ordre n'est pas encore résolu, car il est à noter que je ne prétends pas que la nouvelle œuvre que j'attribue à Glassberger soit cette *Major Cronica*.

La question des premières années de Nicolas Glassberger nécessite encore de nouvelles recherches. Ses relations avec Schedel méritent d'être aussi étudiées et je serais très surpris si de nouvelles investigations parmi les manuscrits de Schedel à Munich, notamment parmi les livres de prescriptions et les notes de malades de ce bon docteur, ne nous fournissaient pas quelque preuve que les deux hommes ont été amis personnels.

(1) Nous tenons à affirmer ici que nous nous associons pleinement aux critiques formulées par M. Fawtier contre l'usage de sigles abréviatifs. La place qu'ils font gagner dans la composition est chose si minime — peut-être une demi-page ou trois quarts de pages pour un volume comme celui de M. Seton, — que le gain réalisé sur la composition est loin de compenser la gêne qu'on impose au lecteur. C'est une vraie économie de bouts de chandelles (Note de la Rédaction).

Digitized by Google

Digitized by Google

Le P. Joseph du Tremblay.
Panneau de chêne du xviie siècle.

Digitized by Google

C'est une chose que le temps prouvera, comme il prouve bien des choses.

WALTER SETON.

MÉDAILLON SUR CHÊNE DE L'ÉMINENCE GRISE

Nous devons au R. P. Candide, Capucin, de nous avoir signalé l'existence de ce médaillon et d'avoir bien voulu nous en prêter très aimablement le cliché (1).

Ce médaillon a été exécuté sur l'un des quatre panneaux d'un bahut de l'époque, les trois autres panneaux portant les effigies de Louis XIII, d'Anne d'Autriche et de Richelieu. Chacun des médaillons mesure 42 sur 33 cm., la dimension totale du panneau étant de 68 sur 62 cm.

Le meuble est actuellement la propriété de Mme la Comtesse de Bruc de Livernières, née de Chabans, et se trouve dans son château de la Chapelle-Faucher (Dordogne).

La sculpture de ce médaillon trahit un artiste quelque peu primitif, au ciseau encore malhabile ; toutefois il a su rendre avec assez d'exactitude les traits du célèbre P. Joseph Leclerc du Tremblay, qu'il aura très probablement connus par une estampe.

Ce témoignage dans sa naïveté est intéressant en ce qu'il montre quelle place la mentalité des artisans ou de leurs clients attribuait au P. Joseph dans la direction des affaires du royaume.

H. L.

(1) Le P. Candide a publié ce médaillon dans le fasc. de mars 1925 des *Voix franciscaines* (Toulouse, 6, rue Sainte-Anne, in-8°), p. 65-68.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS

MAURICE BEAUFRETON. *Saint François d'Assise.* — Paris, Plon, 1925. In-12, II-340 p.

La nouvelle monographie de saint François que M. Maurice Beaufreton vient de publier se présente au lecteur avec une extrême simplicité et une horreur de la littérature qui ne sont pas ses moindres charmes. Peut-être ne se douterait-on pas de la solide substructure qui la supporte, sans les soixante-dix pages d'Appendices qui terminent l'œuvre. Trop de lecteurs s'abstiendront sans doute de les lire, mais c'est par elles qu'un critique se devait de commencer, car, au terme de l'examen que l'auteur consacre aux sources de la vie de saint François, on sait de quel esprit s'inspirera sa biographie. Les seules sources que M. Maurice Beaufreton considère comme pleinement sûres sont 1° les Opuscules du Saint (éd. Boehmer ou Quaracchi), moins : *a*) la lettre à saint Antoine de Padoue, que Quaracchi rejette avec raison et que Boehmer maintient comme douteuse ; *b*) l'oraison *Absorbeat* ; *c*) la lettre *Ad populorum rectores* ; 2° les *Légendes* de Thomas de Celano ; 3° à un degré inférieur, la *Légende* de saint Bonaventure, plus quelques témoignages isolés datant du XIIIe siècle. La caractéristique de l'œuvre sera donc d'éliminer le *Speculum perfectionis*, la *Legenda trium sociorum* et autres récits apparentés, qui paraissent suspects de préoccupations doctrinales étrangères à saint François lui-même. D'où il résulte enfin que, saint Bonaventure étant fortement influencé par Celano, et les Opuscules ne contenant évidemment pas la matière d'une biographie proprement dite, M. Maurice Beaufreton se trouve conduit à suivre l'interprétation générale de saint François que présentent les deux vies de Celano. Un simple coup d'œil sur les notes reportées au bas des pages permet de constater que l'œuvre est vraiment construite avec les seuls matériaux qui aient résisté à la critique des Appendices ; c'est à quoi, sans doute, elle doit son unité de ton et d'inspiration, bien des contrastes, artificiellement introduits dans la personnalité du Saint par l'apport de sources suspectes, se trouvant du même coup éliminés.

La distribution des matières à traiter est un problème difficile lorsqu'il s'agit d'une existence aussi complexe et riche en aspects divers. Le nouveau biographe l'a résolu de manière très heureuse en les répartissant sous quatre chefs principaux, dont chacun corres-

Digitized by Google

pond à l'un des quatre livres de l'ouvrage : I. *La jeunesse de saint François*; II. *La personnalité de saint François*; III. *L'action conquérante*; IV. *Le stigmatisé.* — L'importance, proportionnellement considérable, accordée aux quatre chapitres qui portent sur la personnalité de saint François, mérite également d'être signalée comme l'un des traits distinctifs de cette biographie ; les considérations relatives à la place des réalités invisibles dans la vie du saint, et à sa conception si personnelle de l'ascèse, sont parmi les plus heureuses d'un livre où les bonnes rencontres ne sont rien moins que rares. Pour tout ce qui est chronologie proprement dite, M. Maurice Beaufreton s'accorde avec les conclusions de Van Ortroy et de Henry Thode ; d'inspiration sensiblement différente de celle de M. Paul Sabatier, il se fait pourtant un plaisir de noter les interprétations qu'il lui emprunte (p. 181, note 3) ou les points sur lesquels il se retrouve d'accord avec lui ; nombre de textes et de faits peu ou point utilisés jusqu'ici se trouvent enfin mis en œuvre au cours de ce travail, avec une modestie qui n'empêchera pas les érudits de les remarquer.

S'il fallait caractériser brièvement la nouvelle interprétation de saint François que M. Maurice Beaufreton propose à ses lecteurs, nous dirons volontiers qu'elle est éminemment *raisonnable*. Ce n'est pas un mince éloge que nous avons l'intention de lui adresser, bien qu'il implique sa propre restriction. Le bon sens moyen n'est peut-être pas un critère suffisant de la vérité historique lorsqu'il s'agit de la personnalité d'un Saint, et surtout d'un Saint qui ne se réclama d'aucune autre sagesse que de la folie du Christ. C'est pourquoi, tout en louant le probe et sincère effort auquel M. Beaufreton s'est livré, nous ne saurions souscrire à toutes ses conclusions.

D'abord, puisque Celano apparaissait finalement comme la meilleure source, il n'eût pas été mauvais d'établir en quoi elle est absolument bonne. Pour notre part, nous la préférons aussi décidément aux autres que M. Maurice Beaufreton lui-même peut le faire, mais nous n'oserions faire le portrait de saint François, en nous en inspirant à ce point, sans essayer de savoir d'abord en quoi nous pouvons légitimement la suivre. Certes, un aussi consciencieux biographe a l'attention éveillée sur les lacunes ou les erreurs que Celano peut contenir (p. 270 ; p. 273), mais il ne semble pas s'être demandé si la personnalité même du saint, telle que Celano la décrit, est historiquement sûre, ou si elle ne résulte pas d'un point de vue adopté par le biographe sur son personnage. La partialité du *Speculum*, ou de la *Legenda trium sociorum*, est très sensible, donc peu dangereuse ; Celano, sans présenter aucune déformation du même genre, ni à un degré comparable, n'a-t-il pas cependant, lui aussi *son* saint François à nous proposer ? C'est un écrivain qui vise à l'effet (d'où un grossissement possible des erreurs de jeunesse du Saint dont il y aurait lieu de se méfier), un théologien qui systématise (par exemple, tout ce qui a trait au symbolisme franciscain, exact quant aux faits, nous y est offert comme illustration d'une thèse sur l'analogie universelle),

Digitized by Google

un interprète averti de la spiritualité du Saint, qui ne manque pas d'insinuer la théorie au milieu des faits (nous nous sommes souvent demandé si saint François n'avait pas été moins théoricien que le Saint de Celano, et dans quelle mesure il avait fait plus que vivre ce que Celano a pensé). Une critique psychologique d'un biographe à qui l'on accordait telle confiance n'eût sans doute pas été sans utilité.

Touchant les précurseurs de saint François, auxquels M. Maurice Beaufreton consacre un très utile et judicieux chapitre, il semble que l'auteur ait été uniquement préoccupé de comparer le mouvement franciscain aux Béguines, Umiliati, Vaudois, et autres sectes analogues (p. 142-146). C'est ne voir qu'un aspect de l'œuvre de saint François. L'Ordre qu'il a fondé est assurément apostolique, mais l'idéal érémitique en est inséparable ; son fondateur l'y a expressément incorporé, et ce n'est pas sur une place publique qu'il a reçu les stigmates. Or, par tout cet aspect très profond et de très grave conséquence, saint François continue saint Romuald et saint Pierre Damiani, dont l'état d'esprit et l'idéal monastique s'étaient assez largement diffusés en Italie pour que le nouvel Ordre ait pu s'en inspirer. Sur des points tels que la pauvreté, l'inutilité de la science, etc., saint François trouve chez eux des prédécesseurs que l'on aurait intérêt à étudier.

Enfin l'esprit modéré de M. Beaufreton s'est plu à reproduire les spéculations de saint François de Sales sur le mystère des stigmates (*Traité de l'amour de Dieu*, liv. VI, ch. 15). Elles sont en effet fort curieuses. Saint François de Sales s'efforce d'y établir le discernement entre ce qui, dans un tel miracle, revient à l'action interne de l'amour travaillant du dedans le corps du Saint, et à l'action externe du Séraphin, qui incise et blesse du dehors les pieds, les mains et le côté de l'extatique. « Avec quelle tranquille audace le saint docteur départage, dans la stigmatisation de François, ce qui est l'œuvre de celui-ci et ce qui doit être attribué au Séraphin ! A François la plus large part... » (p. 244), etc. Si telle est la tendance dont M. Beaufreton s'inspire, nous nous permettons de le renvoyer à saint Bonaventure pour se satisfaire pleinement; en se reportant à l'interprétation du miracle que donne le Docteur Séraphique, il pourra constater que l'audace de saint François de Sales n'était encore que timidité.

ÉTIENNE GILSON.

CAMILLE MAUCLAIR. *La Vie de sainte Claire d'Assise.* — Paris H. Piazza [1924]. In-16, xv-258 p.

Dans la préface de ce livre, M. Camille Mauclair a pris soin de décrire la méthode qu'il a suivie : « je ne citerai, dit-il, que quelques sources auxquelles le lecteur pourra puiser aussi aisément que je l'ai fait moi-même — la source essentielle étant l'âme elle-même de

Digitized by Google

la Sainte. Dans ces sources, la vérité historique est constamment mêlée à la légende. J'accepte l'une comme l'autre. Ce n'est pas le lieu de disputer sur la valeur spécifique de la « vérité historique », forcément lacunaire, et de la « légende », qui est l'effet d'une projection magique de l'émotion et du désir d'embellir, sans la trahir, cette vérité. Si, sur la trame primitive, des fleurs délicieuses ont été brodées, le temps les y a trop mêlées et fondues pour qu'aucune semble parasite, et elles n'ont été posées que sur le dessin secrètement persistant. La figure d'une sainte d'ailleurs, comme le chef-d'œuvre d'un maître, s'augmente légitimement, de siècle en siècle, de tous les apports des âmes qui l'ont admirée : elle les a rendus possibles et elle s'en enrichit indéfiniment. Ils deviennent sa substance elle-même. Claire n'est point seulement ce qu'elle fut, mais aussi ce qu'elle a fait imaginer, ce qu'on en imaginera encore : ainsi se continue sa vie légendaire, aussi réelle que son existence en Assise. Tout ce qu'on a pu lui prêter était déjà en elle, et tout ce qu'on pourra s'en représenter dans l'avenir lui appartient déjà » (p. x et xi).

Comme on le voit, le livre de M. Camille Mauclair s'inspire de la légende autant que de l'histoire, et je devrais dire : de la légende beaucoup plus que de l'histoire, celle-ci n'existant guère pour l'auteur qu'à travers le *Saint François d'Assise* de Johannes Joergensen et la traduction, publiée en 1917 par Mme Havard de la Montagne, d'une ancienne adaptation italienne de la biographie latine généralement attribuée à Thomas de Celano. Le procès de canonisation, découvert et publié par le P. Zeffirino Lazzeri, O. F. M. (*Archiv. francisc. hist.*, t. XIII, 1920, p. 403-507), n'a pas été consulté ; son examen aurait pourtant permis à l'auteur de constater qu'il est plus difficile, qu'il ne le croit, d'accepter à la fois l'histoire et la légende, celle-ci ne se bornant pas toujours à embellir la vérité — ce qui est déjà la trahir, — mais la déformant souvent au point de la rendre méconnaissable. Si M. Camille Mauclair connaissait le procès de canonisation, il ne dirait pas que le père de Claire appartenait à la famille des Scifi et la mère à celle des Fiumi (p. 1) ; il ne leur donnerait pas pour enfants la mythique Boson et la non moins mythique Penenda (p. 2) ; il ne placerait pas le départ de Claire pour la Portioncule dans la nuit du 18 au 19 mars 1212 (p. 93), mais l'avancerait à la nuit du 27 au 28 mars 1211 ; il donnerait pour compagne à Claire en sa fuite non pas Bona (et non Buona) Guelfucci (p. 97), qui était alors en pélerinage à Rome, mais Pacifica Guelfucci ; il ne mènerait pas le père de Claire, Favarone (et non Favorino) à l'assaut des couvents de Saint-Pierre et de Sant'Angelo di Panso (et non Saint Ange in Panzo, p. 103 et 105), pour la raison fort simple que Favarone était, semble-t-il, déjà mort. Et s'il avait lu, comme il le prétend, la *Légende* attribuée à Thomas de Celano, il ne dirait pas que, s'il faut en croire cet écrivain, François a imposé pour preuve à Claire de se revêtir d'un sac et de mendier son pain dans les rues d'Assise (p. 87). Cette tradition ne se lit en effet que chez Barthé-

Digitized by Google

LEMY DE PISE (*Analecta francisc.*, t. IV, p. 352), et elle prête à François un rôle qui répugne à tout ce que nous savons de lui qui, pour ménager le respect humain de ses fils, s'en allait seul quérir des aumônes (II CEL., 74).

M. Camille Mauclair connaît d'ailleurs mal saint François, qu'il qualifie de « fils du sang provençal » (p. 44) sur la foi d'une tradition dont l'origine ne remonte pas au delà du milieu du XVIIIe siècle; mal aussi les compagnons du Poverello. Il serait curieux, par exemple, de savoir comment Pierre Cattaneo pouvait être à la fois « chanoine de Saint-Rufin et conseiller laïc du chapitre d'Assise » (p. 62). L'auteur paraît d'autre part ignorer la langue italienne, ce qui lui fait écrire que « François » veut dire « le petit Français » (p. 4), que les habitants d'Assise s'appellent les « Assisiens » (p. 1, 72, 73, 188), et les habitants de Pérouse les « Pérousins » (p. 43). Mais je me souviens que M. Camille Mauclair est critique d'art. En cette qualité, il n'est pas sans connaître Pietro Vannucci, dit « le Pérugin »; il est donc à même d'apporter au moins une correction à son ouvrage.

Dans une pensée qu'on ne saurait trop louer, M. Camille Mauclair écrit : « je crois avoir mesuré combien il faut de prudence et de douceur pour ne pas blesser, lorsqu'on effleure de tels sujets, les consciences auxquelles la foi a été donnée et qui en conservent la grâce intégrale ; et j'espère que pas un mot en ce livre ne pourra les inquiéter » (p. VIII). On doit craindre toutefois que cet espoir ne soit déçu. Les « consciences auxquelles la foi a été donnée » accepteront-elles sans regimber des affirmations comme celle-ci, que rien, au surplus, ne motive : « Il y a eu chez François et chez Claire, ces deux héros de la non-possession, de grandes traces du joachimisme et même des doctrines vaudoises, mais intuitivement et, si l'on peut dire, à l'état pur » (p. 228) ? Et que diront-elles en voyant M. Camille Mauclair parler du cœur « adorable » de François (p. 160) ?

MAURICE BEAUFRETON.

FRÉDÉGAND CALLAEY, O. M. C. *L'Infiltration des idées franciscaines spirituelles chez les Frères-Mineurs Capucins au* XVIe *siècle*. Estratto della *Miscellanea Fr. Ehrle*, I. — Roma, Biblioteca vaticana, 1924. In-8o, 23 p.

Les aspirations des Franciscains spirituels, basées sur la thèse de la déchéance progressive de l'Ordre des Mineurs, suivie d'une réforme finale et parfaite, loin de s'éteindre au XIVe siècle avec leurs derniers tenants officiels, se retrouvent, deux cents ans plus tard, chez certains des premiers Frères Mineurs Capucins. Le P. Frédégand Callaey, archiviste général de l'Ordre des Capucins, en a retrouvé un témoignage éclatant dans la partie de la chronique de cet Ordre qui fut confiée, vers 1587, au frère Mathias Bellintani, écrivain réputé, dont saint François de Sales parle avec éloge dans l'*Introduction à la vie dévote* (édition d'Annecy, 1893, p. 71). Pour Mathias Bellintani,

Digitized by Google

l'Observance franciscaine, expression suprême de la perfection évangélique, s'étant toujours relâchée davantage au cours des siècles, a été restaurée dans sa première ferveur par la réforme capucine, qui est la réforme définitive, annoncée par les révélations et les prophéties depuis Joachim de Flore jusqu'à Hubertin de Casale et Angelo Clareno. Le P. Frédégand Callaey fait très bien voir comment Bellintani adapte les doctrines joachimites aux conditions religieuses de son temps ; adaptation décevante, d'où ne pouvaient résulter que la manie du merveilleux, le culte excessif de la lettre, l'outrance des idées et des attitudes. Heureusement, comme l'ajoute l'érudit auteur, parmi les religieux qui exercèrent sur l'Ordre naissant une influence durable, les plus éminents trouvèrent leur point de départ et cherchèrent leur point d'appui dans la seule réalité. Associant l'activité féconde à l'extrême pauvreté, ils ont gardé la réforme qu'ils instauraient des dangers de l'illuminisme.

MAURICE BEAUFRETON.

F. C. BURKITT. « *Scripta Leonis* » *and* « *Speculum Perfectionis* ». Estratto della *Miscellanea Fr. Ehrle*, III. — Roma, Biblioteca vaticana, 1924. In-8°, 24 p.

M. F. C. Burkitt, professeur à l'Université de Cambridge, estime que le *Speculum*-Sabatier ne nous donne pas le texte primitif des traditions qu'il rapporte, mais qu'il présuppose l'existence des *Documenta antiqua franciscana* que le R. P. L. Lemmens a publiés de 1901 à 1903 (3 vol. in-16, Quaracchi). Parmi ces *Documenta*, les deux opuscules dénommés *Verba s. Francisci* et *Liber de intentione s. Francisci* lui paraissent « des œuvres originales, traitant de la vie et des dits de saint François indépendamment des écrits de Thomas de Celano et fondés sur les réminiscences du dévôt ami et compagnon du Saint ». Le R. P. Lemmens, pour défendre l'authenticité des deux opuscules, faisait remarquer qu'ils se retrouvent, pour la plus grande partie, mais sous une forme différente, dans la *Legenda II* de Thomas de Celano (*Doc. ant. fr.*, t. III, p. 14). Regrettons que M. Burkitt ne se soit pas efforcé de déterminer leurs rapports exacts avec la *Legenda II*.

MAURICE BEAUFRETON.

GENNARO MARIA MONTI. *Una Satira di Jacopone da Todi contro Bonifazio VIII*. Estratto della *Miscellanea Fr. Ehrle*, III. — Roma, Biblioteca vaticana, 1924. In-8°, 23 p.

Au cours de sa mémorable étude sur *Les Poètes franciscains en Italie au* XIIIe *siècle*, Frédéric Ozanam, venant à parler de Jacopone de Todi, avait émis l'idée que, tout en retenant pour authentique la satire

O papa Bonifazio,
Molto hai jocato al mondo,

Digitized by Google

cinq strophes de cette pièce pourraient bien représenter une simple interpolation. Malheureusement Ozanam n'apportait pas de raisons décisives à l'appui de sa double conjecture et se bornait notamment à déclarer que, dans les strophes qu'il rejetait, « on ne reconnaît ni la sainteté de Jacopone, ni sa verve, ni l'éclat de son style ». L'hypothèse d'Ozanam, reprise après lui par Alexandre d'Ancona et, tout près de nous, par B. Brugnoli et G. Ferri, était féconde, et l'authenticité de la satire, en même temps que l'inauthenticité des cinq strophes incriminées, sont définitivement établies dans l'excellent mémoire de M. Gennaro Maria Monti, archiviste à Naples. M. G. M. Monti étudie la satire au double point de vue de son contenu historique et de sa tradition manuscrite. Au point de vue du contenu historique, les 11 premières strophes de la poésie sont adressées au pape encore tout puissant, et les strophes 17 à 20, les dernières, leur font suite logiquement en menaçant Boniface VIII du châtiment divin. Au contraire, les strophes 12 à 16 apparaissent comme un chant de triomphe contre un ennemi tombé, ce qui indique qu'elles ont été écrites après l'attentat d'Anagni et la mort du pape. Elles rompent l'unité de la pièce et la rendent contradictoire. Alors que tout le reste du poème répond pleinement à ce que nous savons de Jacopone et des Spirituels dont il est l'interprète, on ne comprendrait pas, sous la plume du poète mystique qui n'aspirait plus qu'à la paix du cloître, l'invective contre le pontife mort, et la vieillesse de l'auteur ne suffirait d'ailleurs pas à expliquer la verbeuse médiocrité des vers qu'on lui attribue.

Quant à la tradition manuscrite, M. G. M. Monti énumère tous les manuscrits du XIVe siècle où peut se lire la fameuse satire, et note à juste titre que, dans le manuscrit 4-IV-121 de la Chigiana, au Vatican, manuscrit probablement de la première moitié du XIVe siècle, tout comme dans le ms. II-VI-63 de la Magliabechiana, de la même époque, déjà signalé par B. Brugnoli, on ne rencontre pas les strophes interpolées.

MAURICE BEAUFRETON.

GIOVANNI MERCATI. *Codici del Convento di S. Francesco in Assisi nella Biblioteca vaticana*. Estratto della *Miscellanea Fr. Ehrle*, II. — Roma, Biblioteca vaticana, 1924. In-8°, 47 p.

Il y a déjà longtemps, Mgr Giovanni Mercati, l'éminent préfet de la Bibliothèque vaticane, avait relevé, dans le fonds Angelo Mai, des manuscrits provenant de l'ancienne bibliothèque du Sacro Convento d'Assise; la Bibliothèque vaticane ayant eu récemment l'occasion d'acquérir d'autres manuscrits de même provenance, il s'est trouvé amené à décrire comme suit les signes grâce auxquels il a pu les identifier.

Les manuscrits de l'ancienne bibliothèque du Sacro Convento se reconnaissent :

Digitized by Google

1° A d'anciennes attestations de propriété, lesquelles sont toutefois assez rares;

2° A une façon spéciale de numéroter les cahiers; ceux-ci ne sont d'ailleurs pas toujours numérotés et portent parfois la simple mention : « In isto libro omnes quaterni sunt... », mais, quand ils le sont, chaque cahier porte, au bas de la première et de la dernière page, une note indiquant son numéro, inscrit en noir au milieu d'un petit encadrement de virgules tracées en noir et rouge;

3° A l'ancienne reliure portant, au second plat de la couverture, un rectangle de parchemin, fixé avec des clous et indiquant, en gros caractères noirs, le titre de l'ouvrage et son immatriculation; celle-ci consiste dans une lettre de l'alphabet, avec désignation du rayon sur lequel le livre était placé;

4° Ou à une reliure grossière, à dos généralement de basane brune, racinée, avec titre doré et à plats de papier basané ou marbré, qui a remplacé l'ancienne à la fin du XVIIIe siècle ou au début du XIXe.

5° A une bande de papier, d'environ 0 m. 095 × 0 m. 012, avec l'inscription « Ex libris Bibliothecae sacri (?) Conventus Assisien. », imprimée au XVIIIe siècle; cette bande est collée le plus souvent au recto du premier feuillet sur la marge inférieure;

6° Enfin, pour les manuscrits antérieurs à l'année 1381, au commencement et à la fin du texte; le nombre des cahiers et les autres particularités répondent au commencement et à la fin du précieux inventaire publié par Alessandro Lieti (Assise, 1906).

Avant de devenir la bibliothèque municipale d'Assise, la bibliothèque du Sacro Convento a subi, à nombre de reprises, des pertes considérables. Mgr Giovanni Mercati établit qu'en dehors des manuscrits qui ont trouvé asile à la Vaticane, certains se trouvent à la Palatine de Florence et à la bibliothèque de Poppi; les indications si précises qui nous sont fournies permettront probablement d'en découvrir encore, tant dans les dépôts publics que dans les collections privées.

MAURICE BEAUFRETON.

AUGUSTE PELZER. *Un traducteur inconnu : Pierre Gallego, franciscain et premier évêque de Carthagène* (1250-1267). — Roma, Tip. del Senato, 1924. In-8°, 52 p. (Estratto dalla *Miscellanea Fr. Ehrle*, I, p. 407-456. Roma, Biblioteca vaticana, 1924).

La carrière de P. Gallego nous est connue, grâce à Jean Gilles de Zamora, un autre Franciscain, confesseur d'Alphonse X et précepteur de Sanche IV le Brave, qui a laissé nombre d'ouvrages la plupart inédits et trop peu remarqués. D'après ce témoignage, Pierre était entré en religion au couvent de Bastida, près de Tolède, et fondé en 1219. Il y succéda comme gardien à Alphonse Martin, son fondateur. En 1236, il était provincial, probablement de Castille. Ses grandes vertus l'avaient rendu cher au roi saint Ferdi-

Digitized by Google

nand et à son fils Alphonse. Quand celui-ci chassa les Maures de l'Andalousie et des autres principautés, il le présenta au pape comme futur évêque de Carthagène. Innocent IV sacra lui-même P. Gallego à Lyon, le 31 juillet 1250. Après dix-sept ans d'épiscopat, il mourut plus que septuagénaire, le 19 novembre 1267.

Un côté de l'activité de ce Frère Mineur, son rôle d'écrivain et de traducteur, paraît avoir échappé à toutes les recherches. Mgr Pelzer vient de mettre au jour deux de ses écrits, c'est-à-dire, deux traductions abrégées, faites d'après l'arabe et conservées à la bibliothèque du Vatican : son *Traité des animaux* et son *Économique* ou opuscule sur le *Gouvernement de la maison*. Le premier se lit dans le Vat. lat. 1288 (ff. 131 *r*-161 *r*) ; le second est conservé dans le Barberinus lat. 52 (ff. 22 *r*-24 *r*) et dans le ms. lat. 6818 (ff. 28 *r*-30 *v*) de la Bibliothèque nationale de Paris. Les deux écrits ont été composés pendant l'épiscopat de l'auteur, donc entre les années 1250 et 1267.

I. Aux versions latines des divers écrits zoologiques qui portent le nom d'Aristote, il faut ajouter la traduction *sui generis*, inconnue jusqu'aujourd'hui, de P. Gallego. Après avoir lu, dit-il, l'ouvrage d'Aristote sur les animaux en arabe et en latin, il en a fait une traduction abrégée. Il y a inséré quelques explications d'après le commentaire et les gloses qu'il avait trouvés, et retranché beaucoup de passages parce qu'ils constituaient des répétitions ou traitaient de choses inexistantes en son pays, en tout ou en grande partie, ou du moins de choses dont les noms étaient inconnus à ses maîtres ou auteurs, arabes et latins. Enfin, en quelques endroits, il a modifié la disposition de l'original. Il attribue le désordre « manifeste » de quelques parties, soit aux traducteurs, soit aux disciples d'Aristote, soit à ceux qui classèrent les parchemins de ses écrits après sa mort.

A quelles sources le Franciscain a-t-il eu recours ? « Depuis le commencement, dit-il, nous avons suivi, en somme, la plupart du temps le texte et l'arrangement de l'abrégé arabe; en quelques endroits peu nombreux nous avons procédé d'après Abenfarag et les gloses relatives à l'abrégé et à Abenfarag, et nous avons combiné le tout d'après nos vues personnelles, et en philosophe ». En même temps, il annonce son intention de reproduire surtout, jusqu'à la fin de l'ouvrage, l'arrangement et les vues d'Averroès.

En fait de textes latins, P. Gallego utilise certainement la version arabo-latine, due à Michel Scot, du *Liber Aristotelis de animalibus*, avant 1220.

L'abrégé arabe remonte probablement au philosophe grec, Nicolas de Damas, traduit en arabe par Ibn Zar'a, médecin chrétien de Bagdad, † 1008.

Quant à Abenfarag, il s'agit sans doute du prêtre syrien Aboulfaradj ibn at-Tayib, † 1043, auteur de versions et d'explications d'Aristote.

Enfin, il traduisait le résumé qu'Averroès, philosophe de Cordoue, † 1198, avait fait du *De partibus animalium*.

Digitized by Google

Comment le traducteur a-t-il exécuté son programme ? Que doit-on à P. Gallego en fait d'interprétations nouvelles ou d'observations personnelles ? « Ce sont là autant de questions dont la solution complète exige la découverte des textes arabes utilisés et la comparaison de leur contenu avec la version abrégée ».

II. Le *Gouvernement de la maison* présente un intérêt beaucoup plus général, parce que plus humain. — La fin de l'économie domestique, la vie conjugale, les relations des parents avec leurs enfants, celles des maîtres avec leurs serviteurs, l'acquisition et l'usage des biens matériels : voilà l'objet des cinq parties ou chapitres dont se compose cette traduction abrégée et dérivée de l'arabe, d'un résumé sur le gouvernement de la maison.

Quelle est la part du traducteur, que doit-il à la source arabe dont il se servait ? On ne peut le dire d'une manière précise. « Tel qu'il nous est parvenu, le texte latin doit son intérêt en partie aux phrases brèves, substantielles, souvent sentencieuses, quelquefois trop absolues dans l'expression de l'idée, aux locutions proverbiales avouées ou non, aux citations bibliques, aux exemples tirés des règnes végétal et animal et de l'histoire, surtout du roman d'Alexandre le Grand, à quelques aperçus philosophiques et physiologiques. De tout ce fonds, qu'y a-t-il lieu de mettre au compte du traducteur ? Je l'ignore, répond Mgr P. — Cependant un élément de la version lui appartient en propre, la langue du texte, et celle-ci suffit à le classer, malgré sa brièveté, parmi les monuments intéressants de la littérature médiévale, sous le rapport du vocabulaire plutôt que sous celui de la syntaxe ».

A vouloir rapprocher la version abrégée de P. Gallego d'autres *Économiques*, on pense naturellement à celle du Pseudo-Aristote, dont l'Occident latin ne paraît avoir pris connaissance qu'au XIIIe siècle. Vincent de Beauvais ignore l'écrit dans son *Speculum doctrinale*. En ce qui concerne saint Thomas d'Aquin et Albert le Grand, B. Hauréau affirme avoir vainement recherché, dans leurs œuvres morales ou politiques, une phrase quelconque de l'*Économique* d'Aristote. Mgr P. en a découvert trois citations dans Albert le Grand, sans pouvoir s'en expliquer la provenance.

La rareté des exemplaires montre bien que la version du Franciscain espagnol ne fut guère répandue. Il lui manqua d'abord d'être importée dans les milieux universitaires de Paris et d'y être exposée chez les libraires, ce qui l'eût disséminée partout. De plus elle subit aussitôt la concurrence d'une nouvelle *Économique* propagée au moins dans deux traductions gréco-latines de la seconde moitié du XIIIe siècle.

Nous conclurons avec Mgr P. : « Puissent les orientalistes nous fixer bientôt sur la valeur des versions de P. Gallego, en découvrant et en étudiant leurs originaux arabes et syriaques ! ».

HENRI LEMAÎTRE.

Digitized by Google

S. Thomae de Aquino. *Summa opusculorum anno circiter 1485 typis edita vulgati opusculorum textus princeps*, auctore B. Kruitwagen, O. F. M. — Le Saulchoir-Kain [Belgique] (1924). Gr. in-8°, viii-96 p., 10 francs.

Le texte actuel des opuscules de saint Thomas est emprunté plus ou moins directement à l'édition romaine des œuvres du saint docteur publiée en 1570-1571 sur l'ordre du pape saint Pie V. Cette édition romaine n'a pas été établie, en ce qui concerne les opuscules, d'après les manuscrits. Elle reproduit le texte donné par Pizzamano, évêque de Feltre, dans ses trois éditions des opuscules, parues à Venise en 1490, 1498 et 1508. Ces éditions ne sont pas non plus faites d'après les manuscrits. Pizzamano s'est borné à puiser, soit dans l'édition de cinquante-et-un opuscules de saint Thomas, publiée à Milan en 1488 par le Dominicain Saninas, soit surtout dans l'édition dite « Summa opusculorum ». C'est à l'étude de cette dernière édition, base de notre texte actuel des opuscules, qu'est consacrée la dissertation du P. Kruitwagen.

Nous ignorons où la « Summa opusculorum » a vu le jour. Se basant sur certains indices, le P. K. suppose qu'elle a dû être imprimée en Bourgogne, vers 1485, par un typographe errant, à l'aide d'un matériel portatif. Le prologue nous apprend que les opuscules de saint Thomas ont été recueillis « non sine ingenti labore et fatigatione multis retroactis annis in diversis mundi climatibus ». Quel est cet éditeur si méritant? Quelque Frère Prêcheur sans doute, puisqu'il appelle saint Thomas « doctor noster ». Il s'est enveloppé dans un anonymat que le P. K. n'a pas réussi à pénétrer et quand il parle de lui-même, il s'intitule modestement « inutilis didascalus ». Son but a été de mettre à la portée de tous les travailleurs les opuscules cités par Pierre de Bergame dans sa fameuse « tabula aurea ». Aux cinquante-deux opuscules admis par Pierre de Bergame, notre anonyme en ajoute quatre qu'il considère comme certainement authentiques et quatorze sur l'authenticité desquels il ne se prononce pas. Son travail paraît avoir été exécuté avec grand soin, pense le P. K., qui d'ailleurs laisse en dehors du champ de son enquête la recherche des manuscrits utilisés par le mystérieux « didascalus ».

La très érudite dissertation du P. K., dans laquelle l'auteur ne recule pas devant l'examen des détails en apparence les plus minutieux quand il espère pouvoir en tirer quelque conclusion utile, nous montre une fois de plus combien il reste de chemin à faire avant d'aboutir à l'établissement d'un texte critique des œuvres de saint Thomas.

R. Dalbiez.

Digitized by Google

ANTOINE DU LYS. *Histoire de saint Antoine de Padoue, sa vie, son culte*, 1191-1231, 2e édition. — Vanves (Seine), Imprimerie franciscaine missionnaire, 16, route de Clamart, 1924. In-8° 351 p., seize gravures hors texte.

Beau livre, bien imprimé, avec titre en rouge sur couverture blanche. Que vaut-il ?

L'auteur ne semble pas historien de profession. Pas d'étude des sources. Des références au bas des pages, dans le genre de celles-ci : Azevedo, lib. I., cap. I; Azzoguidi, n° 14, p. 43; Chronique des vingt-quatre généraux ; Pellegrino de Bologne; saint Antonin, *Chroniques* ... On se demande si ces auteurs cités sans plus d'appareil ont été vraiment consultés. Le doute augmente, quand à la p. 152, on lit : « BARTHOLI, *Liber sacrae indulg. S. M. de angelis*, man. 344 du Sacro Convento ». A. du Lys, pour sa dernière édition, ignore que Paul Sabatier a publié le traité de Bartholi en 1900, et que les manuscrits du Sacro Convento se trouvent à la bibliothèque municipale d'Assise.

Pas de traces des travaux du P. Ferdinand Delorme, du chanoine Lepître, de Léon de Kerval, de M. Mandach, qui ont renouvelé complètement l'histoire Antonienne.

Inutile donc de s'arrêter à la discussion des événements et des anachronismes. On aura le ton du volume par ces lignes, p. 132 : « Bientôt Antoine est à Marseille [pour se rendre en Italie]. Marie « qui l'avait voulu gardien [du couvent] de la ville du Puy, où elle « est honorée comme Notre-Dame de France, tenait à le séparer de « son royaume à Notre-Dame de la Garde ». — Ce n'est plus de l'histoire objective, c'est de l'harmonie préétablie.

HENRI LEMAÎTRE.

MICHEL ANDRIEU. *Le Missel de la Chapelle papale à la fin du* XIIIe *siècle*. Estratto dalla *Miscellanea Fr. Ehrle*, II. Roma, Biblioteca vaticana, 1924. — Roma, Tip. del Senato, 1924. In-8°, 31 p.

Les deux manuscrits les plus importants qui nous ont conservé ce missel, sont, d'après l'auteur, le ms. 100 de la bibliothèque d'Avignon et le Vaticanus Ottobonianus 356, qu'il avait déjà signalés dans la *Revue des sciences religieuses*, III, 1923, p. 175-177. Il place la transcription de ce second manuscrit sous le pontificat de Nicolas IV (1288-1292). On sait en effet que « ce pape, ancien général des Frères Mineurs, resta très attaché à son Ordre et n'oublia pas sur le trône apostolique sa qualité de fils de saint François. C'est ce titre qu'il voulut prendre dans l'inscription dédicatoire de la grande mosaïque absidale de Saint-Jean de Latran, qu'il fit refaire en 1290 (FRANCISCI PROLES, PRIMUS DE SORTE MINORUM || HIERONYMUS, QUARTI NICOLAI NOMINE SURGENS ||,

Digitized by Google

ROMANUS PRESUL...) (1). Les images de saint François et de saint Antoine de Padoue furent introduites dans la composition auprès de celles de la Vierge et des apôtres. Sainte Claire elle-même fut représentée sur une autre mosaïque qui décorait le déambulatoire de l'abside. Or, dans l'*Ottob.* 356, la fête du 4 octobre est ainsi annoncée : *Nat. beati Patris nostri sci Francisci Ordinis Fratrum Minorum* (fol. 5 v°). Pareillement, au 12 août, le nom de sainte Claire est écrit en rouge tandis que les noms voisins sont simplement en noir (fol. 4 v°). Puisque ce livre a été copié pour la chapelle d'un pape de la fin du XIIIe siècle, à quel pape pourrait-on songer, sinon au *filius beati Francisci*, qui, le premier de son Ordre, est monté en 1288 sur la chaire de saint Pierre ? L'auteur ajoute en note : « C'est par erreur que dans les récentes histoires du Bréviaire, le pape Nicolas III (1277-1280) est représenté comme ayant appartenu à l'Ordre franciscain ; cf. S. Baeumer, *Hist. du brév.*, trad. Biron, t. II, 1905, p. 24 ; P. Batiffol, *Hist. du bréviaire romain*, 3e éd., 1911, p. 246. »

En comparant ce missel avec le *Bréviaire de sainte Claire* (2), M. Andrieu remarque que ce dernier y a beaucoup puisé non seulement pour le calendrier, mais pour le propre du temps ; par contre ce bréviaire-missel a emprunté de larges extraits aux rubriques de l'*Ordinarium* papal, dont M. Andrieu n'a encore trouvé qu'un exemplaire, le ms. lat. 4162 A de la Bibl. nat. ; il « a copié dans l'*Ordinarium* plusieurs passages que le missel de la chapelle papale a laissés de côté » ; notamment la description de la procession du *Sudarium Christi*, de Saint-Pierre à l'hôpital du Saint-Esprit, qu'avait instituée Innocent III, pour le 2e dimanche après l'Épiphanie (A. Cholat, *op. cit.*, p. 61) ; les règles touchant la récitation des psaumes graduels qui n'avaient d'ailleurs rien à faire dans un missel (*Ibid.*, p. 57).

H. L.

Édouard Schneider. *Fra Angelico da Fiesole (1387-1455).* — Paris, Albin Michel [1924]. In-4°, III-170 p., 48 planches hors texte en phototypie.

La nouvelle biographie de fra Angelico que nous donne M. Édouard Schneider a été rédigée avec amour. L'auteur, qui n'ignore rien de ce qu'on a écrit avant lui sur le bienheureux, a parcouru tous les lieux où celui-ci fit séjour, et une profonde connaissance du *quattrocento* lui a permis de placer la vie de son héros dans le cadre historique où elle s'est déroulée. C'est dire que son livre se lit avec autant d'agrément que de profit.

Au point de vue spécialement franciscain qui est celui de cette

(1) Ph. Lauer, *Le Palais de Latran*, 1911, p. 193.

(2) Auguste Cholat, dans *Opuscules de critique historique*, t. II, p. 33-95.

Digitized by Google

Revue, notons que M. Édouard Schneider traite en plusieurs endroits des influences franciscaines qui ont pu s'exercer sur l'artiste dominicain. Il va jusqu'à écrire que « Fra Giovanni lut les poèmes constellés de pitié » de Jacopone de Todi. C'est peut-être aller un peu loin. La *laude* de Jacopone : *Una mota si fa in cielo*, qu'on nous montre traduite en la délicieuse ronde du *Jugement dernier* de Berlin, a-t-elle véritablement inspiré ce chef-d'œuvre ? Fra Angelico n'avait, pour le peindre, qu'à se souvenir de l'exquise *prose* qu'on récitait dans son Ordre au chevet des religieux agonisants :

O dulcis Frater, si recedis,
Cor tuum non doleat,
Sed quod placere Deo credis,
Hoc et tibi placeat ...
Fratres cuncti qui sunt juncti
Beato Dominico,
Cum videbunt te, gaudebunt
Et occurrent illico ...
Tunc tuas terget lacrymas
Benigna Dei dextera,
Et inter cunctas animas
Loca dabit florigera,
Ubi vernos et aeternos
Flores admiraberis,
Ubi sine quovis fine
Felix spatiaberis ... (1).

Assurément, saint François et l'Ordre des Mineurs occupent une place importante dans l'œuvre de fra Angelico. On peut en juger par la liste suivante, que j'extrais de mes notes personnelles :

Agram, Collection Strossmayer : saint François recevant les stigmates;

Altenbourg, Musée grand-ducal, n° 91 : Saint François devant le Soudan ;

Berlin, Musée de l'Empereur Frédéric, n° 61 : Saint Dominique et saint François;

Berlin, Musée de l'Empereur Frédéric, n° 62 : La gloire de saint François;

Cortine, église du Gesù, *predella* de l'autel : Saint Dominique et saint François;

Florence, San Marco : Saint François (sur le cadre de la Descente de croix) ;

La Vierge avec six saints, dont saint François ;

La Vierge avec six saints, dont saint Antoine de Padoue;

(1) Je m'aperçois que le rapprochement de cette *prose* avec les *Paradis* de fra Angelico a déjà été fait par M. Louis Gillet (*Histoire artistique des Ordres mendiants*, Paris, 1912, p. 259, note 1).

Digitized by Google

Saint François et saint Louis de Toulouse;

La Vierge avec huit saints, dont saint François;

Le Calvaire avec saints, dont saint François;

Le couronnement de la Vierge, avec six saints, dont saint François;

Paris, collection Chalandon : Rencontre de saint François et de saint Dominique;

Parme : Saint François et saint Dominique se rencontrent aux pieds de la Vierge;

Rome, pinacothèque du Vatican : Saint François recevant les stigmates;

Chapelle de Nicolas V : Saint Bonaventure.

Le grand nombre de ces représentations et leur charme irrésistible permettent-ils toutefois de voir en leur auteur un interprète authentique de l'esprit franciscain? On l'a prétendu souvent. Ainsi M. Henry Thode a cru pouvoir écrire : « Entre tous les artistes, aucun ne semblait aussi bien fait pour représenter saint François, pour ressentir et traduire profondément l'âme du saint, que frère Jean de Fiesole (*Saint François d'Assise et les origines de l'art de la Renaissance en Italie*, éd. fr., t. I, p. 101) ». M. Salomon Reinach dit de son côté : « Fra Angelico est le peintre par excellence du christianisme suivant saint François » (*Apollo*, p. 148). Et M. Louis Gillet : « N'est-il pas curieux que les âmes les plus suaves, celles qui remplissent le mieux l'idéal séraphique, un Jacques de Voragine ou un Angelico, appartiennent aux Dominicains » (*op. cit.*, p. 255)?

Je suis obligé de m'inscrire en faux contre l'opinion des éminents critiques que je viens de citer. Alors en effet que François, comme l'a montré M. Émile Mâle (*L'Art religieux de la fin du moyen âge en France*, Paris, 1908, p. 77), a révélé le pathétique au monde, l'Angelico s'est refusé à exprimer ce sentiment; ses Passions mêmes, tout comme les sculptures des maîtres du XIIIe siècle, éveillent en nous la tendresse, mais non la douleur. Son Christ en croix, son Christ de pitié peut bien verser le sang rédempteur en pluie féconde qui tombe sur les disciples agenouillés, le calme divin de son visage indique qu'il est déjà dans la gloire du Père. Son saint François n'est jamais l'ascète douloureux que Jésus fait boire au calice de la Passion; c'est le contemplateur de ce Christ glorieux, à la paix duquel il participe immuablement. Si, pour employer une expression de M. Émile Mâle, il y a quelque chose de François chez tous les grands mystiques du XIVe et du XVe siècle, fra Angelico est assurément celui chez qui s'en trouve le moins.

On a reproché à M. Édouard Schneider d'avoir appelé Lorenzo da Monaco ce Lorenzo Monaco dont les œuvres n'ont pas été sans influencer le doux moine de Fiesole. Encore que cette critique soit fondée, je préfère m'étonner du grand nombre de peintures dans lesquelles l'auteur se refuse à reconnaître la main de fra Angelico. Il me paraît excessif, par exemple, de ne pas attribuer à celle-ci la cru-

Digitized by Google

cifixion du Louvre (nº 1294), la rencontre de François et de Dominique de la collection Chalandon, la crucifixion avec le cardinal Jean Torquemada de la collection Noël Valois. Je me borne à dessein à des œuvres qu'on peut admirer à Paris. Les attributions de M. Édouard Schneider n'ont d'ailleurs pour base que des raisons d'ordre purement esthétique, ce qui n'est pas suffisant pour entraîner la conviction, et peut-être l'ingénieux écrivain eût-il eu intérêt à s'inspirer plutôt de la technique de la critique d'art, telle que l'a formulée Morelli (le Lermolieff qu'il cite dans sa bibliographie). Pour tout dire, entre le répertoire des œuvres de fra Angelico, tel que l'établit M. Édouard Schneider, et celui qu'a dressé Bernhard Berenson dans *The Florentine Painters of the Renaissance* (3e édition; New-York et Londres, 1909, p. 104-108), c'est celui-ci qui me paraît avoir le plus de chances d'être exact.

Cela ne m'empêchera point de relire les délicats récits de M. Édouard Schneider, et je ne serais pas juste si je n'ajoutais que l'excellente présentation de l'ouvrage les fait merveilleusement valoir. Solidité du papier; parfaite harmonie des caractères; sobre élégance des culs-de-lampe, bandeaux, lettrines; abondance des planches en phototypie, voilà qui fait une œuvre d'art d'un livre consacré lui-même à l'art.

Maurice Beaufreton.

A. G. Little. *Measures taken by the prelates of France against the Friars.* — Rome, 1924, Bibliothèque vaticane. In-8º, 22 pp. (Extrait des *Miscellanea Fr. Ehrle*, t. III, p. 49-66).

La résistance qu'opposa aux progrès des Frères Mineurs le clergé séculier de France est assez connue, comme aussi les incidents qui marquèrent cette lutte. Le plus célèbre peut-être est le concile de Paris en 1290, où le légat Benoit Caetani devait donner à ses auditeurs un avant-goût de la manière de Boniface VIII. La violente sortie du légat pontifical avait pour cause les demandes soumises par les prélats français au pape Nicolas IV et les mesures que ceux-ci prenaient contre les Ordres mendiants. C'est à cette querelle que se rattache le document publié par M. Little et découvert par lui au Public Record Office, où il porte la cote E. 135 1/11. C'est un petit rouleau de parchemin et le texte qu'il contient (texte non daté et auquel M. Little pour de bonnes raisons assigne la date 1289-90) est divisé en trois parties. La première, comme son titre l'indique, contient « *Istum modum procedendi in negocio quod habent prelati Francie contra Predicatores et Minores* ». Elle a surtout pour but de rechercher les moyens d'interdire aux frères de confesser les laïcs sans la permission des séculiers, qui seuls ont charge de leurs âmes. La seconde sous le titre « *Hec sunt super quibus prelati Francie proposuerunt et que pecierunt hiis diebus in curia Romana* », contient les propositions soumises, ainsi que l'établit M. Little, par Guillaume

Digitized by Google

de Mâcon, évêque d'Amiens, au pape Nicolas IV. Elles portent sur la prédication, la confession, l'inquisition et l'exemption des frères. La troisième partie contient quatre documents, justification canonique des mesures proposées dans les deux autres parties, c'est a savoir : la constitution *omnis utriusque sexus* et les bulles *Etsi animarum..*, *Quidam temere..*, et *Ad fructus uberes*. M. Little, après avoir publié le texte, étudie les circonstances dans lesquelles il a été composé et montre comment, dans un but de propagande, des copies en ont été répandues en Angleterre, où avait lieu une crise semblable à celle qui se produisait en France. Il montre aussi l'influence des décisions des prélats français sur le clergé séculier anglais. La publication du texte et l'étude qui l'accompagne sont dans la manière habituelle de M. Little, c'est-à-dire excellentes.

R. Fawtier.

Charles Cotton. *The Grey Friars of Canterbury, 1224 to 1538. A contribution to the 700th anniversary of their arrival in England.* — Manchester, University Press, 1924. In-8°, xv-112 p. [British Society of Franciscan Studies, Extra series, vol. II].

C'est en septembre 1224, au témoignage de Thomas de Eccleston, que débarquèrent à Douvres les premiers disciples de saint François. C'est cet événement considérable dont on a fêté le 700e anniversaire avec éclat. C'est à l'occasion de ces cérémonies commémoratives qu'a été publié le volume de M. Cotton.

La première étape des neuf disciples du *Poverello* fut en effet Canterbury. Ils y furent reçus au prieuré de la Sainte-Trinité (Christ Church) où ils demeurèrent deux jours. Quatre d'entre eux poursuivirent leur voyage jusqu'a Londres ; les cinq autres demeurèrent à Canterbury. D'abord logés à l'hospice des pauvres prêtres, ils reçurent ensuite une petite chambre dans les bâtiments de l'École ; enfin, peu après, Robert de Gloucester, maître de l'hospice des pauvres prêtres, leur fit don d'une pièce de terre et leur construisit une chapelle « *satis honestam pro tempore* » dit Thomas de Eccleston ; celui-ci ajoute que, les Frères Mineurs ne pouvant posséder en raison de leurs vœux, la donation fut faite à la municipalité de Canterbury qui devint « trustee » des Mineurs.

C'est à l'histoire de cette première fondation franciscaine en Angleterre qu'est consacré le petit livre de M. Cotton. C'est un fort bon travail ; l'auteur connaît bien son sujet, sa documentation est complète et sûre, son exposé précis, son plan clair.

L'auteur étudie l'histoire même de la fondation du couvent et s'efforce de déterminer l'emplacement exact de la fondation primitive dans l'île de Binnewith. Il nous montre ensuite les accroissements de la propriété des Mineurs de Canterbury. Il passe alors à l'organisation intérieure de la communauté, étudie son activité intellectuelle, dresse la liste de ses bienfaiteurs. Un chapitre sur le rôle

Digitized by Google

joué par deux frères du couvent de Canterbury dans l'affaire d'Élizabeth Barton sert en quelque sorte d'introduction à la suppression de la fondation franciscaine. Celle-ci est accomplie en 1538 et M. Cotton suit la transmission des biens fonds des Mineurs jusqu'à nos jours. Des constructions élevées par les Mineurs à Canterbury il ne subsiste qu'un bâtiment à un étage construit sur la rivière de la Stour. M. Cotton a laissé à l'architecte, M. R. Goodsall, qui en a de nos jours achevé une restauration respectueuse, le soin de la décrire dans une note illustrée d'excellents dessins. Trois appendices (une liste des « gardiens » du couvent de Canterbury, une liste des frères du même couvent, enfin une liste des donations faites par testament aux Mineurs de Canterbury) complètent cet excellent travail dont la présentation typographique et l'illustration sont parfaites.

Il ne saurait être question de donner un aperçu même sommaire de tout ce que contient le travail de M. Cotton. Nous croyons cependant utile de signaler deux points particulièrement intéressants et dont l'intérêt est plus général. C'est, d'une part, l'essai de reconstitution de la bibliothèque des Mineurs de Canterbury, essai pour lequel M. Cotton a pu profiter de l'érudition de M. Little; c'est aussi et surtout l'étude minutieuse des donations faites au couvent. Cette étude a conduit M. Cotton à une constatation intéressante : La maison de Canterbury étant passée à la fin du xve siècle sous le régime de l'Observance, on constate qu'avec cette transformation les donations faites par la noblesse du comté diminuent, tandis que celles faites par des clercs séculiers augmentent. Il serait intéressant de rechercher si l'on constate le même fait pour les autres couvents franciscains d'Angleterre et, dans l'affirmative, d'expliquer les raisons de ce changement.

En résumé : un bon livre qui fait grand honneur à son auteur et à la Société qui l'a accueilli parmi ses publications.

R. Fawtier.

Fr. Jose María Póu y Marti, O. F. M. *El libro perdido de las Pláticas ó Coloquios de los doce primeros misioneros de México.* Estratto dalla *Miscellanea Fr. Ehrle*, III. — Roma, Biblioteca vaticana, 1924. In-8°, 57 p. (*Miscellanea Francesco Ehrle*, t. III, p. 281-333).

Le texte précieux que publie très soigneusement le P. Póu y Marti et que l'on croyait complètement perdu a été trouvé par le P. Pascual Saura peu de temps avant sa mort. Voici comment le P. Póu décrit le document : « Su titulo es : « Colloquios y doctrina christiana con que los doze frayles de san Francisco enbiados por el papa Adriano sesto y por el emperador Carlos quinto conuirtieron a los indios de la Nueva Españya, en lengua mexicana y española ». Es un cartapacio en cuarto, de 16 folios, cosido en el códice misceláneo del Archivo Secreto Vaticano, armario I, vol. 91 y ocupa desde el fol. 26 r. hasta el 41 vto. En el índice del volumen, fol. 3, está anunciado

Digitized by Google

de este modo : *Secolo XVII. Parte di discorso con il quale li religiosi di S. Francesco conuertirono gl' Indiani alla fede cattolica* ; sin embargo, la escritura demuestra que es de la segunda parte del siglo anterior. El prólogo, la advertencia al lector y la tabla de capítulos está escrito sólo en español, pero lo que sigue va en ambas lenguas : en el recto el texto español, en el vuelto el mexicano correspondiente ». Le texte est incomplet ; nous n'avons, en castillan, que les treize premiers chapitres du livre I et le début du quatorzième (p. 28-44 = 304-320) et en nahuatl les quatorze chapitres tout entiers (p. 44-57 = 321-333) ; or l'ouvrage comportait deux livres, dont le premier comptait trente chapitres et le second vingt-et-un.

Dans son introduction le P. Póu démontre d'abord (p. 5-8 = 281-284) que ces *Pláticas* ont bien pour auteur le fameux missionnaire et ethnographe franciscain Fr. Bernardino de Sahagún (1495-1500 ? — 1590) ; nous le savons en particulier par Mendieta qui nous dit que Sahagún « dejó entre otros sus escritos ciertas pláticas que los doce (1), luego que llegaron a México, hicieron a los caciques y principales de este reino... » et donne un résumé de la première *plática*. Viennent ensuite une biographie (p. 8-15 = 284-291) et une bibliographie (p. 15-19 = 291-295) de Sahagún ; fondé sur des ouvrages bien connus, ce travail n'apporte pas grand'chose, et le P. Póu aurait peut-être pu se contenter d'indications plus brèves. Je ferai en passant deux petites observations :

P. 9 (= 285), le P. Póu écrit : « en 1526, ocho o nueve meses después del arribo de Fr. Martín de Valencia y compañeros ». Il est bien certain que Martin de Valence et ses compagnons sont arrivés au Mexique en 1524 ; Sahagún le dit lui-même dans le texte publié par le P. Póu (p. 21 = 297) ; en 1526, il s'était donc écoulé plus de huit à neuf mois depuis leur débarquement ; il y a là un lapsus, ou une confusion avec la date, relativement tardive, à laquelle Martin de Valence présenta ses bulles (9 mars 1525). — P. 12 (= 288) : « Fr. Mendieta, dit le P. Póu, nos ha dejado una hermosa descripción de su caracter » : « Fué Fr. Bernardino, dice, religioso muy macizo cristiano, celosisimo de las cosas de la fe, deseando y procurando con todas sus fuerzas que ésta se imprimiese muy de veras en los nuevos convertidos. Amó mucho el recogimiento y continuaba en gran manera las cosas de la religión, tanto que con toda su vejez no se halló que faltase de maitines y de las demás horas. Era manso, humilde, pobre y en su conversación avisado y afable a todos ». A la vérité, chez un chroniqueur monastique qui chante les gloires, très authentiques, de son Ordre rien n'est plus banal que cette biographie ; on en trouverait sans peine des douzaines du même type ; elle est formée d'une série de lieux communs qui, en fait, nous voilent

(1) Il s'agit de la première grande mission franciscaine de la Nouvelle-Espagne ; dirigée par Martin de Valence, elle comptait 12 religieux et débarqua au Mexique en 1524.

Digitized by Google

le véritable caractère de Sahagún ; que ce grand savant ait été aussi un grand religieux, cela me paraît certain ; mais dans ses relations avec le commissaire général Fr. Alonso Ponce (p. 13-14 = 289-290), il semble s'être départi de ce caractère « manso, humilde... » que lui prête Mendieta. C'est peut-être un portrait édulcoré que nous a fait l'auteur de l'*Historia Eclesiástica Indiana*; par ce que nous connaissons de sa vie, je verrais plutôt un Sahagún passionné d'apostolat, oui certes, et aussi de science, mais d'une personnalité originale et puissante qui ne pliait facilement ni devant les choses ni devant les hommes.

D'une façon générale ce que je reprocherais au P. Póu, c'est d'avoir dit trop de choses autour de son texte et d'en avoir dit trop peu sur le texte même. Il aurait été intéressant par exemple de comparer cette première *doctrina* avec celles qui se sont succédé ensuite et dont nous possédons quelques-unes; le plus curieux, dans les *Pláticas* de Sahagún — et que l'on ne trouve, naturellement, dans aucune autre *doctrina* — c'est cette espèce de controverse qui s'établit entre les missionnaires et les chefs et prêtres aztèques (p. 34-38 = 310-314); il y a là un passage précieux pour l'étude de la résistance des cultes indigènes, sur laquelle nous sommes en général insuffisamment renseignés.

Au sujet du texte que publie le P. Póu se pose en outre une question à laquelle il est extrêmement difficile de répondre et que je ne puis qu'effleurer : dans quelle mesure Sahagún a-t-il « arrangé » ces *Pláticas*, jusqu'à quel point ce texte reproduit-il les paroles qui ont été prononcées, et en quelle langue étaient écrites les notes utilisées par Sahagún ? Le P. Póu parait croire que c'était en nahuatl : « ni siquiera estamos seguros de que no haya ampliado su autor las pláticas de los doce primeros misioneros, que, como él dice, encontró escritas « en papeles y memorias » sin orden y en lengua mexicana poco « congrua y limada » (p. 19 = 295). Voici le texte de Sahagún sur lequel se fonde le P. Póu : « Hará a el propósito de bien entender la presente obra, prudente lector, el saber que esta doctrina con que aquellos doze apostólicos predicadores — de quien en el prólogo hablamos — a esta gente desta Nueva España començaron a conuertir a estado en papeles y memorias hasta este año de mil quinientos y sesenta y quatro, porque antes no vuo oportunidad de ponerse en orden ni conuertirse en lengua mexicana bien congrua y limada ; la qual se boluió y limó en este Colegio de Santa Cruz del Hatilulco (1) este sobredicho año con los colegiales más habiles y entendidos en lengua mexicana y en la lengua latina que hasta agora se an en el dicho colegio criado; de los quales uno se llama Antonio Valeriano, vezino de Azcapuçalco, otro Alonso Vegerano, vezino de Quauhtihan, otro Martín Iacobita, vezino deste Hatilulco, y Andrés Leonardo,

(1) Tlatilolco.

Digitized by Google

también de Hatilulco. Limóse asimismo con quatros viejos muy prácticos entendidos ansi en su lengua como en todas sus antigüedades » (p. 23 = 299). Les mots *conuertirse*, *boluió*, sont susceptibles d'interprétations diverses ; je me demande s'ils ne signifient pas ici *traduire* ; dans ce cas, les *papeles y memorias* utilisés par Sahagún n'auraient pas été écrits en nahuatl ; d'autre part, l'indication de Sahagún, qu'il eut recours aux meilleurs mexicanistes et latinistes de Santa Cruz, me fait incliner à penser qu'ils étaient rédigés en latin. Si cette hypothèse, que je présente sous toutes réserves, est juste (1), nous ne saurions avoir exactement ni le texte des objections présentées par les indigènes, qui, naturellement, parlèrent en nahuatl, ni les paroles des Douze, qui ne pouvaient encore s'exprimer qu'en castillan (2). Le texte que nous a transmis Sahagún « sent » l'arran-

(1) Il me semble qu'elle est en partie confirmée par un passage de l'*Historia General* de Sahagún que cite le P. Póu (p. 11 = 287) et dont je souligne quelques mots : « Si sermones, postillas y doctrinas se han hecho en la lengua indiana que puedan parecer y sean limpios de toda heregía son los que con ellos (los colegiales indios) se han compuesto : y ellos por ser peritos en la lengua latina nos dan a entender las propriedades de los vocábolos y las de su manera de hablar ; y las incongruidades que ablamos en los sermones o escribimos en las doctrinas, ellos nos las enmiendan : *y cualquier cosa que se ha de verter en su lengua, si no va con ellos examinada, no puede ir sin defecto* » (Cf. Mendieta, *Historia eclesiástica Indiana*, México, 1870, IV, ch. 15, p. 416). De fait, à Santa Cruz, l'enseignement du latin se donnait sans doute en nahuatl (cf. Mendieta, IV, ch. 14, p. 413) et l'étude du castillan ne paraît pas avoir fait partie du programme officiel du collège ; la plupart des élèves, assurément, connaissaient cette langue mais le latin leur était peut-être plus familier ; nous savons qu'ils parlèrent en latin au vice-roi D. Antonio de Mendoza (cf. Alfredo Chavero, *Colegio de Elatelolco, Boletin de la Real Academia de la Historia*, XL (1902), p. 517 et 520) et Mendieta (IV, ch. 23, p. 447) cite le cas d'un Indien nommé Miguel qui « salió muy buen latino y leía la gramática en el colegio de Tlatelulco » et qui, près de mourir, s'entretient en latin avec le Franciscain Fr. Francisco de Bustamante, venu lui apporter ses secours spirituels. Mais il est bien certain — et c'est ce qui fait l'obscurité de la question — que Sahagún n'avait pas moins besoin de l'aide des indigènes lettrés pour rédiger correctement des notes sommaires en nahuatl que pour traduire en nahuatl un texte latin ou espagnol.

(2) Ils parlèrent, dit Sahagún, « por medio de intérpretes » (p. 22 = 298) ; et Mendieta écrit : « y esto harían por lengua de Jerónimo de Aguilar o de otro intérprete de Cortés, porque ni ellos en aquella sazón sabían la lengua de los indios ni traían quien se la interpretase » (p. 6 = 282). On notera que Sahagún ne parle pas de Jerónimo de Aguilar, et, de fait, il est bien invraisemblable qu'il ait été l'interprète des Douze ; nous savons fort bien, par les récits de la conquête, que, s'il possédait le maya, il ignorait complètement le nahuatl, et l'on se rappelle de quel secours fut pour Cortés la fameuse Marina, qui parlait les deux langues. En 1524, Marina avait appris le castillan, et il est bien probable qu'Aguilar ignorait toujours le nahuatl. Si les Douze ont eu recours à un des interprètes de Cortés, ç'a dû être à

Digitized by Google

gement ; la discussion est un peu bien académique, et les discours des prêtres aztèques rappellent trop invinciblement les harangues, manifestement fantaisistes, que López de Gómara et Cervantes de Salazar, dans leurs chroniques, prêtent aux chefs indiens.

ROBERT RICARD.

GAILLARD DE CHAMPRIS, professeur à l'Université Laval. *Monseigneur de Montmorency-Laval, premier évêque de la Nouvelle-France.* — Paris, Bloud et Gay, 1924. In-16, VIII-167 p., avec portrait.

Né en 1623, évêque in-partibus de Pétrée et vicaire-apostolique du Canada en 1658, évêque de Quebec en 1675, mort en 1675, telles sont les dates principales de l'existence de François de Laval.

Son biographe, après avoir relaté ses succès dans son ministère, nous apprend qu'« Il devait être moins heureux dans ce qu'on peut « appeler l'affaire des Récollets. De cette affaire, [Jean] Talon [gou- « verneur] fut le grand ouvrier. On sait ce qu'il pensait des Jésuites, « de l'évêque et du Séminaire de Quebec. C'est contre eux, pour « diminuer leur influence, pour avoir des prêtres plus complaisants « aux pécheurs et au gouvernement, qu'à son retour au Canada, il « amena cinq Récollets. Il les amenait avec un ordre du roi, qui, par « ailleurs, écrivait à Mgr de Laval :

Monsieur l'Évêque de Pétrée,

Ayant considéré que le rétablissement des religieux de l'Ordre de Saint-François Récollets, sur les terres qu'ils ont ci-devant possédées au Canada pouvait être d'une grande utilité pour la consolation spirituelle de mes sujets et pour le soulagement de vos ecclésiastiques en ce pays, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous donniez le pouvoir au R. P. Allard, provincial, et aux quatre religieux qu'il mène avec lui, d'administrer les sacrements à tous ceux qui en auront besoin et qui auront recours à eux, et qu'au surplus vous les aidiez de votre autorité, afin qu'ils puissent se remettre en possession de tout ce qui leur appartient audit pays, à quoi je suis persuadé que vous donnerez volontiers les mains par la connaissance que vous avez du soulagement que mes sujets en recevront...

« Cet ordre, d'ailleurs abusif, ne pouvait plaire à l'évêque. Celui-ci fit mieux que contre mauvaise fortune bon cœur. Nous n'avons pas en mains la réponse qu'il dut adresser au roi ; mais aux collaborateurs qu'on lui imposait, il écrivait le 10 novembre 1670 :

François, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique,

Marina, et non à Aguilar. Mais il est probable qu'à cette époque d'autres Indiens savaient déjà l'espagnol. C'est ce que ferait croire du reste, le pluriel employé par Sahagún, car il ne saurait s'appliquer, selon moi, à Marina et Aguilar.

Digitized by Google

évêque de Pétrée, vicaire apostolique et premier évêque nommé de cette région, à nos bien-aimés dans le Christ; le Père Albert (?) provincial, et les religieux Récollets de l'Ordre de Saint-François, de la province de Saint-Denis, salut dans le Seigneur.

Le ministère évangélique qu'avec la grâce divine les religieux de votre province ont rempli dans cette nouvelle partie du monde sous l'autorité des Souverains Pontifes et le bon plaisir du très chrétien roi de France, Louis XIII, d'heureuse mémoire, est un titre plus que suffisant à la fondation que vous y faites présentement. Si fervent, en effet, fut le zèle de vos devanciers, si exemplaire leur vie, si infatigable surtout l'activité qu'ils déployèrent à propager la foi, qu'en moins de quatorze ans l'assistance de Dieu qui fortifie ceux qui espèrent en lui les fit pénétrer, pour y instruire dans leurs forêts les sauvages habitants des bois, jusqu'à l'extrémité des terres arrosées par ce fleuve immense.

Néanmoins le parfum d'édification et le pieux souvenir qu'ont laissé ces hommes apostoliques, non moins que le désir ardent de les revoir, exprimé par les populations canadiennes sont tels qu'ils nous poussent à donner un témoignage public de l'allégresse et de la consolation causées en tous et dans chacun par le retour de ceux qu'il y a plus de quarante ans ont chassés les Anglais, alors ennemis jurés de la France.

C'est pourquoi nous vous octroyons les présentes lettres patentes, afin que selon l'ordre du roi très chrétien Louis XIV, recouvrant et reprenant la possession de votre antique maison de Quebec, vous puissiez l'ériger en monastère de votre Ordre, et y vivre selon vos statuts; vous assurant en outre de notre volonté d'être toujours favorables à votre Ordre, dont nous désirons d'un grand désir l'accroissement perpétuel et sans mesure en ce pays. A ces fins nous vous promettons le concours de toute notre autorité et bienveillance.

Donné à Quebec, l'an 1670, le dixième jour de novembre, sous notre seing et sceau, et la signature accoutumée de notre secrétaire ordinaire.

Signé : FRANÇOIS, évêque de Pétrée.

Par mandement de mon Illustrissime et Révérendissime seigneur l'évêque.

PETIT.

« Évidemment Laval obéit à un ordre, mais il obéit en chrétien, « non en fonctionnaire; et le même sens surnaturel qui provoquera, « par ailleurs, sa résistance à l'arbitraire ou aux abus, l'incite ici à « une soumission généreuse » (p. 52-55).

.....

« De ce véritable rapport [de Mgr de Laval à Seignelay, fils de « Colbert, chargé des colonies, 10 novembre 1683] nous ne citerons « que deux passages... Le second traite d'une affaire particulière- « ment douloureuse. Ramenés au pays par Talon, soutenus ensuite

Digitized by Google

« par Frontenac qui, lui aussi, les opposait aux Jésuites et au Sémi-
« naire, les Récollets affectaient envers l'autorité ecclésiastique une
« désinvolture au moins surprenante. La lutte durait depuis des
« années, et l'on devine ce qu'elle pouvait causer de douleur à un
« évêque aussi soucieux de discipline, d'unité et de paix, que Mgr de
« Laval.

« Les Récollets ayant, avec Frontenac, perdu leur principal pro-
« tecteur, Laval aurait pu se montrer plus intransigeant. Loin de là :
« tout en maintenant ses droits, tout en recourant à cette autorité
« royale dont les Récollets se réclamaient aussi, il se déclare prêt à
« un compromis.

Je vous conjure, Monsieur, de lire avec application le mémoire que j'ai dressé sur cette affaire. Je n'y ai rien mis d'inutile et je puis vous protester que je cherche le bien sans passion. On croit ici que le plus court et le meilleur moyen de terminer l'affaire en esprit de paix, c'est d'entrer dans la proposition que M. l'Intendant m'a faite d'acheter la place et le nouveau bâtiment des Récollets, quoique je ne sois guère en état de faire cette dépense. Et pendant que je fais de ma part plus que je ne puis pour agréer cet expédient, j'espère que vous ferez connaître au roi la nécessité qu'il y a de donner aux Récollets un ordre de Sa Majesté à ce qu'ils aient à se désister de tout établissement dans Quebec... (1).

« Ainsi, dans cette affaire encore, et bien qu'elle fût exclusivement
« religieuse, Mgr de Laval renonce à toute intransigeance, et s'il fut
« jadis plus « intraitable », suivant le mot de Colbert, il faut recon-
« naître ses efforts et ses victoires contre son penchant naturel »
(p. 70-71).

Il semble qu'il eût été équitable de ne pas puiser uniquement, comme l'a fait l'auteur aux mêmes sources et de ne donner de cette affaire des Récollets qu'un aperçu unilatéral. Les Récollets furent les premiers évangélisateurs du Canada; quatre des leurs y arrivèrent dès 1615 : ils y amenèrent en 1624 les Jésuites. Chassés en 1629 par les Anglais, ils n'y revinrent qu'en 1669 par suite des difficultés de toute sorte qui retardèrent leur retour. Une fois rentrés dans le pays, ils eurent fort à se plaindre du peu d'empressement, pour ne pas dire plus, que montra Mgr de Laval, à aider à leur rétablissement. Il suffira pour s'en convaincre de lire le *Mémoire instructif* [*adressé au Roi*], *contenant la conduite des Pères Récollets de Paris, en leur mission de Canada, depuis l'année 1615 jusques en la présente année 1684* (1). Il serait à souhaiter que ce document fût confronté avec les autres sources de l'histoire de Mgr de Laval et que la vérité fut rétablie sur ces faits. Les parties en cause y verraient leur rôle et

(1) « ...Plus tard, les Récollets, ou du moins certains d'entre eux, s'insurgeront contre son autorité et rendront plus douloureuse encore sa lutte contre tel gouverneur ou tel intendant... » (p. 115).

Digitized by Google

leurs mérites mieux définis et le doute cesserait ainsi de planer sur le bien-fondé de leur conduite.

HENRI LEMAÎTRE.

JEAN PLATTARD. *Rocquetaillade.* Dans *Revue du seizième siècle*, n° 2, Paris, 1924, p. 232-237.

JEANNE ODIER. *Jean de Roquetaillade, moine franciscain du XIVe siècle. Sa vie et ses œuvres.* — Paris, 1925. In-8°, 16 p. (Positions des thèses de l'École des Chartes. Promotion de 1925).

I. M. P. consacre un intéressant article à illustrer le héros d'une boutade de Rabelais : « Rocquetaillade qui naquit du talon de sa mère ». Le personnage qui répond à ce nom n'est nullement une invention de l'esprit fécond de Maître François, ainsi qu'on pourrait le croire. Comme beaucoup d'autres qu'il a cités, l'ancien Cordelier de Fontenay-le-Comte l'a pris dans l'histoire franciscaine qu'on lui enseigna dans sa jeunesse.

Qu'était-ce que ce frère Jean de Rocquetaillade ? M. P. le dit originaire de Rochetaillée, à quatre lieues de Lyon, et profès du couvent de Villefranche en Beaujolais. Après avoir étudié philosophie et théologie pendant cinq ans, il s'adonna à l'alchimie et la prédication. La véhémence de ses sermons contre les prélats de la cour pontificale le fit mettre en prison. Pourtant « Dieu ne l'abandonna pas. Il l'inspira même, et des loisirs de cette prison sortit un traité en latin sur la propriété de la quintessence des choses ». Il aurait été enterré au couvent de Villefranche.

II. La thèse de Mademoiselle Odier a complètement renouvelé la biographie de J. de Roquetaillade.

Il est né à Marcolès, près d'Aurillac. Aucun document ne permet de le rattacher à la famille des Roquetaillade du Rouergue ni à celle des Beaumont-Pierretaillade de la vicomté de Turenne.

En 1332, J. de R. entre dans l'Ordre des Frères Mineurs. Il avait auparavant étudié la philosophie durant cinq ans à Toulouse. Pendant cinq ans encore, après avoir pris l'habit, il en continue l'étude. Il se trouve en 1340 au couvent d'Aurillac.

J. de R. nous donne lui-même dans son *Liber Ostensor* un long récit de ses tribulations. Le 2 décembre 1344, il est arraché à sa terre natale ; vingt-et-un jours après la Noël 1344, il est jeté dans la prison du couvent de Figeac. Il s'y casse la jambe en février 1345. Guillaume Farinier, provincial d'Aquitaine, ordonne de le traiter en

(1) Arch. de Seine-et-Oise, Série H, fonds des Récollets; publié par PIERRE MARGRY, *Mémoires et documents pour servir à l'histoire des pays d'Outre-mer, découverte et établissements des Français dans l'ouest et dans le sud de l'Amérique septentrionale* (1614-1698), t. Ier (1879), p. 18-33. Cf. en outre *Second extrait de la lettre adressée par Jean Talon et Colbert en date du 10 novembre 1670*, Ibid., p. 89-90.

Digitized by Google

rebelle. Après avoir passé un an et huit jours à Figeac, il est traîné de couvent en couvent : il passe à Martel, Brive, Donzenac, Limoges, Saint-Junien (cinq mois) où, à la suite d'un compromis avec son provincial, il jouit d'une liberté relative. Mais bientôt il est remis en prison ; il passe par Cahors, Moncuq, Penne, Moncuq de nouveau, Saint-Antonin ; puis on l'emmène à Toulouse où il est interrogé par l'inquisiteur Jean de Molineyrie. Après vingt jours de liberté au couvent de Toulouse, il est remis en prison sur l'ordre de son provincial le 1er août 1346. Transféré, un an après, à la prison de Rieux, il tombe malade et n'échappe pas à la grande peste de 1348.

Le 1er août 1349, il devait, sur l'ordre de Raoul de Cornac, provincial d'Aquitaine, partir pour Castres ; mais le frère qui était chargé de l'y mener le conduisit en Avignon. Il y arrive le 17 août 1349, attend en lieu sûr le premier consistoire public et s'y présente le 2 octobre suivant. Au bout d'une année on conclut son procès. Il obtient d'être enfermé dans la prison pontificale du Soudan, sous la protection du Siège apostolique, au lieu d'être livré à la justice de son Ordre. Malgré l'horreur de cette prison, il y travaille cependant et y compose de nouveaux ouvrages. Les cardinaux le font comparaître vers la Noël 1350 et le 10 août 1354, pour l'interroger. Ceux dont il parle le plus fréquemment sont Guillaume Court et Élie Talleyrand de Périgord.

Depuis la fin de 1356, on ignore ce que J. de R. est devenu. Les récits de Fodéré et de Durif sur les dernières années de sa vie sont fort sujets à caution. Jean le Bel et Froissart disent qu'il était vers 1360 enfermé au château de Bagnols. Sur sa mort on ne sait rien de précis. Les légendes suivant lesquelles il aurait été brûlé ou enterré à Villefranche n'ont point de fondement. Froissart dit que les cardinaux « le laissèrent vivre tant qu'il peut durer ».

Comment expliquer l'acharnement des provinciaux d'Aquitaine à persécuter le malheureux Roquetaillade ? Fut-il hérétique ? Aucun chroniqueur du temps ne le dit. Évidemment, il prend parti dans le grand conflit de la pauvreté évangélique. Il en fait un panégyrique enthousiaste. Cependant il réprouve les sectes schismatiques d'Ange de Clareno, d'Hubertin de Casale, de Pierre Olivi, de Michel de Césène : avant tout, dit-il, il faut obéir au pape et au ministre général. Le fougueux Cordelier rejette toute la responsabilité du différend sur les Jacobins inquisiteurs. Il s'évertue à démontrer que les papes n'ont jamais été contraires à la règle de saint François et que tout le mal provient de l'interprétation fallacieuse que les Dominicains ont donnée des décrétales. Pour lui les décrétales de Nicolas III, de Jean XXII, les décisions de Benoît XII et de Clément VI et d'Innocent VI concordent entre elles. — Probablement la question d'orthodoxie ne fut qu'un prétexte. Il se plaint amèrement d'être poursuivi « par des ennemis personnels », peut-être des envieux.

Parvenu à échapper à son provincial, il parait, le 2 octobre 1349, au consistoire public d'Avignon. Il y soutient ses idées sur la con-

Digitized by Google

cordance des décrétales *Exiit* de Nicolas III et *Cum inter nonnullos* de Jean XXII, déjà exposées à Toulouse. Il se vante d'avoir été approuvé publiquement par Clément VI. Cependant, après une année, il est condamné à la réclusion perpétuelle. Pourquoi ? Le récit de l'interrogatoire que les cardinaux lui firent subir le 18 août 1354, éclaircit la question :

1° On lui demande ce qu'il pensait de l'exécution de deux Frères Mineurs brûlés le 3 juin 1354, J. de R. s'emporte et déclare que, s'ils sont morts pour la pauvreté évangélique et la décrétale *Exiit*, ce sont des martyrs ; avec la restriction suivante : s'ils ont professé des opinions hérétiques, contraires à l'orthodoxie, ils ont mérité leur châtiment.

2° Les cardinaux se moquent de ses prophéties sur leur ruine prochaine et sur le triomphe des deux Cordeliers, envoyés divins, qui viendront sauver le monde avec un autre grand réformateur.

Conclusion : les cardinaux ne savent trop s'ils doivent s'en amuser ou le plaindre. Parfois ils se divertissent à lui poser des questions. J. de R. les cingle vertement en leur reprochant un faste scandaleux. Ils le tiennent enfermé comme dangereux.

Les prophéties de J. de R. présentent un caractère national très marqué. Il est pour la maison de France et croit en son rôle divin. Le roi de France est le soutien de l'Église, il doit la sauver au moment de la grande tribulation de l'Antéchrist. Le royaume sera affaibli temporairement par la guerre des Anglais, néanmoins il triomphera à la fin. Le roi sera élu empereur des Romains, mais en souvenir de la couronne d'épines du Christ il refusera la couronne d'or. — Cette bienveillance à l'égard de la France s'étend à ses alliés et à ses branches régnant en d'autres royaumes : à la postérité de Charles d'Anjou, à Jeanne de Naples, à Blanche de Bourbon. Par contre le prophète déteste les empereurs romains de race allemande, la race maudite des rois de Trinacrie, l'Angleterre et la Castille. Ces considérations nationalistes suffiraient à expliquer la vogue de Jean de Roquetaillade, sans oublier que les déclamations d'un moine mendiant contre le luxe outrancier des successeurs des apôtres trouvent toujours de l'écho à tous les étages de la société.

Il n'est pas douteux que la publication intégrale de la thèse de Mademoiselle Odier sera la bienvenue. Elle nous apportera une plus vive lumière sur l'histoire franciscaine en France durant le XIVe siècle, histoire encore si mal connue.

HENRI LEMAÎTRE.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Cours :

M. Étienne Gilson fera son cours à l'École pratique des Hautes Études (sciences religieuses), pendant l'année scolaire 1925-1926, le mardi de 4 à 5 heures, sur *la Philosophie de Duns Scot*.

Publications annoncées :

Notre excellent collaborateur M. M.-J. Ferré, dont les articles sur sainte Angèle de Foligno, publiés dans notre Revue, ont été si appréciés, va faire paraître pour la fin de l'année *La Vie et les Œuvres de sainte Angèle de Foligno*, d'après le manuscrit d'Assise. Le texte latin sera accompagné de notes critiques très brèves; une traduction française imprimée en regard rendra le volume accessible à un large public.

Publications récentes :

Le R. P. Achille Léon, O. F. M., dont nous avons publié l'an dernier une étude sur les Récollets de Nantes, vient de faire paraître à l'imprimerie H. Riou-Reuzé, à Rennes, une notice biographique sur *le Père Bénigne de Janville, O. F. M., fondateur et premier ministre provincial de la province de Saint-Denys en France* (1827-1897), vol. in-8° de 299 p. avec portrait et pl. Quoique le sujet, par sa date, n'entre pas dans le cadre de notre Revue, nous sommes heureux toutefois d'annoncer à nos lecteurs cette œuvre d'un de nos collaborateurs.

D. Joaquím Casas-Carbó (Diputació, 275, pral, Barcelone) nous envoie très aimablement un élégant tirage de la traduction qu'il a faite en catalan du *Cantique au Soleil* et qu'il publie en regard du texte original. Voici la description de cette rareté bibliographique :

Digitized by Google

Lloances a Déu i a totes ses creatures, que féu sant Francès d'Assís com era malalt a sant Damiào, prop de la ciutat d'Assís, en setembre de 1225, text original italià amb la traducció catalana de Joaquím Cases-Carbó, 2a edició. — Barcelona, impremta de la Casa de Caritat, 19 juny 1924. In-8°, 4 p.

(La traduction fut faite en octobre 1915 et imprimée pour la première fois en décembre de la même année, à l'imprimerie de « L'Avenç » à Barcelone).

Digitized by Google

PÉRIODIQUES

Frate Francesco, organo ufficiale del Comitato per le onoranze a S. Francesco di Assisi nel VII Centenario della sua morte (1). — Assisi.

1924. N. 3-4.

Ciro Cannarozzi. *L'Abito che rivestivas. Francesco quando ricevette le stimmate*, p. 255-261. Notice sur la tunique conservée à Ognissanti à Florence.

P. Vittorino Facchinetti. *L'Indulgenza della Porziuncola e le stimmate di san Francesco*, p. 276-284. L'auteur soutient l'opinion contraire à celle qui a été exposée dans cette Revue, t. Ier, p. 125-143 par M. Beaufreton, sans proposer aucun argument nouveau en faveur de sa thèse.

P. Leone Bracaloni. *Terre francescane, la casa paterna di s. Francesco nella Chiesa nuova*, p. 294-302.

F. Casolini. *La Leggenda di s. Francesco scritta da s. Bonaventura*, p. 344-352.

Prof. P. Pennacchi. *Frate Elia da Assisi*. II. *La Patria*, p. 393-410. Suite du remarquable article paru dans le 1er fascicule de cette revue, et qu'on attendait avec impatience.

P. Leone Bracaloni. *Terre francescane, San Damiano*, p. 411-416.

P. Livario Oliger. *Alcune recenti publicazioni straniere su s. Francesco*, p. 419-427.

1925. N. 1-2.

F. Casolini. *La Leggenda di s. Francesco scritta da s. Bonaventura. Cap. I. Della sua vita in abito secolare*, p. 10-17.

P. Leone Bracaloni. *Terre francescane, Rivotorto*, p. 56-61.

(1) Je ne relève que les articles présentant un caractère historique. Ainsi je ne note pas les articles de M. Negretti, *Dai fioretti di s. Francesco secondo la lezione di un nuovo codice*, l'auteur n'ayant pas jugé à propos de faire connaître quel est le manuscrit nouveau dont il s'est servi.

Digitized by Google

Revue des Bibliothèques.

1925, fasc. 1-6.

Dans le très intéressant *Catalogue des manuscrits américains de la Bibliothèque nationale* que publie M. Omont, je relève, parmi les manuscrits dont l'auteur est connu, cinq ouvrages dus à des Franciscains :

N° 9. — *Arte de la lengua qiche, compuesto por* N. M. R. P. Fray Bartholome Auleo, *religioso menor de N. S. Padre San Francisco.* — Déjà signalé par Civezza, *Saggio*, N° 30 et par le comte de La Viñaza, *Bibliografía española de lenguas indígenas de América* (Madrid, 1892), N° 316. Cet *Arte* a été édité à Londres en 1865 par E. S. Squier (Viñaza, N° 550) et Sánchez García, O. F. M., *Gramática del idioma cachiquel escrita... por el R. P. Fr. Carlos J. Rosales*? [Guatemala, s. d. (1920)], p. xiii-xiv. — On trouvera une notice biographique sur ce religieux dans un opuscule qui m'a été signalé par le P. Anastasio López, le *Catálogo de los escritores franciscanos de la Provincia Seráfica del Santísimo Nombre de Jésús de Guatemala*, (Guatemala, 1920) du P. Sánchez García, p. 9-10. Le P. Auleo naquit à la Antigua Guatemala, y prit l'habit, et mourut à Samayac en 1692.

N° 40. — *Arte de la lingua cakchiquel, compuesto por el* P. Fray Angel, *de la Orden de Nuestro Padre San Francisco.* — Cf. Civezza, *Saggio*, N° 29, Viñaza, N° 1019, et Sánchez García *Gramática*, p. xiii. — On ignore tout de la vie de ce religieux (cf. Sánchez García, *Catálogo*, p. 8).

N° 41. — *Bocabulario de la lengua cakchiquel, compuesto por el* P. Fray Angel, etc. — Cf. Civezza, *Saggio*, N° 29, Viñaza, N° 1020 et Sánchez García, *Gramática*, p. xiii.

N° 45. — *Sermones en lengua cakchiquel, escritos por varios Padres de la Orden de San Francisco, y recogidos por el* M. R. P. Fr. Baltasar de Alarcón, *procurador general de la misma Orden de la provincia del Dulce Nombre de Jesús de Guatemala.* — Cf. Civezza, *Saggio*, N° 11, Viñaza, N° 704 et Sánchez García, *Gramática* p. xiii. On ne sait rien de la vie de ce religieux (Sánchez García, *Catálogo*, p. 2).

M. Angrand, 8. — *Libro de sermones.... compuesto en lenguá cakchiquel por el Padre* Fray Antonio del Sal, etc. Ce religieux ne peut être que Fr. Antonio del Saz, qui fut provincial de Guatemala vers 1648 (le ms. est daté de 1643) ; le P. Sánchez García (*Gramática*, p. xxiv et *Catálogo*, p. 85) signale plusieurs

Digitized by Google

ouvrages de Fr. Antonio del Saz, mais paraît ignorer ce recueil de sermons.

Parmi les anonymes, certains manuscrits doivent être probablement attribués à des Franciscains. Je n'ai relevé que celui-ci :

N° 11. — *Marial sacro y santoral. Sermones en la lengua qijche*, etc. Cf. Sánchez García, *Gramática*, p. xv et *Catálogo*, p. 12.

Robert Ricard.

La Semaine religieuse de Paris.

24 janvier 1925, p. 146-150.

— E. Dumontet. *La Bienheureuse Jeanne de Valois, fille de Louis XI* (1464-1505). *Notice sur quelques-unes de ses reliques, d'après des documents inédits.*

Les anciens catalogues de librairie ne sont pas sans intérêt. Qu'on ouvre la « Description raisonnée d'une collection d'anciens manuscrits, de documents historiques et de chartes, réunis par les soins de M. Techener, avec le prix de chacun d'eux. Première [deuxième] partie. — Paris, J. Techener, 1862, in-8°, de 320-128 p. », et l'on trouvera, à la p. 245 de la première partie, l'ouvrage suivant qui a échappé à tous les historiens de la bienheureuse Jeanne de Valois : *S'ensuit la Règle des Sœurs religieuses et Filles de la Vierge Marie. La déclaration de la règle des Sœurs de la Vierge Marie* (avec des additions manuscrites à la fin du volume). S. l. n. d. (vers 1529). petit in-4°, demi-gothique, f. v. f. fil. Fr. de 50 fr.

D'après cette description, les deux parties du volume imprimé comprenaient, la première, le bref de Léon X approuvant en 1517 le texte de la règle des Annonciades ; la seconde, les statuts de l'Ordre promulgués au chapitre général des Frères Mineurs à Parme, en 1529, et envoyés aux monastères de ces religieuses, par le ministre général Paul de Parme. Règle et statuts furent traduits en français par le co-fondateur des Annonciades, le P. Gabriel-Maria.

Les additions manuscrites occupaient 71 pages, dont 53 écrites par Gabrielle de Rochechouart, dite de Sainte-Thérèse, mère « Ancelle », supérieure d'un monastère d'Annonciades, peut-être celui de Meulan.

La première série de ces additions avait pour titre : *Ce que j'ay veu à Bourges l'an 1657*. « Suit un catalogue des bulles, brefs, lettres et autres pièces relatives à la fondation, à la confirmation et aux statuts de l'Ordre. Nous avons remarqué l'article suivant : Un viel manuscript de la main de sœur Françoise Guyart, niepce du B. P. Gabriel Maria, relié in-4°, couvert de peau noir et fermé de deux ferremens de cuivre à l'antique, contenant ce qui suit : 1° Un traité de l'institution de l'ordre et de la fondation du couvent de Bourges. En iceluy

Digitized by Google

sont les intentions de sainte Jeanne, son grand testament et plusieurs autres choses, comme sa mort et ses miracles, etc. ; et un traité de la vertueuse conversation de feu le P. Gabriel Maria. Là sont son testament d'amour, quelques lettres, etc. »

Voici, toujours d'après Gabrielle de Rochechouart, l' « Inventaire des meubles et autres choses de la bienheureuse Jeanne que j'ay veu et touché à Bourges l'an 1657 ».

« Trois croix en grains de jaspe et calcédoine, attachez par une chaisne. — Des patenostres de jaspe. — Une coeffe de satin noir. — La chemise en laquelle elle est morte. — Petit scapulaire rouge qu'elle portait sous ses habits de duchesse. — Tablettes d'yvoire à trois feuillets fermées d'argent et figurées sur les couverts. — Une bourse de satin noir. — Une petite pièce d'ouvrage jaulne de laine, où est une couronne d'espine et Jésus et Maria. — Deux mouchoirs et un voile de la Bienheureuse. — Une petite bande de velours rouge, doublée de bougran jaune. — Deux cachetz d'argent attachez ensemble par une chaisne d'argent, en l'un desquels sont gravez ses armes, c'est-à-dire trois fleurs de lis couronnez d'une couronne ducale et en l'autre est gravée une Annonciation. — Un petit anneau d'or avec un petit diamant. — Deux anneaux ronds, sans pierre, l'un d'or, l'autre d'argent, qu'on croit estre les anneaux de son mariage. — Deux petits habits de tafetas gris, formulaire de ceux qu'elle vouloit que portassent ses filles. Item deux petits manteaux de tafetas violet, formulaire de ceux de ses sœurs. Item deux petits scapulaires blancs de tafetas, formulaire de ceux de ses sœurs, et une petite tunique de tafetas blanc, formulaire de la tunique de dessous de ses sœurs. Le tout fait par la bienheureuse Jeanne. — Une petite corde à trois cordons avec dix nœuds dont la Bienheureuse se ceingnoit à nud sur sa chair. — L'effigie en plastre de la Bienheureuse qu'on tira aussy tost qu'elle fut morte. —Une croix d'argent doré, chargée de fleurs de lis. — Une petite croix d'or avec ses armes de France au pied et le gros grain d'ambre de son gros dixain où sont gravées les trois dévotions de la bienheureuse Jeanne, sçavoir les cinq playes de Jésus, le Saint-Sacrement et l'Annonciation. — Les patins de la Bienheureuse de cuir doré. — *Libellus rerum promissarum B. Johannâ in die Pentecostes.* — Un viel papier manuscript où est une croix au mitan et les dix vertus aux deux costés d'icelle. — Quatre lettres de la bienheureuse Jeanne au B. P. Gabriel de la propre main d'icelle, collées sur parchemin. — Un dixain de jaspe avec une médaille d'argent doré où est gravée une Annonciation. — Un dixain du B. P. G. Maria de couleur grise. — Un grand reliquaire de bois doré proche le balustre du chœur des frères, dans lequel sous le verrin sont les cinq clous d'argent attachez à un petit ais [*corr.* : os ?] de la bienheureuse, sa haire et un cordon à dix nœuds qu'elle portait sur sa chair. — L'image d'argent que les Sœurs portent devant leur estomac a d'un costé la bienheureuse Vierge tenant son Fils entre ses bras et de l'autre une bienheureuse Jeanne, sans soleil ny estoiles à l'en-

Digitized by Google

tour de l'image de la Vierge. — Tous lesquels meubles sont soigneusement et dévotement gardez au monastère de l'Annonciade de Bourges où je les ay veu[s] de la bonté de la R. Mère Ancelle et religieuses. L'an susdit au mois de may.

« D'après l'autographe de Gabrielle de Rochechouart, dite de sainte Thérèse, Mère Ancelle. Cf. Techener, *opus cit.*, p. 247-248.

« Que sont devenues les reliques de la reine Jeanne ? Où retrouver aujourd'hui, se demandait Techener, en 1862, ces deux anneaux ronds, sans pierre, l'un d'or, l'autre d'argent, etc., etc... et tant d'autres objets précieux dont il n'existe sans doute que cet unique inventaire ? »

A cette question posée, il y a un demi-siècle, M. D. répond qu'une partie au moins de ces reliques sont passées dans sa famille, originaire de Bourges, sans pouvoir expliquer autrement comment elles sont arrivées entre les mains de son grand-père, J. Dumontet, sculpteur et archéologue passionné (1815-1880).

La plus facile à identifier de ces reliques est certainement la petite pièce d'ouvrage jaune de laine, signalée par G. de Rochechouart. En effet, cette pièce de tapisserie porte bien une couronne d'épines et les initiales des mots « Jésus et Maria ». En outre, une note du XVIIe siècle l'affirme : « le petit ouvrage de laine est faict de la main de feu Madame Janne de France, nostre ste fondatrise et est digne d'estre garde pour lamour de sa grande sainteté, une de ces famme bien familière qui ce nome mademoiselle de Bagnys qui avet une fille religieuse qui avet non sr (sœur) Catherine de Bagnoys ».

L'authenticité de cette pièce de tapisserie, attestée par un double témoignage, constitue une forte présomption pour l'authenticité des autres reliques.

Celle qui semble la plus intéressante est un vieux papier manuscrit collé sur parchemin, qui serait, selon une subscription marginale du XIXe siècle, un autographe de la sainte.

« Maria
« Les dix promesses et sermens de Marie :
« lung laultre ne abandonner sans aller en lencontre vol[onté] Jhesus (?),
« lung a laultre reveler au cler quand luy demande ou qu'il touche (1),
« lung a laultre obeyr et fere si trazer (2),
« lung sans laultre aultre ne accepter,
« lung laultre adviser et corriger
« des choses de importance qui touchent
« honeur ».

(1) Cf. Godefroid, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*. Paris, 1892, t. VII, p. 772, au mot *toucher* : éprouver. Avant le mot révéler, la sainte avait écrit le mot *indiscrétion*, qu'elle a barré, réflexion faite.

(2) Godefroid, t. XII, p. 782, au mot *tracier*, *trazer* : effacer, humilier.

Digitized by Google

Cet autographe présumé de la Bienheureuse est-il mentionné dans l'inventaire de 1657 ?

Oui, dit M. D. et voici pourquoi.

Gabrielle de Rochechouart avait vu à Bourges en 1657 « un vieil papier manuscript où est une croix au mitan et les dix vertus aux deux costés d'icelle ».

Or, notre document porte une petite croix dans le coin gauche et il contient une liste de « vertus » à pratiquer par les religieuses de l'Annonciade pour qui la dévotion aux « Dix vertus de Marie » était fondamentale.

Il faut donc identifier notre document avec celui qu'avait vu Gabrielle de Rochechouart : seulement, dans la suite des temps, en des circonstances que nous ignorons, ce document a été coupé en deux et la croix a cessé désormais de figurer au « mitan », mais elle orne le coin gauche du fragment qui est parvenu jusqu'à nous.

Dans le *titre* de notre document, il n'est pas question des *vertus*, mais des « promesses et sermens de Marie »; les « vertus et les promesses de la Vierge » allaient certainement de pair dans l'esprit de la fondatrice de l'Annonciade et de ses Filles.

En tout cas, il est possible que Gabrielle de Rochechouart ait commis une légère confusion.

Après ce document, mentionnons également parmi les objets que nous possédons et qui sont décrits par Gabrielle de Rochechouart, un mouchoir, un fragment de satin noir, qui doit provenir de sa coiffe, et un petit scapulaire en parchemin blanc portant une petite croix rouge. A la vérité, ce petit scapulaire ne correspond exactement à aucun des scapulaires figurant dans l'inventaire.

Par contre, nous avons encore un fragment important de la *chemise* dont était revêtue la Bienheureuse au moment de sa mort.

En outre, nous possédons quatre autres objets qui semblent avoir échappé aux recherches de Gabrielle de Rochechouart.

a) Un fragment de toile d'or, qui serait, d'après une indication manuscrite du XIXe siècle, un fragment de sa robe de noces. On sait par ailleurs que « quelque temps après la mort de Jeanne de France, Madame d'Aumont apporta au couvent quelques-unes des robes qui lui avaient appartenu » (1) entre autres une de *toile d'or*.

b) Un petit fragment d'un autre ouvrage, fait par la Bienheureuse.

c) Un fragment peu important d'une étoffe satinée grisaille rayée de blanc.

d) Un morceau assez considérable d'un jupon ou d'une robe de damas violet passé.

En résumé, parmi les nombreux objets mentionnés par Gabrielle de Rochechouart, *dix* sont actuellement conservés précieusement par notre famille.

(1) Grente. *La Bienheureuse Jeanne de Valois*, Paris, 1922, p. 150.

Digitized by Google

Et le reste, dira-t-on, qu'est-il devenu ? Nous n'en savons rien. D'après Mgr Grente le masque mortuaire de la Bienheureuse serait à Bourges.

Revue historique du plateau de Rocroi. — Rocroi, impr. de Jaloux. In-8° 1re année-2e année. 1923.

V. T[ASSOT]. *Le Nécrologe des Récollets de Couvin*, par le R. P. UBALD D'ALENÇON (1577-1791). (1re année, p. 145-147; 2e année p. 81-83, 119-121, 131-133).

(Réédition sous forme de traduction française, à suivre).

Vita e pensiero, rassegna italiana di cultura. — Milano (8), via S. Agnese, 4. In-4°.

Anno X, vol. XV (nuova serie), fasc. 10, octobre 1924.

Ce fascicule est entièrement consacré aux Stigmates de saint François, en commémoration de leur 7e centenaire.

Lettre de S.S. PIE XI *sur le centenaire des stigmates*, p. 577.

P. AGOSTINO GEMELLI, *Les Stigmates de saint François devant le jugement de la science*, p. 580.

P. ARCANGELO MAZZOTTI, *La Théologie du stigmatisé*, p. 604.

Prof. GIULIO SALVADORI, *Les Stigmates et les origines de la poésie nouvelle*, p. 611.

PIERO MISCIATELLI, *Les Crucifiés*, p. 624.

A PROPOS DU P. JACQUES HUGON.

Dans l'article que j'ai publié dans le fasc. précédent de la *Revue* sur *le Trésor du Grand Couvent des Cordeliers de Paris*, je n'avais osé me prononcer sur le nom français exact du religieux qui est nommé en latin *Jacobus Hugonis* (p. 212, 222, 225). Mon excellent confrère, M. Gaston Letonnelier, me signale très aimablement un passage de la *Narration historique ... des Couvens de l'ordre de Saint-François ... en la province de Bourgogne* (Lyon, 1619) du P. Jacques FODÉRÉ (p. 894-899), qui aurait levé mes doutes si j'avais pensé à le consulter. *Jacobus Hugonis* appartenait à une famille de Gap, la famille Hugon. Le Père Fodéré était étudiant au couvent de Paris quand il connut le Père Hugon, originaire de sa province de Bour-

Digitized by Google

gogne. Il a donc vu de ses yeux, pour en donner la description qu'on lira plus bas, les objets d'orfèvrerie donnés à la sacristie du couvent par ce religieux qui fut confesseur de Charles IX. Écrivant son livre, dix ans plus tard, vers 1584, il n'en parle que par souvenir. Son témoignage n'en conserve pas moins sa valeur et je crois utile de le reproduire.

Henri LEMAÎTRE.

« ... Et de nostre temps florissoit ce fameux et tant celebre docteur N[otre] M[aître] F[rère] Jaques Hugonis (1), de la noble maison des Hugons, de la cité de Gap en Dauphiné, lequel pour la grande renommée de ce couvent de Tanlay (2) s'y vint rendre religieux : qui a esté l'un des zelez predicateurs et celebres docteurs de nostre siecle, qui a faict de doctes disciples, l'espace de 23 ans qu'il a esté lecteur en theologie à nostre couvent de Paris : Et qui enfin pour son solide jugement, a esté conseiller, predicateur et confesseur des rois Henry II, François II, Charles IX et Henri III, par lesquels il a esté employé en de grandes commissions qui touchoient le bien public de la chretienté. Entre autres, il fut delegué par le roy Charles IX au concile de Trente, et par mesme moyen, Jean Ursin, evesque de Triguier (3) en Bretagne, le delegua son procureur et substitut audit concile, auquel il avoit plusieurs seances, selon les diverses personnes qu'il representoit, avec admiration de toute cette saincte assemblee. Et depuis, il fut encor envoyé par le mesme Charles en Espagne, pour estre son ambassadeur extraordinaire auprés du roy Philippe, II du nom.

« Et nonobstant ces honneurs et charges relevees, l'humilité lui estoit en telle recommandation, qu'il n'a jamais voulu accepter aucune evesché, quoy que les roys les luy vouloient faire prendre comme par force. En contre change de quoy, ledit roy Charles luy fit construire un beau logis (mais fort religieux) à nostre couvent de Paris, au dessous des Escholes des Prestres, et luy assigna une bonne pension annuelle, de laquelle il a jouy sa vie durant, avec permission du pape, et ne l'employoit pas en vaines curiositez ; car

(1) J. Hugon fut reçu docteur en théologie à Paris, le 7 nov. 1544. Cf. *France Francisc.*, 1912, t. I, p. 314; WADDING, *Scriptores O. M.*, Rome, 1806, p. 125 ; SBARALEA, *Suppl. ad Scriptores O. M.*, p. 371 ; WADDING, *Annales Minorum*, t. XIV, p. 416; GONZAGA, *De Origine seraphicae religionis*, 2e éd., Venise, 1603, p. 128.

(2) Tanlay (Yonne), arr. de Tonnerre, cant. de Cruzy. Cf. FODÉRÉ, p. 888.

(3) Tréguier (Côtes-du-Nord), arr. de Lannion, chef-lieu de canton. — L'évêque était Jean Juvénal des Ursins, 1546-1566. Cf. A. LEGRAND, *Vies des saints de la Bretagne armorique*. Quimper, 1901 (Catalogue des évêques de Treguer, p. 279*).

Digitized by Google

la simplicité religieuse l'accompagnoit si fort, que ses habits estoient des moindres estoffes, et n'a jamais porté autres chausses que guestres, avec les souliers percez au dessus, selon l'ancienne maniere de l'Observance.

« Et des espargnes qu'il faisoit de ses pensions royales, il en a fait faire de très riches joyaux d'eglise, sçavoir, un grand calice avec ses chopinettes, une croix, un eau benestier, deux bassins, deux chandeliers, le tout d'argent bien doré, d'une grandeur non pareille, et cizaillé en compartimens, et figures de reliefs, avec un tel artifice, que la façon est sans comparaison plus riche et plus chere que la matiere, en laquelle neantmoins il y a 100 marcs d'argent, qu'il a tout donné à la sacristie du couvent de Paris. En outre, il a encor envoyé d'autres calices d'argent et toute sa bibliotheque à son couvent de Tanlay.

« En somme, c'estoit un Pere d'un esprit si relevé, d'une cervelle si tymbrée, d'un conseil si solide, et d'un tel credit auprés des roys et grands princes, qu'on voyoit ordinairement devant le couvent, les rues plaines de carrosses, de lictieres, de chevaux et mullets houssés, des seigneurs qui venoient à luy, tant pour avoir son advis en leurs affaires plus importants, que pour requerir le credit et les faveurs qu'il avoit auprés du roy. Et moy-mesme ay veu plusieurs fois que le roy Charles IX, sous pretexte d'aller oüir la messe, tantost à une eglise, tantost à une autre de Paris, se desrobber de ses courtisans, et suivy d'un seul page ou d'un laquay, venoit à la chambre de ce venerable docteur conferer familierement avec luy, et quelques fois daignoit disner du petit ordinaire qui s'y treuvoit.

« Enfin, le 19 novembre 1574, il rendit le devoir de nature, de quoy le roy Henri III (qui n'estoit de retour de son royaume de Polongne que le sixieme septembre precedent) en porta un extreme regret, et fit faire ses obseques fort solemnelles; son corps fut enterré devant le grand autel de nostre couvent de Paris, au tombeau de non moindre merite N[otre] M[aitre] F[rère] Pierre de Cornibus (1), du couvent de Beaune, son jadis maistre et precepteur ».

(1) P. *de Cornibus*, ou Cornu, du couvent de Beaune (Côte-d'Or), fut reçu docteur en théologie à Paris, le 6 juin 1524. Cf. *France Francisc.*, 1912, t. I, p. 312; Gonzaga, *De Origine seraphicae religionis*, 2e éd., p. 128; Fodéré, *Narration hist.*, p. 146; *Epitaphia Honorandi Magistri nostri Petri a Cornibus*, Paris, 1542.

Le Gérant : Joseph Gamon.

Le Puy-en-Velay. — Imp. Peyriller, Rouchon et Gamon, boulevard Carnot, 23.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Le Puy. — Impr. de Peyriller, Rouchon et Gamon.

Digitized by Google

A27

Revue d'Histoire franciscaine

JAN 8 1926

TOME II. N° 4.

OCTOBRE 1925.

F. C. Burkitt. La Légende de Pérouse et le ms. 1/73 de Saint-Isidore..... 457

Étienne Gilson. L'Interprétation traditionnelle des stigmates..... 467

M.-J. Ferré. Les Œuvres d'Angèle de Foligno. — Histoire du manuscrit d'Assise..... 480

J. Vinot-Préfontaine. Un Épisode d'histoire gallicane. — Le chapitre provincial des Cordeliers de Beauvais en 1687..... 493

MÉLANGES

Gaston Letonnelier : Association de la ville de Valence à l'Ordre de Saint-François, 1437, 504. — P. Candide : Un Autographe du P. Pacifique de Provins, Capucin, 507. — M.-J. Ferré : Une lettre d'Angèle de Foligno, 509. — M. Crick-Kuntziger : Une statue de sainte Élisabeth de Hongrie aux Musées royaux du Cinquantenaire à Bruxelles, 513.

COMPTES RENDUS

P. Cuthbert : Vie de saint François d'Assise, 516. — M. Bontempelli : S. Bernardino da Siena, 517. — Chan. R. Guérin : La bienheureuse Marguerite de Lorraine, 518. — P. Oliger : Appellatio fr. Guil. Jousselini, 521. — A. Rubió y Lluch : Documents per l'historia de la cultura catalana mig-eval, 522. — M. Andrieu : Immixtio et consecratio, 525. — Abbé V. Leroquais : Les Sacramentaires et les missels manuscrits, 528.

CHRONIQUE

TABLES

PARIS (VI°)
LIBRAIRIE AUGUSTE PICARD
82, rue Bonaparte

Digitized by Google

Revue d'Histoire franciscaine

DIRECTEUR : Henri LEMAÎTRE

Recueil d'Histoire, de Littérature, d'Archéologie et d'Art.

La REVUE D'HISTOIRE FRANCISCAINE paraît tous les trois mois, par livraison de 152 pages environ; elle forme chaque année un beau volume in-8° de 600 pages, augmenté de nombreux hors-texte.

La direction, entendant ne publier que des travaux d'érudition, n'acceptera que des articles présentant toutes garanties à ce point de vue; cette réserve faite, elle laisse aux auteurs toute la responsabilité des opinions qu'ils pourraient émettre.

RÉDACTION. — Les manuscrits, livres à rendre compte, revues en échange, doivent être adressés à *Monsieur le Directeur de la " Revue d'Histoire Franciscaine "*, 11, rue Guénégaud, Paris-6e.

ADMINISTRATION. — Les abonnements, réclamations, changements d'adresse et renseignements divers doivent être adressés à la *Librairie Auguste PICARD*, 82, rue Bonaparte, Paris-6e.

CONDITIONS. — Les abonnements sont annuels et partent de janvier; ils se paient à la réception du premier numéro de l'année.

France et Belgique : **30** fr. — Union postale : **35** fr.
Édition de luxe sur papier pur fil Lafuma : **60** fr.

Compte de Chèques Postaux : Paris 649-16.

Digitized by Google

LA LÉGENDE DE PÉROUSE

ET LE MS. 1/73 DE SAINT-ISIDORE

L'étude du ms. 1046 de la Bibliothèque communale de Pérouse, heureusement découvert par le P. F.-M. Delorme et édité par lui dans l'*Archivum franciscanum historicum* t. XV (voir le compte rendu dans *Rev. d'Hist. francisc.*, I, 236-8) exigera de la part de ceux qui s'occupent des origines franciscaines de longs travaux et des confrontations étendues de textes. Il s'agit d'un nouveau texte de la *Legenda antiqua*, concurrent avec le *Speculum Perfectionis*, le manuscrit de Saint-Antoine à Rome, le manuscrit Little, le manuscrit 1/73 de Saint-Isidore à Rome et la deuxième légende de Thomas de Celano. On dirait mieux peut-être « *une* légende antique », car malheureusement la rubrique *De legenda antiqua* dans un manuscrit latin peut signifier également des extraits d'une célèbre et unique Légende ou des extraits d'une Légende quelconque. En tout cas la légende de Pérouse est d'une importance extrême; il est même possible de soutenir la thèse, comme le fait, en effet, le P. Delorme, que le manuscrit qu'il a découvert nous conserve de longs chapitres de la véritable compilation des Trois Compagnons que le rédacteur officiel, Thomas de Celano, a exploités et refaits. D'un autre côté le P. Delorme affirme que quelques sections de la légende de Pérouse dérivent de 2 Celano (1); et quant au *Speculum Perfectionis*, c'est partout un remaniement de la nouvelle Légende, tant dans les sections dérivées de 2 Celano que dans celles que Celano a refaites.

Évidemment on devra examiner ces conclusions radicales de tous côtés et en détail. Mais la thèse est si soli-

(1) Ce sont les nos 1-3, 18; et 22-41.

Digitized by Google

dement établie que je crois devoir l'accepter au moins provisoirement : ici je me restreindrai à un point, à préciser plus directement le caractère du ms. 1/73 de Saint-Isidore par rapport au texte de Pérouse.

C'est au P. Lemmens que nous devons la connaissance du ms. 1/73. Dans les trois petits livres dits *Documenta antiqua franciscana* (Quaracchi, 1901-2) il publia de ce manuscrit les « opuscules » *Intentio Regule* et *Verba Francisci* (I, 83-99, 100-106); le *Speculum* de 1/73 (II, 23-84); les 58 Extraits tirés de 2 Celano (III, 25-49); et dans le vol. III, pp. 60-69, on trouve la description du manuscrit. Il est évident que notre point du départ doit être le manuscrit lui-même et non pas les quelques opuscules que le P. Lemmens a édités. Le P. Delorme (*Arch. Francisc. Hist.*, t. XV, p. 38), refuse à l'un d'eux (les *Verba Francisci*) le titre d'opuscule; selon lui nous avons « peu de raison d'appeler « opuscule », dans le sens usuel du mot, « ces quelques chapitres disjoints ». Je n'en suis pas tout à fait convaincu, mais je trouve l'observation fort intéressante, parce qu'elle nous pousse à considérer plus exactement la nature d'un opuscule franciscain. Nous reviendrons à cette question plus tard.

Quant au ms. 1/73, si on consulte *Anal. Boll.*, t. XXI, p. 113, on apprend qu'il se divise en deux parties principales, d'écriture différente, (1) ff. 1-78, (2) ff. 79-187. Tout le manuscrit est d'intérêt franciscain, mais il me semble que la première partie forme un tout, indépendant de ce qui suit. Ce qui vient après est un mélange, tandis que la première partie s'occupe entièrement de saint François.

Voici une courte description de cette première partie, indiquant sommairement les principales divisions :

A. fol. 1 r°.-5 v°. Indulgence de la Portioncule (même disposition que dans *Ant.* B. 1-7 : voir *Arch. Francisc. Hist.*, XXII, p. 329-331).

B. fol. 6 r°.-18 v°. Opuscules de saint François :

1. Cantique du Frère Soleil (jusqu'à *robustoso et forte*).
2. Règle I, 21.
3. » I, 22.

Digitized by Google

4. Règle I, 23.
5. *Pater noster* franciscain.
6. Admonitions I-XXVIII.
7. Épître I (*Universis Christianis*).
8. *De religiosa habitatione in eremo.*

C. fol. 19 r°.-78 v°. Pièces relatives à la biographie de saint François :

1. *De antiqua legenda* (= 2 Celano) : *a*, *b*, *c*.
2. *Intentio Regule* : *a-d*.
3. *Verba Francisci* (ici en *huit* chapitres).
4. *Extractiones ex legenda antiqua* (c'est à dire les 58 extraits de 2 Celano publiés par Lemmens).
5. *Speculum Perfectionis* (les 45 chapitres publiés par Lemmens) = Sp. *L*.
6. *Excerpta ex legenda Bonaventure.*

Voici le milieu où se conservent le fameux « Speculum Lemmens » et l'*Intentio Regule*, ouvrage expressément attribué à Léon dans le manuscrit même. Il est à noter que les six pièces ne renferment que très peu de répétitions véritables. Les 58 extraits sont tirés de 2 Celano depuis sect. 5 jusqu'à sect. 160 (1) ; les trois extraits sont de 2 Celano 175, 195, 161 (2). Les sections plus ou moins léoniennes (n°s 2, 3, 5) sont naturellement très différentes des sections célaniennes (n°s 1, 4) dans le style, mais même dans le contenu on ne trouve que très peu de répétitions, pas plus d'une sur cinq. Entre les trois sections léoniennes la seule répétition est *Int.* 9 = Sp. *L* 7 (*omnes fratres tam ministros... docebat fratres suos*), paragraphe d'exhortation un peu général.

En cela 1/73 diffère beaucoup des autres anciens recueils franciscains. Dans le manuscrit de saint Antoine (*Ant.*), par exemple, on trouve toutes les vingt-huit Admonitions de saint François à *Ant.* 91 après avoir lu Adm. XIV à *Ant.* 34 et Adm. XXI à *Ant.* 38. *Ant.* 26 et 85 donnent

(1) Je cite 2 Celano par les sections numérotées de l'édition du P. Édouard d'Alençon.

(2) A noter : « 3, 90 » (*D A F*, III, 63, l. 13) doit être corrigé en « 3, 110 » = 2 Cel 175.

Digitized by Google

tous les deux le chapitre Sp. *S* 68 = *Verba* 5, et *Ant.* 47 et 86 sont deux formes du chapitre *S* 85. Donc on dirait que le recueil 1/73 a été fait avec une certaine science. Mais il faut noter que les extraits de 2 Celano ne sont pas l'œuvre du scribe de 1/73, car les deux séries de trois et de 58 pièces se trouvent ailleurs, la dernière dans *Ant.* 90, la première dans *Ant.* 83 et dans la légende de Pérouse (*Per.*), nos 37, 39 et 40.

Les éléments d'origine célanienne et les éléments d'origine non célanienne sont donc moins mélangés en 1/73 que dans tout autre ancien recueil franciscain. Dans le *Speculum* de Sabatier (Sp. *S*), au contraire, si on accepte la thèse du P. Delorme, les deux principaux courants de la tradition se sont mêlés : ils ne seraient plus reconnaissables que par la critique du style, si on n'avait pas les sections distinctes du manuscrit de Pérouse, où les sections C D E (42-115) ne sont pas célaniennes, tandis que B (22-41) dérive directement de 2 Celano et A (1-21) est mixte.

Certes, le manuscrit de Saint-Isidore ne contient pas toute la tradition non-célanienne. Surtout dans la section D de *Per.*, où 1/73 n'offre point de parallèles, on rencontre des souvenirs de très bon aloi (1). Mais les sources d'où 1/73 a puisé ont dû être singulièrement pures. Rien de semblable aux *Fioretti*, rien des recueils de miracles, rien de Celano sauf les deux séries d'extraits ! Le compilateur du recueil a donc connu saint Bonaventure, des extraits déjà faits de 2 Celano, et... des papiers qui prétendent être léoniens. On se rappelle involontairement les *rotuli* et *cedule* dont parle Hubertin de Casal.

Revenons à la question du caractère d'un opuscule franciscain. La Première Vie de Celano est-elle un opuscule ? Sans doute. C'est un ouvrage littéraire très bien écrit, qui conduit victorieusement son héros de sa jeunesse jusqu'à sa glorieuse mort et à sa canonisation. Certes, elle a des

(1) Par exemple *Per* 84c = Sp. *S* 116 (la culotte de François brûlée par le feu).

Digitized by Google

faiblesses. 1 Cel. 57 nous conduit avec François au Sultan des Sarrasins, mais à partir de ce moment la marche du récit se perd dans une foule de miracles sans suite; ce n'était pas peut-être la faute de Frère Thomas, qui n'avait guère de renseignements pour dresser une histoire de cette période à la fois instructive et discrète. Mais comme écrivain il ne s'en est pourtant pas moins bien tiré. La Seconde Vie est beaucoup plus amorphe. Elle a dans la numérotation du P. Édouard d'Alençon 224 paragraphes, dont les 25 premiers parcourent la vie de François de sa naissance jusqu'au pape Honorius. Le reste est un tas d'anecdotes, qui présente un *speculum quoddam.. et imaginem perfectionis* (2 Cel. 26) du Séraphique Père. Évidemment Thomas de Celano avait un fonds inépuisable d'anecdotes, mais on ne voit, à aucun signe, qu'il disposât, dans son dossier, d'une narration suivie quelconque. Lui aussi a dû dresser le cadre de son ouvrage sur des anecdotes isolées. Est-ce que 2 Celano est un « opuscule »? Il faut avouer qu'elle renferme beaucoup de « chapitres disjoints ».

Tout le monde sait tout cela. 1 Celano et 2 Celano ont été beaucoup étudiés et discutés. Mais si on passe outre et si on considère les autres recueils concurrents de 2 Celano, on constate qu'ils sont encore moins dignes du titre d'opuscule. La nouvelle Légende de Pérouse est extrêmement précieuse comme mémoire pour servir à rédiger une vie de saint François, comme source pour contribuer à la reconstituer; mais comme œuvre, en elle-même, elle manque d'unité. Les recueils *Ant.* et *Little* sont encore plus divers et informes. Le Sp. *S* a bien le droit d'être considéré comme ouvrage littéraire, car on le trouve séparé dans plusieurs manuscrits. Oui, c'est bien un opuscule : le compilateur a vivifié ses matériaux en groupant à la fin de son livre les récits qui se rapportent aux derniers jours du Saint; il lui donne aussi une sorte d'unité littéraire par ses paraphrases, ses coupures, ses remaniements (1), « c'est en fin de compte une légende nouvelle qu'on met sur pied, moyennant les mêmes écritures et dans le même but au

(1) Cf. Delorme, p. 39.

Digitized by Google

fond » (1) que la légende de Pérouse. Enfin le recueil 1/73, même en faisant abstraction des Extraits célaniens, n'est pas un opuscule non plus, bien qu'il nous présente toujours le point de vue que nous pouvons appeler léonien, c'est-à-dire le point de vue de l'*Intentio*.

A quoi tend tout ce que je viens de dire? C'est pour mettre en doute l'exactitude de la fameuse assertion d'Ange de Clareno au début de la Chronique des Tribulations, que Frère Léon avait écrit une *Vitam Francisci*, au moins si on entend par *Vita* un opuscule suivi, un ouvrage historique concurrent avec 1 Celano. Les assertions d'Hubertin de Casal, au contraire, me semblent tout à fait exactes. Lui parle des *rotuli* et *cedule* de Léon, des *rotuli* qu'il possède lui-même (c'est-à-dire l'*Intentio Regule*) et du livre conservé dans la bibliothèque des Frères à Assise (2). Il nous parle aussi des *rotuli* qui avaient été conservés chez sainte Claire, mais il a entendu dire *cum multo dolore* que ces *rotuli* avaient été dispersés (3) et peut-être perdus. Hubertin ne parle pas d'une Vie de François, ni d'une Légende, mais des « notes » et des « rouleaux », c'est-à-dire de brochures plus ou moins littéraires, mais sans suite l'une avec l'autre.

Un des *rotuli* sans doute est la brochure dite *Intentio Regule*. C'est un opuscule, à mon avis, très bien écrit. Pour la critique, pour la tabulation des parallèles, les 16 courts paragraphes numérotés par le P. Lemmens sont utiles, mais comme ouvrage littéraire l'*Intentio* se compose de quatre chapitres. Le premier (a. = 1-4) nous donne l'histoire du Frère Richer : si ce Frère ne comparaît pas dans les paragraphes 2 et 3, dans le 4 nous lisons *sicut fratri Ricerio dixit* (*DAF* i 86), ce qui lie tous les premiers quatre paragraphes ensemble. Le second chapitre (b. = 5-6) raconte l'histoire *cujusdam Ministri*. Le troisième (c. = 7-12) s'occupe du Novice qui voulait avoir un Psautier. Dans le 8 et le 9 le Novice est absent, mais François se vante là de ses Chevaliers de la Table Ronde; dans le 10, où le

(1) *Ibid.*, p. 329
(2) Voir la *Declaratio* de 1311.
(3) Ou peut-être *divisés* : Hubertin dit *distractos* (*Arbor*, 222 a 1).

Digitized by Google

Novice rentre en scène, François lui parle de Charles et de Roland et d'Olivier, ce qui montre que le paragraphe 8 appartient véritablement à l'histoire du Novice (1). Le quatrième chapitre (d. = 13-15) est plus divers, mais il procède tout entier d'un même esprit et pour la majeure partie il s'occupe des règles données par François dans son Testament pour les bâtiments franciscains.

Ce qui confirme la division de l'*Intentio* en quatre chapitres, c'est que ceux qui y butinaient ont pris des chapitres entiers, s'ils ne le citaient pas d'un bout à l'autre. Hubertin et la Légende de Pérouse citent le tout. *Ant.* 76 cite (d.) entier, puis *Ant.* 77 cite (b.) entier, *Little* 150-2 cite (c.) entier, puis *Little* 184-5 cite (d.) entier.

Le « Speculum Lemmens » (1/73, C 5) n'a pas l'unité littéraire de l'*Intentio*. C'est un recueil presque sans aucun plan, où on trouve assez de « chapitres disjoints ». Son grand mérite est l'absence des pièces apocryphes. Certes, il ne nous donne pas toujours l'état primitif des souvenirs de Frère Léon ; en effet il ne prétend pas être plus qu'un ouvrage « composé de choses trouvées dans les écrits de Léon et d'autres compagnons de François » (Sp. *L*, préface). Les récits particuliers n'ont pas subi beaucoup de révision littéraire, mais il faut avouer que quelques-uns ont été raccourcis. Sp. *L* 24 en est un exemple décisif : c'est la suite de l'histoire du Frère qui se disait mourir de faim.

Cette histoire se trouve dans *Per.* 42, *Little* 160 et Sp. *S* 27, et on la lit très remaniée dans 2 Cel. 22. Ce qui est peut-être plus significatif, c'est qu'elle commence la série d'extraits *De legenda veteri beati Francisci* dans la seconde partie du ms. 1/73 (fol. 168r°), qu'a publiée le P. Lemmens à la suite de son Speculum (*DAF* ii 91-100). Ces extraits sont absolument parallèles à *Per.* 42-48, qui sont les sept premiers numéros de la section C du ms. de Pérouse, section qui suit immédiatement la partie célanienne de ce recueil et qui commence la partie d'origine non-célanienne. On peut supposer que c'est bien le début du

(1) Il est à noter que le Sp. *S* sépare maladroitement ces deux paragraphes : *Int.* 8 = Sp. *S* 72, tandis qu'*Int.* 10 = Sp. *S* 4 (voir la bonne observation de SABATIER, p. 10).

Digitized by Google

recueil original auquel ont puisé la légende de Pérouse et le Speculum *Lemmens*.

Je veux bien dire « recueil original » plutôt que « légende ». Je crois même que la curieuse Épître qui sert de préface à la « Légende des Trois Compagnons », quelle qu'en soit l'origine, dit le mot juste sur l'œuvre de Frère Léon. Il n'a pas écrit une légende, mais il a amassé un *florilegium*, une collection de souvenirs, et c'est le recueil de ses souvenirs qu'il a envoyé au Ministre Général en 1246. Qu'on se figure ce que dut faire inévitablement Thomas de Celano quand on le chargea d'écrire la nouvelle Légende. Nous savons très bien ce qui devait en résulter; c'est ce qu'on appelle « 2 Celano », ouvrage littéraire très soigné quant au style, très discret quant à la manière. Il n'est pas très bien proportionné, à vrai dire, mais cela tient à ce que Frère Thomas avait tant de matériaux. Frère Léon, clerc instruit, scribe admirable, avait sans doute fait envoyer sa contribution dans une forme bien lisible. Peut-être ses souvenirs ne méritent-ils pas le titre d'opuscule, mais ils font, à eux seuls, un livre solennellement écrit, digne de reposer sur les rayons de la bibliothèque des Frères à Assise (1). Toutefois Léon et ses compagnons particuliers n'étaient pas seuls. Il a dû y avoir tout un dossier de souvenirs, ou de soi-disant souvenirs, de Frères qui envoyaient leur témoignage sur des notes informes, mal écrites, mal exprimées. D'autres probablement se sont rendus à Assise pour témoigner de vive voix : pour eux il a fallu prendre note de leurs dépositions, il a fallu inscrire leurs dires dans un carnet. Un carnet — plutôt un volume — semblable au recueil de Frère Léon.

Cela fait, il devenait possible pour Thomas de Celano de choisir, de rejeter, de procéder à des combinaisons et à des remaniements. Après avoir rédigé sa nouvelle Légende, il n'a pas dû probablement faire grand cas du dossier, mais rien ne nous indique qu'il l'ait détruit. Je vois dans ce dossier la source mère de la *Legenda antiqua*

(1) Hubertin, *Declaratio* de 1311 : cité dans Sabatier, *Speculum*, p. CL.

Digitized by Google

de Pérouse. Dans *Per.* C et E (où nous avons des parallèles dans Sp. *L*) je vois les carnets des « rouleaux » léoniens, dans *Per.* D (auquel il n'existe rien de parallèle dans Sp. *L*) je vois un carnet séparé. Ce n'est pas un carnet d'origine tout à fait différente. Il contient des histoires qui ne sont pas nécessairement léoniennes, par exemple *Per.* 62, 65, 66, 72, 74, 88; mais *Per.* 79, 84, et 89 renferment le *nos qui cum illo fuimus*, qu'on dissocie difficilement de Frère Léon. Il est à noter que plus d'un tiers de cette section D (nos 59-91) s'occupe de Riéti ou du pays voisin.

Maintenant que je suis en pleine voie de faire des conjectures, j'en ajoute encore une de plus. Frère Léon avait naturellement écrit de bonne heure des lettres, des notes, des « rouleaux », dont quelques-uns circulaient parmi les Franciscains avant 1246. Entre eux se trouvait sans doute l'*Intentio Regule* et probablement la plupart du matériel dont Sp. *L* se compose. Le dessein de Frère Léon était de faire œuvre de polémiste, c'est-à dire d'exposer clairement les intentions du Séraphique Père sur la Règle, sur la pauvreté, sur l'idéal des Mineurs. En 1246 son but est plus directement biographique : n'est-il pas possible que nous possédions justement dans la section D de la légende de Pérouse le carnet ou cahier qu'il envoya de Greccio à Assise en réponse à l'invitation du Ministre Général? Voilà pourquoi cette section contient tant de souvenirs de Riéti et de ses alentours. Ce carnet arriva à Assise et Thomas de Celano y butina largement. Mais le petit volume n'était pas dans les mains de tout le monde, et en particulier le compilateur du recueil 1/73 ne le connut pas, quoiqu'il eût un goût spécial pour Frère Léon.

Qu'on accepte cette conjecture ou non — d'ailleurs elle n'est pas très vérifiable — je suis sûr qu'en considérant la provenance d'une histoire franciscaine on doit tenir compte du ms. 1/73 de Saint-Isidore (fol. 1-78), c'est-à-dire qu'on doit noter si l'histoire se trouve là ou non. Le ms. 1/73 est une compilation, soit; mais les sources dont le compilateur s'est servi sont assez dignes de remarque. Il a naturellement une connaissance ordinaire de la *Legenda major*; il a une connaissance indirecte de 2 Celano, mais

Digitized by Google

il est très bien instruit dans la tradition léonienne, quoiqu'il ne semble pas avoir fouillé dans les archives du Sacro Convento.

Le compilateur de la légende de Pérouse est tout à fait différent. Il a eu soin de faire un grand recueil des bulles franciscaines. Où les a-t-il trouvées? Sans doute à Assise. Là, dans la bibliothèque des Frères, il a rencontré aussi le cahier que Frère Léon avait envoyé en 1246, et grâce à Dieu il l'a copié entier ou presque entier. On doit lui en être très reconnaissant, mais non moins au P. Delorme qui a sauvé de l'oubli son travail avec tant de science et tant de dévouement.

F. C. Burkitt.

Cambridge.

Digitized by Google

L'INTERPRÉTATION TRADITIONNELLE DES STIGMATES

Il existe une interprétation très répandue du miracle des stigmates, que l'imagination a suscitée, et que l'art a popularisée. Le Saint, agenouillé devant le séraphin aux six ailes qui lui fait face, reçoit de la céleste apparition cinq blessures, dont les traces visibles s'inscrivent sur sa chair. Les rayons symboliques dessinés par les artistes, qui vont de l'apparition aux membres du Saint, et s'y impriment, représentent sous une forme concrète cette conception fort simple. Nul doute, au reste, que presque tout le monde ne tende plus ou moins à se représenter la scène de cette manière, à tel point qu'un récent biographe de saint François d'Assise admirait l'audace de saint François de Sales pour avoir osé se la représenter sous un aspect moins matériel et sensiblement différent (1).

Selon saint François de Sales, en effet, l'impression des stigmates ne résulterait pas de l'action purement extérieure du Séraphin, mais d'une collaboration entre cette action externe et le travail interne de l'amour de Dieu dans l'âme de saint François d'Assise, collaboration où le Séraphin n'aurait même pas la plus grande part. A travers l'aimable érudition dont il enveloppe sa méditation sur le miracle de l'Alverne, saint François de Sales poursuit une

(1) Maurice Beaufreton. *Saint François d'Assise*. Paris, Plon, 1925, renvoie au *Traité de l'amour de Dieu*, livre VI, ch. 15, et conclut : « Avec quelle tranquille audace le saint docteur départage, dans la stigmatisation de François, ce qui est l'œuvre de celui-ci et ce qui doit être attribué au Séraphin! A François la plus large part : à François, dont « l'âme, comme forme et maîtresse du corps, usant de son pouvoir sur icelui, imprima les douleurs des plaies dont elle était blessée ès endroits correspondant à ceux èsquels son Amant les avait endurées ». Au Séraphin d'avoir donné secours à l'Amour ». P. 244.

Digitized by Google

interprétation très curieuse du fait auquel sa pensée s'applique et dont il s'efforce de dégager la leçon. Tout d'abord, en « voyant là une image de son Sauveur crucifié, effigiée en un Séraphin lumineux qui lui apparut sur le mont Alverne », ce grand serviteur de Dieu, homme lui-même tout séraphique, « s'attendrit plus qu'on ne saurait imaginer, saisi d'une consolation et d'une compassion souveraine; car regardant ce beau miroir d'amour que les Anges ne se peuvent jamais assouvir de regarder, hélas ! il pâmait de douceur et de contentement ». Cette émotion, comparable par sa véhémence à une sorte de transe, va travailler du dedans le corps du Saint et agir sur lui grâce à l'entremise de l'imagination. Là dessus, l'auteur de la *Vie dévote* est armé d'anecdotes aussi précises que pourrait l'être Montaigne lui-même : des brebis de Laban jusqu'aux hommes qui blanchissent en une nuit sous l'effort de l'imagination, rien ne lui échappe. L'essentiel, pour nous, est la loi que sa perspicacité dégage de ces faits : « l'amour est admirable pour aiguiser l'imagination, afin qu'elle pénètre jusques à l'extérieur ».

Dès lors, en effet, la manière dont s'est produite la stigmatisation s'éclaire. « Cette âme donc, ainsi amollie, attendrie et presque toute fondue en cette amoureuse douleur, se trouva par ce moyen extrêmement disposée à recevoir les impressions et marques de l'amour et douleur de son souverain Amant »; adhérant par sa mémoire, son imagination, son entendement et sa volonté à l'image du Christ en croix, son « âme sans doute se trouvait toute transformée en un second crucifix ». C'est cette image intérieure qui cherche à se frayer une issue au dehors, à s'inscrire dans le corps, dont l'âme est la forme, et qui doit par conséquent la représenter. Mais ici, la physiologie mystique de saint François de Sales tourne court. Il appelle le Séraphin à l'aide de cet amour impuissant. Tout se passe comme si, dans sa pensée, l'ardeur spirituelle de l'extatique pouvait s'étendre jusqu'aux limites internes de son corps, mais non pas les franchir pour se manifester au dehors et se faire voir : « L'amour donc fit passer les tourments intérieurs de ce grand amant saint François

Digitized by Google

jusqu'à l'extérieur, et blessa le corps d'un même dard de douleur duquel il avait blessé le cœur. *Mais de faire des ouvertures en la chair par dehors, l'amour qui était dedans ne le pouvait pas bonnement faire* : c'est pourquoi l'ardent Séraphin, venant au secours, darda des rayons d'une clarté si pénétrante, qu'elle fit réellement les plaies extérieures du Crucifix, en la chair, que l'amour avait imprimées intérieurement en l'âme ». Rien de plus précis, et, pour que nous ne puissions hésiter, l'auteur se résume ainsi plus loin : « l'amour divin de saint François parut en toute sa vie comme par manière de sueur, car il ne respirait en toutes ses actions que sa sacrée dilection ; mais pour en faire paraître tout à fait l'incomparable abondance, le céleste Séraphin le vint *inciser* et *blesser*, et afin que l'on sût que ces plaies étaient plaies de l'amour du Ciel, elles furent faites, non avec le fer, mais avec des rayons de lumière ».

Pour savoir si vraiment saint François de Sales fait preuve d'audace en réduisant ainsi le rôle du Séraphin à inciser la chair aux points où l'amour se cherche une issue, il faudrait d'abord savoir quelle était l'interprétation traditionnelle des stigmates dans l'Ordre franciscain et quel rôle on y réservait au Séraphin. Le point de départ obligé d'une telle enquête se trouve dans le témoignage de frère Léon. Lui seul était auprès de saint François pendant la nuit du miracle et c'est à son autorité que font appel tous ceux qui racontent plus tard la scène de la stigmatisation. Le récit qu'il en donne est extrêmement bref et simple. C'est une note écrite de sa main sur la fameuse *Bénédiction de frère Léon*, dans la marge supérieure du document (1), et dont le contenu se réduit à ceci : La main de Dieu s'étendit alors sur saint François, par la vision et les paroles d'un Séraphin, et l'impression des stigmates du Christ sur son corps (2). Lorsqu'on laisse à

(1) Voir sur ce point *Speculum perfectionis*, éd. P. Sabatier, Paris, Fischbacher, 1902, p. LXVIII. — Th. de Celano a connu l'existence du document, bien qu'il ne désigne pas frère Léon comme en ayant été le destinataire : *Leg. II*[a], XX, 49; éd. Éd. d'Alençon, Rome, 1906, p. 208.

(2) « Beatus Franciscus duobus annis ante mortem suam fecit quadrage-

Digitized by Google

la traduction, comme il convient, l'indétermination qui caractérise l'original latin, et si l'on évite d'introduire dans le texte la solution du problème qu'il soulève, on n'y trouve rien de plus que l'affirmation du miracle et de son origine divine; rien sur l'interprétation du fait, à ce point que, si l'on prend les choses en toute rigueur, il n'y serait même pas expressément affirmé que l'impression des stigmates ait été l'œuvre du Séraphin; nous y lisons seulement avec certitude qu'elle fut l'œuvre de Dieu.

Combien ce bref résumé laissait de place aux hypothèses et appelait de précisions complémentaires, c'est ce que l'on peut constater en analysant le récit de Thomas de Celano. Examinons d'abord l'ordre des événements tels que les décrit la *Legenda prima*. Dans un premier moment, saint François d'Assise voit un homme, ayant six ailes comme un Séraphin, et fixé à une croix; et pendant qu'il le voit, il est rempli à la fois de joie et de terreur, mais sans comprendre le sens de cette vision. Dans un second moment, il s'est relevé, flottant entre la joie et la tristesse, et réfléchit anxieusement à ce que cette vision pouvait bien signifier; elle est donc achevée, et une période de réflexion lui succède; or, c'est pendant cette période de réflexion, après la vision, que les stigmates commencent d'apparaître sur ses pieds et ses mains (1). Dans ces conditions, comment

simam in loco Alvernae ad honorem beatae Virginis Mariae matris Dei et Beati Michaelis archangeli a festo assumptionis sanctae Mariae Virginis usque ad festum sancti Michaelis septembris et facta est super eum manus Domini, per visionem et allocutionem seraphym et impressionem stigmatum Christi in corpore suo. Fecit has laudes ex alio latere cartulae scriptas et manu sua scripsit, gratias agens Deo de beneficio sibi collato. » *Speculum perfectionis*, ed. P. Sabatier, 1902, (Vie de Fr. Léon), p. LXVIII.

(1) Voici le texte de Celano, dans toute sa simplicité : « *Cumque ista videret* beatus servus Altissimi, admiratione permaxima replebatur, sed quid sibi vellet haec visio advertere nesciebat. Gaudebat quoque plurimum et vehementius laetabatur in benigno et gratioso respectu, quo a seraphim conspici se videbat, cujus pulchritudo inaestimabilis erat nimis, sed omnino ipsum crucis affixio et passionis illius acerbitas deterrebat. *Sicque surrexit*, ut ita dicatur, tristis et laetus, et gaudium atque moeror suas in ipso alternabant vices. Cogitabat sollicitus quid posset haec visio designare, et ad capiendum ex ea intelligentiae sensum anxiabatur plurimum spiritus ejus. Cumque liquido ex ea intellectu aliquid non perciperet, et multum ejus cordi visionis hujus novitas insideret, *coeperunt* in manibus ejus et pedibus apparere signa clavorum, quemadmodum *paulo ante* virum supra

Digitized by Google

expliquer les marques inscrites sur son corps par des *incisions*, ou des *blessures*, que les rayons émanés du Séraphin y auraient produites ? Saint François de Sales n'a donc pas réduit, mais accru, le rôle primitivement assigné au Séraphin. Son audace ne serait-elle que timidité ?

Il convient d'abord de remarquer le caractère purement historique du récit de Celano ; ce sont les faits seuls qui l'intéressent, sans que la moindre tentative d'interprétation vienne s'y mélanger. L'observation n'est pas sans importance, dans un cas où l'ordre de succession des événements suffit à trancher le débat entre les diverses interprétations possible des faits que l'on examine. De plus, on observera que les textes ultérieurs de l'historien, bien loin de contredire son premier récit, le confirment et en fixent indiscutablement l'interprétation. Dans son *Tractatus de miraculis*, Celano marque aussi nettement que dans la *Legenda prima* la postériorité des stigmates par rapport à la vision de l'homme aux ailes de Séraphin : « quemadmodum *paulo ante* virum supra se viderat in aere crucifixum » (1). Ici encore, nulle explication, à moins que l'on ne se contente de celle qu'il indique un peu plus loin, en termes vagues : « ipsos clavos ex ejus carne virtute divina mirifice fabrefactos » (2). Ce n'est rien de plus que la constatation de l'origine divine des stigmates et du caractère miraculeux des faits qu'il vient de raconter.

Si nous consultons, au contraire, la *Legenda Secunda* de Celano, une ligne nous indique le travail de réflexion auquel le biographe du Saint s'était livré sur les stigmates et dans quel sens il eût été disposé à en chercher l'interprétation. Rappelant en effet l'époque de la stigmatisation,

se viderat crucifixum ». TH. DE CELANO, *Legenda Ia*, art. 94 ; ed. ÉD. D'ALENÇON, Rome, 1906, p. 97-98.

(1) « Sollicita mente revolvit quid posset hoc oraculum designare, et ad concipiendum aliquem intellectum spiritus ejus anxius reddebatur. Verum dum extra se circuiens ab inventione defluit (*sic*, pour *deficit ?*) intellectus, protinus in seipso sibi ipsi manifestat sensus. Statim enim coeperunt in manibus ejus et pedibus apparere signa clavorum, quemadmodum paulo ante virum supra se viderat in aere crucifixum ». *Tractatus de miraculis*, art. 4; ed. cit., p. 344.

(2) *Ibid.*, art. 5, p. 345, l. 23-24.

Digitized by Google

il la désigne comme le temps où le sincère amour que François portait au Christ, avait transformé cet amant à l'image même de son aimé (1). Ce serait donc ici l'amour, qui serait la cause prochaine et immédiate des cinq plaies, et non point le Séraphin, sinon dans la mesure ou son apparition peut avoir enflammé cet amour, et seulement par l'entremise de l'amour qu'il peut avoir enflammé. Interprétation qui présentait ce double avantage, d'abord de respecter la chronologie des événements, et ensuite, de rejoindre une thèse mystique universellement reçue à cette époque. C'est pourquoi nous allons voir saint Bonaventure reprendre à son compte la brève indication de Celano et la développer.

Dans quelle mesure le Docteur Séraphique est-il un témoin, touchant le fait même des stigmates? C'est chose connue que lui-même a pris soin de se renseigner personnellement, auprès des compagnons du Saint qui survivaient encore, lorsqu'il entreprit d'écrire sa *Légende de Saint François* (2). On ne semble pas avoir observé, par contre, dans quelles conditions particulièrement émouvantes il a voulu se renseigner sur le miracle des stigmates, dont l'*Itinéraire de la pensée vers Dieu* n'est qu'un ample commentaire. Saint Bonaventure déclare en effet, dans la conclusion de cet ouvrage, qu'il s'est fait raconter la merveille, sur les lieux mêmes où elle s'était produite, et par Frère Léon, qui se trouvait seul alors auprès de saint François (3). Récit fait en présence de plusieurs témoins, et témoignage dont la solennité n'a donc pas besoin d'être

(1) « Primo in tempore, quod verus Christi amor in eamdem imaginem transformarat amantem, tanta cautela celare et occultare coepit thesaurum, ut usque ad multa tempora nec ipsi familiares agnoscerent ». Th. de Celano, *Legenda IIa*, art. 135 ; ed. cit., p. 272.

(2) « Ut igitur vitae ipsius veritas ad posteros transmittenda certius mihi constaret et clarius, adiens locum originis, conversationis et transitus viri sancti, cum familiaribus ejus adhuc superviventibus collationem de his habui diligentem, et maxime cum quibusdam, qui sanctitatis ejus et consocii fuerunt et sectatores praecipui, quibus propter agnitam veritatem fides est indubitabilis adhibenda ». S. Bonaventure, *Legenda S. Francisci*, Prolog., 3 ; ed. minor, Quaracchi, 1898, p. 4.

(3) S. Bonaventure, *Itinerarium mentis in Deum*, cap. vii, 3 ; ed. minor, Quaracchi, p. 345.

Digitized by Google

marquée : « Quod etiam ostensum est beato Francisco, cum in excessu contemplationis in monte excelso — ubi haec, quae scripta sunt, mente tractavi — apparuit Seraph sex alarum in cruce confixus, ut *ibidem a socio ejus, qui tunc cum eo fuit, ego et plures alii audivimus* ». L'interprétation doctrinale d'un fait ainsi contrôlé ne pourra donc pas rester indifférente aux circonstances historiques dans lesquelles il s'est produit.

Or, si l'on examine le récit que contient la *Legenda S. Francisci* de saint Bonaventure, on ne peut qu'en remarquer l'accord exact avec celui de Celano, sauf qu'un travail d'interprétation doctrinale est venu s'y incorporer en suivant la trame même des événements. Nous y trouvons d'abord, bien entendu, la vision du Séraphin ailé, avec cette différence que François n'y discerne la forme d'un homme crucifié qu'au moment où le Séraphin s'est arrêté près de lui. Ensuite, le même mélange de joie et de terreur dont l'âme de François se trouve remplie : joie, d'être regardé par le Séraphin avec une si bienveillante complaisance; douleur, par la compassion qu'il éprouve de le voir cloué en croix. Incertitude, enfin, consécutive à la vision, quant au sens qu'elle recelait. Mais ici, saint Bonaventure insinue son interprétation dans le récit de Celano : l'étonnement de François tient à la contradiction qu'il découvre entre l'immortalité dont sont doués les esprits séraphiques et la passion douloureuse dont il le voit affligé. Réfléchissant à ce problème, François comprit enfin ce que Dieu avait voulu lui révéler (1). Son âme avait toujours eu soif du martyre; en lui envoyant un Séraphin crucifié, et non pas seulement une Croix, Dieu voulait lui signifier qu'il ne le destinait pas à imiter le Christ par le sacrifice de son corps, mais en se transformant tout entier à la ressemblance du Christ en croix par l'ardeur de sa pensée. En disparaissant (*disparens igitur*), la vision laissa donc François le cœur plein d'une merveil-

(1) Son interprétation diffère sur ce point de celle de Celano (voir p. 471, note 1) selon qui François n'a pu résoudre le problème par réflexion intellectuelle, mais seulement en constatant l'apparition des stigmates qui en éclairait le sens.

Digitized by Google

leuse ardeur, mais elle imprima également sur sa chair une image non moins admirable; aussitôt en effet, commencèrent d'apparaître sur ses mains et ses pieds les marques des clous, telles qu'il venait de les contempler, un peu auparavant, sur l'image du vrai Crucifié (1).

Lorsqu'on analyse de près ce texte de saint Bonaventure, on y discerne trois éléments distincts, qui viennent s'y composer avec une extrême habileté : le récit de frère Léon, le récit de Celano, l'interprétation mystique de Celano que saint Bonaventure reprend à son compte et que nous allons le voir plus loin développer. Au récit de frère Léon, il emprunte l'expression caractéristique *impressit,* mais il précise que cette impression fut l'œuvre de la vision elle-même, c'est-à-dire du Séraphin. Précision dont l'importance ne saurait échapper à personne, car elle fixe le sens du témoignage de frère Léon; et puisque frère Léon venait d'être publiquement consulté par saint Bonaventure, il est impossible de croire que cette interprétation de son témoignage ait pu se fixer ou se divulguer sans son assentiment. Toutefois, il s'en faut de beaucoup que la difficulté se trouve par là même résolue dans le sens défini par saint François de Sales; d'abord parce qu'une impression n'est pas une incision; ensuite parce qu'un deuxième élément s'introduit dans le récit de saint Bonaventure : la chronologie de Celano. En même temps qu'elle attribue l'impression des stigmates au Séraphin, la *Legenda sancti Francisci* suit en effet scrupuleusement la marche des événements décrite par Thomas de Celano et ne fait apparaître les stigmates qu'après la disparition de

(1) « Admirabatur quamplurimum in tam inscrutabilis visionis aspectu, sciens, quod passionis infirmitas cum immortalitate spiritus seraphici nullatenus conveniret. Intellexit tandem ex hoc, Domino revelante, quod ideo hujusmodi visio sic divina providentia suis fuerat praesentata conspectibus, ut amicus Christi praenosceret, se non per martyrium carnis, sed per incendium mentis totum in Christi crucifixi similitudinem transformandum. Disparens igitur visio, mirabilem in corde ipsius reliquit ardorem, sed et in carne non minus mirabilem signorum impressit effigiem. Statim namque in manibus ejus et pedibus apparere *coeperunt* signa clavorum, quemadmodum *paulo ante* in effigie illa veri Crucifixi conspexerat ». S. Bonaventure. *Legenda S. Francisci,* cap. xiii, 3; ed. minor, p. 139.

Digitized by Google

la vision céleste. Les termes mêmes dont usait Celano se trouvent transportés dans le récit de saint Bonaventure : « *apparere coeperunt signa clavorum* », et « *paulo ante* » (1), si bien que nul doute sur ce point ne peut être permis. Nous sommes donc en présence d'un interprète qui ne veut abandonner aucun des éléments transmis par la tradition, mais qui nous oblige par là même à affronter une difficulté sérieuse : c'est le Séraphin qui imprime les stigmates et, néanmoins, les stigmates ne commencent d'apparaître qu'après sa disparition. Comment concilier les deux faits?

Tout d'abord, une attentive rédaction de son texte permet à saint Bonaventure de les faire tenir dans un seul et même récit. Il situe l'impression des stigmates au moment précis où le Séraphin disparaît (*disparens igitur visio*) et, pour mieux marquer son intention, il indique plus loin que les stigmates commencèrent d'apparaître immédiatement après la disparition de la vision céleste (*statim... apparere coeperunt*). Le *statim* que Celano n'avait pas introduit dans la *Legenda I*[a], mais qui figure dans la rédaction du *Tractatus de miraculis* (2), légitime le *disparens*; car si les stigmates sont apparus postérieurement à la vision, tout en étant imprimés par elle, ils ne peuvent l'avoir été que dans le moment même de sa disparition. Reste à savoir comment ils l'ont été.

Sur ce point important la rédaction de la *Legenda sancti Francisci* de saint Bonaventure nous laisse dans une incertitude relative, chose toute naturelle puisque la biographie qu'il écrit se propose de raconter les faits et non pas de les interpréter. On notera cependant dans son récit la présence du troisième élément dont nous avons signalé l'existence, et qu'il emprunte à Celano : l'amour du Christ

(1) Voir, plus haut, les textes de Celano, p. 470, note 1 et p. 471, note 1; comparer avec la rédaction de saint Bonaventure, p. 471, note 1. — On notera que la chronologie de Celano se trouve par là-même confirmée, puisque, si elle avait soulevé des difficultés quelconques, et notamment si elle avait contredit le témoignage de frère Léon, saint Bonaventure ne l'eût certainement pas conservée avec cette exactitude littérale.

(2) Voir p. 471, note 1.

Digitized by Google

dont la vision séraphique embrase l'âme de saint François. Cette impression produite dans l'âme du Saint se trouve notée avant celle que le Séraphin nous est dit avoir produite sur son corps; mais de plus, saint Bonaventure emprunte à Celano, en le précisant, le principe d'une explication possible : c'est l'amour dont brûlait sa pensée (*incendium mentis*), et non pas un martyre corporel (*non per martyrium carnis*), qui devait le transformer tout entier à la ressemblance du Christ en croix, au moment où la vision disparaîtrait. Le Séraphin crucifié ne peut recevoir un sens qu'à ce prix : une passion qui soit en même temps une béatitude ne saurait être un martyre douloureux de la chair, mais une transformation d'amour à l'image de l'objet aimé. Telle est l'interprétation que définit en une formule concise et dense le récit de saint Bonaventure; la rédaction, plus dense encore, de la *Legenda minor* qu'il avait composée pour l'usage liturgique, ne fait que la confirmer (1). Sur un point, en effet, elle est plus décisive encore : l'antériorité de l'amour par rapport à l'impression des stigmates. Tout se passa, déclare le biographe, comme si, à l'action liquéfiante du feu qui venait de s'exercer, avait succédé une sorte d'impression analogue à celle d'un sceau. Les expressions *tanquam si* et *quaedam... impressio* marquent bien qu'il s'agit ici d'une simple comparaison offerte à l'imagination : les stigmates sont comme l'empreinte d'un cachet sur une cire amollie par la chaleur du feu. Cette analogie sensible doit-elle être considérée comme l'expression propre de la pensée du grand philosophe et du métaphysicien de la mystique, à tel point qu'elle

(1) « Intellexit quidem, illo docente interius, qui et apparebat exterius, quod licet passionis infirmitas cum immortalitate spiritus seraphici nullatenus conveniret, ideo tamen hujusmodi visio suis fuerat praesentata conspectibus, ut amicus ipse Christi praenosceret, se non per martyrium carnis, sed per incendium mentis totum in Christi Jesu crucifixi expressam similitudinem transformandum. Disparens igitur visio post arcanum ac familiare colloquium mentem ipsius seraphico interius inflammavit ardore, carnem vero Crucifixo conformi exterius insignivit effigie, tanquam si ad ignis liquefactivam virtutem praeambulam sigillativa quaedam esset impressio subsecuta. » S. Bonaventure, *Legenda minor*, ed. min., Quarachi, p. 257-258.

Digitized by Google

se substituerait, comme explication, à la doctrine de l'amour transformant que nous avons vue s'esquisser? C'est ce qui nous semble difficilement soutenable, pour les trois raisons que — *salvo meliori judicio* — nous allons proposer.

D'abord, on ne pourrait prendre cette comparaison au pied de la lettre, sans imposer à saint Bonaventure une contradiction formelle, et cela dans le texte même qu'il s'agit d'interpréter. Ce que veut montrer la *Legenda minor*, c'est précisément que l'embrasement de l'amour allait transformer saint François « tout entier » à « l'expresse ressemblance » de Jésus Crucifié. Dans un passage qui interprète le miracle des stigmates, les termes *totum* et *expressam similitudinem* n'ont aucun sens, à moins qu'ils ne signifient que l'amour allait transformer saint François, non seulement dans son âme, et en partie, mais à la fois dans son âme et dans son corps, c'est à dire tout entier. Pour que le texte reste cohérent avec lui-même, il faut donc que la double impression qu'il décrit ensuite ait été l'effet d'une seule et même cause : l'amour; or l'amour n'en eût pas été la cause, s'il avait fallu que des incisions extérieures intervinssent pour transformer saint François à la ressemblance expresse de Jésus-Christ crucifié; c'est donc bien l'*incendium mentis* allumé par le Séraphin dans l'âme du saint, qui produisit les stigmates du dedans, bien qu'ils soient apparus au dehors, comme si un sceau s'était imprimé sur sa chair.

Une deuxième raison nous est fournie par l'*Itinerarium mentis in Deum*, expression authentique de la pensée bonaventurienne la plus profonde. Rapprochant le rapt de saint Paul de l'extase de saint François, le Docteur Séraphique leur assigne l'amour du Christ crucifié comme cause commune; amour ardent, qui transforma Paul au Christ, et qui absorba la pensée de François si complètement, qu'elle se révéla aux yeux dans sa chair par les sacrés stigmates de la Passion : « Via autem non est nisi per ardentissimum amorem Crucifixi, qui adeo Paulum ad tertium caelum raptum transformavit in Christum, ut diceret : Christo confixus sum cruci...; qui etiam adeo mentem

Digitized by Google

Francisci absorbuit, *quod mens in carne patuit*, dum sacratissima passionis stigmata in corpore suo ante mortem per biennium deportavit. » (1) Impossible de dire plus clairement que l'absorption de la pensée de saint François par l'amour causa la transformation subie par son corps à l'image de Jésus-Christ; ce texte, à lui seul, suffirait à trancher le débat.

L'intérêt propre de la troisième raison, c'est qu'elle établit clairement que les textes bonaventuriens sur la vertu transformatrice de l'amour ne correspondent pas à des métaphores, mais expriment une doctrine stable et réfléchie. Dans l'un des sermons qu'il a consacrés au panégyrique de saint François, saint Bonaventure nous indique lui-même la source de son interprétation du miracle et définit le principe mystique dont elle s'inspire. Parmi les nombreuses formules d'Hugues de Saint-Victor qui jouirent d'une vaste diffusion au XIIIe siècle, l'une des plus célèbres est précisément sa définition des effets transformants et assimilateurs de l'amour : « Ea vis amoris est, ut talem esse necesse sit, quale illud est quod amas ; et qui per affectum conjungeris, in ipsius similitudinem ipsa quodammodo dilectionis societate transformaris » (2). Or saint Bonaventure y invoque expressément cette doctrine et ce texte pour expliquer l'impression des stigmates sur le corps de saint François. Ce n'est donc pas d'une interprétation moderne subrepticement introduite dans des formules anciennes, mais au contraire d'une interprétation pleinement consciente chez saint Bonaventure lui-même qu'il s'agit ici.

Tels étant les textes des témoins les plus qualifiés, et ceux qui les ont suivis ne s'étant d'ailleurs réclamés d'aucune autre autorité que la leur (3), il ne semble pas impos-

(1) S. Bonaventure. *Itinerarium*, Prolog. 3 ; ed. minor, Quaracchi, p. 291.

(2) Hugues de Saint-Victor, *De arrha animae*, Patrol. Lat. t. 176, col. 954, C. Parole qui rejoint, dans la pensée de saint Bonaventure, celle de saint Paul, *II Corinth.*, 3, 18 (Cf. *Legenda minor*, éd. cit, p. 259). — Le texte où saint Bonaventure allègue cette parole à propos des stigmates se trouve dans : *De S. Patre nostro Francisco*, sermo V ; ed. Quaracchi, *Opera omnia*, t. IX ; p. 593.

(3) C'est le cas des *Actus B. Francisci et sociorum ejus*, éd. P. Sabatier, Paris, Fischbacher, 1902 ; cap. IX, 68-71, p. 39; et cap. LXXIV, 2-3, p. 213.

Digitized by Google

sible de retrouver la conception la plus ancienne que l'on se soit faite du miracle de la stigmatisation dans l'Ordre franciscain. Bien loin que l'attribution d'un rôle important à l'amour dans la genèse du miracle puisse être considérée comme une initiative audacieuse de la part de saint François de Sales, il faut dire au contraire qu'elle constituait l'élément le plus authentiquement traditionnel de son interprétation. Quant aux blessures et incisions qu'il attribue au séraphin, elles ne sauraient s'accorder avec le récit de Thomas de Celano et ne pourraient correspondre, à la rigueur, qu'à l'impression dont parlent frère Léon et saint Bonaventure. Encore y aurait-il à cela deux sérieuses difficultés. Si l'on voulait interpréter en effet cette impression sous un aspect sensible et matériel, on ne trouverait rien chez ces premiers témoins qui aidât à se la représenter, sauf la métaphore de saint Bonaventure qui la compare à l'empreinte laissée sur une cire molle par un sceau. Or, outre que cette empreinte serait en elle-même différente d'une incision, elle se trouve d'autre part expliquée, chez saint Bonaventure comme chez Celano, par une doctrine mystique plus profonde, d'origine victorine, qui attribue à l'amour séraphique la transformation totale dont fut gratifié saint François. *Mens in carne patuit.* Si telle est bien l'authenthique pensée de saint Bonaventure, c'est en un sens beaucoup plus littéral encore qu'on ne l'imagine, que saint François fut un blessé d'amour pour les interprètes les plus autorisés de la tradition.

Étienne Gilson.

— C'est également le cas pour les *Fioretti* (cf. Joergensen, *S. François d'Assise*, p. 447) qui font apparaître aussi les stigmates après la vision.

— Quant aux historiens modernes, M. Sabatier suit simplement le récit historique de Celano ; les considérations qu'il ajoute (*Vie de saint François*, p. 336) portent sur des questions différentes. — Le R. P. Cuthbert, O. F. S. C., adopte une position moyenne, qui revient en somme à celle de saint François de Sales ; on notera toutefois la forme dubitative sous laquelle elle se présente : « Soudain le séraphin frappa François, *à ce qu'il semble*, dans son âme et dans son corps ». (*Vie de saint François d'Assise*, adaptée de l'anglais par l'abbé R. Brousse... Paris, 1925). C'est nous qui soulignons. — M. Alex. Masseron (*Les Stigmates de saint François d'Assise*, Le Correspondant, 10 sept. 1924, p. 769-787) ne soulève pas expressément la question.

Digitized by Google

Les Œuvres d'Angèle de Foligno

HISTOIRE
DU MANUSCRIT D'ASSISE

En retraçant l'histoire de cet écrit célèbre, nous pensons sûrement fournir quelque satisfaction à la curiosité qu'auront éveillée nos précédents articles ; mais nous espérons surtout rendre à la science un service, en établissant quelle diversité de valeur attribuer aux documents que nous leur présenterons bientôt, en publiant cette œuvre. Peut-être aussi sera-t-il utile de constater, qu'un manuscrit au titre très connu peut n'avoir jamais été étudié à fond, et réserver des surprises inattendues à qui voudra bien lui consacrer son temps.

1° *La rédaction du texte*

La question de la rédaction nous amène à chercher si la bienheureuse a su lire et écrire. La tradition continue de rapporter que cette maîtresse de la mystique ne sut ni lire ni écrire. Il faut diviser les deux questions et dire qu'elle sut probalement un peu lire, mais ne sut pas écrire.

Qu'elle sut lire, j'en trouve la preuve au XVII° de ses pas mystiques, où elle raconte que, pendant qu'elle était dans sa prison volontaire au temps du Carême, et qu'elle y méditait un mot tout d'amour et de bienveillance tiré de l'Évangile, elle fut prise d'un immense désir de voir ce mot écrit dans le Missel qui était à côté d'elle, et ne s'abstint d'ouvrir le livre que par crainte de succomber

Digitized by Google

à l'orgueil (1). Comment aurait-elle pu espérer contempler ce mot si elle n'avait su lire ? On peut évidemment me répondre qu'Angèle dit qu'elle désirait « voir ce mot écrit tout au moins », et que ceci peut signifier le voir écrit sans même le comprendre, sans savoir le lire. Mais, enfin, dans cette hypothèse, je me demande comment, seule comme elle était, elle aurait pu le reconnaître, et pourquoi, dans sa retraite ou prison, elle avait le Missel à côté d'elle. Fort de ce texte, je tiens pour certain qu'Angèle sut lire, un peu tout au moins, comme savent encore lire beaucoup de personnes dont le savoir s'arrête là et qui ne savent pas écrire, cas qui fut très fréquent au moyen âge.

Par contre il est bien certain qu'Angèle ne savait pas écrire. Si elle avait su le faire, elle n'aurait pas eu à se tenir dans l'église assise à côté de Frère Arnaud qui notait ce qu'elle racontait ; pas eu non plus à dévorer avec lui les soupçons et les avanies qui leur vinrent des Franciscains et de leurs tertiaires choqués d'entretiens dont ils ignoraient la nature. Lorsque dans les premiers mois de 1294, Arnaud avait défense de recueillir ses révélations, elle les aurait écrites elle-même, et ce religieux n'aurait pas été contraint de les faire écrire en langue vulgaire par un petit garçon, qui s'acquitta de sa tâche comme il convenait à son âge et à son ignorance, et si mal qu'Angèle et Arnaud avouaient ne pas le comprendre en plusieurs endroits (2). Elle ne sut donc pas écrire ; et c'est la raison qui la contraignit à prendre des secrétaires.

Le premier en date est Arnaud, qui écrivit de 1290 environ à 1296. Ce fut le premier, le principal, le plus scrupuleux et le plus sévère des secrétaires. Il n'écrivit rien que sous la dictée d'Angèle, lui faisant répéter et expliquer ce qu'il n'avait pas saisi, discutant avec elle ses pensées et les contrôlant, les lui relisant plusieurs fois pour être certain de ne s'être point trompé, cherchant enfin l'approbation de Dieu même et de deux autres saints

(1) Ms. A, fol. 3, r[a].
(2) Ms. A, fol. 15, v[b].

Digitized by Google

et savants religieux. C'est un secrétaire de tout premier plan, auquel nous devons plus de la moitié des œuvres de la bienheureuse. C'est avec son travail qu'il faudra confronter tous les autres écrits d'Angèle pour en connaître la valeur.

De 1296 à sa mort en 1309, Angèle a utilisé pour la seconde moitié de son œuvre, des secrétaires nombreux selon qu'elle les avait sous la main sans doute ; et il s'en faut de peu que n'en trouvions un pour chaque pièce. Il est aisé de les reconnaître à leur style simple ou ampoulé, à des mots qu'ils affectionnent et qu'ils répètent à satiété. Celui-ci a un faible évident pour les mots *respectus* et *resguardus* ; cet autre est pour la *dispensatio divina* ; ce troisième, pour les poignards ou couteaux *cultelli* qui blessaient le Christ dans sa Passion ; et celui qui a écrit le prologue *In nomine Beatissime Trinitatis*, a le don de se perdre en phrases prétentieuses, et aussi en explications qui n'expliquent rien comme il a le bon sens de le reconnaître.

Du point de vue de l'exactitude avec laquelle chacun de ces hommes a rendu la pensée d'Angèle, Fr. Arnaud tient encore le premier rang en vertu de toutes les garanties dont il s'est entouré. Il ne nous livre pas toute la pensée d'Angèle : il le proclame ; mais ce qu'il nous en fait connaître, est exact : la voyante et son secrétaire sont d'accord sur ce point. Nous pouvons le suivre les yeux fermés.

Après Arnaud, viennent ceux qui ont écrit, comme lui, sous la dictée de la bienheureuse, qu'il s'agisse de lettres ou de documents doctrinaux. Ils ont évidemment traduit en leur latin particulier ce qu'Angèle leur dictait en italien ; mais on sent chez eux couler nette et rapide sa propre pensée telle qu'on l'a vue chez Arnaud. On sent qu'ils ont écrit une même pensée sous la dictée d'une même personne, et qu'elle peut bien avoir révisé leur travail en se le faisant relire. Nous dirons que sous le vêtement du latin qui est propre à chacun d'eux, on sent les formes de la pensée d'Angèle. Nous pouvons les suivre en confiance eux aussi.

Viennent en dernier plan, ceux qui ont recueilli les

Digitized by Google

pensées ou discours de la voyante en son absence, et probablement sans lui en parler, comme l'auteur déjà cité du prologue *In nomine Beatissime Trinitatis*, qui donne trop de louanges à notre bienheureuse pour les lui avoir jamais lues. Ceux-ci ont certainement moins bien rendu sa pensée, et mis d'autant plus du leur qu'ils étaient plus éloignés de sa parole et de son regard. Dans son ensemble, leur travail représente sûrement les pensées d'Angèle, connues de ses familiers, puisqu'ils les ont recueillies et classées parmi ses œuvres. Mais il se pourrait que sur tel point particulier, l'écrit du secrétaire ne correspondît pas exactement à la pensée de la voyante. Nous croyons avoir de cela un exemple à propos de la pauvreté du Christ.

Sur la fin du troisième pas supplémentaire, Angèle raconte à propos d'un certain frère « de la Marche », que Jésus lui dit soudain : « Tant que l'homme vit, il doit toujours conserver son bien. Eh bien ! il doit de même avec grande sollicitude rendre le bien d'autrui et n'en rien mêler au sien. Et (après avoir cité l'exemple de sa Mère) il citait son propre exemple, et montrait comment il avait conservé ce qui lui appartenait, bien qu'il n'eût besoin de rien parce qu'il était toujours en Dieu le Père et que Dieu était en lui » (1). Le Sauveur a toujours conservé son bien, et malgré que ce ne lui fût pas nécessaire : voilà la pensée authentique d'Angèle, écrite par Arnaud et revue par elle.

Par contre, le secrétaire qui a rédigé le long écrit sur la pauvreté, dit : « Le premier degré de la très parfaite pauvreté du Christ, qui est la voie et le Maître de l'âme, fut qu'il voulut vivre et être pauvre de toutes les choses temporelles de ce monde, de sorte qu'il ne se réserva ni maison, ni vigne, ni terre, ni possession, ni monnaie, ni fortune, ni culture, pas même une écuelle ou quelque autre objet en propre » (2). Il semble bien que cet homme

(1) « Et ponebat exemplum similiter de se ipso, quomodo retinuit suum, quamvis non indigeret quia ipse semper erat in Deo Patre et Deus erat in se ». Fol. 12, r^b.

(2) « Et primus gradus..... fuit, quia voluit vivere et esse pauper omnium

Digitized by Google

nous livre ici ses idées en croyant transmettre la pensée de la bienheureuse. A une époque où la pauvreté du Christ agitait le monde comme aujourd'hui l'idée de la paix, le fait pouvait se produire.

Si le morceau italien que le professeur Mazzatinti a découvert à Florence, dans le codex Panciatichianus, était vraiment d'Angèle, il le serait de la même manière (1). Le scribe aurait recueilli l'ensemble de la pensée de la sainte, et se serait permis d'y ajouter nombre de citations des docteurs, et, ce qui est plus fort, de la faire parler d'elle-même en s'appelant « une sainte âme, une sainte personne ». Il faut noter en tout cas que connue ou inconnue de ceux qui recueillirent les œuvres d'Angèle pour les faire approuver, cette pièce n'a pas été admise par eux dans leur recueil.

2° *La collection authentique des œuvres d'Angèle.*

Nous avons dit ailleurs que cette collection fut faite et approuvée aussitôt après la mort d'Angèle, au cours des années 1309-1310. Mais il est certains détails que l'on aimerait connaître à ce sujet.

Faisant parler Fr. Arnaud, celui qui a placé en tête des œuvres le prologue *In nomine Beatissime Trinitatis*, lui fait dire qu'elles furent aussi approuvées par huit Frères Mineurs, fameux par leur vertu et par leur science. Mais, tandis que le texte donné par les Bollandistes se contente de dire que, de ces huit religieux, les uns furent lecteurs, les autres inquisiteurs, les autres custodes, le ms. CXII de Sainte-Scolastique de Subiaco précise et affirme que l'un fut plusieurs années lecteur au couvent de Milan, où il exite un *studium generale*; trois furent ministres de la province de Saint-François; deux furent pendant plusieurs années inquisiteurs dans ladite province; et deux, enfin,

rerum temporalium istius mundi. Ita quod non reservavit sibi nec domum, nec vineam, nec terram, nec possessionem, nec denarios vel pecuniam, nec massariam, nec scutellam, nec aliam rem propriam ». Fol. 42, r^b.

(1) *Miscellanea Francescana*, t. III, p. 81.

Digitized by Google

y furent custodes en ses diverses custodies ». (1). Wadding et Jacobilli nous donnent la même leçon (2).

Cette version qui nous incite aux recherches, ne les avance en aucune façon. Car, de tous les lecteurs du studium milanais, lequel est-ce qui donna ici sa signature et son nom ? Et ces autres qui furent provinciaux, custodes, inquisiteurs, le furent-ils avant ou après cette approbation ? Faut-il chercher leur nom dans les charges avant ou après 1309-1310 ? Autant de questions qui demeurent sans réponse, et nous empêchent de pousser plus loin nos investigations, et de mieux connaître les origines de notre manuscrit. Aussi abandonnons-nous les circonstances qui préparèrent son apparition, pour nous occuper directement de lui.

3° *Le manuscrit d'Assise.*

Un fait certain, c'est que nous n'avons pas là le recueil original qui fut authentiqué par J. Colonna. Le scribe lui-même nous parle au 9e feuillet de l'*exemplar* sur lequel il a fait sa copie (3). Un autre fait aussi certain, c'est que notre copie a été faite sur un texte officiellement révisé et authentiqué pour la reproduction, sur un *exemplar* : et c'est une garantie que n'a aucun autre manuscrit des œuvres d'Angèle, pas même celui de Subiaco, qui se rapproche le plus du nôtre.

Frappé de plusieurs particularités, et tout spécialement de ce que le scribe, qui ne donne ni le testament, ni le

(1) « Infrascripta per domnum Jacobum de Columpna diaconum cardinalem antequam cum summo Pontifice in scandalum incideret, (c'est, au contraire, lorsque depuis 4 ou 5 ans déjà il était rentré en grâce) et per viij Fratres Minores famosos lectores visa et lecta fuerunt, quorum unus fuit lector in conventu Mediolanensi per plures annos, ubi est studium generale, tresque fuerunt ministri in provincia S. Francisci, duo qui per plures annos inquisitores fuerunt in jamdicta provincia, duo qui ultimi custodes fuerunt in diversis custodiis jamdicte provincie ». Fol. 1.

(2) Wadding, *Annales Ordinis Minorum*, an. 1309, n. XXI ; L. Jacobilli, *Vite de' Santi e Beati dell' Umbria*, Foligno, appresso Agostino Alterii, 1647, t. Ier, p. 18.

(3) « Dubito ne ista rubrica debeat esse in principio presentis capituli, scilicet : Item. In exemplari autem erat in margine sine signo ».

Digitized by Google

récit de la mort d'Angèle bien qu'il lui restât un espace plus que suffisant pour cela, a noté la date de la mort au bas d'une page où rien ne la réclamait, nous avons pensé un instant qu'il faisait sa copie à l'époque où mourait Angèle. Mais M. l'abbé Steffens, professeur de paléographie à l'Université de Fribourg, nous signala certains détails qui nous amenèrent à douter. Une étude plus approfondie nous fit constater que les particularités qui nous avaient frappé, s'expliquaient dès que notre manuscrit était la copie fidèle du texte approuvé par Colonna, et que rien ne nous obligeait à le dater de 1309.

Il n'en est pas moins fort ancien. Son écriture ressemble étonnamment à celle des annotations de Pétrarque sur son Virgile conservé à l'Ambrosienne de Milan ; et Pétrarque est mort en 1374. Nous avons déjà dit qu'il ne contenait ni le testament, ni le récit de la mort d'Angèle. Il n'a par ailleurs à l'égard de son héroïne, aucun des titres de sainte ou de bienheureuse que lui donnent les manuscrits postérieurs, comme celui de Bologne écrit en 1485. Enfin, il est certain que le 1er janvier 1381 il est à Assise, dans la bibliothèque secrète du Sacro Convento. Aussi placerions-nous volontiers son apparition entre 1320 et 1360. On verra plus loin pourquoi.

Ce qu'était la bibliothèque du couvent de Saint-François et la place qu'y tenait notre manuscrit à la fin du XIIIe siècle, nous le savons par un inventaire du 1er janvier 1381, fait lui-même en remplacement d'un autre inventaire plus ancien (1). Il y avait dans ce couvent deux bibliothèques, dont l'une était publique et l'autre privée, « secreta. »

Dans la première, ouverte à tous les religieux, il y avait neuf bancs à l'orient et neuf à l'occident, et, sur ces bancs, des livres enchaînés que chacun pouvait consulter.

(1) «... postquam istud presens inventarium noviter fuit factum vel renovatum. » — *Inventario dell' antica biblioteca del S. Convento di S. Francesco in Assisi, compilato nel 1381, pubblicato (dal cod. 691) con note illustrative e con raffronto ai codici esistenti nella Communale della stessa città, dal bibliotecario* LETO ALESSANDRI, *a cura e spese della Società internaziole degli studi francescani*. Assisi, tip. Metastasio, 1906, in-8°, 270 p. Voir p. 3.

Digitized by Google

L'usage des volumes de la bibliothèque privée était réservé « aux maîtres, lecteurs, bacheliers, et tous autres religieux clercs suivant les capacités ou facultés de chacun » (1). Au lieu d'être enchaînés à des bancs, les livres y étaient placés dans deux armoires, dont l'une à l'orient et l'autre à l'occident. On nous indique six rayons dans la première et cinq dans la seconde. Ils se comptaient de bas en haut, et étaient divisés en sections marquées chacune d'une lettre de l'alphabet en commençant par A.

Sur le cinquième et avant-dernier rayon en haut, du côté de l'orient, il y avait cinquante-et-un volumes, dont cinquante numérotés de CLXIX à CCXIX, et un *Liber stimuli amoris* sans numéro. Notre manuscrit était le CCXI^e^ de la série. Il était presque au bout du rayon vers la droite, le premier des volumes de la section N, suivi de trois autres marqués comme lui au dos de la même lettre (2).

L'inventaire le signalait comme suit : « Liber sororis Lelle de Fulgineo, ordinis Continentium, sine postibus. Cujus principium est : *Vere fidelium experientia probat.* Finis vero : *Et primum ydolum faciunt de divino lumine. Deo gratias.* in quo omnes quaterni sunt sex.-N. » (3).

Les dimensions du volume sont de 249 sur 178 mm. Il contient en six cahiers, cinquante-deux feuillets, tous de parchemin comme la couverture.

Le titre antique est posé à l'extérieur de la couverture, mais du côté de la fin. Il est de la même main que le texte, et porte : *Liber sororis Lelle de Fulgineo, de tertio ordine Sancti Francisci.*(....)*rio V°.* Il faut lire la fin : *Solario V°* : 5e rayon. Suivent quatre lignes d'une écriture beaucoup plus récente, presque entièrement effacée.

Des cinquante-deux feuillets du volume, il n'y a que les

(1) « In nomine Dni. Amen. Incipit inventarium de omnibus libris qui sunt in libraria secreta loci Sacri Conventus Sancti Francisci de Assisio, ordinati ad prestandum prelatis, magistris, lectoribus, bachelariis, et omnibus aliis fratribus clericis, secundum quod uniuscujusque sufficientia sive facultas de hiis requirit. » P. 49.

(2) P. 76-83.

(3) P. 83.

Digitized by Google

deux et demi de la fin qui soient restés en blanc. Tous les autres sont, au recto comme au verso, recouverts d'une belle écriture semi-gothique régulière dont les défaillances trahissent en plusieurs endroits la fatigue du copiste.

La moitié de la première colonne fut écrite en rouge. Contenait-elle peut-être des indications indiscrètes, et, par là-même, très précieuses pour nous? Je le crois volontiers; car on les a soigneusement gratées.

Je remarque que les majuscules qui sont ornées et écrites en rouge au début, deviennent assez vite noires et très simples. L'ouvrier avait hâte de voir sa tâche accomplie.

Chacun des six cahiers du volume porte son numéro d'ordre en chiffres romains au bas de sa première et de sa dernière page. Ce numéro est entouré d'une couronne en pointillé, de laquelle s'échappent en haut et en bas, à droite et à gauche, comme des flammes, quatre traits ondoyants. C'est la marque, le cachet authentique des livres du Sacro Convento (1).

Le scribe n'a ajouté à son texte que deux notes, et il les a mises en cursive pour les en bien distinguer. Au bas du fol. 48, il a noté la date de la mort de la bienheureuse. En marge du fol. 9, il nous a confié son embarras à propos d'un titre de chapitre qu'il avait trouvé en marge et qu'il a intercalé dans son texte, et révélé qu'il se servait pour faire sa copie, d'un *exemplar* ou texte révisé et authentiqué à cette fin. C'est cette révélation qui donne à son œuvre une valeur actuellement unique.

Mais où écrivait-il? Est-ce à Assise ou à Foligno? Rien ne nous l'indique. Où se trouvait le texte approuvé par Colonna, point de départ de ceux qui suivirent? Qui eut en partage ce document précieux? Les couvents d'Assise ou de Foligno, ou quelque ami dévoué d'Angèle? En 1381 le Sacro Convento ne possédait assurément ni cet original, ni une copie antérieure à la nôtre ; l'inventaire

(1) « Et in primo et ultimo folio in ymmargine inferiori in omnibus quaternis omnium librorum in isto volumine inscripti (*sic*), per numerum signati, ac desuper postem cum sequente sua lictera nigra et grossa, in ymmargine post titulum libri posita. A. » P. 49.

Digitized by Google

l'aurait mentionné. Nous ne croyons même pas que notre manuscrit ait été écrit pour lui, mais pour quelque particulier ; et que ce n'est que plus tard, à la mort de cet homme sans doute, qu'il fut remis par un tiers qui en ignorait le contenu, à celui qui écrivit ensuite en tête du premier feuillet : *Iste liber fuit michi datum pro incognito, et ego nondum potui perquirere quid sit.* Même si celui qui y a tracé ces mots était un religieux dn couvent d'Assise, il faudrait admettre que des particuliers ont possédé le volume avant qu'il ne fût mis à la disposition des moines dans la bibliothèque privée du Sacro Convento. Nous avons donc bien le droit de placer sa composition à une date antérieure de plusieurs années à 1381, et dans une autre ville qu'Assise, où, si nous en croyons l'inventaire, il n'y avait ni l'original, ni une copie plus ancienne que la nôtre.

Nous ne trouvons plus, jusqu'au XVIIe siècle, personne qui mentionne spécialement notre manuscrit. Dans une note placée en tête de sa vie d'Angèle, Jacobilli raconte que : « l'original de cette Vie se conserve dans les archives du couvent de Saint-François d'Assise, dans un livre d'antique parchemin, à couverture de bois » (1). Ici encore, Jacobilli a fait de l'à-peu-près. Nul autre que lui ne mentionne la couverture de bois ; et il suffit d'examiner le parchemin de la couverture, pour se convaincre qu'il n'a jamais contenu d'ais de bois.

Sur la fin du XVIIe siècle, Boccolini s'occupait à son tour de ce manuscrit, y notait en marge par des signes bien à lui les parties qu'il n'avait pas rencontrées dans les Bollandistes, et préparait l'édition qui porte son nom et qui parut à Foligno en 1714. Mais il laissait lui aussi bien des pages inédites, et retranchait de celles qu'il publiait maints passages difficiles à lire (2). Faut-il lui attribuer le titre :

(1) « L'originale di questa Vita si conserva nel archivio del convento di S. Francesco d'Assisi, in un libro in carta membranacea antica, con coperta di tavole. » *Vite de' Sancti e Beati dell' Umbria*, p. 18.

(2) B. ANGELAE FULGINATIS, *vita et opuscula, cum duplici prologo* V. F. ARNALDI, *ord. Minorum, ejusdem beatae confessarii atque illius vitae scripto-*

Digitized by Google

Compendium vitae et revelationum et documentorum B. Angelae de Fulgineo, 3 ord. S. Fr., qui se lit en tête de la première page, et que Mazzatinti a daté de la fin du XVIe siècle? Nous nous demandons s'il ne faudrait pas plutôt l'attribuer à une autre main qui aurait feuilleté ce volume vers la même époque.

Un homme de valeur a au moins donné un instant d'attention à ce ms. au cours du XIXe siècle. C'est, croyons-nous, le P. Papini, mort en 1834, qui a noté à l'intérieur du folio de garde : « Vita B. Angelae Fulginatis, quam legere est in Actis Sanctorum Bollandi T. I. Januarii. Prodiit quoq. Fulginei 1742. Continet et Revelationes et documenta beate. »

Vint ensuite le transfert de notre manuscrit à la bibliothèque communale d'Assise. Le Sacro Convento avait été officiellement supprimé en 1873; et, en 1875, il avait été transformé en collège de l'État. Pendant les quatre ou cinq années qui suivirent, la bibliothèque fut transférée en diverses parties du couvent-collège; et au bout de ce temps on la porta à la mairie, où elle demeura quelques années enfermées dans des caisses. En 1886, elle y fut placée dans les locaux qu'elle occupe actuellement (1).

Publiant, en 1906, le célèbre inventaire de 1381 dont il avait la garde comme bibliothécaire, le professeur Leto Alessandri consacra quelques lignes à notre manuscrit. Mais c'était pour dire, à la page 176, que « les Bollandistes se sont servi d'un ms. d'une autre famille; et qu'il suffit de collationner les deux leçons, pour s'apercevoir que le nôtre est en une foule d'endroits un résumé de celui des Bollandistes (2) ». Il apporte même en preuve, le titre de la fin du XVIIe siècle : *Compendium*, etc., que nous

ris. Accedunt appendix et variae lectiones ex vetusto ms. necnon aliquot virorum illustrium elogia. Eminentiss. et reverendiss. Domino F. Francisco Mariae Casino s. R. E. presbytero cardinali. Fulginiae, typis Francisci Antonelli, 1714. In-4°.

(1) Détails aimablement transmis par le P. Achille Fosco, O. M. Conv.

(2) « ... e basta collazionare le due lezioni per accorgersi che il nostro codice, in moltissimi tratti, è un compendio di quello dei Bollandisti. La qual cosa apparisce anche dal titoto che si legge in principio di esso, sebbene di scrittura meno antica, « Compendium vite et revelationum... »

Digitized by Google

avons donné plus haut!! Nous savons, nous, par Fr. Arnaud que c'est son œuvre elle-même qui est un résumé. Mais Leto Alessandri pensait comme le reste des savants que les Bollandistes avaient publié le vrai texte d'Angèle; aussi ne pouvait-il que donner tort au précieux manuscrit qu'il avait en mains. Telle est la force des idées reçues et préconçues!

Serait-ce la même cause qui trompa le vrai savant, l'actif et heureux dénicheur de manuscrits, qu'est le P. Ehrle, S. J., porteur d'une pourpre cardinalice si méritée? Je le crois lorsque, lisant la *Miscellanea Francescana* (1), je constate qu'il a consacré quelques lignes rapides à notre trésor, tandis qu'il accordait des pages à des manuscrits qui voisinaient avec lui, et qui, certes, ne le valaient pas.

Que dire donc de l'erreur commise par Mgr Faloci-Pulignani? Lui qui a consacré toute une partie de sa vie et de ses forces à Angèle, qui a vécu à côté d'elle à Foligno, qui a depuis longtemps promis une édition critique de ses œuvres, qui a trompé notre impatience et la sienne en nous donnant une compilation sans valeur, il va toutes les semaines une ou plusieurs fois donner ses leçons au séminaire d'Assise auprès du précieux manuscrit; et il n'avait pas encore que nous sachions, l'an dernier, feuilleté le vieux parchemin! S'il avait eu l'idée et la patience de comparer les extraits de Boccolini avec notre texte, il aurait constaté que le travail de son compatriote est incomplet, et n'aurait pas conclu, de la différence des deux écrits, que Boccolini s'est servi d'un manuscrit autre que le nôtre, et que donc il y en avait deux au couvent d'Assise en 1714 (2).

Nous avons dit comment les circonstances et notre goût personnel nous avaient amené à étudier ce manuscrit et y

(2) Vol. II, p. 16.

(1) « *Vere fidelium experientia probat*. Queste sono le parole del principio; quelle della fine sono : *primum idolum faciunt de divino lumine*. Siccome però nell' edizione indicata [di Boccolini] queste parole non si trovano, così mi parebbe dover conchiudere che quella biblioteca [del Sacro Convento] dovè possedere una volta due codici : uno quello del 1381, l'altro quello che servì per l'edizione del 1714. » — Mgr Faloci-Pulignani, *Miscellanea Francescana*, t. III, p. 185.

Digitized by Google

découvrir un trésor. Les articles déjà parus dans cette revue, ont laissé entrevoir l'importance historique et mystique de cette trouvaille. Lorsque notre texte aura paru, c'est-à-dire sous peu, chacun pourra par soi-même reconnaître sa valeur; et, ce jour-là, le manuscrit d'Assise par un retour de fortune recevra l'estime qu'il mérite. Nous ne prétendons point avoir découvert Tite-Live; mais nous pensons bien que l'attente que nous avons éveillée, ne sera pas trompée.

M.-J. FERRÉ.

Digitized by Google

UN ÉPISODE D'HISTOIRE GALLICANE

LE CHAPITRE PROVINCIAL

DES

CORDELIERS DE BEAUVAIS EN 1687

Au mois d'avril 1687, le couvent des Cordeliers de Beauvais fut le siège d'un chapitre provincial (1).

Ce n'était pas la première fois que ces sortes d'assemblées se tenaient dans la ville. Le souvenir est même resté — comme un des plus importants — du chapitre de 1575, qui réunit à Beauvais, autour du Général de l'Ordre, un millier de Cordeliers défilant en procession à travers les rues pavoisées (2).

Mais si celui dont nous allons parler fit plus de bruit qu'un autre, c'est qu'au XVIIe siècle, surtout vers la fin, il n'est guère de manifestation religieuse qui ne s'apparente à l'un des mouvements — jansénisme, quiétisme, gallicanisme, pour ne citer que ceux-là — qui secouèrent

(1) Le couvent des Cordeliers occupait sensiblement l'espace limité aujourd'hui par les rues Villiers de l'Isle Adam et de Nully d'Hécourt, l'avenue de la République et le boulevard Brière. La rue Villiers de l'Isle Adam, alors rue des Pandouers, percée depuis sur le terrain du couvent, était un cul-de-sac mal fréquenté, dont les Cordeliers, avec d'autres, obtinrent la clôture en 1679 (*Notes historiques sur le Beauvaisis*, mss. Fabignon, Bibliothèque de la Société académique de l'Oise, t. III, p. 191). Sur ce couvent et son église, voir : docteur DANIEL, *La Ville de Beauvais avant 1789* : (Mss. copie Bibliothèque de la Société Académique, C, 82, p. 278 et suiv.).

(2) *Recueil mémorable d'aulcuns cas advenus depuis l'an du salut 1573 tant à Beauvais qu'ailleurs*, publié par le docteur LEBLOND (1 vol. in-8°, Paris, Beauvais, 1909, p. 2) et *Notes historiques sur le Beauvaisis*, t. III, p. 112.

Digitized by Google

l'Église de France, sans toutefois la mettre en péril comme le calvinisme l'avait fait au siècle précédent.

Les préparatifs de ce chapitre commencèrent en février. Le 10 de ce mois, le P. Le Roux, prédicateur du couvent, accompagné d'un religieux, se présentait aux chanoines de la cathédrale au cours d'une assemblée capitulaire, les saluait en latin, et les priait d'accepter qu'une des thèses qui seraient soutenues pendant le chapitre, touchant le mystère de l'Incarnation, leur fût dédiée. Cette proposition, faite au nom du vicaire provincial, le P. Caignart (1), fut acceptée, après un échange de politesses de bonne augure, bien que le chanoine de Nully (2), qui allait avoir plus de part à ce chapitre, dont il nous a laissé le récit (3), qu'il n'en avait envie, se fût déjà montré sceptique, « sachant bien que ces assemblées si saintement instituées pour aviser à tout le bien de la province en ce qui regarde ces religieux, sont dégénérées en des occasions de cabales pour avoir les charges, et de festins et bonne chère ».

Le 2 avril — mercredi de Pâques — le P. Gardien, Nicolas Caignart, se présentait à son tour devant les chanoines, et obtenait pour les Cordeliers, suivant l'usage adopté pour les autres chapitres, de prêcher tous les jours à la cathédrale, en l'honneur de saint Pierre, son patron, et d'y venir en procession le dimanche 27. Il fut arrêté que les sermons se feraient en semaine le matin à huit heures, et le dimanche à une heure après midi. Les chanoines furent moins d'accord pour participer à la procession. Certains, prévoyant des difficultés, étaient d'avis

(1) Louis-Philippe Caignart, fils d'un « cordonnier en vieil » de Saint-Quentin en Vermandois. Son frère, dont il va être parlé, était alors gardien du couvent de Beauvais.

(2) Étienne de Nully (1641-1699), chanoine de Saint-Barthélemy (1670), puis de la cathédrale (1675), savant janséniste, ami personnel et disciple du célèbre Godefroy Hermant dont il continua les travaux. Voir sa correspondance avec les érudits de son temps : dom Mabillon, dom Ruinart, le P. Menestrier, Le Nain de Tillemont, dans les « *Lettres autographes* de la Collection de Troussures » classées et annotées par dom Denis (1 vol., Paris, Beauvais, 1912, p. 239 à 277).

(3) *Mémoires du chanoine Étienne de Nully*, 4 vol. mss. XVIIe siècle. Collection Borel de Bretizel, au château de Vieux-Rouen (Seine-Inférieure), fonds Borel, t. I.

Digitized by Google

de s'abstenir et d'abandonner la cathédrale aux Cordeliers, comme cela s'était fait déjà ; d'autres suivirent leur doyen (1), amateur de belles cérémonies, qui rallia la majorité. On décida que les chanoines recevraient la procession à la porte de la cathédrale et reconduiraient le Saint Sacrement au couvent des Cordeliers. Les noms des prédicateurs, les sujets de leurs sermons, furent approuvés, et le chanoine de Nully se vit chargé par ses confrères de pourvoir au rafraîchissement des prédicateurs; ce dont il s'acquitta en faisant préparer la collation d'usage dans la chambre du marguiller de la cathédrale. Il poussa la complaisance jusqu'à proposer sa propre maison au Père Gardien, et logea chez lui deux Cordeliers (2).

Le chapitre, qui devait durer huit jours, s'ouvrit le mardi 22 avril. Chaque journée comprenait deux exercices publics : la prédication, le matin, à la cathédrale, et la soutenance des thèses, l'après-midi, dans l'église des Cordeliers.

Le premier jour, le P. Péret prêcha sur la vocation de saint Pierre « avec beaucoup d'onction »; la première thèse, sur le mystère de l'Incarnation, fut dédiée, comme il était convenu, aux chanoines de la cathédrale. Le lendemain, 23 avril, le P. Charmolue parla « avec apparat et en grand déclamateur » sur l'humilité de saint Pierre. L'après-midi, dans la chapelle tendue de tapisseries, le Présidial, l'Élection, le Corps de Ville, honoraient de leur présence une thèse sur la Grâce dédiée au Présidial. Le jeudi 24, le P. Le Franc prononça, sur l'autorité de saint Pierre, un sermon sur lequel nous reviendrons, et qui bouleversa la suite du chapitre. La thèse, sur le mystère de la Trinité, fut dédiée au doyen d'Ormesson. Le vendredi 25, le P. de Guillerville devait prêcher sur l'infaillibilité : son sermon n'eut pas lieu. L'Élection eut les honneurs d'une thèse sur l'Eucharistie. Le samedi 26, le

(1) Claude-François de Paule Le Fèvre d'Ormesson, docteur de Sorbonne, doyen du Chapitre, et vicaire général (1686).

(2) La maison canoniale d'Étienne de Nully (XIVe s. ?) existe encore, rue du Prévost, n° 1.

Digitized by Google

sermon du P. Des Portes, sur l'amour de saint Pierre, n'eut pas lieu non plus; la thèse, sur les attributs, fut dédiée à l'abbesse de Saint-Paul, Marie-Madeleine de Clermont-Tonnerre. Le dimanche 27, sermon du P. Courtot sur les larmes de saint Pierre, et thèse sur les controverses, dédiée à l'évêque-comte de Beauvais, et qui se soutint depuis midi jusqu'à trois heures et demie. Un fauteuil était placé au-dessus des sièges du Chapitre. En l'absence du prélat, Toussains de Janson Forbin, le P. Fourré présida (1). Le lundi 28, le sermon du P. Acermert, sur les liens de saint Pierre, fut remplacé par celui que le P. des Portes aurait dû prononcer le samedi; la thèse, sur la Pénitence, fut dédiée à la Ville, en la personne du maire, Raoul Foy. Le mardi 29 avril, clôture du chapitre, avec sermon du P. Tabary sur le martyre de saint Pierre, et thèse sur les futurs contingents, dédiée à un riche bourgeois de Beauvais, Antoine Paumart, pour le remercier du zèle avec lequel il s'acquittait de ses fonctions de père temporel du couvent et de ses générosités envers les religieux (2).

Parmi tant de sermons qui eussent peut-être gagné à être moins vantés avant d'être prononcés, et de thèses dédiées aux premières personnalités de la ville et du diocèse, le sermon du jeudi, celui du P. Le Franc, allait avoir, nous l'avons dit, un grand retentissement.

Ce religieux, d'après le portrait qu'en trace le chanoine de Nully, était âgé de plus de soixante-cinq ans, fils d'un « setier » (3) d'Amiens, docteur en théologie, et gardien du grand couvent des Cordeliers de Paris. Il montait pour la première fois dans la chaire de la cathédrale, accompagné d'un rhume qui n'allait même pas lui permettre, par un débit agréable, de racheter des paroles impru-

(1) Les Mémoires du chanoine de Nully contiennent une petite notice sur ce religieux, originaire de Breteuil, qui est loin d'être à sa louange.

(2) Antoine Paumart, ancien maître des pages de la Petite Écurie du roi, mourut le 20 juillet 1694, instituant l'Hôtel-Dieu et le Bureau des Pauvres de Beauvais ses légataires universels. — Cf. Notes du chanoine J.-B. de Nully. Mss. XVIIe-XVIIIe s. Collection du Docteur Leblond, à Beauvais, et notes historiques sur le Beauvaisis (t. III, p. 212).

(3) Tisseur.

Digitized by Google

dentes. Le chanoine de Nully s'étend longuement, et avec complaisance, sur sa prédication « aussi mal prononcée qu'indiscrètement faite », son « galimatias effroyable », ses attitudes et figures « plus propres à un homme d'armée qu'à un prédicateur ». Disons seulement que le P. Le Franc s'avança d'une manière qui déplut sur certaines questions d'ordre théologique ; qu'à plusieurs reprises il insista en faveur de l'autorité et de l'infaillibilité du Pape, d'où un certain malaise dans un auditoire forcément gallican ; et qu'il termina la première partie de son sermon en félicitant M. de Janson — d'ailleurs absent — d'avoir été envoyé à Beauvais pour y détruire les hérétiques. Ceci était vrai ; mais il était au moins discourtois de le dire en face de chanoines et de fidèles, jansénistes pour la plupart, qui recevaient ce jour-là les Cordeliers dans leur cathédrale.

Le supérieur du séminaire, le P. Vuatebled, de la Mission, adversaire acharné des jansénistes cependant, le comprit et ne s'en cacha pas. Dans l'assistance il y eut des murmures ; l'avocat Leullier, d'une des premières familles de Beauvais et des plus jansénistes, proche parent de Godefroy Hermant, sortit ostensiblement. Après le sermon, des groupes se formèrent — conseillers au Présidial, avocats, religieux même — pour causer et blâmer. Au dire du chanoine de Nully, qui, parfois, a la dent dure, le P. Le Franc n'était peut-être pas complètement responsable : « Il avait bu auparavant que de prêcher cinq chopines de vin de Reims, et but encore par après une bouteille de vin dans la chambre du marguillier avec aussi peu de sentiment comme s'il n'avait offensé personne ».

Mais le lendemain, l'incident était porté par lui, en qualité de promoteur du diocèse, devant ses confrères. En l'absence du doyen, le grand archidiacre Tristan présidait la réunion. Le chanoine Gimart, sous-chantre, se fit l'écho de l'émotion de la ville. Les chanoines écartèrent la question janséniste, trop personnelle (1), et s'attachèrent seu-

(1) « Ceux que l'on appelait jansénistes ne voulant pas marquer par le

Digitized by Google

lement aux passages du sermon qui leur semblaient contraires à la doctrine théologique et à la déclaration de l'assemblée du Clergé de France de 1682. A la demande de ses confrères, le chanoine Le Mangnier donna lecture de l'édit royal qui avait confirmé cette déclaration; puis les chanoines chargèrent le grand archidiacre, les chanoines Godefroy Hermant, Bocquillon, Tiersonnier, Gérard, Étienne de Nully et Borel, de rédiger un mémoire sur l'incident. Cette sorte de commission réunissait d'ardents jansénistes à côté de leurs adversaires; mais tous défenseurs des droits de l'Église gallicane contre la Papauté. En outre, le grand archidiacre fut prié de mettre l'évêque au courant, et le chanoine Borel de prévenir les Cordeliers que ses confrères n'assisteraient plus aux thèses, même à celle de l'après-midi, pourtant dédiée à leur doyen.

Le soir, après vêpres, le grand archidiacre donnait connaissance aux chanoines de huit points relevés dans le sermon du P. Le Franc comme particulièrement répréhensibles. Ces divers points, d'allure plus ou moins théologique, s'effaçaient en somme devant le dernier, auquel plusieurs autres se rapportaient, et que voici : « Il a affecté de prêcher l'infaillibilité du Pape, en traitant de libelles diffamatoires, et en gratifiant de plumes flatteuses et envenimées les écrits qu'on a faits ces dernières années sur le même sujet; ce qui a fait juger que ce prédicateur voulait combattre l'autorité de la déclaration du Clergé de France sur ce sujet, dont le Roi, par son édit, a ordonné la publication dans tout le royaume ».

Jugeant insuffisante la décision qu'ils avaient prise de ne plus assister aux thèses dans l'église des Cordeliers, les chanoines résolurent aussi de refuser la cathédrale pour les sermons du matin et la procession du dimanche; de s'abstenir de participer à celle-ci; et de ne pas délivrer aux Cordeliers la somme de 300 livres qu'ils leur avaient allouée.

souvenir d'icelles les impertinences qu'il dit contre eux, et les molinistes écartant loin d'eux ces mêmes injures de crainte qu'on ne crût qu'il les avait obligés en les disant à leurs adversaires ». (Chanoine de Nully).

Digitized by Google

Toutes ces mesures avaient ému les Cordeliers, qui, le samedi, déléguaient quatre d'entre eux, les PP. Robineau, l'aîné, Évry, Basile et Robineau le jeune, avec mission d'exprimer aux chanoines les regrets de leur chapitre, de désavouer les déclarations du P. Le Franc, et de supplier les chanoines de conserver leur affection au couvent des Cordeliers de Beauvais et de revenir sur les décisions de la veille.

Les chanoines restant sur la réserve, les Cordeliers firent une nouvelle démarche, envoyant cette fois le nouveau provincial, le P. Courtot accompagné du P. Évry, pour essayer de les fléchir, en particulier pour la procession. Les chanoines y consentirent, mais en exigeant une réparation solennelle du scandale public causé par le P. Le Franc. Le P. Caignart, ancien provincial, ayant pris l'engagement que si le P. Courtot pouvait prêcher le lendemain ils auraient satisfaction, les chanoines autorisèrent le sermon et la procession après vêpres, et seulement si la réparation du matin était jugée suffisante.

Elle fut sans doute ainsi jugée, car la procession se fit l'après-midi avec beaucoup d'éclat. Quatre échevins portaient le dais : le Corps de Ville, le Présidial, l'Élection, tous les notables, accompagnaient le Saint Sacrement avec des flambeaux. Les rues étaient tendues de tapisseries. Par les rues Saint-Thomas et de la Manufacture, le pont Pinard, la rue de l'Écu, l'Hôtel de Ville (où il y avait un reposoir), le côté du haut marché, la rue de la Taillerie et le Gloria Laus (1), la procession gagna la Cathédrale. Les chanoines, en chape, vinrent au devant; le doyen encensa le Saint Sacrement, le porta sur le grand autel, et entonna le *Pange Lingua*; le tout, comme les places de chacun, le poids des cierges, les chants liturgiques, trop minutieusement réglé pour être rapporté ici.

Puis la procession se continua, les Cordeliers marchant les premiers. Cette fois l'ostensoir était porté, non plus par le Père Provincial, mais par M. d'Ormesson avec la

(1) Aujourd'hui rues de la Manufacture Nationale et de Malherbe, place de l'Hôtel de Ville, rues de la Taillerie et Saint-Pierre.

Digitized by Google

belle écharpe d'or de la cathédrale. La procession passa par la grande rue du Beffroi, devant la collégiale Saint-Barthélemy, s'arrêta à l'église Saint-Sauveur, continua par la rue de la Pie, le long du marché du côté des Orfèvres, les rues des Annettes et de la Magdeleine (1). Dans l'église des Cordeliers, le doyen donna la bénédiction; puis les chanoines retournèrent à la cathédrale en traversant le cloître entre les Cordeliers rangés sur deux haies pour les saluer. Le Corps de Ville les accompagna par la rue des Annettes, le grand marché et la rue de la Taillerie, jusqu'à la Cathédrale, où la cérémonie se clôtura par une antienne à saint Pierre avec l'oraison.

La procession était terminée, mais le chapitre provincial ne l'était pas, et le conflit non plus. Aussitôt la procession finie, le chanoine de Nully « pour rafraîchissement », comme il le dit ironiquement, reçut l'ordre de convoquer au son de la cloche les chanoines dans la salle capitulaire.

Le motif de cette réunion, qui dura jusqu'à près de huit heures, était le suivant : certains estimaient que le P. Courtot, dans son sermon du matin, n'avait pas répondu à l'assurance donnée la veille par le P. Caignart; et que, par suite, la réparation n'était pas suffisante.

En effet, le P. Courtot, au lieu de désavouer les huit propositions relevées par les chanoines, s'était attaché surtout à la première, concernant la faute de saint Pierre reniant son Maître, que le P. Le Franc avait seulement qualifiée de péché véniel. Or, cette question théologique intéressait beaucoup moins des chanoines en 1687 que celle de l'infaillibilité, laissée dans l'ombre par le P. Courtot, et contre quoi ils protestaient.

S'ils avaient laissé faire la procession, c'était peut-être afin de ne pas priver la ville d'une cérémonie prévue, préparée et attendue; maintenant ils demandaient qu'interdiction soit faite aux Cordeliers de prêcher en la cathédrale les deux jours que devait encore durer leur chapitre.

(1) Aujourd'hui rues Saint-Pierre, des Jacobins et du Sachet, place de l'Hôtel de Ville et rue de la Madeleine.

Digitized by Google

A la majorité, les chanoines, pour éviter un éclat, décidèrent finalement de ne rien changer, mais de dresser procès-verbal de l'affaire, afin de garder trace, dans leurs registres de délibérations, de leur mécontentement à l'égard des P. P. Le Franc et Courtot, mécontement qui diminua le lendemain, grâce au sermon du P. Des Portes, qui fut « une ample rétractation du sermon du P. Le Franc, avec neuf satisfactions aux chanoines et au public » (1) sur les huit points en litige.

Les chanoines accordèrent les 300 livres promises aux Cordeliers ; le roi et M. de Janson en donnèrent autant ; le Présidial, l'Élection et le Corps de Ville 150 ; Antoine Paumart et M. d'Ormesson 200 ; l'abbesse de Saint-Paul, cinq muids de vin, sans compter le produit des quêtes faites en ville. Il est vrai que les frais occasionnés par le chapitre devaient être élevés, car le chanoine de Nully, qui semble avoir gardé fort mauvais souvenir de toute cette affaire en sa double qualité de promoteur et de janséniste, rapporte « que le réfectoire des Cordeliers était tendu de tapisseries de haute lisse ; la table était toujours bien garnie de jambons et de vin de Reims pendant les thèses ; et ils en présentaient si librement, que ceux qui avaient des Cordeliers chez eux — il en parlait par expérience — n'avaient pas besoin de leur faire tenir rien de prêt au retour du couvent ».

Le mardi 29 avril 1687, le chapitre provincial des Cordeliers était clos — ce qui ne veut pas dire que le silence allait se faire autour de lui.

Il ne semble pas que M. de Janson ait eu à cœur de s'en occuper. D'après le chanoine de Nully, sitôt le chapitre fini, le Définitoire des Cordeliers serait allé entretenir de la question l'Archevêque de Paris et le P. de la Chaise. M. de Janson aurait « reçu et traité comme des coquins » ceux qui venaient lui en parler, leur disant « en propres termes : Et de quoi donc s'avise le P. Le Franc de me louer de la destruction du calvinisme raffiné ? Je suis en

(1) Mémoire du chanoine Le Cat (Ms. XVIIe siècle. Bibliothèque de l'Évêché de Beauvais, copie du chanoine Danse, XVIIIe s.).

Digitized by Google

paix avec mon diocèse. C'est un fripon et un gueux pour se mêler de me donner des louanges ».

En effet, M. de Janson se trouvait alors dans une sorte d'accalmie relative depuis la trève conclue l'année précédente avec ses archidiacres (1). Il ne serait donc pas surprenant qu'il ait donné l'ordre à ses officiers de ne pas ébruiter l'affaire. Tel est du moins l'avis du chanoine de Nully. Le chanoine Le Caron, au contraire, dit que M. de Janson « en informa le roi et son conseil de conscience » (2).

Mais l'incident était allé jusqu'à la Cour par l'entremise de l'Intendant et du Subdélégué Le Scellier. Certes, des protestations de chanoines dirigées contre un défenseur de l'autorité pontificale, ne devaient pas être déagréables au pouvoir; mais en protestant comme ils l'avaient fait, en dressant procès-verbal de ce qui s'était passé, les chanoines avaient légèrement marché sur le terrain de l'évêque, à qui seul était réservé le droit de juger de la doctrine des prédicateurs. Le doyen d'Ormesson l'avait d'ailleurs fait remarquer dans l'assemblée qui avait suivi la procession des Cordeliers. Il avait même rédigé de son côté un procès-verbal en qualité de grand vicaire (3) et quitté l'assemblée pour dégager sa responsabilité. Mais il était trop tard pour vouloir tempérer des chanoines entraînés trop loin par leur zèle gallican.

Le 20 novembre 1687, ceux-ci recevaient une lettre de cachet, signée du Secrétaire d'État Seignelay, demandant d'envoyer copie des procès-verbaux qu'ils avaient rédigés sur l'affaire du P. Le Franc, ce qui fut fait dès le lendemain. Et le 4 janvier 1688, une nouvelle lettre de M. de Seignelay ordonnait de faire disparaître des registres capitulaires tout ce qui avait trait à cette affaire, et de le remplacer par un nouveau procès-verbal approuvé de M. de Janson.

(1) Cf. « Beauvais janséniste. La paix des archidiacres ». (Mélanges Leblond, 1 vol. in-8°, Beauvais, 1924, p. 107).

(2) Mémoires de l'Évêché de Beauvais, ms. XVIIIe s. Archives du Palais de Justice de Beauvais, fol. 402).

(3) Chanoine Le Caron.

Digitized by Google

Il en fut ainsi. Les chanoines coupèrent dans leurs registres les pages incriminées, et noircirent celles qu'ils ne purent couper parce que contenant d'autres actes A la place ils insérèrent le procès-verbal de M. d'Ormesson et la lettre de cachet « afin que la postérité connut la cause de la lacération des feuillets, et que l'entreprise du chapitre, incompétent en matière de foi avait été réprimée » (1). Puis ils rendirent compte le 9 janvier, au Secrétaire d'État, de l'exécution de ses ordres, se déclarant « assez malheureux pour avoir déplu à Sa Majesté », protestant de leur respect pour les droits de M. de Beauvais qu'ils n'avaient pas eu l'intention de violer, et de leur attachement à la doctrine arrêtée dans l'assemblée du Clergé de 1682.

JEAN VINOT-PRÉFONTAINE.

1) Chanoine Le Caron.

Digitized by Google

MÉLANGES

ASSOCIATION DE LA VILLE DE VALENCE A L'ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS, 1437.

La bibliothèque de Grenoble conserve une pièce marquée au catalogue R. 6069, sous le titre de : *Letra del general des Frayres Menours*. On s'attend à un document provençal. En réalité c'est une charte latine sur parchemin, dont le sceau manque à la cordelette pendante.

Elle est adressée à la « Magnifique et très honorable communauté de ville de Valence, très dévote bienfaitrice de l'Ordre de Saint-François ». Voici probablement à quelle occasion. Le ministre général, frère Guillaume de Casal (1), de la province de Gênes, élu en 1430 au chapitre d'Assise, revenait de présider l'assemblée générale de l'Ordre au couvent de Toulouse (2), 18 mai 1437. A l'aller et au retour il avait réformé, à grand'peine, plusieurs monastères de Clarisses dans les provinces d'Aquitaine et de Provence, notamment à Marseille, à Montpellier et en Avignon. Dans le courant de juillet, il avait dû se rendre à Valence où les magistrats l'avaient reçu avec de grands honneurs. Nous n'avons aucun renseignement particulier sur cette réception, mais le fait que ce haut personnage, très considéré en cour de Rome, et aussi à la cour du roi de France (3), éprouve le besoin de témoigner

(1) Sur G. de Casal, cf. *Annales Minorum*, t. X, Rome, 1734, p. 149. — Le 28 septembre 1434, en se rendant au concile de Bâle, G. de Casal approuvait à Genève les Constitutions de sainte Colette. Cf. *La Règle de l'Ordre de sainte Claire, avec les statuts de la réforme de sainte Colette...*, [Bruges-Tournai, impr. de Desclée] 1892, p. 62. — Ubald d'Alençon, O. M. C., *Lettres inédites de G. de Casal à sainte Colette*, Paris, 1908 (Extrait des *Études franciscaines*).

(2) *Ann. Min.*, t. XI, p. 13, 15, 342.

(3) Charles VII demeurait l'un des protecteurs du conciliabule de Bâle,

Digitized by Google

sa gratitude aux consuls en leur écrivant une lettre officielle, montre bien que cette marque de déférence était amplement justifiée.

Le couvent de Valence datait probablement du XIIIe siècle (1). L'annaliste de l'Ordre n'en parle pas. Il existait sûrement avant 1321, car en cette année les corps de deux inquisiteurs, les frères Pierre et Cathelan (2), martyrisés par les hérétiques, furent apportés dans l'église conventuelle.

En continuant sa route, Guillaume de Casal s'arrêta à Romans. Bien qu'il ne le signale pas, on peut conjecturer qu'il descendit au couvent des Cordeliers (3), fondé en 1252 et appartenant, comme celui de Valence, à la province de Bourgogne.

C'est là que le 30 juillet il écrivit la lettre que nous publions pour la première fois. Elle nous apprend que la ville et les Frères Mineurs vivaient dans les meilleurs termes. Les religieux ont raconté à leur ministre général tous les bienfaits reçus de longue date. Aucun n'est spécifié, mais, comme un peu partout à cette époque, les bâtiments ont dû être édifiés en partie aux frais de la commune; elle a donné des subsides pour monter la librairie, héberger les hôtes du chapitre provincial, aider les jeunes étudiants dans leurs dépenses de scolarité à Paris et ailleurs, etc., toutes mentions qu'on retrouve dans les comptes municipaux du XVe siècle.

après le transfert du concile œcuménique à Ferrare. Il s'agissait de l'en détacher. Aucun cardinal ne voulant se charger de la chose, Eugène IV envoya Guillaume de Casal, *persona grata*, auprès du roi de France. Guillaume réussit si bien que non seulement il réconcilia le roi jusqu'alors ennemi du pape, mais en fit son allié et son défenseur. — *Ann. Min.*, ad an. 1440, t. XI, p. 97.

(1) « La fondation de ce couvent est incertaine : une vieille inscription, qui de l'ancienne église des Cordeliers avait été placée dans leur nouveau cloître, la faisait remonter à l'an 1231 ». J. Ollivier, *Essais historiques sur la ville de Valence*. Valence, 1885, in-8°, p. 193.

(2) *Provinciale Ord. Min. vetustissimum* (éd. du P. Eubel), Quaracchi, 1892, in-8°, p. 35; Eubel, *Bullarium franciscanum*, t. V, n° 453.

(3) J. Fodéré, *Narration historique... des couvents de la province de Bourgogne*, Lyon, 1619, p. 620 et A. Lacroix, *Romans et Bourg-de-Péage avant 1790*. Valence, 1897, in-4°, p. 353-354.

Digitized by Google

En retour de ces biens temporels, le chef de l'Ordre tient à communiquer les richesses spirituelles. Il associe donc la communauté de ville et toute la cité à la confraternité franciscaine, à la participation des messes, oraisons, offices, prédications, jeûnes, aumônes, pélerinages, disciplines, vigiles, abstinences, dévotions, vœux, observances, contemplations, œuvres de zèle, exercices de piété, instructions, en un mot de toutes les bonnes œuvres qui s'opèrent dans l'Ordre des Frères Mineurs et dans celui de Sainte-Claire. — On remarquera qu'il n'est pas fait mention du Tiers-Ordre, ni séculier ni régulier. — De plus, lorsque l'annonce de la mort de quelques-uns de ces Messieurs aura été transmise au chapitre général, le successeur de saint François veut qu'on fasse pour eux l'office qui se célèbre dans l'Ordre pour les Frères défunts.

L'usage de communiquer les suffrages de l'Ordre aux bienfaiteurs insignes remonte au bienheureux Jean de Parme (1), ministre général de 1247 à 1257. Le document de Grenoble se distingue des communications antérieures en ce que celles-ci n'étaient adressées qu'à une personne ou une famille en particulier, tandis que Guillaume de Casal associe toute une collectivité aux bonnes œuvres de la grande Famille franciscaine.

Gaston LETONNELIER.

LETTRE DE GUILLAUME DE CASAL MINISTRE GÉNÉRAL DE L'ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS A LA COMMUNE DE VALENCE

Romans, 30 juillet 1437.

Magnifice et plurimum honorande comunitati civitatis Valencie, ordinis beati Francisci devotissime benefatrici, frater Guillelmus de Casali, sacre theologie magister ac ejusdem ordinis generalis minister et servus, salutem et prosperos ad salutaria vota successus.

(1) La lettre de Jean de Parme, datée de Ferrare, 31 août 1254, est adressée à Jacques *dei Bussoli*, Mabile sa femme, et Angélique leur fille, habitants de Parme. Cf. *Chronica Fr. Salimbene de Adam Parmensis*... Parme, 1857, p. 129; FR. LUIGI DA PARMA, O. F. M., *Vita del Beato Giovanni da Parma*, Quarrachi, 1900, p. 56-57.

Digitized by Google

Digitized by Google

Ill.mo sig.r et Pat.r mio colend.mo

Da otto giorni in qua mi sono capitati da V.S.I. due decreti, uno per me et per l'estensione della nostra Missione nell'America Septentrionale del che ringratio più volte la Sacra Congr.e et in particolare V.S.I. l'altro decreto particolare è per il Signor Chrisogono Sacerdote, per l'esercitio della Medicina, qual l'Baura domani. L'assencia del Re, di questa città, causa il tardare del embarco mio, per che non si espedisca niente al consilio Regio, — Non resto però oc.oso, per auanzare la fondat.e del Seminario: Sat cito, modo bene. Diu pingo sed aeternitati pingo;: Cito nata, cito perent. Spero nella Divina misericordia, che ne vederemo li graciosi effetti.

Ill.e Scriue il P. Provinciale di Normandia — che la sua Provincia si contenterà se la Sac. Congr. gli accenna per parte sua in oriente la Missione di Tartaria; et ne scriuerà alla medesima Congr. Qui per fine bacio le sacre mani di V.S.I. restando qui per sempre di lei

Ill.mo sig.r et Pat.r mio col.mo

Parigi al 28 di Marzo 1692.

Humiliss.o et obedientiss.o
figlio et seruo nel Sig.re
F. Pacifico da Provins
Cappuccino Ind.

AUTOGRAPHE DU P. PACIFIQUE.

Digitized by Google

Quamvis ex karitatis debito omnibus teneamur, illis tamen longius obligamur quorum dilectionem certis beneficiorum indiciis frequencius experimur. Proinde, vestre devocionis sinceritatem actendens, quam ad nostram et prefati patris nostri seraphici Francisci geritis ordinem, uti pia et veridica fratrum relatione cognovi, dignum putavi et divine acceptabile voluntati ut ab ipso ordine prerogativam sentiatis spiritualium gratiarum. Verum, quia nudi temporalibus bonis, karitatis vestre subsidiis dignam rependere vicem temporaliter non valemus, spiritualibus tamen beneficiis prout in nostris apud Deum servamus desideriis compensare spiritualiter affectamus. Ea propter, ego qui licet indignus curam fratrum et sororum minorissarum sancte Clare seu sancti Damianj ordinum habeo generalem, comunitatem vestram totamque civitatem Valentinam ad confraternitatem nostram ac universa et singula nostre religionis suffragia in vita recipio pariter et in morte, plenam vobis missarum, orationum, officiorum, predicationum, jejuniorum, elemosinarum, peregrinationum, disciplinarum, vigiliarum, abstinenciarum, devocionum, votorum, observacionum, contemplacionum, studiorum, excercitationum, instructionum et omnium bonarum operacionum participationem tenore presentium graciose concedendo, que per fratres nostros et dictorum ordinum sorores per universum orbem degentes operari et acceptare dignabitur clementia Salvatoris. Addens insuper de dono singulari quod, dum divine placuerit disposicioni de exilio instantis miserie vos et aliquem vestrum vocare vesterque obitus nostro fuerit generali capitulo nunciatus, idem volo ut pro vobis fiat officium quod pro fratribus nostris deffunctis recitatis ibidem annuatim ex more per totum ordinem fieri consuevit. Datum Romanis, Vianensis dyocesis, die penultima mensis Jullii, anno Domini millesimo CCCCo XXXVIIo.

Visa.

G. placet.

[Au dos :] lx. letra del general des
Frayres Menours.

Bibl. de Grenoble. R. 6069. Pièce parchemin, avec cordelette pendante. Sigillum deest.

UN AUTOGRAPHE DU P. PACIFIQUE DE PROVINS, CAPUCIN.

Le fac-similé que nous reproduisons ci-contre représente une des nombreuses lettres adressées à la Sacrée Congrégation de la Propagande par le Père Pacifique

Digitized by Google

de Provins et qui se trouvent aux archives de la même Congrégation, dans la collection des *Scritture Antiche*. La cote est la suivante : volume 141, fol. 31.

Entré dans l'Ordre des Capucins en 16..., le P. Pacifique, d'une nature ardente, pour ouvrir des chemins nouveaux, fut chargé en 1622, par le P. Joseph du Tremblay, d'aller préparer l'établissement de missions de Capucins en Orient. La Propagande naissait à peine, et le P. Pacifique rappellera un jour aux cardinaux de cette Congrégation qu'il fut le premier Capucin français à travailler sous leurs ordres. Après avoir été le promoteur des missions de Constantinople, de Syrie et de Perse, il fut nommé en 1641 préfet de la mission d'Acadie, qui avait été fondée en 1632.

Celle-ci, ayant eu beaucoup à souffrir de la malheureuse querelle d'Aunay-Latour, traversait en ce moment une crise qu'on pouvait croire mortelle. Dans la crainte que le champ fût trop restreint pour son activité, le préfet demanda et obtint l'extension de ses pouvoirs aux îles des Antilles, faveur dont il remercie le secrétaire Ingoli dans la lettre en question.

Il fit deux voyages aux Antilles, s'établit à la Guadeloupe avec quelques compagnons et visita les îles voisines. Il tournait le regard vers les sauvages du continent, il rêvait de fonder, dans la petite île des Saints un séminaire papal pour la formation des missionnaires de ces contrées. Mais les choses n'allaient point toutes seules. D'autres missionnaires travaillaient dans ces parages, qui prirent ombrage de ce nouveau venu aux allures de conquérant. Le P. Pacifique, qui ne se démontait pas pour si peu, n'en poursuivit pas moins ses projets. Il s'était embarqué pour les Antilles à la fin de l'été 1645. L'année suivante, il revint en France, puis, en novembre 1647, retourna à sa mission des Antilles.

On ne sait rien de certain sur la date ni les circonstances de sa mort. Un manuscrit de l'époque en fait une victime des anthropophages (1). Une lettre de ses compa-

(1) « Que les Indiens mangèrent inhumainement ». *Abrégé des archives de notre mission d'Alep*, ms. 997 de la bibliothèque des Capucins de Paris.

Digitized by Google

gnons les Pères Joachim de Corbeil et Alexis d'Auxerre, alors en France, datée du 20 février 1650, le suppose « encore en vie » à cette date. Cependant, sa mort est enregistrée, à la date du 27 septembre 1649, dans les délibérations des cardinaux de la Propagande. La *Biographie universelle* de Michaud fait doublement erreur en fixant à l'an 1653, et en situant à Paris la mort de ce mission naire. Il mourut aux Antilles, de mort tragique ou de maladie. En l'absence de documents plus précis, il est impossible encore de fixer ce point.

Outre sa volumineuse correspondance, le P. Pacifique avait écrit plusieurs ouvrages. On connaît de lui :

1° Lettre sur l'étrange mort du Grand Turc, empereur de Constantinople. Paris, 1622, in-12°.

2° Voyage de Perse, contenant les remarques particulières de la Terre Sainte, et le testament de Mahomet, Paris, 1631, in-4°; 1642, in-12°.

3° Relation au description des îles Saint-Christophe et de la Guadeloupe, en Amérique. Paris, 1648, in-12°.

Pour la biographie du P. Pacifique, cf. Rocco da Cesinale, *Storia delle missioni dei Capucini*, t. III, passim, Paris, 1867. — Hilaire de Barenton, *La France catholique en Orient*, Paris, 1902, p. 67 sq. Apollinaire de Valence, *Trois lettres du P. Pacifique de Provins*. — G. Fagniez, *Le Père Joseph et Richelieu*, I, 361.

P. Candide.

UNE LETTRE D'ANGÈLE DE FOLIGNO

Au moment même où le numéro de juillet paraissait, nous recevions de Mlle Vielliard, élève de l'École de Rome, qui avait très aimablement consenti à retarder son retour pour effectuer ce travail, la copie d'une lettre d'Angèle que nous avions vue à notre passage à Subiaco et dont nous souhaitions vivement posséder le texte.

Cette lettre est une réponse de la bienheureuse à un billet qu'un de ses fils lui avait écrit de Spello. C'est

Digitized by Google

d'un cœur très troublé que cet homme écrit à Angèle, se plaignant non seulement qu'elle ne lui ait pas témoigné d'affection, mais encore qu'elle lui ait montré de la haine. A l'en croire, Angèle, mal édifiée de ses relations avec une autre femme, lui aurait marqué sa jalousie.

Angèle répond à cela, quelques jours avant la Noël; elle est bien surprise de se voir accusée de pareilles pensées. Mal édifiée, elle ? Pas le moins du monde, mais plutôt édifiée. Elle aurait de la haine au cœur parce qu'elle n'a n'a pas témoigné d'affection? non pas, mais de l'amour, de cet amour supérieur, si sûr de soi qu'il n'a pas besoin de démonstrations extérieures. De la jalousie contre la femme en question? Encore moins, si possible, puisqu'elle croit cette personne plus unie à Dieu qu'elle ne l'est elle-même. Elle n'a même ressenti aucun trouble de tout cela, si ce n'est en recevant la lettre qui l'accusait, et seulement par compassion pour son fils qui ne se connaît pas lui-même et qui laisse emplir sa pensée d'autre chose que de Dieu. « Rappelle-toi, mon fils, ajoute-t-elle gravement, qu'il n'y a pas eu de créature qui m'ait jamais inspiré d'amour ou de haine, et il n'y en aura jamais. Aussi ne fais pas attention aux signes extérieurs, car les signes extérieurs sont parfois menteurs. Il est en effet un amour qu'on peut montrer par des signes et il en est un qu'on ne peut montrer par des signes. Je te prie, fils très cher, d'être pénétré tout entier de l'amour qui est ineffable, je veux dire de l'amour qui ignore les signes. »

Il faut avouer qu'une pareille lettre excite au plus haut point la curiosité et que l'on souhaite vivement connaître le personnage qui écrivait à Angèle sur un ton si vif et qui en reçut pareille réponse.

C'est, à n'en pas douter, un fils intime de la bienheureuse, un fils habitué à ses témoignages d'affection, un homme qui s'attachait volontiers aux âmes pieuses qu'il rencontrait sur sa route, un homme qui avait besoin de se retremper dans l'amour et dans la douleur de Jésus-Christ souffrant; cet homme enfin était de passage à Spello lorsqu'il écrivait ainsi.

Serait-ce parce que nous avons déjà cru trouver Huber-

Digitized by Google

tin de Casal dans plusieurs lettres d'Angèle? Peut-être, mais nous croyons bien le retrouver ici, en cours de prédication à Spello, pour la Toussaint et pour les morts par exemple, et sollicitant, suivant sa coutume, les conseils et les prières d'une âme pieuse, dont quelque manuscrit nous livrera peut-être un jour le nom. Le reste est écrit dans la lettre d'Angèle : Dieu vient de l'élever à un amour supérieur, libéré des manifestations extérieures; elle n'a donné aucun témoignage d'affection à cette âme qui en est avide, et Hubertin, sans tarder, envoie à sa mère spirituelle une lettre lourde de son trouble, de ses suppositions, de ses accusations. Si notre suggestion est exacte, il faut placer la rédaction du billet d'Angèle entre l'année 1298, où Hubertin fit sa connaissance, et la fin de 1303, époque à laquelle il cessa de prêcher. Que si la lettre *Desidero multum*, publiée par nous dans le fascicule de juillet (p. 371), si remplie de l'affection d'Angèle, date vraiment de la Pentecôte de 1302, celle-ci aurait vu le jour pendant l'Avent de la même année, car l'amour sans manifestation extérieure était alors chose nouvelle pour Angèle et pour son correspondant.

Dans cette hypothèse, il resterait à expliquer pourquoi cette lettre ne figure pas dans le ms. d'Assise, copié sur un texte officiel, en d'autres termes pourquoi Hubertin n'aurait pas remis cette lettre comme les autres pour l'approbation des œuvres d'Angèle par le cardinal Jacques Colonna. On pourrait répondre qu'il n'a pas voulu voir sa mère spirituelle prise à partie dans une pareille querelle, ce qui serait le résultat d'un sentiment de pudeur filiale tout à fait admissible. Mais il y a un autre argument qui paraît plus important. Hubertin était alors même cité à comparaître devant le concile de Vienne, avec beaucoup de ses confrères spirituels, pour répondre à plusieurs chefs d'accusation. Tous les franciscanisants savent que le parti adverse, bien décidé à l'abattre, accusa Hubertin d'une faute charnelle. Était-ce le moment de publier une lettre de la nature de celle que nous publions? Les relations du religieux à qui cette lettre est adressée, avec la personne pieuse de Spello, étaient au-dessus de

Digitized by Google

tout soupçon : Angèle en est témoin. Mais y a-t-il une innocence qui ne peut être mise en doute par des adversaires déclarés, adversaires à qui le cardinal Colonna a officiellement reproché de fausser ouvertement les faits pour opprimer et détruire le parti d'Hubertin (1)? Hubertin le savait si bien que, malgré la protection pontificale, il n'osa se rendre en Avignon en 1309 et que ses confrères en firent autant (2). S'il ne l'avait pas su, il aurait eu, pour l'avertir des imputations portées contre lui, le cardinal Orsini, son protecteur, et il n'aurait pas, de lui-même, fourni à ses ennemis une arme de plus en leur livrant la lettre qui suit.

Pour nous, nous préférons détourner les yeux de ces tristes querelles, pour admirer la maîtrise d'Angèle dans la direction des âmes et la droiture d'Hubertin. Angèle use, suivant les temps et les besoins, des effusions de l'amour et des apparences de la froideur, pour mener à Dieu une âme très aimée et Hubertin oublie si bien ses préventions d'un jour qu'en tête de son *Arbor vitae* il a écrit au-dessus de tout autre nom celui d'Angèle.

M.-J. Ferré.

LETTRE D'ANGÈLE DE FOLIGNO (3).

O karissime my et intimate anime mee, desidero cum tota me ut in auribus meis sonet de te, et ut sit in anima tua illud desiderium quod habebant sancti et modo habent de isto puero qui modo debet venire et nasci, quod nascatur intus in anima tua juxta desiderium meum.

O karissime anime mee, conare habere cognitionem tui ipsius, quia in veritate non credo quod major virtus sit in terra quam ista. Unde stude expellere a te omnem aliam cogitacionem et ymaginacionem que potest nocere anime tue; et prepara te ad recipiendum istum filium nasciturum secundum desiderium meum, quia in veritate iste erit qui dabit anime tue cognicionem sui ipsius. Et ipse erit solus (4) anime tue, sicut desiderat anima mea ex totis visceribus.

(1) Cf. *Arch. francisc. hist.*, an. XVI, 1923, p. 350-355.

(2) Cf. C. Eubel, *Bullarium francisc.*, n° 158.

(3) Ms. CXII de Subiaco, fol. 47 v°.

(4) On pourrait être tenté de lire ici *salus* au lieu de *solus*; mais *solus* est conforme à ce qui suit, que nous tirons des œuvres d'Angèle, morceau *Tria*

Digitized by Google

Digitized by Google

Musées du Cinquantenaire à Bruxelles.
Statuette de sainte Élisabeth
(vue de trois quart).

Digitized by Google

Musées du Cinquantenaire à Bruxelles.
Statuette de sainte Élisabeth
(vue de face).

Digitized by Google

Digitized by Google

Et nunc consolator consoletur te, anima mea. Admirata sum multum de verbis que scripsisti mihi de tribulacione quam ostendisti mihi in scriptis quando eras Spelli. Ego enim non sum non edificata, sed pocius edificata; quia illud quod posuisti mihi pro odio, habui pro amore. Cogitavi autem quod ista est invidia quam aliquando habui, magis quando credo quod est magis conjuncta cum Deo quam ego.

Scias, anima mea, quod in me non cecidit indignacio nisi ex compassione tua; et ideo tribulacio tua fuit plus michi quam mea propria. Rogo te, quantum possum, quod de ista tribulacione non cures amplius, sed expellas eam omnino a te; quia quando erit ablata a te, erit ablata a me. Tribulacionem concepi in littera quam scripsisti michi.

Recordare, fili karissime, quod nunquam fuit aliqua creatura quae me comprehenderit ex odio vel amore, nec erit. Et ideo non attendes ad signa exteriora, quia signa exteriora non sunt aliquando vera. Est enim amor qui potest ostendi per signa, et est amor qui non potest ostendi per signa. Rogo te, fili karissime, quod in tali amore sis infusus qui est totus ineffabilis, hoc est in amore qui est sine signis.

Ego desidero cum tota me quod renoveris ad amorem et dolorem istius Dei et hominis passionati.

Adhuc desidero cum tota me quod talem amorem sencias sine mea expressione. Illud quod est novum mihi, sit novum tibi.

Amor divinus, et pax divina, et benedictio eterna sit tecum. Amen.

UNE STATUETTE DE SAINTE ÉLISABETH DE HONGRIE

AUX MUSÉES ROYAUX DU CINQUANTENAIRE A BRUXELLES

Le legs Gustave Vermeersch a fait entrer en 1911 aux Musées royaux du Cinquantenaire, à Bruxelles, un groupe en chêne sculpté, doré et polychromé, de $0^{m}43$ de hauteur, représentant sainte Élisabeth de Hongrie donnant un vêtement à un pauvre.

sunt necessaria. « Et sicut ipse (Jesus) respiciendo et habendo illum respectum amaricatum totus solum erat in nobis et etiam respiciendo nos illo reguardo amorosissimo filiali totus solum erat in nobis, ita nos [toti] soli simus ei ».

Digitized by Google

La sainte porte une robe à longues manches, serrée à la taille par un lien d'étoffe noué devant. Tendue sur le buste et drapée en plis profonds à partir de la ceinture, cette robe autrefois dorée, porte au bas les traces d'un décor simulant un galon brodé ; elle se relève légèrement du côté gauche, découvrant la doublure noire et laissant apparaître une jupe de dessous, ainsi que la chaussure gauche dont malheureusement l'extrémité manque.

Un long manteau pourpre, rehaussé d'une bordure d'or où court un rinceau noir, tombe en plis droits le long du dos et se retrousse devant, retenu sous les bras. Le visage de la sainte s'encadre du voile et de la guimpe ; une des trois couronnes est posée sur sa tête, les deux autres sur un livre fermé qu'elle soutient de la main gauche ; l'angle antérieur du livre porte des traces de brûlures dûes sans doute à la flamme des cierges allumés par la dévotion des fidèles.

De la main droite, sainte Élisabeth tient par la manche un vêtement à revers qu'elle tend à un estropié ; celui-ci, vêtu d'une tunique noire d'où émergent le cou, les épaules et les avant-bras, est coiffé d'une toque à revers ; une gourde est pendue à sa ceinture.

Le groupement de ces deux personnages, taillés dans un seul morceau de chêne, est remarquablement construit et équilibré, et d'une étonnante variété d'aspects ; les profils et les trois-quarts sont particulièrement intéressants. Bien que large et dépourvue de toute afféterie, la facture est très soignée, même au dos. Mais l'attitude et l'expression surtout sont admirables : avec une sorte de hâte fébrile, le miséreux enfile son bras gauche dans la manche du vêtement que lui tend sa bienfaitrice, et lève vers celle-ci son humble visage rudement encadré d'une barbe broussailleuse et de cheveux noirs. Le regard de la sainte est pensif ; sa tête s'incline légèrement vers la gauche ; ses traits réguliers — nez droit, bouche fine, lignes des yeux s'abaissant vers les tempes — sont empreints de mélancolie et de bonté. Une polychromie délicate dont il reste des traces appréciables — blanc-jaunâtre des chairs, rose pâle des joues et des lèvres — rend plus vivant ce noble visage.

Digitized by Google

Sous le groupe se trouve une marque, un cercle régulier frappé à froid, semblable à ceux qu'on voit fréquemment, mais en général au sommet de la tête des personnages (1), sur des sculptures bruxelloises.

Il n'y a pas d'autre poinçon ; on ne sait non plus de quel oratoire ce groupe peut provenir (2), mais le style très caractérisé, le travail du bois et la polychromie ne laissent aucun doute ; il s'agit bien d'une sculpture bruxelloise du début du XVIe siècle.

Ses qualités de discrétion, de calme, d'émotion contenue, sont celles des œuvres marquantes — tapisseries aussi bien que sculptures en bois — de l'art bruxellois à cette époque d'apogée.

Ajoutons que la rareté des œuvres flamandes représentant sainte Élisabeth de Hongrie confère à cette statuette un réel intérêt iconographique.

Marthe CRICK-KUNTZIGER.

(1) Cf. Jos. DESTRÉE. *Étude sur la sculpture brabançonne au moyen âge.* (Extrait des *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, 1894, p. 146.)

(2) Notons, à titre de simple renseignement, qu'un Hospice de Sainte-Élisabeth de Hongrie fut fondé à Bruxelles, le 4 juin 1588 par Jean 'T Serclaes, évêque de Cambrai.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS

R. P. Cuthbert, O. F. S. C., *Vie de saint François d'Assise*, adapté de l'anglais par l'abbé R. Brousse, du clergé de Versailles, et Alfred de Curzon, consul de France. — Paris, librairie Saint-François d'Assise, 4, rue Cassette, et Gembloux (Belgique), J. Duculot, 1925. In-8°, 619 p., franco 18 fr.

C'est en 1919 que le T. R. P. Cuthbert, des Capucins d'Angleterre, a publié sa *Vie de saint François d'Assise*, et ce livre jouit, de l'autre côté de la Manche, d'une réputation méritée. Comme Joergensen, qui parait l'avoir influencé fortement, le P. Cuthbert met au premier rang, parmi les sources de la vie de saint François, le *Speculum Perfectionis* et la *Légende des trois Compagnons*, et lorsque ces écrits s'écartent du témoignage de Thomas de Célano, il n'hésite presque jamais à leur donner la préférence, sans indiquer malheureusement la raison de celle-ci. Avec beaucoup d'art, les épisodes de la vie du *Poverello* sont groupés suivant le plan traditionnel, et parfois d'exquis paysages : Assise, Pérouse, Gubbio, Greccio, leur servent de cadre. Les vues personnelles ne manquent pas et sont dignes d'attention. Ainsi, pour le P. Cuthbert, c'est au début du IVe concile de Latran que François s'est approprié le signe du *Tau* pour en faire sa signature et marquer le lieu de son repos. Dans le sermon prononcé à l'ouverture de l'auguste assemblée, le Pontife avait rappelé la promesse que miséricorde serait faite, dans le jugement tout proche, à ceux dont le front, orné du *Tau*, porterait la marque d'une vie pénitente et renouvelée dans le Christ. François, dont les dévotions avaient pour source quelque événement extérieur, aurait aussitôt fait du *Tau* le symbole de la vocation des frères.

La traduction, ou plutôt l'adaptation française est d'une heureuse élégance. Son seul défaut est de reposer sur un texte qui n'est déjà plus tout à fait au point. Il ignore, par exemple, le procès de canonisation de Claire, publié en 1920 par le P. Zeffirino Lazzeri, et par suite la généalogie de la sainte demeure incertaine et la première entrevue de celle-ci et de François est placée au cours de l'avent de 1212, alors qu'en réalité la profession de Claire remonte au 27 mars 1211.

Quelques corrections à ajouter à l'erratum :

Page 28, il eût fallu écrire cithares, et non catharres ;

Pages 71, note 2, 244, 253, San Verecundo doit être remplacé par son équivalent en français : saint Vergoin ;

Pages 91, 93, 345. 346, 364, 365, 372, le vicaire de François est

Digitized by Google

nommé Pierre Cathanii, puis, page 174, Pierre de Catane, et enfin, p. 280, note 1, Pierre de Cathane ; il faudrait choisir ;

Page 130, note 1, Avieto doit désigner Orvieto ;

Pages 231, 367, 368, 371, 511, il est question de l'ermitage de la Celle, puis, p. 528, note 1, des Celles ; il fallait lire : les Celle ;

Page 430, on a voulu mettre : Patarins, et le texte porte : Catharins ;

Page 603, au lieu de Thomas de Spalatio, on lira : Thomas de Spalato.

MAURICE BEAUFRETON.

MASSIMO BONTEMPELLI, *S. Bernardino da Siena*. — Gênes, A. F. Formaggini, 1914. In-18, 72 p., une planche hors texte.

Le petit volume que M. Massimo Bontempelli a consacré, il y a quelques années, à saint Bernardin de Sienne, et qui vient d'être adressé à la *Revue*, appartient à une élégante collection qui porte le titre général de *Profili*. Et c'est bien, en effet, un « profil » que l'auteur nous a tracé du célèbre Franciscain ; il s'est résolument placé sous un certain angle pour étudier son modèle ; mais cet angle il l'a bien choisi, et il a su mettre en excellente lumière les traits essentiels d'une des figures les plus originales de l'histoire de l'Église. Le portrait est vivant, et animée la physionomie. Le lecteur qui d'aventure, n'aurait jamais entendu parler de saint Bernardin avant d'ouvrir ce livre, y prendra le désir de faire plus ample connaissance avec un saint aussi joyeux, aussi pratique et d'aussi aimable accueil. Mais le lecteur, qui a déjà quelque familiarité avec l'œuvre du Franciscain siennois, goûtera aussi cette esquisse rapide, pleine de vivacité, écrite d'un style alerte, où abondent les expressions neuves et imagées ; par exemple : « Bernardin est continuellement en lutte, mais cette lutte est enjouée... Pareillement la vie d'un corps sain est une lutte continuelle contre des ennemis intérieurs et extérieurs continuellement renouvelés. » Ou encore : « l'action de Bernardin est une incessante purification de cellules sociales, auxquelles, au fur et à mesure qu'elles se chargent de toxiques, il rend leur pureté, et qu'il remet ensuite en circulation ».

Comme on le devine par ces citations, c'est le prédicateur populaire et son action sociale, que M. Massimo Bontempelli a presque exclusivement étudiés, faisant passer à l'arrière-plan le réformateur de l'Ordre de Saint-François, dont l'intérêt est évidemment moindre pour le public à qui s'adresse la collection des *Profili*. L'auteur a analysé avec beaucoup de finesse les caractères de l'éloquence de saint Bernardin, et bien discerné les causes de son efficacité. Les extraits qu'il donne des fameux sermons de Sienne de 1427 sont forcément très brefs, mais choisis avec soin.

La bibliographie est tout de même un peu trop sommaire, et des ouvrages comme ceux de K. Hefele et de A. G. Ferrers Howell

Digitized by Google

auraient dû être signalés. Mais ceci n'ôte rien aux mérites de cet excellent petit livre, si agréable à lire et où la sympathique figure de saint Bernardin de Sienne est si heureusement évoquée.

ALEXANDRE MASSERON.

Chanoine RENÉ GUÉRIN. *La Bienheureuse Marguerite de Lorraine, aïeule de Henri IV, duchesse d'Alençon et religieuse Clarisse.* — La Chapelle-Montligeon (Orne), 1924. Grand in-8° de XXXI-338 p. Édition de luxe revue et corrigée. Ouvrage couronné par l'Académie française. Nombreux hors-texte en noir et en couleurs.

Cette quatrième édition, illustrée, de l'ouvrage de M. le chanoine Guérin, complète luxueusement le monument historique élevé par l'aumônier des Clarisses d'Alençon à la mémoire de Marguerite de Lorraine (1463-1521).

Petite-fille du bon roi René d'Anjou, elle est appelée auprès de lui en Provence pour charmer sa vieillesse. Après sa mort en 1480, elle retourne en Lorraine près de son frère René II, jusqu'à son mariage avec le duc René d'Alençon (1488). René mourait quatre ans plus tard, laissant trois enfants et une situation financière des plus embarrassées. La jeune veuve se montra à la hauteur des circonstances, femme de tête s'il en fut. Elle finit par obtenir du roi Charles VIII, au prix d'incroyables difficultés, la « garde noble » ou tutelle de ses enfants, que des seigneurs voisins voulaient exploiter à leur profit. Avec l'éducation de ses deux filles et de son fils, qu'elle surveillait elle-même, elle n'eut rien de plus pressé que de liquider les dettes qui s'élevaient à une somme « de 6, de 10, ou de 13 millions de notre monnaie » (p. 133). Pour se procurer de l'argent, la duchesse vendit à réméré les bijoux de la maison d'Alençon. Elle manœuvra si bien que non seulement le gouffre financier fut comblé, mais que le trésor ducal put faire face à de multiples nécessités. Des églises, monastères, hôpitaux, écoles, furent bâtis ou relevés de leurs ruines. Ceux qui s'occupent de questions sociales, trouveront dans l'administration de Marguerite d'admirables leçons d'équité, de tact et de prudence, « tant il est vrai, disait Siméon Luce, qu'une dévote qui a de l'esprit est la plus habile des diplomates ».

Françoise, sa fille aînée, fut mariée dès 1505 à François d'Orléans, et en secondes noces, 18 mai 1513, à Charles, duc de Bourbon, qui fut père de Henri IV. Anne épousa en 1508 un prince italien, Guillaume Paléologue, duc de Montferrat. Charles épousa la célèbre Marguerite de Valois, sœur du roi François Ier.

Après avoir brillamment établi ses enfants et ramené la prospérité matérielle et morale dans ses États, Marguerite de Lorraine songea à se retirer du monde. Le monastère des Clarisses d'Alençon l'attirait, mais le Provincial des Cordeliers, secrètement travaillé par la famille, s'y opposa. Il répugnait, en effet, aux enfants de Marguerite, de savoir leur mère dans un couvent qui vivait de la charité des fidèles.

Digitized by Google

Elle se décida à entrer chez des Franciscaines du Tiers-Ordre Régulier d'Argentan qui, à son instigation embrassèrent peu après la règle des Clarisses Urbanistes. Elle fit profession le 11 octobre 1520 et mourut le 2 novembre 1521. Benoît XV a reconnu la pérennité de son culte le 20 mars 1921.

Depuis son enfance, Marguerite avait vécu dans une atmosphère franciscaine. Son grand-père, le roi René, était fondateur de plusieurs couvents de Cordeliers, notamment de La Baumette près d'Angers et de Saint-Jérôme près de Marseille. Son frère avait bâti les Cordeliers de Nancy en actions de grâces de sa victoire sur Charles le Téméraire. Son mari avait fait construire le couvent des Cordeliers de La Flèche, en 1484, dès avant son mariage. Il avait projeté d'établir à Alençon un essaim des Clarisses de l'Ave-Maria de Paris. « Ma mie, disait-il à sa femme,. . je voudrais qu'il fût érigé près de notre château, afin que, quand je partirai d'avec vous pour être quelque temps en cour [du roi], ayez soin de souvent vous retirer avec les religieuses... Si ainsi le faites, ce sera un bon exemple pour les autres dames de votre état qui oiront dire comment vous vous maintenez en mon absence. » En réalité, le monastère ne fut prêt qu'en 1501, et René était mort depuis 1492. Marguerite appela elle-même les Franciscaines du Tiers-Ordre Régulier à l'Hôtel-Dieu de Mortagne en 1499, et à Château-Gontier en 1508, à Argentan en 1518.

Faut-il en conclure avec M. G. (p. 95) que la duchesse « était tertiaire séculière » dans le monde ? « Magistri, ajoute-t-il, nous la montre se revêtant de l'habit de tertiaire à Mortagne, étant encore dans le monde, signe évident qu'elle faisait alors partie du Tiers-Ordre, *comme tous les membres de sa famille*, ainsi que toute sa vie d'ailleurs l'atteste. » Nous avouons ne pas en être absolument convaincu. Les historiens de la fin du XIXe siècle, nous le savons, ont été particulièrement prodigues pour multiplier les illustrations du Tiers-Ordre au moyen âge, mais où sont les preuves historiques contemporaines ? La question est fort complexe, il convient de demeurer dans une prudente réserve.

L'A. qui donne une abondante bibliographie du sujet (p. XV-XIX), en oubliant toutefois de citer le lieu d'impression des ouvrages, ne fournit pas une étude critique des sources. Le P. Magistri, le premier biographe, a écrit son livre en 1585, soixante ans après la mort de la bienheureuse.

Voici un détail où se révèle la faiblesse d'information de M. G. En parlant du P. Glapion (p. 258), il le dit originaire de La Flèche et successeur du cardinal Ximénès « sur le siège archiépiscopal de Tolède ». Que n'a-t-il consulté Gams ou Eubel, il aurait lu que Ximénès, mort le 8 novembre 1517, fut remplacé par Jacques de Croy.

Sans trancher la question, il semblerait plutôt qu'il fût originaire des Pays-Bas. D'après le ms. 142 de la Société archéologique de Namur, p. 47-50, il était gardien du couvent de Bruges en 1515, minis-

Digitized by Google

tre provincial de France-Parisienne en 1518 (p. 128), et M. G. nous le montre en Normandie à cette date. Il dut gouverner la province jusqu'au chapitre de mai 1520. Un manuscrit de la bibliothèque de Besançon, n° 231, première moitié du XVIe siècle, fol. 2, mentionne : « Le passetemps du pélerin de vye humayne, composé par frère Jehan Glappion, en son temps confesseur de l'impériale Majesté Charles d'Austrice, cinquiesme de ce nom, et à icelluy empereur envoyé... » Il serait parti du couvent de Gand, le 27 avril 1522, pour s'embarquer à destination de l'Espagne, et serait mort à Valladolid le 15 septembre de cette année, en route pour les missions d'Amérique (cf. *Ann. Min.*, t. XVI, p. 115).

En juillet 1501, Olivier Maillard n'était pas « commissaire général et provincial de la province de France parisienne » (p. 90). Il avait été élu, l'année précédente, vicaire général de l'Observance cismontaine. (Cf. HOLZAPFEL, *Manuale*, p. 625). La province de France-Parisienne ne fut érigée qu'en 1517, avec les couvents de la vicairie observante jusque-là dans la province de France (Cf. *France Francisc.*, I, 1912, p. 98-100). Le P. Glapion, en 1518, gouvernait cette province de France-Parisienne, et non celle de France (p. 258). Le titre de « commissaire général » fut institué en 1517 pour remplacer le ministre général chez les cismontains ou les ultramontains, selon que celui-ci était élu dans l'une ou l'autre partie de l'Ordre. — De même, « le chapitre général des Observants de France réuni à Avesnes », en mai 1520 (p. 259) concernait simplement les couvents de la province de France-Parisienne.

Cette nouvelle édition a au moins l'avantage de nous offrir plusieurs portraits de la bienheureuse. Le premier, en couleurs, est ainsi libellé : « Portrait de jeunesse de Marguerite de Lorraine (XVe siècle). Seul portrait connu de la Bienheureuse, en duchesse ». Elle est représentée à mi-hauteur, en décolleté, la tête couverte d'un béguin noir, les mains jointes, avec de longs doigts. Le second porte : « Portrait de jeunesse de M. de L. sur lequel a été jeté le voile des Clarisses » (XVe siècle). Si nous comprenons bien, aucun peintre n'aurait représenté la princesse depuis son entrée au couvent, et l'on aurait copié la figure d'un ancien portrait pour la déguiser en Clarisse. Ici la physionomie est bien meilleure, l'énergie et la décision s'affirment sur les traits. — Mais, d'où viennent ces portraits? où sont-ils? L'A. n'a pas jugé à propos de nous conter leur histoire. Une gravure de Van Schuppen, 1660, représenterait M. de L. à son entrée en religion. Elle procède du second portrait, avec des traits plus accentues et une attitude différente des mains. Il faudrait peut-être aussi mentionner la statue tombale de Marguerite qu'elle fit exécuter de son vivant, à côté de celle du duc René décédé en 1492. Le malheur est qu'elle fut brisée à la Révolution et que nous ne possédons que la copie de Gaignières reproduite en réduction par M. G., avec quantité d'autres monuments d'Alençon, Mortagne, Argentan, etc.

Digitized by Google

Un appendice de M. F. Boulard (p. 327-331) démontre par les dentelles conservées chez les Clarisses, que le fameux « point d'Alençon », que l'on croyait plus moderne, remonte au moins à Marguerite de Lorraine.

FRANÇOIS DE SESSEVALLE.

LIVARIUS OLIGER, O. F. M. *Appellatio Fr. Guillelmi Jousselini, O. F. M., a Card. Jordani de Ursinis, Ordinis protectoris, citatione, 1 jul. 1422.* Dans *Archivum francisc. historicum*, t. XVI, Quaracchi, 1923, p. 254-256.

Depuis le travail du P. Gratien, O. M. Cap., dans les *Études franciscaines,* t. XXXI, 1914, I, p. 415-439, sur « Les débuts de la réforme des Cordeliers en France » (1390-1436), Guillaume Josseaume (1) est connu comme l'une des personnalités les plus remuantes du mouvement de l'Observance. Il est question de lui dans les trois conciles de Constance, de Sienne et de Bâle. A son tour, le P. Oliger publie un acte d'appel du même fr. Guillaume. Le document n'explique pas pourquoi il est cité à comparaître, dans soixante jours, devant le cardinal protecteur de l'Ordre Giordano Orsini, à l'instigation du provincial de Touraine, Étienne Noël. Il faut vraisemblablement en chercher la raison dans les événements contemporains. Le chapitre général, tenu à Forli en 1421, avait ordonné que tous les Frères, dans l'espace de deux mois, sous peine d'excommunication, eussent à se soumettre aux ministres provinciaux : ce qui était une violation du concile de Constance qui avait accordé l'autonomie aux Observants. La même année paraissait une bulle défendant d'inquiéter ceux qui reviendraient à l'obédience des ministres. Or, il semble hors de doute que Guillaume, gardien du couvent de Mirebeau en Poitou, très combattif de nature, se soit opposé à ces ordonnances. Ajoutons à cela le procès contre les Frères de la Communauté de la province de Touraine, qui s'étaient emparés une nuit du couvent en l'absence du gardien, en 1421, et qui furent condamnés par le for séculier à le rendre aux Observants : il y avait bien des raisons pour chercher chicane au fougueux Guillaume Josseaume.

Quoi qu'il en soit, le gardien de Mirebeau fut cité à comparaître devant le cardinal protecteur. Mais il ne fut pas difficile à l'ancien juriste de prouver qu'il n'était pas tenu de se rendre à la convocation, et il en appela au Souverain Pontife lui-même, par ministère de tabellion.

Comme en 1422 le concile qui s'arrogeait la puissance pontificale était réuni à Sienne, il n'est pas téméraire de supposer que c'était en vertu de son appel au pape, qu'il fut question de fr. Guillaume.

H. L.

(1) Il eût été préférable dans le titre d'écrire *Jousselmi*, forme postulée par le français *Josseaume* et non *Jousselini*.

Digitized by Google

ANTONI RUBIÓ Y LLUCH. *Documents per l'Historia de la Cultura Catalana Mig-eval.* — Barcelone, 1908-1921. 2 vol. in-8° de XXXVI-487 et CXVI-55 p.

Dans ces deux volumes compacts on trouvera pour l'histoire des études franciscaines au moyen âge des documents qu'on chercherait en vain dans le Cartulaire de l'Université de Paris. La fréquentation du Studium parisien était extrêmement recherchée par les étudiants de l'Ordre, nous dirions les étudiants d'avenir, ceux qui voulaient faire leur carrière dans l'enseignement, l'épiscopat ou la diplomatie. Les papes, les rois et les princesses appuyaient de leur autorité, de leur influence et de leurs subsides les Frères Mineurs qui se faisaient recommander à eux. Leurs mœurs peuvent paraître étranges ; ne voit-on pas un Franciscain espagnol, candidat à l'Université de Paris, se faire donner dispense de péage pour ses « *animalia, familiam, famulos* »! On se croirait en face d'un prince ecclésiastique. De pareils traits nous aident cependant à comprendre la réaction violente que les premiers Observants espagnols opposeront aux grades universitaires. Une réforme s'imposait, mais elle aurait pu être moins radicale.

Fr. Nicolas d'Acosta, O. M., est recommandé au roi de France par l'infant royal Jean, 9 décembre 1379, pour être promu au doctorat en théologie à Paris (I, 282). Le 27 du même mois, le pape Clément VII ordonnait au chancelier de l'Université de le recevoir (II, 78 *). Le roi d'Aragon, Pierre III, 13 mai 1381, élargissait 200 réaux à fr. Nicolas, pour les frais de sa maîtrise ; il lui donnait encore 50 florins le 5 janvier 1383 ; le même jour, la reine Sibile en ajoutait 30 ; de nouveau le roi lui donnait 200 livres le 24 avril suivant (I, 311). Plus tard, en 1385, fr. Nicolas fut accusé à Paris d'avoir employé ces largesses pour corrompre le chancelier. On le retrouve évêque de Sisteron de 1404 à 1414.

Fr. Dalmau de Rexach, partant pour le *Studium* de Paris, est recommandé au roi de France par l'infant Jean, 20 janvier 1381 (II, 90*).

Fr. Jean Peguera est recommandé à un cardinal par le roi Pierre III, 10 juillet 1382, avec cette mention qu'il a suivi les cours de théologie dans les *studia generalia* de Barcelone, Paris et Toulouse, qu'il a enseigné les sentences à Barcelone comme bachelier principal, et qu'il a été lecteur d'Écriture Sainte à Paris, Toulouse et ailleurs (II, 90*). Le 20 septembre 1387, le roi Jean Ier supplie le pape d'accorder à J. Peguera de pouvoir enseigner les Sentences à Paris en 1389, afin d'obtenir le doctorat. Le 11 juin 1388, le roi l'envoie en Avignon pour y traiter plusieurs affaires, et en 1393 il l'appelle « un bon prédicateur ».

Au mois d'août 1376, Pierre III écrit au pape pour obtenir que fr. Jacques de Xiva, qui avait suivi les cours de théologie dans plusieurs *studia generalia*, puisse enseigner à Paris l'année suivante

Digitized by Google

et obtenir la maîtrise. Ce fut en vain. L'infant ne fut pas plus heureux en s'adressant au roi de France, le 20 septembre 1379 (II, 86*). Pierre III insista de nouveau le 22 mai 1380, bien que fr. Jacques n'eût pas encore le temps d'études requis, « mais étant utile et très nécessaire à notre service » (I, 285). Le roi revint à la charge, le 28 juin suivant, donnant comme raison que son fils en avait un besoin urgent. Le 13 mars 1383 l'infant le loue grandement auprès du pape et l'appelle maître en théologie (II, 86*). Devenu roi, il l'envoie au pontife, comme un prédicateur raffiné, *elegantissimum*, et digne de l'épiscopat, afin de briser les intrigues de Nicolas Eymeric, O. P., contre la doctrine de Raymond Lulle, 12 juin 1391 (I, 368).

Le 12 mars 1382, Pierre III ordonne aux Deux Mineurs Jacques Floreta et Pierre March, demeurant à Majorque, de restituer immédiatement à leur confrère Pierre Marini les livres et autres objets, qu'ils détenaient apparemment (II, 252). La reine Éléonore recommande à la reine de Naples le même Pierre Marini qui doit gagner cette ville, pour obtenir du chapitre général, sur le point de s'y assembler, l'autorisation d'aller étudier la théologie à Paris. En 1391, le pape Clément VII donne des ordres pour que fr. Pierre soit promu au doctorat.

Le 25 avril 1373, Pierre III demande que fr. François Eximeniç (ou Ximenes), lecteur de théologie à Toulouse, devenu depuis grand écrivain, obtienne la maîtrise l'année suivante (I, 244) Il revient à la charge le 1er septembre (I, 249). L'infante Mata, duchesse de Gerunda, intervient à son tour, le 25 mars 1374 (I, 254). Dans ce but le roi lui fait élargir 50 florins, le 3 août 1373 (II, 168). La reine en ajoute 25 autres, deux jours après. Fr. Ximénès avait conquis son grade avant le 17 mai 1381.

Fr. Jean Exemeno était confesseur de la reine d'Aragon. Le pape Clément VII avait écrit au chancelier de Toulouse, le 9 mai 1391, pour lui faire décerner le doctorat. Ce fut en vain. Ce fut fr. Pierre Marini, cité plus haut, qui lui remit les insignes de la maitrise en théologie, l'an 1396.

Le 20 mai 1406, le roi Martin exhorte les jurats de Morella à élargir sur les legs testamentaires (restés sans doute sans destinataires connus), une somme raisonnable à leur concitoyen Nicolas Quilliç, O. M., sur le point de partir à Paris, pour continuer son cours de théologie dans le but d'obtenir le doctorat (II, 375).

Le 21 juin 1392, le roi Jean mande au gouverneur de Roussillon et aux consuls de Perpignan, de soutenir dans son office, contre les intrigues de quelques religieux étrangers, fr. Bernard Roig, de la province d'Aragon, maitre en théologie, constitué lecteur au couvent de cette ville, pour les deux années suivantes, par provision du pape et du ministre général (II, 330). Le 16 septembre le roi écrit au ministre général, Jean de Cheveney, pour qu'il confirme ledit lecteur dans sa charge (II, 91*).

Digitized by Google

Dans la première moitié de 1390, demeurait à Barcelone fr. Jean de Cheveney, procureur général de l'Ordre et *nuntius* apostolique, qui prêchait merveilleusement dans la grande salle du palais royal. A son retour auprès du pape, le roi Jean lui confia plusieurs commissions pour le pontife (II, 321), ainsi qu'il l'écrivit à Clément VII, 4 août 1390. Le roi remercie le même fr. J. de Cheveney, ministre général, pour son livre « *officii reliquiarum* », 2 décembre 1399.

Après que Clément VII eût accordé à fr. Béranger des Guanechs, bachelier au *studium generale* de Barcelone, d'enseigner les sentences à Paris, pour y recevoir le doctorat, 2 mars 1387, le roi Jean le recommanda à la reine de France (II, 302), le 27 avril suivant. Déjà le 24 novembre 1378, Pierre III lui avait assigné 50 florins dans le même but qui n'avait pas été atteint, et quatre jours auparavant il avait donné ordre de le mettre en possession de son héritage paternel.

Le 23 juillet 1335, Alphonse III exempte de tout péage fr. Pierre de Huesca qui se rend à Paris pour étudier, lui et ses « *animalia, pecuniam et alias res... ejus familiam et famulos* », c'est-à-dire ses chevaux, son argent, ses domestiques et tout son train... (I, 113).

Le 7 mai 1383, l'infant Jean recommande à Clément VII fr. Jacques Senyer, qui avait déjà étudié en Avignon, à Montpellier et ailleurs, pour lui obtenir le doctorat au *studium generale* de Perpignan (I, 312; II, 91*).

Parmi les reliques appartenant à la reine Marie de Navarre, épouse de Pierre III, il faut noter, le 15 février 1351 : un os du pied de saint Louis de Marseille (II, 89).

En 1384, permission est demandée à fr. Ange de Spolète, ministre général de l'obédience avignonnaise, pour fr. Arnaud Auger d'aller étudier à Paris (II, 85*). Même permission demandée au même, en 1395, pour fr. Pierre Cirer (86*).

En 1393, permission est demandée à fr. Raymond *de Castris*, vicaire du général, pour fr. Amblard *Fabri*, de la province de Bourgogne, afin d'aller au *studium* de Paris en 1396 (87*).

Le 28 février 1344, Clément VI mande au chancelier de Paris de promouvoir au doctorat fr. Roger de Pallars, l'envoie en Aragon en 1350 et le nomme archevêque de Palerme, l'année suivante (89*).

En 1408, demande est faite à Benoît XIII, de faire promouvoir au doctorat fr. Jean Llobet, étudiant et lecteur à Paris, Toulouse et ailleurs, qui le désire extrêmement (88*).

Les rois, les reines, les infants royaux accordent diverses sommes à des Frères Mineurs pour leurs études : en 1374, à fr. Arnaud ça-Pila, 5 florins, pour aller à Paris; en 1383, au même, 40 florins, pour les frais de son doctorat (86*); en 1374, à fr. Geraldo Dez-Torrents, pour aller à Paris (87*); en 1359, à fr. Grégoire, pour aller à Paris (88*); en 1382, à fr. Guillaume Rochafort, pour aller à Paris (91*); en 1394, à fr. Nicolas Romeu, bachelier, pour aller à

Digitized by Google

Toulouse (91*); en 1397, à fr. Guillaume Ferriol, pour ses frais et sa fête de doctorat à Paris (87*); en 1351, à fr. Raymond Domenech, 10 écus d'or, pour avoir rempli à Paris diverses missions à lui confiées par le roi, pendant qu'il y étudiait (87*).

FRANÇOIS DE SESSEVALLE.

I. MICHEL ANDRIEU. *Immixtio et consecratio. La consécration par contact dans les documents liturgiques du moyen âge.* (Université de Strasbourg. Bibliothèque de l'Institut de droit canonique. Volume II). — Paris, Picard, 1924. In-8°, 268 p.

II. Abbé V. LEROQUAIS. *Les Sacramentaires et les Missels manuscrits des bibliothèques publiques de France.* Paris, 1924, 3 vol. in-4°, XLVII-364, 384 et 425 p., avec un album 12 p. et 125 pl. en phototypie.

I. A l'Office du Vendredi-Saint appelé messe des Présanctifiés, on place sur l'autel un calice contenant un peu de vin additionné de quelques gouttes d'eau et le célébrant y plonge une parcelle d'hostie consacrée, provenant de la messe du jour précédent, c'est l'*immixtio.* Plusieurs liturgistes anciens pensèrent que le contact de l'hostie entraînait la consécration du vin. Cette opinion trouva accueil dans un grand nombre de livres liturgiques, missels, pontificaux, ordinaires, parmi les rubriques du Vendredi-Saint.

Dans les milieux franciscains des premiers temps de l'Ordre, on avait d'abord adopté l'*Ordo* papal de la semaine sainte sans y faire aucun changement. On le trouve transcrit, avec d'autres fragments considérables de l'*Ordinarium*, dans le fameux « *Bréviaire de sainte Claire* », datant de la première moitié du XIIIe siècle, conservé aujourd'hui à Assise, au couvent de Saint-Damien. L'*Ordo* de la semaine sainte est reproduit aux p. 80-94. A la p. 87, l'assertion de l'IMMIXTIO ET CONSECRATIO se trouve clairement énoncée : « *Responso autem* Amen, [*sacerdos*] *frangat hostiam secundum consuetudinem, ponens de ea in calice nichil dicens. Sanctificatur enim vinum non consecratum per corpus Domini immissum* ». — Dans l'*Ordo ad communicandum infirmum*, la même doctrine est encore attestée (p. 149) :

Postea accipiant crucem et capssam cum corpore Christi, calicem et duo luminaria et sic processionaliter ad corpus egroti...

Qua [oratione] finita, tradat ei eucharistiam Dominici corporis intincto vino et vinum tali intinctione sanctificatum et in Christi sanguinem transmutatum dicendo : *Domine non sum dignus...* Postea dicat sacerdos; *Accipe, frater, supremum viaticum corporis et sanguinis Domini nostri Jesu Christi...*

Post communionem dicatur oratio : *Domine sancte... te fideliter deprecamur ut accipienti fratri nostro sacrosanctum corpus et sanguinem Domini nostri Jesu Christi...*

Avec le progrès des études théologiques, cette pratique ne pouvait

Digitized by Google

que soulever des oppositions. Innocent III (1198-1216) dans le traité sur l'Eucharistie qu'il composa étant encore cardinal, déclare que le vin versé dans le calice après la consécration demeure du vin ordinaire et ne se mélange pas au précieux sang. Il connaît cependant la théorie de la consécration par contact; mais il la juge contraire à la raison. En 1202 il soutint la même doctrine dans une lettre à Jean de Belmeis, ancien archevêque de Lyon. Cette lettre, recueillie par Grégoire IX dans sa collection des Décrétales, inspira la jeune école franciscaine. Alexandre de Halès († 1245) se demande « *utrum accidentia habeant potentiam convertendi aliquod humidum ut vinum vel aquam in sacramentum, utpote si vino consecrato apponatur aqua vel vinum* », et il répond négativement conformément aux considérations qu'il a développées dans l'article précédent. Quelques années plus tard, saint Bonaventure emprunta à ce passage de son maître les termes qui lui servirent à formuler une de ses conclusions : *Accidentia non habent virtutem convertendi aliam substantiam admixtam in Sacramentum.* Le sang du Christ, explique-t-il, ne remplit pas le calice comme le ferait un liquide à l'état libre. Il est contenu dans les veines du corps glorifié du Sauveur et n'entre pas en contact avec le liquide auquel on voudrait le mélanger. Aussi ne peut-il le consacrer.

L'Ordre des Frères Mineurs régla sa liturgie définitive en s'inspirant de la théologie courante, évitant d'adopter un rite qui pouvait provoquer des interprétations équivoques. Dans le Cérémonial publié par le B. Jean de Parme, ministre général, en 1254, on se contente de faire boire à ceux qui venaient de recevoir l'hostie une gorgée de vin, dans un calice que tenait un diacre ou un sous-diacre. L'archevêque de Cantorbéry, Jean Peckham, O. M., (1279-1292), recommande de rappeler fréquemment aux fidèles que le calice auquel ils participent, après avoir reçu l'hostie consacrée, ne contient que du vin commun.

Entre 1292 et 1295, Guillaume Durand, évêque de Mende, rédigeait un pontifical devenu la base du *Ponticale Romanum* imprimé à Rome en 1485, où il s'opposait nettement à la théorie de l'immixtion, dans la rubrique de l'office des Présanctifiés. Cette rubrique, en se multipliant sous la plume des copistes, allait faire triompher, dans une foule de livres liturgiques, la doctrine reçue dans l'École depuis plus d'un siècle.

« Mais si, d'église en église, elle fit rapidement son chemin, le mérite n'en revient pas au seul pontifical de l'évêque de Mende. Tandis que cet ouvrage était encore sur le métier, l'*Ordo missalis Fratrum Minorum secundum consuetudinem Romanae Curiae* commençait à jouir d'une grande faveur. C'était un missel plénier, composé à Rome par les Frères Mineurs dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Clairement ordonné, complet, suffisant à tous les besoins des paroisses, particulièrement commode pour la célébration des messes privées, le missel franciscain ne demeura pas confiné dans

Digitized by Google

les seules maisons de l'Ordre. Le pape Nicolas III (1277-1280) l'imposa aux églises et basiliques de Rome, en conservant néanmoins au Latran, pour les cérémonies papales, un sacramentaire mieux adapté à cette destination particulière.

« Hors de Rome, il fut emporté par les Frères Mineurs dans leurs nombreuses résidences. De là il gagna les églises voisines. Il répondait à un besoin général d'unification liturgique. Ses mérites réels, le prestige du nom romain, lui permirent de supplanter rapidement les hétéroclites compilations dérivées des anciens sacramentaires. Dès le XIVe siècle, il était répandu dans toute la chrétienté et on le considérait comme le livre officiel de l'Église romaine.

« Les rubriques avaient été soigneusement rédigées. Or, au Vendredi-Saint, nous y trouvons celle qui figure dans le Pontifical de Guillaume Durand. Étant donné que, dès la fin du XIIIe siècle, les exemplaires du missel franciscain étaient déjà nombreux, nous serions fort porté à croire que c'est ici que l'a prise l'évêque de Mende. L'inverse n'est guère possible, puisque le pontifical ne parut qu'entre les années 1292 et 1295. » De même, dans son *Rationale divinorum officiorum*, qui vit le jour aux environs de 1286, G. Durand décrit la messe des Présanctifiés en termes fort voisins de ceux de la rubrique des Mineurs. « A cette date, le missel franciscain existait certainement et Durand, qui vivait à Rome, a fort bien pu s'en inspirer » (p. 175-177). — Il existait même depuis plus de 40 ans, car en 1254 Jean de Parme rappelait que le missel, corrigé par son prédécesseur Aimon de Faversham († 1244), avait reçu l'approbation du pape (Grégoire IX, † 1241) : ORDINARIUM MISSALIS *et breviarium a fratre Aymone sanctae recordationis*, praedecessore meo, pio correctum studio, et per Sedem Apostolicam confirmatum et approbatum. (WADDING, *Annales Minorum*, ad an. 1249, t. III, Rome, 1732, p. 209).

« Les Frères Mineurs de la première génération, à qui nous devons le Missel de sainte Claire, avaient puisé dans les livres officiels de la cour romaine, sans soupçonner que ces livres vénérables pussent avoir besoin d'être corrigés. Une quarantaine d'années plus tard, l'Ordre comptait nombre de théologiens expérimentés, formés dans les grandes Universités. Il n'est pas surprenant que l'un d'entre eux ait surveillé la composition du missel et en ait écarté, malgré l'autorité des modèles romains, les expressions qui paraissaient incompatibles avec la doctrine, désormais bien connue, de la consécration eucharistique » (p. 177-178).

La formule « *praetermissa oratione : Domine Jesu Christe ...quia facit de sanguine mentionem* » à la messe du Vendredi-Saint, est donc une des caractéristiques du missel « *secundum consuetudinem Romanae Curiae* ». Elle figure dans tous les exemplaires manuscrits, soit qu'ils ne portent aucune indication locale, soit qu'ils aient été accommodés à l'usage des communautés religieuses, ou d'églises particulières.

Elle fut également maintenue dans l'édition princeps du *Missale*

Digitized by Google

Romanum, exécutée à Milan en 1474, d'après un manuscrit de l'*Ordo missalis secundum consuetudinem Romanae Curiae*, et dans presque toutes les réimpressions ou éditions nouvelles qui en furent faites, en divers pays, aux xve et xvie siècles.

Néanmoins la fortune du missel romano-franciscain, si résolument hostile à la consécration par contact, n'arrêta pas immédiatement la carrière de l'*Ordo* romain plus ancien, où s'affirmait la doctrine opposée.

Notre rôle à nous s'arrête ici. On pourra lire dans le beau livre de M. Andrieu comment les deux traditions finirent par se rencontrer et comment la maladresse ou l'irréflexion de certains rubricistes put faire dévier une formule originairement correcte.

L'auteur très érudit termine en disant que les « conclusions théologiques admises dès le xiie siècle, dans les Universités et les milieux savants, ne parvinrent que lentement à s'imposer aux ecclésiastiques moins directement mêlés au mouvement intellectuel. Il y eut plutôt, de la part de ces derniers, ignorance que résistance réfléchie. Ils n'avaient pas conscience que leurs idées fussent en désaccord avec l'enseignement des théologiens. Ils n'essayèrent nulle part d'opposer à la doctrine de l'École le témoignage des textes liturgiques. Les livres d'église furent peu à peu corrigés sans que s'élevât aucune contestation. Dès la seconde moitié du xvie siècle, les derniers vestiges de rubriques ou de formules rappelant la croyance périmée avaient définitivement disparu » (p. 247).

C'est avec des études, résultant de recherches approfondies et clairement ordonnées, comme celle de M. Andrieu, que les sciences sacrées feront de réels progrès.

II. M. l'abbé Leroquais vient d'élever un véritable monument liturgique, en décrivant dans ces trois magnifiques volumes 914 sacramentaires ou missels du viie au xviiie siècle. Après un pareil travail il sera facile aux liturgisants de tirer d'amples conclusions. Ici nous voulons seulement attirer l'attention sur les missels franciscains. Comme il a été dit plus haut, ce missel existait depuis 1241 ; le plus ancien connu que nous possédions en France, remonte entre les années 1254 et 1261, et le second en antiquité doit être de peu postérieur à 1260. Nous en reproduisons la description complète, car à eux deux ils peuvent donner une idée des missels primitifs.

Malheureusement il est regrettable que l'auteur ne soit pas au courant de l'érudition franciscaine. Il ne connaît ni le traité d'Aymon de Faversham († 1244) : *De missae ceremoniis « Indutus planeta sacerdos... »* (1), imprimé dans les *Monumenta Ordinis Minorum*, Sala-

(1) Cet *Ordo missalis Fr. Min...*, ms. du xive s., se trouve à la bibliothèque de Semur, n° 34 (p. 34 du t. VI du *Catalogue des Mss. des départements*).

Digitized by Google

manque, 1511, in-4°, ni les ordonnances de Jean de Parme et des chapitres généraux du XIIIe siècle. Pourtant ce sont ces ordonnances qui ont influé sur les rubriques et les fêtes du missel franciscain.

Ainsi, le chapitre de Narbonne (1260) décida de célébrer la fête de la Sainte Trinité, celle des quatre docteurs : saint Augustin, saint Grégoire, saint Jérôme, saint Ambroise, plus la fête de saint Bernard (*Archiv. francisc. hist.*, III, 1910, p. 504). Par contre, le chapitre d'Assise (1279) laisse la liberté de fêter ou non la Trinité : « *Item cum ordo teneatur facere officium secundum ordinem romane ecclesie et ipsa Romana ecclesia officium de Trinitate non faciat, non tenentur* [*fratres*] *illud facere. Si autem velint missam de Trinitate facere, possint, dum tamen eam, que dominice competit, non omittant* » (*Ibid.*, VII, 1914, p. 682), etc.

A la décharge de M. L., on peut répondre qu'il n'existe pas d'étude générale sur la liturgie franciscaine comme il y en a sur celle des Cisterciens, des Carmes ou de certains diocèses français. Il serait excessif d'exiger de lui une science universelle, alors surtout que les Frères Mineurs si nombreux ont encore si peu exploré ce vaste champ.

Si l'on veut se faire une idée exacte du missel franciscain, « il faut voir à sa base l'ancien sacramentaire envoyé par le pape Adrien à Charlemagne, entre 784 et 791, enrichi des divers suppléments apportés par les liturgistes carolingiens, des éléments empruntés aux anciens livres gallicans et gélasiens, en dernier lieu des accroissements légués par le moyen âge » (I, XVI)) : le tout revu et disposé par le ministre général Aymon vers 1240-1241, augmenté des fêtes des saints franciscains selon l'ordre de leur canonisation ; de quelques autres fêtes de saints de caractère universel étrangers à l'Ordre, de proses autorisées d'abord pour le couvent de Paris par Alexandre IV en 1256, et d'un certain nombre de messes votives. C'est ce missel répandu dans toute l'Église latine par les Frères Mineurs, qui est devenu en 1570, sous saint Pie V, le missel romain actuel, après avoir été émondé d'une partie du sanctoral et de la trop riche frondaison de ses proses.

On pourra se rendre compte par les calendriers, en comparant le calendrier franciscain avec ceux des siècles précédents, ou avec ceux des églises séculières et des autres ordres religieux, de ce que vaut le reproche fait aux Mineurs par Raoul de Tongres, au XIVe siècle, d'avoir accueilli une foule de saints pour se dispenser de la férie. Dans les missels franciscains étudiés par M. L., la fête de saint Joseph, maintenant si populaire, n'est même pas mentionnée une seule fois (elle avait pourtant été édictée par le chapitre général de 1399), tandis qu'elle figure dans le missel des Dominicains et des Carmes au XVe siècle. On constate qu'en dehors des leurs, les Franciscains fêtent les saints locaux.

A côté des missels franciscains proprement dits, il ne faut nullement négliger les 49 missels romains. Qu'est-ce qui les distingue? Les

Digitized by Google

premiers s'intitulent : *Ordo missalis Fratrum Minorum secundum consuetudinem romane curie.* Les seconds se contentent d'inscrire généralement : *Ordo missalis secundum consuetudinem romane curie.* Mais le contenu est identique pour le temporel et souvent pour le sanctoral. Sur huit missels qui renferment la messe des cinq protomartyrs franciscains canonisés en 1481, six sont romains. La fête de saint Bonaventure canonisé à la même époque ne se trouve que dans deux missels romains. Celui de Jean de Foix, évêque de Comminges (II, 247) porte même une prose à la louange du saint docteur. La translation de saint Bernardin, 17 mai, est indiquée dans deux missels romains (II, 216, 246). Six missels étrangers contiennent la messe de saint Louis d'Anjou canonisé en 1317 : un seul est romain, les autres sont d'Arles, Limoges et trois de Paris. L'un de ces derniers (II, 104), note qu'une chapelle avait été érigée en son honneur, en 1302 (?), à Notre-Dame de Paris, par Gallerand le Breton, échanson du roi et concierge du Palais. Deux missels de Cambrai (II, 106, 173) mentionnent même au 2 mai une fête « In elevatione sancte Elizabeth. IX *lect.* » Un missel romain (III, 232) signale aussi la fête « s. Elziarii, conf. ordinis tertii s. Francisci »; il est vrai que ce manuscrit appartenait aux Cordeliers du Grand Couvent de Paris. — A titre d'influence franciscaine, on peut mentionner dans un missel de Luçon, fin du XIVe siècle (II, 373), un mot typique dans l'oraison avant la communion : « Domine Jesu Christe... ex intemerata et IMMACULATA virgine gloriosa Maria carnem sumere... »

Les 49 missels romains décrits par M. L. ne sont que des épaves arrachées au temps et à l'incurie des hommes. Néanmoins ils nous permettent de constater qu'au moyen âge le rite romano-franciscain avait pénétré à Albi, Naples, Rodez, Saint-Malo, Reims, Tours, que l'archevêque de Bordeaux, les évêques de Dol et de Comminges, et Léon X s'en servaient.

Il y aurait bien à dire également sur les peintures et miniatures qui représentent saint François, saint Antoine, sainte Élisabeth, sainte Claire, saint Louis d'Anjou et saint Yves dans les missels. Nous préférons renvoyer le lecteur à l'abondante table des matières qui termine le troisième volume et à l'album des planches.

Pour les futurs historiens de la liturgie franciscaine nous signalons les particularités que présentent les manuscrits suivants au nombre de 24.

HENRI LEMAÎTRE.

310. MISSEL FRANCISCAIN. Entre 1254 et 1261.
Paris, Bibl. Mazarine, ms. 426 (223).

Fol. 2 à 7. D'une autre main (XVe s.). Calendrier. — 8. « Incipit ordo missalis Fratrum Minorum secundum consuetudinem romane curie. Dominica prima de adventu ». — 103 v°. *Gloria laus...* » Plusieurs strophes additionnelles. — 104 v°. Évangile de la Passion;

Digitized by Google

le narrateur : *c* ; le Sauveur : ✠ ; alii : *s*. — 131 v°. Oraison du Vendredi Saint : « Oremus et pro beatissimo papa nostro *A*. ut Deus et Dominus noster... » Il s'agit d'Alexandre IV (1254-1261).

Fol. 151. Ordo missae. « *Paratus sacerdos cum intrat ad altare dicit* : Introibo ad altare Dei... » Mêmes prières qu'aujourd'hui. — 151 v°. « Aufer a nobis... Per Ch. D. n. ℟. Amen. *Postea inclinatus dicit secreto hanc orationem :* Oramus te, Domine... omnia peccata mea. ℟. Amen. *Qua completa, ascendit ad altare et deosculans illud...* »

Fol. 156 v°. « Te igitur... papa nostro *N*. et antistite nostro *N*. et rege nostro *N*. et omnibus... » — Les *Amen* figurent à la fin des prières. — 157. « ... Hoc est enim corpus meum. *Hic deponat hostiam et levet calicem dicens* : Simili modo... ». — Mêmes signes de croix qu'aujourd'hui, sauf celui de « benedictione » (Supplices) qui n'y figure pas. — Mêmes prières qu'aujourd'hui avant et après la communion.

Fol. 159 v°. « Dominica Resurrectionis Domini ». — 178 v°. « In die Pentecostes ». — 186 v°. « Dom. I post Pentec. *Intr.* Domine, in tua misericordia... » — 215. « Dom. XXIIII post Pentec. officium resumitur de preterita dominica... »

Fol. 216 à 278. Sanctoral. — 216. « In vig. s. Andree apost. » Ci-après la série des messes qui ne figurent pas dans le sanctoral grégorien ; elle permettra de se faire une idée du sanctoral franciscain aux environs de 1260.

Fol. 218 v°. (6 déc.) « In s. Nicholai ep. et conf. » — (11 déc.) In s. Damasi pape ». — 219. (21 déc.) In s. Thome apost. » — (La messe de saint Thomas de Cantorbéry figure au fol. 24 v°.) — 221. (19 janv.) « In festo ss. Marii, Marthe, Audifax et Abacuc ». — 222. (22 janv.) « SS... et Anatasii mart. » — (23 janv.) In sancte Emerentiane virg. et mart. » — 222 v°. (25 janv.) « In conversione s. Pauli apost. » — Com. de s Petro ». — 228. (22 févr.) « In cathedra s. Petri apost. — Com. de s. Paulo ». — 229. (24 fév.) « In s. Mathie apost. »

Fol. 230 v°. (7 mars) In ss. virg. et mart. Perpetue et Felicitatis ». — (10 mars) « In ss. XL martyrum ». — (21 mars) « In s. Benedicti abb. » — 232. (14 avr.) In ss... et Maximi ». — 233. (25 avr.) « In s. Marci ev. » — 234 v°. (3 mai) « Inventio sancte crucis ». — 236. (8 mai) « Inventione s. Michaelis ». — 236 v°. (12 mai) « In ss. mart. Nerei, Achillei... » — (Sainte Marie aux martyrs n'y figure pas). — 237. (19 mai) « In sancte Potentiane virg. » — (25 mai) « In translatione b. Francisci... »

Fol. 237 v°. (Saint Nicomède n'y figure pas). — (2 juin) « In ss. mart... atque Herasmi ep. » — 238. (9 juin) « In ss. mart. Primi et Feliciani ». — (11 juin) « In s. Barnabe apost. officium ». — 238 v°. (12 juin) « In ss. mart. Basilidis, Cirini, Naboris et Nazarii ». — 239. (13 juin) « In s. Antonii conf. » — 240. « Infra octavam et in ipsa die octava [s. Antonii] fit idem officium quod in die festo... ». —

Digitized by Google

(15 juin) « In ss. mart. Viti et Modesti atque Crescentie ». — (20 juin) « Die vero s. Silverii... » — 243. « Infra octavam et in ipsa die octava [s. Johannis Baptiste]... »

Fol. 249 (10 juill.). « In ss... et ss. Rufine et [Secunde] virg. ». — 250. (12 juill.) « In ss. mart. Naboris et Felicis ». — (21 juill.) « In sancte Praxedis virg. » — 250 v°. (22 juill.) « In sancte Marie Magdalene ». — 251. (23 juill.) « In s. Appolinaris (*sic*) ep. et mart. » — 251 v°. (25 juill.) « In s. Jacobi apost. » — 252. (28 juill.) « In ss. mart. Nazarii et Celsi, Victoris et Innocentii ».

Fol. 253. (1er août) « Et fit commemoratio de sanctis [Machabeis] ». — 254. (3 août) « [In]inventione s. Stephani proth. » — (4 août) « In s. Dominici conf. » — 254 v°. (7 août) « In s. Donati ep. et mart. » — 255. (8 août) « In ss. mart... Largi et Smaragdi ». — 256. (9 août) « Com. de s. Romano mart. » — 257. (11 août) « In ss. mart... et Susanne ». — 259 v°. (17 août) « In oct. s. Laurentii ». — (22 août) « ...die octava Assumptionis b. M. v. » — 260 v°. (22 août) « In ss. mart... Ypoliti et Symphoriani » — (24 août) « In s. Bartholomei apost. » — 261. (28 août) « In s. Augustini ep. et conf. » — 261 v°. (29 août) « In decollatione s. Joh. Bapt. »

Fol. 263 v°. (1er sept.) « In ss. mart. Duodecim fratrum. — Deinde pro s. Egidio conf. et abb. » — 264. (8 sept.) « Et fit com. de s. Adriano mart. » — 265. (9 sept.) In s. Gorgonii mart. » — 267. (20 sept.) « In vig. s. Mathei ap. et ev. » — 268. (20 sept.) « Si festum ss. mart. Eustacii sociorumque ejus venerit in dominica... » — (21 sept.) « In festo s. Mathei ev. » — 268 v°. (22 sept.) « In ss. mart. Mauricii et soc. ejus » — (26 sept.) « In ss. Cypriani et Justine ». — (Saint Jérôme n'y figure pas.)

Fol. 270 v°. (4 oct.) « In nat. s. Francisci conf. » — 271. « Infra octavam et in ipsa die octava fit idem officium quod in die... » — 271 v°. (7 oct.) « In ss. mart. Sergii, Bachi, Marcelli, Apulei » — (9 oct.) « In ss. mart. Dyonisii, Rustici et Eleutherii ». — 272 v°. (18 oct.) « In s. Luce ev. » — (25 oct.) « In ss. mart. Grisanti et Darie ». — 273. (27 oct.) « In vig. ap. Symonis et Jude ». — 273 v° (28 oct.). In festo... » — (31 oct.) « In vig. omnium sanctorum ».

Fol. 274 v°. (1er nov.) « In festo omnium sanctorum ». — 276. (19 nov.) « In sancte Elysabeth ». — 276 v°. « In die sancte Elysabeth nichil fit de s. Pontiano, sed transfertur ». — 277 v°. (25 nov.) « In sancte Katherine virg. et mart. » — Au bas des ff. 256 v° et 257 et d'une autre main un peu plus récente, oraisons de la messe de sainte Claire d'Assise. — 279 à 308. « Hic incipit commune sanctorum de missali ». — 308 v°. « Ipsa in die dedicationis ecclesie... » — 310 à 337. Messes votives.

Ff. 337 v° à 341. De différentes mains (fin XIIIe et XIVe s.). — 337 v°. « De beata Anna ». — « In s. Ludovici. Officium ». — 339 v°. « In fest. s. Ludovici ep. et conf. » — 340. « Missa de corpore D. n. Iesu Christi. *Introitus*. Ego sum panis vivus... »

La messe la plus récente du sanctoral est celle de sainte Élisabeth

Digitized by Google

canonisée en 1235; celle de sainte Claire (canonisée en 1255) a été ajoutée après coup; il en est de même de celle de sainte Anne dont la fête a été célébrée dès 1263 par les Frères Mineurs. La mention du pape Alexandre IV dans les oraisons du Vendredi-Saint permet de préciser et d'affirmer que le manuscrit — dont l'écriture et la décoration sont françaises — a été exécuté entre 1254 et 1261.

Parchemin, 341 ff. à 2 col. — 348 sur 229 mill. — Peintures : fol. 155 v°, crucifixion; 156, Christ de majesté. — Quelques initiales sur fond couleurs ornées d'animaux fantastiques. — Initiales filigranées vermillon et azur alternativement.

Reliure ancienne peau blanche sur bois; traces de fermoirs. (Provient des Célestins de Paris.)

311. Missel franciscain. XIIIe siecle, 2e moitié
Paris, Bibl. nationale, ms. lat. 10.503.

Fol. 1 à 72. *Antiphonale missarum* romain. — I. [Fer. V post cineres]. — Au bas du feuillet et d'une autre main. Note : « P. F. Emidius Portellius de Asculo, Dominicanus, lector ac missionum praefectus, de manibus Turcarum pretio emit, 1630 ». — 67 à 72. Kyriale. — 72. « Officium de sancta Trinitate ».

Fol. 73. « Dom. I de adventu ». — Le temporal et le sanctoral ne renferment que les oraisons et les lectures. — 112 v°. Évangile des Rameaux; le narrateur : *c*; le Sauveur : *t*; alii : *a*. — 133. Litanies du Samedi-Saint. «... S. Gregori; s. Martine; s. Francisce; s. Antoni; s. Dominice; omnes sancti confessores... »

Fol. 134. Ordo missae. — Nombreuses et intéressantes rubriques; la plupart concordent avec l'usage actuel; çà et là, quelques divergences : « *Indutus planeta, sacerdos stet ante gradum altaris, et junctis manibus, mediocriter elevatis, dicat aut.* Introibo ad altare Dei... »

Fol. 134 v°. « ... *Sunt et alie inclinationes que fiunt mediocriter coram altari. Prima cum dicit* : Suscipe deprecationem nostram. *Secunda quando sacerdos debet legere evangelium dicendo* : Munda cor meum... *Tercia cum dicit* : Et homo factus est. *Quarta quando collocato calice vadit ad abluendum. Quinta cum dicit* : Sanctus, Sanctus. *Sexto* (sic) *quando nominatur beata Virgo in* Communicantes. *Septimo post confectionem hostie antequam elevetur. Octavo ante* Pater noster *cum dicit* : et prestas nobis. *Nona cum nominatur beata Virgo in oratione* Libera nos... *Decima quando dicit* Agnus Dei. *Undecima in perceptione. Duodecima si post perceptionem vadit ad piscinam. Et omnes inclinationes iste fiunt ante medium altaris. Vertens vero se ad populum tamen cum dicit* : Orate fratres, *parum se inclinat* ».

Fol. 135. « *Item de elevatione manuum. Item circa elevationem manuum sacerdotis et extensionem, notandum quod semper elevat manus sacerdos mediocriter, ita quod elevatio non excedat humeros nec nimis deprimatur fitque distensio in latum semper moderanter* (sic) *et equalis in missa et quando stat versus ad altare et quando se vertit*

Digitized by Google

ad populum, preterquam in oratione Unde et memores *ubi specialis fit commemoratio passionis, in qua aliquantulum fiat prolixior extensio brachiorum usque ad proximas sequentes signationes...* »

Fol. 135 v°. « *De oblatione calicis et hostie... Collocatur autem hostia ad sinistram, calix vero ad dexteram. Deinde cooperitur calix corporali simplici plicato, quod supponitur calici cum hac oratione* : In spiritu humilitatis... *Postea fit signum crucis super hostiam et calicem cum oratione.* Veni sanctificator... preparatum. *Ita quod primo ducit manum super hostiam, secundo super utrumque, et sic semper fit quando communiter uterque signatur...* ». — 136 à 137 v°. Préfaces. — 136. Au bas du feuillet et d'une autre main : « Fr. Ludovicus Carrera, ordinis Predicatorum, missionarius apostolicus, Siculg. Motucensis ».

Fol. 137 v°. Canon. — 138. « Te igitur... famulo tuo papa nostro *N.* et antistite nostro *N.* et rege nostro *N.* et omnibus... » — Les *Amen* figurent à la fin des prières ; ils sont tous précédés du signe : ℟. — 138. « Qui pridie quam pateretur, *Hic accipiens hostiam, reverenter levat eam dicens* : accepit panem in sanctas ac venerabiles manus suas, elevatis oculis... tibi gratias agens, *et parum elevans signat eam dicens :* benedixit... *Et dicto* : Hoc est enim corpus meum, *et adorato corpore Domini cum mediocri inclinatione, elevat reverenter, ita quod a circumstantibus possit videri ; postea deponit in loco suo.* Simili modo postea quam cenatum est. — 138 v°. *Deinde discoopertum calicem accipit duabus manibus, et parum elevat dicens* : accipiens et hunc... item tibi gratias agens, *hic signat dicens* : benedixit, dedit discipulis suis dicens, *et iterum elevans dicit* : Accipite et bibite... in remissionem peccatorum. Hec quotienscumque... facietis. *Deinde, deposito calice, et reposito corporali super calicem, extensis brachiis aliquantulum in modum crucis, et juncto pollice dicit* : Unde et memores, Domine... »

Fol. 139. « Per quem hec omnia, Domine, semper bona creas... et prestas nobis. *Hic inclinat mediocriter, et discooperiens calicem, et accipiens corpus Domini, signat cum ipso super calicem a labio in labium dicens* : Per ipsum et cum ipso et in ipso. *Elevatis autem digitis cum corpore Christi, signat bis inter se et calicem, a labio calicis incipiens et dicens* : est tibi, Deo Patri... omnis honor et gloria. *Hic teneat corpus Domini super calicem, et parum elevato calice cum ambabus manibus, dicit* : Per omnia secula seculorum. ℟. Amen. Oremus. *Hic reponit hostiam et calicem in locis suis, et corporale calici superponit.* Praeceptis salutaribus moniti(s)... » — 139 v°. « *Hic mittat ipsam particulam in sanguinem dicens* : Fiat commixtio et consecratio.. in vit. et. ℟. Amen. *Deinde, cooperto calice, parum inclinatus, manibus demissis super altare dicit :* Agnus Dei... »

Fol. 139 v°. « *Quo dicto* [Domine non sum dignus...], *signat se cum corpore quod tenet in manu, et reverenter sumit dicens* : Corpus D... in vitam eternam. A. *Hoc supradicto modo solebat fieri in Curia. A tempore vero bone memorie pape Gregorii IX* [1227-1241],

Digitized by Google

signat se sacerdos cum patena in qua jacet corpus Domini, et ab eadem patena, non cum manu. sed lingua sumit; et discooperiens calicem, si que reliquie corporis remanent in patena, cum digito vel pollice reponit eas in calicem. Depositaque patena cum reverentia accipit calicem dicens : Quid retribuam.... et salvus ero. *Quibus dictis, signans se cum calice, sumens sanguinem reverenter dicens* : Sanguis D. n J. C.... ».

Fol. 140. « *Quibus dictis* [Quod ore sumpsimus .. Corpus tuum, Domine...] *purificationem digitorum factam super calice in calice dimittens, declinet ad abluendas manus. Qua ablutione facta, assumit quod remansit in calice, et inclinans eum super patenam et plicato corporali, lectaque communione... Dicta complenda, benedicat populum dicens* : In unitate sancti Spiritus benedicat nos Pater et Filius. ℟. Amen ».

Fol. 140v°. « Dom. in Resurrectione Domini ». — 152. « Dom. prima post Pent ». — 163v°. « Dom. XXIIII post. Pent. Officium resumatur de preterita dominica ».

Fol. 164 à 190. Sanctoral. — 164. « Incipiunt missarum sollempnia in festivitatibus sanctorum per circulum anni. In vig. s. Andree apost. » — Le sanctoral est le même que celui du ms. 426 de la bibliothèque Mazarine décrit ci-dessus; la seule différence, c'est que la messe de sainte Claire (12 août) a été ajoutée dans le ms. de la Mazarine, alors qu'elle figure de première main dans le ms. 10503, fol. 181 : « In festo sancte Clare virg. »

Fol. 190 à 202. Commun des saints. — 202. « In anniversario dedicationis ecclesie ». — 202 v° à 208 v°. Messes diverses. — 202 v°. « Missa in honore angelorum ». — 205. « Missa generalis s. Augustini pro vivis et defunctis ». — 208 v°. « Explicit missale secundum morem Curie, continuatus secundum ordinarium Fratrum Minorum. Subscripte misse speciales non sunt de corpore missalis vel ordinarii. — De sancta Trinitate ». — 209. « De sancto Spiritu ». — « De sancta Cruce ». — 209 v°. « De Domina nostra ». — « Pro peccatis ». — Lacune entre 209 et 210.

Fol. 210. Chant de la généalogie ; incomplet du début. — 210 v° à 226. Proses et préfaces notées. — 213 v°. « De sancta Clara sequentia ». — 214. « De s. Francisco sequentia ». — 225. D'une autre main :

« Absit nobis gloriari,
Nisi cruce salutari,
Qua Franciscus singulari
Gaudet privilegio... ».

Parch., 226 ff. à 2 col. — Incomplet du début. — 215 sur 165 mill. — Fol. 137 v° : miniature sur fond or, crucifixion. — Petites initiales vermillon et azur alternativement. — L'*antiphonale* (fol. 1 à 72), est noté sur quatre lignes rouges ; de même la généalogie et les proses (fol. 210 à 226).

Reliure basane au chiffre royal. (Suppl. lat., 228).

Digitized by Google

379. Missel franciscain, XIVe siècle, début. — Paris, Bibl. Mazarine, ms. 427 (730). — Vélin, 282 ff. à 2 col. — La fête la plus récente, paraît être celle de s. Louis, 25 août. Les fêtes de sainte Anne, de Notre-Dame des Neiges et de la Visitation y figurent d'une autre main. Pas de messe de la Trinité ni de la Fête-Dieu. Préfaces notées fol. 131 a 138.

390. Missel françisc., XIVe siècle, Ire moitié — Lyon, Bibl. de l'Académie, ms. 37 (439). — Parch., 274 ff. à 2 col. — La Trinité et la Fête-Dieu sont absentes du temporal; seule la première figure parmi les messes votives, fol. 266.

392. Missel francisc., XIVe siècle, Ire moitié. — Paris, Bibl. nationale, ms. lat. 1332. — Velin, 520 ff. à 2 col. — La messe de sainte Claire n'y figure pas, non plus que celle des saints martyrs persans du 19 janvier. Fol. 399 vo, on y trouve celle de s. Louis, 25 août : « In sancti Ludovici regis et conf. » (Deux proses); fol. 401 vo. « *Introitus ad missam beati Ludovici cotidianam.* Magnificatus est rex pacificus... »

394. Missel romain [franciscain], XIVe siècle, Ire moitié. — Bibl. mun. de Toulouse, ms. 90 (I, 74). — Parch., 408 ff. à 2 col. — 10 juill. « Consecratio ecclesie conventus fr. (?) Thol. (?) ». Au bas du fol. 199 vo. [Memento] « Et pro domino Johanne, Rivensi episcopo, qui hanc capellam edificavit et hoc missale dedit anno Domini MCCCXLIIII. Et pro domina Johanna, regina Francie. Et pro domino Robberto, rege Cecilie ». Fol. 246 vo. « Incipit officium novum eucharistie ». La messe de la Trinité n'y figure pas. Fol. 406 vo. « Incipit officium in festo impressionis sacrorum stigmatum b. Francisci ». — Fol. 8 vo, évêque en costume de franciscain; au-dessous : « IOHANNES EPS RIVEN. »; à droite du prélat, écusson armorié : *parti au Ier d'azur à trois croissants d'or, au 2e de gueules à trois coquilles d'or* : ce sont les armes de Jean Ier de la Tixerenderie, évêque de Rieux (1322-1348). Parmi les nombreuses miniatures de ce beau manuscrit, on peut voir au fol. 399 vo, un autre portrait du même évêque avec ses armes.

396. Missel francisc., XIVe siècle, Ire moitié. — Bibl. mun. d'Autun ms. 168 (146). — Parch., 335 ff. à 2 col. — Fol. I vo. D'une autre main (XVe s.) : Note : « Istud missale est ad usum aliquorum Fratrum conventualium sive Minorum ». Au XVe siècle le calendrier primitif de Rouen a été transformé en calendrier franciscain. A ce calendrier franciscain, on a ajouté quelques fêtes locales qui autorisent à conclure que le missel a été à l'usage d'un couvent d'Autun, peut-être des Cordeliers. Fol. 309 à 334, quelques messes notées.

397. Missel romain, XIVe siècle. — Bibl. mun. de Carpentras, ms. 91 (L. 107). — Parch., 249 ff. à 2 col. plus 205 *bis*. — Fol. I. D'une autre main (17 mai) : « Dedicatio ecclesie Dyvion. Fratrum Minorum ». Quelques additions portant presque toutes sur les saints du calendrier franciscain.

399. Missel francisc., XIVe siècle, Ire moitié. — Bibl. mun. de Lyon,

Digitized by Google

ms. 512 (432). — Parch., 234 ff. à 2 col. — F. 130v°. « Dominica in oct. Pent. fit officium de Trinitate secundum consuetudinem Ruthenensis ecclesie ». Fol. 188 v°. « Sequitur missa de sancta Veronica ». Fol. 198 v°. Oraisons de la messe de saint Yves.

401. Missel francisc. XIVe siècle, 1re moitié. — Bibl. mun. de Rennes, ms. 20 (17). — Parch., 104 ff. à 2 col. — Fol. 1 à 6. Calendrier franciscain avec mention de plusieurs saints bretons. Incomplet. (Provenant de Saint-François de Rennes.)

467. Missel francisc., XIVe siècle, milieu ou 2e moitié. — Paris, Bibl. nat., ms. lat. 8887. — Parch., 225 ff. à 2 col. — Ni Trinité ni Fête-Dieu. Fol. 225, fête de saint Louis d'Anjou canonisé en 1317. Le ms. a appartenu à Jean, duc de Berry.

502. Missel francisc., XIVe siècle, 2e moitié. — Bibl. mun. du Mans ms. 249. — Parch., 259 ff. à 2 col. — Fol. 255 à 259, proses.

503. Missel francisc., XIVe siècle, 2e moitié. — Bibl. mun. de Semur, ms. 34 (35). — Parch., 323 ff. à 2 col. — Fol. 7. (18 sept.) « Ded. ecclesie Fratrum Minorum Roth[omagensium]. — Fol. 305 à 319, proses. — Fol. 323. Note relative au prix de revient du missel : « Missie hujus libri : primo pro pergameno, 6 fr., pro scriptura, 30 scuta ; in illuminatura sunt 7600 versus et valent 27 fr. et 6 sol. paris., pro ligatura 44 sol. paris., signacula 44 sol. paris., pro deauritura libri 6 sol. Summa : 59 scuta et sex solidos paris. »

536. Missel et livre d'heures franciscains, 1380. — Paris, Bibl. nat., ms. lat. 757. — Parch., 443 ff. à 2 col. — Ce ms. se compose d'un livre d'heures et d'un missel ; le premier occupe les ff. 16 à 222 et 376 v° à 443, le second les ff. 223 à 376. A noter qu'au fol. 273 v°, on lit au *Libera nos* de la messe : « et intercedente beata et gloriosa semper virgine Dei genitrice Maria et electo archangelo tuo Michaele et beatis apostolis tuis... »

538. Missel francisc., XIVe siècle, 2e moitié. — Bibl. mun. d'Arras, ms. 787 (740). — Parch., 374 ff. à 2 col. — La fête de la Visitation mentionnée dans le calendrier ne figure pas dans le sanctoral.

584. Missel francisc., XVe siècle, 1re moitié. — Paris, Bibl. de l'Arsenal, ms. 156 (175, TL.). — Parch., 245 ff. à 2 col. — Fol. 237 à 241 v°. Proses (19).

588. Missel francisc., XVe siècle, 1re moitié. — Bibl. mun. d'Arras, ms. 1024 (788). — Parch., 64 ff. à longues lignes. — Ce missel ne renferme que les principales fêtes.

693. Missel francisc., XVe siècle, 2e moitié. — Paris, Bibl. nat., ms. lat. 9445. — Parch., 244 ff. à 2 col. — Fol. 233 à 240, proses au nombre de 31. A l'usage d'Arthur de Montauban, archevêque de Bordeaux en 1467, mort à Paris en 1478, qui le donna aux Célestins.

696. Missel francisc., 1470 (?). — Paris, Bibl. nat., ms. lat. 10.507. — Papier, 391 ff. à longues lignes. — Fol. 2. D'une autre main : « Pro BB.FF.M. Pontisarentium » (Cordeliers de Pontoise). Fol. 391 v°. Note : « Hoc missale... (suivent plusieurs mots effacés)... Fratrum Minorum conventus Brugensis, anno Domini MCCCCLXX..

Digitized by Google

(mot effacé) in vigilia... (mot effacé). Anima ejus et scriptoris requiescant in pace. Amen ».

697. Missel francisc., xve siècle, 2e moitié. — Bibl. mun. de Lille, ms. 32. — Parch., 241 ff. à 2 col. — Fol. 1 à 6. Calendrier franciscain comprenant quelques saints locaux. Ce missel renferme une grande peinture du Christ en croix avec de nombreux personnages, fol. 110 v°, sans compter d'excellentes miniatures.

700. Missel francisc., xve siècle, 2e moitié. — Bibl. mun. de Lyon, ms. 2335. — Parch., 326 ff. à 2 col. — Fol. 6 v° (28 nov.) : « Officium pro patribus et matribus fratrum ». Fol. 213 v°. « De sancto Bernardino ». (S. Bernardin de Sienne canonisé en 1450). Fol. 311 à 326, proses.

702. Missel francisc.. xve siècle, 2e moitié. — Paris, Bibl. nat., ms. lat. 882. — Parch., 274 ff. à 2 col. — Fol. 264. « In Transfiguratione Domini ». Fol. 266. D'une autre main : « In Concepcione beate Marie virg ». « Officium de quinque martiribus Minorum ». Fol. 266 v°. « In die s. Gabrielis ». Fol. 268 à 274. Proses au nombre de 32. La fin manque.

703. Missel francisc., xve siècle, 2e moitié. — Paris, Bibl. nat., ms. lat. 883. — Parch., 278 ff. à 2 col. — Du fol. 248 au fol. 277 se trouvent, parmi les messes votives, celles des Cinq plaies, de la lance et des clous, de la couronne d'épines. Au fol. 278, celle de sainte Odile.

794. Missel francisc , xve siècle, 2e moitié. — Bibl. mun. de Troyes, ms. 1945. — Parch., 225 ff. à 2 col. — Au 5 avril on remarque la messe de saint Vincent Ferrier, Dominicain, canonisé en 1481.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Revue nouvelle :

On nous annonce pour le mois de janvier 1926, l'apparition d'une revue trimestrielle d'études franciscaines publiée par les Pères lecteurs du Collège international de Saint-Antoine à Rome, avec le concours de nombreux savants. Le titre de ce périodique sera :

Antonianum, periodicum philosophico-theologicum editum cura PP. Lectorum Collegii S. Antonii de Urbe. Il traitera des sciences bibliques, de théologie dogmatique et morale, de droit canonique, de patrologie, d'histoire de l'Église, de même que de philosophie au point de vue historique, spéculatif et pratique. Son caractère spécial consistera surtout à mettre en valeur les théologiens et philosophes de l'Ordre de Saint-François. Il paraîtra en latin, sans exclure cependant les travaux en anglais, français, allemand, espagnol et italien. Chaque année formera un volume in-8°, d'environ 450 p. L'abonnement pour l'étranger est fixé à 35 lires, payables à l'administration de *Antonianum*, 124, via Merulana, Roma-24.

Cours :

Le R. P. Bruno Katterbach, des Frères Mineurs de la province de Sainte-Élisabeth de Thuringe, est professeur de paléographie et de diplomatique aux Archives du Vatican.

Musées :

Un musée a été établi au couvent des Frères Mineurs situé hors les murs de Sienne. On y a réuni des livres choraux, des manuscrits enluminés, des peintures, sta-

Digitized by Google

tues et autres souvenirs artistiques se rapportant à saint Bernardin. Le P. Enrico Bulletti en a dressé le catalogue descriptif orné de reproductions : *Il Museo « Aurelio Castelli » dell' Osservanza*. Siena, 1925. In-8°, 25 p. (Extrait de *Rassegna d'Arte Senese*. an. XVII, fasc. 1-2).

STUDIUM BIBLICUM à Jérusalem :

Les *Acta Ordinis Fratrum Minorum*, août 1925, p. 212, annoncent la création d'un Studio Biblique au couvent franciscain de la Flagellation à Jérusalem. Les cours dureront deux ans. On y traitera de l'exégèse et de la critique du texte de morceaux choisis de l'Ancien et du Nouveau Testament ; de l'histoire et de l'archéologie biblique ; de la géographie physique et historique de la Palestine ; et on y enseignera les langues orientales. En temps opportun, sous la conduite d'un guide expérimenté, on organisera des excursions d'études aux principaux pays bibliques.

Franziskanische Studien, 11e année, 1924. Münster, W. P. Aschendorffsche Verlagsbuchhandlung.

1/2 Heft. Juillet. Festnummer zur Hundertjahrfeier des P. Ignatius Jeiler, 1823-1923.

1. P. Dr. Ferdinand DOELLE, O. F. M., *Kurzer Abriss von P. Ignatius Jeilers Leben und Wirken* (p. 1-28).

2. Kardinal Franz EHRLE, S. J., *Brief über P. Ignatius Jeiler* (p. 29-32).

3. G. H. R. Dr Cl. BAEUMKER, *Erinnerungen an P. Ignatius Jeiler* (p. 33-49).

4. P. Livarius OLIGER, O. F. M., *P. Ignatius Jeiler in Quaracchi* (p. 50-61). Appelé en 1879 à Quaracchi pour seconder le P. Fidelis Maddalena da Fanna dans l'élaboration de l'édition monumentale des Œuvres de saint Bonaventure, il devint préfet des études le 23 août 1881 et dirigea la publication des 11 vol. in-fol. dont l'apparition s'échelonna de 1882 à 1902.

5. Prälat Dr. Martin GRABMANN, *Das Bonaventurakolleg zu Quaracchi, in seiner Bedeutung für die Methode der Erforschung der mittelalterlichen Scholastik* (p. 62-78).

6. P. Remigius BOVING, O. F. M., *Zur Kunstgeschichte der Villa*

Digitized by Google

« Lo Specchio », *jetzt Collegio di S. Bonaventura in Quaracchi* (p. 79-86).

7. Dr. Fanny IMLE, *P. Ignatius Jeiler als Geistesmann* (p. 87-112).

8. P. Dr. Edwin AUWEILER, O. F. M., *P. Ignatius Jeiler als Seelenführer* (p. 113-124).

9. P. Wendelin MEYER, O. F. M., *P. Ignatius Jeiler als Prediger und Exerzitienmeister* (p. 125-146).

10. P. Paschalis NEYER, O. F. M., *P. Ignatius Jeiler als Schriftsteller* (147-155). Bibliographie des œuvres du P. Ignatius.

3 Heft.

1. P. Dr. Hugo DAUSEND, O. F. M., *Der Franziskanerorden und die Entwickelung der kirchlichen Liturgie* (p, 165-178). — L'auteur montre d'après les travaux déjà parus combien les Frères Mineurs ont contribué à l'élaboration des textes liturgiques romains comme à leur diffusion.

2. Dr Josef UHLMANN, *Die Vollgewalt des Papstes nach Bonaventura* (p. 179-193).

Cette étude réunit les principaux témoignages de saint Bonaventure touchant la puissance spirituelle et temporelle du Pape. Le Christ a transmis pleins pouvoirs à son représentant sur la terre, afin qu'un simple homme pût assumer la conduite de l'Église. Cette transmission fait du pouvoir absolu du pape le principe de l'administration ecclésiastique tout entière. Le pape n'est soumis à aucune juridiction, pas même aux décisions des Pères de l'Église (il n'eût donc pas soumis le Pape au concile si la question lui avait été posée); son pouvoir de dispense est aussi large que possible, sans s'étendre toutefois jusqu'à celui de dispenser des vœux ; la seule chose qu'il puisse faire en ce sens est de déclarer, dans certains cas, que l'accomplissement de vœu est impossible en l'espèce et qu'il n'entraîne par conséquent aucune obligation. Concernant les rapports de l'Église et de l'État saint Bonaventure ne fait guère que suivre saint Bernard. Quant à l'infaillibilité pontificale, elle est impliquée par cette théorie : la Sainte Trinité garantit la vérité des inspirations du Saint-Esprit, comme elle garantit les institutions du Christ. D'ailleurs le Christ a garanti la foi de Pierre pour tous les temps; on ne saurait donc admettre cette horrible et incroyable hypothèse, que Dieu permette jamais à son peuple de tomber en totalité dans l'erreur.

É. G.

3. Dr. Josef KLEIN, *Die Unsündlichkeit der Menschennatur Christi nach der Lehre des Joh. Duns Skotus* (p. 194-202).

Scot enseigne que le Christ a été immédiatement établi dans un état de béatitude et d'innocence ; mais au lieu d'admettre qu'il l'ait été en vertu d'une nécessité naturelle, sa doctrine veut que le Christ ait reçu ces deux privilèges *de congruo*, c'est-à-dire parce qu'il y avait nécessité morale à ce qu'il en fût ainsi chez une nature humaine unie

Digitized by Google

à une personne divine. En d'autres termes, il n'y aurait pas contradiction logique, bien qu'il y ait impossibilité de fait absolue, à ce que la nature humaine assumée par le Christ fût encore capable de pécher. La raison de cette doctrine est que Scot distingue, par une distinction formelle, l'être de la nature humaine du Christ de l'être de sa personne divine : distinction nécessaire, puisque la personne divine est éternelle alors que la nature humaine doit être créée pour qu'il y ait véritablement incarnation. Ceci posé, la nature humaine du Christ ne peut avoir qu'un être créé fini, impliquant en soi une tendance au néant non seulement physique, mais moral. Elle comporte donc, abstraitement parlant, une certaine dose de défectibilité théorique, bien que son union à la personne divine l'empêche d'y succomber. Ajoutons que cette union n'y suffirait pas à elle seule, car elle laisserait la nature humaine inchangée et défectible ; pour annuler la tendance au néant qu'implique toute nature créée, Scot invoque donc une influence divine, qui partirait de la Trinité tout entière (puisqu'il s'agit d'une action extra, dans le créé) et confère au Christ la béatitude avec l'impeccabilité. L'article du Dr Joseph Klein est très clair, et cette question difficile y est fort bien élucidée.

É. G.

4. P. Damasus Fuchs, O. F. M., *Zur Geschichte des Barfüsserklosters Gelnhausen* (p. 203-209).

Johannes Hofer, *Das Gutachten Ubertins von Casale, über die Armut Christi* (p. 210-215).

Prof. Dr Peter, P. Albert. *Eine zeitgenössische Stimme über Eulogius Schneider* (p. 215-218).

Dr Adam Gottron, *Neue Literatur zu Ramon Lull* (p. 218-221).

P. Hugo Dausend, O. F. M., *Die Karfreitagsfürbitten in St-Bonaventuras Traktat* : De praeparatione ad missam (p. 221-223).

4 Heft.

1. P. Dr Parthenius Minges, O. F. M., *Uber die sogen. geistige Materie der Franziskanerschule* (p. 229-236).

2. P. Dr Hubert Klug. O. F. M. Cap., *Die sinnliche Erkenntnis nach dem sel. Joh. Duns Skotus* (p. 236-257).

Le travail du P. Hubert Klug a pour objet de résumer la doctrine scotiste de la connaissance sensible, dont les données sont dispersées à travers les œuvres les plus diverses. L'auteur laisse complètement de côté les *Quaest. de anima*, avec raison sans doute, mais sans nous dire pourquoi, et s'en tient à l'*Opus Oxoniense*, aux *Reportata parisiensia*, ainsi qu'aux *Quaestiones quodlibetales*. Il étudie successivement la connaissance sensible en général et l'activité des sens externes ou internes en particulier. Recueil de textes et de références commode sur une question spécialement ingrate et difficile à étudier.

É. G.

Digitized by Google

3. P. Dr Athanasius KARTELS, O. M. Cap., *Zwei Verstösse gegen die Kurmainzischen Amortisationgesetze, den Almosentermin der Mendikantenorden betreffend, seit 1772* (p. 258-268).

4. Dr Paul KESELING, *Leben und Wirken der Franziskaner zu Worbis* (p. 269-303).

P. Hugo DAUSEND, O. F. M., *Eine bisher nicht beachtete deutsche Uebersetzung von Franziskusschriften* (p. 304-306). Cette traduction, due à Hermann Lohmann, parut en 1844 à Düsseldorf.

A. BIRKENMAJER, *Simeon von Köln oder Roger Bacon* (p. 307).

P. MAXIMILIANUS, O. M. Cap., *Albert Burgh, O. F. M.* (p. 307-308).

P. Gallus HASELBECK, O. F. M., *Heiligsprechungsfeiern im Jahre 1727* (p. 308-310).

12e année, 1925.

1/2 Heft. Juin. Festnummer zur Dreihundertjahrfeier der bayrischen Reformationenprovinz, 1625-1925.

1. P. Dr Dagobert STÖCKERL, O. F. M., *Die bayrische Franziskanerprovinz, ein Gang durch die Jahrhunderte* (p. 1-22).

2. P. Dr Thomas KOGLER, O. F. M., *Das Studium in der bayrischen Reformatenprovinz bis 1800* (p. 23-38).

3. P. Dr Erhard SCHLUND, O. F. M., *Die wissenschaftlichen Studien in der neuerrichteten bayrischen Franziskanerprovinz* (p. 39-52).

4. Prälat Dr Michael HARTIG, *Die Franziskaner und der deutsche Kirchenbau* (p. 53-65).

5. P, Dr Johannes STÖCKERL, O. F. M., *Religiöses Leben und Seelsorge in der bayrischen Reformatenprovinz biz zur Säkularisation* (p. 66 84).

6. P. Dr Hugo DAUSEND, O. F. M., *Die Liturgie in der bayrischen Franziskanerprovinz seit ihrem Anschluss an die Reformaten* (p. 85-99).

7. P. Bernardin LINS, O. F. M., *Die Missionare aus der bayrischen Provinz* (p. 100-124).

8. P. Dr Otto KEICHER, O. F. M., *Die Ordensseminarien (Collegia seraphica) der bayrischen Provinz* (p. 125-129).

9. P. Dr Parthenius MINGES, O. F. M., *P. Petrus von Hötzl, O. F. M., Bischof von Augsburg (1836 bis 1902)* (p. 150-155).

P. Sigismund KECK, O. F. M., *Baumeister und Maler aus der bayrischen Reformatenprovinz* (p. 156-158).

P. Hieronymus HUMMEL, O. F. M., *Mission und Exerzitienarbeit in der bayrischen Franziskanerprovinz* (p. 158-161).

P. Dr. Dagobert STÖCKERL, O. F. M., *Zeugnisse der Münchener Stadtpfarrer über die Krankenseelsorge der Franziskaner im Jahre 1799* (p. 161-162).

P. Dr. Otto KEICHER, O. F. M., *Teilnahme des Franziskanerklosters in Freising am 1.000jährigen St Korbiniansjubiläum 1724* (p. 163-166).

Digitized by Google

P. Alypius MANGOLD, O. F. M., *P. Leo Strobl, ein Franziskanerprediger der Aufklärungszeit* (p. 166-169).

Fr. Bartholomäus ROTH, O. F. M., *Statistische Tabellen vom Personalstand der bayrischen Provinz* (p. 169-171).

P. Dr Ferdinand DOELLE, O. F. M. *Der Münchener xylographische Ablassbrief von 1482* (p. 172-173). Il s'agit d'un vidimus par Peter, gardien du couvent de Munich, des dispositions de l'indulgence accordée par Sixte IV (4 déc. 1480), onze ex. de ce xylographe se trouvent à la Bibl. nat. de Munich ; un autre ex. a été mis en vente par la librairie Maggs de Londres au prix de £ 105.

LE CŒUR DU ROI RENÉ D'ANJOU AUX CORDELIERS D'ANGERS.

Dans le *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc* (juillet-décembre 1923, p. 62-67), M. Lucien Braye n'a pas de peine à démontrer que le cœur de René Ier, duc d'Anjou, comte de Provence, duc de Bar, duc de Lorraine, roi de Naples, Sicile et Jérusalem, mort à Aix le 10 juillet 1480, ne repose pas devant le maître-autel de Saint-Maxe de Bar-le-Duc, comme l'affirment à l'envi tous les historiens locaux. Il reproduit un passage du testament de René ordonnant que son cœur soit déposé dans la chapelle de Saint-Bernardin qu'il a fait construire au couvent des Cordeliers d'Angers, et quelques lignes relatant la cérémonie. Puisque l'occasion s'en présente, nous nous permettons de compléter les citations (1) d'après l'édition des *Œuvres du roi René* par M. de Quatrebarbes. Paris, 1849.

A la suite de plusieurs historiens M. Braye écrit que « le roi René avait pour confesseur un religieux franciscain nommé Bernardin. Cet ecclésiastique nourrissait pour René la plus vive affection, et il avait même accompagné ce prince dans son expédition de Naples » (p. 64). — Il est fort possible que René ait connu saint Bernardin de Sienne et se soit confessé à lui, mais il paraît très douteux que ce saint se soit compromis dans des affaires tempo-

(1) Aux références apportées par M. Braye, nous pouvons ajouter : LECOY DE LA MARCHE. *Le roi René*, Paris, 1875, p. 26, 199 ; UBALD D'ALENÇON. *Notes sur la recherche d'œuvres perdues du roi René*. Dans *Revue des Quest. histor.*, t. 86, p. 572, 583.

Digitized by Google

relles en prenant le parti d'un prince étranger. — De même, il est excessif d'affirmer que « René obtint, cinq ans après la [mort de Bernardin], que le pape Nicolas V le canonisât ». Quand on connaît les démarches de saint Jean de Capistran, des princes et des républiques d'Italie pour obtenir la mise sur les autels du grand apôtre du xve siècle, l'intervention du roi René, si elle a existé, doit être bien minime (1).

Du moins, sa vénération pour le réformateur franciscain s'était affirmée en faisant « élever aux Cordeliers d'Angers (2) une magnifique chapelle. De riches ex-voto, de brillantes armures des vitraux sur lesquels l'artiste avait fidèlement reproduit les traits d'Isabelle et de ses enfants, des sculptures d'une délicatesse exquise, le portrait ciselé de Jeanne de Laval, décoraient le gothique sanctuaire. René y avait peint de gracieux emblèmes, et s'était plu à graver sur le marbre des vers en l'honneur de la Passion du Sauveur. Plus tard il ordonna que son cœur, ouvert pendant sa vie à son pieux confesseur, reposât avec celui de Jeanne, au dessus du précieux reliquaire. Ils y restèrent exposés à la vénération publique, jusqu'à ce temps de funeste mémoire où des bourreaux en délire profanaient de leurs mains sanglantes la cendre sacrée des tombeaux » (3).

Effectivement, dans son testament en date du 22 juillet 1474, le roi René avait disposé comme il suit :

« Item, ledict seigneur veult et ordonne que son cueur soit pourté, le lendemain de son obit, a l'eglize des Freres Minneurs dudict lieu d'Angiers pour estre inhumé et sepulturé en la chappelle de Sainct-Bernardin, qu'il a faict eriger, ediffier, parer et fournir contigue â l'eglise desdicts Freres Minneurs.

« Item, ledict seigneur veult et ordonne que en ladicte chapelle de Sainct-Bernardin soit dicte et celebrée chascun jour de l'an a tous-

(1) Cf. P. Thureau-Dangin. *Un prédicateur populaire, S. Bernardin de Sienne*, 1380-1444, Paris, 1896, p. 324-326.

(2) « Aux doyen et chappitre de l'esglise de Sainct Maurille d'Angers vj^c. xx livr. pour le paiement que nous avons fait achater d'eulx pour faire l'ediffice de la chapelle Sainct Bernardin prez l'ésglise des Freres Mineurs d'Angiers pour ce vj^c. xx liv. ».

Compte des finances du roy de Sicile, 1460. — Quatrebarbes. *Œuvres du roi René*, I, 138.

(3) M. de Quatrebarbes, *Œuvres du roi René*, t. I, p. CXXI.

Digitized by Google

jours mais perpetuellement une basse messe, et chascun an, a tel jour qu'il trespassera, une messe a *notte* et le jour devant vigilles des trespassez solempnelles, pour le remede et salut de son ame et de ses predecesseurs, parens et amys trespassez. Et pour lesdicts services estre faictz et continuez, il laisse et donne ausdictz Freres Minneurs en aulmosne perpetuelle chascun an a toujours mais le nombre ou quantité de trente sextiers de froment, et pour le luminayre desdictes messes aussi chascun an a tousjours mais la somme de dix livres tournois. Lesquelles quantité de trente sextiers de froment et somme de dix livres, ledict seigneur assied et assigne sur les rentes et revenus de la Menistré.

« ..... Item ledict seigneur veult et ordonne que tous les religieux des monasteres et couvans et aussi tous les collieges de ladicte ville et faulxbourgs d'Angiers soyent a conduire son corps jusqu'a ladicte eglize [cathedrale] d'Angiers, et que chascun desdictz collieges, monasteres et couvans, facent une commemoracion sur le corps, laquelle faicte ilz retournent en leurs eglizes pour dire et celebrer le service accoustumé en tel cas pour les trespassez. Et pour lesdictz services et procession ledict seigneur laisse et donne a chacun desdictz collieges et monasteres la somme de dix livres tournois, et a chascun desditz couvens mendians, la somme de cent soulz tournois.

« Item, ledict seigneur testateur laisse et donne a l'eglize d'Angiers pour la procession et conduite de son cueur jusques a l'eglise desditz Freres Minneurs la somme de quinze livres tournois et a chascun desditz collieges et monasteres la somme de soixante soulz tournois, et a chascun desditz couvens mendians la somme de quarante soulz tournois. Veult aussi et ordonne tous semblables services, procession et luminayres estre faiz a l'inhumacion du cueur comme a la sepulture du corps et que toutes lesdictes choses soyent faictes le lendemain de la sepulture de sondict corps (p. 85-87).

« Item veult et ordonne ledict segneur que ou cas que, tous ou chascuns, les ouvraiges, ediffices, painctures et aultres choses par luy commencees et commandees a commancer en auculne *(sic)* eglize, comme a Saint-Pierre de Saulmur et a la chapelle de Sainct-Bernardin d'Angiers, et aultre part, n'estoient accomplies et parfaictes ou temps de son decez, ses heritiers qui tiendront les terres et seigneuries desdictz lieux soyent tenus de les accomplir et parfaire en la maniere que elles sont commencées et selon son intention » (1).

II

Après le décès du roi René à Aix, son corps et son cœur furent exposés dans la salle du palais, puis déposés provi-

(1) M. de Quatrebarbes, *Œuvres du roi René* I, (Testament du roi René, 22 juillet 1474), p. 95.

Digitized by Google

soirement à l'église Saint-Sauveur, près de l'autel dans la muraille de l'édifice. Un an plus tard, les restes du roi, enlevés secrètement, arrivèrent à Angers le 18 août 1481. Le corps fut transféré de l'église Saint-Laud, où il reposait à la cathédrale Saint-Maurice, le 9 octobre suivant.

« Et ce aprez [la sépulture du roi René] ledict evesque [Charles de Carret] print le cœur dudict roy, et le porta au revestiaire de ladicte eglise [St-Maurice], lequel y feut jusques aprez disner. Et quant vint icelluy jeudy [10 octobre 1481] entre douze et une, commencerent pareillement à sonner la grosse cloche de ladicte eglise, comme le jour de devant, pour appeler les colleiges [de chanoines et ordres religieux], comme dict est, et pareillement la cloche de l'Université sonna, et tous les dessusdictz se rendirent à la grant eglise, pour porter le cœur dudict roy à Sainct-Bernardin, ainsy qu'il l'avoit ordonné en son vivant, lequel feut porté en la manière que s'ensuit : c'est assavoir quatre desdictz docteurs [en droit canon et civil] prindrent ledict cœur estant sur une litiere a quatre bastons, et au millieu de ladicte litiere avoit trois pieces de boys, en la façon d'un petit escabeau, puis sur icelle litiere avecq l'escabeau avoit un aultre grand drap d'or cramoisy, pareil de celluy du corps, pendant pareillement a terre de tous les costez, lequel estoit brodé de veloux noir avecq les escussons couronnez ainsy comme l'autre, et sur ledict escabeau y avoit un grant carreau pareillement de drap d'or cramoisy, ledict drap d'or entre deux, et dessus icelluy carreau estoit ladicte boiste d'argent sur bout, en laquelle estoit et est de present le cœur; et ainsy les quatre docteurs dessusdictz avecq le recteur et aultres docteurs allerent au *revestiaire* de ladicte eglise, auquel estoit ledict cœur, et le prindrent, lequel feut ainsy porté jusques en l'eglise des Freres Mineurs, accompaignez des colleiges et abbayes dessusdictz, tout en bel ordre et police, avecq ledict poile dessus tout ainsy comme audict corps et fust mis au milieu du chœur de ladicte eglise soubz une chapelle ardente, pareille à celle de la grand eglise (1), et le luminaire d'icelle avec toutes les torches et aussy tout le luminaire de ladicte chapelle de Sainct-Bernardin

(1) ... en laquelle grande eglise avoit au milieu du chœur une chapelle ardante moult belle et magnifique à quatre croysees et à seize croix doubles d'Anjou de tous les quartiers; au millieu de ladicte chapelle avoit un hault clocher de boys et sur icelluy estoit un crucifix. Laquelle chapelle estoit garnie dessus et dessoubz et par les costez de fine thoile noire, et es quatre croysees y avoit a chascune un grand ange qui tenoit les armes et escussons couronnez dudict roy, et sur icelle chapelle avoit de mil à douze cents cierges de deux livres la piece et es quatre coings de ladicte chapelle, auprez du corps, en quatre grandz chandelliers avoit quatre cierges de chacun neuf livres, pareillement au grand autel avoit dix cierges de chacun cinq livres.... (p. 128).

Digitized by Google

estoit tout neuf. Et est assçavoir qu'en portant les corps et cœur dudict roy et aussy durant tout le service des deux estoit toujours devant un herault de *l'Ordre du Croissant*, vestu d'une cotte de veloux cramoisy en laquelle estoient les armes de sainct Maurice, en l'honneur duquel feut faict et commancé premierement ledict Ordre.

« Ce faict, tous les colleiges dessusdictz s'en retournerent un chascun en son eglise faire un service pour ledict roy comme ils avoient faict le jour de devant, lesquels feurent stipendiez des deux services, ainsy qu'avoit ordonné ledict roy et demeurerent seullement ceulx de ladicte grand eglise auxdictz Freres Mineurs pour faire le service ainsy qu'ils avoyent faict au corps; icelluy jour dirent vespres et vigilles des mortz.

« Cela faict s'en retournerent a la grand eglise; puis le lendemain retournerent les dessusdictz de la grand eglise auxdictz Freres Mineurs, et là feirent le service tous, ne plus ne moins, comme le jour devant, excepté que le doyen de la grand eglise dist la messe, deux chanoynes de ladicte eglise feirent les diacre et soubz diacre, dont l'un estoit docteur en theologie et l'autre licentié.

« Ladicte messe finie, fut faict l'enterrement dudict cœur, ainsy comme au corps, tousjours l'Université presente et aussi ceulx de la ville en grand nombre, et pareillement y eut messes à tous venans; et estoit ladicte eglise et aussy la chapelle de Sainct-Bernardin, en laquelle feut mis le cœur dudict roy, garnie à l'entour de ceintures et torches, ainsy que ladicte grand eglise, et aussy y avoit cinquante pauvres tous vestus de noir, avecq torches neufves comme audict corps, et fut mis le cœur dudict roy par le doyen dessusdict en une petite chasse de boys, lequel estoit enchassé en une boiste d'argent comme dict est, et icelle chasse de boys avecq ladicte boiste fut mise en une pierre de taille, en laquelle y avoit une fenestre carrée, faicte tout esprés, et, incontinant que ledict cœur fut dedans, le masson qui avoit faict icelle fenestre la ferma d'une aultre pierre, en laquelle avoit une boucle, et oultre y fut mise une grosse grille de fer.

« Lequel cœur fut mis en la chapelle de Sainct-Bernardin, devant l'autel de Sainct-Michel à côté senestre de ladicte chapelle, ainsy que ledict roy l'avoit ordonné. Et est ledict cœur en ladicte muraille à un pied sur terre. En oultre joignant ladicte muraille, il y a une representation de boys, couverte d'un drap d'or cramoysi bien riche et bordé à l'entour des armes dudict roy » (1).

(1) Bibl. nat., coll. Dupuy, n. 265, in-fol., vol. 2, dans QUATREBARBES, I, 131-132.

Digitized by Google

III

Nous tenons à ajouter au récit de la translation du cœur du roi René la disposition testamentaire de Jeanne de Laval, sa femme, qui voulut, elle aussi, que son cœur reposât dans la chapelle de Saint-Bernardin.

« Item, voulons et ordonnons que notre cueur soit ensepulturé en l'eglise Sainct-Bernardin, delés la grant eglise des Cordeliers d'Angers, avec celuy de feu mon très redouté seigneur et epoux le Roy René, de bonne mémoire, roy, duc et comte des royaumes, duchez et comtez dessusd. en son vivant, auquel lieu avons faict faire une sepulture toute blanche seulement.

« Item, voulons et ordonnons que quelque part que nous trepassions, notre corps soit porté en ladicte eglise de Sainct-Maurice d'Angers, et que a l'entree de ladicte ville, le college de ladicte eglise, avec les quatre ordres de Mendians d'icelle ville, soient appellés a le recevoir et accompagner jusques a ladicte eglise, et que les autres collieges des autres eglises collegiales et monasteres de ladicte ville, qui y voudront estre et assister pour recevoir nostre corps, et accompaigner, comme dict, y soient semblablement receus ; et lesdicts Mendians et autres collieges, et monasteres ensemble, fors celuy de ladicte eglise d'Angers, facent une commemoration en general sur notredict corps ; et puis ce faict s'en pourront retourner a leurs eglises; et pour ce faire voulons estre donné a chascun desdictz ordres de Mandians, colleges et monasteres dessusdits qui y auroient esté, dix livres tournois.

« Item, voulons et ordonnons que ledict jour mesme de l'enterrement de notredict corps en l'eglise de Saint-Maurice, comme dict est, après ledict enterrement, que notredict cueur soit baillé aux Mendians Cordeliers dessusdicts, pour le porter a leur eglise, et sans qu'il y ait college ne Mendians que lesdicts Cordeliers, ne autre procession; et l'un desdicts Cordeliers le portera couvert de quelque drap de soye noire entre ses mains, pour estre enterré avecques celuy de mondict seigneur et epoux, comme dit est, et y aura six pauvres vestus de noir seulement, qui porteront chascun une torche du poids qu'il sera advisé, et diront lesdicts Cordeliers une grant messe de la croix en ladicte chapelle, avant que d'enterrer ledit cueur, et y aura deux cierges sur l'autel durant ladicte messe, de chascun deux livres et demye, et autres luminaires, selon leur façon de faire; et auront lesdicts Cordeliers, pour ce faire, la somme de dix livres tournois, outre les autres dix livres cy devant, et demeurera ledict luminaire en ladicte chapelle Sainct-Bernardin; et le lendemain les religieux prebstres dudict couvent diront chascun une messe basse, lesquelles messes seront de Nostre Dame, et du Saint

Digitized by Google

Esperit, et de Requiem, et auront pour chascune messe la somme de deux sols six deniers tournois; et si, après ledict enterrement de nostre corps, l'heure estoit tardée tellement qu'on ne poust dire ladicte messe de la croix en ladicte chapelle de Sainct-Bernardin, voulons et ordonnons que le jour precedent de nostre enterrement soit dicte en ladicte eglise de Sainct-Maurice, nostredict cueur estre gardé en ladicte chapelle et eglise jusques au lendemain que se pourroit faire ledict service, selon que cy dessus est devisé » (1).

François de SESSEVALLE.

L'ÉPITAPHE DE CLAIRE COLBERT.

Dans son Rapport sur les travaux de l'année 1923, M. le Docteur Pol Gosset, secrétaire général de l'Académie nationale de Reims (2), écrit : « une trouvaille fortuite, faite dans les décombres de la cathédrale, a provoqué des recherches de M. Sarazin sur *La construction du maître-autel du* XVIIIe *siècle.* Les bombardements allemands l'avaient détruit et recouvert d'un amas de blocailles et de poussières tombées de la voûte; parmi les débris furent recueillis trente-deux morceaux de marbre blanc qui provenaient du maître-autel, sur lesquels un texte était gravé : c'était l'épitaphe de Claire Colbert, sœur du grand Colbert, abbesse de Sainte-Claire de Reims, morte en 1680. Comment ce marbre avait-il pu servir à décorer l'autel édifié de 1744 à 1747? C'est ce que M. Sarazin vous a expliqué en vous racontant que le riche autel de la cathédrale carolingienne, détruit sur l'initiative du chanoine Godinot, avait été remplacé par un autre, dessiné par l'architecte Gabriel. Deux bas-reliefs en or décoraient les faces; arrachés en octobre 1792, ils furent envoyés à Paris pour y être fondus; par la suite ils furent remplacés par un marbre provenant de l'abbaye détruite de Sainte-Claire, et ce marbre était l'épitaphe de Claire Colbert,

(1) Testament de Jeanne de Laval, deuxième femme du roi René d'Anjou, 25 août 1498. Dans DE QUATREBARBES, *Œuvres du roi René*, I, p. 107-108.

(2) *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, 137e volume, année 1922-1923. Reims, 1924, p. 24-25.

Digitized by Google

recommandable par sa douceur et sa sagesse, par sa charité et son humilité. Étrange destinée des choses! Il nous semble aujourd'hui que le grand nom de Colbert aurait dû empêcher de se servir de cette pierre tombale comme d'un bloc banal extrait d'une carrière ; mais un fragment de la dalle tumulaire d'une autre de ses sœurs, abbesse elle aussi de Sainte-Claire (1), n'a-t-il pas été utilisé de même pour remplacer la tablette brisée d'une petite console du XVIIIe siècle? *Etiam periere ruinae*, dira le laborieux historien de l'abbaye de Sainte-Claire, quand il se décidera à publier le résultat de ses recherches ».

(1) Claire Colbert, élue abbesse de 1657 à 1672, réélue en 1675 et 1678, morte en 1680. — Agnès Colbert, élue en 1680 et 1683, gouverna pendant six ans, puis encore pendant quatre ans, sur l'ordre du pape. Elle fut réélue en 1701 et 1704 (*Gallia christiana*, t. IX, col. 332).

ERRATUM

Dans le fascicule précédent, p. 453, ligne 2, au lieu de Mgr Grente, lire M. le chanoine Joseph Grente. L'ouvrage sur *la bienheureuse Jeanne de Valois*, dont la 2e édition a paru en 1922 sans nom de lieu, n'a pas été déposé, de telle sorte qu'il nous avait été impossible de vérifier l'identité de l'auteur aussi bien à la Bibliothèque nationale que dans la *Bibliographie de la France* et dans le *Catalogue général de la librairie française*. S. G. Monseigneur l'évêque du Mans nous pardonnera de lui avoir attribué un ouvrage qui n'est pas de lui.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

DES NOMS DE PERSONNES

DES TROIS ORDRES RÉGULIERS DE SAINT-FRANÇOIS

CONTENUS DANS CE VOLUME

Pour plus de commodité, les noms ont été placés sous le patronyme ou sous le nom de la ville. Les noms des Conventuels, Capucins, Clarisses, Annonciades sont suivis du titre abrégé conv., cap., clar., annonc., *tandis que ceux des religieuses appartenant au Tiers-Ordre régulier sont suivis des initiales T. O. R.; les Tertiaires sont désignés par les initiales T. O.*

ACERMERT, 496.
ACOSTA (Nicolas d'), 522.
ADAM, voir MARSH.
ADÉLAÏDE, voir CANTINEAU DE COMMACRE.
ADJUT, voir AJUT.
ADRIEN, voir BONHOMME, GALMER.
AGATHANGE, voir VENDÔME.
AGNÉS, voir BOHÉME, COLBERT.
AGRIGENTE, voir GIRGENTI.
AGÜEROS (González de), 110.
AGUSTIN, voir SOBREVIEL.
AIGEVILLE (Radegonde d'), clar., 399.
AIMÉE DE JÉSUS, voir PETIT-DEVOIZE (Julienne).
AIMON, voir FAVERSHAM.
AJUT (saint), 124.
ALAÏS, voir PORTIER.
ALARCÓN (Baltasar de), 448.
ALBERT, réc. du dioc. de Nantes, 291.
—, voir BURGH, PISE.
ALCANTARA (saint Pierre d'), 132-3, 229.
ALEXANDRE, voir HALES.
ALEXIS, cap. du dioc. de Nantes, 291,
ALEXIS, voir AUXERRE.
ALIANONT, clar., 402.
ALLARD (Germain), réc., 439, 440.
ALONSO, voir MADRID, PONCE.
ALPHONSE, voir MARTIN.
ALVAREZ DE VILLANUEVA (Francisco), 110.
AMAGNEY (Gasparine d'), clar., 398.
AMBLARD, voir *Fabri*.
AMBRE, voir HUOT.
AMBROISE, cap. du dioc. de Nantes, 291.
AMBROISE, voir AMIENS.
AMIENS (Ambroise d'), cap., 378.
AMONDANS, voir PÉTREMANO.
AMY (Pierre), 283.
ANASTASE, cap. du dioc. de Nantes, 291.
AND., voir CHAUVIN.
ANDELOT (Antoine et Marguerite d'), clar., 386.
ANDRÉ, voir SPELLO, SPOLÈTE.
ANGE, voir CLARENO, PISE, SPOLÈTE.
ANGEL, 448.
ANGÈLE, voir FOLIGNO.

Digitized by Google

Angéline, voir Marsciano.
Angélique, voir Varod.
Anjou (saint Louis d'), 279, 280, 282, 284. 363, 482, 524, 530, 532, 537.
— (Robert d'), 284.
Anne-Élisabeth, voir Champagne.
Anne, voir Augicourt, Champagne, Byans, Cléron, Emskerque, Escoraille, Grammont, Grivel, Le Febvre d'Ormesson, Lénoncourt, Lezet, Maigret, Monnier, Moustier, Raigecourt, Rochelle, Rochetaillée, Saint-Mauris, Visemal.
Antoine, voir Andelot, Cul, Hillin, Mauduit, Padoue.
Antoinette, voir Bereur-Choisey, Granges, Lallemand, Montrichard, Poligny, Ronchaux, Rye.
Antonio, voir Del Saz, Vital.
Aquasparta (Mathieu d'), 274.
Archange, réc. du dioc. de Nantes, 291.
—, voir Calatafimi, Pembroke.
Arezzo (bx Raynier d'), 125.
Arnaud, voir Auger, Foligno, Pila.
Arsène, voir Paris.
Astre (Guillaume), 280.
Assise (bx Gilles d'), 124.
Audiol, voir Guillien.
Audouin (Hyacinthe-Guillaume), 38.
Auger (Arnaud), 524.
Augicourt (Anne d'), clar., 399.
Auleo (Bartholome), 448.
Autruy (Jacques d'), 100.
Autun (Désiré d'), cap., 287.
Auxerre (Alexis d'), 509.
Avannes (Philiberte d'), clar., 339, 400, 402.
Aymonde, voir Esperey.

B

B., voir Macé.
Bacon (Roger), 84, 87, 122, 274, 287, 288, 543.
Baerdemakere (Gilles De), 137.
Bagnoys (Catherine de), annonc., 451.
Baisse (de), clar., 386.
Balay (Jeanne-Louise-Marguerite de), clar., 387.
— (Jeanne-Thérèse de), clar. 387.
— (Louise de), clar., 387.
— (Ursule de), clar., 389.
Balay-Marigna (Gabrielle de), clar., 387.
— (Henriette-Gabrielle de), clar., 387.
Balna (Jean), conv., 242, 253.
Baltasar, voir Alarcòn.
Barat, conv., 234.
Barbe, voir Cul, Hanus, Mollans, Ugny.
Barthélemy, voir Auleo, Desvoisins, Pise.
Bartholé, voir Bartolo.
Bartholome, voir Aules.
Bartolo (bx), 124.
Basile, 499.
—, voir Lionnet.
Batorel (Jean), 46.
Bazin I (René), 38, 43, 45, 48.
Bazin II (R.), 48, 57, 58.
Béatrix, voir La Baume, Poligny, Precipiano.
Beaune (Jean-François de), cap., 287.
Beaurepaire (Colette de), clar., 386.
— (Marie de), clar., 387.
— (Marie-Françoise de), clar., 387.
Belin (Bonaventure), clar., 399.
Bellintani (Mathias), cap., 422.
Belot-Villette (Jeanne-Marguerite de), clar., 386, 387.
Belot d'Orsans (Gabrielle de), clar., 398.
Bentivole, voir Bentivoglio.
Bentivoglio (A.), 124.
Benvenuto, voir Gubbio.
Bépierre (Claudine), clar., 191.
Béranger, voir Guanechs.
Bereur-Choisey (Antoinette-Gabrielle de), clar., 387.
Bernard, 38, 47, 54.
—, voir Besse, Délicieux, Offida, Roig.
Bernardin, voir Sahagun, Sienne.
Bernardino, voir Laredo.
Bernay (Madeleine de), clar., 388.
Bertrand, voir La Tour, Le Tort.
Besse (Bernard de), 276.
— (Lucrèce de), clar., 386.
Besson, conv., 205, 234, 235.

Digitized by Google

Biedma (Manuel), 110.
Bienvenu, voir Benvenuto.
Biron (Audiol Guillien, dit). conv.. 241.
Bisignano (bx Humble de), 125.
Bitetto, voir Jadera.
Blistersvick (Bonaventure de),clar., 399.
Bohéme (bse Agnés de), clar., 89, 131, 413,
— (Nicolas de), 414.
Boise-d'Aimonville (Anne-Barbe de), clar., 387.
— (Marguerite-Nicole de), clar., 387.
Boîteux, 295.
Bonaventure (saint), 92-96, 97, 104, 123, 131, 210, 214, 219, 222-224, 226, 228, 230, 244, 251, 257, 270, 273, 274, 285, 289, 290, 304, 307, 308, 316, 319, 324, 327, 334, 335, 349, 351-356, 418, 420, 432, 447, 459, 460, 472-479, 526, 530, 540, 541, 542.
Bonaventure, voir Belin, Blistervick, Germigney, Suteves.
Boncompain (Jeannette), clar., 201.
Bonhomme (Adrien), conv., 220, 236, 315.
Boni, voir Bentivoglio.
Boniface, voir Cèva.
Bonis, voir Bentivoglio.
Bonne, voir La B.
Bontemps (Guyette), clar., 391.
Bonvalot (Étiennette), clar., 201.
Bossaert (Fulgence), cap., 136.
Boujailles (Guyette de), clar., 393, 398.
Boule (J.-C.), 210, 214.
Boulier (Martial), 101.
Bourdemare (François de), cap. 377, 382.
Bourdet (François-René), 55.
Bourgade (Joseph), conv., 241, 253, 254.
Bournot (Célestine), clar., 201, 202.
Boutechoux (Suzanne de), clar., 387.
Brancion (Jeanne de), clar., 387.
— (Marguerite de), clar., 387.
— (Denise-Philippe de), clar., 387.
Brognard (Pernette), clar., 391.
Brulefer (Étienne), 105.
Burgh (Albert), 543.
Burté (Jean-François), conv., 241.
Bustamente (François de). 438.
Byans (Anne de), clar., 399.
— (Anne-Claude de), clar., 399.

C.

Caignart (Louis-Philippe), 494, 499, 500.
— (Nicolas), 494.
Calafata (bse Eustochie), clar., 125.
Calatafimi (bx Archange de), 125.
Calvi, voir Maltei de C.
Camus (Étiennette de), clar., 195.
Cantalice (saint Félix de), cap., 126.
Cantineau de Commacre (Adélaïde-Charlotte), clar., 389.
Capistran (saint Jean de), 129, 545.
Caracciolo (Laurent), 273.
Carceto (Jacques de), 280.
Casal (Guillaume de), 504, 507.
— (Hubertin de), 27, 33, 34, 365, 368, 374, 423, 443, 462, 464, 511, 512, 542.
Cassien, voir Nantes.
Castris (Raymond de), 524.
Cathani, voir Cattaneo.
Cathelan, martyr, 505.
Catherine, voir Bagnoys, La Rochelle, Scye.
Cattaneo (Pierre), 422, 517.
Cattaro (Vita), 135.
Celano (bx Thomas de), 418, 420, 421, 423, 457, 465, 469, 476, 479.
Célestine, voir Bournot.
Césène (Michel de), 129, 277, 278, 463.
Ceva (Boniface de), 101, 102, 103.
Chalmette, conv., 235.
Champagne (Anne-Élisabeth de), clar., 387.
— (Marguerite de), clar., 387.
Champigny (Honoré de), cap., 282.
Chanoine, voir Le C.
Chapuzot (Claude), conv., 242.
Charbonnier (Jean), conv., 242.
Charles, voir Douchet, Franchet de Rans.
Charlotte, voir Dagay.
Charmolue, 495.
Charpentier (F.), 51.

Digitized by Google

Chartier (Raoul), 100.
Chassey (Claudine de), clar., 392.
Chateauvert, voir Cointet.
Chauveau (Marie), T. O., 55.
Chauvin (And.), 40, 44, 48, 49, 59.
Chenereux (Marie de), clar., 402.
Cheveney (Jean de). 523, 524.
Cicco, voir Pesaro.
Ciel des Magny (Françoise de), clar., 402.
Cirer (Pierre), 524.
Cisneros, voir Ximenez.
Claire (Sainte), 88-90, 91, 131, 211, 212, 268, 290, 420-422, 430, 462, 525, 526, 530, 532, 533, 535, 536.
—, voir Colbert, Froissard-Broissia, Pequignot, Pouhat-de-Tallans, Puget.
Clareno (Ange de), 423, 443, 462.
Claude, voir Chapuzot, Du Roux de Sigy, Lacombe, Lallemand, Lambray, Romans, Ronchaux, Vesoul.
Claudine, voir Bépierre, Chassey, Poligny, Rigaud du Tilleret.
Clebzatel (Marie-Élisabeth de), clar., 390, 395.
— (Marie-Jeanne de), clar., 390, 395.
Clément XIV, conv., 204, 227, 286.
Cléron (Anne de), clar., 391.
— (Jeannette de), clar., 391.
Clerval (Marie de), clar., 201.
Cointet de Chateauvert (Madeleine de), clar., 396, 398.
Colbert (Agnès), clar., 551.
— (Claire), clar., 550-551.
Colette (sainte), 187, 201, 284, 504.
—, clar., 201.
—, voir Beaurepaire.
Colonna (bse Marguerite), clar., 125.
Commacre, voir Cantineau.
Cora, voir Cori.
Corbeil (Joachim de), 509.
Corbisier, voir Jacques.
Cordon (René), 38.
Cordon de Kersivilly (François), T. O., 43.
Cori (bx Thomas de), 124.
Cornac (Raoul de), 443.
Cornibus (Pierre *de*), 455.
Cornute (J.), 42.
Cortone (Élie de), 131, 151, 447.
Cosme, voir São-Domião.
Courtot, 496, 499, 500, 501.
Courvoisier (Marie-Christine), clar., 201.
Cracovie (bse Salomé de), clar., 125,
Crosey (Thérèse-Colette de), clar., 201.
Crouzet, voir Lacombe.
Cul (Antoine de), clar., 399, 402.
— (Barbe de), clar., 399.

D.

Da Piedade (Manuel), 377, 382.
Dagay (Charlotte-Ferdinande), clar., 387.
— (Jeanne-Françoise), clar., 387.
— (Marguerite-Françoise), clar., 387.
Dalmau, voir Rexach.
Daniel, voir Frey.
Darcy, conv., 235, 235.
Del Saz (Antonio), 448, 449.
Delanou (Louis), 54.
Deleau (Nicolas), conv., 242.
Delfini (Gilles), 101, 129.
Délicieux (Bernard), 129, 280.
Delphine (bse), T. O., 126.
Denis, 53, 58.
—, conv., 234.
Denise-Philippe, voir Brancion.
Désiré, voir Autun.
Des Portes, clar., 496, 501.
Desvoisins (Barthélemy), conv., 242.
Dez-Torrents (Geraldo), 524.
Didace, voir Diego.
Diego-José (bx), cap., 124.
Discalcéat, voir Jean D.
Doguet (Françoise), dite Kerlosquet, T. O., 56.
Dolbeau, réc., 111.
Domenech (Raymond), 525.
Dominique-Charlotte, voir Hénin.
Dorothée, voir Fussey.
Douchet (Charles), conv., 241.
Drouallen (Jacques), 44.
Dubois, 215, 236.
Du Four (Vidal), 280-281.
Duhan, 287.
Dujardin (François-Géry), conv., 241, 252, 253, 254.
Duns Scot (Jean), 74, 103-106, 122, 127, 128, 132, 134, 136, 272-274, 285-288, 334, 445, 541, 542.

Digitized by Google

Du Pasquier (Henriette), clar., 389.
— (Marie), clar., 389.
Du Petitbois (Françoise), clar., 201.
Durand (Marie-Xavier), clar., 201.
Du Roux de Sigy (Claude), clar., 387.
— (Louise), clar., 387.

E.

Eccleston (Thomas d'), 434.
Écrivain, voir Jean L'É.
Egide, voir Gilles.
Élie, voir Cortone.
Elisabeth, voir Hongrie, La Bonne, Perrot.
Elzéar (saint), T. O., 530.
Émée, voir Franey.
Emskerque (Anne-Antoine d'), clar., 391.
Erfurt (Thomas d'), 273.
Escoraille (Anne d'), clar., 387.
Esperey (Aymonde d'), clar., 201, 202.
Étienne (Pierre), 57.
—, voir Brulefer, Maunoir, Noël, Pillet, Richard.
Étiennette, voir Bonvalot, Camus.
Eudes, voir Rigaud.
Eugenio, voir Sortino.
Euloge, voir Schneider.
Eustochie, voir Calafata, Messine.
Évans (Marguerite-Nicole d'), clar., 387.
Évreux (Yves d'), cap., 376-7.
Évry, 499.
Exemeno (Jean), 523.
Eximeniç (François), 523.

F.

F., voir Charpentier, La Chenais, Lair.
Fabri (Amblard), 524
Fabriano (bx François Vanimbeni de), 125.
— (bx Jean-Baptiste de), 125.
Faenza (bx Névolon de), T.-O., 124.
Fagé (Mlle), T. O., 56.
Falerone, (Pelegrin de), 126.
Fallerans, voir Moroux.
Farinier (Guillaume), 442.
Faventia, voir Faenza.
Faucogney (Jeanne de), clar., 402.
Faversham (Aimon de) 527-529.
Felipe, voir Luyando.
Félix, voir Cantalice, Meda, Nicosie.
Ferriol (Guillaume), 525.
Filion, Fillon (François), conv., 206, 207, 242.
Flaud (Laurent), 42.
Florence (Mariano de), 131.
— (bx Thomas de), 125.
Florent, voir Leyde.
Floreta (Jacques), 523.
Fodéré (Jacques), 100, 101, 443, 453-455.
Foligno (bse Angèle de), T. O., 21-34, 287, 361-375, 445, 480-492, 509-513.
— (Arnaud de), 23-31, 34, 481-484, 491.
Fonte (Jean de), 280.
Forget, 52.
Forléon (Guillaume), 105, 106.
Fortuné, cap. du dioc. de Nantes, 291.
Four, voir Du Four.
Fournier (Jean), 40.
Fourré, 496.
Franchet de Rans (Charles-Gabrielle de), clar., 398.
Francisco, voir Alvarez de Villanueva, Izquierdo, San-José.
François, cap. du dioc. de Nantes, 291.
—, voir Bourdemare, Bourdet, Bustamente, Cordon, Dujardin, Eximeniç, Fabriano, Filion, Fillon, Gonzague, Le Direur, Ossuna, Pesaro, Salvens, Villoing.
Françoise, voir Ciel des Magny, Doguet, Du Petitbois, Guyart, Montrichard, Pellan, Poligny, Portier-Frolois.
Franey (Émée de), clar., 387.
Franquemont (Marguerite de), clar., 402.
Fredel (Pierre), dit Félix, 39.
Frey (Daniel), conv., 109.
Froissard-Broissia (Claire-Marguerite de), clar., 387.
Fulgence, voir Bossaert.
Fussey (Dorothée de), clar., 387.

Digitized by Google

G.

Gabriel, voir Sagard.
Gabriel-Ange, cap. du dioc. de Nantes, 291.
Gabriel-Maria (bx), 449, 450.
Gabrielle, voir Balay-Marigna, Belot d'Orsans, Mouchet-Battefort, Pra, Rochechouart, Sivers.
Gallego (Pierre), 425-427.
Galles (Jean de), 304-306.
Galmer (Adrien), 258.
Gasparine, voir Amagney.
Gauthier, voir Viesly.
Genièvre, 272.
Geraldo, voir Dez-Torrents.
Gérard, voir Mecateo.
Gérarde, voir Moroux de Falletans.
Germain, 227.
Germaine, voir Grammont.
Germigney (Bonaventure-Hyacinthe de), clar., 387.
— (Jeanne-Claudine de), clar., 387.
Giacomino, voir Vérone.
Gilbert, voir Nicole.
Giles (Tadeo), 110.
Gilles, voir Assise, Baerdemakere, Delfini.
Girgenti (bx Mathieu de), 125.
Glapion (Jean), 519, 520.
Glassberger (Nicolas), 136, 411-417.
Gonzague (François de), 128.
Gonzalez, voir Agueros.
Gonzalve, voir Valboa.
Grammont (Anne de), clar., 201.
— (Germaine de), clar., 396, 398.
Granges (Antoinette de), clar., 292.
Grégoire, min. prov. de France, 152.
—, espagnol, 524.
Grivel (Anne-Claude de), clar., 387.
— (Jeanne-Élisabeth de), clar., 387.
Guanechs (Béranger des), 524.
Gubbio (bx Benvenuto de), 124-125.
Guillaume, 142.
—, voir Astre, Casal, Farinier, Ferriol, Forléon, Josseaume, La Croix, Ockam, Rochafort, *Vicecomitis*, Warron.
Guillemette, voir La Baume.
Guillerville (de), 495.
Guillien (Audiol), dit Biron, conv., 241, 253.
Guiral, voir Ot.
Guise (Jacques de), 142, 145, 146, 148, 151, 154, 156, 157, 160, 161, 163, 176.
Guyart (Françoise), annonc., 449.
Guyette, voir Bontemps, Boujailles.
Guyot de Mancenans (Marie-Élisabeth de), clar., 402.

H.

Halès (Alexandre de), 104, 273, 274, 334, 526.
Haisne (Martin-Joseph d'), conv., 234, 241.
Hanus (Barbe), clar., 194.
Harphius (Henri), 134.
Hélène, voir Montrichard, Visemal.
Helvis, voir Ray.
Hély (Noël), 54.
Hénin (Dominique-Charlotte d'), clar., 387.
Henri, voir Harphius, Saxe.
Henriette, voir Balay-Marigna, Du Pasquier.
Hicky (Jean-Baptiste), conv., 242.
Hillin (Antoine), 50.
Hongrie (sainte Élisabeth de), T.O., 205, 275, 276, 293, 403-410, 513-515, 530-532.
Honoré, voir Champigny.
Horta, voir Huerta.
Hubertin, voir Casal.
Huerta (bx Salvador de), 124.
Huesca (Pierre de), 524.
Hugon (Jacques), 212, 220, 222, 224, 225, 453, 455.
Hugues, voir Oudotte.
— (Jacques), voir Hugon.
Humble, voir Bisignans.
Humiliane, Humilienne (bse), T. O., 124.
Huot d'Ambre (Thérèse), clar., 387.
Hyacinthe, voir Audouin, Mariscotti.
Hyspello, voir Spello.

I.

Isabeau, voir Scey.
Isabelle-Claire-Eugénie, T.O., 276.
Izquierdo (Francisco), 110.

Digitized by Google

J.

J., voir Cornute, Lotin, Potin.
Jacopo, 169.
Jacopone, voir Todi.
Jacques « le Corbisier », 150.
—, voir Autruy, *Carceto*, Drouallen, Floreta, Fodéré, Guise, Hugon, Hugues, Jadera, Le Sauvage, Marche, Rieux, Senyer, Stramicz, Xiva.
Jacquette, voir Le Cor, Reculot.
Jadera (bx Jacques de), 125.
Jamet, réc., 111.
Jamois (Michel), 57.
Jean Discalcéat (saint), 45, 51.
— « l'Écrivain », 150.
— « le Nattier », 145, 150.
—, voir Balna, Batorel, Capistran, Charbonnier, Cheveney, Exemeno, *Fonte*, Fournier, Galles, Lange, Le Chanoine, Le Chauve, Le Roux, Llobet, Lucas, Maltei de Calvi, Marbres, Marchand, Minio de Murovalle, Parme, Peckam, Peguera, Pérouse, Pierre, Reading, Roquetaillade, Sauvage, Thibaut, Tisserand, Tixerenderie, Vitrier.
Jean-Baptiste, voir Fabriano, Hicky.
Jean-Chrysostome, cap. du dioc. de Nantes, 291.
Jean-François, voir Beaune, Burté.
Jean-Gilles, voir Zamora.
Jeanne, T. O., à Quimper, 50.
—, voir Balay, Brancion, Cléron, Dagay, Faucogney, Germigney, Grivel, Lezet, Maillé, Malivers, Moustier, Poligny, Salivès, Signa, Toulongeon, Ugny, Valois, Voisey.
Jeanne-Marguerite, voir Belot-Villette.
Jeannette, voir Boncompain, Reucourt.
Jerónimo de Jésus, 129.
—, voir Jiménez.
Jiménez (Jeronimo), 110
Joachim, voir Corbeil.
Johanca, hongrois, 129.
Joseph, cap., du dioc. de Nantes, 291. — (Ils sont deux).
Joseph, voir Bourgade, Leclerc du Tremblay.
Josse, voir Materne.
Josseaume (Guillaume), 521.
Josselin voir Walhain.
Jouffroy (Marie de), clar., 392.
Journal (Marie-Célestine), clar., 201.

K

Kerlosquet, voir Doguet.
Kersivilly, voir Cordon.

L.

L., voir Trémic.
La Baume (Béatrix de), clar., 399.
— (Guillemette de), clar., 402.
La Bonne (bse Élisabeth), T.O., 126.
Labory, 262.
La Chenais (F.), 37.
Lacombe de Crouzet (Claude-Agrève), conv., 204, 206, 207, 239, 241.
Lacornillière, conv., 291.
La Croix (Guillaume de), 38.
Lair (J.), 48, 51, 52, 54.
Lallemand (Antoinette-Françoise de), clar., 389.
— (Claude-Henriette de), clar., 389.
— (Péronne de), clar., 387.
Lambrey (Claude de), clar., 390.
— (Claudine de), clar., 398.
La Moutonnière (de), clar., 386.
Lange (Jean), 99.
Laredo (Bernardino de), 98.
Larose (de), 58.
La Rochelle, voir Rochelle.
La Tour (Bertrand de), 276-278.
Laurent, voir Caracciolo, Flaud, Morel.
Lavernay (Marguerite de), clar., 387.
Le Baillif, réc., 111.
Le Caron, réc., 111.
Le Chanoine (Jean), 131.
Le Chauve (Jean), le même que Jean Maltei de Calvi.
Leclerc du Tremblay (Joseph), cap., 417, 508-509.
Le Cor (Jacquette), T.-O., 49.
Le Direur (François), 59.
Le Febvre d'Ormesson (Anne-Catherine), clar., 402.

Digitized by Google

Le Franc, 495-502.
Le Gleviat (Marguerite), T.-O., 41.
Legrand, 216, 236.
Lénoncourt (Anne de), clar., 387.
Léon (Frère), 423, 462-466, 469, 470, 474, 475.
Léonard, voir Port-Maurice.
Le Roulx (Jean-Charles), conv., 242.
Le Roux, 494.
Le Roy (Philippe), 213, 224.
Le Sauvage (Jacques), 144.
Le Tort (Bertrand), 45.
Leyde (Florent de), 128.
Lezet (Anne-Claude de), clar., 387.
Lezet (Jeanne de), clar., 392.
Liberat, voir Loro.
Llobet (Jean), 524.
Lionnet (Basile), réc., 291.
Lipnicz (bx Simon de), 125.
Loro (bx Libérat de), 125, 126.
Lorraine (bse Marguerite de), clar., 293-295, 518-521.
Lotin (J.), 42.
Louis (saint), roi de France, T.-O., 532, 536.
—, voir Anjou, Caignart, Delanou, Millot.
Louise, voir Balay, Pra, Roux de Sigy, Savoie.
Lucas (Jean), 47.
Lucchesi, Luchesius, voir Poggibonsi.
Lucie (bse), T.-O.-R., 294.
Lucrèce, voir Besse.
Lulle (bx Raymond), T. O., 523.
Lunellus (Vincent). min. gén., 108, 298.
Luquèze, voir Poggibonsi.
Luyando (Felipe), 110.

M.

M., voir Thébault.
Macé (B.), 39.
Madeleine, voir Bernay, Cointet.
Madrid (Alonso de), 98.
Magistri (Yves), 519.
Mahaut, voir Velle-le-Chatel.
Maillard (Olivier), 99, 100, 102, 105, 106, 271, 301, 520.
Maillé, (bse Jeanne de), 126.
Maigret (Anne-Françoise de), clar., 395, 398.
Mairot de Mutigney (Marie-Philippe de), clar., 387.
Majeune, conv., 291.
Malachias, voir Tschamser.
Malivers (Jeannne), clar., 387.
Maltei de Calvi (Jean), 108, 298.
Manthon (Marguerite de). clar., 387.
Mancenans, voir Guyot.
Mantoue (bse Paule de), clar., 125.
Manuel, voir Biedma da Piedade.
Marbres (Jean), 132.
March (Pierre), 523.
Marchand (Jean), 99.
Marche (saint Jacques de la), 130.
Mareria, Mareri (Philippe), p. 125.
Marguerite, voir Andélot, Boise d'Aimonville, Brancion, Champagne, Colonna, Dagay, Evans, Franquemont, Lavernay, Le Gleviat, Lorraine, Manthon, Meria, Poligny, Precipiano.
Mariano, voir Florence.
Marie, voir Beaurepaire, Chauveau, Chenereux, Clebzatel, Clerval, Courvoisier, Du Pasquier, Durand, Guyot, Jouffroy, Journal, Mairot de Mutigney, Mouchet-Battefort, Petit-Devoise, Toller, Toulongeon, Tricornot du Trembloy.
Marini (Pierre), 523.
Mariscotti (sainte Hyacinthe), T.O. R., 125.
Marsh (Adam), 91.
Marsciano (bse Angéline de), T.O.R., 125.
Martial, voir Boulier.
Martin (Alphonse), 425.
—, voir Valence.
Martin-Joseph, voir Haisne.
Massol (de), clar., 396.
Mateo, voir Mendez.
Materen (Josse de), 145, 146.
Mathia, voir Nazzarei.
Mathias, voir Bellintani.
Mathieu, voir Aquasparta, Girgenti.
Mathurin, voir Trillard.
Mauduit (Antoine), 49.
Maunoir (Étienne), 49.
Mecateo (bx Gérard de Villemagna), 126.

Digitized by Google

MEDA (bse Félix), de Milan, clar., 125.
MENDEZ (Mateo), 110.
MENDIETA, 436, 437, 438.
MENENOT (Paul), 55.
MENEUST, 38, 58.
MENOT (Michel), 271, 301-350.
MERIA (Marguerite de), clar., 387.
MESSINE (bse Eustochie de), clar., 126.
MICHEL, voir CÉSÈNE, JAMOIS, MENOT.
MICHELINE (bse), T.-O., 126.
MIDDLETOWN (Richard de), 273.
MILAN, voir MEDA.
MILLOT (Louis), conv., 234, 235, 241.
MINIO DE MUROVALLE (Jean), 361-364, 366, 374.
MOINNERYE (R.), 44, 47, 51, 53, 55, 56, 59.
MOLLANS (Barbe-Louise de), clar., 387.
MOLLIANO (Pierre de), 125.
MONNIER (Anne-Gabrielle de), clar., 402.
MONS (Piat de), cap., 134.
MONTECCHIO (bx Timothée de), 125.
MONTEGRANARO (bx Séraphin de), 125.
MONTRICHARD (Antoinette-Suzanne de), clar., 387.
— (Françoise-Prospère de), clar., 392.
— (Hélène de), clar., 386, 387, 396, 398.
— (Nicole-Charlotte de), clar., 396, 398.
— (Salomé de), clar., 391.
MOREL (Laurent), conv., 395.
MOROUX DE FALLETANS (Gérarde), clar., 391.
MOUCHET-BATTEFORT (Gabrielle-Hyacinthe de), clar., 387.
— (Marie-Françoise de), clar., 387.
MOUSTIER (Anne de), clar., 386.
— (Jeanne-Gabrielle de), clar., 387.
— (Suzanne de), clar., 385.
MUROVALLE, voir MINIO.
MUTIGNEY, voir MAIROT.

N.

NANTES (bx Cassien de), cap. 125.
NATTIER, voir JEAN « LE N. ».
NAZZAREI (bse Mathia), clar., 125.
NÉVOLON, voir FAENZA.
NICOLAS IV, O.-M., 135, 211, 429, 433, 434.
NICOLAS, voir ACOSTA, BOHÊME, CAIGNART, GLASSBERGER, PAPINI, QUILLIC, ROMEU, *Tavileis*, VIEIL.
NICOLE (Gilbert), 102.
NICOSIE (bx Félix de), cap. 124.
NICOSSE, voir NICOSIE.
NOËL (Étienne), 521.
—, voir HÉLY, TAILLEPIED.
NORBERT, cap. du dioc. de Nantes 291.

O.

OCKAM (Guillaume d'), 103-105, 122, 129, 274.
OFFIDA (Bernard d'), cap. 125.
OLIVI (Pierre de Jean), 277, 280, 288, 365, 443.
OLIVIER, voir MAILLARD.
OSSUNA (François d'), 97.
OT (Guiral), 277, 278-279.
OUDOTTE (Hugues), conv., 242.

P.

PACIFIQUE (bx), 143.
—, voir PROVINS, SAN SEVERINO.
PADOUE (saint Antoine de), 211, 418, 429-431, 530-531.
PALLARS (Roger de), 524.
PAPINI (Nicolas), conv., 296.
PARIS (Arsène de), cap. 378.
— (YVES de), cap., 271.
PARME (bx Jean de), 95, 365, 506, 526, 527, 529.
— Paul de), 449.
PASQUIER, voir DU P.
PASSERET, clar., 201, 202.
PATERNE, cap. du dioc. de Nantes, 291.
PAUL, voir MENENOT, PARME.
PAULE, voir MANTOUE.
PECKAM Jean), 122, 526.
PEGUERA (Jean), 522.
PELEGRIN, voir FALERONE.
PELLAN (Françoise), T. O., 40.
PELTIER, 39, 40, 42, 50, 52.
PEMBROKE (Archange de), cap., 376-381.

Digitized by Google

PEQUIGNOT (Claire-Gabrielle), clar., 201.
PÉRET, 495.
PERNETTE, voir BROGNARD.
PÉRONNE, voir LALLEMAND.
PÉROUSE (bx Jean de), 125.
PERROT (Elisabeth), clar., 194.
PESARO (bx François de), T. O., 124.
PETIT-DEVOIZE (Julienne), Mère Aimée de Jésus, clar., 290.
— (Marie-Françoise), Mère Marie-Claire), clar., 290.
PETITBOIS, voir DU P.
PETREMANO D'AMONDANS (Thérèse-Charlotte), clar., 402.
PEYRON, 107.
PHILIBERTE, voir AVANNES.
PHILIPPE, voir LEROY, MARERI.
PIAT, voir MONS.
PIEDADE, voir DA P.
PIERRE, martyr en 1321, 505.
— (Jean), 100.
—, voir ALCANTARA, AMY, CATTANEO, CIRER, *Cornibus*, ÉTIENNE, FREDEL, GALLEGO, HUESCA, MARCH, MARINI, MOLLIANO, OLIVI, QUESNOT, SASSOFERRATO, SOLAU, *Trabibus*.
PILA (Arnaud ça —), 524.
PILLET (Étienne), 105.
PINOCHET, 107.
PISAURO, voir PESARO.
PISE (Albert de), 143.
— (Ange de), 143.
— (Barthélemy), 422.
POGGIBONSI (bx Lucchesi de), 124, 126.
POIRIER (Y.), 38, 41, 42, 47, 48, 52-55, 57.
POLIGNY (Antoinette de), clar., 386, 387.
— (Béatrix de) clar., 391.
— (Claudine-Simone de), clar., 387.
— (Françoise-Gasparine de), clar., 387.
— (Jeanne de), clar., 391, 396, 398.
— (Marguerite de), clar., 387
POLITIO, voir RHINI.
POLIUS, réc.. 285.
PONCE (Alonso), 437.
PORT-MAURICE (saint Léonard de), 131.
PORTES, voir Des P.
PORTIER (Alaïs de), clar., 391.
PORTIER-FROLOIS (Françoise de), clar,, 390.
POTIN (J.), 49, 56, 58.
POUHAT DE TALLANS (Claire-Chérubine), clar., 201.
PRA (Gabrielle de), clar., 386.
— (Louise-Gabrielle de), clar., 387.
— (Louise-Gasparine de), clar., 387.
PRECIPIANO (Béatrice de), clar., 402.
— (Marguerite de), clar., 396, 398.
PRESSIA (les sœurs de), clar., 386.
PROVINS (Pacifique de), cap., 507-509.
PUGET (Claire), clar., 281.

Q.

QUESNOT (Pierre-François), conv., 242.
QUILLIÇ (Nicolas), 523.

R.

R., voir Monnerye.
RABELAIS (François), 72-88, 281-283, 442.
RADEGONDE, voir AIGEVILLE.
RAIGECOURT (Anne-Françoise de), clar., 387.
RANS, voir FRANCHET.
RAOUL, voir CHARTIER, CORNAC.
RAY (Helvis de), clar., 402.
RAYMOND, voir *Castris*, DOMENECH, LULLE.
RAYNIER, voir AREZZO.
READING (Jean de), 286.
RECULOT (Jacquette de), clar., 391.
RENÉ, réc. du dioc. de Nantes, 291.
RENÉ, voir BAZIN, CORDON, TRÉMIC.
REUCOURT (Jeannette de), clar., 391.
REXACH (Dalmau de), 286.
RHINI DE POLITIO (François), 108.
RIBAULT, 45.
RICHARD, 40.
— (Étienne), 51.
—, voir MIDDLETOWN, 273.
RICHER (Fr.), 462.
RIEUX (Jacques), conv., 242.
RIGAUD (Eudes), 256.
RIGAUT DU TILLERET (Claudine-Antoinette de), clar., 402.
ROBERT, voir ANJOU.
ROBINEAU, 287.

Digitized by Google

Robineau aîné, 499.
— jeune, 499.
Roch, 216, 236.
Rochafort (Guillaume), 524.
Rochechouart (Gabrielle), dite de Sainte-Thérèse, annonc., 449-452.
Rochel (Melle), T. O., 57.
Rochelle (Anne de la), clar., 399.
— (Catherine de la), clar., 399, 402.
— (Thérèse de la), clar., 390.
Rochetaillée (Anne de), clar., 402.
Roger, voir Bacon, Pallars.
Roig (Bernard), 523.
Romans (Claude de), clar., 386.
Roneu (Nicolas), 524.
Ronchaux (Antoinette de) clar., 385.
— (Claude-Louise de), clar., 387, 399, 402.
Roquetaillade (Jean de), 442-444.
Rose, voir Viterbe.
Roux, voir Du R.
Rye (Antoinette de), clar., 201.

S.

Sachet, clar., 393.
Sagard (Gabriel), réc., 111.
Sahagun (Bernardin de), 436, 438.
Saint-Mauris (Anne de), clar., 399, 400, 402.
Salimbene, 506.
Salives (Jeanne de), clar., 386.
Salomé, voir Cracovie, Montrichard.
Salvador, Salvator, voir Huerta.
Salvens (François), 45.
Sanctès, voir Urbino.
San-José (Francisco), 110.
San Severino, (saint Pacifique de), 125.
Sante, voir Urbino.
São Damião, (Cosme de), 377, 382.
Sassoferrato (bx Pierre de), 125.
Sauvage (Jean), 102.
Savoie (bse Louise de), clar., 124.
Saxe (Henri de), 129.
Saz, voir Del S.
Scey (Isabeau de), clar., 391, 396, 398.
Schneider (Euloge), 542.
Scye (Catherine de), clar., 402.
Senyer (Jacques), 524.
Séraphin, voir Montegranaro.
Séraphique, voir Ziegenhals.
Séverin, cap., du dioc. de Nantes, 291.
—, voir Sienne.
Sienne (saint Bernardin de), 96, 517, 518, 530, 538, 540, 544-550.
Signa (bse Jeanne de), T. O., 125.
Siméon, cap. du dioc. de Nantes, 291.
Simon, voir Lipnicz.
Sivers (Gabrielle de), clar., 387.
Sixte IV, O M., 286, 292.
Sixte Quint, conv., 285, 286.
Sobreviel (Augustin), 110.
Solau (Pierre-Joseph), conv., 242, 253.
Sortino (Eugenio da), cap., 133.
Spello (bx André de), 124.
Spolète (André de), 287.
— (Ange de), 524.
Stramicz, Strepa (bx Jacques de), 125.
Suteves (Bonaventure), clar., 201.
Suzanne, voir Boutechoux, Moustier.

T.

Tabary, 496.
Tadeo, voir Giles.
Taillepied (Noël), 256.
Tallans, voir Pouhat.
Tavileis (bx Nicolas), 126.
Tertre, voir Du T.
Tessier, 45.
Thébault (M.), 54.
Thérèse, voir Crosey, Huot d'Ambre, Rochelle, Pétremano d'Amondans, Vers-Vaudrey.
Thibault, 59.
Thibaut (Jean), 100.
Thomas, voir Celano, Cori, Eccleston, Erfurt, Florence.
Tilleret, voir Rigaud du T.
Timothée, voir Montecchio.
Tisserand (Jean), 100.
Tixerenderie (Jean de la), 536.
Todi (Jacopone de), 296, 423, 424.
Touller (Marie), O. M., 55.
Toulongeon (Jeanne-Bonaventure de), clar. 395.
— (Marie de), clar., 201, 202.
Trabibus (Pierre *de*), 288.
Trédern (de), 44.

Digitized by Google

Tremblay, voir Leclerc du T.
Trembloy, voir Tricornot du T.
Trémic (René de) 39, 40, 44.
— (L. de), 50, 55.
Tricornot du Trembloy (Marie) Charlotte de), clar., 402.
Trillard (Mathurin), conv. 242.
Trojan, 283.
Tschamser (Malachias), conv., 109.

U.

Ubertin, voir Hubertin.
Ugny (Barbe d'), clar., 386.
— (Jeanne-Baptiste d'), clar., 387.
Urbino (bx Sante d', 125.
Ursule, voir Balay.

V.

Valboa (Gonzalve de), 285.
Valence (Martin de), 436.
Valois (bse Jeanne de), annonc., 127, 440, 453.
Vanimbeni, voir Fabriano.
Varod (Angélique de), clar., 201.
Velcley (de), clar., 395.
Velle-le-Chatel (Mahaut de), clar., 187.
Venance, voir Fabriano.
Vendôme (B. Agathange de), cap., 128.
Verdienne (bse), 124.
Vérone (Giacomino de), 296.
Vers-Vaudrey (Thérèse-Antoinette de), clar., 387.
Vesoul (Claude de), clar., 402.
Vicecomitis (Guillaume), 280.
Vidal, voir Du Four.
Vieil (Nicolas), réc., 111.
Viesly (Gauthier de), 145.
Villamagna, voir Mecateo.
Villanueva, voir Alvarez.
Villoing (François), 285.
Vincent, voir Lunellus.
Viridiane, voir Verdienne.
Visemal (Anne-Claude de) clar., 387.
Visemal de la Sauge (Hélène de), clar., 399, 402.
Vita, voir Cattaro.
Vital (Antonio), 110.
Viterbe (sainte Rose de), T. O., 125.
Vitrier (Jean), 105, 106.
Voisey (Jeanne de), clar., 402.

W.

Walhain (Josselin de), 145.
Walron (Guillaume), 272.

X.

Ximenes de Cisneros (François), 519.
Xiva (Jacques de), 522.

Y.

Y., voir Poirier.
Yves (saint), T. O., 530, 537.
Yves, voir Paris, Evreux.

Z.

Zamora (Jean-Gilles), 125.
Ziegenhals (Séraphique de), cap., 135.

Digitized by Google

TABLE

DES NOMS DE COUVENTS

DES TROIS ORDRES DE SAINT-FRANÇOIS

FIGURANT DANS CE VOLUME

A.

Abbeville, 183, 220.
Aber-Vrac'h, 107, 108, 297.
Agen, 182.
Albanie francisc., 132.
Alençon, clar., 518, 519.
Alkmaar, 128, 137.
Allemagne (prov. de Haute-), voir Strasbourg.
Alsace, prov. réc., 128; custodie conv. d'), 109.
Alverne (l') en Toscane, 279, 365, 366.
Amiens, 135, 183; (clar.), 290.
Angers, 544-550.
Anges (Les), voir Aber Vrac'h.
Angoulême, 183.
Anjou, voir Madeleine (prov. de la).
Annonciades, 449-453.
Aquitaine, prov., 276, 277, 280, 442, 443, 504.
Aragon, prov., 523.
Arcentan, clar., 519; T. O. R., *ibid.*
Artois, voir Saint-André (prov. de).
Assise : Portioncule, 287; Rivotorto, 447; Saint-Damien, 268, 447, 525; Sacro Convento, 129, 277, 424, 425, 429, 466, 486-490, 504.
Aurillac, 442.
Autun, 536.
Auxonne, clar., 202.
Avesnes, 520.
Avignon, 277-279, 281, 443, 522, 524; clar., 504.

B.

Bailleul, cap. 136.
Barbezieux, 182.
Barcelone, 522, 524.
Bastida, en Espagne, 425.
Baumette (la), 519.
Beaune, 101, 455.
Beauvais, 493-503.
Bernay, T. O. R., 292.
Bernon, 107, 108.
Besançon, 99; clar., 186-202.
Blois, 100.
Bordeaux, 182.
Bourges, annonc., 449-452.
Bourgneuf, 44.
Bourgogne (prov. de), 103, 505.
Bretagne (prov. réc. de) 107-108.
Brive, 443.
Bruges, 136, 137, 143, 166, 518, 537; clar., 137; (T. O. R., rue des Baudets, 136; monast. de Sainte-Élisabeth, 136; rue du Saint-Esprit, 136.

C.

Cahors, 279, 443.
Cambrai, 143.
Canada, groupement français, 111.
Canterbury, 115, 434-435.

Digitized by Google

Castille (prov. de), 425.
Castres, 443.
Césembre, 107, 108.
Champigny-sur-Vendée T. O. R., 292.
Chartres, 183.
Château-Gontier, T. O. R., 292, 295, 519.
Château-Salins, T. O. R., 294, 296.
Châtellerault, 184.
Châtillon, 101.
Clémentine, prov. conv., ou de Saint-Joseph, 109.
Clermont Ferrand, 134.
Courtrai, cap., 136.
Couvin, réc., 453.
Colétans (Frères Mineurs), 101.
Colmar, 285.
Cologne, 273, 285.
Condom, 181, 182; clar., 181, 182.
Cuburien, 107, 108.

D.

Dieuze, T. O. R., 293, 296.
Dijon, 536.
Dinan, 44, 105; clar., 290.
Donzenac, 443.
Dumfries (Écosse), 272.
Dunkerque, custodie cap , 136.

F.

Famagouste, en Chypre, 69.
Figeac, 276, 277, 442, 443.
Flandre, prov. obs., 136; prov. cap., 138.
Flèche (La), 519.
Foligno, 488.
Fontenay-le-Comte, 282, 283, 442.
France (province de), 103, 152, 520.
— (vicairie obs. dans la prov. de), 292, 293.
France-Parisienne (prov. obs de), 136, 295, 520.

G.

Gand, 143, 145, 520.
Gènes, 366; prov., 505.
Gray, 102.
Guatemala, prov. francisc., 448.

H.

Hagueneau, conv., 109.
Hesdin, 107.

I.

Ile-Verte (l'), 107, 108.

L.

Landerneau, 107, 108.
Laval, T. O. R., 292.
Lectoure, 181; clar., 181.
Lesneven, 107, 108.
Lesparre, 181.
Libourne, 182.
Liebfrauenberg, conv., 109.
Ligurie, T. O., 130.
Lille, prov. cap., 136.
Limoges, 443.
Lorient, 107.
Lons-le-Saulnier, clar., 187, 385-388, 395.
Lourcine, clar. de Paris, (au quartier de), 107.
Lunéville, T. O. R., 294-296.
Lyon, Grand-Couvent, 101-185, 214.

M.

Madeleine d'Anjou (prov. réc. de La), 108, 291.
Majorque, 523.
Malines, 106.
Marmande, 182.
Marseille, 279, 280; clar., 504.
Martel, 443.
Mayence, 105.
Metz, 105.
Meulan, annonc., 449.
Migette, clar., 388-398.
Milan, 484, 485; clar. de Saint-Apollinaire de), 130.
Mirebeau, 521.
Montargis, réc., 111.
Montcuq, 443.
Montigny, clar., 187, 395, 388-402.
Montpellier, 280, 504.; clar., 524.
Mortagne, T. O. R., 292, 295, 519.
Munich, 544.

N.

Nancy, 519; T. O. R., 294-296.
Nantes, réc., 291.
Naples, 523.
Narbonne, 529.
Nérac, 182.
Neufchâteau, 102,
Nogaro, 181.

Digitized by Google

O.

Ocopa, voir Santa Rosa.
Olonne, 285.
Oloron, 181.
Ormes, T. O. R., 292, 293, 295.
Orthez, 181.
Oxford, 272, 287.

P.

Paris, Grand Couvent, 44, 99, 100, 101, 105, 108, 146, 183, 203-255, 272, 273, 276-279, 454, 452, 496, 505, 523-525, 530; capucins du couv. de Saint-Honoré, 377; prov. cap., 378; clar. de l'Ave-Maria, 100, 102, 519; récollettes de l'Immaculée-Conception, 209.
Penne, 443.
Pérou, prov. francisc., 110.
Perpignan, 278, 523, 524.
Pise, 285.
Poitiers, 183.
Pons, 182.
Pontivy, 108, 108.
Pontoise, 102, 256-262, 537.
Provence, prov., 504.
Puy (Le), 429.

Q.

Québec, réc. 440, 441.
Quimper, 35-59.

R.

Reims, clar., 550-551.
Rennes, 537.
Réole (La), 182.
Rieux, 443.
Robinières (Les), 285.
Romans, 505, 507.
Rome, Frères Mineurs d'Aracoeli, 128, 184; couv. des Douze-Apôtres, 128; Frères Mineurs des Santi-Quaranta, 128.
Roquebrussanne (La), 262-264.
Rouen, 102.
Roufach, 284.
Rougemont, 101.

S.

Saint-André, prov., 128.
Saint-Antoine en Artois, prov. réc., 128.
Saint-Antonin, 443.
Saint-Brieuc, 187, 108.
Saint-Denis, prov. des réc., 111, 291, 440.
Saint-Émilion, 182.
Saint-Jean-d'Angély, 184.
Saint-Jérôme, 519.
Saint-Joseph, prov. conv., 109.
Saint-Junien, 443.
Saint-Maixent, 184.
Saint-Malo, 108.
Saint-Martin-de-Teillay, 285.
Saint-Omer, 105; T. O. R., 292, 294, 295.
Saint-Quentin, 142.
Saint-Yves, prov. réc. de Bretagne, 108.
Sainte-Marie-au-Chêne, conv., 109. Comme Liebfrauenberg.
Saintes, 183, 224.
Santa-Rosa da Ocopa, 110.
Santo-Antonio, prov. cap., 382.
Sarrebourg, conv., 109.
Sélestat, 285.
Senlis, 183.
Séville, cap., 15.
Sienne, 166.
Strasbourg, 285; prov., 130; prov. conv., 109.

T.

Tanlay, 212, 215, 454, 455.
Tarbes, 181.
Tartarie Aquilonaire, vicairie, 129.
Terni, 129.
Thann, conv., 109.
Tolède, Fr. Min. de Saint-Jean-des-Rois, 12, 13; clar., 6; Franciscaines de San Juan de la Penitencia, 6.
Tongres, trois établissements du T. O. R., 287.
Toul, 102.
Toulouse, 276, 278-281, 443, 444, 504, 522-525, 536.
Touraine, prov., 103, 108, 521.
Touraine-Pictavienne, prov. obs., 285.
Tours, 183.

Digitized by Google

Tréguier 107, 108.
Trèves, Saint-Nicolas, T. O. R., 293, 294.
Troyes, 101.

V.

Valence, 504-507.
Valenciennes, 141-177.
Valladolid, 108.
Vannes, 44.
Vannes, hospice de Bernon, 108.
Vendôme, 183.
Vézelay, 287.
Vienne, 101.
Villefranche-de-Beaujolais, 101, 442, 443.

Y.

Ypres, 102; cap., 136.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

ACHILLE LÉON (P.). A propos de la Résidence des Récollets à Nantes. 291
ARRIVOT (M.-L.), voir LEMAÎTRE.
BURKITT (F. C.). La Légende de Pérouse et le ms, 1/73 de Saint-Isidore. 457
CANDIDE (le P.). Un Autographe du P. Pacifique de Provins, Capucin. 507
CRICK (Lucien). Culte de sainte Élisabeth de Hongrie en Belgique.. 403
CRICK-KUNTZIGER (M.). Une Statue de sainte Élisabeth de Hongrie aux Musées royaux du Cinquantenaire à Bruxelles..... 513
DAINVILLE (M. de). Statue de sainte Anne, provenant du couvent des Cordeliers de la Roquebrussanne..... 262
DORNIER (A.). Sources de l'histoire franciscaine en Franche-Comté. Analyse sommaire des documents tirés des fonds monastiques de la province et conservés aux archives du Doubs :
I. Clarisses de Besançon..... 186
II. Clarisses de Lons-le-Saunier..... 385
III. Clarisses de Migette..... 388
IV. Clarisses de Montigny-les-Vesoul..... 398
ENLART (Camille). La Date de la salle haute du Cénacle. Réponse au R. P. Vincent..... 60
FERRÉ (M.-J.). Les Œuvres d'Angèle de Foligno. Histoire du manuscrit d'Assise..... 480
— Les principales dates de la vie d'Angèle de Foligno..... 21
— Une Lettre d'Angèle de Foligno..... 361 et 509
GILSON (Étienne). A propos de saint Bonaventure et l'iconographie de la Passion..... 289
— A propos de Rabelais franciscain..... 113
— L'Interprétation traditionnelle des Stigmates..... 467
— Michel Menot et la technique du sermon médiéval..... 301
— Note pour l'explication de quelques raisonnements scripturaires usités au moyen âge..... 350
— Notes médiévales au Tiers Livre de Pantagruel..... 72
GUINARD (Paul). Saint François dans l'œuvre de Greco..... 1
LE GENTIL (Georges). Document inédit sur la seconde expédition des Capucins au Maranhao..... 376
LEMAÎTRE (Henri). Médaillon sur chêne de l'Eminence Grise..... 417
LEMAÎTRE (Henri). A propos du P. Jacques Hugon..... 453
— et M.-L. ARRIVOT. Le Trésor du Grand Couvent des Cordeliers à Paris..... 203
LETONNELIER (Gaston). Association de la ville de Valence à l'ordre de Saint-François 1437..... 504
LITTLE (A. G.). Aumônes faites par Édouard Ier aux Frères Mendiants en Guyenne en 1209..... 178

Digitized by Google

Pages.

SERBAT (Louis). L'Église des Frères Mineurs à Valenciennes..... 141
SESSEVALLE (François de). Le Cœur du roi René d'Anjou aux Cordeliers d'Angers..... 544
— Le Parlement au couvent des Cordeliers de Pontoise en 1720..... 256
SETON (Walter). Nicolas Glassberger et sa chronique de Bohême.... 411
— The oldest text of the benediction of saint Clare of Assisi.... 88
VINOT-PRÉFONTAINE (Jean). Un Épisode d'histoire gallicane. Le chapitre provincial des Cordeliers de Beauvais en 1687..... 493
WAQUET (H.). Nécrologe des Cordeliers de Quimper (1681-1787)... 35

COMPTES RENDUS

ANDRIEU (Michel). Immixtio et consecratio. La consécration par contact dans les documents liturgiques du moyen-âge (H. Lemaître)..... 525
— Le Missel de la chapelle papale à la fin du XIIIe siècle. (H.-L.). 429
BEAUFRETON (Maurice). Saint François d'Assise (É. Gilson)..... 418
BENEDICT (François), voir BERNARDIN.
BERNARDIN DE SIENNE (saint). Enseignements et apologues, trad. par Fr. Benedict..... 96
BITTREMIEUX (Chan.). L'Institution des sacrements, d'après s. Bonaventure (Fr. de Sessevalle)..... 95
BONTEMPELLI (Massimo). S. Bernardino da Siena (A. Masseron)..... 517
BRACALONI (P. Leone). L'Arte francescana nella vita e nella storia di sette cento anni (M. Beaufreton)..... 268
BRAUNER (Abbé J.). Le P. Daniel Frey, Cordelier de Haguenau (Fr. de S.)..... 109
BROUSSE (abbé R.), voir Cuthbert.
BURKITT (F.C.). « Scripta Leonis » and « Speculum perfectionis » (M.B.) 423
CALLAEY (P. Frédégand). L'Infiltration des idées franciscaines spirituelles chez les Frères Mineurs Capucins au XVIe siècle (M. B.).... 422
CHAMPRIS (Gaillard de). Mgr de Montmorency-Laval, premier évêque de la Nouvelle-France (H. L.)..... 439
CLÈRE (Abbé H.). Le chef de sainte Élisabeth de Hongrie, duchesse de Thuringe, à l'archevêché de Besançon (H. L.)..... 275
COTTON (Charles). The Grey Friars of Canterbury, 1224, to 1538 (British Society of Fransciscan studies, extra series, vol. II (R. Fawtier)..... 434
CURZON (Alfred de), voir CUTHBERT.
CUTHBERT (R. P.). Vie de saint François d'Assise, adapté de l'anglais par l'abbé R. BROUSSE et Alfred de Curzon (M. B.)..... 516
— The Romanticism of St Francis (M. B.)..... 90
DU LYS (Antoine). Histoire de saint Antoine de Padoue (H. L)..... 429
DUMONTET (Abbé L.). La Bienheureuse Jeanne de Valois, fille de Louis XI (1464-1595)..... 449

Épitaphe de Claire Colbert..... 550
ETCHEGOYEN (Gaston). L'Amour divin, essai sur les sources de sainte Thérèse (M. B.)..... 97
FACCHINETTI (P. Vittorino). Iconografia francescana (saggio) [M. B.]. 266
GILSON (Étienne). La philosophie de saint Bonaventure (P. Gratien). 92

Digitized by Google

Pages.
GIUSTO (P. Egidio M.). Giovanni Duns Scott,... (P. Ubald d'Alençon). 272
GOYAU (Georges). Une Épopée mystique, les origines religieuses du Canada (Fr. de S.) 111
GUÉRIN (Chan. René). La Bienheureuse Marguerite de Lorraine,... (Fr. de S.) 518
IZAGUIRRE (P. Fr. Bernardino). Historia de las misiones franciscanas, narración de los progresos de la géografia en el Oriente del Perú, 1629-1921 (R. Ricard) 109
KRUITWAGEN (P. B.), voir THOMAS D'AQUIN (saint).
LANGLOIS (Ch.-V.). Bertrand de la Tour, Frère Mineur (H. L.)..... 276
— Guiral Ot (*Geraldus Odonis*), Frère Mineur (H. L.)..... 278
LEROQUAIS (Abbé). Les Sacramentaires et les missels manuscrits des bibliothèques publiques de France (H. L.)..... 528
LITTLE (A. G.). Measures taken by the prelates of France against the Friars (R. Fawtier)..... 434
MANDIĆ (Dr Dominicus). De Legislatione antiqua Ordinis Fratrum Minorum. Vol. I (H. L.)..... 265
MARTIN (Abbé Eugène). Histoire et archéologie des devancières des Filles de la Charité, les Sœurs grises, tertiaires franciscaines (H. L.)..... 291
MASSERON (Alexandre). Les Stigmates de saint François d'Assise..... 139
MAUCLAIR (Camille). La vie de sainte Claire (M. B.)..... 420
MERCATI (Giovanni). Codici del Convento di S. Francesco in Assisi nella Biblioteca vaticana (M. B.)..... 424
MONTI (Gennaro Maria). Una Satira di Jacopone da Todi contro Bonifazio VIII (M. B.)..... 423
ODIER (Jeanne). Jean de Roquetaillade, moine franciscain du XIVe siècle, sa vie et ses œuvres (H. L.)..... 442
OLIGER (P. Livarius). Appellatio fr. Guillelmi Jousselini, O. F. M., a card. Jordano de Ursinis, citatione 1. jul. 1422 (H. L.)..... 521
OMONT (Henri). Catalogue des manuscrits américains de la Bibliothèque nationale (R. Ricard)..... 448
PELZER (Mgr Auguste). Un Traducteur inconnu : Pierre Gallego, Franciscain et premier évêque de Carthagène (1250-1267) [H. L.]. 425
PLATTARD (Jean). L'Adolescence de Rabelais en Poitou (É. G)..... 281
— Rocquetaillade (H. L.)..... 442
PONDAVEN (Abbé G.). La Querelle des langues du XVe au XVIIIe siècle dans une branche des Franciscains de Bretagne (M. Courtecuisse). 107
POU Y MARTI (P. Jose Maria). El libro perdido de las Pláticas ó Coloquios de los doce primeros misioneros de México (R. Ricard).. 435
Propre des Trois Ordres franciscains, trad. par le P. Romain SIRE (H. L.)..... 122
RENAUDET (A.). Préréforme et humanisme à Paris pendant les premières guerres d'Italie (1494-1517) [H. L.]..... 99
RENNARD (Abbé J.). A propos d'un récent essai sur l'histoire religieuse de la Martinique (H. L.)..... 138
RUBIÓ Y LLUCH (Antoni). Documents per l'historia de la cultura catalana mig-eval (Fr. de S.)..... 522
SABATIER (Paul). Allocution prononcée à Canterbury, le 10 septembre 1924..... 115
SCHNEIDER (Edouard). Fra Angelico da Fiesole (1387-1455) [M. B.].. 430

Digitized by Google

Pages.

SIRE (P. Romain), voir Propre.
THOMAS D'AQUIN (saint). Summa opusculorum anno circiter 1485 typis edita vulgati opusculorum textus Princeps, autore B. KRUITWAGEN (R. Dalbiez.)..... 428
UBALD D'ALENCON (P.). A propos de la Bénédiction de sainte Claire.. 290
VAUSSARD (Maurice). Saint François d'Assise, sa vie, ses principes, son influence sociale (M. B.)..... 91

PÉRIODIQUES

Archivum franciscanum historicum, t. XVII, 1924..... 128
Correspondant, nº du 10 septembre 1924..... 139
— nº du 10 janvier 1925..... 296
Études franciscaines, t. XXXVI, 1924..... 132
Franciscana, t. VII, 1924..... 135
Franziskanische Studien, 1924: 1925, 1/2 Heft..... 542
Frate Francesco, 1924, nº 3-4; 1925, nº 1-2..... 447
Revue d'histoire de l'Église de France, t. X, 1924, p. 320-332..... 138
Revue des bibliothèques, 1925, fasc. 1-6..... 448
Semaine religieuse de Paris, nº du 24 janvier 1925..... 449
Semaine religieuse du diocèse de Nancy et de Toul, 1924, p. 577-9, 640-4..... 291
Travaux de l'Académie nationale de Reims, 137e vol., 1922-23..... 550

CHRONIQUE

Publications annoncées : *Collection de Mémoires et documents publiés par la Revue d'histoire franciscaine*, T. Ier. *Les Tables capitulaires de Bretagne* éditées par Max. COURTECUISSE. *Archives franciscaines de la Seine-Inférieure*, par François de SESSEVALLE, 112; M.-J. FERRÉ, *La Vie et les œuvres de sainte Angèle de Foligno*, d'après le manuscrit d'Assise; *Antonianum, periodicum philosophico-theologicum*...
ACHILLE LÉON, *Le P. Bénigne de Janville*, 445 ;

Publications récentes : *Revue d'histoire des missions*, 114; Joaquim CASAS-CARBÓ, *Lloances a Deu*, 445.

Cours : Paul SABATIER, à Pérouse, 112 ; conférences de l'Union intellectuelle franco-italienne à la Sorbonne, 112 ; Étienne GILSON, sur la philosophie de Duns Scot, 445 ; P. Bruno KATTERBACH, aux Archives du Vatican, 538.

Nouvelles : Fondation du *Colegio Cisneros*, 113; disparition de la revue belge *Franciscana*, 114; Fêtes du centenaire de l'arrivée des Frères Mineurs à Canterbury, 115; Installation du musée au couvent des Frères Mineurs à Sienne, 539; création d'un *Studium biblicum* à Jérusalem, 540.

TABLE DES NOMS RELIGIEUX..... 553
TABLE DES COUVENTS..... 565

Le Gérant : JOSEPH GAMON.

Le Puy-en-Velay. — Impr. de *La Haute-Loire*.

Digitized by Google

Digitized by Google

Le Puy. — Impr. de *La Haute-Loire.*

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RETURN TO → CIRCULATION DEPARTMENT
202 Main Library

LOAN PERIOD 1 HOME USE	2	3
4	5	6

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS
Renewals and Recharges may be made 4 days prior to the due date.
Books may be Renewed by calling 642-3405

DUE AS STAMPED BELOW

RECEIVED		
JAN 16 1997		
CIRCULATION DEPT.		

FORM NO. DD6

UNIVERSITY OF CALIFORNIA, BERKELEY
BERKELEY, CA 94720

Digitized by Google

U. C. BERKELEY LIBRARIES
C057929844

608116
BX3601
R4
v.2

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google